reria Internazionale
UCC. B. SEEBER
FIRENZE

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/nuovalettereined00cavo

HI.B
C383no

NUOVE LETTERE INEDITE

DEL CONTE

CAMILLO DI CAVOUR

CON PREFAZIONE E NOTE

DI

EDMONDO MAYOR

95299
22/3/0

1895
L. ROUX E C. - EDITORI
TORINO-ROMA

PROPRIETÀ LETTERARIA

(1679)

PREFAZIONE

Scriveva Luigi Chiala, parecchi anni sono, nell'avvertenza premessa al primo volume delle *Lettere edite ed inedite* del Conte di Cavour, che « per rendere intiera l'immagine di lui, troppe più lettere si sarebbero richieste che non quelle contenute nella sua raccolta ». Questa si componeva allora di circa ottocento lettere, delle quali dugento già note. Altre, e molte, non tardarono a venire, man mano, ad aggrupparsi attorno a quel primo nucleo, ed in totale il Chiala, in capo ad alcuni anni, ha finito col darne al pubblico un milleottocento, ad un dipresso, radunate ed illustrate con cura e diligenza mirabili.

Nel frattempo Nicomede Bianchi aveva pubblicato l'importante carteggio di Cavour col marchese Emanuele d'Azeglio, ministro di Sardegna, poi d'Italia, in Londra. Più recentemente Amedeo Bert esumava da privato archivio le lettere da Cavour dirette, per lunga serie di anni, al signor De La Rue, di lui antico amico e confidente, socio in alcune commerciali speculazioni, banchiere ed anche talora, consigliere in cose finanziarie. Finalmente, poco fa,

il conte Nigra si risolveva a pubblicare le lettere, desideratissime per frammenti già conosciuti, che Cavour, a sfogo e conforto di amicizia antica, ogni tanto scriveva ad una gentildonna russa, diventata, per maritaggio, francese, la contessa di Circourt, a cui compete il vanto di essergli rimasta ammiratrice fedele e divota anche quando coloro fra cui e per cui viveva, fieramente lo avversavano. Noi veniamo, a nostra volta, ultimo per ora, con una raccolta di meglio che cinquecento altre lettere inedite, per le quali l'Epistolario del Grande Statista raggiunge, se non oltrepassa, i tremila documenti.

Non sarebbe dunque più lecito dire che le lettere onde può emergere la fisionomia morale del conte di Cavour siano scarse di numero. Esse anzi abbondano, ed all'infuori, come osserveremo, di qualche tratto dell'animo suo e di qualche periodo della sua giovinezza, sprazzano la di lui figura di vivissima luce ed ampiamente ne illustrano la vita. Si può, senza incorrere in esagerazione, asserire che, quale è oggimai, l'Epistolario costituisce di già un monumento storico e biografico di altissimo valore, forse il più importante di tal genere che sia comparso nel secolo che volge, dopo la voluminosa corrispondenza ufficiale e confidenziale di Napoleone I, radunata con mezzi proporzionati all'uopo e mercè la cooperazione di non pochi volonterosi, ne' maggiori archivi di Europa, per iniziativa e cura di Napoleone III.

Sono, abbiam detto, più di cinquecento le lettere inedite di cui, con questo volume, viene ad arricchirsi l'Epistolario di Cavour. Fatte alcune eccezioni, e tolto lo spazio di tempo corrispondente al Congresso di Parigi (gennaio-aprile 1856), queste nuove lettere si susseguono a brevi intervalli dal 1° settembre 1853 al 13 novembre 1857.

Riavvicinandole alle altre, comprese fra quelle due date estreme, pubblicate dal Chiala, dal Bianchi, dal Bert nelle rispettive loro collezioni, si ha, dal loro complesso, il quadro più completo che dar si possa dell'opera varia e multipla del conte di Cavour in quel quadriennio. Pochissime saranno le nuove lettere, ad esso appartenenti, che potranno in seguito vedere la luce: il campo è mietuto in modo che non resta da spigolare. Quando, poi, si rifletta che è quello appunto il tempo nel quale il genio di Cavour giunge a maturità e si afferma, ed egli, ministro di piccolo Stato, assurge a fattore, fra i principalissimi, della grande politica europea, si riconoscerà che portiamo all'Epistolario cavouriano non scarso contributo, nè di scarsa importanza.

E difatti, tra le lettere che diamo al pubblico, ve ne hanno da circa sessanta dirette al marchese di Villamarina, inviato straordinario e ministro plenipotenziario di Sardegna in Parigi, le quali fanno degno riscontro alle lettere dirette al marchese Emanuele d'Azeglio, ministro in Londra, e pubblicate dal Bianchi sotto il titolo *La politique du Comte de Cavour de 1852 à 1861;* ve ne hanno non poche al conte de Launay, allora ministro a Berlino, al comm. Jocteau, ministro a Berna, al cav. Boncompagni, ministro a Firenze, al generale Giacomo Durando, ministro a Costantinopoli, al marchese Cantono di Ceva, incaricato d'affari a Vienna, nonchè ad altri diplomatici sardi, quali il marchese Sauli, il marchese Migliorati, il conte Corti, il barone Tecco, il comm. Cerruti, il conte di Gropello, il conte di Salmour; e vi si trattano gli argomenti più gravi che porgesse la politica del Piemonte e, tal fiata, quella dell'Europa, in quel tempo. Altre sono dirette ad alti ed illustri personaggi stranieri, quali i ministri francesi Walewski e Billault, il gran vizir Aali pascià, Alessandro di Humboldt,

lord Clarendon, lord Houghton, ecc.; altre a diplomatici esteri di qualche nomea: sir James Hudson, il duca di Guiche poi di Gramont, il conte di Stackelberg, il principe De La Tour d'Auvergne, il D'Olozaga; ed a personaggi dell' alta finanza o dell' alta industria, quali il barone Hambro, il Laffitte, il Bixio, il Rendel, il Bartholony, e ad altri di diversa notorietà, come il cardinale Gaude, il Padre Giacomo, Don Margotti, fondatore e direttore della *Unità Cattolica*, ecc.

Ognuno dei vari carteggi cavouriani mette in miglior luce qualcuno de' peculiari aspetti del Conte; e là spicca piuttosto l'uomo di Stato, qua il diplomatico, altrove l'amministratore, altrove ancora l'economista, l'uomo d'affari, l'agronomo, ecc. Tutti poi ritraggono l'uomo, poichè nella grande moltiplicità degli argomenti, egli è sempre lui, sempre eguale a sè stesso, sempre munito degli indelebili suoi caratteri, cuore caldo, mente vivace, buon senso acuto, indole pronta. Tanto che chiunque sia un po' pratico dell'uomo, non sbaglia, e riconosce Cavour — *ab ungue leonem* — così in un biglietto di due righe, come in una lettera di quattro pagine, anche se non ne ha sotto occhi la firma, anche se non ne vede il carattere minuto, da miope, e chiaro, da uomo ordinato e preciso nelle idee.

Sul conte di Cavour, molti hanno scritto e molti scriveranno; de' primi, parecchi lo hanno raffigurato dal vero ed al vivo. Il De La Rive, nei suoi *Récits et Souvenirs*, Michelangelo Castelli ne' *Ricordi*, lo Sclopis nelle *Rimembranze*, comparse fra le *Curiosità e Ricerche di Storia subalpina*, Domenico Berti nel suo *Cavour avanti il '48*, cui seguì il *Diario*, l'Artom nella prefazione all'*Oeuvre parlementaire du Comte de Cavour*, pubblicata in collaborazione con Alberto Blanc, dapprima in francese poi in

italiano, ed il Massari ed il Bonghi, per nominare qui soltanto coloro che lo conobbero di persona, ed ebbero con lui più o meno stretta intimità, diedero di Cavour ritratti morali di non dubbia autenticità e di innegabile rassomiglianza. Nell'ampio scritto, forse alquanto diluito, *Della vita e de' tempi di Camillo Cavour*, premesso in varie parti a vari de' volumi delle *Lettere edite ed inedite*, il Chiala, valendosi dell'opera sparsa di diversi biografi, de' discorsi parlamentari di Cavour, de' carteggi inediti di cui ebbe comunicazione, di pubblicazioni sincrone, ecc., lo mostrò, con grande ricchezza di particolari, nei diversi momenti della vita operosa, specie della vita pubblica, ed il Nigra, testè, con bulino d'artista, nella prefazione alle lettere dirette alla contessa di Circourt, finamente ne delineava, con tocchi sobrii e maestrevoli, un profilo animato.

Ma nessuno potè nè potrà mai dare di Cavour un concetto così completo, così adeguato ed evidente come Cavour stesso il dà nelle lettere sue. Cesare Cantù ha detto e il Chiala opportunamente ripetuto che « i libri sono la imitazione della vita, le lettere sono la vita ». Si potrebbe dire che le lettere, quando scritte come la più gran parte di quelle di Cavour, spontanee, senza arte voluta e senza studio, sono l'uomo stesso, vivente e pensante. Nelle lettere di Cavour si manifesta l'uomo con le sue qualità ed i suoi difetti, che, per consueto, in natura sana, schietta ed esuberante come la sua, sono esagerazioni di qualità; in esse si rispecchia il carattere audace, di primo impulso, talora inveente, ma nobile, generoso, servizievole, retto, fiero, adamantino; ad ogni passo vi si mostra quella qualità sovrana dell'uomo di Stato, che è il retto senso, con la percezione chiara, nitida, esatta, senza preoccupazioni soggettive, delle situazioni, col giudizio generalmente equanime, salvo in

qualche momento in cui la passione divampa, passione però non accesa mai da personali motivi, sì bene da coscienza angustiata pel pubblico bene; da esse spande luce, in ogni verso, la poliedrica mente, capace de' più vasti disegni di sintesi politica, come atta alle più minute cure della analisi amministrativa; per esse ci si addentra in quell'animo rimasto pietoso e buono, caldo e generoso, giusto e riconoscente, malgrado l'agghiacciante influenza della politica, non inquinato dallo scetticismo che in troppi, anche dei migliori, ingenerano la frequentazione degli uomini e la conoscenza de' moventi loro. Nelle lettere, Cavour tutto rivive, uomo pubblico e privato, ad eccezione dell'uomo parlamentare, che bisogna cercare ne' discorsi; ma qui hai lo statista dirigente, l'economista, il finanziere, l'amministratore, del pari che il parente, l'amico, il consigliere, il massaio. E, ciò ch'è più prezioso di tutto, hai l'uomo, l'uomo morale. Diceva il Saint-René Taillandier nella prefazione alle lettere del De Sismondi: « Intérêt historique ou intérêt moral, si l'on ne retrouve ni l'un ni l'autre dans les papiers que vous avez la fantaisie d'exhumer, gardez-vous de toucher inutilement à la cendre des morts! ». L'interesse storico e l'interesse morale emanano, ad ogni riga, dalle lettere di Cavour: possiamo dunque rispettosamente toccare a quelle ceneri.

Sin dai primi tempi che seguirono la di lui scomparsa, vi fu chi pensò a pubblicarne le lettere. L'amica sua, la contessa di Circourt, che aveva conservato religiosamente le lettere da lui ricevute, le quali non altrimenti chiamava se non il « suo tesoro », e le volle lasciate al discepolo prediletto del grande Ministro, la contessa di Circourt, pochi mesi dopo la di lui morte, scriveva al Nigra: « Ne pensez-vous pas qu'un recueil de lettres du comte de Cavour

aurait un grand succès et éclairerait sur cette puissante intelligence qui ne s'est révélée au monde que parmi des luttes et des oppositions ardentes.....? ».

Si è detto che agli uomini d'azione manca di solito la vita interna. Il mondo esterno, gli avvenimenti li prendono, avviluppano e cattivano, e non lasciano loro tempo nè modo al raccoglimento. Così fu di Napoleone I; così di Cavour, dacchè si mise ne' congegni della vita pubblica. L'interesse storico delle lettere di Cavour è dunque maggiore dopo il 1848; l'interesse psicologico e morale, prima di quella data. E due serie di lettere mancheranno forse sempre all' Epistolario, le quali non avrebbero aggiunto tratto alla fisionomia dell'uomo pubblico, ma illuminerebbero il lavorìo interno, la formazione della coscienza, lo sviluppo progressivo di quella « mente potente », di quell' « animo ardente ». Alludiamo alle lettere dirette da Camillo di Cavour, giovinetto, all'amico e compagno Severino Cassio, che ci avrebbero fatto conoscere meglio il periodo, che i Tedeschi dicono di *Drang und Sturm*, dell'animo giovanile di Cavour, combattuto tra le proprie aspirazioni e i dubbi e gli scoramenti derivanti in lui dagli impacci che gli opponevano i vieti pregiudizi familiali e le stantìe convenzioni di una società declinante; ed alle lettere dirette alla Incognita, di cui Domenico Berti ha rivelata l'esistenza, pur lasciandone la diafana e poetica figura coperta di sì denso velo di mistero che i non iniziati non ne scorgono i lineamenti; e queste ci avrebbero mostrato in Cavour l'uomo intimo sotto un aspetto inaspettato e nuovo, poichè in lui vi ebbe un amante appassionato, alla Saint-Preux, alla Werther, alla Ortis. Disgraziatamente le prime sembrano irremissibilmente perdute; le altre, che tuttora esistono, sono vietate al pubblico da rispettoso riguardo verso una memoria

pia. Questa mancanza sottrae al psicologo una parte della coscienza e della vita spirituale e morale di Cavour giovinetto.

Ma ciò che più preme di conoscere in un uomo d'azione non è tanto ciò che si è detto l'internamento dell'essere, non il pensiero od il sentimento in sè stesso, quanto il pensiero, il sentimento tradotti negli atti. Ad esempio, l'evoluzione delle idee religiose di Cavour interessa non tanto per sè, poichè è comune a molti dell'età sua, ma in quanto conduce lui, compenetrato delle idee liberali del Vinet protestante, e democratiche dell'abate Cœur, a pensare, favorire, proporre leggi che sottrarranno la società civile alle esigenze dei poteri chiesastici, ed a proclamare la celebre formola che riassume i suoi concetti in ordine ai rapporti tra Chiesa e Stato, e ispira la sua politica religiosa. Nelle lettere del Goethe allo Schiller ed all'Eckermann possiamo studiare i processi mentali e morali di un gran genio letterario, più umano che non si sospettasse di quell'Olimpo; nelle lettere dello Schleiermacher, quelli di un animo profondo e sottilmente complesso; con le lettere di un Maine di Biran penetriamo in un animo nobilmente religioso, con quelle di un Foscolo in uno spirito inquieto e sdegnoso, Più semplice è la psicologia di un uomo d'azione. Non già che, quando l'azione si esplica nella politica, non possa la mente che la dirige sollecitare l'attenzione di un psicologo: tutt'altro. La mente di un Carlo Emanuele I, di un Richelieu, di un Mazzarino, di un Vittorio Amedeo II, di un Alberoni, di un Federico II, di un Napoleone, di un Talleyrand, di un Metternich potranno sempre essere oggetto di studio. Ma Cavour è da questi bén diverso ed ha vissuto in ben diversi tempi. Egli è essenzialmente l'uomo di Stato di un tempo in cui e la pubblicità dilagante e l'invadente parlamentarismo hanno trasformato i metodi politici, e forse il modello più

compito che il nostro secolo tramandi agli uomini di Stato dell'avvenire. In lui nessuno di quei meandri labirintici, tortuosi, complicati ed oscuri che i psicologi si compiacciono di perlustrare. Egli non parla, non scrive per nascondere il pensiero o dissimularlo. La sua via è retta, lo diceva egli stesso a William De La Rive, i suoi moventi sono onesti, ispirati, quando si tratta di lui, dal desiderio di personale indipendenza, e quando si tratta del paese, da puro amore per il bene pubblico e da alto ideale di patria. Carattere dominante della sua esistenza (il Berti lo ha egregiamente dimostrato) è la mirabile unità: la sua è una vita dedicata ad un intento; egli è una grande intelligenza ed un forte volere proseguenti un nobile fine. E con ciò tutto potrebbe essere detto. La sua indole aperta e balda è quanto di più contrario si possa immaginare al carattere chiuso, taciturno, che forma il tipo classico del diplomatico, dell'uomo di Stato dell'antico stampo, tratteggiato dal La Bruyère, che si circonda di mistero, ha d'uopo che le proprie azioni siano avvolte di segretezza, opera con raggiri più o meno tenebrosi, si copre di dissimulazione e si arma di menzogna.

Vi ha in Cavour, lo abbiam dimostrato altrove, un iperestesico ed un impulsivo; in termini più piani, egli è uomo che sente fortemente, vivacemente, più che non la media normale degli uomini; e, pur oprando generalmente con tutta la ponderatezza di una mente riflessiva, pur padrone di sè, sebbene Massimo d'Azeglio lo tacci sovente di improntitudine e di temerità, egli, nella vita quotidiana e nelle lettere che la riflettono, si esprime ed agisce con la spontaneità, la naturalezza; e, diciamo pure con l'impeto di un'indole ardente. Notevoli in lui l'assenza di artifizi, la schiettezza del pensiero, la spontaneità dell'espressione.

Essenzialmente geniale, naturalmente espansivo, facilmente cede ed ubbidisce al primo movimento, che (bisogna dirlo) il più delle volte in lui è buono. Gli si vede e gli si legge dentro. Egli è l'uomo di Stato moderno per eccellenza, quegli che, nell'andamento normale della vita politica, si accomoda di tutte le libertà e non ne teme alcuna, che vuole la discussione, che senza di essa non vive, che desidera ad ogni momento, sottomesso il proprio operato alla pubblica opinione, il cui suffragio ritiene necessario; che si sente più sicuro e governa meglio con le Camere aperte che con le Camere chiuse, ed ha fede illimitata nel regime parlamentare, purchè coloro che sono chiamati a metterlo in azione, « invece di intrighi e di astuzie, adoperino come mezzi di governo la fermezza, la buona fede ed una lealtà perfetta ».

È da osservare che le lettere di Cavour, mentre conferiscono materiali alla storia, giovano pure, caso non frequente, alla buona memoria dell'uomo. Troppo sovente gli epistolari postumi nocquero ai loro autori. Alessandro di Humboldt è diminuito dal suo epistolario col Varnhagen. Lo stesso, duole constatarlo, è avvenuto per Massimo d'Azeglio, la cui figura rifulgeva più serena e più simpatica allorchè non erano note le irose, bizzose, dispettose, puntigliose effusioni che, esacerbito dall'età, dai malanni e forse, o triste umana piccolezza! dal trionfo di un giovane e fortunato rivale, affidava al nipote e ad altri. Non così per Cavour, le cui lettere, preziose per lo storico e per il biografo, per quanti s'interessano all'uomo, al periodo glorioso del Risorgimento italiano ed alle vicende dell'Europa dal 1850 al 1861, sono pure la conferma di un animo retto e sereno, di una mente equilibrata ed armonica, di un carattere ardente dominato dalla temperata ragione.

Il Nigra, nella prefazione alle lettere dirette alla con-

tessa di Circourt, ha formolato sulle lettere di Cavour un giudizio esatto e succinto: « Le lettere del conte di Cavour, ha egli detto, possono agevolmente stare senza commenti. Parlano alto e chiaro da sè stesse. Che cosa aggiungere a queste pagine? Se la nomea del loro autore ed i suoi titoli alla riconoscenza degli Italiani ed all'ammirazione del mondo potessero ancora essere aumentati, lo sarebbero dai suoi scritti. Tutte le sue qualità, la sua attività prodigiosa, la sua perspicacia, il suo brio, la finezza del suo spirito, ad un tempo brioso (*enjoué*) e positivo, che tocca con facilità eguale agli argomenti più diversi, la chiarezza del pensiero, la sua fede incrollabile nella libertà, il suo patriottismo ardente e riflessivo, l'indipendenza e la sicurezza de' suoi giudizi trovano in queste lettere una conferma nuova e sincera ».

Sarebbe interessante studio il mostrare in qual modo Cavour, uomo ed uomo di Stato, tutto si spieghi col temperamento, con la razza, con l'educazione, intendendo con questa ultima parola quell'insegnamento quotidiano che si prolunga nella vita al di là dell'adolescenza e della giovinezza, ed ha anche nome esperienza. Qui basti notare come il suo temperamento nervoso-sanguigno, ricco e robusto, mentre gli conferisce l'equilibrio morale, il forte volere, la sicurezza di sè, il coraggio, l'energia, l'audacia, la combattività, gli dà anche l'attività meravigliosa, quell'attività talora esuberante che lo fa tacciar di « scomodo » dai colleghi nel Gabinetto, di « *encombrant* » da qualcuno de' diplomatici del Congresso di Parigi. Or bene le lettere di Cavour, che, per gli argomenti trattativi, provano quell'attività portentosa, ne sono esse stesse, per la loro mole, per il loro numero, un esempio. Quell'attività divorante gli permette, nella ressa de' più gravi affari, di scrivere sugli argomenti più diversi, ogni giorno, ai più diversi personaggi.

Vi ha da meravigliare che, dovendo sottostare a tanti offici, gli rimanesse tempo bastante a tanta corrispondenza epistolare. Un uomo in carica talvolta non scrive, perchè gli manca il tempo, o perchè non si cura, o perchè sdegna di formarsi un giudizio, o perchè non vuol compromettersi con l'esprimerlo. Cavour non trascura, non disdegna, non teme di assumere responsabilità, a tutto bada, a tutti risponde, a chiunque scrive, ed a ognuno a tuono. Non vi hanno per lui piccole cose, nè piccole persone. La instanchevole operosità, la preoccupazione dei menomi interessi, la facilità con cui coglie il pensiero altrui, la prontezza con cui concepisce un giudizio, la facilità e la sicurezza con cui lo espone, spiegano la sua corrispondenza così vasta, così molteplice. Non rifugge dal rispondere ad un mediocrissimo letterato, ad un presidente di Società operaia di modesto paesello, ad una monaca, ad un pretoccolo, ad uno studente... Qualche lettera, la scrive perchè abbia da essere seme che frutti patriottismo, ma non cerca ingraziarsi alcuno, e, quando occorre, parla chiaro e fuori de' denti... Un giornalista lo tedia con consigli, ed egli un po' lo manda a quel paese, un altro po', rabbonito, lo ringrazia, pur pregandolo di moderare il suo zelo importuno. Un curato teme di perdere il suo peculio investito in rendite pubbliche: lo rassicura. Un industriale gli propone una partecipazione interessata: lo rimette a posto, dandogli garbata lezione di delicatezza.

Tra le lettere di Cavour, bisogna però dire che ve ne hanno di due specie: in talune, di minor numero, Cavour studia il suo pensiero, sorveglia la sua penna, forbisce il suo stile: sono le lettere scritte, segnatamente quando non è ancora al potere e dispone di maggior tempo, ai parenti ginevrini, ai Sellon, per esempio, presso cui il bello scrivere era in onore, ai De La Rive, alla marchesa Giulia di

Barolo; sono quelle che potranno essere lette da altri che dal destinatario, in un crocchio, in un cenacolo, in un salone, come le lettere al barone di Barante, alla contessa di Circourt. Meno spontanee nella forma, più accurate e più pensate, esse ci fanno conoscere dell'uomo quanto egli stesso consente a rivelare. Ma Cavour è espansivo e sincero, e fra quelle lettere stesse ve ne hanno importantissime per uno studio psicologico che di lui si volesse fare: egli scruta sè stesso, sottopone a sottile analisi il proprio modo di sentire e di pensare, si vaglia, si giudica, vive insomma di quella vita interna, che dicevamo più su così rara negli uomini d'azione. Di tal fatta è, tra altre, la lettera bellissima del maggio 1835 pubblicata dal Chiala, ad un'amica francese che fu creduta e non è la Circourt.

Nelle lettere della seconda specie Cavour appare più spontaneo, più naturale: son desse, le lettere che egli scrive, con scorrevole penna, senza ombra di pretensione sia letteraria sia d'altra sorta, da *matter of fact man*, nella foga della vita affaccendata, sugli argomenti, come dicemmo, più diversi, ai più diversi corrispondenti. Queste lettere egli, il più sovente, non le rilegge nemmeno: prima che siano date alla posta o consegnate al corriere, un amanuense di fiducia le ricopia su grandi registri. In esse il pensiero sen va veloce e spigliato, senza preoccupazioni estranee all'argomento, senza che egli si dia più che tanto pensiero degli intoppi che lo stile, la lingua, l'ortografia, la grammatica gli mettono qualche volta insidiosamente fra i piedi. Incespica talora in taluno di essi, ma non perciò rallenta l'andatura o interrompe la corsa. Fra cotali lettere ve n'hanno di stupende per vivacità di concetto, per felice precisione di espressione, per stretta connessione d'idee, per rapidità stringente di logica.

*

E sono codeste le lettere che agli occhi nostri rispecchiano meglio il conte di Cavour nei caratteri essenziali della sua indole eminentemente *prime-sautière*. Molte sono in francese e fanno testimonianza della pratica che, dalla infanzia, aveva di quella lingua, pratica che, diceva egli, nella Camera, ove tale lingua non si adoperava se non eccezionalmente, gli vietava di aspirare al titolo di oratore. Le lettere italiane hanno talvolta, come notavamo or ora, forma deficiente e negletta; la lingua manca di purezza, di eleganza. Ma quanti erano, in Piemonte, all'infuori de' Manno, degli Sclopis, de' Vesme, de' Paravia, de' Balbo, di qualcun altro, degni ma poco numerosi successori de' Napione, de' Caluso, de' Saluzzo, de' Breme, che, a' tempi di Cavour, parlassero e scrivessero bene l'italiano? Rimaneva vero, dopo quasi un secolo, il detto di Vittorio Alfieri che « il parlar italiano era un vero contrabbando in Torino, città anfibia », ove « si smozzicava un barbaro gergo », efficace e forte, chi ben guardi, ma gergo.

L'uso del dialetto in tutte le classi sociali, del francese nel ceto aristocratico, era la regola: quello dell'italiano, l'eccezione. Al quale proposito si potrebbe notare incidentalmente di quale beneficio sia stata, dal punto di vista della lingua, l'emigrazione italiana in Piemonte. Per quanto concerne la lingua che allora, con poche eccezioni, si parlava e scriveva nelle regioni subalpine, basti ricordare che gli annuari di Corte designavano certe persone appartenenti alla servitù delle Regine e delle Principesse col nome di *Famme di Camera*, e che nell'annunciare la morte della compianta Regina Maria Adelaide, la *Gazzetta Piemontese*, allora gazzetta ufficiale, spropositava gravemente: « In breve volgere di giorni rivestiamo un'altra volta il corruccio..... ».

Qual meraviglia che Cavour scriva *li* per *le*, *le* per *gli*,

ci per *vi*, *gli* inconsciamente toscaneggiando per *loro*, *se ne vadi*, *la commedia che gioca Azeglio*, *il mio pensiero fu di partire sul campo* (*sur le champ*), *Paleocapa vi spiegherà di ciò che si tratta* (*de quoi il s'agit*)! Tutti coloro, in Piemonte, o quasi, che non facevano professione di lettere o non avevano dimesticatezza co' buoni autori, scrivevano a un dipresso a quel modo.

Altri esempi si cercano d'altronde nelle lettere di Cavour che non di stile e di lingua. E volesse il Cielo che in Italia avessimo minor dovizia di modelli di bello scrivere e maggiore di scritti fortemente sentiti e fortemente pensati! Poichè, per dirla col Foscolo, troppo sovente, « per colpa di fortuna o nostra, le lettere hanno perduto il loro nobile scopo, appena servendo di trastullo ». Non farà mai difetto agl'Italiani il culto della forma, e di ciò benediciamo pure gli Dei; ma domandiamo loro altresì, per favore, di avere, più che in passato, oltre all'amor dell'arte, quello dell'idea.

Non poche delle lettere di Cavour appartengono a quel genere di carteggio ufficioso e confidenziale che un ministro degli affari esteri mantiene con gli agenti dello Stato all'estero, almeno con quelli che risiedono in capitali più importanti. Le già cennate lettere al marchese Emanuele d'Azeglio, pubblicate da Nicomede Bianchi sotto il titolo *La politique du Comte de Cavour*, quelle al marchese di Villamarina, di cui diamo qui gran copia, al comm. Jocteau, al conte de Launay, al marchese Cantono, ecc., ci paiono modelli del genere. Con esse Cavour completa le istruzioni date nella corrispondenza ufficiale, spiega il proprio pensiero, apre fiduciosamente l'animo suo. Egli ha valutato quale utile un ministro possa trarre da quella corrispondenza. Scrive al marchese di Villamarina: « Continuez, comme vous le faites si bien, à me tenir au courant, par

vos lettres confidentielles, de tout ce qui peut nous intéresser. Dans les lettres qui sont pour moi seul, vous pouvez vous exprimer sur les choses et sur les hommes avec la plus grande liberté ». E talvolta si rammarica di non potere per le molte occupazioni scrivergli quanto vorrebbe: « Je me reproche de ne pas vous tenir assez au courant de ce qui se passe chez nous et de ne pas vous répondre avec assez d'exactitude..... »

L'opportunità di questa corrispondenza laterale è dal Cavour stesso così spiegata: « Le abitudini di pubblicità che, sull'esempio dell'Inghilterra, si sono introdotte in tutti i paesi costituzionali, rendono necessario che, a fianco della corrispondenza ufficiale ed anche della corrispondenza confidenziale, [i diplomatici] ne mantengano col loro sovrano una particolare, destinata a non essere pubblicata mai, e nemmeno comunicata ai nuovi ministri ».

Circa cotali lettere, che contengono, in definitiva, quanto di più segreto, di più geloso, di più confidenziale, di più personale abbia la politica, si può discutere, come delle lettere in genere si discute in diritto civile, a chi ne spetti la proprietà: Cavour l'attribuisce al destinatario.

Secondo lui, un ministro non ha da comunicarle, in tesi generale, al successore; per analogia, altrettanto dovrà dirsi per le lettere che un diplomatico dal ministro riceva; e quando avviene che, come vedremo, qualcuno le restituisca a chi le ha scritte, egli stima ciò atto di delicatezza, non obbligo, non dovere. Per tal modo si eviteranno, di certo, inconvenienti del genere di quello capitato al Chateaubriand, che, giungendo ambasciatore a Berlino, trovava negli archivi della missione documenti contenenti giudizi a lui poco favorevoli; ma si correrà il rischio d'inciampare in altri. Con la rapida, talora precipitosa successione degli uo-

mini al potere, conseguenza troppo frequente del sistema parlamentare, accadrà che i segreti della politica, anzichè ne' sicuri archivi di Stato, si trovino consegnati ne' privati, di dubbia segretezza; accadrà, ed è già accaduto, che documenti rilevanti capitino nelle mani di eredi ignari, o indiscreti, o mercanti.

Ma non è luogo, questo, a siffatta disquisizione. Basti notare che, se Cavour ammette che il destinatario delle lettere possa ritenerle, dichiara delicatezza il restituirle. Allorchè il marchese Giovanni Cantono di Ceva che, dopo il richiamo del conte Adriano di Revel (1853), era rimasto incaricato d'affari a Vienna, ed aveva retto per quattro anni la legazione sarda in quella capitale, in momenti di somma difficoltà, con piena soddisfazione di Cavour, si ritira dal servizio del Re per ragioni politico-religiose, nel luglio 1860, egli restituisce al Conte di Cavour le lettere particolari ricevute da lui durante la sua dimora a Vienna. E Cavour lo loda e ringrazia di cotale « procédé délicat », che, dice, lo fa rammaricarsi ancora più vivamente della determinazione presa dal Cantono di lasciare la carriera diplomatica.

Potrebbesi domandare se sia lecito, e quando, e con quali condizioni e riserve, pubblicare lettere siffatte ufficiose e di carattere confidenziale. Talleyrand volle che le sue Memorie fossero rese di pubblica ragione non prima di cinquanta anni dalla sua morte. Ma dal Talleyrand in poi il mondo ha preso a camminare più celeremente. Il biografo del Principe Consorte, che di lui scrisse la vita sotto un alto patronato ed un'augusta direzione; gli eredi del Principe Clemente di Metternich, che pure erano tenuti a speciali riguardi verso una Cancelleria depositaria delle più severe tradizioni diplomatiche; gli eredi del barone di Stockmar, ed altri,

hanno stimato che un lasso di tempo assai minore fosse sufficiente. E a somiglianza di Pietro Aretino, che traeva vanto dall'avere, per il primo, pubblicato, da vivo, le proprie lettere. altri, come il Chateaubriand, il Beust, come il duca Ernesto I di Sassonia-Weimar hanno accudito, di persona, alla pubblicazione delle proprie ricordanze.

Se non che, nel caso nostro, e per quanto concerne le lettere di Cavour, il dubbio era tardivo e ingenuo sarebbe il quesito. Vi è chi diede l'aire, e, bene o male che sia, quanto di più segreto era possibile conoscere di Cavour, il suo operato nel 1860-61, ad esempio, tutto è noto.

Abbiamo sopra notato, e crediamo che l'amore non abbia fatto velo al giudizio, l'importanza delle lettere contenute in questo volume. Non vogliamo dire con ciò che tutte abbiano valore eguale. Del pari che nelle raccolte del Chiala e del Bert, vicino a lettere di vera importanza se ne troveranno altre di ristretto interesse. Abbiamo esitato a pubblicarle; e se a ciò ci siamo risolti, non si è tanto per debolezza di raccoglitore quanto in omaggio a queste parole che Domenico Berti scriveva in un caso analogo: « Vi sarà taluno che forse ci darà carico d'aver sovrabbondato stampando lettere di poco o di nessun momento. Ma trattandosi di un uomo come il Conte di Cavour, c'è più sicurezza di far bene anche conservando le cose minime che non negligendole o mettendole da parte ».

Ciò non vuol dire però che dell'ampio materiale venutoci tra le mani, tutto abbiamo pubblicato. Lettere giovanili, del tempo del primo viaggio che fece il giovane Camillo a Parigi, le quali non parlano se non d'interessi privati e meschini, lettere di vari tempi in cui troppo fiduciosamente, o, se vuolsi, troppo liberamente Cavour si esprime su uomini e cose, sono state da noi omesse o tronche. E ciò per un

doveroso riguardo verso persone o personaggi, quali tuttora viventi, quali spenti da poco. Parimenti, in più luoghi, stellette, iniziali e puntini hanno sostituito nomi proprii, specie quando gli apprezzamenti volgevano sul lato morale della gente, che sono i giudizi di cui ognuno si può a giusto titolo risentire e dolere. Michelangelo Castelli lasciò scritto avere Cavour usato sempre poca riserva nelle sue lettere e la sua penna essere sempre stata più libera ed arrischievole che non la sua parola.

Avvertiamo però che, se tutto non abbiamo dato, è scrupolosamente, in quanto diamo, rispettato il testo originale, salvo negli errori di mera grafia, che Cavour stesso avrebbe corretti se gli fosse sempre bastato il tempo di rileggersi.

D'altronde, in tutto o quasi, abbiamo cercato di conformarci al metodo seguìto dal Chiala, ottimo maestro. A lui rimandiamo sovente, del pari che al Bianchi. Il che non ci ha impedito di annotare e brevemente commentare il testo, anche là ove eravi in precedenza un loro commento, e ciò nell'intento che la presente raccolta possa stare da sè, ed il lettore non sia obbligato di avere, scorrendo questo, altri volumi sotto mano.

Che, se poi, a qualcuno questo volume, dopo le consimili pubblicazioni che lo hanno preceduto, e segnatamente dopo la grande raccolta del Chiala, sembrasse superfluo, rimpiangeremmo, a dir vero, non l'opera nostra, che di troppe soddisfazioni ci fu causa, ma cotale insano criterio e chi lo esprimesse. Come il Berti, « noi non apparteniamo a quella schiera di storici i quali pensano che del conte di Cavour si sia già detto troppo; bensì ci uniamo a quella che crede che non è mai soverchio studiare e ristudiare i grandi ».

Edmondo Mayor.

I.

Al marchese S. di Villamarina (Min. di Sardegna) (1)

Parigi.

(Turin, 1er septembre 1853).

Mon cher Marquis,

J'ai eu le plus grand plaisir à voir votre cousin le duc de Vallombrosa. La courte conversation que nous avons eue m'a prouvé qu'il avait bien profité de son séjour en Angleterre. Le général Dabormida (2), qui l'a vu aussi, est très disposé à lui faciliter l'entrée de la carrière diplomatique, dans laquelle il ne peut manquer de réussir.

Je vous prie de prêter vos bons offices à M. Ch. Lafitte (3) pour obtenir que les contrats à terme des actions *Victor-Emmanuel* (4) soient cotées à la Bourse.

---

(1) Pes di Villamarina (marchese Salvatore), inviato straordinario e ministro plenipotenziario a Parigi.

(2) Ministro degli affari esteri nel Gabinetto del 4 novembre 1852, formato dal conte di Cavour, e che giustamente fu detto il « Gran Ministero ». Ne uscì, come si vedrà, nel gennaio 1855, « par un scrupule de délicatesse excessif ». (Chiala, *Lett. edite ed inedite di C. Cavour*, II, 95).

(3) Lafitte (Carlo Pietro Eugenio), capo della nota Casa bancaria parigina.

(4) Le azioni della Società per la costruzione della linea ferroviaria *Vittorio Emanuele*. Di questa Società facevano parte il Lafitte ed Alessandro Bixio, tanto in nome proprio quanto in quello dei signori André Luigi, Avigdor Enrico, Calvet-Rogniat J., Chaplin Guglielmo, Dailly Alfredo, Delahante Gustavo, Easthope Giovanni, Hope W. W., Odier Carlo, Reyre Clemente e soci.

Malgré les intrigues du parti clérical et les menées Mazziniennes, le pays jouit de la plus parfaite tranquillité. Seulement la perception des nouveaux impôts cause assez de mauvaise humeur, dans les provinces surtout qui étaient accoutumées à ne payer presque rien.

On crie beaucoup contre le ministre des finances (1); mais comme, en dernière analyse, tout le monde reconnaît qu'il faut payer, l'irritation ne porte pas contre le système.

Vous m'obligerez en me tenant au courant de la *crise* des subsistances en France. Je crois que les mesures prises par le Gouvernement de ce pays l'ont aggravée. En effet, quoique la récolte ait été médiocre en Piémont, le blé y est encore à bien meilleur marché qu'en France.

Croyez, mon cher marquis, à mes sentiments dévoués.

II.

A MONSIEUR WILLIAM DE LA RIVE (2)

Pressinge (Genève).

(Turin, 2 septembre 1853).

Mon cher cousin,

Votre beau-frère sera fort bien accueilli au camp d'Alexandrie, quoiqu'il ne soit que lieutenant, quand même il n'aurait pas de lettre du Conseil Fédéral.

---

(1) Lo stesso conte di Cavour, dal 4 novembre 1852 presidente del Consiglio dei Ministri e Ministro delle finanze. Già, nel Gabinetto D'Azeglio, essendo Ministro di marina e d'agricoltura e commercio, era stato incaricato interinalmente del Ministero delle finanze (19 aprile 1851-21 maggio 1852).

(2) De la Rive (William), figlio primogenito del celebre fisico ginevrino Augusto de la Rive (1801-1874), pubblicista distinto. Fu uno dei primi biografi di Cavour (*Le Comte de Cavour*, récits et souvenirs, Parigi, Hetzel éd., 1863), e la sua vita di Cavour è dal Berti giudicata una delle più belle e sincere che siansi scritte del sommo statista. (*Il conte di Cavour avanti il 1848*, Roma, Voghera ed., 1886). Era parente del conte di Cavour per parte dei Sellon. V. CHIALA, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. I, p. XIII, nota 1.

En arrivant à Turin, il n'a qu'à venir me chercher. Si, par hasard, j'étais absent, il devrait se présenter au Ministère de la guerre et demander du comte Petitti (1), 1er officier.

Enfin, s'il voulait se rendre directement à Alexandrie, il pourrait se réclamer du comte A. Casanova (2), grand ami de votre père, qui exerce les fonctions de chef d'État-major du général Durando (3), commandant la Division militaire.

Vous devriez bien l'accompagner et venir, après le camp, passer quelques jours à Leri, où l'honnête Savoie (4) serait charmé de vous faire les honneurs des bécassines qui pâturent dans nos rivières.

Mille amitiés à Marie, à votre père et à votre oncle.

III.

A MONSIEUR CHARLES LAFITTE

Paris.

(Turin, 3 septembre 1853).

Monsieur,

Quoiqu'il eût été plus régulier que le dépôt que votre Compagnie (5) doit faire, eût été versé dans une des caisses

---

(1) Petitti di Roreto (conte Agostino), allora luogotenente colonnello di Stato maggiore, segretario generale nel Ministero di guerra. Il termine « primo uffiziale » corrispondeva a quello di « segretario generale », da cui fu surrogato appunto in quell'anno.

(2) Avogadro di Casanova (cav. Alessandro), allora maggiore.

(3) Durando (comm. Giovanni), allora comandante generale della Divisione di Alessandria.

(4) Un servo probabilmente od un agente. Frequenti, in addietro, le designazioni di persone domestiche coi nomi delle regioni onde erano originarie: « Champagne, Bourgogne, Picard », ecc.

(5) La Compagnia di cui faceva parte il Lafitte, assuntrice della ferrovia *Vittorio Emanuele*. La detta Compagnia doveva « costrurre ed esercitare » a sue spese ed a' suoi rischi e pericoli « una strada ferrata da Modane, per Ciamberì, alla frontiera di Francia ed a Ginevra. Una

de l'État, je ne veux pas vous causer l'ennui de retirer les rentes que vous avez remises à M. de Rothschild pour que vous les envoyiez à Chambéry. Ayant des rentes 3 % à remettre à ces banquiers, je puis laisser entre leurs mains celles que la Compagnie a déposées chez lui. Je m'arrangerai de même pour les rentes 5 %. Il demeurera seulement entendu que la restitution du dépôt s'opérera à Turin et qu'à cette occasion vous recevrez une quantité de rentes 5 et 3 % égale à celle que vous avez versée, sans exiger les mêmes titres que ceux actuellement déposés.

Vous avez parfaitement fait de ne pas engager de polémique avec les journaux de la Savoie, qui ont répandu et répété toute espèce de cancans et de faux bruits. Le Gouvernement a fait de même. La meilleure manière de faire cesser cette polémique, c'est de commencer les travaux (1) le plus tôt possible. Je désirerais beaucoup que la Compagnie fût en mesure de donner du travail cet hiver, qui sera difficile pour les classes ouvrières, attendu le haut prix des denrées alimentaires. Ce n'est pas que la récolte soit mauvaise en Savoie, mais l'état des marchés des pays voisins réagit chez nous.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

---

prima convenzione fu conclusa tra lo Stato e la Compagnia, nel 1853; una seconda, nel 1857. — Il deposito era di 500,000 lire. Tre mesi dopo la stipulazione del capitolato, la Compagnia doveva versare la cauzione o perdere il deposito.

(1) Della ferrovia della Savoia.

IV.

Al marchese S. di Villamarina

Parigi.

(Turin, 5 septembre 1853).

Mon cher Marquis,

Je vous remercie de la communication confidentielle que vous m'avez faite par votre lettre du 31 dernier.

Le projet auquel elle se réfère est vraiment grandiose et d'une immense portée, mais je doute fort qu'il soit réalisable pour le moment.

Quant à nous, je ne vois pas comment nous pourrions y prendre part. Nous ne sommes guère en état de dépenser de l'argent hors de chez nous, ayant tant de choses à faire à l'intérieur. Aussi je trouve que vous avez parfaitement agi en vous tenant sur la plus grande réserve. Toutefois, si ces Messieurs veulent venir à Turin, laissez-les faire. Il sera toujours bon de connaître à fond leurs intentions.

Ma santé est tout à fait remise: seulement je ne suis pas encore en état de reprendre toutes mes anciennes habitudes de travail.

Si le parti clérical compte sur les élections de l'année prochaine, il se trompe étrangement. Je ne crois pas qu'à l'exception de la Savoie et de quelques localités de la Rivière de Gênes, il réussisse à faire passer un seul de ses candidats. Je vous engage, toutefois, à surveiller de près les intrigues qu'il prépare à Paris.

Dites-moi si le comte de Maistre (1), après avoir gagné son procès, compte revenir à Turin.

Croyez, mon cher marquis, à mes sentiments dévoués.

---

(1) Il conte Rodolfo, uno dei capi, appunto, del partito clericale a cui più sopra accenna. Era insignito del collare dell'Annunziata e luogotenente generale; era stato aiutante di campo di S. M. Carlo Alberto.

V.

A MONSIEUR JACQUIER-CHÂTRIER (1) (Député, Syndic de Bonneville).

(Turin, 6 septembre 1853).

Monsieur,

Les tristes détails que contient votre honorée lettre du 3 courant m'ont vivement affecté. Je déplore les désastres qui, coup sur coup, affligent la ville de Bonneville. Je voudrais bien pouvoir y apporter un remède prompt et efficace; mais, pour cela, il faudrait connaître, et connaître à fond, les causes qui les produisent. Or, jusqu'ici, je vous avoue que je ne suis pas parvenu à me faire une idée claire et précise des circonstances qui rendent l'Arve (2) un si dangereux voisin. Les personnes que j'ai consultées à ce sujet, celles qui ont un devoir à m'en entretenir, m'ont fourni des renseignements si divers, ont émis des opinions tellement disparates que je n'ai pu me former, sur ce sujet, aucune idée claire et précise. Vous-même, tout en m'exposant, avec une grande force, les effets de l'inondation de l'Arve, ne m'avez jamais indiqué le moyen d'y porter remède.

Dans cette position, ne pouvant rien faire, j'ai prié, après avoir reçu votre avant-dernière lettre, M. Paleocapa (3) de

---

(1) Jacquier (Giuseppe), avvocato, proprietario, deputato per Bonneville. Aggiunse al nome patronimico il cognome materno di Châtrier, per distinguersi da un omonimo. Deputato liberale; amico personale del Lanza. Passato alla Francia nel 1860. Morto a Bonneville l'anno 1875.

(2) Il torrente, poi fiume Arve, proveniente dal gruppo del Monte Bianco, attraversa Bonneville, capoluogo dell'antica provincia sarda del Fossignì, e si getta nel Rodano poco a valle di Ginevra.

(3) Pietro Paleocapa (1789-1867), valente ingegnere, fu membro del Governo provvisorio a Venezia (1848), ministro degli affari esteri, poi dell'interno, della Repubblica. Emigrato in Piemonte, divenne ispettore del genio civile, membro del consiglio superiore dei lavori pubblici, senatore. Ebbe (1849) nel Gabinetto Gioberti, il portafoglio dei lavori pubblici, che tenne sino al 1859.

charger l'ingénieur de la province de lui envoyer un rapport détaillé et complet sur les moyens de préserver la vallée de l'Arve des dangers qui la menacent. Ayant demandé hier à mon collègue des nouvelles de ce travail, il m'a répondu que M. Imperatori, qui était remis de la chute terrible qu'il a faite, est de nouveau malade, et que, par conséquent, il n'avait pas encore pu s'occuper de la commission que le Ministère lui avait donnée. Ce nouveau contretemps me contrarie excessivement, car il retarde la solution d'une question qui, je vous l'assure, m'intéresse au plus haut degré.

Si la maladie se prolongeait, nous chargerions un autre ingénieur du rapport que nous lui avons demandé. Mais cet expédient présenterait de graves inconvénients, car un homme, quelque habile qu'il fût, s'il n'a pas habité la localité pendant quelque temps, pourra difficilement apprécier toutes les circonstances qui rendent si dangereux le cours de l'Arve.

Je suis, par conséquent, forcé à vous engager à prendre patience, et à attendre que nous soyons en état d'adopter un parti en pleine connaissance de cause.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

VI.

Al signor Intendente generale (1) di Ciamberì.

(Leri, 16 settembre 1853).

Preg^mo sig. Conte,

Ho esaminati attentamente i due progetti che Ella mi comunicava con suo foglio del 13 corrente.

Non esito punto a pronunciarmi in favore di quello del

(1) Era il cav. avv. Leopoldo Gay di Quarti, di famiglia comitale.

sig. Bias (1), a patto però che l'art. 9 relativo al caso della risoluzione dell'affittamento fosse modificato in conformità di quanto veniva concertato da me direttamente col sig. Bias, or son due anni. In allora egli consentiva, nella sovra contemplata ipotesi, ad accontentarsi di una annualità pel tempo che il suo contratto doveva aver durata, eguale al capitale speso diviso dal numero d'anni della sua concessione.

Su questa base, in caso di risoluzione, il sig. Bias riceverebbe 40,000 lire annue, sino al termine degli anni 25, principiando dal 1° gennaio 1854.

Forse il sig. Bias osserverà che, in allora, si trattava di spendere 150 o 200 mila lire al più, e che ora sarebbe il caso di avventurare l'egregia somma di 1,000,000. Non potendo disconoscere la solidità di quest'obbiezione, sarei di parere di concedergli l'uno per cento « a titolo » d'ammortizzazione, e così di portare l'annualità dalle 40 alle 50 mila lire.

Se il sig. Bias accetta questa modificazione, non vedo più nessuno ostacolo all'effettuazione del suo progetto, salvo di trovare il modo di combinare il contratto da non rendere necessaria la sanzione legislativa; giacchè sarebbe quasi impossibile il far votare alle Camere una legge che, anche indirettamente, avesse per scopo di legalizzare lo stabilimento dei giuochi d'azzardo (2). Ma quest'ostacolo sarebbe

---

(1) Il Bias, francese, divenne assuntore a fitto dello stabilimento termale di Aix. Questa fiorentissima città termale deve in parte la sua attuale prosperità a Cavour e potrebbe attestare gratitudine alla di lui memoria, come fe' Cannes verso quella di lord Brougham. Nel maggio 1856, il conte di Cavour prese ancora l'iniziativa di una spesa straordinaria per l'ampliamento dello stabilimento balneario d'Aix.

(2) I giuochi, in Aix, furono dapprima tollerati, poi aboliti nel 1856. In seguito, dopo l'annessione della Savoia alla Francia, vennero ripristinati, ed ora nuovamente vi appestano. Nel maggio 1856, il conte di Cavour diceva alla Camera: « Il Governo avendo trovato in Aix uno stato anormale di cose, aveva creduto, poichè esisteva, che vi fossero ragioni per tollerarlo, e cercò di trarne qualche partito costringendo la persona che ne approfittava a fare queste spese di ampliazioni

superabile se il sig. Bias trattasse un contratto coll'Amministrazione dei Bagni e questo venisse approvato con decreto reale.

Io mi lusingo ch'Ella potrà indurlo a accettare queste due proposizioni, e che, quindi, darà vita ad un'impresa che renderà caro il suo nome a tutta la Savoia.

Quando, poi, il sig. Bias si ricusasse di acconsentire alle indicate modificazioni, crederei bene di spingere il progetto del sig. Forestier (1), il quale ha molti lati pregevolissimi. La somma necessaria alla sua esecuzione si otterrà, penso, in Savoia; ed, in ogni caso sarebbe possibile il procurarsela dalla Cassa dei depositi ed anticipazioni, mediante una legge speciale. Stando ai dati che racchiude la relazione Forestier, l'Amministrazione dei Bagni può disporre di un'annua somma di 30,000 lire, cioè 20,000, netto prodotto delle operazioni, 10,000, canone consentito dal sig. Bias. Con queste 30,000 si può corrispondere l'interesse sul mutuo contraendo di 300,000 ed avere ancora un fondo per l'estin-

---

(*per le quali domandava alla Camera lire 300,000*) dei bagni di Aix, quindi le opere sono cominciate e sono state spinte con alacrità.

« Per motivi che la Camera vorrà apprezzare, questo stato di cose ha cessato per non tornare, almeno per quanto può dipendere da noi, a rinascere mai più.

« Ma se questo è un gran vantaggio per la pubblica morale, se è un atto a cui mi onoro di essermi associato, nulladimeno non posso dissimulare che ciò pone il Governo in una gravissima difficoltà. Queste opere sono cominciate, fondi vistosi sono a tal uopo impegnati, l'antico stabilimento è in parte diroccato, il nuovo non è ancora costrutto. I lavori che si sono fatti sono riusciti utilissimi, perchè valsero ad aumentare il volume delle acque... Ma nello stato presente delle cose, mentre non vi è più il vecchio e non vi è ancora il nuovo, se la Camera rigettasse questa legge, non v'ha dubbio che metterebbe il Governo in una dura condizione.

« Certamente la Camera può dire: il Governo fece un'illegalità tollerando il giuoco per alcuni anni. E qui, se la Camera lo vuole, dirò *mea culpa (Ilarità)*. Per dire le cose come sono, non negherò che abbiamo fatto male. Forse sarebbe stato meglio che, quando abbiamo avuto il potere, avessimo proibiti i giuochi. Ma finalmente è questa una colpa di cui siamo tutti complici, perchè, se il Governo li ha tollerati, la Camera, per parte sua, non ha mai alzata la sua voce... »

(1) Probabilmente Gaspare Forestier, notaio, figlio di riputato medico.

zione, di 15,000, col quale il debito si estinguerebbe in poco più di 14 anni.

Conchiudo col dire che si deve spingere le trattative col sig. Bias, ed ove queste non producano risultati accettabili, pensare immediatamente a mandare ad effetto il progetto Forestier.

Mi pare inutile una gita del sig. Bias a Torino, V. S. Ill. essendo nel caso, molto meglio del Ministero, di discutere le condizioni del contratto che si deve stabilire con lui.

Ho il bene di raffermarmi con distinti sensi, ecc.

VII.

Al signor O. F. Mossotti (1)

Pisa.

(Torino, 22 settembre 1853).

Preg^mo Signore,

Duolmi di non poter assecondare la richiesta ch'Ella mi diresse colla sua lettera del 20 settembre, ma non saprei favorire nè direttamente nè indirettamente il progetto concepito dal sig. ingegnere Bruschetti di far attraversare la Sardegna, in tutta la sua lunghezza, dalla valigia delle Indie. Mi pare evidente che queste modificazioni all'itinerario attuale non procaccerebbero alle corrispondenze indiane nè risparmio di tempo, nè economie nelle spese. Non posso quindi se non distogliere il sig. ingegnere Bruschetti dalla idea di andare in Inghilterra proporre progetti che saranno trattati quali vere utopie.

Augurandomi di potere, in altre circostanze, provarle il caso che faccio delle Sue raccomandazioni, passo a rassegnarmi con distinti sensi, ecc.

---

(1) Ottaviano Fabrizio Mossotti, celebre matematico, professore di fisica e di meccanica celeste nell'Università di Pisa, membro non residente dell'Accademia delle Scienze di Torino.

VIII.

A M. Charles Lafitte

Paris.

(Turin, 22 septembre 1853).

Monsieur,

J'ai reçu, pendant une courte absence de Turin (1), les deux lettres que vous m'avez adressées le 9 et le 13 courant.

Vous me demandez, dans la première, ce que le Gouvernement pense d'un projet de fusion de votre Compagnie avec celle de Lyon à Genève. A cet égard, je ne puis rien vous répondre de précis, tant que vous ne m'aurez pas fait connaître d'une manière exacte les bases et les résultats de cette fusion. Les plans que vous m'avez envoyés ne m'ont pas appris grand'chose. J'attends donc de plus amples informations de votre part, avant de traiter ce sujet délicat.

Dans votre seconde lettre vous me parlez des fonds qui demeurent inactifs dans vos caisses, et vous m'offrez de les verser en compte courant au trésor. Nos lois ne nous permettent pas d'accepter cette offre; mais je pense que vous obtiendrez le but que vous vous proposez, en achetant des bons du trésor à trois ou cinq mois de date. On peut acheter des bons dans toutes les villes où il y a un caissier de l'État; ainsi vous pouvez, sans déplacement, employer les fonds que vous avez à la Banque de Savoie.

J'espère que nous recevrons bientôt les plans et les pro-

---

(1) Era stato a Leri dall'11 settembre sino verso il 20. La lett. CCLXC (vol. II) della raccolta del Chiala, porta erroneamente la data di Leri, 27 settembre. Passò a Leri un « otto giorni ». V. lett. XIII di questa raccolta.

jets d'une portion de la ligne, et que vous pourrez, avant l'hiver, acheminer les travaux dans plusieurs localités.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

IX.

A MONSIEUR PALLUEL (1) (Avocat)

Chambéry.

(Turin, 22 septembre 1853).

Monsieur,

Vous avez raison de croire que l'opinion que j'ai conçue sur vos talents et votre caractère lorsque j'avais l'honneur d'être votre collègue à la Chambre n'a été nullement modifiée par les malheureux dissentiments politiques qui ont séparé quelques membres de la Députation savoisienne du Ministère.

Quoique je me sois fait une loi de rester étranger au choix de l'avocat de la Compagnie *Victor-Emmanuel*, j'ai explicitement manifesté cette opinion à M. Lafitte lorsqu'il m'a dit qu'il pensait vous confier la défense légale des intérêts de la Société dont il était le président.

D'après cette réponse, vous pouvez être certain que si votre nomination a rencontré des obstacles, ce n'est pas moi qui les ai suscités.

Puisque l'occasion se présente, je la saisis pour vous témoigner le regret de n'avoir pas pu réussir à obtenir pour vous la réalisation des espérances que d'autres que moi vous

---

(1) Ferdinando Palluel, avvocato, di Ciamberì. Fu effettivamente avvocato della Compagnia ferroviaria *Vittorio Emanuele*. All'epoca dell'annessione passò alla Francia. Era stato deputato nelle quattro prime legislature ed aveva seduto a destra. V. CHIALA, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. I, pag. CCXII.

avaient fait concevoir. Je ne saurais, Monsieur, vous considérer comme un adversaire politique prononcé; j'ai foi dans vos sentiments libéraux, et je suis persuadé que, dans les circonstances actuelles, vous pensez, avec moi, que ce n'est pas l'ordre, mais la liberté qui court les plus grands dangers; et, par suite, que les hommes véritablement libéraux doivent faire cause commune, sans tenir compte des dissidences qui peuvent exister sur les questions secondaires.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

X.

Al signor Intendente generale di Ciamberì.

(Torino, 25 settembre 1853).

Preg^mo sig. Conte,

M'affretto di riscontrare al suo foglio del 23 andante, col quale mi trasmette il progetto di concessione dello stabilimento termale d'Aix al sig. Bias, da questi accettato.

Non ho, intorno ad esso, che due osservazioni da fare: la prima relativa agli stabilimenti di beneficenza; la seconda che si riferisce ai compensi da corrispondersi al sig. Bias nel caso di rinunzia al contratto di locazione.

Mi pare che il Governo, mentre provvede all'ampliazione dello stabilimento, debba pure pensare a provvedere ai maggiori bisogni della classe povera; epperciò vorrei che il sig. Bias si obbligasse ad ammettere alla cura gratuita un numero maggiore d'individui che nol siano di presente.

La seconda osservazione è più grave. L'art. 8 stabilisce che, in caso di rescissione del contratto, il sig. Bias avrà diritto ad una annualità di 40,000 lire, oltre gli interessi al tasso legale. Se, con ciò, si è inteso gli interessi sul capitale di 800,000 da lui speso, sarebbe una condizione inac-

cettabile, giacchè equivarrebbe ad una annualità del 10 %, la quale, in 20 anni, non solo basterebbe a riprodurre il capitale primitivo, ma procurerebbe al sig. Bias un vistoso beneficio; onde egli avrebbe, in certo modo, interesse a sciogliere il suo contratto subito dopo avere spese le 800,000 lire in discorso.

Il sig. Bias non può pretendere se non ad estinguere in 20 anni il capitale ch'egli impiegherà nello stabilimento. Quando volesse di più, ci vorrebbe prestare capitali ad un tasso maggiore del legale.

È quindi necessario il modificare l'art. 8 nel seguente modo: « En cas de résiliation du présent, le Gouvernement sera tenu de payer à M. Bias, annuellement et jusqu'au terme du bail, une annuité représentant les intérêts au 5 % du capital par lui dépensé dans les limites fixées par l'art. 2, plus les fonds nécessaires pour amortir le dit capital en vingt ans, en tenant compte des intérêts composés au taux du 5 % ».

Come Ella osserva opportunamente, il Governo deve rimanere estraneo alla nuova locazione del Casino; solo, però, deve accettare negli utili la cessione d'esso a favore dello stabilimento dei bagni.

In fretta, Le rinnovo l'attestato dei miei distinti sensi.

XI.

Al signor Intendente generale di Ciamberì.

(Torino, 27 settembre 1853).

Preg^mo Signore,

Il suo foglio del 24 corrente mi ha fatto meglio concepire il vero senso dell'art. 8. Gli interessi di cui è caso si riferiscono al capitale di 800,000, diminuito di altrettante volte 40,000 lire quanti saranno gli anni trascorsi dall'epoca

in cui l'affittamento avrà avuto principio. Così interpretato, l'art. 8 mi pare accettabile. Converrà solo di redigerlo in modo più chiaro e preciso. Se Ella potesse ridurre il tasso al 4 od al 4 $^1/_2$, farebbe cosa opportunissima; ma anche al 5, il complesso del progetto mi pare accettabile.

Prima però di conchiudere definitivamente, si riservi l'approvazione superiore, desiderando di sottoporre il progetto al Consiglio dei ministri.

Ho il bene di raffermarmi, ecc.

XII.

Al signor Ingegnere De Amicis

Genova.

(Torino, 29 settembre 1853).

Preg^mo Signore,

La Sua domanda è stata comunicata al Consiglio di Stato pel suo parere, siccome richiede la legge. Ove questo riesca favorevole, io non penso che l'approvazione Sovrana, necessaria alla costituzione della Società dalla S. V. formata, si faccia molto aspettare.

Gradisca, ecc.

XIII.

Al signor Angelo Bo (1) (Direttore della Sanità marittima)

Genova.

(Torino, 29 settembre 1853).

Preg^mo Signore,

Le rendo distinte grazie per la comunicazione fattami della memoria del sig. dott. Grassi, sulle risoculture in

(1) Il dott. Angelo Bo, professore di « istituzioni medico-chirurgiche » nella R. Università di Genova, direttore della Sanità marittima, poi deputato per Sestri.

Egitto. Ne riputerei utile ed opportuna la pubblicazione. Varrebbe a dissipare i pregiudizi sparsi da uomini dotti, ma poco esperti, a danno di un'industria agricola, sorgente di grande ricchezza pel paese.

L'insalubrità delle nostre risaie è cagionata dal cattivo vitto e dalla pessima condizione delle abitazioni. Si ripari a questi inconvenienti e la risaia sarà salubre quanto la pianura ove abbonda il prato.

Per ristabilirmi in salute, fui a passare otto giorni in mezzo alle più vaste risaie del Piemonte, donde tornai in istato perfetto.

Ho esaminato le sue proposte intorno ai diritti sanitari. Credo che potrò adottarle nella massima loro parte. Tuttavia aspetterò l'apertura del Parlamento, non essendovi urgenza di favorire il già fiorentissimo nostro commercio col Levante, checchè ne dica l'insolentissima Associazione marittima (1).

Ho il bene di dirmi, con distinti sensi, ecc.

PS. La pregherei a trasmettermi una copia dell'*ordonnance* che regola in Francia i diritti marittimi.

XIV.

Al signor marchese Paolo Rescalli

Torino.

(Torino, 3 ottobre 1853).

Preg^mo sig. Marchese,

Avendo ragionato in modo confidenziale col conte di San Martino (2) del progetto ch'Ella mi comunicava, abbiamo dovuto convincerci essere impossibile al Ministero l'assumere

(1) L'Associazione marittima ligure.

(2) Ponza di San Martino (conte Gustavo), ministro dell'interno. V. Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. I, pag. cccLxxv, nota 3.

un impegno qualunque sia diretto, sia indiretto, sia implicito, sia esplicito intorno allo stabilimento di giuochi illeciti nelle provincie cisalpine.

Ho l'onore di rassegnarmi, con distinti sensi, ecc.

XV.

Al sig. cav. Giuseppe Cauvin (Direttore dell'Ufficio d'Insinuazione e Demanio)

Cuneo.

(Torino, 3 ottobre 1853).

Sig. Direttore,

La prego di assumere confidenzialmente le necessarie informazioni per sapere cosa paga di contribuzione diretta il sig. cav. Audiffredi (1).

Esso deve possedere beni sui territorii di Cuneo, Spinetta, e Boves.

Faccia in modo che nessuno possa dubitare del ricevuto incarico.

Le rinnovo i sensi della mia distinta stima.

XVI.

Al signor Rabbini (2) (Geometra)

Torino.

(Torino, 4 ottobre 1853).

Il sig. prof. Ferrati non potendo dividere le idee poste avanti dall'Ufficio del Catasto, e da me approvate, intorno al modo di condurre le operazioni che alle misure si rife-

(1) Audiffredi cav. Giovanni. La domanda è rivolta in vista della nomina dell'Audiffredi a senatore, nomina che, difatti, avvenne poco appresso.

(2) Rabbini (cav. Antonio) divenuto direttore capo dell'Ufficio del Catasto istituito presso il Ministero delle finanze.

riscono, ha richiesto di venir dispensato dalle funzioni a cui era stato chiamato (1).

A questa domanda, dettata da motivi coscienziosi e rispettabili, non ho creduto dovermi opporre, benchè ne provassi vivo e sincero rammarico.

L'Ufficio, col perdere il sig. Ferrati, fa una perdita grave. La responsabilità che pesa su di esso ne rimane accresciuta. La mia responsabilità si fa maggiore. Ma ciò non mi sgomenta, giacchè confido che crescerà pure l'impegno e lo zelo di Lei e dei suoi collaboratori, e che, a vincere le difficoltà che sorgono da ogni lato ad impedire l'opera grandiosa e santa del Catasto, si faranno, all'uopo, maggiori la costanza e l'energia di coloro a cui venne affidato la missione di compierlo, dalla nazione e dal Re.

XVII.

Al signor Intendente di Ciamberì

(Torino, 4 ottobre 1853).

Illmo sig. Conte,

Come già le partecipai col telegrafo, il Consiglio dei ministri ha approvata la convenzione stipulata col sig. Bias per l'affittamento dello stabilimento termale d'Aix. Farò firmare giovedì un decreto reale che l'autorizzi a passare col predetto signore un contratto formale. Ad esso però deve precedere la cessione intesa colla Società del Casino; giacchè non vorrei che, una volta fatta sicura dell'esecuzione delle opere di ampliazione e di miglioramento dei bagni, si ricusasse all'intera cessione.

Farò i necessari uffici presso il ministro dell'interno onde

---

(1) V. Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. V, pag. 297 e seg., nota 1.

il sig. Despine (1) ottenga quel compenso che la S. V. propone, a ciò che sta per perdere. Per ciò che riflette il signor Forestier, una modica gratificazione mi pare bastevole.

Non dubito che l'esito favorevole di questa pratica gioverà non poco ad accrescere la sua influenza in Savoia, e ch'Ella potrà valersene per neutralizzare gli sforzi continui dei nemici delle forme costituzionali per screditare il Governo e renderlo odioso alla popolazione.

Ho il bene di dirmi, con distinti sensi, ecc.

PS. La prego di far recapitare l'inchiusa al sig. cav. Sage, presidente del Consiglio divisionario.

XVIII.

AL SIGNOR CAV. SAGE (2) (Président du Conseil Divisionnaire)

Chambéry.

(Turin, 4 octobre 1853).

Monsieur,

Le Conseil des ministres, auquel je me suis empressé de donner connaissance de l'extrait des délibérations du Conseil divisionnaire de Chambéry, que vous m'avez adressé par votre honorée lettre du 30 septembre dernier, a hautement apprécié les sentiments qui y sont consignés.

Constamment préoccupé des intérêts de la Savoie, le gouvernement du Roi est heureux toutes les fois qu'il peut faire quelque chose qui puisse concourir à les favoriser. La construction de la grande ligne dernièrement votée par le Parlement (3) est appelée à opérer, je le pense du moins, une révolution économique et commerciale dans les provinces

(1) Constant Despine, medico di Aix, poi ispettore delle terme e sindaco.

(2) Il cav. Sage fu intendente a Bonneville, Albertville e Chiavari.

(3) La linea ferroviaria *Vittorio Emanuele*, la cui concessione fu votata dal Senato, addì 27 maggio 1853; dalla Camera dei Deputati, addì 28 maggio.

situées au delà des Alpes; aussi, il n'est aucune question qui préoccupe autant les ministres de S. M. Si l'exécution de cette entreprise n'a pas été poussée avec toute l'énergie qu'on aurait pu désirer, il faut l'attribuer aux évènements qui ont exercé une si fâcheuse influence sur toutes les grandes entreprises industrielles. Toutefois les principales difficultés sont vaincues et tout me porte à croire que les travaux ne tarderont pas à être entrepris et poussés avec vigueur. L'expérience nous a prouvé que les ingénieurs et les entrepreneurs anglais sont lents dans leurs préparatifs, mais qu'une fois à l'œuvre, ils déployent une activité qui n'est pas commune sur le continent.

Je vous remercie, Monsieur, en mon particulier, de ce que votre lettre contient d'aimable à mon égard. Rien ne saurait me procurer une plus vive satisfaction que de voir que mes efforts, quelquefois stériles, mais toujours consciencieux, pour rendre moins pénibles les conditions économiques de notre pays, ne sont pas tout à fait méconnues en Savoie.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

XIX.

Al signor professore Ferrati

Torino.

(Torino, 6 ottobre 1853).

Preg^mo Signore,

Sono dolente dell'accaduto relativamente alla memoria ch'Ella mi trasmetteva. Io voglio tuttavia sperare e credere che la relazione che gliene venne fatta sia stata singolarmente esagerata. Comunque, però, quando, dopo più mature indagini, ritenga la convinzione manifestatami, io di buon grado aderisco alla pubblicazione della detta memoria. Amico della pubblicità, non mi opporrò mai a che le questioni

scientifiche vengano, al pari delle questioni politiche, fatte argomento di pubblica discussione.

Ove non avesse presso di sè le brutte copie della sua memoria, gliene trasmetterei tosto l'originale.

In fretta, le rinnovo l'espressione dei miei sensi distinti.

XX.

Al signor Intendente di Ciamberì

(Torino, 9 ottobre 1853).

Preg^mo signor Conte,

Parmi potersi fissare a lire 350 il regalo da farsi al signor Forestier. Tale somma da prelevarsi sul prodotto dello stabilimento dell'anno corrente.

Il decreto le verrà, senza più, spedito. Penso quindi che, vinte le difficoltà relative al Casino, Ella potrà terminare, nell'andante settimana, col sig. Bias.

Farò quanto sta in me onde i lavori della strada ferrata da Chambéry ad Aix possano essere intrapresi nell'entrante inverno.

Le rinnovo l'attestato della mia distinta stima.

XXI.

A monsieur le Directeur du Domaine (1)

Chambéry.

(Turin, 12 octobre 1853).

Monsieur le Directeur,

Veuillez signifier à M. Corso (2) que j'ai bien autre chose à faire qu'à m'occuper des commérages de la *Gazette de*

(1) Laracine cav. Francesco.

(2) Corso (Ippolito), pubblicista, direttore della *Gazzette de Savoie*, giornale di destra; poi notaio.

Savoie et que, par conséquent, je l'invite à ne plus m'importuner de ses lettres, qui commencent à friser l'impertinence.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

XXII.

A MONSIEUR BIAS

Aix-les-Bains.

(Turin, 12 octobre 1853).

Monsieur,

Je suis charmé d'avoir pu contribuer à mener à bien les négociations qui ont abouti à la convention que vous allez signer. Je ne doute pas que vous ne l'exécutiez, pour ce qui dépend de vous, avec la loyauté et la largeur qui ont distingué tous vos procédés jusqu'ici.

Je serais bien aise que vous puissiez, dès l'année prochaine, introduire dans le service des eaux des améliorations qui fussent une première réponse aux adversaires de la réforme qui va s'accomplir.

Je hâterai, autant que possible, les formalités que la loi requiert pour l'approbation de la Société que vous avez formée pour élever à Aix un hôtel qui puisse rivaliser avec ceux de Genève. Ce sera, j'espère, une bonne spéculation.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

XXIII.

Alla signora marchesa Carolina Vulcano (1)

Genova.

(Torino, 12 ottobre 1853).

Preg^ma Marchesa,

Una visita fatta a mia nipote m'impedì di annunciarle, prima d'ora, che venne spedito alla Legazione di S. M. a Firenze l'ordine di rilasciare a suo fratello Gennaro il passaporto ch'egli desidera.

Desidero che il fratello, venendo a trovarla, Le renda meno grave l'esiglio, e Le faccia aspettare con pazienza l'epoca in cui un regime più mite ridoni al Regno la tranquillità e la pace.

XXIV.

A monsieur Viale (2) (Homme de lettres)

Annecy.

(Senza data).

Monsieur,

C'est à regret que je ne puis faire une réponse favorable à la demande que vous m'avez adressée par votre lettre du 5 courant. Par des considérations qu'il vous sera facile d'apprécier, le Gouvernement ne peut, en aucune façon, encourager l'établissement, à Chamounix, d'un casino où l'on

---

(1) La marchesa Carolina Vulcano, nata Bellelli, di famiglia patrizia salernitana, entrata ne' Vulcano, cospicua famiglia di Napoli. La figlia di lei sposò un principe Dolgoruki. Ebbe due fratelli: l'uno, barone Federico Bellelli, tuttora vivente, già ufficiale di artiglieria; l'altro, cav. Gennaro (di cui è cenno nella lettera), che fu, nel 1861, direttore delle ferrovie, poste e telegrafi a Napoli.

(2) Viale Carlo, nato a Ciamberì, nel 1820, da padre piemontese. Letterato mediocre, scrisse e pubblicò molto. Firmava anche Viale-Collet. Dimorò successivamente in Annecy, in Aosta ed a Torino.

jouerait des jeux de hasard. Ne profanons pas le Mont-Blanc. Cette merveille, unique en Europe, a assez d'attraits pour qu'il ne soit pas nécessaire d'employer des moyens illicites pour amener à ses pieds des admirateurs de toutes les contrées.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

XXV.

AL SIGNOR CAV. MARCHETTI (1)

Vercelli.

(Senza data).

Preg^mo Signore,

Poche cose potevano riuscirmi più gradite della notizia della sua elezione a direttore dell'Associazione vercellese, e della successiva sua accettazione della difficile, ma dirò pure gloriosa missione che Le viene dai suoi concittadini affidata.

Questi miei sentimenti non debbono esserle ignoti; può quindi la S. V. essere certa che il mio appoggio non verrà meno nè alla Società, nè al suo abilissimo direttore.

Tosto ch'Ella abbia assunto il suo ufficio, La inviterò ad occuparsi di una o due pratiche rilevantissime per l'interesse della Società; la prima è l'acquisto, per parte delle

(1) L'avv. Luigi Marchetti, da Langosco (Lomellina), nato verso il principio del secolo, morto circa il 1880, si era associato con l'ingegnere Malinverni, da Vercelli, col quale assunse (1845), come fittavolo delle Finanze, l'esercizio dei canali d'irrigazione del Vercellese per un novennio, scaduto coll'autunno 1853. L'opera del Marchetti e del Malinverni grandemente servì alla sistemazione di quella grande proprietà demaniale, che, prima del loro contratto, era assai in disordine, e rese possibile, alla scadenza del novennio, la costituzione dell'*Associazione di irrigazione ad ovest della Sesia*, fondatasi piuttosto per la volontà del conte di Cavour che per iniziativa privata. Per il primo anno fu appunto l'avv. Luigi Marchetti direttore di quell'Associazione. L'avv. Marchetti era proprietario a Langosco; fu per qualche tempo sindaco di Vercelli e deputato pel collegio di Mortara. (Nota dovuta alla cortesia dell'avv. cav. Roberto Marchetti).

Finanze, dei tenimenti della Religione (1); la seconda l'affittamento dei molini (2), ed una terza la cessione del *Roggione* (3).

Ma questi argomenti non possono venir trattati per corrispondenza: conviene ragionarne prima a viva voce. La invito quindi a recarsi a Torino quando le Sue antiche e nuove occupazioni lo consentiranno, combinando possibilmente la sua corsa col sig. Noè (4).

In fretta Le rinnovo le mie congratulazioni in uno coll'espressione della mia sincera stima.

---

(1) I poderi di Pobietto, Gazzo e Rolosino sono situati il primo fra Trino e Morano, nei territori di Casale frazione Terranova, Cauda e Motte di Conti sulla sponda della Sesia; il secondo sul territorio di Trino al confluente della Sesia col Po; il podere di Rolosino è attiguo a quello di Gazzo. Tutte le tenute appartenevano all'Ordine dei Ss. Maurizio e Lazzaro. Il conte di Cavour promoveva l'acquisto di essi, colle ragioni d'acqua ai medesimi spettanti, dalle Finanze dello Stato. Nella discussione del progetto di legge relativo, che ebbe luogo il 6 aprile 1854, Cavour disse: « Il tenimento di Gazzo è un vero giardino che frutta dalle 70 alle 80 emine per giornata. È... uno dei fondi più feraci, o, come dicono i Lomellini, più « sporgenti » che esistano nel paese. Il tenimento del Pobietto è forse meno potente, perchè ha acque meno fecondanti, ma è pure d'un suolo fertilissimo ». Con legge dell'11 maggio 1854 il Governo fu autorizzato ad acquistare dalla Religione i tre poderi, che furono poi rivenduti, con atti del 3 maggio 1857, Gazzo e Rolosino al sig. Oddone, di Casale, Pobietto all'ospedale di Vercelli, contro cessione delle acque di Larizzate, che pure giovavano alla rete dei canali vercellesi. (Nota dovuta alla cortesia dell'avv. cav. R. Marchetti).

(2) Possono essere i molini sul cavo Magrelli (dal nome del signor Magrelli, il quale ebbe in enfiteusi, dal 1800 al 1830, Pobietto e Gazzo, col patto che costruisse un canale d'irrigazione con presa d'acqua dal navicello di Saluggia alla Galeazza), oppure alcuni dei molini, già proprietà demaniale, sui canali vercellesi. (Id.).

(3) Il Roggione di Vercelli, che il Demanio acquistò, poi, il 19 luglio 1857. (Id.).

(4) L'ing. Noè, favorito dalla intiera fiducia del conte di Cavour, era, in quel tempo, a capo dei canali demaniali e copriva quella carica fino dal 1840. Dai ministri Revel e Gallina, il Noè aveva avuto, insieme con l'ing. Epifanio Fagnani, incarico di studiare e verificare il tracciato del Rossi per un canale da derivarsi dal Po a Crescentino. Cavour, ministro di agricoltura nel Gabinetto d'Azeglio, gli affidava, nel 1852, incarico espresso di studiarne altro, riportandone in su la presa fin dove si potesse abbracciare la maggior estensione di territorio da irrigare. A compiere questo studio, che fu ultimato nel 1853, il Noè ebbe a collaboratori l'ing. Cesare Marchetti ed il geometra aiutante Cortelezzi. L'opera fu dal conte di Cavour promossa; ma

XXVI.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 12 octobre 1853).

Mon cher Marquis,

Je vous prie de me procurer le plus tôt qu'il vous sera possible le projet de loi communiqué, au mois de juillet 1846, aux Conseils généraux, pour la réforme du cadastre, par le ministre des finances d'alors. Si ce projet a été accompagné de documents, vous m'obligeriez en me les faisant également parvenir.

J'ai eu le regret de manquer votre fils (1) à Saint-Martin. J'en suis parti la veille du jour où il devait y arriver avec sa grand'mère. Je le verrai avec plaisir à son retour.

Croyez, mon cher marquis, à mes sentiments dévouées.

XXVII.

AL SIGNOR DOTTORE G. CESARE FENOLIO (2)

Torino.

(Torino, 13 ottobre 1853).

Preg^mo signor Dottore,

Le sono grato del gentile pensiero di associare il mio nome ad un suo lavoro sulla dolorosa, ma importante questione

---

non potè assisterne l'esecuzione, che fu intrapresa dopo la morte di lui, ministri Sella e Pepoli. V. la memoria illustrativa della Carta idrografica d'Italia: *Irrigazione del Piemonte — Canali demaniali nelle provincie di Torino, Novara, Pavia ed Alessandria*, p. 24 e *passim*.

(1) Il marchese Emanuele Pes di Villamarina Montereno, che fu gentiluomo d'onore di S. A. R. la principessa di Piemonte, indi S. M. la regina d'Italia, e morì, rivestito di tale qualità, a Roma, l'anno 1891, lasciando largo rimpianto.

(2) Così l'indirizzo, forse errato nel nome. Due dottori collegiati di quel tempo, fra i « più benemeriti dell'arte salutare », erano Innocenzo Fenoglio e Lorenzo Bartolomeo Fenoglio (morto in Torino il 26 agosto 1884, di anni 66).

del colèra-morbus; e più ancora di quanto Ella mi disse intorno all'operato di mio padre nella circostanza della prima invasione di quell'epidemia (1).

Ove Ella intenda di mandarlo ad effetto, mi terrò onorato d'una sì luminosa prova di simpatia e di stima per parte di uno dei nostri più benemeriti cultori dell'arte salutare.

Colgo con piacere questa opportunità per esternarle i sensi della mia distinta considerazione.

XXVIII.

Al signor cav. Biagio Gastaldi (2)

Torino.

(Torino, 16 ottobre 1853).

Preg^mo Signore,

La signora Laura Bon (3) avendomi scritto nuovamente in modo da farmi supporre ch'essa voglia recedere dall'esecuzione di quanto venne formalmente stabilito di suo pieno e libero consenso, prego la S. V. a volerle significare che, se ho preso e prendo tuttora interesse alle sue sventure e alla infelice condizione in cui essa è ridotta, sono in obbligo di curare l'adempimento delle sue promesse, e che nulla potrà rimuovermi da questo proposito.

---

(1) Il marchese Michele Benso di Cavour era vicario della città di Torino quando l'epidemia colerica vi comparve la prima volta, nell'estate del 1835. Sull'ufficio di vicario, V. *Il Conte di Cavour*, ricordi di Michelangelo Castelli, p. 5.

(2) Il cav. Biagio Gastaldi, di Torino, « impiegato nei servizi di polizia », conosciuto per la sua attività eccezionale.

(3) La Laura Bon, d'origine veneziana, fu attrice nella celebre « Compagnia Reale ». Il padre della Bon, zio del Bellotti, a questo diede, morendo, il nome, per il quale motivo quell'ottimo attore, che si suicidò, alcuni anni sono, perchè dissestatosi come direttore di compagnie drammatiche, prese a chiamarsi Bellotti-Bon.

La signora Bon non può, non deve più rimanere a Torino; su ciò non si faccia illusione; è cosa irremovibilmente stabilita.

Ho fatto quanto stava in me per rendere men dolorosa la sua condizione; ho assunto una grave responsabilità. Ora non posso nulla variare a quanto venne stabilito. Lo dichiari alla signora Bon, ponendola in avvertenza sulle conseguenze che potrebbero avere le imprudenze ch'essa mi pare disposta a commettere.

XXIX.

Al signor Sindaco della città di Torino (1)

(Torino, 21 ottobre 1853).

Illmo signor Sindaco,

La deliberazione del Consiglio delegato di codesto Municipio, presa in occasione dei disordini accaduti martedì sera, e che la S. V. mi comunicava, riuscì di somma soddisfazione ai membri tutti del Ministero ed in ispeciale modo al suo presidente.

Una manifestazione così onorevole fatta da un Corpo altrettanto distinto per patriottismo e virtù, quanto elevato ed indipendente, è per me larghissimo compenso alle calunnie ed intrighi a cui sono fatto bersaglio da malvagi e da tristi che, usufruttando e esagerando le difficoltà dei tempi, cercano, col suscitare disordini, col promuovere l'irritazione della classe men colta, di rendere impossibile il regolare andamento delle nostre libere istituzioni (2).

---

(1) Era allora il comm. Giovanni Notta.

(2) Il 18 ottobre una turba malvagia od illusa si era recata tumultuante al palazzo Cavour, proferendo imprecazioni e grida di morte, scagliando sassi e tentando di irrompere per le scale e nell'interno dell'abitazione. V. Chiala, *Lettere edite ed inedite*, vol. II, pag. xlv; *Il Conte di Cavour*, ricordi di Michelangelo Castelli, pag. 32 e seg.

Il concorso però della maggioranza dei buoni, di cui il Municipio è rappresentante ed interprete, renderà possibile al Ministero di spuntare questi tenebrosi progetti; ond'io confido che, in definitiva, le attuali perfide macchinazioni ad altro non giungeranno se non a smascherare le fazioni estreme, che, sotto il manto ora della religione, ora di un liberalismo eccessivo, mirano a ricondurre questo nobile paese sotto il dominio del dispotismo, o per la via diretta, o per la via assai più sicura, benchè indiretta, dell'anarchia.

Piacciale, pregiatissimo signor Sindaco, essere interprete della mia riconoscenza presso il Consiglio delegato, e gradire, in un tempo, l'espressione dei sensi di sincera stima e viva affezione ch'io Le professo.

XXX.

A MONSIEUR JACQUIER-CHÂTRIER (Député, Syndic)

Bonneville.

(Torino, 27 ottobre 1853).

Monsieur,

Je regrette les contrariétés que la Municipalité de Bonneville a éprouvées au sujet de l'administration du collége de cette ville; mais je puis vous assurer qu'elles ne peuvent pas être attribuées ni au mauvais vouloir du ministre de l'instruction publique, ni aux mauvais offices du professeur Rayneri (1). Ce dernier passe pour être, et est en effet, un des membres les plus libéraux de l'Université; c'est l'ami intime de votre collègue M. Berti (2), à qui on ne peut pas

(1) Giovanni Antonio Rayneri, professore di metodica nella R. Università di Torino, ivi pure sostituto professore pel metodo, in seguito alle riforme dal march. Cesare Alfieri introdotte nell'insegnamento; autore della *Pedagogia* e di altre opere metodiche e pedagogiche altamente stimate in Italia.

(2) Collega in deputazione. Domenico Berti, attualmente primo segretario di S. M. per l'Ordine dei Ss. Maurizio e Lazzaro. Il Berti era allora professore di filosofia morale nella R. Università di Torino.

reprocher un excès de tendresse pour le clergé. M. Rayneri, d'ailleurs, est un des chefs de ce qu'on nomme ici l'*école méthodiste*, qui est antipathique au dernier degré au parti rétrograde. Comment voulez-vous que, cela étant, il ait prêté la main à une intrigue anti-libérale?

Il a pu se tromper, c'est possible; mais chercher à nuire à votre collége pour favoriser le parti clérical, non certainement.

La Société *Victor-Emmanuel* fait étudier la ligne d'Annecy à Genève par Le Plat et La Roche. Cette ligne me paraît présenter de grands avantages, et je serais charmé qu'elle fût préférée aux autres. Si cela avait lieu, le Faucigny en ressentirait d'immenses avantages. C'est une question qui devrait vous occuper exclusivement pour le moment (1).

Recevez l'assurance de mes sentiments sincères.

XXXI.

AL SIGNOR MARCHESE FRANCESCO PALLAVICINI

Genova.

(Torino, 28 ottobre 1853).

Preg^mo amico,

La vostra lettera del 20 andante mi pervenne dopo che le nomine dei nuovi senatori erano già state firmate dal Re; non potei dunque sottoporre al Consiglio in tempo utile la vostra candidatura.

Aspettando quindi una più propizia occasione, dovreste esordire nella vita politica nella Camera dei deputati, ove

(1) V., sul medesimo argomento, il discorso detto nella Camera dei deputati, il 24 aprile 1857, nella discussione del progetto di legge per la concessione della costruzione della strada ferrata da Annecy a Ginevra, in *Discorsi parlamentari del conte di Cavour*, X, pag. 129-134.

difettiamo di uomini pratici degli affari ed istruiti negli argomenti economici.

Parmi che la toga senatoriale non si addica alla vostra età; mentre la veste di deputato vi starebbe assai bene.

Ponete mente allo stato della Deputazione genovese, e vedrete essere opera da buon cittadino di modificarlo radicalmente.

V'invito, quindi, alla prima vacanza di un collegio elettorale ligure, di mettervi avanti e di farvi eleggere (1). Potete fare assegno sul concorso del Ministero e specialmente sul saldo appoggio di chi si ripete, ecc.

XXXII.

A MONSIEUR CHARLES LAFITTE

Paris.

(Turin, 2 novembre 1853).

Mon cher Monsieur,

Je vous remercie de la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner à l'occasion de la démonstration qui a eu lieu contre moi le 18 octobre.

Cette méchante manœuvre des deux partis extrêmes coalisés, a tourné en définitive contre eux, et a eu pour résultat d'augmenter la force du Gouvernement, qui est, je vous l'assure, bien décidé à ne pas tolérer la moindre tentative de désordre.

M. Paleocapa s'occupe activement de l'examen des plans que M. Barbier lui a transmis. Sans l'opposition de la ville de Chambéry, ils seraient probablement déjà approuvés.

Ne vous inquiétez pas du projet mis en avant par *** de Genève, d'un chemin de fer de Sallanche. Ce chemin doit

(1) Il Pallavicini diventò deputato per Varazze e sedette sui banchi della Destra oppositrice alla politica cavouriana.

être un accessoire de la ligne de Chambéry à Genève. Si, comme je pense, le tracé par la vallée de l'Arve aura la préférence, vous serez presque à moitié chemin de Sallanche, point important lorsqu'on pourra s'y rendre en deux heures de Genève, car plus de 40,000 voyageurs viennent annuellement admirer le Mont-Blanc.

Au reste, nous sommes peut-être à la veille de voir aplanir les difficultés qui rendent incertain le succès complet du chemin *Victor-Emmanuel*. Trois de nos plus habiles ingénieurs sont persuadés d'avoir trouvé un moyen certain et peu coûteux de gravir les plans inclinés, ayant une pente de 5 et même de 6 p. °/₀. S'ils ne se font pas illusion, le problème du Mont-Cenis serait résolu, et votre chemin deviendrait un des meilleurs de l'Europe.

Le Gouvernement va faire essayer le nouveau système sur le plan incliné des Apennins. Si l'essai réussit, il s'en suivra une révolution complète dans les moyens de traction; et les lignes parallèles à des cours d'eau, fournissant gratuitement des forces motrices, pourront être exploitées à moitié prix des autres lignes.

Ces ingénieurs ont donné déjà des preuves d'une grande capacité, puisqu'ils viennent de faire construire des locomotives qui gravissent des pentes de 3 ½ p. °/₀, ce qui n'a été fait nulle part.

Croyez à mes sentiments dévoués.

XXXIII.

A MONSIEUR FÉLIX BELLY

Paris.

(Turin, 3 novembre 1853).

Monsieur,

Je vous remercie des sentiments que vous avez bien voulu me manifester à l'occasion des démonstrations hostiles

dont j'ai été l'objet (1). Ces évènements déplorables, auxquels la cherté du pain a servi de prétexte, n'ont pas été l'œuvre exclusive de la démagogie. Le parti réactionnaire en a été le véritable auteur; les démagogues sans influence aucune en Piémont, ont été, dans ses mains, des instruments stupides et aveugles.

Ces évènements toutefois ont produit, en définitive, un excellent résultat. En démasquant les projets des partis extrêmes, ils ont rallié au gouvernement tous les hommes modérés, qui constituent l'immense majorité du pays.

Je me félicite de vous voir occuper une place influente dans la rédaction du *Constitutionnel*. C'est un gage certain pour nous que ce journal traitera nos affaires avec justice et bienveillance, ce qu'il n'a pas toujours fait par le passé.

Je ne doute que nous ayons à vous attribuer le principal mérite du changement qui s'opérera en notre faveur.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

XXXIV.

AL SIGNOR CAV. ARCHITETTO LEONI

Torino.

(Torino, 4 novembre 1853).

Preg^mo Signore,

Il tempo c'incalza; fra un mese o poco più la strada ferrata giungerà a Genova; è urgente il provvedere al servizio dello scalo di Torino. Quindi non posso più oltre indugiare dal fare occupare quella piccola striscia di giardino delle monache di San Salvario, necessaria per procurare un facile accesso alle nuove tettoie che stanno ora ultimandosi.

Debbo perciò pregare la S. V. a notificare alle reverende

(1) V. nota 2 a pag. 28.

suore che sono pronto a firmare il contratto di cui le ho rilasciata la minuta; ma, ove la stipulazione ne fosse rimandata oltre a mercoledì venturo, giovedì 10 andante farò firmare il R. Decreto per l'occupazione del detto locale.

La prego di favorirmi di pronta e definitiva risposta, e di gradire i sensi della mia sincera stima.

XXXV.

Al signor conte Vitaliano Borromeo (1)

Isolabella.

(Torino, 9 novembre 1853).

Illmo Signor Conte,

Quantunque io nutra fiducia di vederla, fra pochi giorni, a Torino, in seno dell'illustre Consesso cui Ella venne meritamente chiamata a far parte, non voglio indugiare a ringraziarla dei nobili e gentili sentimenti che la S. V. si piacque a manifestarmi col suo foglio del 5 andante; assicurandola, nello stesso mentre, avere provato sincero rammarico di quanto Ella mi riferisce intorno alla condotta, a suo riguardo, del Presidente del Tribunale di Pallanza. L'ottimo mio ex-collega Boncompagni (2) aveva riferito al Consiglio avere fatto tale ammonizione a quel magistrato da fargli mutare contegno. Pare che le sue parole non abbiano dato quel frutto ch'egli ne aspettava, ond'è che io la prego a voler mandare al suo successore, il ministro Rattazzi, quel foglio insolente di cui la sua lettera fa cenno,

(1) Capo, in allora, dell'illustre Casa lombarda. Era senatore del Regno.

(2) Boncompagni di Mombello (cavaliere poi conte Carlo) era stato ministro di grazia e giustizia e guardasigilli nel primo Gabinetto composto dal Conte di Cavour (4 novembre 1852) con Ponza di San Martino all'interno, Dabormida agli esteri, La Marmora alla guerra e marina, Paleocapa ai lavori pubblici, Cibrario alla pubblica istruzione. Il Boncompagni lasciò volontariamente il portafoglio (27 ottobre 1853) per far posto al Rattazzi nel Gabinetto. V. Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. II, pag. xlvi.

insieme ad una succinta relazione dell'accaduto, accertandola che il Rattazzi provvederà energicamente al caso.

Ho l'onore di raffermarmi, con predistinta stima, ecc.

XXXVI.

Al signor professore Scialoja (1)

Torino.

(Torino, 5 novembre 1853).

Il sottoscritto prega il sig. professore Scialoja a volere prendere ad esame il progetto di legge sui sensali, presentato al Senato, e quello che, in sostituzione di esso, ha formulato l'Ufficio centrale, manifestandogli quindi la sua opinione sul merito loro ed in ispecie sulle proposte modificazioni.

---

(1) Scialoja (Antonio) legista ed economista di mente alta e vigorosa, nato nel 1817 a San Giovanni a Teduccio, da padre d'origine procidana; chiamato a Torino dal marchese Cesare Alfieri di Sostegno, quando questi fu presidente del Magistrato della riforma degli studi, per insegnare economia nella R. Università. Sin dal 1840, Antonio Scialoja si era rivelato col più celebre de' suoi studi di quel tempo: *I principii dell'economia sociale* ed aveva avuto parte splendida nel settimo Congresso degli scienziati italiani, tenutosi a Napoli nel 1845. Venne nel 1846 a Torino, ove il suo corso fu affollato ed ei strinse relazioni di amicizia con i migliori: lo Sclopis, il Boncompagni, l'Alfieri di Sostegno, il Petitti (Ilarione), il Giulio. Tornò a Napoli appena data la Costituzione ed, eletto deputato, entrò nel celebre Ministero del 3 aprile, che rappresentava quella che allora si chiamava Italianità, con Carlo Troya, presidente, Conforti all'interno, Imbriani all'istruzione, egli stesso all'agricoltura e commercio. Il Ministero cadde, come è noto, sanguinosamente, il 15 maggio, giorno in cui si doveva aprire il Parlamento, nel quale Scialoja si palesò poderoso oratore. Arrestato il 26 settembre, fu chiuso in Santa Maria Apparente e condannato alla pena di nove anni di reclusione, commutata, dopo tre anni, per intromessione di Napoleone III, in esiglio perpetuo. Riparò a Torino, ove venne nominato (luglio 1850) consultore legale nell'ufficio del catasto dal conte di Cavour a cui rese, indi innanzi, servizî di varia natura, politica, amministrativa, economica, ecc. Il senatore Carlo De Cesare, che gli fu intimo, ne scrisse la vita. Raffaele De Cesare raccolse intorno a lui memorie e aneddoti, pubblicate dal *Corriere di Napoli*, nel maggio 1893, e quindi riuniti in volume dal Lapi, di Città di Castello.

XXXVII.

A MONSIEUR FASCIOTTI (1)

Turin.

(Turin, 17 septembre 1853).

M. de Cavour prie M. Fasciotti de lui dire s'il veut se charger de fournir au trésor, d'ici à la fin de la semaine prochaine, 30,000 livres sterling et à quelles conditions.

Réponse avant midi.

XXXVIII.

A MONSIEUR LE COMTE DE SALMOUR (2)

Turin.

(Turin, 17 novembre 1853).

Tu as beau rire, je suis sans pitié, et je t'envoie un nouveau projet de société de Crédit foncier.

Ce projet est l'œuvre d'hommes sérieux, qui ont le moyen de le mettre en exécution.

---

(1) Fasciotti Giov. Battista, banchiere, già interessato nella Banca Barbaroux. Tenne la direzione del Banco di credito italiano. Fu in frequenti relazioni col conte di Cavour per affari di finanze. Ricco e di notoria accortezza amministrativa. Il senatore Eugenio Fasciotti, tuttora vivente, è di lui fratello.

(2) Roggero Gabaleone conte di Salmour, amico di gioventù di Cavour: « un de mes meilleurs amis » (lett. XL di questa raccolta). La famiglia Gabaleone, di Chieri, acquistò, nel 1665, Salmour. Caterina Balbiano, sposatasi con Michele di V. Amedeo Gabaleone, avendo perduto il marito, morto in seguito a ferite riportate nell'assedio di Cuneo (1691), passò a seconde nozze col margravio Carlo di Brandeburgo, fratello del primo re di Prussia, — romanzesco amore, sfortunato maritaggio —; e poscia a terze nozze col conte di Vackerbarth, feldmaresciallo e ministro del re di Polonia, che lasciò le sostanze a Giuseppe

Je l'ai parcouru à la hâte; plusieurs clauses me paraissent un peu trop rigides, mais, dans son ensemble, il n'est pas mal.

Ne m'en veuille pas de mon indiscrétion, et crois à ma reconnaissance et à mon amitié.

XXXIX.

A MONSIEUR HYPPOLITE CORSO

Chambéry.

(Turin, 17 novembre 1853).

Monsieur,

Je vous remercie de l'avis que vous m'avez transmis par votre lettre du 12 courant. J'apprécie votre zèle; je vous demande seulement de le tempérer, en songeant qu'ayant des affaires par-dessus les bras, je n'ai pas le temps de m'occuper de petits commérages.

Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

Antonio Gabaleone secondogenito di sua moglie. Questi occupò le cariche più elevate del regno di Polonia, e morì, nel 1761, a Nymphenburg in Baviera, senza discendenza. Fu suo erede il nipote, ceppo di un ramo dei Gabaleone che fiorì in Sassonia e s'estinse nel 1823, dopo aver sostenuto uffici importantissimi. Il conte Roggero di Salmour, del quale sarà più volte questione in questo carteggio, ed a cui una parte delle lettere sono dirette, ultimo della sua stirpe, fu deputato al Parlamento subalpino, ministro plenipotenziario a Napoli, segretario generale al Ministero degli affari esteri, senatore del Regno. Disimpegnò per il conte Cavour diverse delicate missioni. (CIBRARIO, *Notizie genealogiche di famiglie nobili degli antichi Stati della monarchia di Savoia*).

XL.

A Monsieur Paul Buisson (1) (Juge)

Aix-les-Bains.

(Turin, 22 novembre 1853).

Monsieur,

La Chambre des députés est dissoute. En présence de l'hostilité croissante des partis extrêmes, de l'opposition sourde du Sénat, des intrigues, des ambitions déçues, des vanités non satisfaites, le Ministère a cru nécessaire de faire un appel au pays et de chercher un appui valide dans une Chambre jeune et vigoureuse.

Le parti réactionnaire compte sur la Savoie; ses espérances se réaliseront si les hommes vraiment constitutionnels, amis de l'ordre et de la liberté, ne se mettent pas à l'œuvre avec ardeur et persévérance, en faisant taire les petites susceptibilités de clocher, les jalousies mesquines et en oubliant tout ce qui est de considération secondaire en présence des grands intérêts nationaux qui sont en question.

C'est dans ce but que je viens réclamer votre concours pour l'élection d'Aix, et vous demander confidentiellement si vous croyez que la candidature de M. le Comte de Salmour (2) peut réussir à Aix.

M. de Salmour est connu à Aix depuis vingt-cinq ans. Il est, en quelque sorte, plus Savoyard que Piémontais. Ses opinions sont libérales et modérées; enfin, j'ajouterai que c'est un de mes meilleurs amis.

---

(1) Giudice a Douvaine, indi ad Aix, poi a Moutiers, poi giudice istruttore a Ciamberì. All'annessione della Savoia alla Francia, optò per l'Italia. Fu questore a Bologna, indi giudice istruttore in Aosta, poi presidente del Tribunale di Susa e finalmente presidente del Tribunale di Biella, ove morì nel 1892.

(2) V. nota 2, pag. 36.

M. de Martinet (1) s'est montré, dans les deux dernières sessions, l'ennemi déclaré du Ministère. En le réélisant, Aix ferait un acte d'hostilité ouverte. J'espère que les bons habitants de cette ville ne voudront pas nous causer ce chagrin en nous envoyant un adversaire.

Veuillez me répondre sur le champ avec netteté et franchise. Si M. de Salmour n'a pas de chances, nous renoncerons à lui sans hésitation. Dans le cas contraire, je donnerai de suite des instructions à l'Intendant pour que sa candidature soit appuyée ouvertement par les représentants du Gouvernement.

Recevez mes compliments empressés.

XLI.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 26 novembre 1853).

Mon cher Marquis,

Je viens réclamer votre intervention pour une affaire qui me tient excessivement à cœur. Après de grands efforts, je suis parvenu à détruire l'oligarchie médicale qui gaspillait les ressources de l'établissement thermal d'Aix; et cela en donnant cet établissement à bail à M. Bias. Le contrat passé avec lui l'oblige à créer un nouvel établissement qui ne doit pas coûter moins de 800,000 francs.

M. Bias, voulant bien faire, s'est adressé à l'homme qui, en France, est reconnu comme une spécialité dans la matière des eaux. Cet homme est M. François, ingénieur chargé de la direction des travaux que le Gouvernement français

---

(1) Il cav. Gustavo de Martinet, di origine francese. Fu rieletto deputato di Aix.

fait exécuter à Vichy. Il est tout disposé à se prêter aux désirs exprimés par M. Bias, pourvu que le ministre des travaux publics ne le trouve pas mauvais.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien aller trouver M. Magne (1), de ma part, en réclamant de lui, comme une faveur particulière, de vouloir bien permettre à M. François, non pas de diriger les travaux d'Aix, mais seulement de donner son avis sur les plans qui lui seraient soumis. J'espère que M. Magne, qui a été toujours si aimable pour notre Gouvernement et pour moi en particulier, voudra bien accueillir favorablement cette prière.

Vous voudrez bien informer de la réponse M. François, qui habite rue de Bondy, n. 62.

Nous sommes en pleine crise électorale. Si nos amis ne se font pas trop d'illusions, le résultat du scrutin sera favorable à la politique libérale et modérée que professe le Ministère.

Je vous remercie des bontés que vous avez pour mon neveu. Veuillez les lui continuer.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués.

---

(1) Magne (Pierre), uomo di Stato francese, allora ministro dei lavori pubblici. Nato a Périgueux il 3 dicembre 1806, dapprima funzionario nella prefettura, poi deputato (1843-1848), sotto-segretario di Stato alle finanze nel novembre 1849, ministro dei lavori pubblici dal 10 aprile al 26 ottobre 1851, poi nuovamente dal 1° dicembre 1851 al 22 gennaio 1852. Dimissionario in occasione del decreto sui beni della famiglia d'Orleans, riprese, cinque mesi dopo, il medesimo portafoglio, che abbandonò, nel 1854, per quello delle finanze, tenuto sino al novembre 1860. Ministro senza portafoglio (1860-1863); membro del Consiglio privato: ministro delle finanze, nuovamente, dal novembre 1867 al gennaio 1870.

XLII.

A monsieur le comte Avigdor (1)

Paris
Rue Basse-du Rempart, 50.

(Turin, 27 novembre 1853).

Monsieur le Comte,

Je me suis empressé de prendre des informations sur les dispositions du collège de Gavi, dès que votre dépêche télégraphique me fut parvenue.

À cet égard M. de Saint-Martin (2) me dit que, la réélection du marquis Orso Serra (3) étant menacée à Gênes, plusieurs électeurs de Gavi lui avaient offert la candidature de leur collège. Comme la famille Serra possède de très grandes propriétés dans cette localité, M. de Saint-Martin considère le succès de M. Serra comme assuré. Cela étant, il me paraît que vous devriez vous présenter dans un collège de la Savoie, celui de Rumilly, par exemple, où le Ministère combat la réélection de l'ex-syndic de Chambéry, M. Chapperon (4). Si vous êtes disposé à suivre mon conseil, veuillez me le faire savoir de suite.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

---

(1) Il conte Enrico. Sugli Avigdor e sul duello di uno di essi, il deputato Giulio Avigdor, direttore del giornaletto *La Voix de l'Italie*, col conte di Cavour nel febbraio 1850, vedasi il volume: *Il conte di Cavour*, ricordi di Michelangelo Castelli.

(2) Il conte Ponza di San Martino, ministro dell'interno.

(3) Il marchese Orso Serra fu deputato nella IV V e VI legislatura; senatore nel 1860.

(4) Chapperon (Timoleone), avvocato, letterato e storico. Fu uno dei più caldi fautori dell'annessione della Savoia alla Francia.

XLIII.

A MONSIEUR LE CHEVALIER A. LACHENAL (1) (Syndic)

Chambéry.

(Turin, 29 novembre 1853).

Monsieur,

Profondément convaincu que le sort de notre pays, l'avenir de nos institutions et la haute position que nous avons acquise en Europe dépendent du résultat des prochaines élections, je ne crois pas commettre une indiscrétion en faisant un appel direct à votre patriotisme pour vous engager à accepter la candidature de Chambéry, qui vous est offerte par toutes les fractions du parti libéral. Croyez-le bien, Monsieur, il ne s'agit pas de l'existence du Ministère; s'il était seul en cause, je ferai des vœux secrets pour que le verdict du pays me permît de quitter un poste qui attire sur ma tête la haine implacable d'un grand nombre de mes concitoyens et m'oblige à supporter en silence les plus indignes outrages, les plus infâmes calomnies. Mais c'est la constitution, c'est la liberté qui sont menacées par les partis extrêmes coalisés. La lutte n'est pas entre M. de Cavour et Brofferio (2) et Franzoni (3), mais entre ceux qui veulent conserver et ceux qui veulent renverser le Statut.

J'espère, Monsieur, que, pénétré de la gravité de la question qui s'agite, vous ne nous refuserez pas votre concours et vous ajouterez un nouveau sacrifice à ceux que vous avez déjà faits, en venant grossir les rangs des amis de la liberté

---

(1) Cav. Ambrogio de Lachenal od anche Delachenal.

(2) Celebre avvocato, noto poeta, abbondante oratore, oppositore radicale in sembianza d'indipendente.

(3) Monsignor Don Luigi dei marchesi Franzoni, cavaliere dell'Ordine dell'Annunciata, nato in Genova il 29 marzo 1789, consacrato vescovo di Fossano il 19 agosto 1821, traslocato a Torino il 24 febbraio 1832.

et du progrès, du parti qui, par la sagesse, la fermeté, la modération, a su reconquérir pour les institutions l'estime que les évènements de 1848 leur avaient fait perdre.

Permettez-moi, dans l'espoir d'une réponse favorable, de vous considérer comme un de mes futurs collègues à la Chambre et de vous donner l'assurance de mes sentiments dévoués.

XLIV.

AL SIGNOR CAV. MARCHETTI

Vercelli.

(Torino, 9 dicembre 1853).

Preg^mo Signore,

Prima di dar principio alle trattative relative all'acquisto dei tenimenti di Gazzo e Pobietto (1), ho bisogno di stabilire le basi sulle quali la cessione delle acque demaniali all'Associazione vercellese potrà sperarsi (2). Perciò è indispensabile ch'Ella si rechi a Torino a conferire con me.

L'intervento del sig. Noè (3) essendo necessario, è d'uopo ch'Ella si concerti con lui onde trovarsi contemporaneamente a Torino.

Ho raccolto tutti i dati che al valore dei detti tenimenti si riferiscono; epperciò se Ella sollecita la sua venuta qui, potrà, senza ulteriore indugio, dar passo ad una pratica che tanto può influire sulla prosperità dell'Associazione vercellese.

---

(1) V. la nota 1, pag. 25.

(2) Il conte di Cavour aveva in animo di proporre all'Associazione vercellese o *Associazione d'irrigazione all'ovest della Sesia*, di prendere in affitto il cavo di Pobietto che, dal territorio di Livorno Vercellese, va, all'est di Casale, verso la Lomellina, sino a Gazzo.

(3) V. la nota 4, pag. 25.

XLV.

MONSIEUR LE COMTE GREFFIÉ (1)

Moutiers.

(Turin, 25 décembre 1853).

Monsieur le Comte,

Le Conseil des ministres ayant été pénétré de la gravité des motifs qui avaient décidé M. le Garde des sceaux à destiner à Gênes M. votre fils, n'a pas cru devoir revenir sur la délibération prise à son égard.

Je regrette, M. le Comte, de n'avoir pu seconder votre demande comme j'aurai désiré le faire en souvenir des bons rapports qui ont existé si longtemps entre vous et ma famille.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

XLVI.

A MADAME LA BARONNE JULIE DUPORT (2)

Turin.

(Turin, 25 décembre 1853).

Madame la Baronne,

En accordant à M. votre fils un délai d'un an pour payer les droits d'insinuation échus depuis longtemps, j'ai commis

---

(1) Il conte Greffié o Greyffier de Bellecombe, consigliere al magistrato d'appello di Savoia. Nativo di Moutiers, ivi proprietario ed a Brides-les-Bains. Ebbe un figlio magistrato, premorto al padre. I Savoini, rimasti fedeli alla dinastia di Savoia ed all'Italia, gli rimproverarono di essere stato dei più zelanti fautori dell'annessione della Savoia alla Francia, coll'avv. Berthier, l'avv. Chapperon, il sig. de Ville de Quincy e il dott. Denarié. Egli andò a Parigi presidente di una deputazione di consiglieri provinciali e di consiglieri municipali delle principali città della Savoia, per presentare all'Imperatore gli indirizzi dei loro concittadini riguardo all'annessione (marzo 1860).

(2) V. sulla famiglia Duport: CHIALA, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. V, pag. 57 (lettera MCCXIV). Il barone Duport era proprietario di grosse manifatture (filande).

en quelque sorte un abus de pouvoir. Je n'en commettrai certainement pas un second, et bien à regret je ferai exécuter, à son égard, les lois en vigueur.

Recevez, Madame la Baronne, l'assurance de ma considération distinguée.

XLVII.

A MONSIEUR JULES AVIGDOR (1)

Nice.

(Turin, 28 décembre 1853).

Monsieur,

La Chambre des députés a, malgré les efforts du Ministère, annulé votre élection. Le général Dabormida a vainement pris deux fois la parole pour combattre les arguments que le rapporteur de la Commission et d'autres députés faisaient valoir pour démontrer votre inéligibilité. La Chambre a donné, à mon avis, une fausse interprétation à la loi électorale, mais elle a cédé à une invincible préoccupation. Elle a craint, en vous admettant à la Chambre, d'ouvrir la porte à tous les consuls, parmi lesquels on ne peut exclure les agents autrichiens. Cette crainte a dominé une foule de nos amis, auxquels il n'a pas été possible de faire entendre raison. Aucun sentiment personnel ne s'est manifesté; au contraire, une foule de députés m'ont manifesté leur regret de devoir donner un vote qui pût vous paraître hostile.

Maintenant que la résolution de la Chambre est irrévocable, permettez-moi de vous engager à donner votre démission de consul de Prusse, pour vous présenter devant vos concitoyens revêtu de la seule qualité de citoyen sarde. Cette noble démarche vous honorera infiniment aux yeux

(1) V. pag. 41, nota 1.

de vos futurs collègues et vous placera, dès le début, dans une excellente position à la Chambre. Soyez certain qu'en suivant ce conseil, qui m'est dicté par le vif intérêt que je vous porte, vous y gagnerez en considération et influence.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

XLVIII.

A M. Corso (1) (Directeur du Domaine)

Turin.

(Turin, 28 décembre 1853).

Monsieur,

Je n'ai pu m'occuper jusqu'à présent de l'amélioration des services qui dépendent des *Aziende* (2), car il fallait avant tout organiser l'administration centrale. Cette œuvre touchant à son terme, le temps est venu de le faire. Je vous engage, en conséquence, à me communiquer vos idées :

1° sur les attributions des directeurs;

2° sur le service des inspecteurs et des sous-inspecteurs.

Dans une note que vous m'avez remise le 1er avril, vous m'avez signalé les inconvénients du système actuel, dans lequel ceux qui surveillent et contrôlent sont moins rétribués que les surveillés. Il vous reste à m'indiquer le remède à cet état fâcheux.

J'attends de votre zèle et de votre expérience un travail prompt et complet.

---

(1) Corso cav. ed intendente Maurizio. Fu direttore del Demanio in Savoia, dapprima, poi in Torino. Zio dell'Ippolito Corso, di cui altrove. Padre di Edoardo Corso, che diventò capo di divisione al Ministero degli affari esteri.

(2) Erano otto: aziende generali di guerra; di artiglieria, fortificazioni e fabbriche militari; di marina; azienda generale economica dell'estero; azienda economica dell'interno; aziende generali delle strade ferrate, delle finanze e delle gabelle. Rimase solo quella delle gabelle.

XLIX.

Al signor marchese Francesco Pallavicini

Genova.

(Torino, 2 gennaio 1854).

Preg^mo Amico,

Sono dolente di non poter assecondare il vostro desiderio per quanto si conferisce al collegio d'Alassio. Ma, prima della vostra lettera, già aveva il Ministero presi impegni a favore del sig. Airenti, fratello del deputato che fu eletto a Porto-Maurizio ed in quella città.

Spero che troverete un altro collegio ove farvi eleggere, e che la sessione non giungerà a suo termine senza ch'io abbia il piacere di salutarvi qual collega.

Credetemi con distinti sensi, ecc.

L.

A monsieur Jean-Baptiste Favre fils (1) (Vice-Syndic)

Aoste.

(Turin, 4 janvier 1854).

Monsieur,

Les mesures que le Gouvernement a prises dès que les premières nouvelles des troubles de la vallée d'Aoste lui sont parvenues (2), doivent avoir prouvé aux amis de l'ordre

---

(1) Favre (Jean-Baptiste), vice-sindaco di Aosta, direttore della Società del Tiro, proprietario e negoziante, morto verso il 1873.

(2) Contadini di Champorchet e Pont-Boset riunitisi, negli ultimi giorni di dicembre 1853, avevano iniziato un movimento di rivolta, in protesta contro la tassa mobiliare, e si erano diretti verso Aosta costringendo, anche con minacce, gli abitanti dei luoghi per i quali passavano, a congiungersi con loro. Il movimento fu fermato in sul principio.

et des lois qu'il était décidé à ne pas transiger avec les auteurs d'un mouvement insurrectionnel aussi criminel qu'insensé. On a expédié, sur-le-champ, sur les lieux, des magistrats aussi distingués par leurs lumières, leur zèle et leurs talents que par la loyauté et la fermeté de leur caractère. Ces magistrats sont à la hauteur de la mission qui leur a été confiée; le Ministère les secondera de tout son pouvoir. Le passé doit vous être garant de l'avenir. Le Gouvernement veut, avant tout, être juste; mais, certes, il n'a pas l'intention d'être faible. Les coupables que la justice lui signalera, seront punis, quelle que soit la position sociale qu'ils occupent. Mais avant de frapper qui que ce soit, grand ou petit, il veut être éclairé; car, dans un pays libre, sous un régime constitutionnel, il ne faut agir contre personne, même contre les adversaires les plus déclarés, qu'au nom de la loi et de la justice.

La vallée d'Aoste, croyez-le bien, est l'objet des sollicitudes du Ministère. Il cherche depuis longtemps à la faire participer au mouvement commercial et industriel qui s'est développé d'une manière si remarquable dans presque toutes les autres provinces de l'État. Il n'a pas dépendu de lui que les travaux de la route du col de Menouve (1) ne fussent depuis longtemps commencés. Les retards que subit cette entreprise, destinée à vivifier votre pays, proviennent du fait des Cantons suisses et non du Ministère. Si nous sommes condamnés à attendre, de ce côté, que nos voisins se disposent à remplir des engagements que nous pouvions considérer comme sérieux, nous tournerons notre attention sur

---

(1) Questo colle è poco noto. Chi da Aosta si dirige al Vallese (Svizzera) ha, giungendo ad Etroubles, la scelta fra il passo del Gran San Bernardo e quello del colle di Menouve (2923 m.). Il passo del Menouve, a cui si giunge per la valle di egual nome, è « breve e facile, ma poco frequentato » (Ratti e Casanova, *Guida illustrata della Valle d'Aosta*). La via che vi passa si riunisce a quella del Gran San Bernardo nel luogo ove sorge la *Cantina di Proz*, sul versante svizzero.

le Petit-Saint-Bernard, qui, sous bien des rapports, a une importance égale au Grand.

Mais, Monsieur, veuillez bien faire attention que les efforts du Gouvernement demeureront stériles, s'ils ne sont pas secondés par les habitants de la vallée. Les routes ne vous apporteront ni le commerce, ni l'industrie, si vous ne devenez industriels et commerçants, si l'amour du travail ne se développe pas au milieu de vous. Votre pays possède des ressources immenses: pour en tirer parti, il faut de l'activité et du bon vouloir, il faut vaincre l'esprit de routine et les habitudes de paresse qui sont encore bien puissants parmi vous.

Ce ne sont point des reproches que je vous adresse. Je sais que ces défauts sont la conséquence inévitable du mauvais régime auquel vous avez été si longtemps soumis. Je vous les signale seulement afin que tous les bons citoyens s'efforcent de les corriger.

Ayez confiance dans le Gouvernement, il ne la trahira pas. Il a reçu du roi la mission de faire triompher par des moyens légaux la cause du progrès et de la liberté; il n'y faillira pas.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

LI.

A M. LE COMTE CORTI (1) (Secrétaire d'ambassade)

Londres.

(Turin, 7 janvier 1854).

Monsieur le Comte,

Une nouvelle loi sur la taxe de succession devant être, dans un bref délai, présentée aux Chambres, il m'importe de

(1) Il conte Luigi Corti, (1823-1888), da Gambarana (Pavia). Percorse tutti i gradi della carriera diplomatica (1846-1887). Fu ministro degli affari esteri nel Gabinetto Cairoli (26 marzo - 19 ottobre 1878), e in tale

savoir si, en Angleterre, les rentes publiques sont soumises, ou non, au *Legacy duty*. Je vous prie, en conséquence, de recueillir, sur cette question délicate, les informations les plus précises et les plus détaillées.

Cette question a dû être discutée certainement dans le Parlement, et faire l'objet des recherches des financiers et des économistes les plus distingués. Vous m'obligerez infiniment en consultant M. Senior (1) de ma part, et en le priant de vouloir bien me faire connaître son opinion personnelle. L'année dernière, à l'occasion de la discussion du projet du budget présenté par M. Disraeli, la question de savoir si ces rentes pouvaient être soumises à l'*Income taxe* a donné lieu à un débat fort remarquable. Je me rappelle que M. Gladstone a prononcé, dans cette circonstance, un discours qui m'a beaucoup frappé. Je n'ai pas pu le retrouver; il vous sera facile de me le procurer en entier. Hansard (2) n'en donne qu'un extrait très incomplet.

Si vous avez l'occasion de voir M. Gladstone, vous vou-

---

qualità primo plenipotenziario al congresso di Berlino. Inviato straordinario e ministro plenipotenziario a Costantinopoli (1878), ambasciatore (1880) ivi, poi a Londra (1885-1887).

(1) Nassau-William Senior (1790 1864), economista inglese. Cavour aveva conosciuto il Senior a Londra nel 1835. Il *Diario*, in data del 23 maggio di quell'anno, contiene questo cenno: « J'ai été de bonne heure à Kensington, et enfin j'ai trouvé M. Senior chez lui. Il était si occupé d'abord, et ensuite il lui survint tant de visites qu'il m'a été impossible de tirer autre chose de lui qu'un excellent déjeuner et une fort aimable invitation à dîner pour le soir. J'ai fait là la connaissance de M. de Beaumont... » E, in data del 24: « J'ai trouvé M. Senior se promenant dans son jardin avec MM. Tocqueville et Beaumont et discutant la grande question de la division de la propriété: chose extraordinaire, le radical anglais soutenait la grande, et le légitimiste français la petite propriété. M. Senior croit qu'un petit propriétaire n'a ni sécurité ni aisance, et qu'il vaut mieux pour lui d'être à la solde d'un grand propriétaire et de n'avoir rien à craindre du sort et des saisons. M. Tocqueville a fort bien réfuté cet argument spécieux... » (*Diario inedito con note autobiografiche* del conte di Cavour, pag. 169, 173).

(2) Dall'anno 1803, i dibattimenti del Parlamento britannico sono pubblicati in una raccolta (*Parliamentary Debates*), stampata dall'Hansard (1752-1828) e successori.

drez bien le prier, de ma part, de me faire connaître son opinion.

La question a, pour moi, un immense intérêt, car le Sénat et la Chambre des députés sont divisés à cet égard. L'autorité seule de l'Angleterre peut rétablir l'accord entre les deux Chambres. Mais pour qu'elle produise l'effet que j'en attends, il est nécessaire que je sois parfaitement renseigné.

Je ne doute pas que vous n'apportiez dans l'accomplissement de la mission que je vous confie le zèle et l'intelligence dont vous m'avez déjà donné tant de preuves.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

LII.

A MONSEIGNEUR CHARVAZ (1), ARCHEVÊQUE DE GÈNES.

(Turin, 9 janvier 1854).

Monseigneur,

J'ai reçu la dénonciation ci-jointe contre le vicaire de Sestri. Quoiqu'elle n'ait pas une grande valeur à mes yeux, comme toute lettre anonyme, j'ai cru devoir la communiquer à votre Grandeur, pour le cas qu'elle jugera convenable d'en faire.

Je saisis avec empressement cette circonstance pour vous renouveler, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

---

(1) Charvaz monsignor D. Andrea, nato in Hautecour, presso Moutiers, il 23 dicembre 1793, consacrato in Ciamberì vescovo di Pinerolo il 9 marzo 1834, poi eletto arcivescovo di Sebasta *in partibus*. Trasferito alla sede arcivescovile di Genova per bolla pontificia del 27 settembre 1852. Moderato e liberale.

LIII.

Al sig. avv. Marchetti

Vercelli.

(Torino, 9 gennaio 1854).

Preg^mo Signore,

Ho la soddisfazione di parteciparle essere l'acquisto di Gazzo e Pobietto (1) quasi inteso; lo paghiamo un po' caro, ma non si poteva indugiare, e bisognava finirla. Ora bisogna pensare a vendere i tenimenti. Mi pare che Gazzo dovrebbe andare a sangue a molti Casalaschi o Vercellesi. La prego di andare in traccia di acquisitori. Se si vendesse il Gazzo ed il Rolosino di quest'anno, la Società non avrebbe più a pensare che per Pobietto, sul quale non vi sarebbe perdita.

L'acquisto del cavo Magrelli (2) e della Stura ci pone in grado di trarre partito delle acque della Gamarra, epperciò sarà bene di dar moto alla lite con Crescentino e gli altri utenti della roggia. Se il sig. C..... è tuttora a Vercelli, lo inviti a rivolgere le sue cure su questo interessantissimo argomento.

La Società deve vedere con quanta cura io m'adoperi in suo favore. Mi lusingo che, dal canto suo, non susciterà difficoltà e si mostrerà disposta ad adempiere scrupolosamente le sue obbligazioni.

In fretta, Le rinnovo i sensi di distinta stima, ecc.

---

(1) Vedi la nota 1 a pag. 25.
(2) Vedi la nota 2 a pag. 25.

LIV.

AL SIGNOR NICOLAY (1) (Verificatore)

Torino.

(Torino, 12 gennaio 1854).

Il sottoscritto avendo preso ad esame le proposte che il signor Nicolay gli trasmetteva con sua lettera del 9 andante, lo autorizza a corrispondere ai portinai delle case, rispetto alle quali reputerà esservi segreto accordo fra i proprietari ed inquilini, quelle mancie che egli crederà del caso, e si riserva di prendere a maturo esame il progetto di legge ch'egli gli ha sottoposto.

LV.

A MONSIEUR JEAN-JACQUES REY (2)

Chambéry.

(Turin, 14 janvier 1854).

Monsieur,

Dans la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, vous dites que vous êtes prêt à combattre les ennemis de la liberté d'accord avec le Ministère; mais, en même temps, que vous comptez proposer des mesures qui ne sont point dans son programme. Cet aveu, qui honore votre franchise, veut dire que, si vous n'êtes pas de l'opposition de droite, vous appartenez à l'opposition de gauche. Or, comme cette nuance est déjà largement représentée à la Chambre, comme

(1) Pietro Nicolay, uno dei quattro verificatori dei tributi di Torino.
(2) J.-J. Rey, avvocato a Ciamberl.

elle est déjà assez forte pour être dans le cas d'embarrasser la marche du Gouvernement, vous ne devez pas trouver mauvais qne le Ministère n'éprouve pas un grand désir de voir ses rangs renforcés par un orateur distingué.

Le Ministère, toutefois, ne combattra pas votre candidature; et, si elle réussit, il se résigne à avoir un adversaire de plus, habile et loyal, qui saura, j'espère, dans les moments difficiles, sacrifier ses opinions personnelles au besoin général.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LVI.

Al signor avvocato G. Todde
Cagliari.
(Torino, 14 gennaio 1854).

Preg^mo Signore,

Altamente commendo il generoso pensiero che indusse la S. V. Ill.ma ed alcuni suoi amici a fondare, in Cagliari, un giornale liberale costituzionale. Da tale impresa io mi riprometto notevoli benefizi per la nostra Sardegna, e desiderando assecondarla, se non come ministro almeno come cittadino amico dell'isola, la prego di annoverarmi fra i suoi azionisti per n. 10 azioni.

L'opera loro incontrerà difficoltà ed ostacoli, ma non dubito che sapranno incontrarli con risolutezza, combatterli con energia, vincerli con la loro costanza e fermezza. Fui giornalista anch'io; epperciò, meglio d'altri, sono nel caso di apprezzare il merito di coloro che si dedicano a questa ingrata professione pel solo scopo di promuovere il bene della patria. Si abbiano per ciò i miei voti ed i miei augurii, come l'assicurazione che porto alla loro impresa, come ministro e cittadino, il più vivo e sincero interesse.

Mi creda con distinti sensi, ecc.

LVII.

A MONSIEUR LE BARON HAMBRO (1)

Londres.

(Turin, 20 janvier 1854).

Mon cher Baron,

Je profite du départ pour Londres du marquis Oldoini (2) pour vous transmettre le budget des dépenses et des recettes de l'année courante. Vous y trouverez le tableau exact de notre position financière et l'histoire de nos finances depuis l'année 1851 jusqu'à ce jour. Je n'ai pas cherché à faire illusion aux Chambres et au public : je leur ai dit la vérité toute entière. Nous ne sommes pas encore arrivés à l'état normal, puisque le budget de 1854 présente encore un déficit de 24 millions et le trésor un découvert de 27. Sans les calamités qui ont affligé notre pays l'année dernière, notre position serait meilleure. Les revenus indirects, quoique, considérés dans leur ensemble, ils n'aient pas été, pour l'exercice 1853, inférieurs à mes prévisions officielles, sont restés bien au-dessous du chiffre qu'ils auraient atteint si nous n'avions pas eu de très-mauvaises récoltes de soie, de blé et de vins.

En 1852, la recette excéda les prévisions de 8 millions. Nous aurions obtenu un résultat analogue, si nous avions récolté, en 1853, la même quantité de cocons, de céréales et de vins.

---

(1) Capo della Casa Hambro. Sin dal suo ingresso al Ministero, il conte di Cavour si era messo in relazioni con banchieri di Londra. Dopo essersi indirizzato a parecchie Case, finì coll'accordarsi colla Casa Hambro, favorevolmente conosciuta in Inghilterra e nel nord dell'Europa, per il modo con cui aveva diretto le operazioni finanziarie affidatele dal Governo danese.

(2) Oldoini Rapallini (marchese Filippo), allora segretario di Legazione di 1ª classe. Era stato deputato nella I e II legislatura.

Aussi je crois qu'en tenant compte des circonstances difficiles où nous sommes placés, on doit considérer les résultats du dernier exercice comme une preuve de l'élasticité de nos ressources et de la puissance de nos forces productives.

Si l'année actuelle est bonne, soyez sûr que le budget de 1855 sera en équilibre, pour ce qui se rapporte aux dépenses ordinaires. Peut-être nous faudra-t-il de cinq à six millions pour compléter le matériel de notre chemin de fer et donner la dernière main aux ouvrages qui seront à peu près achevés cette année.

Vous voyez que notre position est bonne, si nous ne sommes pas frappés par de nouvelles calamités. Si la paix n'est pas troublée, j'oserais répondre de l'avenir. Mais si la guerre éclate, me direz-vous, que ferez-vous ? Après avoir fait tout ce qui dépendait de nous pour la conjurer, nous nous en remettrons à la Providence, en confiant qu'elle ne voudra pas abbandonner la cause de la justice et du bon droit. Nous sommes prêts aux plus grands efforts, disposés à faire les plus grands sacrifices, prêts à tout supporter, plutôt que de manquer à nos engagements et faillir aux lois de l'honneur et du devoir. J'espère que, quoi qu'il arrive, vous continuerez à vous intéresser à nous et à nous prêter aide et appui, et que dans l'avenir, comme par le passé, vos sympathies nous demeureront fidèles.

Croyez, cher Baron, à mes sentiments dévoués.

LVIII.

Al signor Maraglia Francesco (Presidente della Società degli Operai)

Troffarello.

(Torino, 2 febbraio 1854).

Preg^mo Signore,

Gradito mi è giunto l'annunzio ch'Ella mi dava, col suo foglio del 30 scorso gennaio, essersi costituita dagli operai

ed artisti di Troffarello una Società di mutuo soccorso. Convinto che questa possa giovare a migliorare la sorte dell'interessante classe che trae la sua sussistenza dall'opera delle sue mani, quando non venga sviata dallo scopo che i suoi fondatori si sono con simile istituzione prefisso, io molto volontieri aderisco al fattomi invito di parteciparvi qual socio onorario. Quando mi saranno comunicati gli statuti della Società, mi affretterò di farle conoscere il concorso che crederò poterle prestare.

Ho il bene di raffermarmi, con affettuosi sensi, ecc.

LIX.

Al signor C. Grendi (1) (Presidente della Camera di Commercio)

Genova.

(Torino, 2 febbraio 1854).

Preg^mo Signore,

Mi duole che il progetto di legge sui mediatori non accomodi i sensali di Genova. Convinto essere quel progetto conforme ai principii di libertà e di giustizia, io m'opporrò, con tutte le mie forze, agli emendamenti che potrebbero avere per iscopo di mutarne le basi. Ciò farà sì, ben lo so, che i mediatori genovesi mi proclameranno nemico del commercio, come l'Associazione Marittima mi proclama nemico della marina mercantile. Ma a siffatte accuse sono preparato, ed oramai non mi commuovono. Quando ho assunto il potere, sapevo che ogni mio sforzo, ogni mio lavoro per favorire gl'interessi dello Stato, e quei di Genova in ispecie, sarebbero stati rimunerati con ogni specie di ingiurie e di calunnie. L'ostilità, quindi, dei signori mediatori non mi

(1) Cav. Carlo Grendi o Grendy. Il Grendy era pure del Consiglio di reggenza della Banca nazionale, sede di Genova.

stupisce, e non mi distoglie dal proseguire nella via che ho intrapresa.

Vedrò con piacere il sig. Fontana e farò quanto sta in me onde la sua missione sorta esito felice.

Mi creda, con sinceri sensi, ecc.

LX.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 11 février 1854).

Mon cher Marquis,

Je vous prie de vous informer si le marquis Oldoini a fait parvenir à son adresse un paquet que je lui avais remis pour M. Hambro. Ce paquet ne contenait rien d'urgent, mais cependant un trop long retard pourrait avoir des inconvénients.

Je vous recommande le comte Oldofredi (1) que j'ai envoyé à Paris pour éclaircir la position de la Société Lafitte. Il importe que la Compagnie qu'il (2) dirige se mette enfin en mesure d'exécuter son contrat.

Croyez, mon cher marquis, à mes sentiments dévoués.

LXI.

AL SIGNOR INTENDENTE DI CIAMBERÌ.

(Torino, 11 febbraio 1854).

Preg^mo Signore,

Credo i timori del signor Bias destituiti di fondamento. La Camera sa che si giuoca a Aix e lo tollera. Non è disposta a tollerare nuovi stabilimenti. Se i Nicesi (3) suscitano

(1) Il conte Ercole Oldofredi di Brescia. Fu, nel 1860, deputato di Romano, indi di Martinengo, intendente generale a Bologna e senatore.
(2) Lafitte.
(3) Nizzardi.

una discussione, produrranno dello scandalo, ma nulla più. Tale almeno è la mia intima convinzione. Naturalmente non posso dare al sig. Bias affidamento formale, ma non esito a consigliarlo di spingere i preparativi della prossima stagione col massimo vigore. Non è impossibile che la Regina vada in Savoia. Se ciò fosse, bisognerebbe fosse accolta a Aix sopra una grande scala.

Quanto all'esenzione dei diritti di dogana, dica al sig. Bias che egli non la chieda sul serio.

Mi raccomando caldamente onde solleciti il pagamento del canone gabellario, giacchè la condizione finanziaria si fa ogni giorno più grave.

Ho il bene di raffermarmi, ecc.

LXII.

AL SIGNOR CAV. GIOIA (1) (Senatore del Regno)

Torino.

(Torino, 12 febbraio 1854).

Preg^mo amico,

Ho letto con attenzione la memoria degli azionisti della Società Transatlantica che mi avete trasmessa. Le accuse contro la Direzione sono gravi. Vedrò di verificarne la verità durante il mio soggiorno a Genova, ed al mio ritorno concerteremo, ove occorrano, i rimedii possibili.

Credetemi, con sinceri sensi, ecc.

---

(1) Comm. Pietro Gioia, consigliere di Stato, vice-presidente del Consiglio superiore di sanità, ecc.

LXIII.

Al signor Domenico Elena, (Sindaco della città di Genova)
Genova.

(Torino, 12 febbraio 1854).

Preg^mo Signore,

Le ritorno il *piano* del pranzo che i membri del Municipio intendono dare in onore dell'apertura della ferrovia. Per ciò che riflette le invitazioni, crederei che si avesse ad aggiungere alla nota che Ella ha formata:

1° Pelletta (1), comandante la Marina;

2° D'Arcollières (2), contr'ammiraglio;

3° il Comandante del Porto;

4° l'Intendente generale di Torino;

5° il Presidente del Consiglio di Stato;

6° il primo Presidente della Cassazione (probabilmente non accetterà);

7° il primo Presidente della Corte dei conti;

8° l'Intendente generale di Alessandria.

Rispetto alla precedenza da darsi, i più, da me consultati, sono di parere che l'Arcivescovo (3) abbia da avere il primo posto. Ad evitare ogni imbroglio, ne parlerò, se crede, coi Presidenti stessi delle Camere.

Il programma è ben combinato. Ho visto l'orario di Bona (4), secondo il quale il convoglio reale giungerebbe a Genova alle 12 1/2, ciò che va bene, onde dar campo a coloro che arriveranno coi due primi convogli di prepararsi al ricevimento della Corte.

Mi creda con distinti sensi, ecc.

---

(1) Pelletta cav. Giulio, comandante generale della Marina, contrammiraglio.

(2) Courtois d'Arcollières cav. Luigi, contrammiraglio, ispettore della marina mercantile e del porto, presidente del Consiglio d'ammiragliato mercantile e del Consiglio consultivo della marina mercantile.

(3) Monsignor D. Andrea Charvaz.

(4) Bona comm. Bartolomeo, direttore generale dei lavori pubblici.

LXIV.

A MONSIEUR RANDELL (1)

Londres.

8, Great Georges, Street Westminster.

(Turin, 16 février 1854).

Monsieur,

Je vous suis fort reconnaissant de l'intérêt que vous continuez à prendre à la construction du Dock de Gênes. J'attends avec impatience les observations que vous m'annoncez sur le projet de cahier des charges qui vous a été soumis. Soyez certain que le Gouvernement et les Chambres en feront le cas que mérite le nom illustre que vous portez.

Je vous enverrai prochainement les dessins que vous me demandez. Je crois devoir vous faire observer, dès à présent, que l'Administration ayant substitué au puits élévateur

---

(1) James Meadows Rendel (1800-1856), celebre ingegnere inglese, allievo di Telford. Autore dei porti di rifugio (*Harbours of refuge*), di Holyhead e di Portland, di cui tracciò i piani e che eseguì per conto dell'ammiragliato inglese, costruì pure i *docks* di Birkenhead, Grimsby e Leith, fornì i piani per l'ingrandimento dei *docks* di Londra, quelli per il miglioramento delle condizioni di navigazione dei fiumi Tyne e Clyde, nonchè per ragguardevole numero di opere consimili, alle quali il nome suo è rimasto indissolubilmete legato. Fu a lungo consigliere tecnico dell'*East Indian Railway C.* e della *Madras Railway*. Venne scelto da Ferdinando di Lesseps quale rappresentante inglese nella Compagnia tecnica internazionale riunitasi a Parigi nel 1854-55, per esaminare il progetto del canale di Suez. Richiesto dal governo prussiano, presentò un rapporto sovra un progetto di arsenale marittimo nell'estuario della Jade, ove attualmente trovasi l'arsenale di Wilhelms-haven. Fu presidente della *Institution of civil Engineers* e membro e consigliere della *Royal Society*. (Cenni dovuti alla cortesia del signor Giorgio Rendel, degno figlio di J. M. Rendel, per mezzo gentile del principe di Cariati). Il conte di Cavour diceva, il 5 gennaio 1853, alla Camera: « La questione del trasporto della marina (militare) alla Spezia è strettamente collegata a quella della vendita della darsena per trasformarla in dock... Siccome la trasformazione della darsena in dock si collega intimamente con altri progetti pel miglioramento del porto di Genova, col prolungamento del molo, coll'espurgazione del porto e forse ancora con altri lavori, il Ministero, vedendo che era necessario pre-

un plan incliné, la conjonction du chemin de fer avec l'intérieur du Dock pourra s'effectuer sans difficulté et sans grande dépense.

Quant à l'édifice de la douane que vous proposiez, j'aurais, pour le moment, pensé d'en épargner la construction et de conserver l'établissement actuel. La douane centrale, placée à proximité de la Bourse, au centre de la ville, ne saurait être déplacée sans amener des clameurs et accroître l'opposition que le projet du Dock soulève déjà dans la ville de Gênes. De sorte qu'il s'agira seulement de construire des bureaux pour le service du Dock, ce qui ne saurait exiger une forte dépense.

J'espère que, lorsque vous viendrez de nouveau en Piémont, vous verrez appliquer un nouveau système de propulsion qui doit, à mon avis, produire une révolution dans l'exploitation des chemins de fer des pays de montagne.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

---

sentare un piano così vasto e di tanta importanza, e che era stato tanto combattuto e da persone distinte e da corpi costituiti, credette necessario invocare l'autorità di un ingegnere di fama europea e di una imparzialità non dubbia. Quindi... si è rivolto al presidente della Società degli ingegneri in Inghilterra, il sig. Randell, persona a cui si commettono i primi lavori marittimi e che il Governo inglese impiega in tutte le sue costruzioni marittime.

« Io l'ho invitato a recarsi a Genova... L'ingegnere inglese ha aderito ai desiderî del Governo, e posso dire con soddisfazione alla Camera che è stato mosso più dal desiderio di cooperare ad un'opera grandiosa, ad un'opera che è non solo nazionale, ma europea, che non da mire d'interesse. Il sig. Randell sarà qui nei primi giorni di febbraio... ».

Il 29 aprile 1857, il conte di Cavour, in risposta ad alcuni oratori, dava questi altri schiarimenti: « Non appena entrato al Ministero, presieduto in allora da Massimo d'Azeglio, nell'ottobre del 1850... d'accordo col generale La Marmora, ministro della guerra, presentai il progetto per trasferire la marina militare alla Spezia e trasformare l'arsenale di Genova in dock commerciale... ». E ripeteva aver creduto dover rivolgersi « ad un ingegnere di fama europea, il quale, nel suo paese, che è quello dove si compirono le più grandi opere di costruzione navale, aveva nome di essere senza rivali... Quell'ingegnere fu scelto per il suo merito trascendente... Le negoziazioni che si stabilirono tra esso ingegnere ed il Governo ebbero luogo indipendentemente da ogni ufficio diplomatico... ».

LXV.

Al signor conte Oldofredi (1)

Parigi.
Hôtel Choiseul, rue Saint-Honoré.

(Torino, 18 febbraio 1854).

Preg^mo Amico,

Vi ho scritto una lettera d'ufficio, che troverete, spero, bastantemente energica. Vi prego comunicarla a Lafitte assicurandolo che il Governo è irremissibilmente deciso a farla finita colle esitazioni e gli indugi, e che non è per celia che vi ho dato l'ordine preciso di non lasciare Parigi senza poterci garantire la regolare esecuzione del contratto assunto dalla Società Lafitte, oppure senza dar principio agli atti giudiziari che debbono condurre alla sua definitiva risoluzione.

Le voci le più sinistre corrono in paese a carico della Compagnia e dei suoi amministratori. Le credo prive di fondamento, o, per lo meno, esageratissime; ma disgraziatamente difetto di dati positivi per poterle smentire ufficialmente.

Dicesi che le spese di amministrazione, di studî, di progetti, ecc., sommano ad una cifra enorme.

Dicesi che i fondatori della Società non hanno effettuato il versamento sulle azioni da essi sottoscritte.

Dicesi che una parte dei fondi ricevuti dal 1° versamento sia stata impiegata a loro pro.

Tutto ciò non sarà vero; ma conviene, per rassicurare il pubblico, poterlo dimostrare con cifre positive. Onde desidererei avere un quadro delle entrate e delle spese della

(1) Vedi nota 1, pag. 58.

Società al giorno d'oggi, da farsi pubblicare sia nella *Gazzetta ufficiale*, sia in un foglio non ufficiale.

Occorre, poi, insistere presso Lafitte onde l'Assemblea generale degli azionisti venga convocata regolarmente ai termini dello Statuto. Ove il Consiglio di Amministrazione si ricusasse di farlo, ditegli pure che il Governo la convocherà d'ufficio.

Finalmente, vedete di far capire a Lafitte che, a tranquillare gli animi in Piemonte ed in Savoia, gioverebbe assai la nomina di un amministratore nazionale, e, ove fosse possibile, savoiardo. Sapete quanto ami Martini (1) e quanto caso io faccia della sua abilità; ma, mio malgrado, non posso lusingarmi che i Savoiardi lo considerino come il migliore avvocato, nel Consiglio di Amministrazione, dei loro interessi. La nomina di un savoiardo farebbe, ve lo ripeto, un ottimo effetto. Uno dei deputati, sig. Girod (2), desidererebbe di essere prescelto; ma forse non conviene, per essere di opinioni troppo decise in senso poco favorevole al Governo. Ma se ne potrebbe facilmente rinvenire un altro che accomodasse la Società ed il Governo.

Se vedete Rothschild (3), salutatelo per parte mia.

Domani parto per Genova, ove farò dimora alcuni giorni. Non mi riprometto gran che da questa gita.

Vi saluto cordialmente.

---

(1) Martini conte Enrico. V. la nota 1 a pag. 22 delle *Lettere edite ed inedite del conte di Cavour*, pubblicate ed illustrate da Luigi Chiala, vol. II.

(2) Girod de Montfalcon, deputato per il collegio di La Motte.

(3) Il barone James de Rohtschild, banchiere, capo della celebre Casa bancaria internazionale, sede di Parigi.

LXVI.

Al signor Direttore (1) delle Dogane di Nizza.

(Genova, 22 febbraio 1854).

Preg^mo Signore,

Nell'annesso foglio troverà le istruzioni ufficiali per l'attuazione del sistema daziario nella contea di Nizza; debbo però aggiungere, in via confidenziale, essere mia intenzione di usare le maggiori facilitazioni al commercio nell'applicazione della legge.

Per ciò che concerne i tessuti, non si possono dispensare i commercianti dal laminaggio. Dovrà fargli intendere essere ciò nel loro interesse, onde potere liberamente disporre delle loro mercanzie in tutte le provincie dello Stato. Solo avrà cura di fare in modo che, pei tessuti misti, si accettino, senza troppo minute indagini, le dichiarazioni dei contribuenti.

Rispetto poi alle *chincaglierie*, le maioliche, le porcellane, che non richieggono l'apposizione di un segno esterno, non è necessario di farle portare in dogana e nemmeno di minutamente pesarle; ove la dichiarazione dei negozianti sia ravvisata bastantemente esatta, gli impiegati l'accetteranno per tale e liquideranno i dazî in conseguenza.

Io confido che, in questa delicata circostanza, Ella saprà accoppiare la fermezza allo spirito di conciliazione. La legge non può essere modificata, ma deve essere applicata con conveniente larghezza ogni qualvolta non si riconosca il fermo proposito di commettere frodi ed inganni.

---

(1) Cav. Domenico Bruni.

LXVII.

Al signor Senatore Plezza (1) (Vice-Presidente del Senato)

Genova.

(Genova, 24 febbraio 1854).

Illmo Signore,

S. M., a cui mi sono fatto un dovere di riferire la contrarietà accaduta a V. S. Illma in occasione dell'ultimo ballo di Corte, mi ha ordinato di esprimerle il rincrescimento che ha provato di non essere stato informato della emergenza insorta, in tempo da provvedere eccezionalmente alla medesima ed in modo conforme alla stima che ha ed all'amicizia che professa pel signor Senatore Plezza, ed alla distinta considerazione in cui tiene l'illustre Assemblea della quale il signor Plezza ha l'onore d'essere Vice-Presidente.

Nell'adempiere il sovrano comando, colgo, con vera soddisfazione, l'opportunità di presentare al signor Senatore la protesta del mio distinto ossequio.

LXVIII.

Al signor Castellinard (Console generale)

Marsiglia.

(Genova, 25 febbraio 1854).

Preg^mo Signore,

Le raccomando il sig. ingegnere Chiavacci che si reca a Parigi per istudi commerciali, e La prego di volergli essere largo del suo concorso, onde facilitare le ricerche che sarà per fare.

Ho il bene di raffermarmi, ecc.

---

(1) Avvocato Giacomo Plezza. Di lui la marchesa Costanza d'Azeglio (*Souvenirs historiques*, p. 273): « C'est un ami de mon frère (Cesare Alfieri) et le nôtre: un brave homme de la Lomelline ». Trovandosi a Milano, nel dicembre 1856, quando vi si recò l'imperatore Francesco Giuseppe, ne venne dalla polizia espulso, il che fu pretesto perchè re Vittorio Emanuele non mandasse, come avrebbe voluto l'uso, a salutare quel sovrano nella sua visita a provincia limitrofa. Fu, nel 1859, regio commissario straordinario in Alessandria.

LXIX.

AL SIGNOR CAVALIERE BRACCIO (1) (Ingegnere Capo)
Genova.

(Genova, 25 febbraio 1854).

Il sottoscritto avendo incaricato il sig. marchese Ricci (2), aiutante generale della Regia marina, di raccogliere i dati statistici richiesti dal sig. Randell (3), prega il signor ingegnere capo Braccio di volergli somministrare tutti gli elementi che gli possono occorrere per adempiere il ricevuto incarico.

LXX.

A MONSIEUR MATHEY, (Curé de Bassens)
Bassens près Chambéry.

(Turin, 4 mars 1854).

Monsieur,

Je m'empresse de répondre à la demande que vous m'adressez par votre lettre du 28 février. Vos créances envers les finances ne courent aucun danger, sauf le cas d'un cataclysme universel politique et financier. Vous pouvez donc ne pas retirer vos créances; car, si le cas que j'ai indiqué se réalisait, je crois qu'aucun capital, aucune propriété ne serait à l'abri de la catastrophe dont le pays serait frappé.

Recevez, monsieur le Curé, l'assurance de ma considération distinguée.

---

(1) L'ingegnere capo di 1ª classe cav. Celestino Braccio, del genio civile.

(2) Ricci marchese Giovanni. Era in quel tempo capitano di vascello ed aiutante generale del comandante della marina.

(3) Rendel. V. nota 1 a pag. 61.

LXXI.

Al signor conte Oldofredi

Parigi.

(Torino, 6 marzo 1854).

Caro Oldofredi,

Mi riservo di rispondere in via ufficiale al vostro rapporto del 27 andante, dopo di averlo esaminato e discusso con Paleocapa. Intanto potete dire a Lafitte ch'io sono rimasto sorpreso altamente dallo scorgere: primo, come non siano state sottoscritte tutte le azioni, mentre egli me lo accertava mandandomi una nota degli azionisti; ed in secondo luogo, come i versamenti non siano stati fatti a dovere. Su questi due punti, Lafitte fu meco d'insigne mala fede; operò come un vero *roué* di borsa.

Ma non conviene recriminare sul passato; è forza provvedere all'avvenire e cercare una combinazione che salvi la Società ed assicuri la strada. Perciò sarà necessario una novazione di contratto, che sto ruminando. Non fatene parola a nessuno, ristringendovi a dire a Lafitte che sono irritatissimo.

In quanto al suo rifiuto di nominare un membro savoiardo nel Consiglio d'amministrazione, dichiarategli che l' ho a male, che lo prego di ben riflettere alla convenienza per la Compagnia di non indisporre gli animi già eccitati e di non provocare il Ministero. Il dire che con le nomine di Avigdor e Martini il paese sia rappresentato, è una derisione. Lo ripeto, ci pensi bene Lafitte; giacchè, lo sapete, sono uomo a cui le risoluzioni estreme non ripugnano.

Credetemi, ecc.

LXXII.

AL SIGNOR BUFFA, (Intendente generale)

Genova.

(Torino, 13 marzo 1854)

Preg^mo Signore,

Paleocapa non mi ha ancora comunicato la pratica relativa alla strada d'Ovada a Voltri. Tostochè io l'abbia, me ne occuperò con animo disposto a favorire un'opera della quale capisco la massima importanza. Prima però di secondare le istanze della Società della ferrovia di Voltri, converrà accertarsi della solidità di quella Compagnia, che sembra andare, mi pare, maletto.

Andando Ella in Lombardia, mi farebbe cosa grata indagando lo stato dell'opinione pubblica, massime rispetto al Piemonte. Per ora non è il caso di eccitarla; ma il momento potrebbe venire in cui . . . . . Basta, non anticipiamo sugli eventi.

Il Ministero si è occupato del nuovo console austriaco (1). Si è in sospetto (2) di dargli l'*exequatur*. L'affare Foresti (?) pare accomodato. Spero che, in vece sua, non ci manderanno un animale pari all'attuale ministro sig. D....., che si è reso impossibile colle sue lettere diffamatorie sul Piemonte e l'Italia.

In fretta mi raffermo, ecc.

---

(1) Era Antonio Maurig, console generale. Succedeva a Vittorio Weiss di Starkenfels. Al Maurig fu concesso l'*exequatur*.

(2) In dubbio.

LXXIII.

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(Turin, 16 mars 1854).

Monsieur le Marquis,

Je vous prie de vouloir bien adresser des remerciements, au nom du gouvernement, et surtout au mien en particulier, soit au ministre des travaux publics, soit à son chef de division M. Heurtier, pour la complaisance qu'ils ont mise à accorder à M. François la permission de se rendre à Aix. L'œuvre de cet habile ingénieur a été fort utile à M. Bias et son concours futur lui est encore nécessaire pour réaliser les projets qui doivent faire d'Aix un des premiers établissements thermaux d'Europe.

Vous voyez, mon cher Marquis, que bien que le parti savoyard me fasse, à la Chambre et hors de la Chambre, une guerre à mort, je continue à prendre à tout ce qui touche à la Savoie, le plus grand et le plus vif intérêt.

Croyez à mes sentiments dévoués.

LXXIV.

A monsieur Jules Avigdor (Député)

Nice.

(Turin, 16 mars 1854).

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous avez adressée au Ministère, ainsi que celle que vous m'avez écrite confidentiellement. Je m'empresse de répondre à cette dernière avec la plus grande franchise.

Dans l'entrevue qui a eu lieu, au Ministère des Finances, entre les députés de Nice et moi, je vous ai promis d'apporter dans l'exécution de la loi du 11 juillet 1853, la plus grande modération, en accordant aux négociants toutes les facilités qu'il était en mon pouvoir d'accorder. En même temps, je vous ai répété que la loi devait être exécutée, que je ne pouvais pas me dispenser de la faire respecter. Mes promesses, je les tiendrai fidèlement; mais, en même temps, je ne reculerai pas, d'une ligne, de ce que je crois être mon devoir comme ministre des finances.

Ce n'est pas au moment où le Parlement a voté l'abolition du droit des céréales et la réduction de l'impôt des gabelles, que j'irai lui demander de rapporter une loi qui n'impose pas à Nice un sacrifice comparable aux bienfaits que les mesures sus-indiquées lui assurent. Je crois que les bons citoyens de Nice approuveront ma conduite. Les partis, toutefois, se prévaudront de cette circonstance, je le sais, pour m'agoniser d'injures. Peu m'importe. Que le journal semi-socialiste l'*Avenir* appelle le décret de Intendant, par moi approuvé, un ukase et me compare à l'Empereur de Russie: je ne m'en soucie pas. Les injures de ces gens-là m'honorent.

La tâche de ministre des finances est bien rude. Il peut dépendre des Niçois de la rendre plus difficile encore. Mais tant que je demeurerai au poste que j'occupe, je ne faillirai pas à mon devoir et je ferai exécuter les lois votées par le Parlement.

Je vous engage à publier le mémoire que vous m'avez adressé. Chacun doit porter la responsabilité de ses actes: je ne redoute pas celle que j'assume en me refusant à une requête que je ne crois ni équitable, ni opportune. Il est juste que vous ayez, auprès de vos concitoyens, le mérite des remontrances que vous m'avez adressées.

Recevez l'assurance de mes sentiments dévoués.

LXXV.

Al signor Ragazzoni (1) (Direttore delle contribuzioni dirette)

Genova.

(Torino, 16 marzo 1854).

Soddisfacenti mi riuscirono le spiegazioni trasmessemi dalla S. V. col suo foglio del 14 andante. Esse mi somministrarono novella prova ch'Ella nulla tralascia per portare al corrente gli affari della importantissima direzione alle sue cure affidata.

Non ho capito bene se l'imposta delle patenti 1852 fosse già in riscossione, come lo è in Torino. Il non essere risolti tutti i reclami ed il dover pubblicare ancora i ruoli suppletivi non toglie che si possano riscuotere le tasse sulle quali non vi può essere dubbio.

Approvo quanto mi propone rispetto al sig. ***. Il direttore di Vercelli era poco soddisfatto dell'opera sua. La severa lezione ch'egli ha ricevuto lo stimolerà a far meglio nell'avvenire. Scriva d'ufficio intorno a ciò, onde si provveda in modo regolare.

Mi creda con sincera stima, ecc.

LXXVI.

A monsieur Ramel (2) (Commissaire gouvernemental près la Banque de Savoie)

Annecy.

(Turin, 18 mars 1854).

Monsieur,

À l'Assemblée des actionnaires de la Banque de Savoie, qui va avoir lieu, il est à craindre que la rivalité qui existe entre les deux sièges d'Annecy et de Chambéry n'amène des discussions vives et passionnées. Je vous engage à user

(1) Pietro Ragazzoni.

(2) Già conservatore delle ipoteche a Bonneville. Era considerato quale « haute capacité financière ».

de toute votre influence pour les éviter et pour faire en sorte, surtout, qu'il ne s'engage pas de luttes entre les directeurs. Répétez, de ma part, confidentiellement, à messieurs les membres du Conseil d'administration que le moment n'est pas opportun pour introduire des modifications dans les statuts de la Banque. Faites leur observer que, quand même elles seraient sages et convenables, on les supposeraient dictées par un esprit de parti et inspirées par des considérations personnelles.

Je ne veux pas discuter ici le mérite relatif de messieurs les directeurs. Il est possible que quelques-uns d'entre eux, tous peut-être, aient des torts ; mais ce qui est certain, c'est que M. Buvelot (1) exerce à Chambéry une grande influence et que, si on voulait l'écarter dans ce moment, on risquerait de soulever dans cette ville une opposition telle que l'existence même de la Banque serait mise en danger.

Annecy ne peut pas douter de l'intérêt que je lui porte, de mon désir de lui maintenir la position qu'elle a conquise mais c'est cet intérêt sincère même qui m'engage à conseiller aux membres qui représentent le siège de cette ville la plus grande modération dans les circonstances actuelles.

Vous ne comuniquerez pas cette lettre au Conseil, mais je vous autorise, si vous le jugez convenable, d'en donner lecture à M. le chev. Levet (2); j'ai trop de confiance dans ses lumières et dans sa prudence, pour douter un instant qu'il ne soit disposé à se prêter à des conseils que j'adresse à la Banque moins comme ministre, que comme un ami sincère de cette belle et utile institution.

Vous m'informerez du résultat de l'Assemblée générale par une lettre confidentielle et réservée, ce qui ne vous empêchera pas de faire votre rapport officiel.

---

(1) D'origine svizzera. Fu direttore della *Banque de Savoie* a Ciamberì, poi banchiere per proprio conto.

(2) Aimé Levet. Fu sindaco di Annecy e deputato al Parlamento subalpino. Dopo l'annessione, venne nominato direttore della *Banque de France* in Annecy.

LXXVII.

Al signor Penco

Genova.

(Torino, 24 marzo 1854).

Preg^mo Signore,

Colla scorta dei documenti ch'Ella mi trasmetteva col suo foglio 14 andante, ho fatto compilare un articolo per *Il Parlamento*. Lo leggerà nel numero di ieri; rimarrà, spero, contento. Veda di farlo riprodurre nella *Gazzetta di Genova* ed anche, se ciò gli è fattibile, nell'*Eco della Borsa* di Milano, giacchè i più allarmati sono gli azionisti lombardi.

L'articolo in discorso è la migliore risposta ch'io potessi darle intorno all'effetto prodotto sull'animo mio dagli schiarimenti della S. V.

Spero ch'Ella la reputerà soddisfacente e che essa varrà ad inspirarle fiducia e coraggio abbastanza per vincere le difficoltà che la Società Transatlantica, come tutte le grandi e utili imprese, è condannata ad incontrare nei suoi primordi.

Mi creda, con distinti sensi, ecc.

LXXVIII.

A monsieur Ramel (Commissaire gouvernemental près la Banque de Savoie)

Annecy.

(Turin, 24 mars 1854).

Monsieur,

Je m'empresse de vous témoigner ma satisfaction de la manière dont les choses se sont passées à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Savoie. Remerciez,

de ma part, M. le Ch. Levet de ce qu'il a fait pour obtenir un si heureux résultat, et dites-lui que je compte surtout sur lui pour maintenir la bonne harmonie entre les deux sièges, harmonie indispensable pour assurer la prospérité d'un établissement appelé à rendre, chaque jour, de plus grands services au pays.

Je vous charge d'engager, de ma part, M. le Trésorier de la province à faire tout ce qui dépend de lui pour faciliter la circulation des billets. Je désire qu'il les offre en payement aux créanciers de l'État, en leur faisant observer qu'ils peuvent, à volonté, les changer contre du numéraire aux caisses de la Banque. Au besoin, donnez-lui communication de ma lettre.

LXXIX.

A MONSIEUR LE BARON HAMBRO

Londres.

(Turin, 26 mars 1854).

Mon cher Baron,

Je vous remercie de votre bonne lettre du 20. Elle m'a procuré une vive satisfaction en me prouvant que, si vous m'avez quelquefois *boudé*, vous ne m'avez pas moins conservé votre première amitié. J'apprécie infiniment les conseils que vous me donnez, et je vous assure que je ne suis pas aussi éloigné de les suivre que vous ne pourriez le juger d'après les apparences.

Vous trouvez que le pays a été poussé trop brusquement dans la carrière industrielle; c'est possible. Mais vous ne savez peut-être pas que, depuis un an environ, je fais tout ce que je puis pour modérer son ardeur. Il fallait le tirer de la torpeur où il végétait; sans cela, il n'eût pas été dans

le cas de supporter les nouveaux fardeaux qu'il a fallu lui imposer. En se réveillant, il a peut-être dépassé les bornes que la prudence aurait dû lui créer; il est presque impossible de régler les mouvements des peuples avec une précision mathématique et d'éviter les exagérations. Notez toutefois que, si l'esprit de spéculation a commis des excès, il ne s'est pas rendu coupable de véritables folies, comme cela a eu lieu en d'autres pays et notamment en Angleterre. Toutes les entreprises, sans exception, qui ont été tentées, reposent sur des bases solides et ont un but utile. On a trop fait, mais on n'a rien entrepris qui, une fois achevé, ne donne des résultats bons ou passables. Les chemins de fer en construction coûtant fort peu et traversant de riches contrées, seront tous des chemins payant des dividendes. En industrie proprement dite on a beaucoup fait, mais sans exagération. Les nouvelles usines sont presque toutes en excellentes conditions. Certainement, si j'avais prévu la guerre d'Orient, la crise des céréales et le manque de récolte du vin, je n'aurai pas poussé le pays si fort. Mais, d'un autre côté, si le mouvement industriel eût été moins actif, je ne sais comment le pays aurait supporté la cherté des vivres. Quoi qu'il en soit du passé, je comprends que, pour le moment, il faut enrayer et attendre que le calme se rétablisse dans les esprits, pour recommencer à marcher. Le Gouvernement a peu à faire pour achever son réseau des chemins de fer. La ligne de Turin à Suse s'ouvrira le 17 du mois prochain; celle d'Alexandrie à Novare dans le courant de mai ou de juin; il nous restera à terminer celle de Novare à Arone, qui est à moitié faite et payée; ce qui exigera encore une dizaine de mois ou un an. Une fois le réseau achevé, le Gouvernement pourra songer à transformer les Anglo-Sardes en actions donnant droit à une participation aux produits de nos chemins de fer. L'idée que vous avez communiquée à E. De la Rue d'abord, à moi ensuite, me sourit tout-à-fait. Mais on ne peut la mettre en pratique

avant de connaître ce que rendent nos chemins de fer (1). J'en espère beaucoup. Mais le public n'est pas obligé à partager mes espérances et peut-être mes illusions. Il faut avoir des faits pour le convaincre. J'ai calculé la rente brute de Turin à Gênes à 40,000 fr. le kilomètre. Je suis persuadé qu'elle rendra davantage, mais jusqu'à présent je ne puis pas le démontrer, car le service des marchandises n'est pas encore en activité, et si l'on calculait les produits futurs sur les produits des mois passés, on n'arriverait qu'au chiffre de 30,000 fr. par kilomètre.

Je passe à la politique. Je puis tout d'abord vous assurer que nous ne désirons nullement la guerre, que nous faisons et que nous ferons tout ce qui dépend de nous pour l'éviter. L'émigration, les Mazziniens, les radicaux, etc., n'exercent pas la moindre influence sur nous; ils en ont même très peu dans le pays. Si cependant l'Autriche se déclare pour la Russie, si la guerre embrase tout le continent d'Europe, alors nous y prendrons forcément part. Jusqu'à présent nous avons marché parfaitement d'accord avec le Gouvernement anglais. Je vous assure que vos ministres ne nous accusent pas d'imprudence. Au contraire, si votre représentant ici nous adresse quelquefois des reproches, c'est plutôt à cause de notre excès de modération. Tenez pour vous cette confidence, que je ne désire pas porter à le connaissance du public.

Quant à la politique intérieure, je comprends que notre lutte avec Rome et le parti *pretino* vous inquiète. Mais si vous connaissiez à fond notre pays, vous jugeriez peut-être que nous ne pouvions pas agir autrement que nous ne l'avons fait. L'irritation contre le Pape est extrême; elle a pour cause non pas un principe religieux, mais un principe po-

(1) « L'idée d'Hambro n'est pas applicable pour le moment ». (Lettera CCCLXXVIII della raccolta: *Nouvelles lettres inédites*, recueillies et publiées, avec notes historiques, par Amédée Bert. L. Roux et C., édit., Turin, 1889). Quale fosse l'*idea*, non risulta.

litique. On n'aime pas le pape, non pas parce qu'il est le chef de l'Église, mais parce qu'il est la principale cause des malheurs de l'Italie. Si nous avions cédé devant Rome, le parti libéral tout entier nous abandonnait, et nous aurions été forcés de nous jeter dans les bras de l'Autriche. Revel (1) le sait comme moi; c'est pourquoi il n'a pas voulu du pouvoir, lorsqu'on le lui a offert. Il ne l'accepterait pas maintenant parce que l'esprit public n'a pas changé. Aussi je ne crois pas qu'il soit irrité contre le Ministère, ni contre moi en particulier. Je l'ai toujours ménagé; je le ménage encore, même lors qu'il se laisse emporter contre moi, et je tâche de conserver son appui. Mais si je lui proposais d'entrer au Ministère, il ne pourrait pas l'accepter sans renoncer à ses principes, ou sans demander des concessions de ma part, qui me déconsidéreraient entièrement. Si l'union de l'Autriche avec la France se resserre, il se peut que le pays doive adopter une politique plus nettement conservatrice; dans ce cas, le public sentira la nécessité d'un changement de Ministère, et Revel deviendra loyalement possible. Je m'empresserai alors de lui céder mon poste et, qui plus est, de lui donner, comme député, tout mon appui. Revel n'a pas besoin de moi pour gouverner. Je gâterais son système, dont l'application peut devenir opportune d'un moment à l'autre.

Il ne me reste que de vous entretenir des mesures que je compte prendre pour parer aux nécessités du moment. Vu l'état des Bourses de Paris et Londres, je vais tenter un emprunt à l'intérieur. Si la masse du public y prend part, il réussira. Si elle se tient à l'écart, je ferai *fiasco*, car le commerce n'est pas en mesure de faire grand'chose. Notez, toutefois, qu'étant disposé à accorder de longs termes pour le payement de l'emprunt, il ne s'agit que de réunir, pour le moment, quelques millions. Si, dans cette circons-

(1) Il conte Ottavio Thaon de Revel.

tance, vous pouvez souscrire quelque chose, vous me ferez plaisir; dans ce cas, vous retiendrez le montant des deux premiers termes à compte du semestre des Anglo-Sardes qui échoient le premier juin.

Si je ne réussis pas à placer mes rentes dans le pays, dites-moi franchement si vous vous chargeriez de faire négocier à Paris le montant des rentes nécessaires pour payer le dit semestre, c'est-à-dire pour une somme de 60 à 70,000 liv. sterl. Vous n'auriez pas la concurrence de R., car le madré finaud a retenu entre ses mains la somme nécessaire pour payer le semestre de juillet.

Je suis parfaitement de votre avis par rapport à l'or; mais pour que la substitution que vous me proposez réussisse, il faudrait persuader la Banque, qui a 8 millions d'or en caisse, de changer des billets contre des napoléons; or c'est à quoi je ne suis pas parvenu. En insistant, je réussirai peut-être. Croyez-vous qu'il y aurait convenance à faire venir des lingots de Londres, que la Banque ou le Gouvernement payeraient soit avec des traites, soit en faisant tirer à 3 mois?

La longueur de ma lettre vous prouvera, mon cher Baron, combien je fais cas de votre opinion et de vos conseils, et combien de plaisir j'éprouve à m'entretenir avec vous. Cela vous excitera, j'espère, à m'écrire plus souvent.

Croyez à mes sentiments dévoués.

LXXX.

A MONSIEUR JULES AVIGDOR (Député)

Nice.

(Turin, 28 mars 1854).

Monsieur,

Si j'ai dû, à mon grand regret, me refuser à admettre la conclusion de votre *memorandum*, c'est que vous me demandiez ce qui n'était pas en mon pouvoir, c'est-à-dire

de faire révoquer une loi votée par le Parlement. La Chambre, tenez-le pour certain, n'aurait pas accueilli favorablement une proposition tendant à annuler la loi du 11 juillet 1853. Les délégués du commerce de Nice s'étant pénétrés de la gravité de l'obstacle que rencontraient les concessions qu'ils réclamaient, ont fini par me proposer un mode d'exécution qui rendait la loi susdite moins onéreuse pour le commerce. Je me suis empressé de l'adopter, bien qu'on pût soutenir que j'outrepassais quelque peu les strictes limites du pouvoir exécutif. J'espère que les Niçois verront dans cet acte, qui engage gravement ma responsabilité, mon vif désir de concilier leurs intérêts avec l'exécution des lois.

Je crois devoir, toutefois, vous déclarer que, si je me suis rendu aux instances de MM. les délégués, c'est parce que les arguments que renferme votre *memorandum* avaient produit un grand effet sur mon esprit. J'espère que cette déclaration, que je vous engage à rendre publique, vous satisfera davantage que le simple accusé de réception officiel de la lettre que vous m'avez adressée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

LXXXI.

AL SIGNOR CONTE OLDOFREDI

Parigi.

(Torino, 29 marzo 1854).

Preg^mo amico,

Dalla posta riceverete un'ufficiale risposta alle proposte di Lafitte. Al suo progetto ne sostituiamo un altro che mi pare molto più favorevole agli azionisti, ed utile al paese. Con 6 milioni non si può fare nulla. La linea da Chambéry a Aiguebelle non può reggere da sè. Gli propongo invece di compiere il tronco fra Aix e Saint-Jean; ed, in com-

penso, offro agli azionisti di riscattare le loro azioni con delle cedole. Se Lafitte non accetta, in allora tutto andrà al diavolo, ed io darò ascolto ad altre proposte che mi vennero dirette da inglesi. Se invece Lafitte accetta, fatelo partire, lui od altri del Comitato, senza indugio, per Torino; giacchè la cosa è urgente. Mi trasmetterete la risposta del Comitato col telegrafo. Preparatevi, dal vostro canto, a partire, giacchè, dopo decisa la questione che il Consiglio ha ora da decidere, non avete più nulla da fare.

Non dissento dalle modificazioni proposte al regolamento per la sorveglianza amministrativa, con che si stabilisca che il controllo della contabilità possa esercitarsi da Chambéry. Non è razionale che il Commissario regio abbia a portarsi a Parigi per verificare le carte contabili.

La matassa politica s'imbroglia vieppiù. L'assassinio del Duca di Parma (1) aggraverà la condizione delle cose. Gli Austriaci sono inquieti; spediscono da noi legioni di spie, vorrebbero eccitare disordini ai confini. Non ci riusciranno. Tenete dietro agli intrighi napoleonici. Furono diretti specialmente, in questi ultimi tempi, al mezzogiorno d'Italia. Il conte Pepoli (2), nipote di Murat, si fermò due mesi a Genova, ove conferì con Pepe (3) ed altri napoletani. Partì ieri l'altro per Parigi.

---

(1) Il duca Ferdinando III di Borbone, infante di Spagna, duca di Parma, ecc. era stato ferito da un assassino nella notte dal 26 al 27 ed era morto dopo poche ore.

(2) Non è il conte Carlo Pepoli, sì bene il marchese Gioacchino Napoleone Pepoli, nato a Bologna nel 1815 e figlio di Letizia principessa Murat. Membro del Comitato di salute pubblica a Bologna nel 1848, concorse a difenderla, poi a mantenervi l'ordine come colonnello della Guardia nazionale. Se servì un momento le mene muratiste, si volse però a promuovere la causa nazionale unitaria, tosto che ne ravvisò possibile il trionfo. Nel 1860 fu deputato per Bologna. Il 3 marzo 1862 entrò nel gabinetto Rattazzi come ministro di agricoltura e commercio; nel settembre passò agli interni, e nel gennaio 1863 fu nominato ministro plenipotenziario a Pietroburgo. Si dimise nell'ottobre 1864. Senatore nel 1868. Morto nel 1881.

(3) Il generale Guglielmo Pepe, nato a Squillace (Calabria) nel 1782, morto a Torino il 9 agosto 1855.

All'interno siamo tranquilli; senonchè la crisi economica e finanziaria si fa grave. Non so come andrà a finire, giacchè abbiamo tutti gl'inconvenienti della guerra, senza poterci valere dei mezzi ch'essa giustifica (1).

Addio, credetemi, ecc.

LXXXII.

A MONSIEUR LE MARQUIS D'AZEGLIO (2)

Londres.

(Turin, 4 avril 1854).

Mon cher Marquis,

J'accepte avec empressement l'offre que vous me faites du portrait daguerréotypé de notre ami Mazzini. Il peut nous aider à le recevoir comme il le mérite, si jamais il songe à nous faire une seconde visite. Je ne suis pas inquiet à cet égard; car nous sommes en mesure de déjouer toutes ses trames. Dabormida (3) vous a écrit à l'égard de Garibaldi. S'il revient (4) uniquement pour revoir sa famille et ses enfants, nous ne l'inquièterons nullement; mais s'il avait l'intention de venir ici faire les affaires de Mazzini, nous ne tolérerions pas sa présence une minute.

Si Garibaldi a des intentions belliqueuses, ce n'est pas en Piémont qu'il dirigera ses pas; mais bien du côté de

---

(1) I due ultimi capoversi di questa lettera furono pubblicati dal CHIALA, *Lettere edite ed inedite*, II, pag. 64.

(2) Il marchese Emanuele Tapparelli d'Azeglio, ministro plenipotenziario a Londra.

(3) V. nota 2, pag. 1.

(4) Garibaldi tornava col comando della mercantile *Commonwealth* a tre alberi, di 1200 tonnellate, di cui, per conto di don Pedro Di Negri, intraprendente genovese arricchitosi al Perù, aveva preso, l'anno prima, il comando a New-York, e che era andato caricare, a New-Castle, di carbone da trasportare in Italia. Tornava dopo cinque anni di lontananza dall'Italia. Non gli fu contestato lo sbarco. « Il Governo piemontese era guarito de' suoi puerili timori; la sua politica aveva già preso colore più vivo d'italianità; il governo era passato nelle mani del conte di Cavour, e basti » (GUERZONI, *Garibaldi*, vol. I, pag. 400). E in Nizza Garibaldi stette tutto l'anno 1854, tranquillo e quasi dimenticato.

la Sicile et de Naples. Je sais qu'on l'attend dans ces parages. J'en ai prévenu Hudson (1), qui doit en avoir écrit au gouverneur de Malte. Vous pourriez en dire un mot à Lord Clarendon.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués (2).

LXXXIII.

AL SIGNOR AVV. G. MAJONI

Vercelli
Casa Ferrero, 1° piano.

(Torino, 4 aprile 1854).

Illmo Signore,

Riscontrando il pregiatissimo suo foglio del 31 andante, ho il bene di notificarle che, in massima, riconosco l'opportunità per le finanze di acquistare la *Marcora* (3), ma che ove si trattasse di ciò fare mediante lo sborso immediato di un capitale, dovrei rinunciarvi per non essere le circostanze tali da consentire a sacrifizi in vista di futuri benefici.

Mi pare perciò che si possa intavolare una trattativa col conte di Maistre, senza però discendere a particolari.

Mi creda, con distinti sensi, ecc.

LXXXIV.

A MONSIEUR LE CHEVALIER DOMENGET

Chambéry pour Challes.

Monsieur,

Je m'empresse de vous prévenir que S. M. a accueilli favorablement la demande que je lui ai transmise en votre

(1) James, poi Sir J. Hudson, inviato straordinario e ministro plenipotenziario della Gran Bretagna.

(2) Questa lettera fu pubblicata incompleta, senza data e senza i nomi di Mazzini e di Garibaldi, da NICOMEDE BIANCHI, in *La politique du Comte de Cavour* (XV). pag. 23.

(3) Roggia o canale dispensatore d'acque per l'irrigazione.

nom, de lui dédier la nouvelle édition de votre mémoire sur les eaux de Challes que vous allez faire paraître (1).

Dans cette circonstance, Sa Majesté m'a chargé de vous témoigner le cas qu' Elle fait de vos efforts constants en faveur de l'humanité souffrante.

LXXXV.

A MONSIEUR LE BARON HAMBRO

Londres

Old Broad Street, 70.

(Turin, 7 avril 1854).

Mon cher Baron,

J'ai lu avec le plus grand intérêt votre lettre du 31 mars et j'ai pesé comme ils le méritent vos conseils et vos observations.

Le compte que vous m'avez envoyé me prouve qu'il ne faut pas songer à faire venir de l'or directement d'Angleterre. J'y ai renoncé. Je ferai peut-être venir des napoléons de France. Quant aux nécessités du moment, j'y ai pourvu moyennant un arrangement passé avec la Banque et R., moyennant lequel vous serez mis en mesure d'annoncer, à l'époque voulue, c'est-à-dire le 15 mai, le payement du coupon.

---

(1) « C'est au printemps de 1841 que le docteur Domenget, propriétaire des terres et du château seigneurial des Milliet de Challes, non sans de longs procès qui retentirent devant les Cours judiciaires de Chambéry, de Turin, et dans les barreaux de Grenoble et de Lyon, accorda son attention à la source à laquelle il devait désormais bien légitimement attacher son nom... Peu de mois après, la source de Challes faisait ses débuts dans le monde savant, présentée à l'Institut des provinces réuni en Congrès à Lyon par MM. Domenget, Pelouze et Commarmond » (Société médicale de Chambéry). Il cavalier Luigi Francesco Domenget, professore emerito, membro dell'Accademia Reale di Ciamberì, era medico della R. Casa in Savoia. Morì nel 1867.

Quant aux avances causées par le payement des traites Heine, Pansa, Biglia et Mantica, veuillez me dire, avec cette franchise que j' honore au plus haut degré, s'il ne vous convient plus d'accepter les traites pour le gouvernement sans avoir en main des fonds ou des contre-valeurs. Je comprends trop ce que la prudence conseille dans ces moments difficiles, pour ne pas trouver tout naturel que vous ne vouliez pas engager votre crédit sans des garanties positives.

Nous avons eu, nous aussi, une véritable panique à nos Bourses, dans les derniers jours de mars; les bruits les plus sinistres ont trouvé crédit. On annonçait publiquement la suspension du payement des premières maisons de Turin et de Gênes. La fin du mois s'étant bien passée et aucune faillite n'ayant eu lieu dans le haut commerce, on commence à se rassurer. Pour peu que les nouvelles politiques soient passables, je pense qu'il y aura une forte reprise d'ici à la fin du mois, ce qui me permettra d'avoir la souscription. Je vous assure, sur mon âme et conscience, qu'il y a beaucoup plus de peur que de mal. Le pays a été, certes, éprouvé par suite des mauvaises récoltes; mais ce que les uns ont perdu, les autres l'ont gagné. Les armateurs se font d'or cette année. Les propriétaires de risières ont doublé leur revenu. Ces bénéfices sont encore enfouis; mais si la confiance se rétablit, et elle se rétablira sans doute, vous verrez que nos ressources sont plus considérables qu'on ne le croit.

Croyez, mon cher Baron, à mes sentiments dévoués.

LXXXVI.

A monsieur Bolmida (1).

Turin.

(Turin, 10 avril 1854).

Mon cher Monsieur,

Je vous prie de passer, en allant à la Bourse, à la Dette publique, pour combiner avec Cortason (2) la vente de 6000 livres de rente 1845, qui a été adjugée aux finances en payement des dettes d'un des fermiers des gabelles. Si vous ne pouvez y aller vous même, envoyez-y Villa.

Si, par hasard, la loi exige que la vente ait lieu par l'entremise d'un agent de change de la Dette publique, je pense que Vegezzi ou Bertolotti (3) n'auront pas de difficulté, une fois l'affaire faite, de la légaliser.

Si vous pouvez faire entrer dans nos caisses le produit de cette vente aujourd'hui ou demain, vous m'obligerez beaucoup; car nous sommes très près de la fin de nos écus.

---

(1) Capo della Casa bancaria F.lli Bolmida e Compagni, che allora avevano banco in via d'Angennes, 37. Luigi Bolmida era deputato per il Collegio di Varallo.

(2) Pelletta di Cortanzone, (conte comm. Alessandro), direttore generale dell'amministrazione del Debito pubblico. Frequenti, nell'uso dialettale prevalente allora in Piemonte, cotali deturpamenti di nomi. I *Souvenirs historiques* della marchesa d'Azeglio ne forniscono esempi. « Salasc (p. 255), per Salasco; Franzin (p. 200), per Franzini »; essa stessa era « la marchesa Zei », o Azei, tale essendo la pronuncia piemontese del nome Azeglio (p. 241).

(3) Vegezzi Giuseppe, agente di cambio, capo del Consiglio sindacale della Borsa di commercio di Torino, accreditato al Debito pubblico; Bertolotti Bartolomeo, agente di cambio, accreditato al Debito pubblico.

LXXXVII.

A MONSIEUR LE COMTE CORTASON (1) (Directeur de la Dette publique)

Turin.

(Turin, 10 avril 1854).

Mon cher ami,

Désirant profiter de la légère reprise des fonds publics, je suis décidé à faire vendre la rente Serravalle. Mais craignant que, si cette opération se fait par l'entremise des agents de change de la Dette publique, cela ne produise un mauvais effet, j'ai prié Mr. Bolmida de l'effectuer. Il passera chez toi pour la combiner. Il est urgent de faire de l'argent, car nous sommes à sec.

Tout à toi, à la hâte.

LXXXVIII.

A MONSIEUR LE BARON HAMBRO

Londres.

(20 avril 1854).

Je ne vous cacherai pas que la lettre que votre Maison m'a adressée le 5 avril courant m'a profondément affecté. Je ne pouvais la remettre à mes bureaux sans y répondre immédiatement, de manière à rompre définitivement tout rapport d'affaires avec elle.

Après mûre réflexion, j'ai cru devoir la retenir dans mon tiroir jusqu'à ce que vous m'auriez fait connaître confidentiellement vos intentions par une lettre confidentielle. Cette

(1) Cortason per Cortanzone. V. nota 2, pag. 86.

lettre, que vous m'avez écrite, le 11 courant, m'a prouvé que j'avais bien fait, et que nous pouvons continuer à demeurer bons amis, sans compromettre la dignité de mon gouvernement. D'après ce que vous me mandez, voici ce que je crois convenable de faire.

Je vais retirer le crédit que j'avais ouvert à monsieur Biglia; Martin va partir. Je ne laisserai subsister que le crédit en faveur de vos amis, MM. Heine (1), qui, je le pense, ne pourra jamais s'élever à plus de 20,000 livres sterl. Quant à vos avances, vous serez couvert dans peu de jours et vous recevrez, en même temps, les fonds pour payer le semestre au premier juin.

Après cela, vous me permettrez de considérer la lettre du 5 avril, que personne n'a lue, comme non avenue; dans la première lettre que vous m'écrirez, si vous agréez ma proposition, vous répéterez le postscriptum qu'elle contient, relatif au crédit ouvert pour M. Biglia à M. Boyd, représentant de la Maison Bolcheon et Waughan (2).

L'emprunt a réussi (3). La part laissée au pays a été ou sera souscrite. Dans les deux premiers jours, le concours du public a été très considérable à Turin et dans les provinces piémontaises, peu considérable à Gènes. Près de 500,000 livres de rente ont déjà été souscrites, la plupart par des gens étrangers au commerce et à la spéculation. Avant samedi le tout sera couvert, car le commerce se laissera entraîner par l'assurance que la plupart des rentes sont écoulées aussitôt émises.

Croyez, etc.

---

(1) Heine, noti banchieri tedeschi con casa a Parigi.
(2) Bolcheon and Waughan, banchieri di Londra.
(3) Imprestito di 35 milioni. V. Bert, *Nouvelles lettres inédites*, p. 471.

LXXXIX.

Al sig. Marchese Birago di Vische (1).

Torino.

(Torino, 9 maggio 1854).

Illmo Sig. Marchese,

Dall'esame degli atti della pratica relativa alla strada comunale di Vische, sono rimasto convinto che non si potrebbe ora, per parte del ministero, sia rivocare il decreto reale, sia sospenderne l'esecuzione. Ciò che potrebbesi fare sarebbe di prescrivere all'Intendente generale di Ivrea di tentare un amichevole componimento fra la comunità e la S. V. Ill.ma. Ma per ciò è necessario che la S. V. sia disposta a transigere sulla lite mossa al comune; ed a fare qualche concessione in ordine allo spurgo del *colatoio* pubblico.

Rispetto poi all'acquisto della vecchia strada, la S. V., a termini degli art. 2, 8, ecc. del R. Editto 27 ottobre 1847, deve rivolgere la sua dimanda al Consiglio d'Intendenza, al quale spetta provvedere sulle ragioni di preferenza per l'occupazione e l'assegnamento degli aventi diritto e la divisione, mediante pagamento, del suolo di strade reali, provinciali e comunali abbandonate.

Colgo con piacere quest'opportunità per raffermarmi, ecc.

---

(1) Marchese Carlo Emanuele Birago di Vische, clericale. Fu eletto deputato del Collegio di Strambino nella VI legislatura; ma la sua elezione venne annullata.

XC.

A MONSIEUR RACT (1) (Propriétaire)

Montmeillorat par Montmeillan.

(Turin, 11 mai 1854).

Monsieur,

Pour pouvoir prononcer avec connaissance de cause sur la réclamation que vous m'adressez par votre lettre du 6 courant, il est indispensable que le Ministère ait sous les yeux les dessins des objets que vous voulez introduire pour l'usage de votre magnanerie. Je suis tout disposé à interpréter très largement la loi, dans cette circonstance, et à considérer comme *machines* ce qui en a l'apparence. Mais s'il s'agissait de simples planches, de *citeaux* détachés, il me serait impossible de les classer dans la catégorie dénoncée.

Pour ne pas souffrir le danger qu'un délai prolongé nuise à votre éducation, payez *sous réserve* les droits qui vous seront réclamés, et dirigez de suite une demande officielle au Ministère, sur papier timbré, en y unissant les dessins des objets sur lesquels il y a contestation.

Par la même occasion, adressez-moi une demande relative aux *drains*, qui seront classifiés dans la catégorie des tuiles.

Je vous serai reconnaissant si vous me faites connaître le résultat des nouveaux procédés que vous introduisez pour améliorer l'éducation des vers à soie.

---

(1) Ract Enrico, già deputato nella I e II legislatura, proprietario, noto in Savoia per avervi propagato nuove razze porcine.

XCI.

A MONSIEUR LE BARON DU BOURGET (1)

Chambéry.

(Turin, 20 mai 1854).

Monsieur le Baron,

Puisque la Commission nommée par les actionnaires de la Société du Chemin de Fer Victor-Emmanuel ne s'est pas dissoute, je crois devoir l'engager à faire tous ses efforts pour décider Messieurs les Députés de la Savoie à se rendre sans délai à leur poste.

Si l'assemblée générale qui se réunira, à Paris, le 23 de ce mois, approuve la convention passée avec M. Lafitte, il est probable que le Ministère la soumette à la Chambre le 24, 25 ou le 26, au plus tard. Le Ministère réclamera l'urgence; si elle est admise, les bureaux auront à s'en occuper immédiatement. Or, le succès de la loi dépend principalement de la composition de la Commission que les bureaux nommeront pour l'examiner; et le choix des bureaux est surtout influencé, dans les lois d'un intérêt local, par l'action des députés que cet intérêt regarde spécialement.

Il est essentiel que les députés de toutes les nuances soient à Turin à cette occasion, chacun pouvant exercer une certaine influence sur les députés qui partagent ses opinions politiques.

Je considère donc comme très important que MM. Jacquier, Carquet (2), Brunier (3) et Blanc (4) qui appar-

---

(1) Barone Francisque du Bourget, tuttora vivente.

(2) Carquet Francesco, deputato per il Collegio di Bourg Saint Maurice. « Membre distingué de l'opposition », scrive di lui il conte di Cavour (CHIALA, *Lett.*, I, p. 311). Liberale, esperto in materia finanziaria.

(3) Brunier avv. Leone, deputato per il Collegio di La Chambre.

(4) Blanc Pietro, avvocato. Deputato per il Collegio di Albertville. Si dimise nel dicembre.

tiennent au centre gauche, et MM. Genet (1), Lachenal, Maurice (2) qui siégent au centre, ne soient pas absents.

La convention sera vivement attaquée; le Ministère ne négligera aucun moyen pour la faire approuver; mais si l'appui des députés de la Savoie lui manque, il ne saurait répondre du succès.

Recevez, Monsieur le Baron, l'assurance de ma haute considération.

XCII.

A M. Bias

Aix-les-Bains.

(Turin, 22 mai 1854).

Monsieur,

J'ai communiqué votre lettre relative à l'abonnement au télégraphe à M. le Ministre de l'intérieur (3), qui m'a promis de prendre en considération vos réclamations. Il a chargé M. le chev. Monale (4), son premier officier, de s'en occuper; vous pouvez, en conséquence, vous adresser directement à lui. Je dois, cependant, vous faire observer que si vous voulez avoir, cette année, communication immédiate de toutes les dépêches qui arrivent de Paris et de l'étranger à la *Gazette Officielle*, vous devez supporter une part des frais que ces dépêches occasionnent.

---

(1) Ginet avv. Giuseppe, giureconsulto valente, deputato per il collegio di Rumilly.

(2) Non vi fu deputato del cognome di Maurice. Potrebbe trattarsi di Maurice Blanc, che fu deputato per Ugine dal dicembre 1851 al dicembre 1854.

(3) Era il Rattazzi. Il conte Ponza di S. Martino aveva data, il 6 marzo, la sua dimissione.

(4) Buglione di Monale cav. Alessandro, intendente generale, segretario generale al Ministero dell'interno.

M. Mollard ne cesse de me menacer de donner suite à son procès et au besoin d'élever sur ses propriétés un établissement rival de celui que vous avez loué pour pouvoir utiliser les eaux qui le traversent. Quoique ses menaces ne m'effraient pas excessivement, je crois qu'il y aurait avantage à terminer un procès qui dure depuis si longtemps, et qui pourrait entraver l'entreprise à laquelle vous allez consacrer de grands capitaux. Je crois qu'avec un sacrifice peu considérable, on pourrait obtenir le désistement définitif de M. Mollard. Il vaut peut-être la peine de le faire.

Par conséquent, je vous engage à venir à Turin pour traiter cette affaire, si vous n'aimez mieux la traiter directement avec M. Mollard.

XCIII.

A M. Hippolite Corso (Directeur de la « Gazette de Savoie »)

Chambéry.

(Turin, 26 mai 1854).

Monsieur,

Vous avez très mal fait, à mon avis, en ne publiant pas la lettre que M. Jacquier vous a adressée en réponse à votre appel aux députés de la Savoie. Il eût été utile que le pays connût jusqu'à quel point certaines personnes poussent l'injustice à l'égard du gouvernement. Certain d'avoir fait tout ce que j'ai su et pu pour la Savoie, je suis maintenant parfaitement résigné à voir mes intentions méconnues, attaquées et à être, tous les jours, en butte aux attaques les plus odieuses. Que M. Jacquier se joigne aux ennemis du Ministère, il en est le maître; cela ne modifiera, en rien, ni ma conduite ni mon attachement sincère pour la Savoie.

XCIV

A MONSIEUR LE CHEVALIER GIROD (1) (Avocat général près la Cour de Savoie)

Chambéry.

(Turin, 9 juin 1854).

Monsieur,

L'Administration des contributions directes dans la division de Chambéry, ayant donné lieu à des plaintes nombreuses, je me suis décidé à expédier sur les lieux, pour procéder à une enquête sévère, l'Inspecteur général des finances M. le chev. Della Lunga (2). Je vous prie instamment, M. le chevalier, de vouloir bien lui prêter votre concours et l'aider de vos lumières, afin qu'il puisse remplir d'une manière satisfaisante la mission délicate que je lui ai confiée.

M. Della Lunga est spécialement chargé de vérifier tous les faits qui se rapportent au procès intenté à M. de V., non pour entraver l'action de la justice, mais, au contraire, pour la seconder, et surtout pour s'assurer si, de la part des employés supérieurs, il n'y a pas eu, dans cette triste affaire, une connivence tacite ou du moins une coupable indulgence. Le Ministère est disposé à soutenir les employés qui dépendent de lui contre les attaques des partis, les intrigues de la malveillance ; mais, en même temps, il est décidé à punir avec la plus grande sévérité les moindres infractions aux règles de la probité et de la délicatesse.

Connaissant les véritables intentions du gouvernement, vous le seconderez de tout votre pouvoir, j'en suis certain, en éclairant M. Della Lunga dans la marche qu'il aura à suivre pour parvenir à la découverte de la vérité.

---

(1) Girod comm. Luigi, avvocato fiscale generale presso il magistrato d'appello di Savoia.

(2) Dellalonga cav. Mauro, ispettore generale per le finanze.

M. Della Lunga ne possède pas, malheureusement, à fond la langue française; mais c'est un des fonctionnaires les plus zélés, les plus éclairés et les plus probes que possède l'Administration.

Incapable de transiger avec le moindre de ses devoirs, il saura découvrir tous les abus et les irrégularités qui ont pu se commettre dans le service des contributions et y porter un prompt remède.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

XCV.

A MONSIEUR HIPPOLITE CORSO

Chambéry.

(Turin, 20 juin 1854).

Monsieur,

Craignant que la longueur démesurée de mon discours du 10 courant (1) ne fût un obstacle à son insertion dans la *Gazette de Savoie*, je l'avais fait traduire et imprimer à part avant que l'offre aimable que contient votre lettre du 17 de ce mois, ne me fût parvenue. Je ne vous en suis pas moins très reconnaissant et je vous assure que je n'oublierai pas cette preuve de sympathie, que j'apprécie très fort en présence des attaques sans nombre qui me tombent de tous côtés sur le dos.

---

(1) Rispondendo ai deputati Girod, Despine e Mongenaz, aveva con un discorso che è modello di logica e di *humour*, dimostrato con cifre desunte dai discorsi dei suoi opponenti, con cifre evidenti ed incontestabili, che la Savoia meno delle altre parti dello Stato aveva avuto a soffrire delle nuove gravezze, che più delle altre aveva fruito delle riforme economiche.

XCVI.

Al signor cav. Andrina (1) (Direttore del Demanio)

Nuoro.

(Torino, 21 giugno 1854).

Ho ricevuto la sua nota confidenziale del 14 andante, relativa alle cause del malumore del signor intendente Muffone (2). Tengo in gran conto quanto in essa si racchiude; ma, per l'interesse che porto alla S. V., debbo esortarla ad usare prudenza e pazienza. Continui a fare il suo dovere, usi coll'Intendente i riguardi che gli sono dovuti, e non si dia pensiero delle difficoltà che altri può suscitarle. Così operando, può far assegno sull'appoggio del Ministero e sul mio in particolare.

La ringrazio, tanto a nome mio come a quello del cavalier Cibrario (3), delle cure amorevoli ch'Ella ha per il figlio del mio collega, ma per carità! non si mostri troppo indulgente verso di lui!

Mi raccomando pei conti esattoriali, e per la vendita dei terreni.

Desidero ch'Ella mi faccia un confidenziale rapporto sull'esito probabile delle providenze ultimamente emanate per svincolare da ogni servitù le proprietà demaniali, mediante assegni di terreni ai Comuni.

---

(1) Andrina cav. Paolo.
(2) Muffone cav. avv. Bernardino, intendente generale di Nuoro.
(3) Il cav. poi conte Luigi Cibrario, senatore dall'ottobre 1848, allora ministro della pubblica istruzione.

XCVII.

A MONSIEUR A. AVET (1) (Conservateur des hypothèques)

Chambéry.

(Turin, 24 juin 1854).

Monsieur,

Je suis charmé que la conversation que vous avez eue avec M. Della Lunga, vous ait fourni l'occasion de me désabuser sur vos opinions politiques. Je croyais que, tout en étant loyalement constitutionnel, vous désapprouviez la ligne que suit le Ministère, sans toutefois vous poser en adversaire. Vous me dites que telles ne sont pas vos opinions. J'en suis bien aise, car, faisant beaucoup de cas de vos talents et de vos services, je ne puis être indifférent au jugement que vous portez sur la politique que je professe.

Mais cela dit, croyez bien que je n'ai eu nulle intention de vous adresser un reproche. En fait d'opinions politiques les employés des finances, tant que je resterai ministre, seront libres de professer celles qu'ils croient plus conformes à la vérité et au bien du pays. Je ne leur demande qu'une chose, c'est de ne pas se poser en adversaires du cabinet. Mais je respecterai toujours le droit que la constitution leur accorde de penser ce qu'ils veulent.

Je crois avoir pratiqué largement ce système dans les élections, aucun employé des finances ni haut ni bas placé, n'ayant jamais été recherché pour le vote qu'il a pu donner, en faveur ou contre le Ministère.

---

(1) Avet Giacomo Antonio, da Aime (Moutiers), in Savoia ; fratello del conte Giacinto Fedele Avet, ministro di grazia e giustizia sotto il regno di Carlo Alberto, ministro di Stato, membro della R. Accademia di Savoia. L'Avet, a cui questa lettera è diretta, conservatore delle ipoteche a Ciamberì, passò, nel 1860, alla Francia.

Au reste, je trouverais tout naturel que vous fussiez dans un autre camp que celui du Ministère. Malgré la meilleure volonté, malgré tous mes efforts, voyant tant de mécontentement en Savoie, je ne saurais trouver mauvais que des gens de bonne foi pensent qu'on pourrait faire mieux que je ne fais. Quand je vois des hommes que j'estime, avec lesquels j'ai été lié pendant de longues années, auxquels j'ai donné des preuves non douteuses du plus grand désintéressement, attaquer le Ministère non pas avec chaleur, mais avec une incroyable passion, quand je les vois soudoyer des journaux qui m'injurient et me calomnient tous les jours, je ne saurais trouver extraordinaire que des personnes respectables blâment avec réserve ma conduite politique.

Cette déclaration vous prouvera que je ne crains pas la critique. Ainsi, si vous croyez pouvoir m'éclairer en me faisant connaître votre opinion sur les causes de la profonde irritation qui règne chez certaines classes en Savoie, vous m'obligerez en m'envoyant un rapport confidentiel. Écrivez-moi sans réticence ni détour. Il est possible que je ne croie pas devoir suivre tous vos conseils. Mais ce qui est certain, c'est que je les péserai mûrement et, quoi qu'il arrive, je considérerai votre franchise comme un titre à mon estime et à ma reconnaissance.

XCVIII.

MONSIEUR J. J. REY (1)

Chambéry.

(Turin, 25 juin 1854).

Monsieur,

Je vous remercie de la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner à l'occasion des attaques auxquelles

(1) Vedi la nota 2 a pag. 53.

je suis en butte de la part de la presse et d'une portion de la Députation savoisienne. Je vous remercie plus encore de n'avoir pas douté un instant que ces attaques pussent altérer mon dévouement à la cause de la Savoie. Je défendrai la convention que j'ai soumise au Parlement avec la même vigueur que j'ai mise à repousser les accusations de M. Girod de Mont-Falcon (1) et de ses collègues. J'espère que ce sera avec le même succès.

La Commission, après de longues discussions, a adopté le projet de loi avec trois articles additionnels, qui, sans altérer les conditions consenties par M. Lafitte, sont de nature à rassurer la Savoie sur les intentions futures du Parlement, à l'égard de l'achèvement du grand réseau approuvé l'année dernière.

La Commission a nommé pour rapporteur M. Farini (2), l'éminent historien, qui a pour la Savoie autant d'estime et d'affection que le *Courrier des Alpes* a pour lui de haine et de mépris. Cet illustre *rifugiato* prouvera comment on se venge des injures en défendant les intérêts de la Savoie avec cette chaleur avec laquelle il a toujours défendu la cause de la liberté italienne.

M. Farini m'a promis de déposer sa relation lundi. On discutera la loi dans la semaine et comme le vote du Sénat n'est pas douteux, j'espère que M. Lafitte conclura le contrat qu'il a préparé avec M. Brossey et que les travaux seront entrepris sur le champ. Mais ce qui, pour la Savoie, est plus important encore que le chemin de fer dont il s'agit, c'est l'expérience du nouveau moteur hydropneumatique. Si la Chambre approuve la convention que j'ai passée avec MM. Grattoni, Grandis et Sommeiller (3), non seulement ces messieurs se mettront à l'œuvre sur le champ

(1) Girod de Mont-Falcon cav. Luigi, in allora deputato per il collegio di La Motte.
(2) Luigi Carlo Farini. Era deputato dalla IV legislatura.
(3) I tre ingegneri ai quali si dovette, poi, la galleria del Fréjus.

pour essayer sur le bas plan incliné des Giovi leur grande découverte, mais ils entreprendront immédiatement des études pour l'application de leur système au passage du Mont-Cenis. Ces braves ingénieurs se croient sûrs du succès. Je le désire si ardemment que j'ai foi dans leurs paroles. Cette conséquence me fait prendre en patience l'injustice des partis à mon égard, car je suis certain que, si jamais la Savoie et le Piémont sont reliés par des liens de fer non interrompus, la Savoie ne maudira plus le ministre qui aura eu le bonheur d'initier cette sublime entreprise.

Je vous envoie, Monsieur, une copie de mon discours que l'on a traduit en français. Veuillez me dire si vous croyez que je puisse en faire mettre en vente quelques exemplaires à Chambéry, sans que cela produise un mauvais effet.

Recevez mes compliments empressés.

XCIX.

A MONSIEUR MAURICE BLANC (Député)

Faverges (*Savoie*).

(Turin, 26 mai 1854).

Monsieur,

Je m'empresse de vous faire savoir, en réponse à votre lettre du 24 cour., que la convention signée avec M. Lafitte sera présentée demain 27 à la Chambre et que les bureaux s'en occuperont probablement mardi prochain. Votre présence dans les bureaux serait fort désirable, car le sort de la loi peut dépendre de la composition de la commission chargée de l'examiner.

C.

A MONSIEUR N. PARENT (1) FILS (Avocat)

Chambéry.

(Turin, 27 juin 1854).

Monsieur,

L'idée de fonder un musée agricole, comme annexe d'une école de méthode où l'on donnerait un cours d'agriculture, me paraît excellente. Seulement, pour qu'elle produise de féconds résultats, et exerce une influence salutaire sur la pratique, je pense qu'il faut ne pas trop multiplier les modèles, et éviter d'exposer, pour quelque temps du moins, des machines qui ne sauraient être d'une application immédiate en Savoie. Il faut tâcher de ne pas confondre les idées des agriculteurs, et éviter de leur faire croire qu'on vise a l'effet, plutôt qu'à l'utile.

Le musée de Burdin n'a pas produit de résultats utiles à Turin, parce qu'il avait les défauts que je vous ai signalés.

Je vous ai parlé jusqu'ici non comme ministre, mais comme un vieil agriculteur qui a beaucoup vécu au milieu des classes agricoles. Comme ministre, je n'ai que des paroles d'encouragement à donner à votre projet. Je voudrais y ajouter des encouragements plus positifs, mais la Chambre ayant réduit *outre mesure* tous les fonds laissés à la disposition du ministère (quoi qu'en dise M. Girod), je ne puis mettre à votre disposition que la modeste somme de 500 fr.

---

(1) L'avvocato Nicolas Parent, passato alla Francia all'annessione della Savoia, deputato poi senatore in Francia. Era padre del capitano di vascello della marina italiana Eugenio Parent, morto immaturamente nelle acque di Massaua.

pour achat de quelques bonnes charrues à façon belge ou Dombasle.

Recevez, à la hâte, l'assurance de ma considération distinguée.

CI.

AL SIGNORE MARCHESE RICCI (Ajutante generale della R. Marina)

Genova.

(Torino, 29 giugno 1854).

Preg^mo signor Marchese,

La prego di farmi sapere se Ella ha trasmesso al signor Randell (1) i piani di cui lo avevo richiesto, ed in caso contrario il motivo che le impedirono di compiere all'incarico ch'Ella aveva ricevuto.

Gradisca i sensi di mia distinta stima.

CII.

AL SIGNOR CAV. BONA (Direttore generale del Ministero dei Lavori Pubblici)

Torino.

(Torino, 1° luglio 1854).

Preg^mo signor Cavaliere,

Non come ministro ma come semplice privato Le raccomando l'unita supplica. Ove ella potesse concedere al petente V..... un posto di portinaio, od altro che gli valesse da 50 a 60 franchi al mese, mi farebbe un singolare favore.

Mi creda con distinta stima, ecc.

---

(1) Rendel.

CIII.

A MONSIEUR LE MARQUIS TAFFINI (1) (Lieutenant général en retraite)

Savillan.

(Turin, 1er juillet 1854).

Mon cher Marquis,

Je serais charmé de faire quelque chose qui puisse vous être agréable. Malheureusement, je ne saurais faire honneur à votre recommandation; car, vu le nombre des demandes qui ont déjà été adressées à l'administration des chemins de fer, il est plus facile d'obtenir une place de Conseiller d'État qu'un poste de garde-convoi.

Croyez, monsieur le Marquis, à mes sentiments dévoués.

CIV.

A MADAME LA PRINCESSE MARIE DE SOLMS (2)

Florence

(Hôtel de la Grande-Brétagne).

Madame,

La seule formalité requise pour obtenir l'introduction de vos effets sans payement de droits, consiste dans une déclaration à faire au syndic (maire) d'Aix, de votre intention d'établir votre domicile dans cette localité.

Je prends la liberté de vous répéter que l'exemption que la loi accorde ne s'étend qu'aux objets usés et que, par

---

(1) Marchese Michele Camillo Teresio Giuseppe Maria Taffini d'Acceglio, luogotenente in ritiro.

(2) La principessa Maria Studolmina Bonaparte-Wyse, prima sposatasi al signor di Solms, poi ad Urbano Rattazzi, poi al signor De Rute, uomo politico spagnuolo.

conséquent, si dans vos effets il y en avait *un seul*, quand ce serait un *bonnet* ou une robe, qui ne le fût pas, cet objet devrait payer les droits.

Recevez, madame la Princesse, l'assurance de ma haute considération.

CV.

AL SIGNOR PROFESSORE SCIALOIA

Torino.

(Torino, 4 luglio 1854).

Preg^mo Signore,

M'affretto di renderla avvertita avere il sig. Gladstone proposto al Parlamento inglese la totale abolizione delle leggi sull'usura. Avvalorato da questo precedente, spero che non incontreremo serie difficoltà nell'ottenere l'assenso delle nostre Camere ad una nuova applicazione del gran principio della libertà economica; epperciò le rinnovo la preghiera di volere preparare un progetto di legge inteso a rendere libero il commercio dei capitali, accompagnato da una relazione che valga, come quella sui brevetti, a rendere impossibile ogni seria opposizione.

Se, nell'intervallo delle sezioni, avrò il suo concorso, il Ministero delle finanze preparerà i seguenti progetti:

1° per l'abolizione delle leggi sull'usura;

2° per l'abolizione delle corporazioni privilegiate;

3° per il riscatto delle piazze (da concertarsi questa con la legge che regolerà l'esercizio delle professioni legali);

4° per la riforma delle Camere di commercio.

Non potrà essere appuntato di soverchia sterilità.

Mi creda, pregiatissimo signor Professore, con distinti sensi, ecc.

P.S. Terrò in serbo i giornali inglesi, nei quali la questione della legge sull'usura sarà trattata.

CVI.

A MONSIEUR A. AVET (Conservateur des hypothèques)

Chambéry.

(Turin, 7 juillet 1854).

Monsieur,

Je vous remercie des deux lettres que vous m'avez adressées sur les causes du mécontentement qui règne en Savoie. Sans pouvoir partager toutes les opinions que vous avez développées avec une sincérité et un talent que j'apprécie hautement, je reconnais qu'il peut y avoir beaucoup de vrai dans ce que vous dites. Mais, croyez bien, Monsieur, il est plus facile d'indiquer le mal, que de trouver les remèdes aptes à le guérir. La grande difficulté pour le gouvernement, c'est de devoir appliquer le même système à des pays qui sont dans des conditions politiques diverses. En Piémont ou peut gouverner en s'appuyant *sur le juste milieu*; le juste milieu n'existe pas en Savoie, et ce qui le prouve, c'est que, tandis que vos amis nous accusent de pendre vers les démagogues, je reçois sans cesse des protestations contre la tendence du gouvernement à favoriser le parti clérical en Savoie. Ces reproches, au fond, ne sont pas fondés: nous ne sommes ni cléricaux ni démagogues; mais on nous considère comme l'un et l'autre, parce que nous voulons n'opprimer personne et laisser en paix tous ceux qui ne font pas des actes hostiles et ne violent pas la loi.

L'avenir dissipera bien des doutes et fera, je l'espère, cesser bien des malentendus. Ce que je désire surtout, c'est de persuader à la Savoie que, si elle croit avoir à se plaindre du ministère, ce sera la faute de mon ignorance, mais non, certes, de ma mauvaise volonté, car, je vous le répète, je fais tout ce qui dépend de moi pour donner toute la satisfaction possible à ses justes désirs.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

CVII.

Al signor Noè (Ispettore dei R. Canali)

Cigliano.

(Torino, 8 luglio 1854).

Preg^mo Signore,

Ho ricevuto il capitolato d'affittamento dei tenimenti di Gazzo e Pobietto che approvo pienamente. Darò le disposizioni onde l'asta venga aperta nel venturo mese.

Desidererei, ora, assai di avere i capitolati per la vendita di questi tenimenti. La loro redazione, dopo quello sovra accennato, deve riuscire facile. Credo che avremo molti accorrenti. L'ospedale di Casale ha intenzione di rendersi deliberatario di quello di Gazzo.

Conviene concedere more discrete pel pagamento del prezzo, con facoltà di anticipare il saldo a piacimento dell'acquisitore.

Sento con piacere che l'organizzazione della società sta per compiersi. Sarà un bel risultato dovuto, in massima parte, alla giusta e benefica influenza ch'Ella esercita sui Vercellesi.

Mi creda, ecc.

CVIII.

A monsieur Bias

Aix-les-Bains.

(Turin, 12 juillet 1854).

M. de Cavour croit devoir exciter M. Bias à hâter, autant que possible, la formation des plans du nouvel établissement des Bains d'Aix. Il est indispensable que les travaux commencent cet automne, ce qui rend nécessaire

que les plans qu'on devra exécuter soient présentés sans retard au ministère pour qu'il ait le temps de les examiner et de les approuver avant l'époque susindiquée.

Le soussigné ne doute pas que M. Bias ne s'occupe dès à présent des mesures nécessaires pour pousser les travaux en question avec toute l'énergie qu'exige une entreprise aussi importante.

CIX.

AL SIGNOR PROFESSORE SELMI (1)

Torino.

(Torino, 13 luglio 1854).

Preg.mo Signore,

Ho ricevuta con somma soddisfazione la lettera che mi fa certo avere la S. V. superata la malattia che condotta la aveva alle porte della tomba. Spero ch'Ella ricupererà in breve e salute e forze, e ch'Ella potrà ricominciare a dedicare le sue rare conoscenze scientifiche allo sviluppo economico dell'isola di Sardegna.

CX.

A MONSIEUR LE MARQUIS D'AZEGLIO

Londres, 5, *Berkeley square.*

(Turin, 22 juillet 1854).

Mon cher Marquis,

Mon ami, M. Bezzi (2), s'étant occupé, pendant son séjour en Piémont, des moyens d'étendre jusqu'à Malte le service que les bateaux à vapeur de la compagnie Rubattino, sub-

---

(1) Il prof. Selmi, chimico distinto.
(2) Bezzi Giovanni, deputato per il Collegio di Trino.

ventionnée par l'État, font entre Gênes et Tunis, je l'ai engagé à communiquer les renseignements qu'il a recueillis aux amis qu'il a dans l'administration, afin de décider le gouvernement anglais à accorder à la dite compagnie le subside qu'elle réclame en effet.

Je vous prie de vouloir bien prêter votre appui à M. Bezzi, secondant, s'il le faut, officiellement ses efforts et ses démarches. Il s'agit d'une question de la plus haute importance; car si, après avoir obtenu que le télégraphe sous-marin passât chez nous, nous parviendrons à relier directement Malte à Gênes, nous ne tarderons pas à dévier en notre faveur une partie du transit des Indes monopolisé actuellement par Marseille et Trieste.

Il serait bon de saisir cette circonstance pour remettre sur le tapis la convention postale. Les deux sujets se lient parfaitement. M. Bezzi a recueilli plusieurs documents à cet égard, qu'il vous communiquera. Vous pouvez ensemble, je l'espère, vaincre cette force d'inertie que l'administration anglaise a opposée avec succès, jusqu'ici, à tous vos efforts.

Je vous attends avec impatience pour causer à fond des graves questions qui tiennent l'Europe en suspens.

Croyez à mes sentiments dévoués.

CXI.

A MONSIEUR HEATH (1)

Londres.

(Turin, 22 juillet 1854).

Monsieur,

Je prends la liberté de vous recommander un jeune homme fort intéressant (M. F.....), qui s'est rendu en Angle-

(1) Il commendatore Giovanni Beniamino Heath, nato a Genova nel 1790, governatore e direttore della Banca di Londra, era console generale di S. M. il re di Sardegna in quella metropoli dal 20 novembre 1816. Ebbe da Vittorio Emanuele II titolo di barone (26 maggio 1867). Morto il 16 gennaio 1879.

terre pour y chercher des moyens honorables d'existence. Une passion qu'il a su vaincre pour ne pas compromettre une personne à la main de laquelle il ne pouvait aspirer, l'a forcé à renoncer à une carrière avantageuse et à quitter son pays. Il a de l'intelligence, de l'esprit et de l'énergie; il sait plusieurs langues et n'est pas étranger aux sciences positives. Il a, par conséquent, en lui l'étoffe pour faire un bon employé dans un établissement commercial ou industriel.

Vous m'obligerez beaucoup en l'aidant à se placer; car, je dois avouer que, pour sauver la jeune personne qui s'était éprise d'une ardente passion pour lui, je n'ai pas été étranger à son exil volontaire.

Recevez, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma considération distinguée.

CXII.

Al sig. G. Bezzi (Deputato)

Torino.

(Torino, 22 luglio 1854).

Caro sig. Bezzi,

Le trasmetto a sigillo alzato, onde possa leggerle prima di consegnarle, le due lettere che gli ho annunziate per d'Azeglio e per Heath. Dalla loro lettura vedrà cosa Ella avrà da fare col diplomatico e quali istruzioni Ella dovrà dare al F.....

Rispetto a questo infelice, ho pensato che mi corre l'obbligo di contribuire al suo mantenimento finchè trovi a collocarsi; epperciò le unisco un *check* di venti lire sterline sul mio banchiere sig. Hambro.

Le auguro buon viaggio e spero che, al ritorno, ci por-

terà ed un sussidio per Rubattino (1) ed una convenzione postale, mercè la quale io possa leggere i giornali inglesi senza rovinarmi.

CXIII.

AL SIGNOR CAV. GRENDI (Vice Presidente della Camera di Commercio di Genova).

Torino, 26 luglio 1854.

Preg^mo Signore,

L'esaurimento del deposito dei grani sulla piazza di Genova è argomento di grave sollecitudine pel governo; tuttavia non credo che possa produrre conseguenze fatali. Il raccolto in tutte le provincie cisalpine essendo stato abbondantissimo, queste possono bastare, per qualche tempo almeno, ai bisogni della Liguria. Difatti, si spedisce giornalmente molto grano a Genova, ed i mercanti di quella città fanno continue incette sui mercati di Asti, Alessandria, Novi, Voghera, ecc.

Queste incette furono causa che il grano nuovo non ribassò di prezzo, come accadde nelle vicine provincie della Lombardia; non credo, però, che possano produrre notevolissimo aumento, stante l'avvicinarsi dell'epoca in cui, terminata la battitura del grano, i mercati interni saranno meglio provvisti di grano.

Ciò nullameno sarebbe da desiderarsi che i negozianti genovesi facessero ogni sforzo per procurarsi grano, sia all'estero, sia in Sardegna. Dalle notizie che ricevo, consta essere stato il raccolto abbondantissimo in tutti i paesi mediterranei; quindi si dovrebbe potere ottenere grani sia dalla Spagna, sia dalle coste africane. La Sardegna, poi, dovrebbe somministrarci non tenue aiuto. Se quanto mi

(1) Raffaele Rubattino, notissimo armatore genovese.

scrivono da Cagliari è esatto, da quel porto si spediranno parecchie centinaia di mille ettolitri a Genova. Veda la S. V. di eccitare i negozianti da grano a non rimanersene colle mani alla cintola. Dopo i guadagni realizzati quest'anno, è, per essi, un dovere morale il provvedere ai bisogni dei loro concittadini.

Non penso che le spedizioni di pane da Genova a Torino possano aumentare, giacchè è impossibile che, il grano essendo pur caro in quella città, ivi si possa fabbricare pane a miglior mercato che in questa. Ho sempre sospettato che ci fosse qualche cosa d'illegittimo in questa speculazione, e che il pane da costà spedito peccasse nella qualità; ed infatti, dopo avere goduto un momentaneo favore, ora è trascurato dai consumatori.

Mi farebbe cosa grata se Ella potesse farmi conoscere i particolari di questa speculazione, nella quale, ripeto, temo si usino frodi a danno dei consumatori.

La prego di continuare a tenermi ragguagliato intorno alla condizione del commercio dei grani a Genova, oggetto costante delle mie preoccupazioni.

CXIV.

A monsieur Charles Lafitte

Paris.

(Turin, 26 juillet 1854).

Mon cher Monsieur,

Je vous remercie de l'invitation que vous m'avez adressée, par votre lettre du 21 cour., d'assister à l'inauguration des travaux du chemin de fer Victor-Emmanuel. Je regrette que les graves questions politiques et administratives qui réclament ma présence continue à Turin m'empêchent de l'accepter. J'aurais été heureux non d'assister à des fêtes, mais

d'être présent au premier coup de pioche qui assure la Savoie que les promesses qui lui ont été faites au sujet des chemins de fer vont enfin se réaliser. Je me console par la perspective de l'époque où l'on inaugurera, non pas les travaux de construction de chemin de fer, mais sa mise en exploitation. Alors, si vous faites des fêtes et que vous songiez à m'y inviter, je ne vous ferai certainement pas défaut, soit que je sois encore ministre, soit que je sois rentré dans la vie privée.

Recevez, mon cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

CXV.

Al signor Giuliano Bollo (Direttore della Società Transatlantica)

Genova.

Preg^mo Signore,

Sono dolente del vedere che l'Amministrazione della Transatlantica incontrò serie difficoltà per parte di molti azionisti morosi. Vorrei essere nel caso di aiutarla a vincerle; ma non ho mezzi efficaci per ciò. Fo voti perchè una più retta intelligenza dei proprii interessi ed, ove d'uopo, i decreti dei tribunali li determinino ad adempiere lealmente agli assunti impegni. Ma, voti soli posso fare, ed a questo sterile sussidio si limita, per ora, necessariamente l'appoggio che vorrei darle.

Ma se, come non dubito, Ella ed i suoi colleghi amministratori faranno alla cattiva fortuna buon viso, spunteranno gli ostacoli che si frappongono al compimento della loro impresa.

Poichè ho la penna in mano, io me ne valgo per pregarla, in modo del tutto confidenziale, a volermi spiegare il seguente enigma.

Come mai, in un'epoca in cui i titoli delle più utili imprese, delle speculazioni d'esito meno incerto, di società che hanno portato a compimento le opere loro, soffrono uno scapito enorme ed anormale, come mai è egli possibile che la Società delle Terme genovesi trovi cotanto favore? Pare a me cosa evidentissima che, se l'impresa, che questa si propone di compiere, può tornare a decoro della città ed a vantaggio del pubblico, non può procurare agli azionisti utili di sorta. Eppure i promotori di esse assicurano che i fondi non mancano, che il concorso a quell'impresa è grandissimo!! Possibile che la filantropia e la carità municipale abbiano tanta virtù? Le dico schiettamente ch'io ne dubito assai, e che, nel mio particolare, temo che, sotto ad apparenza di generosità straordinaria, ci sia qualche cosa di losco. Ove Ella potesse dissipare i miei dubbi, mi farebbe cosa gratissima, tenendo per fermo ch'io non la comprometterò col signor C..... ed i suoi fautori.

Mi creda, pregiatissimo Signore, con sinceri sensi, ecc.

CXVI.

A MONSIEUR LE COMTE CORTI

Londres.

(Turin, 9 août 1854).

M. de Cavour prie M. le Comte Corti de vouloir bien lui envoyer, par M. Bezzi, les numéros du *Journal of the Royal Agricultural Society*, qui contiennent les articles de M. Larves sur la puissance comparative des engrais et les qualités nutritives des divers aliments destinés au bétail.

CXVII.

Al signor Gian Domenico Protasi (1)
(Presidente del Consorzio di Valle Anzasca)

Piè di Mulera.

(Torino, 14 agosto 1854).

Illmo Signore,

Ho indugiato alcuni giorni a rispondere al gentile invito ch'Ella mi ha diretto col suo foglio 5 andante, nella speranza di poterlo in tutto od in parte accettare. Ma la condizione delle cose non si è modificata e non pare volersi modificare al punto da mettermi in grado di abbandonare il mio posto per qualche tempo. Debbo dunque rassegnarmi a esprimerle il vivissimo rammarico ch'io provo nel rinunziare ad una solennità tanto interessante come quella dell'inaugurazione della strada della valle Anzasca. D'altronde Ella capirà facilmente ch'io non avrei potuto convenientemente intervenire a delle feste pubbliche. Mentre che una parte dello Stato è afflitta da un morbo crudelissimo, gli uomini che seggono al potere non possono permettersi distrazioni piacevoli. Ove, poi, il cholera scomparisse, il mio collega Rattazzi dovrebbe recarsi ai bagni di cui necessita la mal ferma sua salute, ed io dovrei rimanermene a Torino onde non lasciare la nave dello Stato con troppo scarso equipaggio. Ma se sono costretto a rinunziare alle feste dell'inaugurazione della strada della valle Anzasca, non rinunzio di certo alla speranza di andare a visitare quell'opera che cotanto onora il patriotismo e la costanza degli abitanti di quelle alpestri valli. E tostochè sarò libero di disporre della mia persona,

(1) Gian Domenico Protasi, ingegnere, genero del Consigliere di Stato cav. avv. Giacomo Giovannetti, novarese — « amico del progresso ordinato » (Chiala, *Lett. edite ed inedite*, lett. mccliv).

Le ricorderò la proffertami ospitalità e la promessa di farmi da cicerone nelle provincie ossolesi, ch'io conosco di fama, e vorrei conoscere per esperienza.

Riceva l'espressione della mia sincera stima.

P.S. Io La prego di essere l'interprete della mia riconoscenza e del mio rammarico presso i membri del Consorzio ch'Ella presiede, come presso quelle amministrazioni che manifestato avevano il desiderio del mio intervento alla funzione d'inaugurazione.

CXVIII.

Al signor conte Oldofredi

Chambéry.

(Torino, 14 agosto 1854).

Preg^mo Amico,

Paleocapa v'indirizza, quest'oggi, una risposta officiale dalla quale scorgerete essere deciso il Ministero a non cedere avanti alle straordinarie pretese della Compagnia Lafitte. Qualunque siano per essere le conseguenze di un ritardo nei lavori, non tralasceremo di far fare tutti quelli studî che l'importanza dell'opera richiede, come pure la gravità della responsabilità per noi assunta.

Vi prego, però, di scrivere a Lafitte, in modo confidenziale, per fargli conoscere questa nostra irremovibile determinazione. Potrete aggiungere ch'io sono, nel mio particolare, oltre modo sdegnato del modo di procedere della Compagnia ed in ispecie del suo ingegnere, che una tale mancanza di riguardo è inconcepibile; ma ch'egli può essere certo che saprò spiegare, per costringere la Compagnia ad adempiere le sue obbligazioni, la stessa energia che ho spiegato per fare adottare dalla Camera la nuova convenzione.

Il Ministero non intende molestare la Compagnia; ma è

deciso a costringerla alla rigorosa esecuzione di un patto che gli stessi giornali francesi hanno riconosciuto come straordinariamente ad essa vantaggioso.

Vi saluto.

CXIX.

AL SIGNOR CAV. NOÈ

Cigliano.

(Torino, 14 agosto 1854).

Preg^mo Signore,

Se gli intrighi dell'Ospedale furono biasimevoli, in verità non so come qualificare la condotta del Municipio e dirò pure dei suoi rappresentanti. Il contratto fu da essi e da me considerato, in buona fede, come definitivo; l'approvazione del Consiglio dichiarata cosa di semplice formalità; epperciò la parola dei delegati di esso assolutamente impegnata.

Allo stato delle cose, non posso aprire nuove trattative col Municipio: la dignità del Governo nol consente. Tuttavia sospenderò una risposta *ab irato* ch'io aveva già preparato sino dopo di aver parlato colla S. V.

Aspetteremo, per stipulare il contratto dell'associazione, il ritorno del sig. Barnato (1).

CXX.

AL SIGNOR G. BEZZI (Deputato)

Londra.

(Torino, 17 agosto 1854).

Preg^mo Amico,

Mi consolo delle bene avviate trattative per migliorare le nostre relazioni postali coll'Inghilterra. Quest'argomento è

(1) Il cav. Teodoro Barnato, in allora direttore capo di divisione nella Direzione generale delle Contribuzioni e del Demanio.

assai più rilevante del secondo ch'Ella aveva impreso a trattare. Il Governo inglese, mosso da viste pratiche, non penserà a stabilire rapide e dirette comunicazioni fra Malta e Genova se non quando l'attivazione del telegrafo sottomarino ne avrà chiarita l'importanza. Fin allora conviene insistere per preparare il terreno, senza speranza però d'immediata riuscita.

Deploro gli inconvenienti accaduti nella quarantena di Genova; ma credo che siasi già operato moltissimo coll'adottare la convenzione di Parigi (1), osteggiata da tutti i medici. Si farà più ancora col tempo; ma per ora siamo già andati molto oltre al limite che l'opinione pubblica c'indicava.

Mettendo a contributo la sperimentata sua gentilezza, La prego di scegliere fra i *Parliamentary Papers* di quest'anno quelli ch'Ella giudicherà potermi tornare utili come ministro delle finanze e del commercio. Desidererei, in particolar modo, avere quelli che si riferiscono:

1° alla riforma completa delle *Usury law*;

2° alla fabbricazione d'oggetti d'oro e d'argento;

3° all'ultimo censimento.

Non mi occorrono carte relative alla misura sanitaria, giacchè lord Ebrington (2) me ne ha già spedite delle montagne ch'io non ho il coraggio di superare.

Stia bene, e torni presto da noi a cooperare all'opera non facile di fare camminare il sistema constituzionale in un paese educato dal despotismo e dai repubblicani.

Mi creda, con sinceri sensi, ecc.

---

(1) La convenzione sanitaria del 3 febbraio 1852, tra la Sardegna, la Francia, l'Austria, le Due Sicilie, la Spagna, la Santa Sede, la Gran Bretagna, la Grecia, la Russia, la Toscana e la Turchia.

(2) Ugo Fortescue, terzo conte di quel nome, portò, sino alla morte del padre (1861), il nome di lord Ebrington. Segretario dapprima di lord Melbourne, poi membro del Parlamento per Plymouth, entrò nell'amministrazione Russell, investito delle funzioni di lord della Tesoreria; indi, segretario dell'ufficio dei poveri, prese parte, nel 1851, ai lavori della Commissione di Sanità.

CXXI.

Al signor Vincenzo Porcile (Sotto-segretario dell'Intendenza di Saluzzo).

(Torino, 18 agosto 1854).

Occorrendomi conferire colla S. V. intorno al contenuto del suo foglio di ieri, L'invito a portarsi a Torino lunedì o martedì della ventura settimana, e di presentarsi a casa mia dalle 6 alle 6 $^1/_2$ pomeridiane.

Ove incontrasse qualche difficoltà nell'ottenere tale congedo, me lo faccia sapere, ond'io possa impartire, in quel caso, le necessarie istruzioni al sig. Intendente di Saluzzo.

CXXII.

A monsieur le Comte de Revel (1)

Chambéry.

(Turin, 23 août 1854).

Monsieur le Comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18, et j'en ai retiré la requête que le percepteur de Chambéry vous a confiée. Tout en désirant faire honneur à votre recommandation, je doute fort qu'il me soit possible de faire passer le dit percepteur dans le service actif, car, d'après les notes qui existent sur son compte et un rapport que m'a fait, il y a peu de mois, Dellalunga, cet employé manque des talents et de l'instruction nécessaires pour faire un bon vérificateur.

---

(1) Il conte Ottavio Thaon di Revel e di Pralungo, illustre economista e finanziere, ministro di Stato, deputato per il 7° Collegio di Torino alla Camera dei deputati, ove capitanava il partito conservatore.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la portion de votre lettre qui traite des mines de St-Georges des Hurtières (1), ainsi que le rapport de M. l'ingénieur Pernolet. Ces mines me sont assez familières, car les contestations auxquelles elles ont donné lieu, ont été un des premiers objets dont je me suis occupé en entrant au Ministère. J'en connais l'histoire; vous n'en douterez pas quand je vous aurai dit que j'ai dû en subir deux ou trois auditions du fait de M. Mollard, qui était alors le conseil de M. Granges.

D'après les études que j'ai faites dans le temps et ce que vous me communiquez maintenant, je partage entièrement votre manière de voir. M. de Châteauneuf et M. Granges sont les seuls concessionnaires réguliers; mais comme ils ne possèdent pas un droit d'exploitation exclusif, le Gouvernement doit des égards aux individus qui exploitent, avec plus ou moins de bonne foi, depuis une longue suite d'années.

Maintenant, comment concilier tous ces droits et tous ces intérêts divers? En réunissant tous les concessionnaires en une seule Société anonyme, l'affaire pourra marcher d'une manière beaucoup plus régulière et beaucoup plus convenable.

Mon collègue Paleocapa partage entièrement ma manière de voir, et il est tout disposé a seconder les efforts de M. Perret pour organiser la Société dont vous me parlez. Rien de ce qui a été fait par le Ministère ne peut contrarier ce projet; je crois, au contraire, qu'il peut le faciliter.

Tant qu'a duré le projet Granges, le Ministère ne pouvait faire que des actes conservatoires. Mais, une fois que

---

(1) Saint-Georges-des-Hurtières, a sinistra dell'Arc, comune della Moriana, mandamento di Aiguebelle, il cui territorio possiede ricchi prodotti minerali. Le sue miniere di ferro erano riputate le più importanti della Savoia. Nel 1855, vi erano da 60 e più gallerie, delle quali metà circa in attività. Se ne estraeva un prodotto annuo medio di 28,000 quintali di minerale.

la Chambre a eu décidé d'une manière définitive que les prétentions de Granges au monopole d'exploitation n'étaient pas fondées, le Ministère a dû aviser aux moyens de régulariser la condition anormale des mines de St-Georges, soit sous le rapport du mode d'exploitation, soit sous celui des personnes qui exploitent. Le Conseil des mines a été chargé d'examiner les prétentions et les demandes des exploitants abusifs et d'exprimer une opinion sur ce qu'on pourrait faire en leur faveur sans léser les droits positifs de M. de Châteauneuf et de M. Granges. C'est ce rapport dont vous a parlé M. Despines (1). Je pense qu'il est achevé, puisqu'il vous l'a dit, mais jusqu'à présent il n'a pas été présenté au Ministère. Il serait fort utile de le connaître pour pouvoir apprécier le montant des indemnités qu'il peut être juste et équitable de donner aux exploitants abusifs. Vous pourriez le demander à M. Despines, en lui faisant savoir que le Ministère n'a aucune objection à ce qu'il vous soit communiqué.

De mon côté, je crois pouvoir aider à la formation de la Société, tout en faisant chose utile aux finances. Nous sommes en instance pour obtenir de M. Granges et des autres concessionnaires abusifs le payement des droits de finance fixé au 3 %. Dans sa dernière sentence, la Chambre des Comptes, fatiguée d'avoir eu à vider une question aussi embrouillée que celle du droit de propriété revendiqué par Granges, n'a pas voulu décider de la question de la finance, et sur ce point elle nous a renvoyés à *maturare gli incumbenti*. J'ai de suite donné des instructions pressantes pour qu'on tâche d'activer la maturité de cette plante qui doit donner quelques fruits à ce pauvre trésor qui, lui aussi, est malade de choléra. L'affaire toutefois sera longue et épineuse. S'il

---

(1) Il cav. Carlo Giuseppe Maria Despine, ispettore del R. Corpo delle miniere, presidente della società di agricoltura di Torino, membro della Commissione superiore di statistica e dell'Accademia Reale di Savoia.

s'agissait d'en finir avec tous, pour faciliter la constitution d'une nouvelle Société exploitant en grand, de manière à procurer un avantage considérable au pays, je serai disposé à entrer en négociations et à consentir à un arrangement convenable.

Malgré, toutefois, l'appui que nous pourrons donner à cette affaire, Paleocapa et moi, cela ne présente pas moins de grandes difficultés; mais, si vous êtes secondé par un homme vraiment habile comme vous dites l'être M. Perret, vous parviendrez à les résoudre. Seulement il vous faudra du temps et de la persévérance. En réussissant, vous serez dédommagé de vos peines par la satisfaction d'avoir fait une chose vraiment utile pour le pays.

Veuillez me dire ce que je dois faire du rapport que vous m'avez communiqué. Peut-être désirez-vous conserver l'original; dans ce cas, je m'empresserai de vous le faire tenir au moyen de l'Intendant de Chambéry.

Je ne puis vous donner des nouvelles de M. Bolmida. Il a quitté Turin depuis un mois, et depuis lors il ne m'a jamais donné signe de vie. Les commis que j'ai interpellés ce matin m'ont dit savoir qu'il était, le 14, à Schaffouse, mais ignorer complètement ce qu'il allait faire.

Recevez, M. le Comte, l'assurance de ma haute considération.

CXXIII.

A MONSIEUR C. VIALE (Homme de lettres)

Turin.

(Turin, 23 août 1854).

Le soussigné regrette de ne pouvoir intervenir en faveur de M. U....., son affaire n'étant plus dans les mains de la police, mais dans celles des Autorités judiciaires.

M. U..... est accusé de s'être muni d'un faux passeport et d'avoir induit en erreur, par la présentation de documents falsifiés, les Autorités de Gênes.

CXXIV.

A MONSIEUR LE COMTE DE SALMOUR

Paris

Hôtel de Bade, Boulevard des Italiens.

(Turin, 22 août 1854).

Cher Ami,

Je te remercie de la lettre que tu m'as écrite le 19. Tes nouvelles sont intéressantes au plus haut degré et tes appréciations fort justes. Continue, je te prie, sur ce ton. Je fais beaucoup de cas de ce qui me parvient des sources non officielles, surtout lorsqu'elles sont passées au tamis d'un esprit fin et perspicace.

L'affaire des couvents a fait assez de bruit à Turin; mais je crois qu'elle aura un résultat utile et définitif. Une grande partie du clergé nous approuve. Mais la fureur des *beate* et des *cagots* ne connaît plus de bornes. *Papeta* a mis son frère à la porte, en lui déclarant qu'il destine l'appartement qu'il occupait aux religieuses expulsées de leurs couvents (1).

Le choléra sévit avec violence dans plusieurs localités. Turin en est à peu près préservé. La Ligurie souffre beaucoup, la province d'Oneglia en particulier. La Providence ne nous épargne pas les difficultés.

---

(1) Questo passo è illustrato dalla lettera CCCLXXXVII della Raccolta del Bert. Ivi, in data del 19 agosto 1854, è detto: « Le choléra « n'augmente pas à Turin; il se borne à faire quelques victimes ça « et là... L'affaire des *religieuses* a mis en émoi toutes les *beate* et tous « les cagots. Edouard La Marmora renvoie de chez lui le ministre son « frère (Alfonso, generale), pour mettre dans son appartement les ca- « pucins ». Edoardo La Marmora era stato mastro delle cerimonie (bacchetta nera) di Carlo Alberto.

Après avoir longuement discuté la nouvelle organisation des *gardes de sûreté* avec Rattazzi et Lamarmora, nous avons dû nous convaincre qu'elle reposait sur une base fausse. Nous ne savons cependant comment nous y prendre pour faire mieux. Pour nous éclairer, nous désirerions connaître l'organisation de la police en Belgique. Il paraît qu'elle s'y fait assez bien, sans susciter de mécontentement. Tu nous rendrais un très grand service si, étant à Bruxelles, tu étudiais à fond cette question. Avec les relations que tu as dans ce pays, il ne te doit pas être difficile de le faire. Je te conseille de consulter surtout M. Rogier, l'ancien ministre (1), et M. de Brouckère (2), le bourgmestre de Bruxelles. Tu connais l'un et l'autre de ces Messieurs; aussi je pense qu'il est inutile que je t'envoie des lettres pour eux.

Fais-moi savoir si la savante Comtesse R..... est de retour à Paris. Si tu apprends quelque chose *d' intime* sur son compte, mande-le moi.

Rattazzi te salue, et moi je te serre la main amicalement.

CXXV.

Al signor T. Barnato (Direttore capo di divisione del Ministero delle Finanze)

Biella.

(Torino, 26 agosto 1854).

Affari di alto momento richieggono la sua presenza a Torino; la prego quindi, ove la sua salute glielo consenta, di ritornare il più presto ch'Ella potrà al suo posto.

---

(1) Carlo Rogier era stato ministro dell'interno dal 1832 al 1835, ministro dei lavori pubblici dal 1840 al 1841, e dal 1847 al 1852 ministro successivamente dell'interno e della guerra. Tornò al potere nel 1857 come ministro dell'interno nuovamente, cambiò nel 1861 quel portafoglio con quello degli affari esteri che tenne sino al principio del 1868. Uomo sinceramente liberale, brillante e costante avversario del partito clericale.

(2) Carlo Maria Giuseppe Ghislano di Brouckère (1796-1860) economista e uomo politico di parte liberale.

CXXVI.

Al signor Intendente (1) di Biella.

(Torino, 26 agosto 1853).

Premendo al sottoscritto di fare prontamente ricapitare l'unito foglio al signor Barnato, Capo di divisione al Ministero di Finanze, egli invita il signor Intendente di Biella di spedirglielo allo Stabilimento idropatico presso l'Oropa, ove deve ritrovarsi. Quando il signor Barnato fosse da colà già partito, il signor Intendente farà in modo di dirigere l'indicata lettera al sito ove questi si fosse trasferito.

CXXVII.

Al signor cav. Noè

Cigliano.

(Torino, 26 agosto 1854).

Sono dolentissimo di vedere che M..... è rimasto deliberatario del lotto di Pobietto; bisogna ad ogni costo trovar modo di toglierlo dalle sue mani. Se non riesce a far fare l'aumento necessario ond'abbia luogo un nuovo incanto, venga a Torino e combineremo un modo d'impedire che l'affittavolo di questo tenimento ne renda impossibile la vendita.

Barnato sarà, spero, di ritorno martedì, e quindi potremo, sul finire della settimana od al principio della susseguente, fare il contratto dell'Associazione. La prego intanto di sollecitare il sig. Marchetti a fare il saldo dell'annata scorsa.

Di cuore, ecc.

---

(1) Era il cav. Emilio Viani d'Ovrano.

CXXVIII.

Al sig. cav. Buffa (Intendente di Genova).

(Torino, 31 agosto 1854).

Preg^mo Signore,

La prego a volere accertarsi, per tutti quei mezzi di cui Ella può disporre, dell'esattezza dei fatti posti a carico del sig. ****, giacchè, ove fossero veri anche in parte, sarebbe necessario il rimuoverlo, senza indugio, dal delicato posto da lui occupato. Prima però di adottare questo provvedimento, vorrei essere certo o quasi certo di non agire dietro falsi rapporti; giacchè, dal lato finanziario, non ho che a lodarmi del sig. ****, impiegato abile ed attivo.

Nella circostanza dell'ultimo tentativo mazziniano, tenne il Ministero minutamente informato di quanto accadeva, dimostrando nella sua corrispondenza sentimenti ben diversi da quelli che, a detta del sig. Intendente, nutrirebbe.

Mi creda, ecc.

CXXIX.

Al signor G. Bezzi

Londra.

(Torino, 31 agosto 1854).

Preg^mo Signore,

Prima di condurre in Piemonte un distinto agronomo per iniziarvi la coltivazione dei luppoli, parmi opportuno determinare dove, e per conto di chi, questo esperimento si farà. Ora io ignoro se queste condizioni siano state adempite, non avendo mai più udito far parola di *luppoli* dal giorno in cui Ella ne parlò meco così alla sfuggita.

Ciò premesso, dirò che, se tutto è preparato, sarà bene che Ella conduca seco il luppolista per impiantare da noi un'industria pur troppo resa necessaria dall'imperversare pertinace della *crittogama*.

Gallenga (1) sconfisse brillantemente Costa della Torre a Cavour (2). Sarà un ottimo acquisto per la Camera, nella quale abbiamo bisogno di fare sempre più penetrare le idee ed il fare anglo-sassone.

Mi creda, ecc.

CXXX.

A MONSIEUR LE COMTE DE SALMOUR

Paris.

(Turin, 1er septembre 1854).

Mon cher Ami,

J'ai communiqué ta dernière lettre à Rattazzi. Il a beaucoup goûté ta proposition d'étudier l'organisation de la police en France; mais, effrayé de ce que tu dis relativement au temps que cette étude exigerait, il me charge de t'engager à la renvoyer à une autre époque, afin d'être sûr que tu seras de retour vers la moitié d'octobre pour t'occuper de questions d'une nature plus urgente.

Puisque tu dois renoncer à la police, j'espère que tu voudras bien me rendre le service d'étudier le nouveau système de crédit inauguré, il y a quelques années, à Marseille, et transporté dernièrement à Paris par M. V. C. Bonnard.

Le compte-rendu que l'on trouve dans les *Débats* du 29 août est des plus favorables; mais j'avoue que je con-

---

(1) Antonio Gallenga, il noto pubblicista anglo-italiano tuttora vivente.

(2) Ignazio Costa della Torre, entrato poi alla Camera nel febbraio 1855, per il Collegio di Carmagnola.

serve des doutes sur la bonté d'un système qui consiste à émettre des lettres de change payables en marchandises.

Peut-être le succès de l'établissement tient-il à l'habileté extraordinaire de son fondateur; dans ce cas, il ne faudrait pas songer à en fonder un autre, qui ne serait pas confié à un homme aussi habile. Si, au contraire, le système Bonnard repose sur des idées vraies, des principes facilement applicables, son introduction en Piémont serait un immense bienfait pour le pays. Je me recommande, par conséquent, à toi, afin de me mettre à même de me former sur cet intéressant sujet des idées exactes et précises.

Adieu, mille amitiés.

CXXXI.

Al signor Carlo Cadorna (1) (Deputato)

Casale.

(Torino, 1° settembre 1854).

Preg^mo Signore,

Se ho indugiato a rispondere al grazioso invito che la S. V. volgeva a me ed ai miei Colleghi a nome della città di Pallanza, motivo si fu che io sperava che, dileguato il flagello del cholera, avrei potuto accettarlo in tutto od in parte. Ma queste speranze andando deluse, sono costretto a dichiararle che i Ministri non ravviserebbero opportuno nè conveniente di intervenire a delle feste pubbliche mentre tanta parte dello Stato è afflitta da un morbo micidiale.

La prego di essere l'interprete del rammarico che i miei Colleghi ed io proviamo, presso i suoi concittadini, e di gradire gli attestati della mia sincera stima.

---

(1) Era deputato per Pallanza. Morto in Roma presidente del Consiglio di Stato.

CXXXII.

AL SIGNOR CAV. NOÈ

Cigliano.

(Torino, 1° settembre 1854).

Preg^mo Signore,

La ringrazio di quanto fece relativamente al Pobietto. Non dubito che Ella riesca nel suo intento. Ad ogni buon fine, però, credo doverle ripetere per iscritto quanto a viva voce Le dissi su questo argomento: cioè, che io le faccio facoltà, ove ne riconosca la necessità, d'impegnarsi a concedere qualche speciale favore ed a usare determinati riguardi alla persona a Lei benevisa che toglierà dalle mani di M..... il podere di Pobietto.

CXXXIII.

A MONSIEUR LE BARON DE VILLETTE (1) (Lieutenant général en retraite)

Luserne.

(Turin, 4 septembre 1854).

Mon cher Baron,

Je regrette de devoir vous dire qu'on vous a induit en erreur à mon égard. Je n'ai, pour le moment, aucun capital disponible; et je n'ai nulle intention d'acheter des terres. Je ne puis, en conséquence, songer à devenir le propriétaire de la belle propriété que vous avez si fort embellie et amé-

---

(1) De Villette de Chevron barone Gio. Enrico, dell'antica famiglia savoiarda di tal nome, che nell'XI secolo diede alla Chiesa papa Nicolò II.

liorée. Je vous conseille très fort de terminer avec vos Génois, et de garder votre campagne, où vous pourrez encore passer des jours agréables.

Croyez, mon cher Baron, à mes sentiments dévoués.

CXXXIV.

A MONSIEUR UTASSY

Turin

17, rue dei Conciatori.

(Turin, 5 septembre 1854).

Monsieur,

Quoique je sois fort sensible à l'idée que vous m'avez manifestée de me dédier l'ouvrage que vous composez en ce moment, je ne puis adhérer à votre demande. Vous devez comprendre que dans la position que j'occupe, je ne doive pas permettre que mon nom soit associé à un écrit qui traite de la politique contemporaine.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

CXXXV.

AL SIGNOR CONTE OLDOFREDI

Louèche.

(Torino, 5 settembre 1854).

Preg^mo Amico,

Riscontro il vostro foglio del 30 agosto che mi venne consegnato solo ier l'altro da Don Michelotti. Dubitando però che questa mia possa giungervi a Louèche, mi restringo a scrivervi poche righe.

In ordine al conto, non mi pare opportuno il lasciare in sospeso l'approvazione della spesa enorme della Commissione; opinerei per l'approvazione di essa, subordinata al proseguimento della linea. Tuttavia, prima di prendere una determinazione ufficiale, avrei caro o di parlare con voi, o di udire le ulteriori vostre osservazioni.

Pare infatti che Ranco e Newman (1) si sieno in parte intesi, e che quindi i lavori siano principiati. Con della pazienza verremo a capo di questa spinosissima impresa.

Paleocapa vi supplica di tenere in petto le vostre opinioni, ecc.

CXXXVI.

MONSIEUR LE CHEV. LA MARMORA (Intendant à Nice)

(Turin, 7 septembre 1854).

Mon cher Ami,

Je prends part à la mésaventure que t'a valu ta galanterie, et je suis tout disposé à la « minimiser » le plus possible. Mais, *allo stato degli atti*, mes facultés se bornent:

1° à t'exonérer de la *multa*;

2° à te faire rendre les pistolets de courte dimension.

Mais, quant aux droits, il m'est impossible de te dispenser de les payer. Tu seras remboursé de ce sacrifice par quelques sourires de la charmante princesse. Je te félicite du succès que tu as obtenu contre le choléra. On lutte à Turin avec persévérance contre ce fléau, et l'on espère parvenir à le contenir dans des limites médiocres.

Adieu, mille amitiés.

---

(1) Luigi Ranco, distinto ingegnere ferroviario, più volte deputato. Morto nel 1887. — Newman, costruttore per la Compagnia Lafitte.

CXXXVII.

Al signor Cav. Boschi (Intendente generale)

Vercelli.

(Torino, 9 settembre 1854).

Preg^mo Signore,

Non so se mi riuscirà possibile di recarmi a Vercelli il 13, per intervenire alla straordinaria adunanza del Consiglio provinciale, avente per oggetto di deliberare intorno all'acquisto di azioni della ferrovia di Valenza. In questa dubbietà, ho creduto dovere raccomandarle caldamente quest'affare. La deliberazione del Consiglio provinciale eserciterà una grande influenza sull'assemblea generale convocata il 15, a Casale; dal voto che questa sta per emettere, dipende la sorte di un'impresa che interessa lo Stato, ma in modo particolare la nostra provincia.

Tenendo conto, però, delle gravi condizioni economiche in cui versa il paese, e delle difficoltà che provar dovranno parecchi azionisti per effettuare i patteggiati versamenti, credo che si potrebbe formolare una proposta conciliatrice, la quale potrebbe concepirsi ad un dipresso nel modo seguente:

1° ridurre al ventesimo il primo versamento;

2° chiedere un secondo ventesimo fra due o tre mesi;

3° chiedere al Governo uno spazio maggiore di tempo per compiere la strada: quattro anni, invece di tre;

4° in dipendenza di questa mora maggiore, allontanare le epoche alle quali i versamenti dovranno effettuarsi.

Mi pare che, a questi patti, anche i *protestanti* di buona fede, non escluso Lanchetti, dovrebbero acquetarsi.

La prego di comunicare questa mia, in via confidenziale,

all'avv. Majoni, dicendo che io faccio assegno sulla sua facondia, onde non vada a monte un'impresa che sarà utile ed onorevole pel Vercellese.

Ho il bene di raffermarmi con distinti sensi, ecc.

CXXXVIII.

Al signor Avv. Boggio (1)

Torino.

(Torino, 11 settembre 1854).

Farei cosa ridicola prendendo a carico mio una parte del disavanzo che presenta l'amministrazione del *Conciliatore.* Quando Ella assumeva la direzione di quel giornale, parlava di fare una rivoluzione nel giornalismo, di abbattere le *Gazzette del Popolo*, ecc., ecc. Dopo quindici giorni, Ella abbandonava quel foglio a mani di non so chi; e non se ne dava più pensiero. Onde esso divenne talmente insipido da non meritarsi se non il nome di *conciliatore* del sonno. Solo talvolta, per far prova di spirito e d'indipendenza, si divertì ad ingiuriare i Ministri. Ciò essendo, le ripeto che crederei fare atto di suprema debolezza se pagassi un soldo per quel giornalaccio.

Se l'avvocato Boggio poi si trovasse, un giorno, nelle strettezze, di buon cuore lo sovverrei con un sussidio od un imprestito.

Spero che la dura lezione che Ella riceve la convincerà come male si riesca se si vuole intraprendere troppe cose, senza curarne alcuna a dovere.

---

(1) Avv. Pier Carlo Boggio. V. Bersezio, *Il Regno di Vittorio Emanuele II*, lib. V, pag. 13, in nota.

CXXXIX.

Al signor Avv. Giuseppe Majoni
Vercelli.

(Torino, 11 settembre 1854).

Preg^mo Signore,

Rispondo in fretta ai due quesiti di cui Ella mi chiede la soluzione col suo foglio in data di ieri.

1° È evidente che il voto del Consiglio, ond'essere efficace, non deve essere condizionale. Basterà che il rappresentante della Provincia abbia speciale incarico di proporre all'assemblea generale le modificazioni da me suggerite. Qui credo superfluo l'osservarle, essere essenziale che nessuno penetri da chi le dette modificazioni furono suggerite.

2° Rispetto al numero delle azioni suppletive da sottoscriversi, converrà fissare il numero primitivo qual *maximum* e lasciare all'Amministrazione provinciale la cura di provvedere quel tanto solo che sarà strettamente necessario.

Comunichi questa mia all'Intendente e saluti Lanchetti, avvertendolo però che sono assai in collera con lui.

Mi creda, ecc.

CXL.

A monsieur Bias
Aix-les-Bains.

(Leri, 20 septembre 1854).

Monsieur,

J'ai reçu ici, où je suis venu me reposer des travaux ministériels, la lettre que vous m'avez écrite le 19 courant pour m'annoncer la remise à M. l'Intendant général, des plans des ampliations à faire à l'établissement actuel des bains d'Aix. À peine de retour à Turin, c'est-à-dire la se-

maine prochaine, je les examinerai avec la plus grande attention et je tâcherai d'abréger, autant que faire se pourra, les formalités que l'approbation de ces projets exigent.

Je pense qu'il serait fort utile que vous fissiez une course à Turin avant de retourner à Paris. De vive voix bien des difficultés s'aplanissent, qui, traitées par correspondance, paraissent insurmontables.

La première semaine d'octobre serait, à mon avis, la plus convenable pour effectuer votre course à Turin.

Recevez mes compliments empressés.

CXLI (1).

Al signor Comm. Oytana (2) (Segretario generale del Ministero delle Finanze)
Torino.

(Leri, 20 settembre 1854).

Preg^mo Signore,

Le mando qui compiegata una memoria della figlia dell'infelice Conte ***, a cui non abbiamo potuto acconsentire un secondo mutuo di L. 5000.

La richiesta essendo ora fatta dalla figlia, mi pare che possa accogliersi, solo che essa possa produrre una donazione del padre.

Sono io stesso che ho suggerito agli amici del Conte *** la pia frode di far inoltrare la sua richiesta dalla figlia. Veda Siccardi (3) e lo preghi di usare la massima larghezza a una famiglia che lo merita, e cui politici motivi consigliano a non abbandonare.

---

(1) Pubblicata incompleta e con erronea data del 27 settembre 1853 dal Chiala nelle *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. II, pag. 53 (lett. CCLXC).

(2) Oytana comm. avv. Giovanni Battista.

(3) L'ex-guardasigilli, conte Giuseppe Siccardi, nominato, l'11 aprile 1853, secondo presidente (presidente di sezione) della Corte suprema di Cassazione.

Ieri l'altro ho visitato i cavi dei tenimenti demaniali, camminando dalle sei del mattino alle sette di sera, in compagnia del buon Noè.

Il cholera continua nei luoghi a noi circostanti, ma ci rispetta finora, somministrandomi un argomento irrecusabile a favore della salubrità delle risaie.

Mi creda, ecc.

P.S. — Faccia intanto spedire a favore della signora*** un mandato provvisorio di L. 1000, giacchè preme procurar pane a quei disgraziati.

CXLII.

AL SIGNOR CAV. BOSCHI (Intendente generale)

Vercelli.

(Leri, 21 settembre 1854).

Illmo Signore,

Ho visto con piacere che il Ministro dell'Interno, adottando la sua proposta, abbia annullata l'illegale deliberazione del Consiglio comunale relativa alla nomina del Presidente dell'Amministrazione dell'Ospedale, censurando ad un tempo questo atto così sconveniente. Spero che il Consiglio farà giudizio e che i buoni che esso in gran numero racchiude, riacquisteranno l'autorità che loro compete.

Duolmi che il buon Roviera non sia stato rieletto. A difetto di lui, parmi si potrebbe eleggere sindaco l'avv. Ferrero od anche Martinelli farmacista.

Poichè siamo sul capitolo dei sindaci, le raccomando per Fontanetto il sig. Calligaris, che già fu investito di quella carica e la disimpegnò lodevolmente.

La S. V. mi aveva promesso mandarmi le carte relative al regolamento delle acque di Crescentino; le esaminerei volontieri per poterne parlare a Rattazzi con cognizione di causa.

Mi creda con sinceri sensi, ecc.

CXLIII.

Al signor Questore di Torino.

(Leri, 22 settembre 1854).

Il sottoscritto invita il sig. Questore di Torino a fare assumere informazioni sulla sig.ra ***, la quale, dopo avere abitato 4, via della Chiesa, trovasi ora all'albergo di Londra, n. 38; e di ricercare specialmente se essa abbia relazioni colla Legazione d'Austria e con agenti austriaci.

Trattandosi di persona civile, le indagini dovranno essere condotte colla massima prudenza e riserva.

Il sig. Questore sarà compiacente di riferire direttamente al sottoscritto, rivolgendogli un rapporto al Ministero in modo confidenziale e riservato.

CXLIV.

Al signor generale La Marmora (Ministro di Guerra e Marina)

Torino.

(Leri, il 22 settembre 1854).

Caro Amico,

Sarebbe vera presunzione la mia, se io volessi portare un giudizio nella quistione della forza più conveniente da dare alle macchine del « Vittorio Emanuele »; quindi mi restringo alla questione economica, rispetto alla quale io non posso a meno di dichiarare essere impossibile di gravare il bilancio del 1855 di una nuova spesa straordinaria di L. 300,000.

Le calamità d'ogni specie che hanno afflitto il paese, sono cagione che le risorse sulle quali facevamo assegno

sono di molto scemate; nel solo mese di agosto, le dogane presentano una diminuzione, rispetto al mese corrispondente del 1853, di quasi L. 500,000. Se, a fronte di questi fatti, si crescessero le spese, non saprei più cosa fare. Abbiamo non solo usato, ma abusato del credito; e prova ne sia il basso tasso dei nostri fondi, che non si migliorano col migliorarsi dei fondi francesi ed inglesi. Perciò conchiudo che, se è necessario l'acquistare macchine che costano 1,000,000, se ne rimandi l'acquisto all'anno venturo, riportando la spesa ai bilanci 1853, 1854, 1855.

Ti mando la lettera di Govone (1), che ha accresciuto la stima che per lui io nutro.

Duolmi che il cholera abbia invaso la Savoia. I preti ne renderanno risponsabile il Ministero, e Rattazzi ed io in particolare. Cosa strana! ci rispetta, mentre tutti i miei vicini sono colpiti. Se fossi un Ministro *armonioso* (2), si griderebbe al miracolo.

Addio, ti saluto.

P. S. — Ti mando una lettera che cava le lagrime, del povero ***. Ti prego di assecondare la sua domanda. Non si guadagnerà gran cosa giubilandolo; e, riacquistando salute, può prestare ancora alcuni servizi amministrativi.

Ti prego di non lasciarti muovere dalla vigliaccheria di *** e di tenere fermo nel non ristabilire le quarantene. M'incarico di sostenere questa misura al cospetto del Parlamento e di fare picchiare i timidi e gl'impostori contagionisti.

---

(1) Giuseppe Govone che, poi, ebbe parte notevole in negoziati diplomatici, segnatamente in quelli colla Prussia che precedettero la guerra del 1866; valoroso soldato, era allora maggiore nell'esercito sardo, e stava in Oriente, in missione presso gli eserciti alleati. Ministro della guerra nel 1869-70, tenente generale, morì l'anno 1872.

(2) Beneviso all'*Armonia*, giornale clericale.

CXLV.

À monsieur le Comte de Castelborgo (1)

Turin.

(Leri, 22 septembre 1854).

Mon cher Comte,

Puisqu'Israël a été plus honnête que les adorateurs de la Croix (ce qui arrive souvent, en fait d'usure), il est juste qu'il ait obtenu la préférence. Je ne regrette pas le sacrifice de 4 livres, si le prix que nous payons à Tecchi nous assure d'une bonne qualité. Les fumeurs se conduisent très bien; nous leur devons des égards. Grâce à eux, nos produits présentent des résultats moins désastreux. J'ai été heureux de voir que le choléra lui-même ne ralentit pas le mouvement progressif de nos produits.

Je suis furieux contre S. E. Mme de ***, qui range parmi les bonnes œuvres qu'elle exploite, la contrebande du sucre et du tabac. S'il y a eu procès-verbal dressé, donnez suite à l'affaire et faites-lui payer une forte amende.

Je n'ai pas cru pouvoir signer le décret relatif au droit d'octroi sur la glace à Gênes. D'abord parce que le droit est exhorbitant; ensuite parce qu'il n'est pas déclaré qu'on pourra faire transiter sans payement la glace destinée à être embarquée ou exportée. Si cette faculté est de plein droit, en vertu des principes qui règlent les droits d'octroi, je n'ai rien à dire; mais s'il y avait le moindre doute à cet égard, il faudrait l'établir d'une manière claire et précise. Le commerce de la glace peut acquérir une certaine importance, si on ne l'entrave pas. C'est à quoi nous devons veiller. Quant au

---

(1) Il conte Camillo Bongioanni di Castelborgo, direttore generale delle gabelle nel Ministero delle finanze.

taux du droit, il est excessif. La glace vaut à Turin 25 centimes et voire même, en gros, 20 centimes le *rub* (1), c'est-à-dire de 2 sous à 2 $^1/_2$ sous le kilog. Le droit proposé pour les Gênois serait, par conséquent, du 500 ou 600 pour cent. La glace est une denrée éminemment hygiénique, surtout dans les pays où il fait très chaud et l'eau est mauvaise. D'après cela, je serais d'avis de n'admettre qu'un droit de 3 ou 4 centimes par kilog. Mais, par déférence pour Ellena (2), je veux bien aller jusqu'à 6 centimes, en établissant toutefois que le droit devra être revisé au bout de trois ans.

Croyez, mon cher Comte, à mes sentiments dévoués.

P.S. — Je vous envoie un mémorandum que Rosnoblet a adressé à Ste-Rose. Je vous avoue que je ne l'ai pas lu. Veuillez me dire en deux mots ce dont il s'agit.

CXLVI.

AL SIGNOR COMM. PRATO (3) (Direttore generale del Ministero delle Finanze)

Torino.

(Leri, 22 settembre 1854).

Preg^mo Signore,

Ho ricevuto le lettere che la S. V. mi rivolgeva il 18, 20 e 21 andante.

Sono rimasto soddisfatto del quadro dei prodotti del mese di agosto, giacchè io mi aspettava ad una diminuzione assai maggiore di quella verificatasi. Quanto poi la S. V., per modo di compenso, si compiace dirmi intorno al prodotto del lotto

---

(1) O rubbo, misura di peso equivalente a chilogrammi 9,222.

(2) Elena Gian Domenico, sindaco di Genova dal 1852, da pochi giorni senatore.

(3) Prato avv. Giulio Giuseppe, direttore generale delle Contribuzioni e del Demanio.

nell'ispezione di Genova, mi fa persuaso che il cholera non ha la virtù di rendere gli uomini più savî e più accorti.

Sono lieto di udire che i ruoli del 1854 saranno fra breve attivati. Dovendo pensare a far meglio ancora l'anno venturo, sarà bene lo scrivere al Ministero dell'Interno, come già eravamo stati intesi, ond'egli ecciti i Consigli divisionari alla pronta trasmissione dei loro verbali. Rattazzi avendo in mente di andare in ferie dopo il mio arrivo, sarà bene che l'accennata lettera gli venga spedita senza ulteriore indugio. Se favorisce mandarmela, gliela ritornerò firmata.

Ho ricevuto l'annessa lettera del sig. Selmi, che chiede la facoltà di estrarre provvisoriamente del guano sardo prima ancora della stipulazione dell'inteso contratto. Parmi potergli ciò concedere, mediante la sottomissione formale di pagare al Demanio L. 1,75 per quintale estratto, in caso che non fosse approvato il contratto.

Il bisogno di guano si fa ora cotanto sentire, che è rendere un vero servizio all'agricoltura aderendo alle istanze Selmi.

Le trasmetto pure una lettera del F....., che supplica di essere dispensato dalla carica di conservatore, allegando la sua incapacità. Rara modestia, tanto più meritevole in chi fece commenti a Vico. Prima però di aderire a questa istanza, desidererei che la S. V., chiamato a sè F....., lo persuadesse dei vantaggi che il confertogli impiego gli assicura e veda modo di deciderlo ad accettarlo.

Mi riservo di parlarle altra volta del progetto di circolare che Ella mi ha trasmessa.

Ho il bene di raffermarmi con distinti sensi, ecc.

CXLVII.

AL SIGNOR COMM. OYTANA

Torino.

(Leri, 22 settembre 1854).

Preg^mo Signore,

Le mando qui compiegato un progetto di circolare ai contabili demaniali, cui prego esaminare, assieme al sig. Alfurno (1), e quindi ritornarmelo colle loro osservazioni.

Ho respinto a Castelborgo il decreto relativo al dazio di Genova, non credendo potere approvare il dazio altissimo che quel Municipio intende imporre sul ghiaccio.

Non s'inquieti sulla mia salute, la quale è ottima. Sono al regime che, al dire della celebre Madame La Farge (2), faceva sì buon pro ai parenti del suo marito: coltivo i miei campi e lascio la mia intelligenza a maggese. Pur troppo, questi ozî beati dovranno, fra breve, aver termine. Ma ritorno a Torino con tale provvigione di forze, che Ella potrà allontanarsi senza scrupolo, sicuro di non lasciarmi sopracarico d'affari.

Creda ai miei affettuosi sensi.

---

(1) Probabilmente il cav. Teodoro Alfurno, direttore capo di divisione alla direzione generale del Tesoro.

(2) Madame Lafarge, eroina di un processo criminale (1840) che appassionò tutta Europa.

CXLVIII.

AL SIGNOR COMM. RATTAZZI (Ministro dell'Interno)

Torino.

(Leri, 24 settembre 1854).

Preg^mo Amico,

La ringrazio della sua 23 andante e della sua sollecitudine, onde io possa godere in tutta tranquillità le mie ferie. Aderendo alle sue affettuose istanze, me ne starò qui a riposare sino alla fine del mese, cioè sino a sabbato venturo. Spero che, appena ritornato, Ella imiterà il mio esempio ed andrà ad oziare in qualche angolo remoto, lontano dai fastidî degli affari e della politica.

Godo di sapere che il cholera si estingua nella massima parte delle provincie. Disgraziatamente continua a flagellare quest'angolo del Vercellese. Crescentino, Trino, Livorno, Borgo d'Ale ed altri comuni ancora sono veramente crudelmente colpiti. In generale, le Autorità si comportano lodevolmente e lo spirito di carità si esercita su larga scala.

Sinora i miei tenimenti sono stati del tutto preservati. Tre casi furono sospetti; ma siccome tutti e tre ebbero esito felice, io ne arguisco che non erano vero cholera, giacchè non posso attribuire al mio medico, quantunque bravissimo, una virtù curativa che nessun altro possiede.

Approvo pienamente la proposta di Buffa (1), di lasciare al Guerrazzi (2) la facoltà di stabilire la sua dimora in Genova. Parmi che esso abbia cessato di essere pericoloso. D'altronde siamo forti abbastanza per non temere schiamazzatori di vie.

---

(1) Buffa avv. Domenico, intendente generale a Genova.

(2) Domenico Guerrazzi fu poi conosciuto personalmente dal Cavour a cui volle essere presentato. Fu Michelangelo Castelli quegli che introdusse lo scrittore presso lo statista. (V. *Il conte di Cavour*, ricordi di MICHELANGELO CASTELLI, pag. 34).

Poichè sono a parlare degli emigrati centrali, desidererei molto sapere a qual fatto il *Corriere mercantile* faceva allusione quando parlava dell'arrivo in Genova di Garibaldi coll'intenzione di duellare con un antico compagno d'armi ed un giornalista.

Parleremo, al mio ritorno, della spinosa questione dei sequestri (1). Desidererei molto fare qualche cosa per appagare i poveri sequestrati; ma il momento attuale è inopportunissimo per prendere una risoluzione qualunque, giacchè siamo alla vigilia di eventi che possono del pari rendere un nostro atto, o non abbastanza energico o soverchiamente timido.

Le parlerò, tornando, del regolamento delle acque di Crescentino, che io reputo indispensabile al buon andamento dell'agricoltura di quel territorio e che è inoltre un avviamento al componimento di una lite bisecolare, che verte fra Crescentino ed il R. Demanio.

Saluti i Colleghi e mi abbia, ecc.

CXLIX.

A MONSIEUR SETTIMIO AVIGDOR (2)

Nice.

(Leri, 25 septembre 1854).

Monsieur,

J'ai été fort peiné d'apprendre que le choix du successeur de M. votre frère (3), que doit faire le gouvernement prussien, pourrait tomber sur une autre personne que vous. D'après ce que m'avait dit M. de Kanitz (4), je croyais votre nomination une chose certaine et qui ne devait souffrir aucune difficulté. Éloigné de la capitale depuis quelques

---

(1) I sequestri inflitti dall'Austria alle proprietà di lombardi divenuti cittadini sardi.

(2) V. CHIALA, II, pag. 79.

(3) Giulio Avigdor si era dimesso da console prussiano in Nizza.

(4) Ministro plenipotenziario di Prussia a Torino.

jours, je n'ai pu m'informer de cette affaire, mais j'ai écrit au général Dabormida (1), en l'invitant à faire des démarches pour obtenir que les assurances qui nous avaient été données à votre égard ne soient pas démenties. Je ne veux pas vous cacher, toutefois, les craintes que j'éprouve relativement au résultat des démarches. Du moment que l'esprit *piétiste* est en jeu, et qu'il y a une intrigue religieuse en action, je doute que tous nos efforts n'échouent devant l'influence qu'exerce à la Cour de Berlin le piétisme politique. Quoi qu'il en soit, je vous promets de ne rien négliger pour que justice soit rendue à une famille qui a, pendant de longues années, rendu de nombreux services à la Prusse.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

CL.

Al signor cav. Buffa (Intendente generale)

Genova.

(Leri, 26 settembre 1854).

Preg^mo Signore,

Essendo in campagna, senza una collezione degli Atti del Governo, e lontano dai miei *consultori legali*, non potrei rispondere adeguatamente al quesito intorno al calafatto cagliaritano, che Ella poneva col suo foglio 24 andante; lo farò, tosto rientrato in città, cioè la ventura settimana. Intanto scrivo a La Marmora pregandolo di soprassedere dal dare qualunque disposizione in proposito. Pare anche a me che, cessato il cholera, se non ritorna la carestia, il tempo sarà propizio per la riforma delle arti privilegiate. Aspetto quindi con impazienza il lavoro che Ella sta preparando, senza però disconoscere quanto tempo esso richieda.

---

(1) V. la lettera CCCXXIII (vol. II, p. 79), della raccolta del Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour.*

Le nozioni che l'egregio professore Boccardo (1) desidera, il Ministero dell'interno può solo procurargliele. Ne scriverò a Rattazzi e l'ecciterò a somministrare al dotto e zelante Suo raccomandato gli elementi necessarî a compiere l'opera importantissima che esso ha intrapreso.

Il cholera, dopo lasciata la Liguria, è venuto a stabilirsi in quella parte del Vercellese in cui dimoro; e quivi mena stragi non piccole. Ma ciò che è strano si è che, mentre incrudelisce nei borghi e terre di mezzana grossezza, lascia incolumi i poderi coltivati a riso. Poichè siamo a parlare del cholera, Le dirò che mi sono opposto colla massima energia al ristabilimento delle quarantene richieste dal Consiglio di sanità. Se posso, voglio, per ciò che riflette il cholera, farla finita con esse.

Mi creda, ecc.

CLI.

Al signor comm. Rattazzi (Ministro dell'Interno)

Torino.

(Leri, 26 settembre 1854).

Carissimo Collega,

Le ritorno i giornali di Ginevra, nei quali sta scritta la curiosissima corrispondenza di Mazzini con Fazy (2). Spero che il *Parlamento* la ristamperà. Essa deve produrre un ottimo effetto, Fazy avendo voce di un vecchio e solido liberalone.

Le compiego una serie di quesiti relativi alle carceri, che, per mezzo di Buffa, mi furono diretti dal professore Boccardo, distinto economista genovese. La prego di farli scegliere dagli impiegati del suo Ministero e di trasmettere a Buffa i chiesti documenti.

---

(1) Girolamo Boccardo, oggidì senatore del Regno.
(2) Fazy (James), economista e uomo di Stato ginevrino.

Qui compiegata troverà pure una lettera del cancelliere del Consolato di Messina, la quale, per ragione di competenza, spetta a Dabormida, a cui perciò La prego consegnarla. Vedrà da essa confermate le dolorose notizie inserte nei fogli intorno alla strage menata dal cholera in quella disgraziata città.

Dica a Paleocapa che, trattandosi di battesimi, mi riferisco intieramente ad un Padre della Chiesa suo pari; che egli è il padrino dei nuovi battelli, e che perciò sta a lui il cercar loro nomi opportuni; che però non posso a meno di dichiarargli che vedrei poco volontieri nomi altosonanti conferti a navi meramente commerciali.

La prego consegnare a Cibrario la qui unita commendatizia che il direttore demaniale di Chambéry desidera fargli avere per mezzo mio.

Poco buone notizie del cholera nei dintorni: quasi tutte le terre sono invase e crudelmente percosse. A Trino lo sgomento è grande; così pure in altri siti. Nulla però si tralascia dalle Autorità per combattere questo terribile e misterioso morbo. Le risaie sono tuttora incolumi. Che ne dice De Maria?

A rivederla sabbato; mi creda, ecc.

P.S. — Le mando una lettera di un certo A..... che mi pare mezzo, se non del tutto pazzo. Mi dirà se merita, o no, una risposta qualunque.

CLII.

Al signor generale La Marmora (Ministro della Guerra)

Torino.

(Leri, 26 settembre 1854).

Carissimo Collega,

Ti prego di sospendere dal dare una risposta qualunque all'interpellanza che deve esserti diretta dal comandante del porto di Genova intorno ad un calafatto sardo a cui si volle

impedire l'esercizio dell'arte sua in detta città. È tempo di fare cessare quei privilegi anormali che tuttora esistono in Genova a danno del commercio, dell'industria e delle stesse classi operaie.

Non faccio commenti sulla situazione politica, giacchè, da un istante all'altro, possono accadere tali eventi da distrurre i più solidi ragionamenti e le più belle ipotesi.

A rivederci sabbato, e saluti affettuosi ai Colleghi.

CLIII.

Al signor dottore Angelo Bo (Deputato al Parlamento)

(Leri, 26 settembre 1854).

Preg^mo Signore,

Ho letto con singolare soddisfazione il suo opuscolo sulle quarantene. Esso è un lodevole scritto ed una buona azione. Spero che esso eserciterà un'influenza salutare sull'opinione pubblica, e renderà più agevoli le ultime riforme, di che gli ultimi casi hanno chiarita l'opportunità.

Il Ministero è entrato nella via da Lei consigliata, ricusando il ristabilimento delle quarantene chiesto dal Consiglio di sanità. È tempo di finirla con rancidi pregiudizî di cui si fanno ora propugnatori i fautori del più spensierato progresso. Tanto meglio se i Mazziniani si fanno contagionisti; sarà un errore di più, una nuova follia.

La prego a farmi sapere, in via confidenziale, se è vero quanto mi venne riferito intorno al dottore F..... Si vuole che, dopo avere gridato contro le quarantene, abbia votato in loro favore nel seno del Consiglio. Spero che ciò non sia; giacchè, altrimenti, dovrei cancellare per sempre il nome di F..... dall'elenco delle persone che io reputo degne della mia stima.

Mi creda, ecc.

CLIV.

À monsieur le Comte de Castelborgo

Turin.

(Leri, 27 settembre 1854).

Mon cher Comte,

Je regrette que le Duc de Guiche (1) m'ait enlevé le plaisir de vous annoncer, à mon retour à Turin, votre double nomination à la charge de Commandeur des Ordres St-Maurice et Lazare et de la Légion d'honneur.

Quoique, avec beaucoup de raison, vous n'attachiez pas une grande importance à ces vaines distinctions, j'espère que vous voudrez bien en faire quelque cas, comme une preuve de mon sincère attachement et de l'estime dont vous jouissez à l'intérieur aussi bien qu'au dehors de notre pays.

Je crois qu'il sera bon d'avoir égard à Rosnoblet dans les premières promotions. Le pauvre diable a fait preuve de zèle; il ne faut pas que cela soit pour lui une cause prolongée de désagrément.

Vous aurez reçu mes décisions relativement à Albertazzi et aux filles du chef mécanicien du Parc. Le précédent ne saurait être fâcheux, car il est à espérer que nous ne serons pas souvent tourmentés par le choléra.

Je pense avec l'Intendant de Novare qu'il faut accepter le parti privé pour les transports, si tant est que vous vous soyez réservé la faculté de résilier le contrat, dès que les chemins de fer de Novare et d'Arone seront ouverts.

---

(1) Poi duca di Gramont. Fu ministro di Francia a Torino dal 1853 al 1857, nel quale anno venne nominato ambasciatore presso la Santa Sede. Noto principalmente per la parte avuta, quale ministro degli affari esteri, negli avvenimenti che provocarono la guerra franco-germanica del 1870-71.

J'ai reçu la lettre ci-jointe de Piccaroli (1); je lui ai fait une réponse dont vous trouverez aussi la minute. Il paraît que le bon D..... a cru devoir orner, de son chef, l'avis que vous l'aviez chargé de lui donner, de sa translocation. Samedi, je serai à Turin, et dimanche j'espère avoir le plaisir de vous voir et pouvoir vous engager à aller faire vos vendanges, comme j'ai fait mes riz. Je voudrais pouvoir dire « avec le même succès », car la récolte est, chez nous, très abondante. Les raisins ont atteint, à Casale, des prix fabuleux; on parle de 5 fr. ou 6 fr. le myriagramme. Évidemment il y a exagération; car, à ces prix, si beaucoup de monde imite mon exemple, et grâce à l'eau de Selz, on *cogl...erà* la cryptogame.

Croyez à ma sincère amitié.

P.S. Je vous envoie une requête d'Albano, fondé de pouvoirs de Berlinghieri, en vous priant de faire les poursuites au protêt jusqu'à mon retour.

CLV.

Al signor De Bernardi

Chivasso.

(Torino, 7 ottobre 1854).

Il sottoscritto si pregia annunziare al sig. Debernardi essere incaricato della vendita del tenimento di Chivasso il sig. Barnato, capo-divisione del ministero di finanze, al quale dovrà rivolgere ogni comunicazione che egli intendesse fare in proposito.

---

(1) Piccaroli Bartolomeo, ispettore nell'Amministrazione delle Dogane.

CLVI.

Al signor Direttore del Demanio (1)

Nuoro.

(Torino, 8 ottobre 1854).

Con rincrescimento ho creduto dovere rivolgere alla S. V. alcune parole per porla in avvertenza che Ella spingeva tropp'oltre il desiderio di conciliare gli animi dei cittadini, coi quali Ella è in continua relazione. Alcuni fatti giunti, non ha molto, a mia notizia mi hanno indotto a ciò fare. Con dispiacere, ho inteso Ella aver preso parte all'ovazione che erasi preparata al deputato Gallisai (2), in occasione del suo ritorno dal Parlamento. Ella sa ch'io rispetto tutte le opinioni coscienziose e che non ho mai ricercato se le simpatie degl'impiegati fossero più forti per i membri dell'opposizione che per i sostenitori del Ministero. Ma ciò che io intendo, si è che i pubblici funzionari si astengano di partecipare a manifestazioni evidentemente ostili al governo od a chi lo rappresenta.

A ciò si aggiunge che il segretario sig. M....., che gode l'intera Sua confidenza, si distingue fra i più caldi fautori del partito esaltato e propagatore della *Gazzetta Popolare*, misero foglio che fomenta i più stolidi pregiudizii e le men nobili passioni.

Cosichè, in complesso, la Direzione spira sentimenti, non voglio dire assolutamente ostili al governo, ma certo favorevoli a chi lo osteggia.

Nel dirigerle queste parole, sono mosso, non da irritazione personale, ma dal desiderio di preservare uno fra i

---

(1) Cav. Andrina Paolo.

(2) Gallisai avv. Francesco, deputato del II Collegio di Nuoro durante la V legislatura.

più distinti impiegati delle finanze da atti che potrebbero gravemente compromettere la sua carriera. Pensi pure come vuole, voti anche per candidati dell'estrema sinistra, se occorre; compatirò a ciò che io reputo errore politico. Ma in pubblico, si astenga da qualunque dimostrazione ostile a chi rappresenta il governo, e sia persuaso che un contegno più riservato non le farà perdere l'affetto dei suoi concittadini e crescerà il loro rispetto.

Ho con piacere veduto che Ella abbia spinto i lavori delle contribuzioni dirette; provo una vera soddisfazione di potere, per questo canto, rivolgerle parole di encomio.

CLVII.

AL SIGNOR CONTE OLDOFREDI

Ginevra.

(Torino, 8 ottobre 1854).

Preg^mo Amico,

L'idea che mi avete comunicata non è da rigettarsi senza esame. L'epoca opportuna per attuarla non è ancora giunta. Siate certo che la terrò a calcolo; solo conviene che rimanga fra noi.

Vi prego di andare a Chambéry quanto più presto potrete, per coadiuvare Ranco (1) a tenere in freno quella maledetta Compagnia (2) che si porta malissimo.

Rattazzi deve attraversare Ginevra, ma senza ivi fermarsi onde non incontrare ***, di cui non mi parlate, quantunque sia un curioso argomento.

Sono quasi solo a Torino. La Marmora e Paleocapa fanno gite continue per ispezionare caserme e strade.

Vi saluto.

---

(1) V. nota 1, pag. 130.
(2) La Compagnia Lafitte.

CLVIII.

Al signor Nicolay (Verificatore delle Contribuzioni dirette)

Torino.

(Torino, 10 ottobre 1854).

Il sottoscritto avendo esaminato la nota confidenziale trasmessagli, il 1° andante, dal signor Nicolay, lo invita a fargli giungere, per la via della Direzione, le proposte in essa contenute, assicurandolo che ordinerà il rimborso delle spese fatte dietro la sua autorizzazione e prenderà in considerazione quelle relative agl'indicatori ed al volontario Brazzo.

Gradirà pure, il sottoscritto, il lavoro di cui sta occupandosi il sig. Nicolay.

Finalmente il sottoscritto assicura il sig. Verificatore che egli terrà conto speciale dello zelo e dell'abilità dal signor Nicolay spiegati in un'impresa tanto difficile quanto è quella dell'impianto di una nuova gravezza.

CLIX.

À monsieur Bonjean (1) (Pharmacien)

Chambéry.

(Turin, 10 octobre 1854).

Monsieur,

Le Ministère de l'intérieur a répondu par la note ci-jointe à la recommandation que je lui avais adressée en suite de votre lettre du 26 septembre qui m'était parvenue à la campagne. Les arguments que la note contient me parais-

(1) Distinto chimico, tuttora vivente.

sent péremptoires, et je serais d'avis qu'adhérant aux instances qui vous sont faites, vous ne perdissiez pas un instant pour rédiger, sous une forme plus rationnelle et plus légale, la *parcelle* de vos fournitures. Le choléra ayant à peu près disparu de Chambéry, vous avez le temps de faire ce travail. Si toutefois vous étiez tellement occupé qu'il vous fût impossible de vous y livrer de suite, je n'aurais pas de difficultés, sur une certaine instance par vous dirigée à M. l'Intendant, d'autoriser le payement d'un acompte de 500 fr.

CLX.

Al signor Rubattino (1)

Genova.

(Torino, 11 ottobre 1854).

Preg^mo signore,

Rispetto al processo che, bene a ragione, fu fatto al capitano del piroscafo che tentò introdurre in Cagliari sigari fabbricati in Capraia, vedrà di antivenirlo mediante un'oblazione in proporzione della gravità della commessa contravvenzione.

Rispetto poi alla chiestami anticipazione, duolmi di non potere aderirvi, perchè eccede assolutamente i poteri che la legge mi conferisce. Se la S. V. si compiacerà di leggere la legge sulle amministrazioni centrali e la contabilità, ivi vedrà essere le anticipazioni vietate nel modo il più esplicito.

Vedo dai giornali che i sardi molto si lagnano del nuovo vapore ad elice, che cammina lentamente. Se i lamenti sono fondati, veda di farli cessare.

Spero che i fatti accaduti in quest'ultima invasione del

---

(1) Raffaele Rubattino, notissimo armatore genovese.

cholera, illumineranno tutti gli uomini di buona fede intorno l'inutilità delle quarantene. Dovessi essere lapidato dai radicali genovesi, mi propongo valermi di questi per promuovere la loro assoluta abolizione rispetto al cholera.

Mi creda, ecc.

CLXI.

A M. le Comte de Sonnaz (Deputé, Syndic de Chamoux, propriétaire).

Chamoux (Savoie).

(Turin, 11 octobre 1854).

Monsieur le Comte,

J'ai attendu, pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 septembre, d'avoir pu conférer avec mon collègue le ministre des travaux publics, sur le mémoire que vous m'avez transmis.

Le Ministère, dans l'affaire de la route de Chamoux, n'a d'autre but que de satisfaire les vœux des populations que cette route intéresse et de faire une chose qui leur soit véritablement utile. Avant de se prononcer, afin de le faire en pleine connaissance de cause, il a décidé que le projet Massa serait soumis d'abord aux Conseils provincial et divisionnaire de Chambéry, ensuite au Conseil d'État. Il est probable que l'avis qu'émettront les deux Conseils qui représentent la localité, aura une influence décisive. Je vous engage, en conséquence, Monsieur le Comte, de combattre le projet Massa devant les deux Conseils, qui, vous le savez, sont composés d'hommes éminemment honorables et sur lesquels le Gouvernement n'exerce aucune influence. Si ce projet est un ramassis de *billevesées*, comme vous le dites, il ne sera pas difficile de le faire condamner par vos honorables concitoyens qui composent les Conseils provincial et divisionnaire; mais si, malgré vos efforts, les représentants

de la Province et de la division approuvaient ce que l'immense majorité des habitants de la vallée de la Rochette réclament, si le Conseil d'État se prononçait dans le même sens, vous ne devriez pas trouver extraordinaire que le Ministère, malgré le cas qu'il fait de votre opinion, donnât suite à un projet qui aurait pour lui le vote de tous les Corps constitués appelés par la loi à l'examiner. En agissant de la sorte, je crois que, loin de violer la lettre du Statut, il se conformerait à l'esprit qui l'anime, qui veut que l'intérêt du plus grand nombre prévaille aux intérêts individuels, quelque respectables qu'ils soient.

Recevez l'assurance de ma haute considération.

CLXII.

Al signor cav. Prina (Intendente della Casa del Duca di Genova)

Torino.

(Torino, 13 ottobre 1854).

Preg^mo Signore,

Il cholera essendo scoppiato con qualche violenza al Castello delle Apertole (1) e circostanti tenimenti, ho creduto interpretare le intenzioni dell'Augusto suo Proprietario (2), invitando il medico che il Ministero di Torino aveva spedito a San Genuario, di portarsi alle Apertole per curare gli infelici colpiti dal morbo asiatico. Questa disposizione venne secondata con lodevole premura dall'affittavolo signor Tavalino ed io mi lusingo che sarà per incontrare l'appoggio di S. A. il Duca di Genova, che già tante prove ha date della sua sollecitudine per le popolazioni che vivono sulle sue terre.

Ho il bene di raffermarmi, con distinti sensi, ecc.

---

(1) Presso Livorno Piemonte.
(2) S. A. R. il Duca Ferdinando di Genova.

CLXIII.

Al signor avv. G..... T.....

Crescentino.

(Torino, 13 ottobre 1854).

Illmo Signore,

Non spetta a me l'indagare le cause dei dissidi fra la S. V. e la maggioranza del Consiglio comunale di Crescentino, ed il suo degnissimo Sindaco, il quale, in queste luttuose circostanze, ha dato le prove di virtù cittadina, che io avrei desiderato vedere imitate da chi si erige in suo detrattore.

Se Ella crede non dovere più far parte del Consiglio comunale, rivolga a chi di ragione la sua demissione, che non sta a me di accogliere o respingere.

CLXIV.

Al signor ingegnere Malinverni

Vercelli.

(Torino, 16 ottobre 1854).

Preg^mo Signore,

Fo plauso sincero ai progetti che Ella sta maturando nell'interesse non solo del Vercellese, ma altresì della provincia Lomellina. I risultati già ottenuti dalle opere da lei dirette, che ho potuto quest'anno accertare con oculare ispezione, mi sono arra sicura che da essi non solo l'Associazione, ma l'agricoltura pure delle dette provincie riceveranno non pochi benefizi.

Se il mal volere del Consiglio comunale di Vercelli frappone per ora un invincibile ostacolo alla realizzazione di quello fra essi, che mirava a beneficare le terre d'oltre Sesia, nulla si oppone a che gli altri due, di cui è cenno nella sua memoria, vengano senza indugio mandati ad effetto.

Io li ravviso entrambi di somma utilità ed urgenza. Mediante il cavo raccoglitore delle Apertole, le Finanze, e, per esse, l'Associazione, riacquisteranno certamente dalle tre alle quattro ruote d'acqua, che ora vanno perdute, e sono da terzi indebitamente godute, che potranno essere utilizzate, con sommo benefizio, nei territorii, ora sprovvisti di acqua, di Morano, Popolo, ecc.

Ma più ancora di questo è importante il progettato cavo raccoglitore delle acque demaniali nei territorii di Livorno, Bianzè e Tronzano, dacchè queste dovranno tagliare dalle radici quella dannosa concorrenza che fanno alla Associazione, quella riunione d'interessati, i quali costituiscono una specie di *Sonderbund* (1) acquatico. La invito quindi a spingere il più che potrà gli studi intorno ad essi. Nè la trattenga l'idea che i tenimenti da me posseduti possano venire pregiudicati dall'esecuzione di esso. Se io ora godo indebitamente acqua non mia, desidero che essa ritorni, al più presto possibile, al suo legittimo possessore. Io mi lusingo che quando anche venisse di molto scemata l'acqua discorrente nel Lamporazzo, potrò, adoperando maggior cura, bastare ai proprii bisogni; ma ove venissi a difettare d'acqua, non dubito che l'Associazione mi accoglierebbe nel suo seno, non come un figlio prodigo da lungo tempo disconoscente dei ricevuti benefizi, ma come un vecchio amico che sempre ha anteposto il suo al proprio benefizio.

Ho il bene di raffermarmi con distinti sensi, ecc.

---

(1) Lega, federazione separatista. Fu il nome della Lega dei cantoni svizzeri cattolici nel 1846.

CLXV.

À Monsieur le marquis Charles Alfieri

Londres.

(Turin, 19 octobre 1854).

Monsieur le Marquis,

Le Ministère désirant mettre à profit, comme il l'a déjà fait autrefois, le zèle et le dévouement qui vous animent pour le bien de votre pays, je vous invite de vouloir bien consacrer le temps que vous allez passer en Angleterre à l'étude de deux questions qui peuvent présenter pour le Piémont le plus haut intérêt dans les circonstances actuelles, c'est-à-dire les institutions de crédit et les efforts tentés par le Gouvernement, les corporations municipales et de simples individus pour améliorer les conditions physiques des classes inférieures.

Institutions de crédit. Vous vous êtes occupé, à Paris, du crédit foncier. Vous ne trouverez pas, en Angleterre, des institutions analogues à celles que l'Empereur a fondées en France et que M. Wolowsky (1) a longtemps dirigées. Néanmoins vous n'aurez pas de peine à reconnaître que les propriétaires fonciers de la Grande-Brétagne n'ont pas plus de difficultés que les propriétaires français à se procurer des fonds en hypothéquant leurs biens. Ce sera pour vous un sujet aussi curieux qu'utile de rechercher les causes qui font que, dans le pays où vous vous trouvez maintenant, des institutions particulières ou les efforts de simples individus produisent des effets plus complets que les institutions fondées de l'autre côté de la Manche.

---

(1) Wolowsky Luigi Francesco Michele Raimondo, polacco, naturalizzato francese (1834), dotto economista.

Après avoir cherché à vous rendre compte du crédit qui repose sur un gage immobilier, vous dirigerez vos études sur les moyens que possède la riche et puissante classe des fermiers pour se procurer les immenses capitaux qu'elle consacre à l'exploitation intelligente du sol britannique. Ont-ils des institutions de crédit spéciales pour eux, ou bien participent-ils simplement aux institutions ordinaires? La loi leur fournit-elle le moyen de donner un gage spécial à celui qui leur avance des fonds? Dans ce cas quelle est la position du propriétaire vis-à-vis du créancier privilégié? Ces questions méritent surtout de fixer votre attention.

Si les classes agricoles ne possèdent pas des institutions de crédit qui leur soient spécialement destinées, il en existe, par contre, un grand nombre dont le but est de procurer à l'industrie et au commerce, les capitaux qu'ils réclament. L'étude des diverses espèces de banques dont le sol d'Angleterre est couvert, est du plus haut intérêt. Notre pays peut en tirer les plus utiles enseignements. Vous ne bornerez pas vos recherches aux banques qui émettent des billets payables au porteur, aux banques de circulation; depuis le fameux bill de M. Peel (1), ces institutions, à l'exception de la banque d'Angleterre, ont beaucoup perdu de leur importance; mais vous tâcherez de vous rendre un compte exact du mécanisme des banques de dépôts et de prêts, qui se sont singulièrement multipliées depuis quelques années.

À côté des banques fondées par des sociétés anonymes, il existe une foule de banques privées qui accomplissent des fonctions analogues à ces institutions. Les *bankers* (2) de Londres et les *bill-brokers* (3) ont une organisation toute différente du continent, qui mérite d'être soigneusement étudiée. Vous ne pourriez pas vous former une idée com-

(1) Il *bill* del 1844.
(2) Banchieri.
(3) Sensali.

plètement juste du mérite du système de crédit que les hommes d'État de ces derniers temps ont organisé en Angleterre, si vous ne compariez pas les effets qu'il a produits avec ceux qui résultent d'un système tout différent qui est en vigueur en Écosse depuis des siècles. Une étude approfondie des banques écossaises complètera le travail que j'attends de vous, sur la première question que je vous ai posée.

Amélioration du sort des classes inférieures. L'intelligente aristocratie de bourse et de naissance qui gouverne la Grande-Brétagne, a compris, depuis quelques années, qu'en présence du développement irrésistible des institutions libérales, elle ne saurait conserver son influence et sa suprématie, qu'autant qu'au progrès de la richesse publique correspondrait une amélioration dans le sort des classes les plus nombreuses. De grands efforts ont été tentés dans ce but. On a tâché d'étendre et d'améliorer l'instruction primaire, de rendre plus efficace l'action du clergé des différents cultes, de rendre moins pénible le travail industriel pour les individus délicats et faibles, les femmes et les enfants; de ce fait, des efforts inouïs pour restreindre la plaie du paupérisme. Enfin il se manifeste un grand mouvement pour procurer aux ouvriers des habitations plus saines, plus confortables et moins coûteuses, et surtout pour leur inspirer des habitudes de propreté, en mettant à leur portée, à des prix modiques, des bains et des lavoirs publics.

Je ne vous demande pas d'étudier en détail ce grand mouvement, et de le suivre dans tous les effets qu'il a produits; mais je désirerais que vous tâchiez de le bien constater dans son ensemble, afin de pouvoir apprécier, d'une manière approximative, mais exacte, les effets politiques et moraux qui doivent en résulter. C'est là une question difficile et délicate; — elle tient à *s'assurer* même de l'homme et de la société. J'espère toutefois que vous parviendrez à

vous faire une idée de cette espèce de transformation sociale que les hommes d'intelligence et de cœur s'efforcent d'opérer dans la Grande-Brétagne.

Je ne vous indique pas les personnes qui pourront vous aider à remplir la tâche dont vous voulez bien vous charger. Le marquis d'Azeglio et le comte Corti, sur l'appui desquels vous pouvez compter, sont en mesure, par la haute position qu'ils occupent et la considération qui les entoure, de vous mettre en rapport avec les spécialités de tous les genres. Grâce à leur concours, vous pourrez obtenir tous les renseignements de fait nécessaires pour résoudre les questions que je viens de vous poser. Une fois les données du problème réunies, votre jugement et votre intelligence sauront, je n'en doute pas, en tirer des solutions aussi exactes qu'intéressantes.

Recevez, Monsieur le Marquis, l'assurance de ma haute considération.

CLXVI.

À MONSIEUR LE COMTE CORTI (Secrétaire de Légation de Sardaigne)

Londres.

(Turin, 20 octobre 1854).

Monsieur le Comte,

J'ai reçu en son temps la lettre que vous m'avez écrite le 1er de septembre. J'attendais pour y répondre l'arrivée de la caisse contenant les *blue-books* dont vous me parlez; mais cette caisse étant toujours en route, je ne veux pas tarder à vous remercier des soins que vous avez apportés dans l'accomplissement des divers services que j'ai réclamés de votre obligeance.

Je saisis cette occasion pour vous recommander mon neveu Charles Alfieri qui va passer quelque temps en Angleterre. Il m'a assuré avoir l'intention de profiter de son

séjour en Angleterre pour s'y livrer à des études sérieuses; veuillez faire ce qui dépendra de vous pour le maintenir dans ses bonnes dispositions. Alfieri a de l'esprit et de la facilité; il lui manque le don de la persévérance. Cela fait qu'il effleure les sujets qu'il se propose d'étudier, sans les approfondir. Or, l'on n'aboutit à rien si l'on ne pénètre pas dans les entrailles des questions. J'ai chargé Alfieri de quelques études spéciales. Soyez assez bon pour l'aider dans cette tâche.

Je m'intéresse beaucoup à la réussite de Charles, non seulement parce qu'il est mon neveu, mais encore parce que le nombre des jeunes aristocrates qui, acceptant nos nouvelles institutions, se destinent à la vie politique, est si restreint, qu'il est essentiel que les exceptions réussissent.

Lorsque la caisse des *blue-books* sera arrivée, je verrai si je dois encore vous prier de m'envoyer quelques-uns des documents parlementaires dont vous m'avez transmis la liste. Veuillez, en attendant, me dire quelle est la somme dont je vous suis débiteur.

Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération distinguée.

CLXVII.

À MONSIEUR LE BARON HAMBRO

Londres.
70, Old Brood Street.

(Turin, 21 octobre 1854).

Mon cher Baron,

Il y a bien longtemps que je ne me suis adressé à vous en particulier. N'ayant rien d'intéressant à vous mander, je me suis abstenu de vous écrire. Maintenant que la session approche, je veux vous consulter sur une mesure dont vous m'avez parlé autrefois, relative aux anglo-sardes.

Ce qui nuit à ces rentes, au moins sur nos marchés,

c'est l'impossibilité de remplacer les titres au porteur en titres nominatifs. Cela éloigne de ces valeurs, non seulement les Corps moraux, mais encore les personnes timides ou seulement très prudentes. Un évènement qui vient d'arriver à Turin doit augmenter cet éloignement. Des voleurs étant pénétrés chez un des plus riches propriétaires de la ville, forcèrent son coffre-fort et emportèrent l'argent, les bijoux et autres objets précieux qui y étaient renfermés, parmi lesquels se trouvait une inscription de rente anglo-sarde de 600 livres sterl. La police ne tarda pas à découvrir les voleurs, à les arrêter et à les forcer de dévoiler le lieu où ils avaient caché leur butin. On retrouva, en conséquence, l'argent, les bijoux, l'argenterie, tout en un mot, excepté l'inscription. Les voleurs, ou pour mieux dire, celui qui avait dénoncé ses complices avoua alors que n'ayant pas trouvé d'acheteurs, ils avaient brûlé l'inscription. D'après nos lois, il n'y a pas moyen de la remplacer; il s'ensuit que le propriétaire volé recouvre tout ce qu'il avait perdu, moins les 600 livres sterl. des anglo-sardes.

Pour parer à cet inconvénient, il suffirait, je pense, d'accorder aux porteurs de ces titres la faculté de les déposer dans les caisses de la Dette publique, contre un reçu nominatif, le gouvernement demeurant responsable du titre primitif. Cette mesure serait facile à prendre, mais il me paraît qu'elle serait incomplète, si on ne rendait pas le reçu négociable. Cela encore pourrait se faire. Mais ce qui me paraît embarrassant, c'est le payement des intérêts échus. Croyez-vous qu'on puisse les rendre payables à Londres? Dans ce cas, certaines formalités seraient nécessaires.

Veuillez, sur tous ces points, me faire connaître votre opinion en m'envoyant, si vous le jugez convenable, un projet de loi ou de décret.

J'espère que, grâce à cette mesure, les Anglo-Sardes, qui ont à peu près rattrapé les Rothschild, gagneront la corde et finiront par les distancer.

Je ne vous parle pas de politique, car, en vérité, j'ai peine à débrouiller les nuages qui entourent l'avenir. En fait de finances, je vous dirai ce que vous devez imaginer, c'est-à-dire que j'ai à lutter contre toutes les difficultés possibles. Après la disette le cryptogame, après le cryptogame la guerre, après la guerre le choléra. Cette suite de contrariétés a ralenti et presque arrêté le mouvement économique qui s'était manifesté avec tant d'énergie, et paralysé entre mes mains bien des ressources. En vérité, je puis dire que, depuis deux ans, j'administre l'adversité.

Néanmoins je ne me décourage pas. Le pays a noblement supporté les calamités que la Providence lui a infligées. Les riches ont fait preuve de courage (Gênes excepté), et ont largement subvenu aux nécessiteux. Les pauvres ont été un admirable exemple de résignation. Maintenant le choléra nous quitte, mais, sinon la disette, la cherté persiste. La récolte a été, en Piémont, très abondante en blé et en riz surtout. Mais nos provinces subapennines n'ont pas récolté assez pour nourrir les populations du littoral, qui ne récoltent que du vin et des olives. Il nous faut tirer du blé de l'étranger, bien moins que l'année dernière, mais cependant dans une assez forte proportion. Nos prix se règlent sur les blés exotiques et sont, par conséquent, élevés, trop élevés pour les moyens des classes ouvrières, ce qui est excessivement fâcheux.

Le commerce souffre, mais il n'y a pas crise. Les événements qui ont eu lieu ont prouvé qu'il reposait sur des bases solides. Malgré la grande baisse des valeurs industrielles et le peu d'activité du commerce des soies, aucune maison de Turin n'a manqué. S'il y a eu des désastres, cela a été uniquement parmi les joueurs, qui ne feraient pas d'autres métiers que de spéculer sur la hausse et la baisse.

Je pense que la réputation de la place de Turin a dû gagner à ce qui vient de se passer.

Enfin, si la paix se rétablit, je crois que nous marcherons rapidement vers un état normal. Nos chemins de fer seront achevés le mois d'avril prochain. La locomotive traversera le pays en tous sens, ce qui me paraît devoir augmenter considérablement, soit directement, soit indirectement, les ressources du Trésor. J'ai calculé, pour 1855, les revenus des chemins exploités par l'État à 10,500,000. fr. C'est plus qu'il n'en faut pour garantir le payement des anglo-sardes. Mais j'espère bien que nous ne nous arrêterons pas là et que, dans peu d'années, nous en retirerons les intérêts des 150 ou 160 millions qu'ils nous ont coûtés.

Croyez, mon cher Baron, à mes sentiments dévoués.

CLXVIII.

Al signor B. Galimberti
Cuneo.
(Torino, 22 ottobre 1854).

Preg^mo Signore,

Ho già più volte fatto consapevole l'egregio avv. Vienis, che il mio amico l'avv. Castelli erasi incaricato di tutto ciò che potesse riflettere l'opera che Ella ha intrapresa.

L'avv. Castelli è di ritorno a Torino da più giorni ed è sempre disposto a conferire col prefato sig. avvocato.

CLXIX.

Al signor cav. Dellalunga
Genova.
(Torino, 22 ottobre 1854).

Ho dato l'ordine al sig. Direttore di ritornare a Genova all'epoca segnata dal suo congedo. Nell'ispezione degl'uffizii demaniali, gli raccomando specialmente tutto quanto si riferisce al ramo *successioni*. Veda d'inculcare ai nostri agenti

la somma importanza di tenere a giorno tutto quanto si riferisce a questo tributo.

Dovrà pure farsi rendere conto esatto della pratica dei terreni della Polcevera, la cui alienazione è stata da lungo decretata. Essa era specialmente affidata al signor Prato, ora direttore a Savona. Ove lo reputasse necessario, potrà richiedere la presenza in Genova di quell'impiegato; come pure il suo concorso per impratichire l'ispettore incaricato di quella delicata operazione.

Vedendo il conte Cossilla, gli chieda precise informazioni sul concorso dei proprietari dei beni laterali alla Polcevera. Debbono questi tre annuità e nulla sinora hanno pagato.

Veda di affrettare la pubblicazione dei ruoli del 1854 e di sollecitare la riscossione della tassa personale e mobiliare. Credo che i ruoli delle patenti 1853 per Genova sieno compiti e che saranno tosto posti in riscossione. Faccia di persuadere alle autorità ed ai contabili, essere le finanze nella necessità di fare rientrare i tributi, onde poter far fronte alle spese dello Stato.

Pieno di fiducia nel suo zelo e ne' suoi lumi, mi riprometto dalla sua ispezione nelle provincie liguri, i più utili risultati pel bene del pubblico servizio.

CLXX.

Al signor Stefani (1)

Torino.

(Torino, 24 ottobre 1854).

Il sottoscritto non dissente a che l'articolo del sig. Boccardo sulla Banca di San Giorgio sia riprodotto nel foglio ufficiale, con che ne venga indicata l'origine e si collochi fra le appendici e le varietà.

(1) Guglielmo Stefani, fondatore e direttore dell'Agenzia tuttora esistente.

CLXXI.

Al signor Alessandro Michelini (Deputato e Sindaco di Fossano) (1)

Fossano.

(Torino, 24 ottobre 1854).

Preg^mo Signore,

Non conoscendo i motivi che possono consigliare il Governo a collocare a Fossano l'edifizio della polveriera, non posso sin d'ora assumere l'impegno di opinare onde quella località sia alle altre preferita. Ma Ella può essere certo, che, ove ciò sia conciliabile cogl'interessi del Governo, lo farò tanto più volontieri, che io credo che Fossano meriti un compenso per alcuni perduti o da perdersi vantaggi.

Spero che spiegherà, per combattere l'ospite molesto che è venuto a molestare i Fossanesi, quella energia che è propria degli uomini di mare, e che Ella uscirà fra breve vittorioso della lotta, acquistando così nuovi titoli alla riconoscenza ed all'affetto dei suoi concittadini ed alla sincera stima dei governanti.

Mi creda, con devoti sensi, ecc.

---

(1) Da non confondersi col conte G. B. Michelini di San Martino e di Ripalta, deputato dalla I alla XII legislatura, e nella XI e XII per Fossano. Alessandro Michelini era stato ufficiale di marina: indi l'allusione contenuta nella lettera. Nelle tre prime legislature rappresentò il collegio di Canale; nella V, eletto a Fossano ed a Canale, aveva optato per Fossano.

CLXXII.

À MONSIEUR BLANC (Député)

Paris.

Recommandé à MM. Pillet-Will, banquiers.

(Turin, 25 octobre 1854).

Monsieur,

Je vous envois ci-joint quelques lettres de recommandation pour l'Angleterre. Je vous en aurais envoyé un plus grand nombre, si vous aviez choisi une autre saison pour vous rendre à Londres. A cette époque vous trouverez très peu de monde dans cette ville; la plupart des hommes distingués sont à la campagne ou en voyage.

M. Corti, jeune homme aussi distingué qu'aimable, vous sera, je l'espère, très utile. Il vous indiquera le moyen de trouver lord Hatherton (1) et lord Broughton (2), s'ils sont à leurs campagnes.

Je désire que vous soyez satisfait de votre voyage et qu'en revenant chez vous, vous jugiez avec indulgence les efforts que nous faisons pour imiter les exemples que l'Angleterre nous donne.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

---

(1) Edward-Richard Littleton, barone Hatherton, uomo politico inglese.

(2) John-Cam Hobhouse, barone Broughton di Gyford, uomo politico inglese.

CLXXIII.

Al sig. conte Corti (Segretario della Legazione Sarda)

Londra.

(Torino, 24 ottobre 1854).

Preg^mo signor Conte,

Raccomando alla sua cortesia il sig. Blanc ed il suo figlio, che recansi in Inghilterra. Il sig. Blanc è uno dei pochissimi deputati savoini che non sono nè rossi, nè neri, epperciò uno di quelli che il Ministero desidera favorire. Non mi ha mai chiesto nulla, salvo commendatizie per l'Inghilterra; gliene diedi per lord Hatherton e per lord Broughton. Spero che la S. V. supplirà allo scarso numero di esse, valendosi, ove lo creda, del mio nome, presso quelle persone che non mi hanno dimenticato.

Gliene avrei dato per Senior, ma suppongo che egli sarà lontano da Londra, godendo l'ospitalità senza essere nel caso di darla.

In fretta mi raffermo, ecc.

CLXXIV.

A lord Broughton

Londres.

(Turin, 25 octobre 1854).

Mylord,

Vous avez bien voulu, en quittant Turin, m'engager à vous adresser ceux de mes amis qui se rendraient en Angleterre; j'en profite pour recommander à vos bontés M. Blanc, membre de notre Chambre des députés, qui veut aller visiter votre belle et glorieuse patrie. M. Blanc appartient au parti conservateur progressiste et je crois qu'il

est au nombre de ceux qui sont dans le cas d'apprécier ce que les institutions anglaises ont de bon et de solide, et qui peuvent profiter par leur étude.

Veuillez, Mylord, accepter mes remercîments anticipés, ainsi que l'assurance de ma haute considération.

CLXXV.

A LORD HATHERTON

Londres.

(Turin, 25 octobre 1854).

Mylord,

Un de mes collègues à la Chambre, M. Blanc, se proposant de faire un voyage en Angleterre, je prends la liberté de le recommander à Votre Seigneurie. M. Blanc appartient au parti conservateur libéral et quoiqu'il appartienne à une famille de grands industriels, il a toujours appuyé les mesures qui avaient pour but d'introduire chez nous le système du *free-trade*.

Soyez assez bon, Mylord, pour présenter mes hommages à Lady Hatherton, et veuillez croire à mes sentimens dévoués, ainsi qu'à ma haute considération.

CLXXVI.

A MONSIEUR HENFREY (1)

Turin.

(Turin, 25 octobre 1854).

Le soussigné renvoie à M. Henfrey l'avis qu'il se propose d'adresser aux actionnaires de Suse, en l'engageant à supprimer le dernier paragraphe; car il ne pense pas que la formalité qu'il contient, indispensable dans un état de choses normal, soit opportune pour une première réunion.

---

(1) V. CHIALA, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, III, 15; VI, 91.

CLXXVII.

A MONSIEUR BIXIO (1)
Paris.

(Turin, 29 octobre 1854).

Mon cher Bixio,

Je suis bien aise que la lettre que vous m'avez écrite, le 26 de ce mois, me fournisse l'occasion de vous parler, à cœur ouvert, du chemin Victor-Emmanuel, auquel je croyais que vous étiez demeuré étranger depuis longtems.

Vous ne pouvez douter du vif intérêt que je porte à cette entreprise, soit à cause de l'influence qu'elle doit exercer sur la prospérité du pays, soit encore à cause de mon amitié pour vous. Aussi, j'ai la conscience d'avoir fait tout ce que je pouvais faire, sans trahir mes devoirs, pour l'aider à surmonter les difficultés et les obstacles qu'elle a rencontrés dès ses débuts.

Ainsi vous devez croire que si, maintenant, je me suis associé, ou pour mieux dire, si j'ai provoqué les mesures qu'a prises et que va prendre mon collègue Paleocapa, c'est que j'y suis forcé par les procédés inqualifiables de la Compagnie ou de ses agents.

---

(1) Bixio (Giacomo Alessandro), fratello primogenito di Nino Bixio, medico-naturalista ed uomo politico, nato a Chiavari il 20 novembre 1808, cioè sotto la dominazione francese, studiò in Francia ed in Francia visse. Scrisse di medicina e chirurgia e segnatamente d'agricoltura. Fece parte dell'opposizione liberale sotto Luigi Filippo e collaborò al *National*. Sotto la repubblica del 1848 ebbe dapprima funzioni diplomatiche (una missione a Torino), poi fu deputato alla Costituente. Nella repressione dei moti di giugno gravemente ferito, venne sette volte eletto vice-presidente dell'Assemblea. Fu per otto giorni ministro dell'agricoltura e del commercio (dicembre 1848), nel primo gabinetto di Luigi Napoleone. Rieletto alla Legislativa, in questa sostenne la causa democratica, e per la franchezza del suo linguaggio ebbe un duello con Thiers. Imprigionato al colpo di Stato, fu liberato un mese appresso e dopo di allora attese a lavori scientifici e ad imprese industriali. Morto il 10 dicembre 1865.

Je ne veux par récriminer sur le passé.

Si la Compagnie n'a rien fait de ce qu'elle devait faire jusqu'à la nouvelle convention, je veux bien tenir pour bonnes ses justifications, fondées sur la crise politique et financière. Mais depuis qu'une nouvelle convention est venue la tirer d'embarras, rien ne peut justifier sa conduite.

Le chemin de fer de la Savoie étant maintenant, en quelque sorte, construit pour le compte du gouvernement, votre devoir était de veiller à ce qu'il fût exécuté d'une manière et à des conditions convenables. Dans ce but il avait été prescrit à la Compagnie de fournir les devis des travaux. Elle ne l'a pas fait. Vainement le commissaire royal et le ministre les ont-ils réclamés. Vos agents ne leur ont pas même répondu. Après cela la Compagnie fait un contrat avec M. Brassey (1) absolument contraire à ses intérêts. Elle s'obblige à payer 73 frs. le mètre ce qui ne vaut pas 50 frs. Mais ce n'est rien encore. M. Brassey sous-traite les travaux à des individus qui choisissent, pour les exécuter, ce qu'il y a de pire dans le pays en fait d'entrepreneurs et d'ouvriers. Votre ingénieur ne les surveille pas; il ne les fait pas surveiller et, si on lui écrit, il ne répond pas.

De tels procédés ont soulevé contre la Société l'opinion publique. Il n'y a qu'un cri contre elle. Le ministère est accusé de se montrer trop indulgent à son égard, de ne pas sauvegarder les intérêts du pays et ceux mêmes des actionnaires. En présence de tels faits, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, nous avons résolu, M. Paleocapa et moi, de nous servir des moyens que le contrat passé avec la Compagnie nous accorde, pour la forcer à remplir convenablement ses engagements.

Si nous n'avons pas permis à M. Ranco de se rendre à Paris, ce n'est pas par une vaine susceptibilité, mais nous l'avons fait parce que nous sommes convaincus que vos

---

(1) Capo di una società appaltatrice di lavori ferroviarii.

agents ne méritent aucune confiance. A notre avis, ceux-ci étant soutenus par la majorité du Conseil d'administration, sa venue à Paris n'aurait pu être d'aucune espèce d'utilité.

Je vous le dis franchement: si le Conseil veut que l'affaire marche, il faut qu'il change entièrement de système. Il faut qu'il ait, à Chambéry, des hommes qui méritent et inspirent de la confiance, avec lesquels le gouvernement puisse traiter, sans que, pour toute réponse, on lui dise: nous allons écrire, ou: nous allons à Paris. Nous ne sommes pas bien difficiles. M. Brassey a exécuté deux lignes en Piémont, et jamais nous n'avons eu la moindre difficulté avec lui. Mais ses représentants ont toujours été des personnes excessivement respectables, habiles et accomodantes.

Il y a un dernier point sur lequel je dois fixer votre attention. La carte de société porte que deux des administrateurs de la Société doivent être des citoyens sardes. Pour parfaire ce nombre, Lafitte a choisi Martini, malgré tout ce que j'ai pu dire et écrire de contraire à ce choix.

Comme je l'avais prévu, il a produit en Savoie un effet déplorable. Mais le Conseil était dans son droit et je n'ai pas insisté. Maintenant Martini, ayant prêté de nouveau serment de fidélité à l'Empereur d'Autriche, a perdu la qualité de sujet sarde. Il ne peut plus représenter le pays dans le Conseil, et cela d'autant moins qu'il s'est fixé en Lombardie.

Vous devez songer à le remplacer. Nommez à sa place un homme considéré en Savoie ou en Piémont; cela relèvera le crédit de la Société, laquelle en a, croyez-le, bien besoin.

Je suis désolé d'avoir dû vous faire connaître, dans toute leur étendue, les causes qui nous obligent à user de sévérité avec une Société dans laquelle vous êtes intéressé; mais votre extrême délicatesse m'est un sûr garant que cela ne diminuera en rien cette bonne amitié, à laquelle vous savez que j'attache un si haut prix.

CLXXVIII.

Al signor marchese Orso Serra (Deputato)

Genova.

Preg^mo Signore,

Mi duole di non potere secondare la domanda ch'Ella mi ha diretta relativa al sig. ***, stato testè nominato conservatore delle ipoteche ed insinuatore ad Oristano, e ciò per motivi che in tutta confidenza le comunico. — Il *** è un impiegato attivo e capace, ma irrequieto ed alquanto intrigante. Non seppe mai conciliarsi la benevolenza dei suoi superiori. Il processo che ebbe a sostenere, fece cattivo senso nell'Amministrazione. Fu assolto, ma i *motivi* dell'assolutoria lasciano sussistere qualche dubbio sull'esistenza del reato di cui era accusato. Ciò essendo, i capi del *** proponevano di non concedergli, per ora, nessun avanzamento. Non volli aderire a questa proposta ed invece pensai di destinarlo in Sardegna, in modo da conciliare i suoi interessi senza ferire il suo amor proprio. Stante le molte vendite di beni demaniali, che si vanno man mano praticando in Sardegna, esso riscuoterà probabilmente un aggio doppio di quello che godeva a ... Facendo poi bene il suo dovere, acquisterà titoli non dubbi alla benemerenza dell'Amministrazione, la quale tiene in conto speciale i servizi prestati in Sardegna.

La pregherei di persuadere il sig. ***, che è stato in vista del vero suo interesse e principalmente della sua futura carriera, che io l'ho destinato in Sardegna. Vada al suo posto, e faccia bene, e stia certo che io non lo dimenticherò. E, dato il caso, in verità molto probabile, che io cessi dall'essere ministro, mi farò carico di raccomandarlo al mio successore, onde prenda in considerazione la sua condizione.

Mi creda, pregiat^mo sig^re Marchese, con sinceri sensi, ecc.

CLXXIX.

Al signor G..... M.....

Genova.

(Torino, 31 ottobre 1854).

Il sottoscritto saprà rimeritare, come di ragione, il signor G..... M....., ove questo, a tenore della sua lettera del 31 andante, metta l'Amministrazione sulle traccie del contrabbando che si opera nella città di Genova.

Ove esso desideri che le sue rivelazioni rimangano confidenziali, potrà, sia a voce, sia per lettera, rivolgersi direttamente al sottoscritto.

CLXXX.

A monsieur Charles Lafitte

Paris.

(Turin, 31 octobre 1854).

Mon cher Monsieur,

J'ai mandé à Bixio, dans une lettre confidentielle, quels étaient les motifs qui avaient décidé le ministère à ne pas envoyer MM. Ranco et Oldofredi à Paris. Je crois, par conséquent, inutile de vous les répéter ici. Vous ne pouvez douter du vif et sincère intérêt que je porte à la Société Victor-Emmanuel et de mon désir de ne pas contrarier ses administrateurs. Mais, au point où les choses en sont venues, en présence de la conduite inqualifiable des représentants de la Compagnie en Savoie, il nous est impossible de continuer dans le système de condescendance qui nous a si mal réussi.

Si vous ne pouvez vous rendre à Chambéry, envoyez sur les lieux une personne dont vous soyez sûr, et vous ne tarderez pas à vous convaincre que vos représentants ont tout fait jusqu'ici pour exciter le juste mécontentement du gouvernement et soulever l'opinion publique.

Si, après nos avis multipliés, vous vous refusez à venir ou à envoyer quelques membres du Conseil sur les lieux, si vous persistez à vouloir tout juger, tout diriger du boulevard des Capucines, les conséquences qu'une telle conduite amènera, ne tomberont pas à la charge du Gouvernement.

Nous avons eu affaire, dans ces derniers temps, avec un grand nombre de Sociétés francaises et anglaises, et jamais nous n'avons eu de difficultés sérieuses avec elles. M. Brassey pourra vous l'affirmer, puisqu'il vient d'achever deux lignes importantes, sans qu'il y ait eu une lettre un peu vive échangée entre ses représentants et le Ministère.

Mais aussi je dois ajouter qu'aucune Compagnie ne s'est conduite envers le Gouvernement comme la Compagnie Victor-Emmanuel. Si, ce qui, je l'espère, n'arrivera pas, si nous sommes forcés de recourir aux Tribunaux, et de rendre public ce qui s'est passé entre nous, je ne crains pas le jugement que portera l'opinion publique, je ne dis pas en Piémont, mais en France même. Mais je le répète, j'espère encore que nous n'en viendrons pas à de si fâcheuses extrémités. Le Conseil d'administration, et vous en particulier, n'oublierez pas ce que le ministère a fait pour la Société et vous ne voudrez pas donner raison à ses nombreux adversaires, qui ne cessent de répéter qu'il nous serait impossible d'obtenir d'elle l'accomplissement rigoureux de ses obligations.

Recevez, mon cher monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

CLXXXI.

Al signor cav. Noè
Cigliano.

Preg^mo Signore,

Come Ella può ben pensare, senza che sia d'uopo che io glielo dichiari, non nutro, rispetto ai Vercellesi, nessun mal umore, ad onta dello sconveniente procedere del Consiglio comunale. Desidero, ora come prima, di favorire gli interessi di quella città, quando ciò possa farsi compatibilmente con quelli delle finanze. Epperciò, se i suoi amministrati sono disposti a cedere a questa il roggione, sono pure disposto a darvi il mio assenso. Solo richieggo, non per vana suscettibilità, ma per decoro del posto che io occupo, che l'iniziativa delle nuove pratiche venga dal municipio, e sieno queste condotte in modo da non esporre il ministero ad uno sfregio simile a quello già sofferto. La Direzione dell'Associazione mi ha chiesto un abboccamento per conferire intorno alla cessione del cavo Magrelli. L'ho fissato per giovedì o venerdì. Ho riputato più opportuno il non richiedere il suo intervento, onde non metterla in urto coll'Associazione nella attuale circostanza, in cui è essenziale ch'Ella conservi tutta quella influenza di cui gode a così giusti titoli.

Conosco abbastanza le località per potere sostenere una prima discussione con questi signori.

La prego, vedendo il signor Intendente, d'invitarlo, a nome mio, ad adoperarsi onde il corrispettivo da stabilirsi a carico degli utenti a bocca tassata, venga stabilito in basi ragionevoli, cioè a ragione di lire 7200 la ruota.

Desidero che Ella imparta ai periti incaricati della formazione dei testimoniali di stato dei tenimenti di Gazzo e Pobietto istruzioni molto stringenti; essendo mia inten-

zione di trattare il sig. *** con quella severità che merita il suo poco lodevole procedere.

La ringrazio di quella squisita trota che Ella mi ha favorito (1). Saprà che ci ha toccato una grande disgrazia a Leri; abbiamo perduto, a cagione del cholèra, il nostro agente Ottavio, uomo impareggiabile per zelo ed onestà; Corio (2) è afflittissimo.

Mi creda, con affettuosi saluti, ecc.

CLXXXII.

AL SIGNOR BRUSSA (Sindaco di Moncestino)

(Torino, 6 novembre 1854).

Il sottoscritto partecipa al sig. Sindaco di Moncestino che tutte le carte relative all'impiego di fondi ricavati dalle multe imposte a cagione del non eseguito spurgo dei fossi laterali alle strade comunali, furono da molto tempo trasmesse dal Ministero dell'Interno all'Intendente di Casale per l'ultimo seguito di questa pratica. Rivolgendosi il signor Sindaco a quell'Intendenza, potrà ottenere probabilmente le comunicazioni che egli desidera.

CLXXXIII.

AL SIGNOR CAV. BOSCHI (Intendente di Vercelli)

(Torino, 6 novembre 1854).

Preg^mo Signore,

Ho ricevuto il dispaccio telegrafico che mi annunzia la missione affidata al deputato Ara (3) dal Consiglio comunale.

---

(1) V. CHIALA *Lett. edite ed inedite*, vol. II, lett. CCCXI, pag. 69. La presente lettera che è indubbiamente dei primi giorni di novembre, assegna la data approssimativa di quella, anche essa senza data.

(2) Giacinto Corio « pratico agricoltore e fittuario di professione », socio del conte di Cavour nell'esercizio agricolo della terra di Leri. V. CHIALA, *Lett. edite ed inedite*, vol. V, p. 266-67, in nota.

(3) Ara avv. Casimiro, deputato, allora, per il Collegio di Vercelli.

Non poteva questa essere affidata a persona più accetta al Ministero, avendo io molta stima per quel giovane legislatore.

La prego a volere adoperare la sua influenza, onde l'Assemblea non stabilisca il prezzo delle acque smerciate a bocca tassata, a prezzo esorbitante, siccome vorrebbe l'avvocato Marchetti; giacchè una tale deliberazione potrebbe avere fatali conseguenze per l'Associazione. Noi abbiamo avuto di mira, nell'istituirla, il beneficare gli agricoltori tutti ed in specie quelli di fondi non estesi. Ora, se loro si facesse pagare l'acqua 9 o 10 mila lire la ruota, sarebbero straordinariamente gravati.

Non le nascondo che il procedere dell'*** non mi lascia molto tranquillo; esso si compiace ad esagerare le difficoltà ed a accrescere i dubbi e le diffidenze dei già per natura dubbiosi e diffidenti coltivatori vercellesi.

Confido nella sua perspicacia e nel suo zelo per sventare ogni funesta trama, se per avventura esistesse, e, ad ogni modo, per conciliare le cose in guisa da non far nascere malumori e dissidii pericolosi.

In fretta, mi raffermo, con distinti sensi, ecc.

CLXXXIV.

Al Ministero dell'Interno

(Torino, 9 novembre 1854).

La necessità di riformare gli attuali bandi campestri della città di Crescentino, per ciò che riflette il governo delle acque, non può essere contrastata.

La riforma dal Consiglio comunale proposta, pare, per ogni lato, giusta e ragionevole, ed ove non ostino ragioni legali, il sottoscritto reputa che essa sia meritevole della superiore approvazione.

Questa riforma è intesa ad assicurare una regolare ed equa distribuzione delle acque, mediante la quale tutti i proprietarii verrebbero a godere del beneficio di una lodevole irrigazione.

Senza entrare nel campo per lui ignoto della legalità, il sottoscritto si limita ad osservare che, ogni qualvolta insursero dubbii e difficoltà legali tra le finanze proprietarie della roggia Camera (1) e gli abitanti di Crescentino, utenti delle acque in essa discorrenti, questi vennero sempre rappresentati esclusivamente dal Municipio. Onde pare potersi argomentare che quantunque le acque non sieno municipali, l'amministrazione delle medesime fu sempre al Municipio devoluta.

La riforma instata è un preliminare indispensabile per condurre a termine le trattative colle Finanze, onde comporre una lite secolare.

Assicurata la regolare distribuzione delle acque, impedito l'inutile spreco o dannoso disperdimento delle medesime, il Municipio sarà in condizione di potere venire col Demanio a patti vantaggiosi per tutti gli utenti indistintamente, ottenendo in compenso delle acque che nascono in abbondanza nel suo territorio, e che ora si disperdono con danno di molti terreni, una maggiore concessione a quella parte superiore del territorio, che ora scarseggia d'acqua.

Per questi motivi, il sottoscritto dichiara reputare doversi dal Ministero promuovere l'approvazione del regolamento delle acque dal municipio di Crescentino formato, quando non si oppongono dei diritti dei terzi.

---

(1) Si svolge, nella plaga vercellese radente il Po, sui territori di Lamporo, Crescentino, Fontanetto, Palazzolo e Trino.

CLXXXV.

Al cav. Dellalunga (Ispettore generale delle Finanze)

Genova.

(Torino, 10 novembre 1854).

Preg^mo Signore,

Lo stato della riscossione dei tributi diretti in Genova, è veramente deplorabile. Tuttavia non è senza rimedio, se tutti gl'impiegati delle finanze spiegano il zelo e l'attività che le circostanze richiedono. Faccia in modo di animarli e rinfrancarli, assicurando loro che l'appoggio del Ministero non gli mancherà. Ho scritto al conte Cossilla (1), al Sindaco (2), al Presidente della Camera (3). Confido che queste lettere produrranno buoni risultati; ad ogni modo, se non bastano, adotterò mezzi più energici. Intanto rivolga a chi lo merita buone parole d'encomio, ma ammonisca chi non si comporta come dovrebbe. Chiami a sè il Sig. *** e gli dica che, avendolo promosso in via straordinaria, aspettava assai più dell'opera sua. Raccomandi pure al sig. Daniele (4) di riparare ai difetti che Ella ebbe a rilevare. Prenderò in seria considerazione quanto Ella mi propose in ordine al sig. Pastore (5). Ho fatto venire a Torino il sig. Prato (6) ed avendo con esso esaminato la lunga pratica dei prati della Polcevera, mi sono convinto essere opportuno il lasciargli l'incarico di ultimarla. Gli ho dato, in proposito, le

(1) Cossilla (conte avv. Augusto Nomis di), applicato straordinario all'Intendenza generale di Genova, con l'incarico di far le veci dell'Intendente generale in caso di assenza di questo.

(2) Elena Domenico, senatore.

(3) Il Presidente della Camera di agricoltura e commercio.

(4) Daniele Gio. Battista, esattore di Genova (2° distretto).

(5) Pastore Pietro Vincenzo, esattore di Genova (1° distretto).

(6) Prato cav. avv. Giulio Giuseppe, Direttore generale delle contribuzioni e del demanio.

più minute istruzioni. È bene che il sig. Locatelli dedichi l'opera sua all'ispezione degli uffizii, stata soverchiamente negletta per lo passato.

Rimanga a Genova tutto il tempo necessario per esaminare tutte le parti del servizio e ricercare gli abusi ed i difetti che in esso possano per avventura essersi introdotti.

Lasci capire agl'impiegati che Ella ripeterà di frequente la sua ispezione e che se, ora, Ella si limita a consigli ed ammonizioni, provocherà poscia misure di rigore, se occorreranno.

La bisogna è ardua, ma, per Dio! ne verremo a capo, ad onta del mal volere dei signori genovesi.

Per ciò ritenga che faccio, in special modo, assegno sul concorso dell'opera sua, che ho trovato sempre cotanto giovevole agli interessi delle finanze.

CLXXXVI.

A MONSIEUR BIAS
Aix-les-Bains (*Savoie*).

(Turin, 12 novembre 1854).

Monsieur,

Les plans que vous avez présentés sont approuvés; et le décret qui déclare d'utilité publique les ouvrages que vous êtes autorisé à exécuter, est signé depuis huit jours. Si vous aviez laissé à Turin quelqu'un chargé d'en hâter l'expédition, probablement décret et plans seraient, à cette heure, à Chambéry.

Le Conseil des travaux publics a donné la plus entière approbation aux plans et projets de Messieurs François (1) et Pellegrini; sauf au projet de façade auquel il propose

(1) V. lettera LXXIII di questa raccolta. Probabilmente l'ingegnere François de Neufchâteau.

quelques modifications. Ce qui ne vous empêchera pas de travailler pendant un an ou deux.

Vous savez que la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique prescrit la formation du plan parcellaire des terrains, des édifices, etc., qu'on doit occuper. Je vous engage à remplir scrupuleusement les conditions voulues par la loi, pour éviter des difficultés qui ne manqueraient pas de surgir si vous commettiez la moindre illégalité.

Je vous engage donc à commencer sur-le-champ les travaux, en leur donnant le plus grand développement possible, afin de procurer du travail et du pain à la classe ouvrière, dont le sort est rendu bien pénible par le haut prix des denrées alimentaires.

CLXXXVII.

Al signor dottore Bo (Deputato)

Genova.

(Torino, 13 novembre 1854).

Preg^mo Signore,

Ho voluto, prima di rispondere al foglio della S. V. del 6 andante, che accompagnava il gentile dono della seconda parte dell'opera sua sul cholera-morbus, averne compiuta la lettura. Ora che l'ho letta da capo a fondo, mi affretto di rivolgerle, in uno coi miei ringraziamenti, le vivissimie mie congratulazioni pel modo evidente, luminoso ed incontrastabile col quale Ella ha combattuto, o, per meglio dire, distrutto, l'assurda dottrina del contagio. Io non dubito che l'opera Sua produrrà sull'animo di tutti i lettori imparziali l'effetto da me provato, e che, quindi, il contagionismo non avrà più seguaci, se non quelli che si son fatto di esso un'arma per combattere il Governo, oppure coloro che ricusano di riconoscere una verità, per potente ch'essa sia,

quando hanno, una volta, fatta pubblica adesione al contrario errore.

Le misure adottate dal Governo nella recente epidemia furono tutte informate dalla teoria anti-contagiosa. L'opinione della grande maggioranza le ha approvate; il Parlamento le sancirà certamente; e così verrà stabilito, in modo indistruttibile, da noi, un sistema che, ci è forza il confessare, faceva onore all'Austria, che lo pose in vigore prima di noi, con grande vergogna nostra.

Penso che Ella interverrà all'apertura del Parlamento (1); La esorto a farlo, giacchè esso avrà da prendere ad immediato esame misure di alto momento.

Ho il bene di dichiararmi, con distinta stima, ecc.

CLXXXVIII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 16 novembre 1854).

Mon cher Marquis,

L'ingénieur François (2), qui, grâce à vos instances, a été autorisé par M. Magne à aider de ses conseils les architectes chargés de former le projet du nouvel établissement de bains qu'il s'agit de créer à Aix, a terminé ses travaux de la manière la plus satisfaisante.

Le plan, qui a été, en grande partie, formé par ses soins, a été reconnu parfaitement convenable au but qu'on se propose d'atteindre et aux localités où il devra être exécuté.

Je vous serai, en conséquence, fort obligé de faire connaître à M. Magne l'étendue du service qu'il nous a rendu,

---

(1) Il Parlamento fu aperto il 14 novembre.
(2) V. le lettere LXXIII e CLXXXVI di questa raccolta.

en lui témoignant, de ma part et de celle du Gouvernement, ma sincère reconnaissance.

Comme M. François dépend aussi de M. Heurtier, directeur général de l'agriculture et du commerce, vous voudrez bien le remercier de ma part. On me dit que ce haut fonctionnaire est un tant soit peu susceptible et que, si on ne lui faisait pas de compliments, *se lo avrebbe a male.* D'ailleurs, comme il est certain que l'Administration nous a rendu un service réel, il est bien juste que nous ne soyons pas ingrats avec elle.

Je ne vous parle pas de politique, car Dabormida doit vous en écrire long à ce sujet.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués.

CLXXXIX.

Al signor marchese Pallavicini Triulzi (Deputato)

Torino.

(Torino, 16 novembre 1854).

Preg^mo signor Marchese,

Il Ministero avendo ricevuto nuovi avvisi dell'agitarsi più che mai del partito Mazzini onde tentare un moto assurdo a Milano, ho ravvisato che un permesso di soggiorno dato, in queste circostanze, a Barbès (1) potrebbe essere male interpretato ed accrescere le già abbastanza gravi difficoltà che inciampano la via governativa.

Mi creda, con sinceri sensi, ecc.

---

(1) Barbès (Armand), uomo politico francese, nato alla Guadalupa nel 1809, fornito di doviziosa sostanza, si gettò nel partito rivoluzionario e fe' parte di diverse Società segrete. Fu, sotto il regno di Luigi Filippo, più volte arrestato per cospirazioni e condannato a morte (1839). Questa condanna essendo stata commutata nella prigione perpetua, Barbès fu liberato dalla rivoluzione di febbraio 1848. Cospirò ancora e venne, sotto il regime repubblicano, condannato a detenzione per-

CXC.

A MONSIEUR AGNÈS (Directeur des Douanes à Voghera).

(Turin, 17 novembre 1854).

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie des détails intéressants que contient votre lettre du 14 courant. J'approuve complètement les mesures que vous avez prises à l'égard de l'introduction des blés du Parmesan. Certes, ce que nous pouvons tirer de ce pays ne suffit pas à nos besoins, mais heureusement nous recevons, chaque semaine, plusieurs cargaisons de l'Espagne, de l'Afrique, etc. D'autre part, les exportations sont insignifiantes. On n'en opère pas par mer. La Lombardie nous donne et ne nous prend rien. Seulement la Suisse nous achète quelques milliers de sacs, qu'elle serait forcée d'acheter au port franc de Gênes si nous lui interdisions l'accès de nos marchés, achats qui produiraient une hausse bien autrement sensible que celle que cause leur présence, à laquelle on est accoutumé sur nos marchés.

Je vous prie de me renseigner de temps en temps sur les phases du commerce dans les provinces de Voghera et dans les duchés de Parme et Plaisance.

---

petua. Nel 1854, avendo con lettera particolare, resa di pubblica ragione, espressa la soddisfazione che, come Francese, provava nel vedere la bandiera francese spiegata contro la Russia, ed augurata la vittoria alle armi alleate, quando pur essa avesse dovuto consolidare il regime imperiale, venne da Napoleone III graziato. Rifiutò la grazia, ma fu lasciato libero, e volontariamente prese la via dell'esilio.

CXCI.

A MONSIEUR LE COMTE ARRIVABENE (1)

Bruxelles.

(Torino, 17 novembre 1854).

Preg^mo Amico,

I desideri del sig. Kint de Mayer verranno appagati quando inoltri alla Segreteria dell'Ordine Mauriziano, per via della Legazione sarda a Bruxelles, la domanda della facoltà di vestire l'assisa di cavaliere. Ne ho parlato a Cibrario, epperciò non si tratta che di semplice formalità.

Lo stato politico del Belgio mi pare assai curioso. In verità, ammiro l'abnegazione degli attuali ministri che consentono a fare l'ufficio di quegli ingegni introdotti nelle strade ferrate per ammortare gli urti di forza operanti in senso contrario.

La carezza dei viveri suscita gravi umori da noi e somministra armi ai partiti estremi per aggredire il Ministero e me in particolare. Qualunque cosa accada, rimarrò fedele ai grandi principî economici.

Credetemi, ecc.

CXCII.

AL SIGNOR GIUSEPPE CARPI (Operaio tipografo)

Genova

Piazza S. Matteo, tip. Como.

(Torino, 17 novembre 1854).

Il sottoscritto non può accogliere la domanda del signor G. Carpi per un impiego governativo; giacchè male si ad-

(1) Arrivabene (conte Giovanni), da Mantova, noto patriota ed economista, vissuto a lungo nel Belgio, ove conseguì cittadinanza ed onori.

direbbe ad un gerente della *Maga* (1) il servire un Governo contro il quale ha scagliate tante contumelie. Ma, mosso a pietà dalla condizione infelice nella quale si trova ridotta la sua famiglia, egli si dispone a concedergli, come privato, un sussidio.

Il sig. Carpi, presentandosi con questo foglio al sig. Émile De la Rue, riceverà per conto del sottoscritto L. 40.

CXCIII.

AL SIGNOR CAV. NOÈ

Cigliano.

(Torino, 18 novembre 1854).

Preg^mo Signore,

Mi è grato di poterle partecipare che S. M., nella relazione di ieri, ha conferto alla S. V. Illma un'annua vitalizia pensione di L. 500 sull'Ordine Mauriziano. Spero che Ella gradirà questo sovrano favore, sia come una non dubbia prova dell'alto caso che il Governo fa dei servigî da Lei prestati, sia pure come un debole contrassegno della molta stima e sincera affezione che Le porta il sottoscritto.

---

(1) Giornale repubblicano di Genova, il quale, « oltre che inveire ogni giorno contro il conte di Cavour come scorticatore di contribuenti, lo accusava, con insigne mala fede, di incettare i grani, speculare sulla miseria dei lavoratori ed affamare il popolo ». V. BERSEZIO, *Il regno di Vittorio Emanuele II, Trenta anni di vita italiana*, tomo V, pag. 239; e BERT (Amédée) *Nouvelles lettres inédites de C. Cavour*, pag. 460, 462, 465, 466, e segnatamente pag. 481.

CXCIV.

AL SIGNOR CAV. DELLALUNGA

Genova.

(Torino, 20 novembre 1854).

Quantunque io non sia convinto essere *** del tutto scevro di colpa, in vista dei titoli di *** alla benemerenza del Governo, sono disposto a dargli una destinazione più confaciente ai suoi interessi. Un posto di banchiere rimarrebbe disponibile; ma, prima di conferirglielo, mi occorre sapere se è in grado di prestare la richiesta cauzione. La invito pertanto a farmi in proposito una pronta risposta.

Avrei piacere che Ella si fermasse due giorni in Alessandria per ispettare gli uffizî delle due Direzioni. Il nuovo direttore delle contribuzioni, sig. Pratolungo (1), assevera avere trovato l'uffizio in uno stato deplorevole e non essere sussidiato dai due ispettori. Verifichi il fatto e faccia, all'uopo, ai signori Cambiaggi (2) e Baccigalupo (3) i necessari eccitamenti.

Poco mi soddisfa il procedere del sig. D..... C.....; esso parmi adempiere molto rimessamente i suoi doveri.

---

(1) Pratolungo Emanuele.

(2) Cambiaggi ingegnere Livio, ispettore del 1° Circolo presso la Direzione delle contribuzioni dirette di Alessandria.

(3) Bacigalupo Giuseppe, ispettore del 2° Circolo.

CXCV.

A MADAME LA SŒUR MARIE-ANGÉLIQUE CASTIGLIONI
(Supérieure du Couvent de la Visitation)

Turin.

Madame,

La mission à laquelle l'Ordre de la Visitation est consacré est trop utile et trop sainte, il la remplit avec tant de dévouement et de zèle qu'aucun Gouvernement, qui ne soit pas sous l'empire de l'esprit du mal, ne songera jamais à le supprimer. Aussi, loin d'avoir à redouter que les projets que prépare le Ministère puissent atteindre la Congrégation que vous présidez, vous pouvez être certaine, Madame, que si jamais elle était attaquée, elle trouverait dans mes collègues et dans moi des défenseurs déclarés.

J'espère que cette assurance, dissipant les craintes que des bruits sans fondement vous avaient fait concevoir, vous permettra de continuer sans inquiétudes à vous rendre utile à la société, en élevant dans les principes sur lesquels votre saint fondateur a établi votre Ordre, l'élite de la génération croissante, confiée à vos soins maternels.

Recevez, Madame, l'assurance de ma considération respectueuse.

CXCVI.

AL SIGNOR INTENDENTE GENERALE DI CIAMBERÌ.
(Torino, 22 novembre 1854).

Illmo Signore,

Prima di valerci dei mezzi legali col sig. Mollard (1) per ottenere la facoltà di eseguire nei suoi fondi le opere auto-

(1) Vedi lettera XCII di questa raccolta.

rizzate col decreto reale che approva il piano di ingrandimento dello stabilimento termale d'Aix, parmi opportuno di tentare la via della conciliazione. Tuttavia l'iniziativa, in questo, non può essere assunta dal Ministero, sia perchè il sig. Mollard usò con esso modi non troppo convenienti, sia anche perchè il vedersi ricercato direttamente dal Governo accrescerebbe di troppo le già esagerate sue pretese. Penso che si avrebbe molta maggiore probabilità di riuscire ove la S. V. si rivolgesse a lui, in via privata. Scrivendole, potrebbe esortarlo, a nome del suo paese, a non contrastare un'opera che deve riuscire a suo decoro e sommo vantaggio; ma invece a contribuire al suo buon esito acquistando, così, titoli alla riconoscenza dei suoi concittadini, come pure alla benemerenza del Governo.

Ma siccome il sig. Mollard non è uomo da contentarsi di soli compensi *morali*, potrebbe fargli concepire la speranza di un compenso men nobile, ma più reale, cioè di una competente somma di danaro.

Non saprei sin d'ora indicare la cifra che gli si possa ragionevolmente corrispondere: ma quando questa s'aggirasse fra le 12 o 15 mila lire, parmi che si potrebbe consentire a porre termine, con un sacrifizio, ad una pendenza che fu e sarà molestissima, e che, potrebbe, acquistando pubblicità, inquietare ed incagliare l'impresa del sig. Bias.

Nutro fiducia che questi, per cui tanto abbiamo fatto e tanto facciamo, non dissentirà dal sacrificare una piccola parte dei lucri che egli ricava da Aix. Egli è uomo troppo accorto per non sapere che alcuni biglietti da lire mille sarebbero bene spesi per chiudere la bocca ad un chiacchierone come il sig. Mollard.

Indicatole il mio pensiero, lascio intieramente alla sagacità di V. S. l'adottare il mezzo più acconcio per condurre a termine questa pratica delicata.

Mi raccomando caldamente a Lei onde Ella s'adoperi per il sollecito incasso dei tributi arretrati. So quanto sia do-

loroso, in questi tempi calamitosi, l'essere costretto ad usare rigore coi contribuenti. Ma i bisogni dell'erario sono stringenti; ove i mezzi che furono assegnati gli facessero difetto, ne seguirebbe una catastrofe finanziaria, assai più fatale ai contribuenti che non sieno i sacrifizi che da essi si richieggono. D'altronde la Savoia è, relativamente alle altre Provincie dello Stato, in meno luttuose condizioni; però essa può fare ciò che fanno le più misere popolazioni dello Stato.

Ho il bene di raffermarmi con distinti sensi, ecc.

CXCVII.

AL SIGNOR CAV. D^co^ ELENA (Sindaco di Genova).

(Torino, 24 novembre 1854).

Preg^mo^ Signore,

Desiderando vedere composta la disgraziata differenza (1) che impedisce alla città di Genova di godere il benefizio di un'opera che onora il nostro paese, ho pregato il sig. ingegnere Grattoni (2) di recarsi a Genova per indurre Nicolay ad intendersi col Municipio. Il sig. Grattoni accoppia ad un distinto ingegno uno spirito oltremodo retto e conciliante; esercitando una grande influenza sull'animo di Nicolay, riuscirà, spero, a renderlo arrendevole. Spero che troverà pure il Municipio disposto, non a recedere in sostanza dalle prese deliberazioni, ma ad assicurare alla Società dell'Acquedotto che esse non siano interpretate in un modo contrario allo spirito che le ha dettate. Prego intanto la S. V. a volere secondare gli sforzi del sig. Grattoni, adoperandosi per terminare, una volta, una differenza cotanto dannosa non solo

(1) Vertenza.

(2) Grattoni Severino da Voghera, valente ingegnere, autore, col Grandis e col Sommeiller, della galleria del Fréjus.

a Genova, ma dirò pure agl'interessi generali; giacchè il mal esito di un'operazione industriale stata condotta con coraggio ed intelligenza esercita una fatale influenza sulle altre imprese tutte dello spirito di associazione (1).

Mi raccomando caldamente ond'Ella voglia sollecitare la riunione ed i giudizî delle Commissioni chiamate a pronunziare sui reclami a cui la tassa del 1853 ha dato luogo. Il Municipio è pure interessato a che questa tassa venga alla fine riscossa. Essendo stato informato che il verificatore a cui questa tassa era affidata, usava modi poco cortesi coi contribuenti, l'ho surrogato con un altro distinto impiegato.

CXCVIII.

All'Ispettore generale delle Contribuzioni e Demanio

Alessandria.

(Torino, 25 novembre 1854).

Se, come spero, questa lettera le giungerà prima che Ella lasci Alessandria, la prego a far sentire agl'impiegati delle contribuzioni dirette, essere precisa mia intenzione che essi tutti, a cominciare dai sig^ri ispettori, serbino rigorosamente l'orario d'ufficio dal direttore stabilito. Aggiungerò poi in particolare al sig. C..... che, ove egli desideri conservare la benevolenza del ministro, deve dare l'esempio della subordinazione e della sollecitudine nel conformarsi agli ordini dei suoi superiori.

---

(1) Si trattava di una condotta d'acqua da Busalla a Genova. Vedi *Discorsi parlamentari*, vol. VIII, pag. 349.

CXCIX.

To the right honorable W. E. Gladstone
(Chancellor of the Exchequer of Her Britannic Majesty).

London.

M. de Cavour, président du Conseil des ministres de S. M. le roi de Sardaigne, remercie M. W. E. Gladstone de la copie des deux discours qu'il a prononcés sur des questions financières du plus grand intérêt, qu'il a bien voulu lui envoyer, et le prie de croire qu'il attache à ce don le plus haut prix, soit à cause des utiles renseignements qu'il en a retirés, soit plus encore comme le souvenir précieux d'un homme d'État, dont le noble caractère et les talents éminents lui inspirent autant de sympathie que d'estime.

CC.

A monsieur le comte Corti

Londres
5, Berkeley Square.

(Turin, 25 novembre 1854).

Monsieur le Comte,

Je vous prie de remettre la lettre ci-jointe à M. Gladstone, en lui répétant de vive voix les remercîments que je lui adresse pour l'envoi qu'il vient de me faire d'une copie des deux discours qu'il a prononcés dans la discussion du budget de cette année.

Veuillez, je vous prie, m'informer, de la manière la plus confidentielle, de ce que fait mon neveu (1). Il ne m'a jamais écrit depuis le jour où il m'a accusé réception des instructions que je lui ai transmises.

---

(1) Il marchese Carlo Alfieri di Sostegno. V. lettere CLXV e CLXVI di questa raccolta.

Je n'ai plus entendu parler de la convention postale que vous m'aviez annoncée comme prête à se conclure. Quelque faible portée qu'elle ait, il me paraît toutefois important de ne pas la laisser tomber dans l'oubli.

Veuillez m'envoyer, par la première occasion favorable, les leçons sur l'économie politique, données récemment à Oxford par le professeur Rickards (1).

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

CCI.

Al sig. L..... C.....

Alessandria.

(Torino, 3 dicembre 1854).

Il sottoscritto ha creduto dover infliggere una punizione al sig. ***; motivo ne fu l'aperta insubordinazione di cui si rese colpevole in presenza d'impiegati subalterni, rispetto all'Ispettore generale. Non tacerà però il sottoscritto ch'egli non si sarebbe portato a quell'atto di rigore, se non avesse ravvisato meritevole di biasimo il sig. ***, per aver approfittato della eccessiva indulgenza, per non dire colpevole debolezza, del sig. direttore D....., onde ottenere un congedo all'epoca appunto in cui maggiori erano i lavori dell'Ufficio, e più incalzante la necessità di spingere la confezione dei già troppo ritardati ruoli del 1854.

Il sottoscritto conosce ed apprezza la capacità e l'abilità del sig. ***; egli si lusinga di poterlo utilizzare, fra non molto, in una carica più consentanea agli studi da lui fatti, ma appunto perchè il sig. *** è uomo abile e capace, egli intende che dia ai suoi dipendenti l'esempio della subordinazione, senza la quale non vi è amministrazione nè civile, nè militare.

---

(1) Economista della scuola di Manchester. L'opera a cui accenna Cavour deve essere *Population and Capital*, 1854.

CCII.

Al sig. cav. Bona (Direttore generale delle Strade ferrate)

Torino.

(Torino, 5 dicembre 1854).

Preg.mo sig. Cavaliere,

Non come ministro, ma come cittadino chierese e proprietario di alcune terre nella borgata di Santena, vengo, a nome del Municipio di Chieri e di tutta la popolazione santenese, caldamente pregarla onde voglia sollecitare il trasporto della ghiaia e delle pietre indispensabili all'ultimazione della strada da Cambiano a Chieri ed alla formazione del selciato di Santena.

A cagione del sofferto ritardo nei sovra indicati trasporti, Chieri e Santena si trovano in condizioni che mai le peggiori. Le antiche strade non riparate sono inservibili, le nuove non ancora praticabili. Chieri ha abbandonato quasi del tutto la strada della pianura, ed i carri di Santena sono costretti a fare un giro lungo lungo, che accresce la strada da percorrere di oltre un miglio. Voglia muoversi a compassione per un sì compassionevole stato ed ordinare all'ottimo nostro sig. Grandis, di concederci per qualche tempo un convoglio di materiali al giorno, come lo aveva fatto sperare al Sindaco di Chieri. Nella speranza di vedere esauditi in tutto od in massima parte i voti dei miei concittadini, passo a raffermarmi, con distinti sensi, ecc.

CCIII.

Al sig. Sindaco della città di Chieri
(Torino, 5 dicembre 1854).

Preg.mo Signore,

Tosto ricevuto il suo foglio 3 andante, ho scritto al cavalier Bona (1), pregandolo caldamente di dare pronti provvedimenti, onde i trasporti occorrenti alla sistemazione della strada di Cambiano a Chieri ed alla formazione del selciato di Santena, fossero eseguiti senza interruzione.

Intorno alle altre due richieste ch'Ella mi rivolge, Le dirò che ove il Municipio di Chieri faccia senza indugio i passi opportuni per ottenere un imprestito di lire 30,000 dalla Cassa dei Depositi, questa verrà favorevolmente accolta, essendovi ora fondi disponibili. Quanto poi al non ottenuto sussidio dalle provincie, mi conceda il dirle non essere la Amministrazione di Chieri scevra di colpa. Ove, invece di deplorare meco la patita dimenticanza, mi avesse invitato ad andare perorare la sua causa in seno del Consiglio, di cui ho l'onore di far parte, molto di buon grado mi sarei fatto propugnatore dei diritti dei miei concittadini, e forse le buone ragioni che in loro favore si potevano addurre, non sarebbero tornate inefficaci. Ora è troppo tardi. L'opera è compita, e le provincie non concorrono per fatti compiuti, ed hanno ragione.

Piacciale, sig. Sindaco, assicurare l'Amministrazione e la popolazione di Chieri del massimo mio interessamento per i suoi affari, e veda modo di conservarmi fra essa un poco di simpatia, onde, in mezzo a tante passioni e tante ire sollevate contro l'infelice autore di poco accette misure fiscali, io mi abbia un sito ove possa far assegno sull'affezione dei miei concittadini.

---

(1) V. la lettera precedente.

CCIV.

Al signor Lazzaro Rebizzo

Genova.

(Torino, 6 dicembre 1854).

Vorrei, ad onore della cara e sacra rimembranza che avete invocata, giovare al misero ex-tesoriere di ***. Ma come? Nol so. La deficienza della sua cassa è pur troppo constatata. Il fisco da lungo tempo procede e non sta in me il sospenderne l'azione. Credo tuttavia che, a favore di quel disgraziato, militino circostanze *attenuanti*. Fu più incapace che colpevole. Scriverò a Santa Rosa, già da me incaricato del riordinamento della Tesoreria di ***, di veder modo di conciliare i severi doveri che la legge impone all'Amministrazione, coi riguardi che può meritare un'onorata famiglia.

Ho parlato a Rattazzi, di G..... B.....; mi promise di esaminare il suo caso ed usare, ove ciò possa farsi senza inconvenienti, indulgenza verso di lui. Non devo però tacervi che, nelle attuali gravissime contingenze, a fronte delle incessanti mene mazziniane, il Governo è costretto a non essere tanto facile coi fautori delle idee sovversive. Fui molto accorato dalla malattia di Rubattino, che io amo e stimo come uno dei pochissimi genovesi che hanno ereditate di quelle qualità che fecero i vostri maggiori potenti ed illustri. Salutatelo da parte mia e vedete modo di restituirlo in piena salute.

Fate i miei complimenti alla signora Bianca (1) e ditele che ove vedesse modo di impiegare alle Peschiere una certa signora ***, moglie di un Ispettore delle contribuzioni dirette, mi farebbe cosa grata.

Vi saluto raffermandomi, ecc.

---

(1) La signora Bianca Rebizzo-De Simoni, benefica donna, fondatrice e propagatrice degli asili infantili di Genova, Le Peschiere, educandato femminile.

CCV.

Al signor Sindaco di Chieri.

(Torino, 6 dicembre 1854).

Sig. Sindaco,

Le trasmetto la risposta del cav. Bona, ond'Ella veda i motivi delle meno frequenti condotte di ghiaia, dalla strada ferrata operate, e possa conoscere quanto dall'Amministrazione si richiegga onde i desiderii suoi vengano per l'avvenire meglio appagati.

CCVI.

Al sig. cav. *** direttore del Demanio di ***.

(Torino, 14 dicembre 1854).

Per deliberazione ministeriale del 12 andante, il sig. ***, ricevitore del Demanio in questa capitale, venne sospeso dal suo impiego per tempo indeterminato, per essersi, ad insaputa, direi quasi, della Direzione da cui questo impiegato dipende, riconosciuto gravi e ripetute irregolarità nella sua contabilità.

Queste irregolarità o non sarebbero accadute, oppure ad esse si sarebbe portato pronto riparo, ove gli Ispettori di questa Direzione avessero, negli scorsi anni, adempito a quanto era loro dai regolamenti imposto. La loro trascuranza colpevole li rende in certo modo complici del sig. ***, e, per certo, essi avrebbero diviso il meritato castigo che a questo venne inflitto, ove facessero ancora parte dell'Amministrazione.

Nel porre di ciò in avvertenza il sig. cav. ***, il sottoscritto è in obbligo di fargli presente che una parte della responsabilità dell'accaduto ricade a suo carico. In consi-

derazione dei suoi lunghi servizi e dei titoli speciali che egli ha alla benemerenza di chi scrive, esso si astiene dal rivolgergli, in via ufficiale, i rimproveri ch'egli avrebbe meritato, confidando che, penetrandosi dell'importanza di mantenere, nelle attuali gravissime circostanze, scevra da ogni rimprovero, l'Amministrazione demaniale, egli saprà, collo esercitare la massima vigilanza sugli impiegati da lui dipendenti, far sì che il Ministero non sia più, nell'avvenire, nella dolorosa necessità di punire questi e di rivolgere al loro capo parole di biasimo.

CCVII.

A MADAME LA COMTESSE R.....

Paris.

(22 décembre 1854).

Madame la Comtesse,

Je profite du départ pour Paris de M. votre mari, pour vous remercier des lettres que vous avez bien voulu m'adresser cet été. Je vous serais fort reconnaissant, Madame, si vous vouliez bien continuer à m'informer de ce qui se passe dans les hautes régions politiques, où vous occupez une place aussi distinguée, surtout par ce qui a rapport au Piémont. Les questions qui se débattent actuellement à Paris nous intéressent au plus haut degré. La grande lutte de l'Occident contre l'Orient ne peut être sans influence sur notre pays, qui, d'un jour à l'autre, peut être appelé à y prendre une part active. Nous sommes très disposés à le faire. Le Piémont n'a jamais été avare ni de son sang, ni de son argent lorsqu'il s'est agi d'une grande cause ou de maintenir le rang qu'il occupe dans le monde. Mais justement parce que nous ne reculons pas devant l'idée de sacrifices de tous genres, il importe de connaître dans quel esprit ces sacrifices seront accueillis par ceux à qui ils

doivent spécialement profiter ; c'est ce que vous pouvez, mieux que personne, pénétrer. Aussi, en me mettant à même d'apprécier la véritable pensée des gens qui gouvernent la France, vous rendrez un grand service à votre patrie, pour laquelle vous conservez, malgré votre longue absence, tant d'affection et d'attachement.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma haute considération.

CCVIII.

A MONSIEUR A. AVET

Chambéry.

(Turin, 22 décembre 1854).

Monsieur,

M. C..... étant tout à fait étranger au Ministère des Finances, je ne puis apprécier les causes qui ont amené sa translocation à Nice. C'est une mesure administrative d'ordre intérieur, dans laquelle je ne saurais exercer d'influence directe.

Vous comprendrez, d'ailleurs, que, si le Ministère peut ne point s'enquérir de l'opinion politique des fonctionnaires de l'ordre financier, s'il peut, à cet égard, leur laisser la plus ample faculté de penser comme ils veulent et même de manifester leur opinion pourvu qu'ils respectent les convenances, il ne saurait en être de même des fonctionnaires qui exercent une action politique.

La violence du parti ultra-conservateur de Chambéry a atteint un tel degré, son hostilité non seulement contre le Ministère, mais contre nos institutions et la dynastie, à qui nous en sommes redevables, est devenue si évidente, que nous ne saurions conserver à leurs places les fonctionnaires administratifs qui sympathisent ouvertement avec lui.

Mon Dieu ! si le *Courrier des Alpes* se bornait à calomnier chaque jour les membres du Cabinet, nous ne nous

inquiéterions guère de ce que font ses patrons et ses affiliés. Mais ce journal et ses partisans tendent évidemment à briser les liens séculaires qui attachent la Savoie au Piémont, à procurer une véritable révolution. Cela étant, nous ne pouvons laisser à leur place des fonctionnaires de l'ordre politique qui sympathisent avec lui.

J'ignore si M. C..... appartient à cette catégorie ; mais si cela était, je vous déclare que j'applaudirais à la translocation qui le mettrait dans l'impossibilité de servir une cause que nous ne pouvons considérer que comme fatale aux véritables intérêts de la Savoie et du pays tout entier.

Quant à la part de responsabilité que cet acte peut faire retomber sur moi, comment voulez-vous que je m'en inquiète ? Lorsque des journaux patronnés, payés par d'anciens amis, par des gens auxquels j'ai donné des preuves non douteuses de mes sentiments personnels, m'accusent, tous les jours, des actions les plus infâmes, je ne saurais attacher d'importance à l'interprétation d'un acte administratif auquel je suis étranger.

Croyez à ma considération distinguée.

CCIX.

A Son Altesse le Duc de Gênes

Turin.

(Turin, 26 décembre 1854).

Monseigneur,

Malgré le vif désir que j'éprouve depuis longtemps de présenter à S. A. mes félicitations sur son heureuse guérison, je me suis abstenu jusqu'à présent, bien qu'encouragé par le Roi, Votre Auguste Frère, de réclamer d'Elle la faveur d'une audience, de crainte de me rendre importun ou de causer à V. A. une inutile fatigue. Mais les meilleures nouvelles que, grâce au Ciel, je reçois chaque jour

sur la santé de V. A. (1), et l'approche de la fin de l'année, me décident, au risque de paraître indiscret, d'adresser à V. A. la prière de vouloir bien me recevoir le jour et l'heure qui La dérangeront le moins.

Interprète, dans cette occasion, des sentiments de mes collègues, je déposerai à Ses pieds leurs hommages et leurs vœux en attendant qu'Elle veuille bien leur permettre de le faire en personne.

Veuillez, Monseigneur, agréer l'hommage de mon profond et respectueux dévouement.

CCX.

A MONSIEUR GINET (2) (Député)

Rumilly pour Sales.

(Turin, 26 décembre 1854).

Monsieur,

Comme vous devez le penser, la question des subsistances est l'objet de ma constante préoccupation, surtout par rapport à la Savoie, qui, je le reconnais, est placée dans une condition différente que le reste des États.

Je ne crois pas que la prohibition de l'exportation pût faire baisser sensiblement et surtout d'une manière permanente le prix des blés ; car, si cette mesure eût empêché les achats des Suisses sur vos marchés, elle eût arrêté les expéditions du Piémont, qui sont considérables pour vos provinces.

D'ailleurs nous sommes liés par un traité avec la Suisse ; traité qui non seulement n'a pas été combattu par les députés de la Savoie, mais qui a été soutenu par eux, sans distinction de nuance.

---

(1) Ingannevole miglioramento. S. A. R. il duca Ferdinando di Genova, « uno dei più valenti e gentili cavalieri che abbia avuto questa brava, guerresca, ardimentosa stirpe di Savoia » moriva il 10 febbraio 1855.

(1) Ginet cav. Giuseppe, deputato di Rumilly.

Le prix du blé et surtout celui du maïs ont sensiblement diminué en Piémont, et comme les arrivages continuent à Gênes sur une grande échelle, j'espère qu'il n'y aura plus de hausse extraordinaire. Du 1er septembre au 20 décembre, il est arrivé à Gênes 331,000 hectolitres soit de blé, soit de maïs. Si vous ajoutez à cela ce que la Rivière du Levant tire de Livourne et Nice de Marseille, si on tient compte encore de ce que l'on tire de la Lombardie en contrebande, on peut affirmer que l'importation des 4 derniers mois dépasse le chiffre de 400,000 hectolitres. Croyez-vous que, si l'exportation eût été défendue, nous aurions obtenu des approvisionnements aussi considérables ? Non, certainement.

Je crois que, pour parer aux besoins de l'hiver, les Communes et les Associations charitables pourraient faire venir du maïs du Piémont. Le maïs ne coûte pas, à Turin, plus de 20 francs l'hectolitre ; ajoutez-y 5 francs de transport et vous verrez qu'il ne reviendrait, en définitive, qu'à 25 ou 26 francs. Le maïs est moins agréable que le pain, mais il est plus nutritif, et, de ce côté-ci des Alpes, les montagnards le préfèrent.

Malgré tous ces raisonnements, je conçois parfaitement que les populations soient irritées contre le Gouvernement et surtout contre moi. J'en suis profondément affligé, car, si, jusqu'à présent, j'ai résisté aux dégoûts et aux ennuis du pouvoir, c'est dans l'espoir de me concilier l'affection de mes concitoyens. Je dois y renoncer. Aussi, si mon honneur et l'intérêt des idées libérales ne se trouvaient pas engagés dans la lutte, j'abandonnerais de grand cœur le champ de bataille. Mais ce serait une lâcheté, et j'aime mieux succomber que de m'en rendre coupable.

Ne viendrez-vous pas prendre part à la discussion sur les couvents ? La question est assez grave pour mériter un voyage *ad hoc*.

Croyez à mes sincères sentiments.

CCXI.

A l'Aide de Camp de service
de S. A. R. Monseigneur le Prince de Carignan (1)

Turin.

(Turin, 29 décembre 1854).

Monsieur,

S. M. ayant décidé qu'Elle présiderait le Conseil des Ministres dimanche à 10 heures, je suis forcé de recourir de nouveau à vous, M. le Marquis, à fin que vous vouliez bien prier S. A. R. Monseigneur le Prince de Carignan, de daigner me recevoir aussi que mes collègues à une autre heure que celle qui nous avait été fixée par votre lettre du 28 courant.

CCXII.

A monsieur le Marquis de Villamarina (2)

Paris.

(Turin, 11 janvier 1855).

Mon cher Marquis,

J'ai le regret de vous annoncer que le général Dabormida ayant cru devoir, par des motifs que je vous indi-

---

(1) Il marchese D. Ercole Roero di Cortanze, maggiore d'artiglieria.

(2) Cfr. con la lettera XVIII, pag. 27, ad Emanuele d'Azeglio, in Nicomede Bianchi, *La politique du Comte de Cavour, de 1852 à 1861.* — Ivi è detto: « J'ai expliqué à Villamarina les motifs de ce déplorable événement (le dimissioni di Dabormida). N'ayant pas le temps de vous les répéter, je l'ai chargé de vous transcrire les passages de ma lettre qui sont de nature à vous éclairer à son égard... ». Così fece il Villamarina. Diamo qui la lettera nella sua integrità.

querai plus bas, se retirer du Ministère, le Roi a bien voulu me confier le portefeuille des affaires étrangères (1). Le Ministère subit une grande perte, car vous avez, aussi bien que moi, pu apprécier les rares talents et les précieuses qualités du collègue qui nous quitte. Cette retraite toutefois n'implique aucun changement politique dans la marche du gouvernement; vous pouvez en donner l'assurance formelle à M. Drouyn de Lhuys (2).

Le Général se retire par un scrupule qui lui est inspiré par une excessive délicatesse et aussi un peu, il faut bien que je vous le dise, parce que les procédés des Ministres de France et Angleterre, ceux du premier en particulier, avaient été dans ces derniers tems, à son égard, de nature à rendre pénible et peut-être même impossible la continuation de bons rapports.

Vous connaissez toute l'importance que le Général mettait à la question des séquestres (3). Le Général, après avoir renoncé à insister pour qu'il en fût fait mention dans un article secret, avait accepté à peu près définitivement la proposition que M. Hudson (4) lui avait faite d'en traiter dans une note reversale, en se réservant de donner une réponse formelle après l'arrivée du Duc de Guiche (5). Le Ministre s'est montré d'abord favorable à l'idée de la note et s'est exprimé dans ce sens soit avec Dabormida, soit avec moi. Tout paraissait arrangé lorsque, dans une conférence, Guiche et Hudson déclarèrent tout à coup qu'il ne pouvait plus être question de note sur les séquestres. Cette

---

(1) Il Conte di Cavour fu, il 10 gennaio, nominato ministro degli affari esteri.

(2) Drouyn de Lhuys, diplomatico francese ed uomo politico. Era ministro degli affari esteri del 28 luglio 1852 e si dimise dopo la conferenza di Vienna, nell'aprile 1855. Lo diventò nuovamente nel 1862 e rimase al potere sino al 1° settembre 1866.

(3) I sequestri imposti dall'Austria sui beni dei Lombardi naturalizzati cittadini sardi.

(4) Sir James Hudson, ministro della Gran Brettagna a Torino.

(5) Più tardi duca di Gramont. Ministro di Francia a Torino.

déclaration étonna au dernier point le Général, qui savait, à n'en pas pouvoir douter, que les Ministres de France et Angleterre n'avaient pas reçu de nouvelles instructions depuis le jour où l'offre dont je vous ai parlé ci-dessus lui avait été faite. Irrité de ce qu'il considérait à juste titre, comme une manque de loyauté, Dabormida ne leur cacha pas ce qu'il éprouvait; la discussion devint assez vive, et j'ai bien lieu de croire que le plénipotentiaire français ne fut pas le fidèle interprète des intentions amicales et bienveillantes de son gouvernement à notre égard.

Ce fut alors que le Conseil décida d'envoyer le général Lamarmora à Paris; mais, avant de mettre en exécution cette grave résolution, il crut convenable qu'une nouvelle conférence eût lieu avec les représentants de la France et de l'Angleterre, pour tâcher d'en finir sans faire connaître à l'Europe les difficultés diplomatiques que rencontraient les négociations de notre traité d'alliance avec les puissances continentales.

Dans cette conférence, à laquelle j'assistais avec Lamarmora et Rattazzi, le Duc de Guiche s'opposa de toutes ses forces au voyage de Paris du Ministre de la guerre. Il alla jusqu'à dire *qu'il serait mal reçu*, et autres choses également peu aimables. En vérité, si mes collègues et moi avions été animés d'un moins grand dévouement aux intérêts de notre pays, si nous n'avions été pénétrés de l'importance de ne pas envenimer et de ne pas laisser traîner en longueur des négociations aussi délicates et difficiles, nous aurions rompu tout à fait avec M. de Guiche, pour recommencer de nouveau à traiter soit à Londres, soit à Paris. Toutefois, comme après plusieurs heures de discussions, les Ministres de France et d'Angleterre ont consenti à signer un protocole dans lequel les motifs du refus de faire une note relative aux séquestres sont expliqués d'une manière qui nous a paru également honorable et satisfaisante, nous avons cru devoir faire taire nos sentiments per-

sonnels et ne pas retarder notre adhésion formelle au traité du 10 avril (1).

Mais après ce qui s'était passé, le général Dabormida, par un scrupule peut-être excessif, mais qui l'honore, a cru qu'il s'était engagé à obtenir une note formelle à l'égard des séquestres, et il a pensé, d'ailleurs, que sa présence au Ministère eût été un obstacle à la suite des négociations.

Tous nos efforts pour lui faire changer de résolution, et le retenir au milieu de nous, ont été inutiles. Il a voulu absolument déposer, ce matin, ses démissions dans les mains du Roi.

Vous regretterez, j'en suis certain, autant que moi, autant que tous les Ministres, la perte que nous venons de faire.

Le Général emporte avec lui l'estime, l'amitié de ses collègues, de ses subordonnés, de tous ceux qui, ayant eu à faire avec lui, ont pu apprécier son intelligence si élevée, son esprit si fin et si délié et son caractère si noble et si loyal. Ce malheureux changement qui m'appelle tout à coup à la tête d'un nouveau département ministériel, arrive tout juste au moment où la préparation du budget de 1856 et la discussion de la loi sur les couvents absorbent tout mon tems. Si je ne trouve, dans les 24 heures, un ministre des finances, chose peu facile, vu que le métier n'est pas agréable, je ne sais comment je me tirerai d'affaire (2). Vous aurez probablement, mon cher Marquis, à suppléer, plus d'une fois, à ce qu'il y aura d'incomplet dans mes instructions. Cela ne m'inquiète pas, car je sais que je puis compter sur votre loyauté et sur la grande expérience que vous avez acquise par votre longue pratique des affaires.

J'aurais voulu, ce soir même, écrire à votre beau-frère (3)

---

(1) Il trattato d'alleanza tra la Gran Brettagna e la Francia.

(2) Il brano da « Le Général se retire » a « Je me tirerai d'affaire » è stato pubblicato da N. Bianchi in *La politique du Comte de Cavour*, XVIII, pag. 28.

(3) Il marchese Emanuele d'Azeglio, ministro di Sardegna a Londra.

pour lui faire connaître comme à vous, les véritables motifs de la retraite de Dabormida, mais étant debout depuis cinq heures du matin, les forces me manquent pour le faire. Veuillez suppléer à mon silence en lui transcrivant les passages de ma lettre qui peuvent servir à le mettre à même de savoir ce qui s'est passé.

Demain vous recevrez la notification officielle de ma nomination au Ministère des affaires étrangères. Vous pouvez en attendant, l'annoncer officieusement à M. Drouyn de Lhuys, en lui glissant quelques mots sur les causes qui ont amené la retraite de Dabormida.

Croyez, etc.

CCXIII.

A monsignor Losana (1) vescovo di Biella.

(Torino, 13 gennaio 1855).

Monsignore,

Mentre rendo alla S. V. Rev.ma le più distinte grazie pel grazioso invio del discorso ch'Ella pronunziava qual Presidente dell'Istituto Biellese, sempre da me prediletto, ho l'onore di accertarla essere disposto ad usare a *** tutti i riguardi compatibili coi doveri che il mio ufficio m'impone.

Pur troppo, le irregolarità e direi pure le frodi commesse a danno dell'erario nell'ufficio della Ricevitoria di Torino furono molte. Ho la convinzione legale che il *** non vi abbia partecipato che per una trascuraggine veramente inconcepibile; ma è necessario che ciò venga legalmente stabilito onde la sua riputazione d'onesto rimanga illibata. Farò quanto sta in me, onde ciò sia. Avendo l'infedele com-

(1) Monsignor Gio. Pietro Losana, da Vigone, vescovo di Biella dal 1833.

messo, che tradiva la cieca fiducia che in lui riposava ***, dichiarato essere l'autore delle erosioni praticate sui registri delle esazioni, farò constatare, a suo tempo, di questa formale confessione; ma intanto è indispensabile che la profonda verifica dell'Ufficio retto dal sig. ***, a cui si procede alacremente, venga compiuta; onde la giustizia possa procedere con piena conoscenza di causa, ed il rigore della legge venga applicato sul vero colpevole.

Ho l'onore di raffermarmi con sensi di distinto ossequio,

Della S. V. Rev.ma, ecc.

CCXIV.

Al sig. Intendente Generale di Ciamberì.

(Torino, 21 gennaio 1855).

Preg^mo Signore,

Il sig. Bias mi scrive, mezzo disperato, per farmi conoscere che il sig. François crede non potersi adattare alle regole di controllo che gli si vorrebbero imporre a norma del progetto dell'atto addizionale, che la S. V. Ill.ma ha invitato il sig. Bias a sottoscrivere.

Senza menar buone tutte le ragioni dal sig. François addotte, non posso a meno di riconoscere che essendo egli stato non solo accettato, ma in certo modo nominato dal Governo, esso non può essere pareggiato ad un ingegnere operante nel solo interesse di un impresario. La dipendenza assoluta in cui questo progetto lo collocherebbe, ferisce il suo amor proprio; e ciò si capisce. Il suo ritiro, al punto in cui son condotte le cose, avrebbe gravi conseguenze e cagionerebbe difficoltà al Governo ed a me in particolare, che ho fatto istanze presso il sig. Magne per ottenere il concorso del sig. François. Prego quindi la S. V. di veder modo di trovare un temperamento che concilii la suscetti-

bilità degli uomini dell'arte, con tutto ciò che richiedono le regole di una buona amministrazione.

Non vedrei difficoltà di affidare la suprema sorveglianza ad un ispettore del Genio. In questo caso parmi potersi affidare questo incarico al cav. Mosca (1), che dovrà necessariamente recarsi ripetutamente in Savoia per le opere dell'arginamento dell'Isère. La sostituzione del sig. Mosca al sig. Justin, non può essere nociva alla lodevole condotta dei lavori, essendo il primo, sia detto in confidenza fra noi, assai più capace ed attivo del secondo. L'idea di stabilire un controllo delle spese mi pare buona. Di questo potrebbe essere incaricato il sig. Jacquier, esattore ad Aix, giovane ma distinto contabile, che io reputo di provata moralità.

Preoccupato come sono delle calamità che percuotono il paese, non posso entrare in maggiori particolari; ma so di potermi riposare sull'alto senno di V. S. per comporre quest'ultima differenza, che minaccia di arenare la nostra nave alla bocca del porto.

Non rispondo al sig. Bias; la prego a dirgli, per parte mia, che io aspetto da lui ch'egli saprà adattarsi a quanto l'interesse del pubblico e la propria nostra responsabilità c'impongono.

È indispensabile che si stabilisca, a carico di Bias, una somma per le spese di sorveglianza, alle quali il Governo non saprebbe come sopperire, non avendo fondi in bilancio per ciò. Questa somma potrebbe fissarsi dalle 2 alle 3 mila lire, le quali sarebbero bastevoli per la ispezione del cavalier Mosca e per corrispondere una gratificazione al signor Jacquier.

Ho il bene di raffermarmi, con distinti sensi, ecc.

---

(1) Il senatore Carlo Bernardo Mosca, valente ingegnere ed architetto, ispettore di 1ª classe nel Corpo reale del Genio civile.

CCXV.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA.

Paris.

(Turin, 25 janvier 1855).

Mon cher Marquis,

Je profite du départ du major Della Rovere (1), que le ministre de la guerre envoie à Paris pour y étudier plusieurs questions militaires qui se rattachent à l'expédition de Crimée, pour vous écrire deux mots à la hâte. Je dois vous faire connaître que le retard qu'éprouve la signature du traité (2), par suite de la non arrivée des pleins-pouvoirs que les ministres de France et d'Angleterre attendent depuis une semaine, produit un effet très fâcheux. Les ennemis du traité, et ils sont nombreux dans les salons, s'en servent comme d'un argument pour prouver le peu d'empressement des Puissances occidentales à conclure une alliance avec nous. Et en vérité, les apparences leur donnent raison jusqu'à un certain point. Veuillez en faire l'observation à M. Drouyn de Lhuys, sans cependant trop insister, pour ne pas avoir l'air de solliciter ce qui, en définitive, est une faveur que nous croyons faire à nos alliés.

Le parti réactionnaire, après avoir hésité un instant, se déchaîne maintenant contre le traité. Il a cherché d'abord à le discréditer en répandant le bruit que nous avions consenti à mettre nos troupes à la solde de l'Angleterre. Maintenant que cette calomnie a été démentie, il s'efforce de

---

(1) Della Rovere cav. Alessandro, maggiore d'artiglieria, che fu poi incaricato delle funzioni d'Intendente generale presso il Corpo di spedizione in Oriente.

(2) Il trattato d'alleanza tra la Sardegna, la Francia e la Gran Bretagna venne firmato il giorno seguente.

faire croire que les Puissances nous traitent sans façon. Je sais que rien n'est plus loin de la vérité ; mais, je vous le répète, le retard que la signature du traité éprouve, sans qu'aucune cause connue puisse le justifier, donne quelque consistance à ce nouveau mensonge.

Guiche a pu apprécier, dans cette occasion, quels étaient les véritables sentiments que ses anciens amis, les ultras, nourrissent pour la France, et surtout pour le Gouvernement de l'Empereur. Il est maintenant furieux contre eux. Il aurait agi plus habilement s'il les avait connus plus tôt.

Je vous recommande vivement M. Della Rovere, qui est un des officiers les plus distingués de l'armée ; n'épargnez rien pour le mettre à même de remplir la mission délicate dont il est chargé.

Si vous voyez encore le général Nugent (1), tout en lui répétant que le Piémont ne se rapprochera pas une ligne de l'Autriche, tant que les biens d'un seul de ses citoyens sera frappé de séquestre, tâchez de lui faire comprendre que nous ne demandons pas mieux que de voir se rétablir de bons rapports entre nos deux Gouvernements. D'après tout ce qui me revient de la Lombardie, j'ai lieu de croire que, si le Gouvernement autrichien adoptait, dans ce moment, une politique plus conciliante, ainsi que le conseille le gouverneur civil de Milan, M. De Burger (2), s'il se rapprochait du Piémont, il verrait diminuer considérablement l'esprit d'opposition qui lui suscite tant d'embarras dans ses provinces italiennes.

Il est parfaitement inutile de traiter ce sujet délicat avec M. Hübner (3), vieux commissaire de police, qui nous con-

---

(1) Il generale Laval Nugent, conte di Wertmeath, nato nel 1777, morto nel 1862.

(2) Il consigliere intimo Federico cav. De Burger.

(3) Il consigliere intimo attuale Giuseppe Alessandro (poi barone) Hübner, inviato straordinario e ministro plenipotenziario d'Austria in Francia, nato a Vienna il 26 novembre 1811, fu nel Gabinetto di Metternich, che lo aveva caro. Nel 1837 fece parte dell'Ambasciata di Pa-

sidère toujours comme de vieux *carbonari* qu'il a mission de traquer ; mais vous en pourriez parler avec Lord Cowley (1), qui, étant l'ami personnel de M. de Buol (2), et ayant des tendances tant soit peu autrichiennes, doit avoir le moyen de faire entendre à Vienne des conseils raisonnables.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués.

CCXVI.

A MONSIEUR L'INTENDANT GÉNÉRAL DE CHAMBÉRY.

(Turin, 26 janvier 1855).

Monsieur l'Intendant,

Vous êtes beaucoup mieux que moi en mesure d'apprécier ce qui convient le mieux pour assurer l'exécution consciencieuse du contrat de M. Bias. Par conséquent je me remets entièrement à ce que vous croirez devoir faire à cet égard.

Recevez à la hâte mes compliments empressés.

---

rigi di cui il conte Appony era capo ; l'anno seguente, Metternich lo richiamò presso di sè. Segretario a Lisbona (1841), incaricato d'affari presso le Corti di Anhalt e console generale d'Austria a Lipsia (1844), incaricato della corrispondenza diplomatica del Vicerè di Lombardia, arciduca Ranieri ; incaricato d'affari in Francia (1849), ove ebbe più tardi rango di inviato straordinario e ministro plenipotenziario, poi di ambasciatore, e rimase sino al 1859 ; ministro di polizia (agosto-ottobre 1859), vocazione sua, secondo Cavour ; inviato a Napoli, poi a Roma (1860), ove tornò come ambasciatore e rimase sino al 1867.

(1) Cowley (Enrico Ricardo Carlo Wellesley, conte), nato a Londra il 17 giugno 1804, addetto di ambasciata a Vienna (1824), poi a L'Aja, segretario a Stoccarda, Costantinopoli (1838), membro della Camera dei Lords (1847) ; ministro plenipotenziario in Isvizzera (1848), a Francoforte (1851); ambasciatore in Francia dal 1852 al 1867 ; morto il dì 16 luglio 1884.

(2) Buol Schauenstein (Carlo Ferdinando, conte di) nato il 17 maggio 1797, addetto alla Legazione d'Austria a Firenze (1816), segretario d'Ambasciata a Parigi (1822), poi a Londra (1824) ; ministro plenipotenziario a Carlsruhe (1828), poi a Darmstadt (1831), a Stoccarda (1838), a Firenze (1847); ambasciatore a Pietroburgo (nov. 1848), a Londra (1851); ministro degli affari esteri e della Casa imperiale dal 1852 al 1859 ; morto a Vienna il 28 ottobre 1865.

CCXVII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 29 janvier 1855).

Mon cher Marquis,

Je trouve fort justes les observations que contient votre lettre du 25, et j'adopte entièrement votre manière de juger le projet dont je vous avais entretenu dans un moment où je me trouvais moi-même troublé par les malheurs qui ont accablé la famille royale et le pays (1).

La Commission chargée d'examiner le traité a été complétée par la nomination de M. Lanza (2), qui en est chaud partisan, et de M. Valerio (3) qui, après l'avoir combattu vivement, a fini par réserver son vote. Je crois toutefois qu'il finira par lui être hostile.

Chose remarquable ! M. Valerio a été nommé par un bureau où la gauche ne comptait que deux membres ; mais où l'extrême droite était représentée par plusieurs membres influents : Revel (4), La Motta (5), Arnulfo (6), etc. Il a dû son élection au vote de ces messieurs, qui, après avoir prôné l'alliance, lorsqu'ils croyaient que le Ministère n'en voulait pas, la combattent maintenant à outrance. Je vous avoue que, quoique adversaire politique de Revel, je regrette, dans son intérêt et dans celui du pays, de le voir, lui et

---

(1) Erano morte, pochi giorni innanzi, la Regina madre Maria Teresa (12 gennaio) e la Regina regnante Maria Adelaide (20 gennaio). Il Duca Ferdinando di Genova si spegneva per mal sottile.

(2) Lanza dott. Giovanni, deputato, in allora, per il collegio di Frassinetto; carattere di tempra antica. Il trattato in parola è quello di alleanza con l'Inghilterra e con la Francia, firmato il 26 gennaio a Torino. Fu approvato dalla Camera nella tornata del 10 febbraio e dal Senato in quella del 3 marzo.

(3) Valerio Lorenzo, deputato per Casteggio.

(4) Il conte Ottavio Thaon di Revel, deputato per Torino.

(5) Avogadro Della Motta conte Emiliano, deputato per Avigliana.

(6) Il cav. Giuseppe Arnulfo, deputato per Biella-Andorno.

ses amis, jouer un rôle aussi ignoble. Je dois toutefois faire une exception en faveur de M. de Costa (1), qui, bien que furieux contre moi, s'est refusé à seconder, dans cette occasion, les intrigues de ses amis politiques.

Au reste, il est peut-être bien qu'il y ait dans la Commission un membre de l'opposition; sa présence donnera plus d'autorité à son rapport.

J'ai reçu, par la poste, deux petites brochures d'un certain Joseph Tissat, rue d'Enfer, n. 45, se disant le fondateur de plusieurs hospices d'aliénés, qui contiennent des accusations fort graves contre les frères de Saint-Jean de Dieu. Je vous prie de m'envoyer des renseignements précis à son égard. Si c'est un imposteur, ses brochures méritent le feu; mais, si ce qu'il dit est vrai, elle nous fourniraient de bien puissants arguments dans la discussion des couvents (2), qui me préoccupe bien plus que celle du traité.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués.

CCXVIII.

AL SIGNOR DOTTORE A. BO (Deputato al Parlamento)

Genova.

(Torino, 30 gennaio 1855).

Preg^mo Signore,

Il Governo è riconoscente alla generosa offerta di servizi fatta dalla S. V. Certo Ella potrà giovare assai al buon ordinamento del servizio sanitario della spedizione che si sta allestendo per l'Oriente, prima coi consigli e quindi anche coll'opera sua. Intanto io mi lusingo, ch'Ella vorrà

---

(1) Costa de Beauregard marchese Leone, deputato per il collegio di Ciamberì, uno dei capi del partito retrivo nella Camera.

(2) Intende la discussione del disegno di legge sulle corporazioni religiose. Esso fu approvato dalla Camera il 2 marzo, dal Senato, con emendementi il 22 maggio, in entrambi i rami del Parlamento dopo lunghe ed aspre discussioni. Venne approvato dalla Camera, con gli emendamenti del Senato, il 28 maggio.

contribuire col suo voto e forse colla sua parola alla adozione della legge a cui l'esito del trattato è subordinato; epperciò io la prego caldamente a trovarsi sul suo stallo, venerdì prossimo, giorno in cui la discussione di quest'atto legislativo di suprema importanza avrà principio. Ella vorrà certamente provare che non tutti i Liguri, non tutti i Deputati genovesi osteggiano, per grette mire di privato interesse, una misura la quale deve fruttare al paese gloria ed onore (1).

Ho il bene di raffermarmi, con distinti sensi, ecc.

CCXIX.

Al signor cav. Dellalunga (Ispettore generale delle Finanze)

Torino.

(Torino, 8 febbraio 1855).

Il sottoscritto, dopo di aver preso a maturo ed attento esame il rapporto sulla direzione delle contribuzioni dirette di Torino, esteso dal sig. Ispettore generale, desidera conferire, intorno ad esso, assieme a Lei; perciò lo invita a portarsi a casa sua, domenica 11 andante, alle ore 7 $^1/_2$ del mattino, munito delle istruzioni e circolari che al servizio delle contribuzioni si riferiscono.

Il sottoscritto si lusinga che, in quella circostanza, il sig. Ispettore generale sarà in caso di suggerirgli le misure le più opportune per rimediare agli inconvenienti e difetti che esso ha, con tanta cura ed oculatezza, rilevati. Molti di questi possono attribuirsi alle difficoltà incontrate nello impianto quasi simultaneo di tante nuove imposte. Ma ora

---

(1) Nel discorso del 6 febbraio, alla Camera, il Conte di Cavour disse che « se non era male informato, la classe rispettabile e rispettata della popolazione genovese, che era quella dei capitani mercantili, era tutt'altro che ostile al trattato firmato il 10 gennaio ». (*Disc. parlam.*, t. IX, pag. 105).

che queste prime difficoltà sono vinte, ora che il personale ha acquistato maggiore esperienza ed attitudine, ora che non trattasi più che di ripetere le già fatte operazioni, pargli che non dovrebbe riuscire impossibile d'introdurre, in questo ramo di servizio, l'ordine e la regolarità che regnano nei rami dipendenti dall'Amministrazione demaniale.

CCXX.

Ai signori cavalieri Moncafi (1) e Cevasio (2) commissari governativi presso le due sedi della Banca Nazionale di Torino e Genova.

(Torino, 9 febbraio 1855).

Il mal esito che ebbe sinora la sottoscrizione delle azioni della Banca Sarda (3), aperta presso le due sedi della Banca Nazionale, mi riesce oltremodo increscevole. Mi duole il vedere che un'impresa, che non presenta nessun pericolo e deve dare larghi benefizi, venga accolta dai capitalisti con tanta sfiducia. Duolmi, poi, oltremodo, di non poter coltivare un'istituzione che sarebbe riuscita di tanta utilità non solo per la Sardegna, ma per lo Stato tutto, col facilitare le transazioni, che si fanno ogni giorno maggiori, fra l'Isola ed il Continente.

Avrei sperato trovare un maggiore e più efficace concorso presso gli amministratori della Banca Nazionale, se non per altro, perchè lo stabilimento della Banca Sarda rende impossibile l'erezione di una succursale in Cagliari, chè altrimenti gli verrà richiamata ed imposta dal Parlamento.

---

(1) Cav. Melchior Ignazio Moncafi, consigliere di S. M.

(2) Cav. Giacomo Cevasio.

(3) Un decreto regio del 9 novembre 1854 aveva approvato la costituzione della società anonima per lo stabilimento in Sardegna di una Banca di sconto, di deposito e di circolazione. Le azioni erano state messe alla portata delle più modeste sostanze, limitandone l'ammontare a L. 200, con facilità di versamenti.

La prego di presentare sotto questo aspetto l'affare della Banca Sarda ai reggenti della Banca Nazionale, facendogli intendere che la riuscita dell'aperta sottoscrizione riesce, per indiretto, di sommo benefizio all'istituzione da essi amministrata.

Ove le venisse contrapposta la difficoltà di riunire sottoscrizioni per 15,000 azioni richieste per l'attivazione della Società, potrà osservare, sapere che il Governo è disposto a sottoscrivere 5000 azioni, onde, in definitiva, non si tratta che di raccogliere 10,000 azioni, un capitale cioè di 1,000,000.

Sarebbe possibile di ottenere a questo scopo il concorso della Cassa; epperciò, quando si raccogliessero un 6 o 7 mila azioni, l'impresa si potrebbe considerare come assicurata.

Non dubito che, se Ella riesce ad indurre i reggenti di codesta sede a sottoscrivere, il loro esempio sarà seguìto e le sorti della tanto desiderata Banca Sarda fatte sicure.

Certo che la S. V. farà quanto sta in Lei per secondare le mie intenzioni al riguardo, le rinnovo l'attestato della mia distinta stima.

CCXXI.

A MONSIEUR J. J. REY

Chambéry.

(Turin, 9 février 1855).

Monsieur,

Je n'ai pas répondu à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 29 janvier, parce que mon silence équivalait à une réponse négative.

Accablé sous le poids de deux portefeuilles, je ne puis, ni ne dois, me mêler des affaires qui sont du ressort exclusif d'un Ministère qui est dirigé par un homme dans lequel j'ai la confiance la plus illimitée.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

CCXXII.

Al signor cav. Noè

Cigliano.

(Torino, 10 febbraio 1855).

Ill.mo Signore,

L'Intendente di Vercelli mi assicura essere l'Assemblea fermamente decisa ad attivare, in questo od, al più, nel venturo anno, la distribuzione dell'acqua a bocca tassata; ma perciò essere necessaria, indispensabile l'efficace sua cooperazione. Io, perciò, la prego a prestare ancora l'opera sua alla non molto grata Società. Compiasi l'impresa, e se non la generazione presente, almeno la futura renderà giustizia a Lei ed anche un poco a me.

Se veramente si può attuare quanto si è nell'ultima tornata stabilito, se alla distribuzione a bocca libera viene sostituita stabilmente e definitivamente quella a bocca tassata, io credo che, troncata ogni ragione di dissenso, la concordia regnerà nell'associazione, e che potremo abbandonarla alla sua sorte, senza timore di veder distrutto un monumento del suo senno e del suo patriottismo.

Mi creda, con sinceri sensi, ecc.

CCXXIII.

Al signor marchese Francesco Sauli (Senatore del Regno) (1)

Levanto.

(Torino, 12 febbraio 1855).

Preg.mo Signore,

La guerra feroce mossa al trattato nel seno della Camera, dalla destra capitanata da' Revel e Menabrea, mi fa con-

(1) Il marchese Francesco Sauli, deputato nella I, III e IV legislatura, poi ministro residente presso la Corte di Toscana; senatore dal 20 ottobre 1853.

cepire serii timori sull'esito della legge ad esso relativa nel Senato. Ciò mi costringe a pregare la S. V. Ill.ma a voler venire ad assisterci col suo voto, ed occorrendo colla sua parola, per assicurare l'adozione di una misura dalla quale dipendono ora le sorti del nostro paese.

Mi si fa sperare che varii senatori genovesi, ostili alla legge dei frati, si dichiareranno pel trattato; ma conviene prepararsi ad una gran lotta con Giorgio Doria (1), il quale ci minaccia dei fulmini della sua eloquenza.

Accolga, signor Marchese, l'espressione della mia distinta stima.

CCXXIV.

A MONSIEUR LE BARON TECCO (2) (Ministre de Sardaigne)
Constantinople.

(Turin, 13 février 1855).

Monsieur le Baron,

Je suis heureux d'inaugurer mes rapports officiels avec vous (3), en vous annonçant la nouvelle faveur que S. M. a daigné vous accorder en vous élevant au rang de Ministre Plénipotentiaire et d'Envoyé extraordinaire. Cette récompense de vos longs et bons services sera pour vous, je n'en doute pas, un nouveau motif pour consacrer toutes vos forces, dans ces moments difficiles, aux intérêts du Roi et du pays.

---

(1) Marchese Giorgio Doria, senatore dal 3 aprile 1848, si dichiarò, difatti (5 maggio), fra gli oppositori al trattato.

(2) Barone D. Romualdo Tecco, dal 10 febbraio 1855 inviato straordinario e ministro plenipotenziario. Era stato dragomanno, poi consigliere della legazione sarda a Costantinopoli, indi ministro residente. Il 5 maggio 1856, venne nominato ministro plenipotenziario in Ispagna. Dotto in linguistica, numismatica e paleografia.

(3) Il Conte di Cavour era stato, come si è visto, nominato ministro degli affari esteri, in surrogazione del generale Dabormida (10 gennaio 1855).

Notre accession au traité du 10 avril (1), la part que nous nous apprêtons à prendre dans la guerre d'Orient, augmentent singulièrement l'importance de votre mission et du rôle que vous êtes appelé à jouer.

J'espère que vous ne rencontrerez pas de grandes difficultés pour conclure avec la Sublime Porte le traité d'alliance dont je vous ai tracé les bases (2). Vous ferez bien d'informer les représentants de la France et de l'Angleterre des négociations que vous avez entamées. Vous trouverez, au besoin, chez eux, un appui; mais je vous recommande d'en profiter de manière à n'exciter les jalousies et la susceptibilité d'aucune des deux puissances. Vous devez tâcher de vous conduire envers elle de manière à faire voir que, alliés de toutes les deux, nous n'avons de prédilection particulière ni pour l'une, ni pour l'autre.

Nos troupes feront corps probablement avec les troupes anglaises ; mais nous avons stipulé, de la manière la plus formelle, qu'elles ne seraient pas des troupes auxiliaires de l'Angleterre, mais un corps faisant partie intégrante de l'armée alliée, sous la dépendance immédiate du commandant en chef (3).

Le général Lamarmora compte sur vous, spécialement pour seconder les officiers qu'il a envoyés et ceux qu'il va expédier à Constantinople pour y préparer tout ce qui est nécessaire pour que cette ville devienne la véritable base d'opération de notre armée. Je ne doute pas que vos efforts ne correspondent pleinement à son attente.

Devant nécessairement, comme ministre des finances, penser à faire passer à Constantinople les fonds que néces-

---

(1) Il trattato di alleanza anglo-francese, un cui articolo (il 5°) invitava ogni altra potenza all'adesione.

(2) L'inviato sardo presentò, in quell'occasione, al sultano una lettera autografa di re Vittorio Emanuele. Il trattato fu tosto concluso, e firmato il 13 marzo.

(3) V. Nicomede Bianchi, *Storia della diplomazia europea in Italia*, t. vii, pag. 197.

sitera le maintien de notre armée, je vous prie de faire connaître votre opinion sur les moyens les plus économiques d'exécuter cette opération.

Trois moyens me paraissaient pouvoir être adoptés :

1° l'envoi d'espèces d'or ou d'argent ;

2° l'ouverture d'un crédit chez une des principales maisons de Banque de cette ville ;

3° la négociation de traites sur Gênes, ou Marseille, par les administrateurs de l'armée.

Dans le cas où le premier moyen serait préférable, vous m'indiqueriez si l'envoi de l'or est plus avantageux que celui de l'argent.

Dans la seconde hypothèse, je vous prie de me faire connaître les maisons qui méritent la plus grande confiance, ainsi que les conditions qu'elles mettraient probablement pour nous prêter leurs services.

Vous voudrez bien faire, de la question des fonds, l'objet d'un rapport spécial.

Le tems me manque pour vous écrire plus au long aujourd'hui. Je reprendrai la plume avant le départ du prochain courrier.

Du reste, je me repose avec confiance sur vos talents, sur votre expérience, sur votre zèle, qui sera toujours éclairé et accompagné de ce sang-froid, première qualité d'un diplomate.

Recevez, monsieur le Baron, l'assurance de ma haute considération.

CCXXV.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 15 février 1855).

Mon cher Marquis,

Je vous envoie, par Lamarmora, quelques copies du discours que j'ai prononcé en faveur du traité, en vous priant

de les distribuer aux personnes qui prennent le plus d'intérêt à ce qui se passe chez nous.

Je m'abstiens de vous faire connaître les détails de cette discussion intéressante. Lamarmora vous les racontera. La Droite a remué ciel et terre pour faire rejeter sinon le traité, du moins la convention militaire, ce qui revenait au même. Les honnêtes gens du parti conservateur foncé sont indignés.

Au Sénat le même jeu se répétera. Sclopis (1) prépare ses foudres, et il espère entraîner tous les mécontents, qui sont nombreux. Je compte beaucoup sur Massimo (2), qui a été nommé de la Commission chargée de l'examen de la loi. J'espère qu'il en sera le rapporteur.

Ne manquez pas de faire ressortir l'inconvenante conduite du parti clérical, qui, il faut le dire, a jeté le masque, et laissé percer sa profonde antipathie pour la France et l'Angleterre. Guiche (3) avait été, un instant, dupe des trompeuses caresses que Castagneto (4) et consorts lui ont prodigués. Je pense qu'il a ouvert les yeux et qu'il aura fidèlement informé son Gouvernement de ce qui s'est passé.

Vous recevrez plusieurs copies des documents publiés par le Pape (5). Je vous recommande d'en faire l'objet de vos réflexions. Ils vous fourniront des arguments péremptoires pour démontrer l'impossibilité de s'entendre avec Rome.

Faites traduire le fameux contre-projet de Santucci (6)

---

(1) Il conte Federico Sclopis di Salerano, senatore dal 10 luglio 1849, « uno dei più illustri di quella gloriosa schiera di cittadini benemeriti che fiorirono in Piemonte nei primi tre quarti del secolo presente, e che sì efficacemente cospirarono alla redenzione d'Italia ». Bersezio, op. cit., vi, 9.

(2) Massimo d'Azeglio, zio del marchese di Villamarina.

(3) Il duca de Guiche, ministro di Francia a Torino.

(4) Il conte Cesare Trabucco di Castagneto, senatore dal 3 aprile 1848, cattolico convinto, anzi clericale, ma divoto e fedele alla Dinastia.

(5) Col titolo: *Esposizione corredata di documenti sulle incessanti cure della Santità di N. S. Pio IX a riparo dei gravi mali da cui è afflitta la Chiesa cattolica nel regno di Sardegna.*

(6) Il cardinale Vincenzo Santucci, oratore del Pontefice nei negoziati con la Sardegna. V. N. Bianchi, *St. della Dipl. europea in Italia*, t. vii, pag. 45 e seg.

(document 54), pour l'usage de M. Drouyn de Lhuys. Cette pièce suffit pour nous justifier.

Votre oncle, justement indigné des accusations de déloyauté et de mauvaise foi qu'Antonelli a lancées contre lui, publie dans la *Gazette officielle* qui sortira ce soir, une réponse à la Curia Romana, qui est un véritable chef-d'œuvre d'éloquence (1). Si vous pouviez la faire insérer dans quelque journal de Paris, elle produirait un excellent effet. Je crains que les *Débats* ne la trouvent un peu trop vibrée. Peut-être l'*Indépendance* n'aura pas de difficulté à la reproduire.

Veuillez dire à M. Drouyn de Lhuys combien nous sommes sensibles à l'empressement que met M. de Bourqueney (2) à seconder et diriger les démarches que j'ai chargé Cantono de faire pour arriver à une solution favorable de la question des séquestres. La conduite du Ministre de France à Vienne offre un contraste frappant avec celle de Lord Westmoreland (3); ce qui nous fait apprécier encore plus le bon vouloir du Cabinet des Tuileries.

Continuez, comme vous le faites si bien, à me tenir au courant, par vos lettres confidentielles, de tout ce qui peut nous intéresser. Dans les lettres qui sont pour moi seul, vous pouvez vous exprimer sur les choses et sur les hommes avec la plus grande liberté.

Recevez l'assurance de mes sentiments dévoués (4).

---

(1) Questa risposta di Massimo d'Azeglio trovasi negli *Scritti politici e letterari*, editi dal Barbera (1872), t. II, pag. 166. S'intitola: *Il governo di Piemonte e la Corte di Roma*. V. anche Bersezio, *Il regno di Vittorio Emanuele II*, t. VI, pag. 350 e seg.

(2) Bourqueney (Francesco Adolfo, barone di) nato a Parigi l'anno 1800, primo segretario d'Ambasciata nel 1828, incaricato d'affari (1834); ministro plenipotenziario a Londra, ambasciatore a Costantinopoli dal 1843 al 1848, ministro plenipotenziario (1853) poi ambasciatore a Vienna: secondo plenipotenziario francese al Congresso di Parigi (1856), senatore (1857), plenipotenziario francese al Congresso di Zurigo (1859).

(3) Il conte di Westmoreland, ambasciatore d'Inghilterra a Vienna.

(4) Cfr. questa lettera con quella di egual data al marchese Emanuele d'Azeglio, pubblicata da N. Bianchi, in *La politique du comte de Cavour de 1852 à 1861* (XIX) pag. 31.

CCXXVI.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 19 février 1855).

Mon cher Marquis,

Je profite d'un courrier qu'Hudson expédie à Londres, pour porter à la Reine la réponse du Roi à une lettre autographe que S. M. lui a adressée, pour vous écrire deux mots à la hâte.

Lamarmora étant près de vous, je ne vous parle pas de l'expédition.

J'ai reçu vos deux lettres confidentielles relatives à l'offre que Drouyn de Lhuys vous a faite de ses bons offices près la Cour de Rome. Je ne puis vous répondre à ce sujet d'une manière précise avant d'avoir pris connaissance des détails sur cette affaire, que vous m'annoncez m'avoir envoyés par une occasion particulière. En attendant, je vous engage à vous montrer excessivement reconnaissant de cette nouvelle preuve d'amitié, sans cependant rien dire qui puisse être interprété comme un engagement d'accepter la médiation de la France avant l'adoption de la loi sur les couvents.

Vous insisterez, surtout, sur l'effet du *Moniteur*, qui a blessé au vif tout ce qui, dans le pays, a conservé le sentiment de la dignité nationale. Mais vous ferez observer que la loi laisse au Ministère une immense latitude ; et vous ajouterez que vous êtes certain qu'il sera disposé à s'en servir pour faire à Rome toutes les concessions raisonnables. Je crois que Guiche écrira dans ce sens. La conduite de Revel l'a blessé au vif ; et il a raison, car Revel lui avait annoncé qu'il voterait le traité.

Je regrette de ne pas avoir donné l'ordre, la semaine dernière, qu'on vous envoyât le résumé de la discussion de la loi sur les couvents. On le fera à commencer d'aujourd'hui. En attendant, je dois vous imposer la pénitence du péché que j'ai commis, en vous priant de lire *in extensum* les discours que Rattazzi et moi avons prononcés, ces jours passés. Vous y trouverez à peu près tous les arguments qui ont été allignés en faveur de la loi; arguments auxquels on n'a pas répondu jusqu'à présent.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués (1).

CCXXVII.

AL SIGNOR REGGENTE L'INTENDENZA GENERALE

Sassari.

(Torino, 19 febbraio 1855).

Preg^mo Signore,

Se, a motivo della prossima riforma amministrativa, il Ministero dell'Interno non crede potere, per ora, conferirle il grado effettivo d'Intendente generale, non è certo che quel dicastero tenga in poco pregio gli eminenti servizi che Ella ha prestato alla causa pubblica. Per dargliene una prova, le venne o sta per esserle aumentato lo stipendio di lire 500. Accetti questo come un'arra sicura delle buone intenzioni del Ministero e tenga per fermo che esso non lascierà sfuggire la prima occasione favorevole per ricompensare come merita l'opera sua, altamente approvata da tutti i miei colleghi ed in ispecial modo dal sottoscritto.

---

(1) Cfr. questa lettera con quella di egual data al marchese Emanuele d'Azeglio pubblicata da N. BIANCHI: in *La politique du Comte de Cavour*, (xx), pag. 32.

CCXXVIII.

Al signor comm. Cerutti (1)

Buenos-Ayres.

(Torino, 20 febbraio 1855).

Preg^mo Signore,

Non voglio spedirle il primo dispaccio ufficiale che le scrivo come ministro degli affari esteri, senza manifestarle, in modo particolare, quanto sia rimasto soddisfatto dall'esame del suo operato, dacchè le venne affidato il difficile incarico di tutelare gl'interessi sardi nelle regioni dell'America meridionale.

Mi consola il pensare ch'Ella abbia pienamente giustificato quella fiducia, quella stima e dirò pure quella affezione che le antiche relazioni che io ebbi con Lei, come ministro delle finanze e del commercio, mi avevano ispirato.

Continui a spiegare, nel disimpegno delle sue funzioni, quel zelo, quella fermezza e quella prudenza di cui Ella diede già ripetute prove, e sia certo che troverà in me tutto quell'appoggio che le sarà necessario.

Dall'opinione che dalla sua corrispondenza mi sono formato intorno allo stato delle cose nostre nella Plata, parmi risultare che Ella debba spiegare molta energia per riparare agli inconvenienti che presentava il regio servizio, prima del suo arrivo colà. I Consolati di Montevideo e di Buenos-Ayres richiedono radicali riforme. Non è tollerabile che il paese continui ad essere rappresentato dal sig. G*** che non si cura di soddisfare ai suoi obblighi pecuniari verso il Governo. S'egli non paga, lo sospenda senz'altro. Si ri-

---

(1) Il comm. Marcello Cerutti, in allora incaricato d'affari e console generale al Brasile, nella Repubblica Argentina e nell'Uruguay.

cordi che io non sono disposto a transigere cogli agenti infedeli ed indelicati, e che non rifuggo da qualunque responsabilità che io possa incontrare per ragioni di punizioni, anche severe, inflitte alla disonestà.

Non le parlerò oggi a lungo degli Ospedali. Ammiro lo zelo ch'Ella ha spiegato per promuoverne la creazione, ma sono costretto a ricordarle come, nelle difficilissime condizioni in cui versa la finanza, non posso secondare le sue viste generose, come desidererei farlo. Veda di non spingere questa impresa, non compromettersi e non compromettere il Ministero. Stia certo che non perderò di vista questo affare e che lo favorirò quanto possono consentirlo i mezzi di cui dispongo.

Sopraffatto dagli affari, non posso intrattenerla di molte cose intorno a cui è mia intenzione darle speciali istruzioni. Riservandomi farlo in altra congiuntura, termino col rinnovarle i miei sensi di stima e di affezione.

CCXXIX.

A MONSIEUR LE CHEV. CORSO (Directeur du Domaine)

Turin.

(Turin, 21 février 1855).

Monsieur le Directeur,

Quoiqu'à regret, je me serais décidé à seconder la demande que vous m'avez adressée le 13 cour. pour être admis à faire valoir vos droits à la retraite, si une considération grave, dictée par l'intérêt réel que je vous porte, ne m'empêchait de le faire, du moins sans vous avoir engagé préalablement à de plus mûres réflexions.

Je crains, monsieur, que votre retraite, dans ce moment, ne puisse donner lieu à une interprétation qui ne vous serait pas favorable. On ne manquerait pas de l'attribuer à la

déplorable affaire de L..., et elle serait considérée plutôt comme une punition, que comme la récompense de vos services.

Je pense donc, dans votre intérêt, ainsi que dans celui de l'administration, vous engager à laisser que le souvenir de l'affaire L... s'efface, avant de faire une démarche officielle pour votre retraite.

J'ai déjà été dans le cas d'apprécier les mérites de votre fils. Soyez certain que je m'intéresserai à son sort et que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour l'améliorer.

CCXXX.

(Confidenziale)

AL SIGNOR CAV. PRINA (1) (Intendente della Casa di S. A. la Duchessa di Genova)

Torino.

(Torino, 27 febbraio 1855).

Illmo Signore,

Il Consiglio di Stato avendo emesso un parere intieramente favorevole alla trasmissibilità dell'appannaggio istituito colla legge 18 marzo 1850 a favore del principe Tommaso, duca di Genova, ho l'onore di parteciparle che, nel bilancio stato firmato ieri da Sua Maestà, venne iscritto, senza modificazione di sorta, l'assegnazione fatta al defunto e compianto suo padre.

Se, come non dubito, questa determinazione verrà approvata dal Parlamento, rimarrà assicurata alla stirpe dello illustre Principe, di cui sì altamente lamentiamo la perdita, la proprietà del palazzo, da lui con tanta cura abbellito e migliorato.

Ho il bene di dirmi, ecc.

---

(1) Cav. avv. Rondone-Prina, intendente generale della Casa di Sua Altezza Reale la duchessa di Genova.

CCXXXI.

A S. E. MONS. LE DUC DE GUICHE (Ministre de France)

Turin.

(Turin, 5 mars 1855).

Mon cher Duc,

Votre départ précipité pour une cause aussi douloureuse (1) que légitime, aussitôt après l'échange des ratifications du traité que nous avons signé, ne me permet pas de vous exprimer autrement que par écrit, l'intention que le Roi m'avait chargé de vous faire connaître, de vous donner un témoignage éclatant de sa satisfaction pour la part que vous avez prise à des négociations qui ont eu pour heureux résultat de resserrer les liens qui unissent la Sardaigne à la France.

Je viens maintenant ajouter à cette annonce, qu'il m'a été si agréable de vous faire, une prière. Persuadé que le Gouvernement impérial est disposé à saisir cette occasion pour donner une nouvelle preuve, au moyen d'un échange de décorations, des sentiments qui animent nos deux pays, je vous serais infiniment reconnaissant de vouloir bien interpeller confidentiellement M. Drouyn de Lhuys à cet égard et de me faire connaître ses intentions. Dans l'hypothèse que le Gouvernement français ne voudra pas oublier M. de Villamarina dans cette circonstance, je pense qu'il est plus convenable que cette petite affaire soit traitée directement entre nous.

Je n' ose, mon cher Duc, vous souhaiter un heureux voyage ; sous le poids du coup qui vous a frappé, la course que la piété filiale vous impose, ne peut être que remplie d'amertume.

Je me borne, en conséquence, à faire des vœux pour

---

(1) Gli era morto il padre, duca di Gramont, il 3 marzo.

que votre santé n'en souffre pas, et que rien ne vous empêche de revenir promptement à Turin.

Je prends la liberté de vous envoyer un petit billet pour Villamarina, en vous priant de le lui faire tenir.

Croyez, mon cher Duc, à ma haute considération et à mes sentiments dévoués.

CCXXXII.

A MONSIEUR LA RACINE (1) (Directeur du Domaine)

Chambéry.

(Turin, 7 mars 1855).

Monsieur,

À peine j'eus reçu la lettre que vous m'avez adressée, pour me prévenir du désaccord qui continue à régner entre le Conseil d'administration de la Banque de Savoie et M. Buvelot (2), je me décidai à envoyer sur les lieux un commissaire extraordinaire ; et je fixai mon choix sur M. le chev. Moncafi, comme la personne la plus capable, par l'autorité que lui donnent une longue expérience et les hautes fonctions qu'il a remplies pendant trente ans, d'exercer une influence salutaire sur les uns et sur les autres.

M. Moncafi (3) accepta sans hésiter la mission délicate que je voulais lui confier ; seulement, comme son âge et sa santé délicate lui font redouter les rigueurs de l'hiver, il m'a demandé de retarder son départ jusqu'au retour d'un tems moins rigoureux. J'ai cru que ce retard serait sans inconvénients. Malheureusement M. Buvelot a perdu patience et la crise que vous redoutiez est arrivée plus tôt que je ne le pensais.

Je pense toutefois qu'il est encore tems de prévenir les

(1) La Racine cav. Francesco.
(2) V. la nota 1, pag. 73.
(3) V. la nota 1, pag. 218.

effets funestes qu'elle pouvait avoir, et que vous n'aurez pas de difficultés à obtenir du Directeur du siège de Chambéry, non qu'il retire de suite sa démission, mais qu'il suspende d'y donner suite d'une manière définitive jusqu'à ce que M. le chev. Moncafi ait pu examiner, sur les lieux, les causes qui l'ont motivée. J'espère qu'il pourra partir incessamment ; le beau tems est revenu, et le Mont-Cenis n'a plus rien d'effrayant.

Je n'écris pas à M. Buvelot, mais je vous autorise à lui communiquer cette lettre, en ajoutant ce que vous croirez convenable, pour l'amener à ne pas refuser ce que je le prie de faire.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

CCXXXIII.

A MONSIEUR ****.

(Turin, 9 mars 1855).

Mon cher.....,

Le mauvais état des routes retardant l'arrivée du courrier de....., j'ai reçu votre dépêche télégraphique avant la lettre qui en rendait le sens compréhensible. Je regrette vivement ce retard qui a pu vous faire douter de l'intérêt que je prends à la triste position où vous êtes placé.

Votre lettre m'a profondément affligé, car je comprends tout ce que vous devez souffrir. Je ne puis vous tirer de l'embarras où vous vous trouvez, car je n'ai pas sous la main la somme qui vous est nécessaire pour satisfaire à vos engagements. Si je pouvais vous prêter des fermes ou des maisons, alors ce serait différent. Toutefois je vous avoue que, lors même que j'aurais 200,000 fr. en caisse, j'hésiterais à vous les remettre, car je craindrais, en le faisant, de consommer votre ruine. Une fois sorti d'embarras, vous continueriez à jouer, et vous pourriez vous perdre tout à fait.

J'ai été joueur dans ma jeunesse (1). Je connais, par conséquent, les funestes effets de cette terrible passion. Une leçon, moins forte, mais du genre de celle que vous venez de recevoir, m'en a heureusement guéri. En 1840 (2), étant à Paris, j'ai joué à la Bourse et j'ai perdu une somme considérable; j'aurais pu me la procurer en invoquant le secours de mes amis, j'ai mieux aimé recourir à mon père. Il a souffert de mes fautes, mais il les a réparées; il m'a fait promettre de ne plus jouer à la Bourse, et j'ai religieusement tenu ma parole.

Ce que j'ai fait, vous le devez faire. Votre père seul peut et doit vous tirer d'affaire. Si vous croyez qu'en lui dévoilant vous-même votre position, il recevrait un coup trop cruel, je vous offre de lui écrire pour lui annoncer le malheur qui vous a frappé.

Si, après m'avoir autorisé à écrire à votre père, vous m'assurerez que votre honneur exige impérieusement que vous soldiez vos différences sans retard, je pourrais vous ouvrir un crédit sur un banquier de Paris, en m'engageant à le solder dans le terme de trois mois, délai suffisant pour qu'il puisse réaliser la somme qui vous est nécessaire.

Croyez à ma sincère affection.

---

(1) Sul Diario, 13 febbraio 1834: « Quoique j'aie joué avec toute la prudence du monde, je n'en ai pas moins perdu beaucoup d'argent, à peu près tout mon gain de l'année et même quelque chose au-delà. Ce qui m'a fait un véritable plaisir, c'est que ce malheur constant et extraordinaire ne m'a pas fait perdre la tête un seul instant; j'étais aussi calme et aussi prudent après avoir perdu ma cinquième mise, qu'au moment où je me suis assis... Ce qui m'a fait aussi grand plaisir, c'est que l'agitation du jeu et l'ennui de la perte ne m'ont nullement troublé mon sommeil »,

(2) Era giunto a Parigi nel 1840, quando una guerra per la questione d'Oriente sembrava imminente. Si tenne come sicuro di ciò, fondando le sue presunzioni sugli istinti bellicosi di Thiers e sopra il desiderio che avevano molti uomini di Stato francesi di crescere fama e prestigio alla monarchia di luglio, rendendone, colla guerra, celebrato il nome. Giuocò alla Borsa e perdette. V. Berti (Dom.), *Il conte di Cavour avanti il 1848*, cap. xiv.

CCXXXIV.

A MONSIEUR LE COMTE SAINTE-ROSE (1) (Directeur du Trésor R[1].)

Nice.

(Turin, 14 mars 1855).

Mon cher ami,

Je vous promets de ne pas disposer de la Trésorerie de Cagliari jusqu'à votre retour. Quant à celle d'Isili, comme je compte y destiner un comptable des Gabelles, cela ne doit pas vous intéresser. D'ailleurs il est probable que je ne serai pas appelé à nommer ces trésoriers, les bureaux du Sénat paraissant hostiles à la loi sur les couvents. Si la Commission qu'ils nommeront, etc. (2).

CCXXXV.

A MONSIEUR LE MARQUIS CANTONO (3)

Vienne.

(Turin, 17 mars 1855).

Monsieur le Marquis,

Je profite du départ de M. Della Croce (4), qui se rend à Vienne pour y remplacer momentanément M. De Fortis (5),

---

(1) Il conte avv. Teodoro Derossi di Santa Rosa, direttore generale del Tesoro.

(2) V. il rimanente della lettera in CHIALA, *Lettere edite ed inedite*, vol. II, pag. 100-101.

(3) Era stato accreditato a Vienna, quale inviato straordinario e ministro plenipotenziario (1850), il conte Adriano Thaon de Revel; ma, nella primavera del 1853, in seguito al rifiuto del Governo austriaco di modificare il decreto dei sequestri, il Revel aveva lasciato Vienna, ove il primo segretario fungeva da incaricato d'affari. Era questi il marchese Giovanni Cantono di Ceva.

(4) Della Croce di Doiola conte Enrico, segretario di legazione di 2ª classe.

(5) Fortis o de Fortis, cav. (o barone) Tancredi, allora segretario di legazione di 2ª classe.

qui vient d'obtenir un congé, pour vous adresser quelques instructions de la nature la plus confidentielle.

Je veux d'abord vous exprimer toute ma satisfaction de la conduite aussi habile que mesurée que vous avez tenue dans l'affaire des séquestres : elle a répondu complètement à ce que le Ministère attendait de vous. Je ne doute pas qu'après avoir si bien commencé, vous ne parveniez à la conduire prochainement à une bonne fin ; ce sera un beau succès pour vous, qui vous assurera un titre important à la reconnaissance du Gouvernement et du pays.

Une fois l'obstacle des séquestres levé, nos rapports avec la Cour de Vienne doivent nécessairement se modifier et devenir plus réguliers et plus intimes. Je crois, par conséquent, utile de vous faire connaître, sans aucune réserve, les intentions véritables du Gouvernement du Roi, vis-à-vis de l'Autriche.

Le Ministère actuel ne renie pas son passé ; il est loin de proclamer qu'il est devenu indifférent au sort de l'Italie, et qu'il ne désire plus de voir donner une satisfaction quelconque au sentiment de nationalité qui agite notre péninsule. Un tel vœu ne serait pas sincère et n'obtiendrait nulle croyance ; et s'il en était autrement, si, en effet, il répondait à une transformation politique de notre pays, je pense qu'il serait de nature à nous faire perdre l'estime et la sympathie de tous les hommes de cœur et celles même des ministres d'un Empereur dont les sentiments élevés et généreux sont appréciés par ses partisans comme par ses adversaires.

Mais ces sentiments ne nous empêchent pas de comprendre, dans toute leur étendue, les nécessités que les conditions actuelles de l'Europe nous imposent, ni de méconnaître les devoirs qui sont la conséquence de traités contractés avec franchise et loyauté. Ils ne doivent pas, par conséquent, être un obstacle au rétablissement de nos bons rapports avec l'Autriche. Loin de là ; ils nous le font dé-

sirer, car nous sommes convaincus que, dans les circonstances actuelles, les véritables intérêts de l'Italie exigent que les différents Gouvernements de la péninsule ne soient pas divisés par des sentiments d'antipathie ou de méfiance.

En effet, il est évident que le sort des autres provinces italiennes ne peut s'améliorer que par l'action libre et spontanée des souverains qui les gouvernent. Cette vérité, longtemps méconnue, commence par être reconnue par la grande majorité des hommes instruits et éclairés. La cruelle expérience de ces dernières années, et plus encore les coupables folies du parti Mazzinien, ont ouvert les yeux à bien des gens et dissipé bien des illusions. Les esprits, dans bien des endroits, et dans les Provinces Lombardo-Vénitiennes surtout, revenus à des idées positives, sont tout disposés à accueillir avec sincérité et reconnaissance une politique de conciliation. Que l'Autriche l'essaie, et certes elle n'aura pas à s'en repentir. Il me paraît qu'elle ne devrait pas avoir de répugnance à le tenter, puisque cette politique est conforme à celle qu'elle pratique depuis six ans dans les autres Provinces de la monarchie autrichienne. Partout ailleurs elle a favorisé le développement matérial et moral du pays, pratiqué un système d'amélioration et de progrès, suivi, en un mot, une politique qu'avec la permission de M. Buol, je me permettrai d'appeler sagement libérale, et elle s'en est bien trouvé. Que le Gouvernement impérial fasse de même en Italie, et il obtiendra d'égaux résultats.

Cette politique n'aurait peut-être pas réussi si on l'avait appliquée de suite après les événements de 1848 et 1849. Les esprits alors étaient encore trop aigris et trop exaltés. Mais maintenant que la guerre a tué le génie révolutionnaire, que le calme est partout, la politique de conciliation doit produire inévitablement les plus heureux résultats.

Si l'Autriche adoptait cette marche si conforme à ses véritables intérêts, nous pourrions non seulement entretenir avec elle de bons rapports, mais il nous serait facile de

donner à nos relations un développement qui serait éminemment avantageux à nos deux pays. En reliant nos chemins de fer, en élargissant les bases sur lesquelles repose notre traité de commerce, nous assurerions de grands bienfaits à nos deux pays, et nous attacherions nos deux Gouvernements par des liens d'intérêt réciproque.

En manifestant les sentiments que je viens de vous exprimer au comte de Buol d'une manière prudente et réservée, vous parviendrez, je pense, à le convaincre que la Sardaigne désire sincèrement maintenir avec l'Autriche de bonnes et loyales relations qui rendent plus facile la marche des deux Gouvernements et assurent le succès de la politique de conciliation que le Cabinet de Vienne sera amené, tôt ou tard, à appliquer à ses Provinces italiennes.

Recevez, Monsieur le Marquis, l'assurance de ma considération distinguée.

CCXXXVI.

A MONSIEUR LE MARQUIS CANTONO

Vienne.

(Turin, 17 mars 1855).

Monsieur le Marquis,

Je vous adresse sous ce pli une lettre confidentielle, dans laquelle je vous expose la politique du Gouvernement vis-à-vis de l'Autriche. Quoique cette lettre ne contienne rien qui ne soit conforme aux opinions que j'ai soutenues en public, vous comprendrez qu'elle n'est pas destinée à la publicité. Vous pourrez toutefois en faire l'usage que vous jugerez convenable en communiquant, soit à vos collègues de France et d'Angleterre, soit à M. de Buol, les passages qui vous paraîtraient pouvoir produire un bon effet sur leurs esprits.

Je vous exhorte à redoubler d'efforts pour obtenir une prompte solution de l'affaire des séquestres. Je ne doute pas

que lord John Russell (1) ne vienne à votre aide, si vous le réclamez. Toutefois je conçois qu'il faut user de beaucoup de prudence pour ne pas éveiller la susceptibilité du Cabinet autrichien. Le Gouvernement désirerait ardemment que les séquestres fussent levés avant que l'expédition partît de Gênes; ce désir sera partagé par les ministres de France et d'Angleterre, et M. de Buol lui-même ne peut le trouver déraisonnable.

Le nombre des séquestrés est bien celui que je vous ai mandé. Seulement il y en a plusieurs qui ne possèdent que très peu de chose et dont les revenus sont absorbés par la voracité des agents de l'Administration, qui, comme de raison, ne se font pas scrupule de s'approprier la meilleure part des fonds qui leur sont confiés.

Si vous prévoyez une prompte solution de l'affaire des séquestres, vous retiendrez à Vienne M. Fortis pour m'envoyer par lui un rapport sur ce qui se fera.

Recevez, Monsieur le Marquis, l'assurance de ma haute considération.

CCXXXVII.

AL SIGNOR CAV. NIGRA (2) (Intendente della Lista civile)

Torino.

(Torino, 22 marzo 1855).

Preg^mo Signore,

Quantunque Rattazzi non ravvisi del tutto consentaneo alle migliori regole di governo il premiare chi ha svillaneggiato i governanti, nullameno egli non si oppone a che il

---

(1) Lord John Russell, terzogenito del duca di Bedford, noto uomo di Stato inglese, del partito *whig*. Era a Vienna in missione, delegato alla conferenza pel regolamento della questione orientale ed in vista della pace.

(2) Nigra cav. Giovanni, sovrintendente generale della Lista civile, senatore del Regno. Ebbe, l'anno appresso, titolo comitale e titolo e funzioni di ministro della Casa Reale.

marchese d'Azeglio (1) riceva il ciondolone. Si potrà dire che questo non gli venne conferito in contemplazione dei suoi meriti, ma bensì per cosa grata al buon Massimo, il quale non è troppo rimeritato con due grandi cordoni, uno per lui, l'altro pel germano. Se, invece del marito, fosse stato possibile il crocifiggere la moglie (2), la cosa sarebbe stata più giusta e commendevole.

Mi abbia sempre, ecc.

CCXXXVIII.

AL SIGNOR AVV. CARLO CADORNA (3) (Deputato).

(Torino, 29 marzo 1855.)

Preg^mo Signore,

Onde Ella possa conoscere come venne apprezzata all'estero la discussione parlamentare sulla soppressione delle Comunità religiose, nella quale ebbe parte principale, Le trasmetto, qui compiegato, un'analisi del suo discorso fatta dal *Journal de Genève*, foglio redatto da uomini moderatissimi, ma schiettamente liberali.

CCXXXIX.

A MONSIEUR LE CHEV. LAMARMORA (4) (Intendant général)

Nice.

(Turin, 31 mars 1855).

Mon cher ami,

Je crois devoir t'adresser quelques lignes confidentielles sur la malheureuse affaire des bibles protestantes. Le Mi-

---

(1) Marchese Roberto Tapparelli d'Azeglio, fratello primogenito di Massimo e padre del marchese Emanuele, ministro a Londra. Sedeva, in Senato, nelle file della Opposizione.

(2) Marchesa Costanza Tapparelli d'Azeglio, nata Alfieri di Sostegno.

(3) Il cav. Carlo Cadorna, avvocato, deputato per il collegio di Pallanza.

(4) Il cav. avv. Ottavio Ferrero della Marmora.

nistère de l'intérieur t'aura probablement mandé combien le Gouvernement regrettait le zèle absurde déployé dans cette occasion par le Tribunal de San Remo et par le ministère public. J'ajouterai, en mon particulier, que j'en ai été désolé, car les visites domiciliaires, les séquestres et autres mesures violentes qui ont eu lieu, ont produit le plus mauvais effet en Angleterre, et cela surtout sur le parti qui nous est, dans ce moment, le plus favorable.

Comment diable V..... (1), qui est un homme d'esprit, a-t-il pu prêter la main à une ridicule croisade contre les bibles? N'est-ce pas assez d'avoir sur les bras le Pape et les moines, faut-il encore susciter contre nous l'Angleterre et les Sociétés bibliques? Est-ce que, par hasard, V..... flaire déjà l'arrivée au pouvoir des Viry (2) et des Despine (3)?

Quoi qu'il en soit, je te prie instamment d'user de toute ton influence auprès de Massa-Saluce (4) et de V..... pour les engager à arranger cette sotte affaire. S'ils craignent de se compromettre, dis-leur que le Ministère est prêt à en prendre sur lui l'entière responsabilité.

En attendant, tu peux déclarer hautement que le Ministère est désolé de ce qui est arrivé; que, bien qu'il désapprouve le zèle excessif et incommode des missionnaires protestants, il regrette qu'on ait inquiété de paisibles pasteurs.

J'ai fait écrire à V..... par son ancien *mecenate* Fraschini (5); j'espère que cette lettre fera effet. Si tu es avec lui sur un pied d'intimité, dis-lui, de ma part, que je le supplie de faire cesser les poursuites qui ont été intentées, car elles nuisent essentiellement à nos intérêts politiques.

---

(1) L'avvocato fiscale generale a Nizza.

(2) De Viry (cav. Carlo), consigliere d'appello a Nizza, deputato per Saint-Julien, uno dei capi del partito retrivo.

(3) Il Despine (V. nota 1, pag. 120), deputato per Duing, clericale e fiero oppositore della politica del Conte di Cavour.

(4) Massa Saluzzo (conte e comm. D. Leonzio), senatore del Regno, presidente-capo del Magistrato d'appello a Nizza.

(5) Fraschini (Ecc. cav. Vittorio), senatore del Regno.

Si V....., retranché derrière quelques articles du code, se refuse à tout accommodement, tu peux lui laisser entendre que les moyens ne nous manquent pas pour le faire repentir de son faux zèle.

Je compte sur ta prudence et sur ton bon vouloir dans cette occasion, mais je t'assure que, quelque démarche que tu fasses, tu peux être certain que tu trouveras en moi l'appui le plus décidé (1).

Adieu.

CCXL.

A MONSIEUR LE BARON TECCO (Envoyé extraordinaire)

Constantinople.

(Turin, 1er avril 1855).

Monsieur le Baron,

Tout en vous félicitant de la prompte et heureuse issue des négociations qui ont amené la stipulation du traité d'alliance que vous venez de signer avec la Sublime Porte (2), je ne puis vous laisser ignorer que le Gouvernement du Roi n'a pu à moins que de trouver fort déplacée l'allusion que vous avez faite, dans le discours que vous avez adressé à S. M. le Sultan, aux événements de 1848 et 1849.

Ce n'est pas quand l'Angleterre et la France font tous leurs efforts pour obtenir le concours de l'Autriche dans la guerre contre la Russie, qu'il pouvait être convenable de rappeler, d'une manière publique et solennelle, des circonstances qui ont donné lieu, entre ces Puissances, à de sérieux différends.

---

(1) Cf. con la lettera del 28 marzo al marchese Em. d'Azeglio, pubblicata da N. BIANCHI in *La politique du comte de Cavour de 1852 à 1861*, pag. 41.

(2) Era stato firmato il 13 marzo.

Le Gouvernement du Roi ne renie pas les principes qu'il a toujours professés, il ne désavoue pas son passé; mais il pense que, dans la position difficile et délicate où les complications de la politique ont placé la Sardaigne, il doit suivre une marche ferme et décidée, mais en même temps prudente et réservée. C'est pourquoi il entend que ses représentants à l'étranger aient à s'abstenir soigneusement de tout acte qui, en donnant ombrage à ses alliés, pourrait rendre moins intimes ses rapports avec eux.

Je ne doute pas, Monsieur le Baron, que, connaissant les intentions précises du Gouvernement, vous n'y conformiez exactement votre langage et votre conduite, en vous préoccupant spécialement, pour le moment, de tout ce qui peut contribuer à la bonne réussite de l'expédition qui va partir pour l'Orient.

Recevez, Monsieur le Baron, l'assurance, etc.

CCXLI.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 2 avril 1855).

Mon cher Marquis,

J'ai reçu hier au soir le paquet que vous avez confié à M. A. Balbis. Je vous annonce de même la réception des différentes lettres particulières que vous m'avez écrites, ainsi que des dépêches télégraphiques que vous m'avez adressées.

J'ai remis à La Marmora la lettre de l'Empereur. Il répondra aujourd'hui à Sa Majesté.

Dans cette lettre, l'Empereur le prévient que l'emplacement du camp qu'on doit former à Constantinople, et dont le Corps piémontais fait partie, est désigné. Nos soldats

seront à côté de la Garde Impériale. Certes, ils ne sauraient occuper un poste plus honorable. Sans ébruiter cette nouvelle, vous manifesterez dans les régions officielles la satisfaction que le Gouvernement éprouve de voir les troupes sardes en quelque sorte sous les ordres immédiats de l'Empereur.

Pour moi, il est évident que, si la paix ne se fait pas dans le mois d'avril, l'Empereur ira en Crimée. Et quoi qu'en puissent dire les politiques, je trouve qu'il aura grandement raison, car sa présence peut seule imprimer aux opérations de la guerre cet ensemble et cette vigueur indispensables au succès (1).

Le Gouvernement anglais nous a fait prévenir que les transports qui viennent chercher nos troupes resteront à la disposition du général Lamarmora. Cela va parfaitement avec les projets de l'Empereur.

Le Roi a été un peu indisposé (2). On lui a fait deux saignées. Hier cependant il était mieux, et il a voulu, malgré Riberi (3), se lever.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués.

---

(1) « C'était dès cette époque (febbraio 1855) le bruit public, non seulement à Paris, mais à Londres, à Berlin, à Vienne, dans toute l'Europe, que l'Empereur Napoléon III voulait aller de sa personne en Crimée ». Rousset (C.), *Histoire de la guerre de Crimée*, t. II, pag. 148. — « On fait courir ici (Francoforte) le bruit singulier que l'Empereur Napoléon se rendra en Crimée pour mettre les généraux à la raison..... ». *Correspond. diplom. de M. de Bismarck*, t. II, pag. 3, in data del 20 marzo.

(2) La marchesa d'Azeglio scriveva il 9 aprile: « Le roi est en assez piteux état. Tous ceux qui le voient sont frappés de sa maigreur et de sa pâleur..... ». (*Souvenirs historiques*, pag. 497),

(3) Riberi (comm. D. Alessandro), senatore del Regno, medico in primo.

CCXLII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 3 avril 1855).

Mon cher Marquis,

Je vous transmets le réponse du général La Marmora à l'Empereur, auquel il a joint des documents relatifs au corps expéditionnaire. Veuillez placer ces pièces sous une enveloppe à part, sur laquelle vous écrirez : *Annexes à la lettre du général La Marmora*; et faire parvenir le tout, le plus tôt possible, à sa haute destination.

Comme l'Empereur vous a fait parvenir directement par le moyen de sa maison militaire la lettre qu'il a écrite à La Marmora, vous pourrez vous servir peut-être de ce même intermédiaire. Toutefois, si vous y voyez le moindre inconvénient, portez ce paquet au Ministère des affaires étrangères, en ayant soin toutefois de vous recommander pour que l'Empereur le reçoive dans la journée.

Le Roi est à peu près guéri. Seulement, à mesure que le moment du départ de l'expédition approche, ses regrets de ne pas prendre une part directe à la guerre augmentent.

Si vous voyez encore M. Drouyn de Lhuys avant son départ pour Vienne (1), veuillez lui recommander vivement l'affaire des séquestres. Dans le cas où il serait déjà parti, pourriez-vous sans inconvénients lui écrire une lettre pour lui dire que le gouvernement du Roi, et moi en particu-

(1) Andava, plenipotenziario di Francia, alla conferenza promossa dalle Potenze occidentali in Vienna, per metter fine alla rovinosa guerra di Crimea. Avviati alla metà di marzo, i lavori della conferenza erano stati sospesi il 27, per dar tempo alla Russia di mandare istruzioni al principe Gorciacof, suo rappresentante a Vienna, ed ai Gabinetti di Parigi e di Londra di concertarsi.

lier, nous comptons spécialement sur lui pour faire cesser un état de choses que rien ne justifie ?

Avertissez-moi par le télégraphe de la réception de cette lettre.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués.

CCXLIII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 4 avril 1855).

Mon cher Marquis.

Les nouvelles que vous m'avez transmises par la lettre que M. Chapperon (1) a apportée à Chambéry, sont du plus haut intérêt. La démarche de l'Empereur envers le Roi de Prusse (2) prouve, comme vous le dites, que les alliés commencent à se méfier de l'Autriche, et qu'ils se sentent d'être dans une position qui rend la guerre en Orient aussi dangereuse qu'incertaine sans le concours de cette puissance. Les armées françaises et anglaises étant bloquées en Crimée, tandis que l'armée autrichienne demeure maîtresse du Danube, il est évident que la France et l'Angleterre s'exposent à des efforts inutiles, et à des désastres probables, si l'Autriche persiste à demeurer neutre. Il est extraordinaire qu'une vérité aussi palpable, aussi évidente, ait été si longtems méconnue. Maintenant que l'Empereur la reconnaît, il est probable qu'il cherchera à sortir de la position difficile où il est placé, avec sa vigueur accoutumée. J'espère qu'en allant à Londres, il fera comprendre à l'Angleterre qu'il n'y a que trois partis raisonnables : faire

(1) L'avvocato Timoleone Chapperon, deputato per il Collegio di Pont de Beauvoisin.

(2) Federico Guglielmo IV.

la paix coûte que coûte ; amener l'Autriche à déclarer la guerre à la Russie ; ou bien faire la guerre à l'Autriche. Si l'Empereur envisage la question sous le point de vue que je vous indique, est-ce qu'il ne lui conviendrait pas, au plus haut degré, que nous retardions notre départ jusqu'à ce que l'Autriche se fût décidée ? Dans les trois hypothèses que j'ai posées plus haut, la présence de nos troupes à Alexandrie et à Gênes, est bien plus avantageuse à la France et à l'Angleterre, que leur transport sur les bords du Bosphore, ou en Crimée.

Quelque justes que me paraissent ces considérations, je conçois qu'il est bien difficile pour nous de les présenter d'une manière convenable aux Cabinets de Paris et de Londres ; car, en le faisant, nous nous exposons à voir nos intentions méconnues, à exciter des inquiétudes fâcheuses ; ou, ce qui serait pire encore, à fournir un moyen à nos alliés de se faire un titre aux bonnes grâces de l'Autriche en nous dénonçant à elle, comme ayant l'intention de menacer ses derrières, et de donner, d'un moment à l'autre, le feu aux barils de poudre révolutionnaire qui sont semés sous le sol de l'Italie.

Cela étant, il me paraît bien difficile de prendre l'initiative sur un sujet si délicat. Si toutefois, soit en parlant à l'Empereur, soit en causant avec quelques-uns de ses intimes, vous réussissiez à les amener sur ce terrain, vous pourriez leur laisser comprendre qu'en présence de l'incertitude de l'issue des conférences de Vienne, de la position de plus en plus ambigüe que prend l'Autriche, le départ de notre corps d'expédition peut avoir de grands inconvénients non seulement pour nous, mais encore pour nos alliés.

Si cette idée était favorablement accueillie par l'Empereur, il pourrait facilement la faire partager par l'Angleterre ; dans ce cas, il serait très facile de trouver des prétextes très plausibles pour retarder l'embarquement de nos troupes jusqu'à ce que M. Drouyn de Lhuys ou quelque

autre diplomate, eût coupé le nœud gordien qui s'embrouille de plus en plus à Vienne.

Je vous communique ces réflexions, que vous avez déjà faites probablement, pour que vous puissiez en faire usage si une occasion tout à fait favorable se présente. Mais, je vous le répète, n'aventurez rien sur ce sujet délicat ; car, avant tout, il faut éviter qu'on fasse de nous la victime expiatoire destinée à rendre l'Autriche propice à la politique napoléonienne.

J'approuve très fort votre idée de vous rendre à Londres à l'occasion du voyage de l'Empereur. Cela vous mettra à même de bien juger de la nature des rapports de nos deux alliés.

Ne voulant pas retenir trop longtems M. Chapperon à Chambéry, je lui adresse cette lettre par le courrier qui part à huit heures du matin. Le peu de tems que j'ai pour écrire fait que je ne peux transmettre également à Azeglio (1) ce que je viens de vous écrire. Je vous prie, en conséquence, de faire transcrire par une main sûre les premières quatre pages de cette lettre et de les transmettre à votre beau-frère par un moyen non douteux.

Je vous ai prié, dans ma lettre d'hier, d'écrire à M. Drouyn de Lhuys sur l'affaire des séquestres. Plus j'y pense, plus je crois la chose convenable ; la réponse que lui fera l'Autriche, peut, il me paraît, contribuer à lui donner la mesure de sa bonne foi.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués.

---

(1) Emanuele d'Azeglio, ministro a Londra. Il Marchese di Villamarina trasmise, un po' variata, copia di tutta la parte della presente lettera che va sino al paragrafo: « J'approuve très fort, ecc. ». V. N. Bianchi, *La politique du Comte de Cavour*, pag. 47.

CCXLIV.

Al signor conte Vittorio Piatti

Torino.

(Torino, 6 aprile 1855).

Illmo signor Conte,

Duolmi di non poter ancora fare una definitiva risposta alla domanda che Ella mi rivolse. Mi lusingo però che usciremo presto dall'incertezza in cui versiamo. La esorto quindi ad alcuni giorni di pazienza, assicurandola che nulla tralascio onde ottenere una soluzione favorevole agl'interessi di tutti coloro che trovansi in condizione identica alla sua.

CCXLV.

A monsieur le chev. La Marmora, (Intendant Général)

Nizza.

(Turin, 7 avril 1855).

Mon cher ami,

J'ai été très satisfait de ce que tu m'as mandé par ta lettre du 4 courant. Remercie Vigliani de ma part.

Pendant que je recommandais l'indulgence à nos hommes de loi, j'ai écrit à Londres une lettre de feu contre ces insupportables propagandistes. Lord Shaftesbury (1) a reconnu que nous avions raison, et a promis à Azeglio d'écrire à M. Wilson de se tenir tranquille.

---

(1) Anthony Ashley Cowper, settimo conte di Shaftesbury. Protestante rigidamente praticante, godeva di grande influenza come membro o presidente di numerose Società religiose, quali la *Società delle Bibbie*, l'*Alleanza protestante*, la *Società dei Missionarii*, ecc.

J'espère que de tout ceci il en résultera un bien.

Au lieu de venir à Turin, tu ferais mieux de te rendre à Gênes pour voir partir notre expédition. Je compte y aller de mon côté et je serai charmé de t'y rencontrer.

Adieu. Ton dévoué ami.

CCXLVI.

A MONSIEUR BIAS

Aix-les-Bains.

(Turin, 7 avril 1855).

Monsieur,

Je suis charmé que l'obstacle que M. Mollard avait soulevé ait été levé par la Cour de Chambéry. Cela vous prouve qu'on peut avoir toute confiance dans la rectitude de nos magistrats, et qu'il n'est nul besoin, pour obtenir justice, de l'intervention du gouvernement.

Le meilleur moyen d'amener M. Mollard à consentir à des conditions raisonnables, c'est de pousser les travaux du nouvel édifice des bains avec toute l'activité possible. Lorsqu'il sera achevé, ou bien même lorsque le public pourra se faire une idée de ce qu'il sera, M. Mollard sera forcé de se tenir tranquille ou du moins d'accepter des conditions équitables.

Je vous engage, en conséquence, à ne rien négliger pour que, dès cette année, on puisse apprécier l'ensemble du plan véritablement grandiose que vous avez pris à tâche d'exécuter.

Vous saviez que l'opposition des propriétaires ne saurait arrêter vos travaux. S'ils ne veulent pas accepter l'indemnité fixée par l'Intendant, vous en déposerez le montant et pourrez procéder immédiatement à l'occupation des terrains en litige.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

CCXLVII.

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(Turin, 7 avril 1855).

Mon cher Marquis,

Je vous ai fait connaître hier au soir, par le télégraphe, que l'on me mandait de Londres que notre corps d'expédition devait se rendre directement en Crimée. Hudson est venu, à minuit, me confirmer cet avis, sans pouvoir me donner aucune explication.

Je vous avoue que ce changement apporté au plan combiné avec le gouvernement français et l'Empereur lui-même, nous contrarie infiniment : 1° parce que le plan nous paraissait excellent ; 2° parce que nous aurions été enchantés de combattre à côté des Français, sous les ordres directs de l'Empereur.

Il nous importe infiniment de savoir si ce changement a été concerté avec le Cabinet des Tuileries, car nous n'entendons pas que l'Angleterre dispose de nos troupes comme bon lui semble. Tâchez d'obtenir, à ce sujet, des explications précises.

Cette nouvelle destination me fait attacher un plus haut prix à ce que je vous ai mandé par ma lettre particulière du 4 avril (1). Elle peut vous fournir, il me semble, un motif plausible pour demander une audience de l'Empereur et solliciter de sa bienveillance pour nous et de son amitié pour La Marmora des instructions positives.

S'il s'agit d'aller frapper un grand coup en Crimée pour en finir, dans ce cas nous n'avons rien à dire, car ce que

(1) V. Lettera CCXLIII.

nous désirons, avant tout, c'est que nos soldats prennent part, et une part active, à la guerre. Disposés à se battre comme ils le sont, ils seraient inconsolables d'aller en Orient pour rester l'arme au bras. Mais, si on les envoyait pour garder des tranchées, tandis que les alliés se battraient, ils n'en seraient pas moins désolés.

J'attends avec impatience quelques notions positives sur ces points délicats.

Le tems affreux qu'il a fait pendant huit jours a un peu retardé les préparatifs du départ. L'artillerie n'a pas pu compléter ses armements. Lundi, toutefois, elle sera prête et, dans la semaine prochaine, elle pourra être toute transportée à Gênes.

Recevez, cher Marquis, l'assurance de mes sentiments dévoués (1).

CCXLVIII.

A MONSIEUR C. VIALE

Turin.

(Turin, 8 avril 1855).

M. de Cavour étant décidé à ne prendre aucune part à ce qu'on peut écrire sur son compte, doit s'abstenir de se prononcer sur le projet des *Silhouettes* que M. Viale a bien voulu lui communiquer. Il se bornera à observer à son biographe qu'il a commis de nombreuses inexactitudes soit sur sa famille, soit sur l'histoire de ses jeunes années; et il terminera en ajoutant que les éloges que les *Silhouettes* contiennent sont beaucoup trop précoces et surtout beaucoup trop exagérés.

---

(1) Cfr. questa lettera con quella di egual data (per errore di stampa 7 « août »), diretta ad E. D'Azeglio e pubblicata da N. BIANCHI in *La politique du Comte de Cavour*, pag. 51.

CCXLIX.

A MONSIEUR LE MARQUIS D'AZEGLIO

Londres.

(Turin, 10 avril 1855).

Note sur la législation en vigueur dans les États sardes relativement à l'exercice du Culte protestant.

L'article 1 du Statut reconnaît que la religion catholique est la seule religion de l'État. Quant aux autres cultes, ce même article déclare qu'ils seront tolérés conformément aux lois en vigueur.

D'après les lois en vigueur à l'époque où le Statut fut promulgué, les protestants ne pouvaient avoir de temples publics que dans les Vallées vaudoises.

Le Gouvernement, toutefois, en donnant à l'art. 1 du Statut une large interprétation, permit l'érection de nouveaux temples toutes les fois que la demande lui en a été adressée. C'est en vertu de ces autorisations spéciales que des églises protestantes ont été établies à Turin, Gênes, Pignerol, et que des chapelles ont été ouvertes au public à Aix, Saint-Gervais, etc.

Toutefois, en vertu de l'ancienne législation non abrogée par le Statut, un ministre protestant ne pouvait pas enseigner ni prêcher, en public, hors des lieux destinés au culte par lui professé.

Le Ministère actuel voulut modifier, dans un sens plus libéral, ce reste des temps passés. L'année dernière, il proposa une loi qui déclarait, en principe, la liberté des cultes. Ce projet, adopté par la Chambre des députés, fut modifié par le Sénat, qui ne voulut admettre que la disposition suivante : « Tout acte relatif à l'exercice des cultes tolérés « dans les locaux destinés aux dits cultes ne sera passif

« d'aucune peine ». Quoique cet article de loi ne paraisse pas avoir une grande portée, en pratique il assure aux protestants la faculté de se réunir, soit dans des temples, soit dans des locaux destinés au culte, pour y pratiquer librement les rites de leur religion. Ce qui demeure défendu par la législation en vigueur, c'est la propagande active pratiquée en dehors des temples et des locaux consacrés au culte. C'est, par exemple, la distribution publique d'ouvrages de controverse, ainsi que le pratiquait le colporteur arrêté à San Remo; ou bien des prédications publiques de la nature de celles qui ont fait expulser, en 1852, le colonel Packenowd (?) des États.

En fait, la liberté des cultes n'a d'autres limites que celles qu'imposent les considérations d'ordre public. Le Gouvernement tolère tous les actes qui n'excitent pas d'agitation dans les populations. En fait, les ministres protestants ont pu faire tout ce que bon leur semblait dans les grandes villes, à Turin, Gênes et même à Nice, où la masse du public ne s'émeut pas de leurs efforts propagandistes; mais lorsqu'ils ont voulu prêcher ou faire de la controverse dans les campagnes ou dans les petites villes, où ces actes excitaient le mécontentement de la majorité catholique, il a fallu nécessairement leur appliquer les lois en vigueur.

CCL.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 10 avril 1855).

Mon cher Marquis,

Votre dépêche télégraphique d'hier au soir, dont je vous ai immédiatement accusé réception, nous laisse dans une grande incertitude. Comment expliquer que l'Angleterre ait cru pouvoir changer un plan combiné avec elle, auquel elle

avait donné la plus entière approbation, un plan dont l'Empereur se considérait, avec raison, comme l'auteur principal, sans avoir pris aucun accord préalable avec le Cabinet de Paris? Un tel procédé est inconcevable. Je veux espérer encore qu'il y ait eu quelque malentendu, et que les explications demandées par l'Empereur éclairciront notre position. Quoi qu'il en soit, veuillez bien répéter au Gouvernement français ce que vous lui aurez déjà certainement dit: que nous ne pouvons reconnaître à l'Angleterre le droit de disposer de nos troupes comme bon lui semble, sans accord préalable avec la France et sans nous avoir consultés. Nous sommes prêts à envoyer notre Corps d'armée là où il peut être le plus utile. Si, lorsque La Marmora était à Paris et à Londres, les Gouvernements alliés avaient jugé que son débarquement à Balaclava était avantageux, nous n'aurions eu aucune objection à faire. Nous nous résignerions encore si, plus tard, on nous eût démontré que nos troupes, se rendant directement en Crimée, auraient pu contribuer plus activement aux succès des opérations militaires.

Mais ce qui nous paraît également étrange, c'est qu'après que l'Empereur lui-même s'est mis en rapport avec La Marmora, après avoir arrêté d'un commun accord un plan que tout le monde reconnaissait comme convenable, le Cabinet de Londres croit pouvoir le bouleverser de fond en comble par un coup de télégraphe.

J'ai écrit à Azeglio de faire, à cet égard, des remontrances formelles à lord Clarendon, et de lui faire comprendre combien un tel procédé nous paraissait étrange, en présence de la conduite si loyale, si désintéressée que nous avions tenue vis-à-vis de nos alliés.

Certes, nous ne désirons pas être un sujet de discorde entre nos alliés; personne ne sent plus que nous le besoin d'un accord parfait en eux dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons tous placés. Mais c'est justement

parce que l'accord est indispensable, que nous ne consentirions jamais à devenir l'instrument aveugle d'une des deux Puissances avec lesquelles nous avons signé le traité d'alliance. Nous pousserons jusqu'au scrupule l'exécution des engagements que nous avons contractés, quelque onéreux qu'ils soient pour nous, mais à la condition qu'on se montrera disposé à ne pas manquer aux paroles qui nous ont été données.

Votre langage, comme de raison, doit être très modéré, très conciliant, mais en même temps très ferme. Comme vous aurez probablement l'occasion, à Londres, de voir lord Clarendon (1) et lord Palmerston (2), vous ne manquerez pas de leur manifester les sentiments que je viens de vous exposer.

Je n'ai pas besoin de vous recommander le comte de Pollone (3) avec lequel, je crois, vous êtes uni par des liens de parenté et d'amitié. Sa parole, moins officielle que la vôtre, pourra, dans les salons politiques, seconder utilement vos efforts pour bien faire connaître la position de notre pays (4).

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués.

P.S. — J'ai remis au comte de Pollone un paquet pour Azeglio; comme il ne contient que des documents, vous pourrez les lui porter vous-même à Londres.

---

(1) Giorgio Guglielmo Federico Villiers, conte di Clarendon. In allora segretario di Stato per gli affari esteri.

(2) Enrico Giovanni Temple, visconte Palmerston. In allora segretario di Stato per l'interno.

(3) Il conte Antonio Ottavio Nomis di Pollone, senatore.

(4) Cfr. questa lettera con quella di ugual data diretta ad E. D'Azeglio e pubblicata da N. Bianchi, *La politique du comte de Cavour de 1852 à 1861* (xxxiv), pag. 53.

CCLI.

A MONSIEUR AVET (Conservateur des hypothèques)

Chambéry.

(Turin, 13 avril 1855).

Monsieur,

Vous avez été mal renseigné par votre correspondant de Turin. Mme de M..... n'a pas, que je sache, adressé de réclamations contre vous. L'Administration, d'ailleurs, vous juge, non pas d'après les allégations formulées par des étrangers, mais par les rapports de vos chefs, qui, jusqu'à présent, vous ont toujours été favorables. Vous n'avez, par conséquent, rien à craindre à cet égard.

J'ignore s'il existe quelque engagement, de votre part, envers la famille M....., pour la libérer du cautionnement qu'elle a prêté en votre faveur. Mais, quand même cet engagement existerait, les tribunaux seuls sont compétents pour en apprécier la portée.

Rassurez-vous: tant que je serai ministre des finances, les employés qui, comme vous, remplissent ponctuellement leurs devoirs, n'auront jamais à craindre ni persécutions, ni tracasseries, quelle que puisse être l'opinion politique qu'ils professent.

CCLII.

AL SIGNOR CAV. BOSCHI (Intendente generale)

Vercelli.

(Torino, 16 aprile 1855).

La nomina a presidente dell'Assemblea del sig. intendente Casalone dando chiaramente a divedere quale sia lo spirito che la anima, credo prudente consiglio il sospendere la sti-

pulazione del contratto di locazione, sino visto l'esito dell'operazione affidata al cav. Noè.

La autorizzo a dichiarare che io non mi aspettava ad un atto così ostile; che, cionullameno, non tralascio di portare alla Società il più vivo interesse, ma che credo dovere assicurare le sue sorti prima di lasciarla in balìa di chi le è apertamente avverso.

CCLIII.

A MONSIEUR LE MARQUIS D'AZEGLIO
Londres.

(Turin, 16 avril 1855) (1).

Je viens de vous écrire par télégraphe afin que vous eussiez à démentir de la manière la plus formelle les propos sur lord Raglan (2), qu'on a attribué à La Marmora, etc.

CCLIV.

AL SIGNOR CONTE PALLIERI (3) (Intendente generale)
Genova.

(Torino, 17 aprile 1855).

Preg^mo signor Intendente,

La marchesa Alfieri, mia nipote, avrebbe un desiderio vivissimo di recarsi a Genova per assistere all'imbarco delle nostre truppe, ma ne è impedita dall'impossibilità di trovare un ricovero decente in un qualunque albergo. In tale

(1) Pubblicata (lett. XXXIX) da N. BIANCHI, *La politique du comte de Cavour*, a pag. 63, ma senza la data e con sbagliata collocazione (dovrebbe avere il n. XXXVII).

(2) J. H. Fitzroy-Somerset, lord Raglan, generalissimo inglese in Oriente.

(3) Pallieri conte Giuseppe Diodato.

condizione di cose, ho pensato rivolgermi all'esperimentata Sua gentilezza ed amicizia, sicuro che Ella troverebbe modo di collocare in qualche angolo di un edificio pubblico o privato la mia nipote ed il padre che l'accompagnerebbe.

In caso affermativo, essi partiranno giovedì con convoglio speciale; quando, poi, Genova fosse colma al segno di non poter più accogliere forestieri, piacciale rendermene avvisato col telegrafo. Spero di andare pure con mia nipote, ma scenderò al palazzo reale, per essere più vicino a La Marmora.

Mi creda, ecc.

CCLV.

Al signor cav. Dellalunga (Ispettore delle R. Finanze)
Vercelli.

(Torino, 17 aprile 1855).

Il sottoscritto, esaminata la relazione, in data del 15 andante, del sig. Ispettore generale, lo invita ad eccitare il direttore sig. *** a migliorare la manutenzione dell'Ufficio, osservandogli che, essendo ora esonerato dal servizio delle contribuzioni dirette, egli può consacrare maggior tempo alla regolarizzazione delle carte e dei registri che riflettono il servizio demaniale.

Rispetto agli affari relativi ai canali del Vercellese, essendo intenzione del sottoscritto di richiamare a Torino il sig. ingegnere Noè, e di sopprimere l'Ufficio di Cigliano per concentrare nelle mani del direttore la parte amministrativa dei detti canali, non occorre per ora alcun provvedimento. Il sig. Ispettore, dietro le nozioni raccolte dal sig. Direttore, sarà compiacente di sottoporre a severo esame la condotta dei signori insinuatori E....., G..... e S....., e di eccitarli, ove d'uopo, a mostrarsi più deferenti rispetto ai loro superiori e più cortesi col pubblico.

Nel trasmettere al sig. V..... le sovra espresse osservazioni, non tralascierà di dirgli che il ministro rende giustizia allo zelo ed all'alacrità da lui spiegata dacchè diresse la Direzione di Vercelli.

CCLVI.

A S. E. il barone Manno (1) (Presidente del Senato)

Torino.

(Torino, 18 aprile 1855).

Eccellenza,

Essendomi stato riferito che alcuni senatori si propongono di chiedere, nella tornata d'oggi, che la discussione del progetto di legge per la soppressione di comunità e stabilimenti religiosi abbia principio venerdì venturo, io mi credo in debito di comunicare, in via strettamente confidenziale, alla E. V. alcune ragioni che farebbero ravvisare più opportuno al Governo del Re che questa discussione fosse rimandata a lunedì venturo.

Considerazioni di alto interesse politico richieggono che alcuni ministri, ed in specie chi scrive, si rechino a Genova per conferire col generale Lamarmora ed i ministri di Francia e d'Inghilterra, che ora trovansi in quella città, prima della partenza del Corpo di spedizione. Ma ciò non può aver luogo se non dopo l'arrivo di dispacci aspettati da Londra, i quali non giungeranno forse a Torino che domani a sera.

Costretto perciò, con alcuni dei miei colleghi, ad assentarmi da Torino venerdì, sarebbe impossibile ad essi ed a me l'assistere alla discussione della legge importantissima

(1) S. E. il barone Giuseppe Manno, primo presidente della Corte d'appello di Torino, membro della R. Deputazione sovra gli studi di storia patria e della Giunta d'antichità e belle arti, accademico corrispondente della Crusca, consigliere della Città, autore di libri a lui sopravissuti sulla *Fortuna delle frasi* e sulla *Fortuna delle parole*, di una *Storia della Sardegna*, ecc.

che tiene il paese in tanta perplessità, ove avesse luogo venerdì; ciò che sarebbe sconveniente per il Senato, non meno che per il Ministero.

Io confido perciò che l'E. V., senza palesare i sovra accennati motivi, vorrà fare in modo che la discussione venga rimandata per due giorni e possa aver luogo con quell'ampiezza, quella solennità che nessuno desidera maggiormente di coloro che, credo, nell'aver presentato una legge destinata a riordinare l'asse ecclesiastico, adempiono ad un doloroso, ma sacro dovere.

Ho l'onore di raffermarmi, con ossequiosa stima, ecc.

CCLVII.

A MESSIEURS . . . . . .

(Turin, 20 avril 1855).

Messieurs,

J'ai examiné, ce matin, le plan de Banque hypothécaire que vous m'avez communiqué hier soir. Ne voulant pas vous faire perdre du temps inutilement, je m'empresse de vous faire savoir que je suis convaincu qu'il repose sur une base radicalement fausse, c'est-à-dire sur la possibilité de faire circuler une grande masse de billets qui doivent subir une dépréciation chaque fois qu'ils changent de main.

D'après cette opinion, que je ne crois pas susceptible d'être modifiée par de plus amples explications, je vous renvoie ci-joint le dit projet, en vous renouvelant la promesse de garder à son égard le silence le plus absolu.

CCLVIII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 23 avril 1855).

Mon cher Marquis,

Comme je pense que vous devez être, à l'heure qu'il est, de retour à Paris (1), je reprends le cours de notre correspondance particulière, qui a, pour nous, dans les circonstances actuelles, un si haut intérêt. A peine Azeglio me fit-il savoir, par télégraphe, que l'Empereur avait adhéré au plan proposé par l'Angleterre, je me suis rendu à Gênes pour combiner avec La Marmora les modifications que ce changement de destination donné à nos troupes rendait nécessaires. Nous avons reconnu avec La Marmora que, du moment où le voyage de l'Empereur était encore incertain, il était beaucoup plus convenable que nos troupes se rendissent directement en Crimée pour prendre une part active aux opérations de la guerre. Vous pouvez donc assurer le Gouvernement français que, tout à regret de devoir renoncer à l'espérance de voir nos troupes faire partie d'un Corps qui agirait sous la direction immédiate de l'Empereur, nous n'avons aucune objection à faire à l'envoi de nos troupes à Balaklava (2). Nous désirons qu'elles entrent en ligne le

---

(1) Da Londra.

(2) Gli Inglesi si erano impossessati di quella posizione il 26 settembre e ne avevano fatto la loro base di operazione, stabilendovi un campo trincerato capace di un esercito tre volte più importante del loro, e la cui difesa eccedeva, per conseguenza, di molto i loro mezzi; perciò si erano già fatti coadiuvare da forze turche. A Balaklava, il 25 ottobre 1854, aveva avuto luogo un fiero attacco dei Russi ed un combattimento nel quale la cavalleria inglese s'immortalò con una carica eroica. V. ROUSSET, *Histoire de la guerre de Crimée*, lib. IV, cap. I.

plus tôt possible. Nos soldats ont grande envie de se battre, et ils préfèrent cent fois aller à la recherche des Russes, que de demeurer à parader à Constantinople.

Ce que nous ne voulions pas, ce à quoi nous ne nous soumettrons jamais, c'est que le Gouvernement anglais s'imagine de pouvoir disposer de nos troupes comme bon lui semble. Nous sommes les alliés de la France aussi bien que de l'Angleterre; nous ne nous refuserons à rien de ce qui nous sera demandé d'un commun accord; mais nous ne serons jamais les auxiliaires d'une seule des Puissances belligérantes.

Les hésitations de la semaine dernière ont un peu retardé l'embarquement, qui, d'ailleurs, ne peut s'opérer avec toute la rapidité que nous désirerions (1), vu la nature des bâtiments qui doivent transporter nos troupes. Les bâtiments sont magnifiques et leurs dimensions immenses. Comme ils portent de 1500 à 2000 tonneaux, il faut beaucoup plus de temps pour les charger complètement, que s'il s'agissait de charger la même quantité d'objets sur un plus grand nombre de navires de moindres dimensions. De plus, les Anglais n'avaient pas pensé à l'artillerie. Malgré ces retards, dès aujourd'hui deux gros navires partent; mercredi La Marmora emmènera la moitié au moins de l'expédition, et le reste suivra vers la fin de cette semaine et le commencement de la suivante (2).

Si la dépêche d'Havas de hier est vraie, M. D. de Lh. ne devrait pas tarder à arriver à Paris. Il paraît qu'il n'a rien pu obtenir de l'Autriche relativement aux séquestres. Tâchez de lui faire comprendre combien la conduite de cette Puissance à notre égard, dans les circonstances actuelles, est injuste et, je dirais même, inique.

---

(1) In Francia, dice il Rousset, Napoleone III « voulut qu'on fît vite, et nécessairement on fit mal. Il y eut à Marseille comme un confluent de choses désordonnées... ». (*La guerre de Crimée*, tomo I, pag. 59).

(2) Cfr. con la lettera di uguale data, diretta ad Emanuele d'Azeglio, e pubblicata da N. Bianchi: *La politique du comte de Cavour* (XXXVII), p. 59.

La discussion de la fameuse loi des couvents commence aujourd'hui (1). Je vous ferai envoyer régulièrement un extrait des comptes-rendus des séances. On croit généralement que ce Corps (2) acceptera un amendement du sénateur Desambrois (3), auquel le Gouvernement se ralliera. La chose, toutefois, est encore douteuse.

Par une occasion sûre je vous écrirai au sujet de notre chemin de fer.

Recevez l'assurance de mes sentiments dévoués.

CCLIX.

A MONSIEUR LE COMTE DE POLLONE (4) (Sénateur)

Paris.

(Turin, 24 avril 1855).

Mon cher Comte,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez écrites le 14 et le 21 de ce mois. Si je n'ai pas répondu de suite à la première, c'est que le temps m'a manqué pour le faire et que, d'ailleurs, elle ne contenait rien qui exigeât une prompte réponse. Maintenant que vous m'interpellez au sujet de M. ***, je m'empresse de vous dire que j'approuve pleinement ce que vous avez fait. Le Ministère n'a jamais eu l'intention de lui accorder une position officielle, et s'il a consenti à ce qu'il vînt en aide aux Commissaires de l'Exposition, c'est dans le but unique de lui faire gagner quelque chose. Si M. *** s'est fait des illusions, veuillez le détromper, ou, du moins, prier Villamarina de le faire.

Ce que votre fils vous a mandé est parfaitement exact. Non seulement il n'y a pas eu de désertion parmi le Corps

(1) In Senato.
(2) Il Senato.
(3) Il comm. Luigi Desambrois o Des Ambrois de Révâche, da Oulx, magistrato, amministratore, deputato, poi senatore dal 18 dicembre 1849.
(4) Il conte Antonio Nomis de Pollone.

expéditionnaire, mais plusieurs soldats ont déserté parce qu'on leur a refusé de faire partie des bataillons qui s'embarquent. L'esprit des troupes est excellent. Tout le monde le reconnaît, sauf quelques encroûtés réactionnaires et les journaux qu'ils inspirent.

La discussion de la loi a commencé. Je ne saurais encore en prévoir le résultat. Si nous étions en Angleterre, on pourrait établir des paris, des proportions, et les coter quelque jour à *Fiorio* (1), comme on cote à Tattershall les paris du Derby. Hier, je crois qu'on aurait pu accepter au pair l'amendement de Desambrois, contre le *champ* (terme de turf). Aujourd'hui le *champ* paraît avoir plus de chances; et la probabilité que j'aille vous faire une visite augmente. Dès qu'une décision aura eu lieu, je l'enverrai par télégraphe à Villamarina, en l'invitant à vous la communiquer.

J'ai approuvé le nouvel horaire des chemins de fer, après avoir consulté Forni (2). J'y ai fait introduire un commencement de convoi de nuit. C'est un germe qui se développera.

Vous avez raison de vous moquer de la croix accordée à M. ***. C'est un tour que Cibrario nous a joué et dont je n'ai été instruit que par votre lettre.

Croyez, mon cher comte, à mes sentiments dévoués.

CCLX.

A MONSIEUR LE COMTE DE POLLONE

Paris.

(Turin, 28 avril 1855).

Mon cher Comte,

Ce que je vous avais annoncé est arrivé. La barque ministérielle est venue heurter contre un récif épiscopal, et

(1) Noto caffé di Torino.

(2) Il cav. Ugolino Forni, direttore delle Poste. Il conte A. di Pollone era anche direttore generale di quel servizio.

elle a chaviré en vue du port (1). Il paraît toutefois qu'un membre de l'équipage, le général Durando, se sauvera du naufrage et qu'il sera chargé de remettre à flot le navire avec l'aide d'hommes plus habiles, ou, tout au moins, plus agréables au Saint-Père. Que Dieu lui vienne en aide!

Délivré du souci des affaires, je vais partir pour Leri et m'y livrer aux douceurs de la vie champêtre. Il est possible qu'après avoir semé mes ris et mes maïs et avoir fauché mes prés, je me décide à vous aller faire une visite et vous rappeler l'accomplissement de la promesse que vous m'avez faite de me recevoir comme un vieil ami qui a pu faire bien des sottises lorsqu'il était au pouvoir, mais qui n'a jamais oublié les anciennes liaisons et les amitiés de ses jeunes années.

Le portefeuille des affaires étrangères doit être offert à Villamarina. Acceptera-t-il?

Croyez, mon cher Comte, à mes sentiments dévoués.

CCLXI.

A MONSIEUR L'INTENDANT GÉNÉRAL DE CHAMBÉRY.

(Turin, 8 mai 1855).

Illmo Signore,

La petizione contro il sig. Bias è nelle mani dell'avvocato Brunet (2), deputato di Cuneo, che seco la portò a casa. Non se ne dia pensiero. La Camera non vorrà, in questi difficili momenti, censurare il Ministero. Ripeta al Sindaco

(1) Nella seduta del 27, dopo un incidente sul verbale della seduta del giorno antecedente, il Senato aveva inteso una comunicazione del Presidente del Consiglio dei ministri e una domanda di sospensione della discussione del progetto di legge per la soppressione di comunità e stabilimenti religiosi. Il giorno stesso, il Gabinetto rassegnava le sue dimissioni alla Corona. Il generale Giacomo Durando, incaricato di comporre il nuovo Gabinetto, rassegnò il mandato ai 3 di maggio, ed il Re richiamò il Gabinetto dimissionario.

(2) Brunet avv. Carlo.

ed al sig. Bias che il miglior modo di sventare gli intrighi degli opponenti è di spingere i lavori colla massima alacrità.

Cosa fatta, capo ha!

Al ritorno dell'avv. Brunet mi farò consegnare la petizione e gliene trasmetterò copia.

Ho il bene di raffermarmi, con distinti sensi, ecc.

CCLXII.

A MONSIEUR CH. LAFITTE

Paris

48 bis, Rue Basse du Rempart.

(Turin, 8 mai 1855).

Mon cher Monsieur,

Je vous remercie des sentiments de sympathie que vous avez bien voulu me manifester au moment où j'avais donné mes démissions. Sans me croire indispensable, j'avoue que, dans les circonstances actuelles, un changement de Ministère aurait pu avoir des conséquences fâcheuses; car notre pays, généralement calme et modéré, est intraitable sur la question cléricale. Il supporterait plus facilement le joug des Autrichiens que celui des prêtres. Ce qui est arrivé le prouve, car il a suffi qu'on crût que j'étais sacrifié à ce parti, pour qu'on oubliât les taxes et les impôts dont j'ai gratifié mes compatriotes et pour me rendre excessivement populaire.

J'ai profité du séjour du Marquis de Villamarina à Turin pour le mettre au fait de tout ce qui se rapporte à la question du chemin de fer de la Savoie. Nous ne pouvons pas concéder la jonction de Culoz isolément. Mais si, en même temps que nous ferions cette concession, le Gouvernement français admettait, en principe, la jonction à St-Genis, et si la Compagnie s'engageait à l'exécuter dans un temps donné,

en même temps qu'elle entreprendrait de suite le tronc de St-Jean à Modane, peut-être pourrait-on s'entendre.

Le petit chemin de Suse donne de fort bons résultats. Les actionnaires auront, dès cette année, le 6 $^0/_0$, avec la perspective de plus larges bénéfices dans l'avenir. C'est de bon augure pour le « Victor-Emmanuel ». Si seulement vous le poussiez jusqu'à Modane (1), vous lui assureriez un transit très considérable.

Croyez à mes sentiments dévoués.

CCLXIII.

A MONSIEUR LE BARON DU BOURGET (2)

Chambéry.

(Turin, 10 mai 1855).

Monsieur le Baron,

Je vous remercie des pièces relatives au chemin de fer de Lyon à Genève, que vous avez bien voulu me communiquer par votre lettre du 8 courant.

La fusion de la Compagnie présidée par M. Bartholony (3) avec la Compagnie Victor-Emmanuel pourrait avoir des conséquences avantageuses pour la Savoie, quand elle aurait pour base l'exécution simultanée de la jonction de nos réseaux avec les chemins de fer français par Culoz et

---

(1) Il traforo del Cenisio, o, per dir meglio, del Fréjus, non fu deciso se non nel 1857.

(2) Il barone Francisque du Bourget era stato addetto alla Legazione di Sardegna a Vienna. Tuttora vivente, abita la Savoia.

(3) François Bartholony, amministratore francese, nato però a Ginevra (1796), e verosimilmente d'origine italiana, fu il fondatore della ferrovia da Parigi ad Orléans, e presidente del Consiglio di amministrazione della ferrovia d'Orléans e di quella da Lione a Ginevra. Disponeva di gran credito personale e di quello di capitalisti potenti. Costantemente richiese la partecipazione dello Stato nelle imprese ferroviarie, e fu il promotore della garanzia di un minimo d'interesse, da parte dello Stato, per i capitali versati dai privati.

St-Genis et quand elle amènerait la construction immédiate du tronc de St-Jean à Modane.

Les bons résultats que donne le petit chemin de Turin à Suse doivent, ce me semble, encourager les capitalistes à poursuivre l'achèvement d'une ligne qui est destinée à un brillant avenir.

Recevez, Monsieur le Baron, l'assurance de ma haute considération.

CCLXIV.

A MONSIEUR LEVET (1) (Syndic)

Annecy.

(Turin, 10 mai 1855).

Monsieur,

La place de directeur des Domaines, à Turin, n'est pas encore vacante. Peut-être le sera-t-elle dans quelque temps, l'employé distingué qui l'occupe étant malheureusement atteint d'une maladie grave qui le rend moins apte que par le passé à remplir les devoirs importants qui y sont attachés.

Lorsque cette vacance se réalisera, vous pouvez être certain que je tiendrai compte des désirs que m'a exprimés, depuis plusieurs mois, M. le chev. Cauvin (2), employé du plus grand mérite, et dont j'apprécie, d'une manière toute spéciale, le zèle et les talents.

Je ne vous cacherai pas que, parmi les motifs qui peuvent me décider en sa faveur, il y en a un qui est tout à fait personnel. Et c'est l'espoir de vous voir accepter la députation de votre ville natale, une fois que les affections de famille vous appelleront à Turin.

---

(1) Levet cav. avv. Amato. Era stato deputato per Annecy nella 1ª legislatura.

(2) Il cav. Giuseppe Cauvin, direttore del Demanio e Bollo a Cuneo.

Votre présence à la Chambre serait infiniment avantageuse à la Savoie, qui, maintenant, j'ose le dire, n'y est pas représentée d'une manière convenable; c'est pourquoi le Ministère, et moi en particulier, nous désirerions vivement vous voir rentrer dans la vie politique.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

CCLXV.

Al signor comm. Prato (Direttore generale del Demanio)

Torino.

(Torino, 11 maggio 1855).

Il sottoscritto, nel segnare al direttore generale cav. Prato ricevuta della relazione trasmessa sull'andamento del servizio a sue cure affidato durante l'anno 1854, si compiace manifestargli avere da essa rilevato novelle prove di quanto aveva già constatato, cioè avere proceduto con regolarità ed attività in tutti i rami di servizio delle Contribuzioni dirette e Demanio.

Il sottoscritto riconosce questi utili risultati essere dovuti anzi tutto alla perizia ed allo zelo del distinto capo di quella Amministrazione, e quindi all'efficace cooperazione dei capi dei vari uffizi che da lui dipendono. Egli è lieto perciò di attestare al sig. cav. Prato la piena sua soddisfazione e la sua riconoscenza, pregandolo pure di fare conoscere i sovra espressi sentimenti ai sigg. cav. Carbone, Barnato, Andreis (1) e Vacca (2).

Dalla relazione del cav. Prato, come dallo stato del per-

---

(1) Il cav. Agostino Carbone, il cav. Teodoro Barnato, il cav. Luigi Andreis erano direttori capi di divisione presso la Direzione generale delle Contribuzioni e del Demanio.

(2) Il cav. Giuseppe Vacca era capo di sezione presso l'anzidetta Amministrazione.

sonale ad esso unito, il sottoscritto ha potuto scorgere che parecchi impiegati secondari in particolare modo si distinsero per diligenza ed operosità. Esso vorrebbe poter tributare a ciascuno di questi, in modo particolare, li meritati encomî; ma temendo di non distribuire questi con perfetta imparzialità, affida questa cura al Direttore generale, che sa così bene apprezzare il merito dei suoi dipendenti. Solo si limiterà a manifestare il desiderio che egli faccia un cenno speciale del superiore gradimento:

al sig. Gravier (1), pel buon andamento dell'ufficio di contabilità;

al sig. Fenocchio (2), pel modo col quale sono condotti gli affari intricati alla Sardegna relativi.

Il sottoscritto conchiuderà coll'invitare il sig. Direttore generale a proporgli quelle gratificazioni ch'ei reputerà del caso in favore degli impiegati i quali, o fecero lavori straordinari, o, mentre spiegarono zelo ed intelligenza, furono, per circostanze indipendenti dalla loro volontà, poco favoriti nella loro carriera.

CCLXVI.

To Mr Edward Hasleword (3)

London

15 Angle Court.

(Turin, may 12th 1855).

I thank you of your congratulations for my return to office, and for the interest you continue to show for the well being of my country.

---

(1) Gioanni Gravier; era segretario di 2ª classe presso la Direzione generale delle Contribuzioni e del Demanio.

(2) L'avv. Carlo Fenocchio era segretario di 1ª classe nell'anzidetta Amministrazione.

(3) Banchiere di Londra.

I have taken special notice of the offer you make me to facilitate the emigration of poor Italians to Peru, Venezuela and other countries of Central America, and I shall not fail of availing myself of it to the first opportunity for trying this system of emigration.

I am, Sir, etc.

CCLXVII.

A MONSIEUR *** (Directeur des Douanes à ***)

(Turin, 12 mai 1855).

Monsieur le Directeur,

Je ne vous ai pas reçu à votre dernier séjour à Turin; ce n'est point que la confiance, dont je vous ai donné tant de preuves, ait diminué, mais c'est parce que je trouve mauvais que vous mettiez tant d'insistance dans les demandes que vous ne cessez de m'adresser depuis que vous avez quitté le Ministère.

Vous devriez, me semble-t-il, savoir, à cette heure, que je conserve encore une assez bonne mémoire et que les répétitions ne me plaisent guère.

CCLXVIII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 15 mai 1855).

Mon cher Marquis,

Je vous adresse une dépêche sur les conférences (1). Il est temps de préciser notre position et réclamer l'exécution

(1) Le conferenze apertesi a Vienna il 15 marzo per la discussione delle quattro proposte, o garanzie, messe avanti dal Gabinetto di Vienna, sulla terza delle quali (la posizione della Russia nel Mar Nero, quale potenza marittima) non era stato possibile l'accordo.

de l'art. 3 du traité d'alliance (1). Faites remarquer au Ministre des affaires étrangères, le soin avec lequel nous nous sommes abstenus de rien faire qui pût entraver les efforts de la France et de l'Angleterre pour obtenir le concours de l'Autriche (2). Mais à présent que ce concours leur échappe, il est juste que ces Puissances nous tiennent compte des sacrifices que nous faisons avec tant de loyauté. Je ne doute pas que vous ne trouviez l'Empereur et son gouvernement disposé à nous rendre justice.

Votre dépêche de dimanche confirme mes prévisions. Si les inquiétudes que vous me signalez augmentent, nous devrons bientôt prendre des précautions. Demandez conseil, à ce sujet, au gouvernement français, en vous tenant toutefois sur la réserve.

L'amendement Desambrois a passé, mais à deux voix seulement de majorité. Quelques-uns de nos amis nous ont fait faux bond au dernier moment. La loi maintenant passera-t-elle ? Ce n'est pas certain. Nos adversaires remuent ciel et terre pour gagner les votes qui leur manquent. Quand ils réussiraient, je ne pense pas que, pour cela, ils seraient plus avancés, car il est tous les jours plus évident que le pays veut la loi (3).

Les fêtes du Statut se sont admirablement bien passées. Il y a eu concours immense de monde, sans le moindre désordre, sans le moindre inconvénient. Il me paraît qu'on peut soutenir, qu'un peuple qui, dans des circonstances

---

(1) Questo articolo era così concepito: « Quelque événement qui se produisse en conséquence de l'exécution de la présente convention, les Hautes Parties contractantes s'obligent à n'accueillir aucune ouverture ni aucune proposition tendant à la cessation des hostilités, et à n'entrer dans aucun arrangement avec la Cour impériale de Russie sans en avoir préalablement délibéré en commun ». V. *Traités de la Maison de Savoie*, tom. VIII.

(2) Questo concorso erasi apparentemente ottenuto col trattato del 2 dicembre 1854, che però rimase lettera morta.

(3) Cfr. con la lettera di egual data, indirizzata al marchese Emanuele d'Azeglio, a Londra, e pubblicata da N. Bianchi: *La politique du Comte de Cavour* (XLII), pag. 69.

aussi graves, aussi excitantes, se conduit si bien, est digne d'être libre et au fond n'est pas si mal gouverné.

J'attends avec impatience vos lettres.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués.

CCLXIX.

AL SIGNOR AVV. BOGGIO

Torino.

(Torino, 16 maggio 1855).

Caro Boggiotto.

Desiderando toglierla dalla critica condizione in cui Ella si trova, le consegno la qui unita lettera pel sig. Bolmida, il quale le darà o farà dare dalla Cassa d'industria la somma di cui abbisogna.

Questa lezione le valga per l'avvenire. Creda a me, lasci l'industria e le speculazioni ed anche, per qualche tempo, la politica militante. Si attenga al patrocinio ed all'insegnamento; e quando, colle sue cure, con i suoi lavori, avrà acquistato posto distinto nel foro e nella cattedra, torni alla politica, onde convincersi, per propria esperienza, della vanità dei sogni ambiziosi della gioventù.

CCLXX.

A MONSIEUR LOUIS BOLMIDA

Turin.

(Turin, 16 mai 1855).

Mon cher Monsieur,

Le pauvre Boggiotto, à force de vouloir entreprendre trop de choses à la fois, s'est mis dans une position difficile. Hier il est venu me trouver et m'a prié de lui prêter quatre mille livres.

Quoique les *temps* soient *difficiles* (style de contribuable), je les lui aurais remis sur le champ, si je n'avais réfléchi que, dans son intérêt même, il était convenable de lui donner une petite leçon.

En conséquence, je l'ai engagé à vous porter cette lettre par laquelle je vous prie de lui faire prêter par la Caisse ou de lui prêter vous-même, sous ma responsabilité, la somme dont il a besoin.

De la sorte, il sera forcé de sortir le plus tôt qu'il pourra de l'entreprise la *Cerere*, qui, à mon avis, ne saurait finir d'une manière bien satisfaisante.

Faites-lui faire un billet à six ou à douze mois, mais ayant un terme fixe. Si, par hasard, vous désirez ne pas être en déboursé, veuillez m'écrire un mot et je vous enverrai vendredi, à mon retour de Leri, ce que vous avez remis à Boggio.

Pardon de l'ennui que je vous cause: c'est ce qu'on gagne à être ami des Ministres.

Croyez à mes sentiments dévoués.

CCLXXI.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 20 mai 1855).

Monsieur le Marquis,

Le marquis Charles Alfieri m'ayant offert de se mettre, pendant le séjour qu'il compte faire à Paris, à la disposition du gouvernement, j'ai pensé le charger, sous votre haute direction, d'un travail qui, fait avec intelligence et d'une manière consciencieuse, est de nature à éclairer notre marche dans le labyrinthe où l'Europe se trouve engagée.

Il ne s'agirait de rien moins que d'apprécier, d'une ma-

nière impartiale et aussi exacte que possible, l'influence que la guerre d'Orient et l'alliance anglaise ont exercée et exercent journellement sur les différentes classes de la société et sur les différents partis qui divisent la France. Le sujet est grave et difficile. Il serait au-dessus de la portée d'un jeune homme qui n'a pas encore acquis une profonde expérience des hommes et des choses, s'il ne devait être accompli sous la direction et avec l'aide d'un diplomate aussi consommé que vous l'êtes.

Le marquis Alfieri a un esprit observateur et un jugement assez juste ; vous saurez tirer parti de ces qualités pour le mettre à même de remplir d'une manière satisfaisante la tâche délicate que je lui confie.

J'ai tracé à la hâte les points principaux qui devront être traités dans le rapport qu'il devra m'envoyer. Je n'entends toutefois nullement restreindre dans ces limites le cadre qu'il aura à remplir. Je vous laisse parfaitement libre d'y apporter telle modification que vous jugerez convenable, afin que la question que je viens de poser soit traitée le plus clairement possible.

Connaissant l'intérêt particulier que vous portez à Charles Alfieri, je m'abstiens de toute recommandation spéciale en sa faveur, et je me borne à vous assurer que les bontés que vous aurez pour lui, seront un nouveau titre à ma reconnaissance.

Le soussigné, Ministre des affaires étrangères, profitant des offres de service qui lui ont été adressées par M. le comte Charles Alfieri, le charge de faire, pendant son séjour à Paris, sous la direction du Marquis de Villamarina, un rapport aussi circonstancié et précis que possible sur l'influence que la guerre d'Orient et l'alliance anglaise ont exercée sur les différentes classes de la société en France et sur les différents partis qui divisent ce pays.

Il devra s'attacher à faire connaître la manière dont la guerre est envisagée par l'aristocratie, la classe moyenne et les masses ; à préciser l'effet produit sur les grands partis qui peuvent exercer une influence réelle sur les destinées de la France.

Il devra surtout déterminer les conséquences qui en sont résultées pour le parti qui a, dans ce moment, en main le pouvoir.

Pour éclairer ces questions, il devra analyser soigneusement la position qui a été prise par les journaux qui sont considérés comme les interprètes des principaux partis.

Le comte Alfieri devra surtout examiner l'influence de ces événements sur le parti républicain, qui est le mieux organisé et le plus remuant, et sur le parti fusioniste, qui exerce dans les sphères élevées de la société la plus grande action.

Pour compléter son travail, il devra tâcher d'apprécier l'influence de la guerre sur l'armée, et de reconnaître si ce qui vient de se passer en Crimée n'a pas augmenté, parmi les troupes, les regrets que doit leur inspirer l'exil de leurs anciens chefs : les Princes d'Orléans et les généraux d'Afrique.

CCLXXII.

A MONSIEUR LE MARQUIS CHARLES ALFIERI

Turin.

(Turin, 20 mai 1855).

Mon cher ami,

Je t'envoie ci-joint un paquet pour Villamarina, qui contient les instructions que je le charge de te communiquer pour l'exécution du travail que tu devras faire pendant ton séjour à Paris. Il s'agit de déterminer l'influence que la guerre d'Orient et l'alliance anglaise ont exercée sur les différentes

classes de la société et les différents partis qui divisent la France, sujet difficile et délicat, qui exige, pour être traité convenablement, beaucoup de recherches, d'études et d'observations. Je t'engage à ne pas te presser pour accomplir cette tâche ; mais à réunir, avant de te mettre à l'œuvre, le plus de matériaux qu'il te sera possible.

Si, par hasard, tu apprenais, en arrivant à Paris, que la loi sur les couvents a été rejetée, je te prie de ne pas remettre à Villamarina le paquet que je te confie, car, ce sujet pouvant amener la retraite du Ministère, il me semble que tu dois attendre, avant de prendre une position officielle vis-à-vis du Ministère, de connaître quel sera mon successeur.

Je te souhaite un heureux voyage. Fais mes amitiés à Villamarina et écris-moi, de tems en tems, pour me rendre compte de tes impressions politiques.

PS. Outre la mission diplomatique que je suis heureux de te confier, je voudrais te prier de te charger d'une mission culinaire. Tu sais que le choléra nous ayant enlevé notre ancien cuisinier (1), notre pot-au-feu est demeuré confié à l'adjudant du défunt, jeune artiste de grandes espérances, mais à qui manquent l'expérience et la connaissance des principes de la haute école. Pour le former, je voudrais l'envoyer passer quelques mois à Paris et le placer sous un des grands maîtres de l'art. Si tu pouvais me procurer le moyen d'exécuter ce projet, tu me rendrais un véritable service, ainsi qu'à ceux qui nous font l'honneur de venir quelquefois dîner chez nous.

La cuisine de Rothschild serait peut-être la meilleure école, mais nos puritains ne pourraient-ils pas m'accuser, si *mon chef* devenait l'élève du *chef* du grand Israélite, de placer les opérations financières de l'État sous l'influence

(1) « Mon cuisinier, atteint par le choléra, est mourant ». Poscritto di lettera del 10 ottobre 1854 ad E. De la Rue, in Bert, *Nouv. lettres inédites*, pag. 478.

des ragoûts inspirés par l'artiste hébraïque? La cuisine de Chevet (1) ou celle des Frères Provençaux (2) ne présenterait pas les mêmes dangers. Mais ce sont des écoles moins classiques, moins sûres.

Pèse ces diverses considérations et décide-toi pour le plus grand avantage de nos estomacs.

CCLXXIII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 21 mai 1855).

Mon cher Marquis,

Charles Alfieri, peu satisfait de la vie oisive qu'il est réduit à mener à Turin, est reparti pour Paris, en me priant de lui donner quelque chose à faire. Pour satisfaire ce désir de l'occuper, je lui ai remis une lettre officielle pour vous, par laquelle je vous prie de lui faire faire un travail sur l'influence que la guerre et l'alliance anglaise ont exercée et exercent sur les différents partis en France. Connaissant l'intérêt que vous portez à la famille Alfieri, je ne doute pas que vous accueillerez avec bonté votre cousin, et vous voudrez bien le mettre à même d'employer utilement son tems. Charles a de l'esprit, il ne manque pas de jugement, et il a un véritable désir de faire quelque chose. Mais il est léger et manque de suite. Toutefois ces défauts sont de ceux dont on se corrige avec l'âge. S'il parvient à s'appliquer, à contracter l'habitude de travailler, il peut devenir un homme distingué, et capable de rendre des services à son pays. Il y a malheureusement chez nous

(1) Famoso ristoratore parigino.
(2) Famoso ristoratore parigino.

si peu de jeunes gens appartenant à l'aristocratie, qui se destinent à la vie politique, que lorsqu'on rencontre une exception, on doit l'encourager, par tous les moyens, à persévérer dans une carrière dont les débuts sont remplis d'épines et qui n'offre, en définitive, que de bien faibles dédommagements à ceux qui l'embrassent avec bonne foi et ardeur.

En faisant travailler Charles, vous nous rendrez à tous un très grand service, en même tems que vous faites, je pense, une chose utile au pays.

J'attends Oldoini avec impatience ; les lettres que vous m'annoncez et qu'il doit m'apporter, dissiperont peut-être les nuages qui obscurcissent notre horizon politique.

Le langage de Guiche est énigmatique et varie à chaque nouvelle conversation. Hudson est plus suivi, mais je crains qu'il n'exprime plus ce qu'il sent, qu'il ne rende la pensée du gouvernement.

Aujourd'hui recommence la discussion (1). Il est impossible d'en prévoir le résultat. Quel qu'il soit, vous l'apprendrez par le télégraphe.

Remerciez Pollone de ses lettres. Je lui répondrai dès que j'en aurai le tems.

Recevez l'assurance de mes sentiments dévoués.

---

(1) La discussione, nella Camera, della legge sui Conventi, emendata dal Senato.

CCLXXIV.

A MONSIEUR LE COMM. JOCTEAU (1) (Ministre résident de S. M.)

Berne.

(Turin, 21 mai 1855).

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie des détails intéressants que vous m'avez transmis sur l'organisation d'une légion suisse à la solde de l'Angleterre.

Cette mesure préoccupe beaucoup M. Hudson, qui voudrait en faire une arme pour épouvanter l'Autriche. Sans entrer complètement dans ces vues, le Gouvernement du Roi considère que, si cette dernière Puissance persévère dans le système de tergiversation, si nuisible aux alliés, qu'elle a suivi jusqu'à présent, il pourrait être avantageux de former, sur la frontière lombarde, un dépôt de soldats étrangers qui ne laisserait pas que d'exciter quelque appréhension chez nos voisins. Cela amènerait probablement un refroidissement entre l'Autriche et l'Angleterre, dont nous n'aurions pas à nous affliger outre mesure. La conduite de l'Autriche, à notre égard, dans la question des séquestres, dans les derniers temps surtout, nous donne le droit de ne pas user envers elle de trop grands ménagements. Je vous engage, en conséquence, à vous montrer, vis-à-vis de votre collègue le ministre d'Angleterre, très disposé à faciliter l'établissement de dépôts dans nos villes-frontière.

Je ne pense pas que Domodossola ait été bien choisi dans ce but. Les enrôlements devant avoir lieu surtout dans la

(1) Il comm. Alessandro Jocteau era ministro residente di Sardegna presso la Confederazione elvetica.

Suisse allemande, les recrues arriveront probablement par le Canton du Tessin. Si on devait les acheminer vers Domodossola, on les obligerait à faire un grand détour. Novare conviendrait mieux. Grâce au chemin de fer d'Arona, qui sera ouvert au public dans la première quinzaine de juin, les enrôlés pourront, de Bellinzona, atteindre leur destination dans la journée, et il sera, de là, facile et peu coûteux de les diriger sur Gênes. Il est bon d'ailleurs que les dépôts aient lieu dans des villes qui présentent des ressources et où il y ait une certaine force publique. Or Novare remplit ces conditions bien mieux que Domodossola.

Je ne m'étends pas davantage sur ce sujet délicat, persuadé que ce que je viens de vous dire suffira pour vous faire comprendre les véritables intentions du Gouvernement.

J'ai lu avec surprise, dans le rapport du Département du commerce et des péages, les reproches dirigés à la Sardaigne à l'occasion de la réduction que nous avons apportée au droit sur les fromages. Notre conduite, dans ces derniers temps, envers la Suisse, nous ferait croire que nous avions droit à des remerciements. En effet, non seulement nous avons exécuté, dans des circonstances bien difficiles, notre traité de commerce (1); mais, tant qu'a duré le blocus du Tessin, nous l'avons interprété de la manière la plus large et la plus libérale en faveur de ce Canton. Je vous prie de vous expliquer à cet égard nettement avec le Conseil fédéral. Je ne sais, en effet, ce qui serait arrivé si nous avions défendu l'exportation des céréales, ainsi que bien des gens chez nous le réclamaient avec force.

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

---

(1) Il trattato di commercio dell'8 giugno 1851.

CCLXXV.

A MONSIEUR PÉRIER (Curé)

Mont-du-Chat
(Savoie propre).

(Turin, 25 mai 1855).

Monsieur le Curé,

En réponse à la lettre que vous m'avez adressée le 18 de ce mois, je m'empresse de vous donner l'assurance de la ferme intention du Gouvernement d'assurer le sort des curés vieux et infirmes. Le triste état de nos finances et l'incertitude des revenus de la Caisse ecclésiastique, qui va être instituée, ne nous permettent pas d'adopter immédiatement une mesure générale. Mais, pour témoigner de notre bon vouloir envers la classe si respectable des curés, le Gouvernement est décidé à transformer l'Académie de Superga et l'Abbaye de St-Michel, en Piémont, et le monastère de Hautecombe, en Savoie, en tenues de retraite et de repos pour les prêtres hors d'état de remplir les devoirs de leur saint ministère.

J'espère, Monsieur le Curé, que vos confrères, ainsi que vous le dites, ne se laisseront pas égarer par les ennemis du Gouvernement et de la vraie religion, et ne méconnaîtront pas les intentions qui ont dicté une loi qui sera aussi avantageuse à l'Église qu'à l'État.

Recevez, etc.

CCLXXVI.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA
(Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Sardaigne)

Paris
Rue St-Dominique.

(Turin, 25 mai 1855).

Mon cher Marquis,

J'ai lu avec le plus vif intérêt la lettre *particulière* que vous m'avez adressée par le marquis Oldoini. D'après ce que vous me dites, ainsi que d'après ce qui revient de divers côtés, je vois avec regret que nous ne sommes pas à la veille d'une solution définitive, et qu'il faut se résigner à voir se prolonger, pendant quelques mois encore, le jeu diplomatique qui se joue à Vienne depuis deux ans avec si peu de résultat.

J'ai lu avec peine l'article des *Débats*, de mercredi. Où ont-ils rêvé les démonstrations révolutionnaires qu'ils disent avoir eu lieu à l'occasion de la fête du Statut? Jamais solennité publique ne s'est passée d'une manière plus convenable; si vous pouviez faire rectifier cette fausse assertion, je vous en serais très reconnaissant.

La Chambre des députés votera demain ou lundi, au plus tard, la loi sur les couvents (1), qui sera promulguée de suite, À en juger par le ton des journaux cléricaux, je ne pense pas qu'elle rencontre, dans son application, une grande opposition.

Lafitte m'a écrit pour me proposer de consentir au prolongement du chemin de fer d'Aix à Culoz par sa Compagnie, à la condition que le Gouvernement français admît

(1) Tornata dinanzi alla Camera emendata dal Senato.

la jonction de St-Gervais lorsque le chemin de fer de Lyon à Genève donnerait le 10 % à ses actionnaires. Cette proposition est dérisoire; c'est un moyen d'éviter la fusion avec la Compagnie Bartholony (1), en rendant impossible l'exécution du chemin direct de Chambéry à Genève.

Je lui réponds de s'entendre avec vous qui connaissez nos intentions. Je persiste à croire la fusion indispensable au succès de l'affaire. Une fois la fusion admise, il conviendra mieux d'établir que la jonction à Saint-Gervais aurait lieu dans un temps déterminé; mais si la Compagnie Bartholony ne voulait pas consentir à cette condition, on pourrait prendre pour base la proposition Lafitte, en la modifiant de manière à la rendre acceptable, c'est-à-dire en imposant à la Compagnie fusionnée l'obligation d'exécuter la ligne directe dès que les autres lignes donneraient le cinq pour cent aux actionnaires.

Recevez, ecc.

CCLXXVII.

A MONSIEUR CH. LAFITTE
Paris
18 bis, Rue Basse du Rempart.

(Turin, 25 mai 1855).

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre particulière du 21 de ce mois, ainsi que celle que vous m'avez adressée le 20 pour me faire connaître votre opinion sur la manière d'arriver à résoudre d'une façon satisfaisante la question de la jonction de nos lignes avec les lignes françaises.

Ayant donné, à cet égard, au Marquis de Villamarina les instructions les plus amples, je vous engage à vous

(1) V. pag. 268, nota 3.

adresser à lui pour cette affaire qui, ayant un caractère international, ne saurait être mieux traitée que par notre agent diplomatique auprès de la Cour de France.

Le Sénat ayant adopté la loi à une majorité beaucoup plus considérable que nous ne l'espérions (1), la crise dont nous étions menacés paraît terminée définitivement.

Croyez, etc.

CCLXXVIII.

Al signor conte Pelletta di Cortanzone
(Direttore generale del Debito pubblico)

Torino.

(Torino, 26 maggio 1855).

Carissimo amico,

Duolmi sommamente che, per motivi che altamente rispetto, non reputi poter accettare la missione che la legge testè votata dal Senato conferisce al Direttore generale del Debito pubblico, e giudichi dovere chiedere di essere ammesso a godere di una pensione di riposo. Se non si trattasse di argomento sommamente delicato, da oltre sei mesi pubblicamente discusso da uomini, senza paragone, più di me competenti, io mi proverei di vedere modo di rimuoverti da un proposito che fa perdere allo Stato l'opera di un provetto e distinto impiegato, e priva me di un collaboratore al quale mi uniscono vincoli d'amicizia e di stima. Ma, convinto che ciò che non poterono operare le molte ragioni messe in campo dai più valenti giurisperiti del paese non otterrebbero certo le mie parole, mi è forza rassegnarmi ad una separazione che mi riesce dolorosissima.

---

(1) Con 53 voti favorevoli e 42 contrari.

Vorrei poterti offrire un altro impiego in sostituzione a quello che cuopri attualmente; disgraziatamente non vi è posto vacante che possa confare all'alta posizione che occupi nell'Amministrazione. Epperò sono, mio malgrado, ridotto ad acconsentire alla tua dimanda.

Spero che, nel lasciare l'Amministrazione (1), mi conserverai incolume la tua vecchia amicizia, come rimarranno illesi, ti assicuro, i sentimenti che da quasi trent'anni nutro per te.

CCLXXIX.

A LA TRÈS RÉV^DE SUPÉRIEURE DU COUVENT DE LA VISITATION
À TURIN
SŒUR MARIE-CAMILLE CORTI

(Turin, 26 mai 1855).

Madame,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire il y a bientôt six mois, le Gouvernement a toujours eu l'intention de conserver l'Ordre de la Visitation, qui a rendu, de tout temps, et rend encore de si grands services à la religion et à la société. La loi qui vient d'être votée par le Sénat est tout à fait conforme à cette pensée; par conséquent, vous pouvez être sans inquiétude sur les conséquences qu'ella aura pour votre Communauté.

Mais puisque vous avez bien voulu m'entretenir des différentes maisons qui existent dans les États de Sa Majesté, je crois devoir vous prévenir que, si je n'ai jamais entendu que des éloges pour ce qui se rapporte à la plupart, il n'en est pas de même de celle que vous indiquez comme n'étant pas consacrée à l'éducation de la jeunesse, je veux

(1) Fu sostituito dall'Oytana.

dire celle de Thonon. Il paraît que l'on voit avec peine, dans le Chablais, une maison, qui possède des revenus considérables, ne rendre aucun service à la Société. Je ne conçois pas pourquoi elle continuerait à former une fâcheuse exception, et pourquoi les supérieures de l'Ordre ne s'efforceraient pas d'en tirer parti pour répandre les bienfaits de l'instruction religieuse parmi une population pauvre et qui se trouve, par sa position géographique, en contact avec des pays protestants, où l'éducation est très développée.

J'espère que vous voudrez bien prendre en sérieuse considération ces observations, qui sont dictées par le vif intérêt que je porte à un Ordre que je voudrais voir à l'abri de toute critique fondée.

Recevez, etc.

CCLXXX.

Al signor Direttore delle Contribuzioni di Genova (1).

(Torino, 27 maggio 1855).

Preg^mo Signore,

Concorrendo nell'opinione che Ella mi manifestava l'ultima volta che io La vidi a Genova, ho fermo in pensiero d'introdurre nella legge sulle patenti alcune modificazioni intese a renderle più proporzionate e meno gravi agli esercenti meno agiati; desidero che queste modificazioni siano preparate da una Commissione composta del cav. Carbone, dell'ispettore Marenco (2), del verificatore della tassa patenti di Torino e di quell'impiegato della Direzione di Genova che Ella riputerà più atto ad adempiere lodevolmente all'incarico da affidargli. La invito perciò:

1° a farmi conoscere le sue idee sulle modificazioni da introdursi nella sovra citata legge;

(1) Il sig. Pietro Ragazzoni.
(2) Il sig. Giuseppe Marenco, applicato al Ministero delle Finanze.

2° ad indicarmi su quale dei suoi dipendenti dovrà cadere la scelta che io intendo fare fra gli impiegati della Direzione di Genova.

Le dirò che, a parer mio, le modificazioni enunciate dovrebbero consistere nell'introdurre il sistema della graduazione in tutte le industrie od esercizi suscettibili della sua applicazione, nel far passare nelle tabelle tutte le industrie nelle quali è possibile il dedurre l'importanza degli istromenti di lavoro da esse impiegati.

La Commissione sovra indicata non si adunerà che dopo ultimata la matricola del 1855, cioè fra un mese. In questo periodo di tempo, Ella avrà campo, sia a farmi conoscere la sua opinione, sia a preparare delle istruzioni per quell'impiegato che rappresenterà, in quella Commissione, la Direzione di Genova.

Io non dubito che Ella corrisponda all'invito che ora le rivolgo, col massimo impegno, e sia per darmi, in questa circostanza, una nuova prova di quello zelo e di quella devozione pel regio servizio, che già La resero benemerita ai miei occhi.

CCLXXXI.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 29 mai 1855).

Monsieur le Marquis,

La loi des couvents a reçu la sanction royale: *consumatum est!* la crise est finie; et, pour le moment, les partis à l'intérieur sont réduits à l'impuissance. Restent maintenant les difficultés extérieures, qui ne laissent pas que d'être fort grandes; car, d'un côté, nous avons à conduire les opérations d'une guerre difficile et coûteuse; de l'autre,

à trouver une position convenable au milieu du dédale que la diplomatie a créé.

J'attends avec impatience le rapport que vous m'annoncez pour demain, car il confirme ce que vous m'avez mandé par le télégraphe. Je crois que nous n'aurons pas de peine à établir notre position d'une manière nette et précise. Le moment est venu de faire valoir nos droits. L'Angleterre a fort bien accueilli les remontrances d'Azeglio; il ne s'agira plus que de concerter le moyen d'établir notre mode d'intervention aux Conférences futures. Je regrette un peu le retard que votre rapport a subi: car il m'a empêché de répondre de suite à Azeglio, et me force de le retenir à Londres quelques jours de plus qu'il ne comptait d'y rester.

Je vous ai écrit officiellement de vous montrer très empressé auprès du roi de Portugal (1), et de lui témoigner tout le plaisir que notre Roi aurait à faire sa connaissance. Je dois maintenant, en vous parlant de la manière la plus confidentielle, vous dire que cette visite n'amuse guère Sa Majesté. Dans la position où le Roi se trouve, il ne peut pas offrir au roi de Portugal une hospitalité bien brillante. Des fêtes et des réceptions ne peuvent avoir lieu à la Cour: que faire alors pour amuser un jeune homme de 18 ans? Malgré cette répugnance bien naturelle chez un homme qui a été frappé coup sur coup de si grands malheurs, vous ne pourriez rien faire directement pour déterminer le roi de Portugal à ne pas venir à Turin, mais vous voudrez bien lui faire connaître, d'une manière fidèle, l'état d'abattement et de tristesse dans lequel le Roi est plongé, afin qu'il ne s'étonne pas de trouver, en venant ici, une Cour morne et triste où les plaisirs ne sauraient avoir accès. Si le roi de

---

(1) Don Pedro d'Alcantara Maria Ferdinando, re di Portogallo e delle Algarvie, nato il 16 settembre 1837, succeduto a sua madre Dona Maria II da Gloria, morta il 15 novembre 1853. Era reggente del Reame il padre di Don Pedro, Don Ferdinando Augusto di Sassonia-Coburgo-Gotha.

Portugal doit finir par Paris son voyage, il pourrait alors débuter par l'Allemagne et réserver Turin pour la dernière station. Dans quelques mois le Roi sera mieux remis et il pourra faire à son illustre hôte un accueil plus conforme à son âge et au désir qu'il a de lui être agréable.

Recevez, etc.

CCLXXXII.

A MADAME AUGUSTA DE FRÀ, NÉE DE BUDÉ

Genève.

(Turin, 2 juin 1855).

Madame,

Avant de quitter le Ministère des affaires étrangères (1), nous avons arrêté avec le Duc de Gramont un échange de décorations.

La Sardaigne accorderait la croix de St-Maurice à M. Tégaut, votre protégé, et la France, en compensation, celle de la Légion d'honneur à M. Bensi (2), notre ex-consul à Genève.

Je ne doute pas que le Gouvernement français ne ratifie cet arrangement, ce qui me procurera la satisfaction d'avoir pu adhérer à la demande que vous m'avez adressée par votre lettre du 15 mai.

Recevez, etc.

---

(1) Nella ricomposizione del Ministero, avvenuta il 31 maggio, il Conte di Cavour aveva ceduto il portafoglio degli affari esteri al Cibrario. — V. CHIALA, *Lett. edite ed inedite*, vol. II, p. CLIV e la nota 2 a pagina seguente.

(2) O Benzi (Raffaele), da poco cessato dalle funzioni di Console di Sardegna a Ginevra.

CCLXXXIII.

A monsieur le Marquis de Villamarina
(Turin, 2 juin 1855).

Mon cher Marquis,

Après avoir soutenu pendant six mois un poids au-dessus des forces d'un misérable mortel, j'ai dû me décider à opter entre le portefeuille des finances et celui des affaires étrangères. D'après le conseil de mes collègues et ma propre inclination, j'ai choisi le premier, pour lequel me rendent apte mes études et mes goûts (1). J'ai cédé le second à mon ami Cibrario (2) qui, depuis cinq ans, m'a toujours prêté un concours fidèle et dévoué. Je puis compter sur lui, comme sur un autre moi-même, et être certain que la politique étrangère sera dirigée comme si le portefeuille du Ministère était entre mes mains.

Je me suis réservé le droit de correspondre quelquefois avec vous ; aussi je vous serai fort reconnaissant de continuer, de tems en tems, à m'adresser quelques-unes de vos lettres, qui m'intéressaient à un si haut degré.

Cibrario doit vous avoir adressé les instructions relatives à notre entrée dans les conférences. Elles vous mettront à même de mener à bonne fin cette affaire importante, qui nous tient tant à cœur. Insistez auprès de Walewski (3) pour

---

(1) Il 31 maggio, si era ricomposto il Ministero su più salde basi. Il Conte di Cavour tenne le finanze. Nel fatto, come sarà agevole vedere, continuò a dirigere egli la politica estera del Piemonte.

(2) Cibrario (nob. poi conte D. Gio. Ant. Luigi) senatore, primo Segretario di S. M. pel Gran Magistero dell'Ordine de' Ss. Maurizio e Lazzaro, socio della Regia Accademia delle Scienze, vice-presidente della R. Deputazione sopra gli studi di storia patria, ecc., era ministro dell'istruzione pubblica. Cedette il posto al Lanza.

(3) Walewski (Alessandro Floriano Giuseppe Colonna, conte) figlio della contessa Walewska e di Napoleone I, che la conobbe in Polonia nel 1807 e la rivide a Schœnbrunn nel 1809. Nato nel castello di Walewice (Polonia) il 4 maggio 1810, mandato a Londra ed a Parigi (1831)

que l'échange des notes que nous réclamons ait lieu le plus tôt possible. Maintenant que l'Autriche se retire, et que les États de la Confédération prennent une position semi-hostile, il ne peut plus y avoir de prétextes valables pour ne pas faire droit à nos justes réclamations (1).

J'ai vu A..... qui se lamente hautement de ne pas être conseiller de légation. Je plains sa position; mais le remède ne me paraît pas facile. En attendant une solution, il va prendre les bains de mer.

J'aime pouvoir vous entretenir bientôt de l'affaire que vous traitez dans votre dernière particulière. Je ne m'attendais pas à devoir provoquer une solution définitive avant un an d'après l'autographe.

Croyez, mon cher Marquis, etc.

CCLXXXIV.

A MONSIEUR LOUIS BOLMIDA (Député)

(Turin, 17 juin 1855).

Mon cher Monsieur,

J'ai vivement regretté de n'avoir plus eu le plaisir de vous voir avant votre départ de Turin.

J'aurais désiré vous entretenir de différentes questions

---

dal Governo insurrezionale di Polonia; naturalizzato francese, ufficiale nell'esercito d'Africa, dimissionario nel 1837; brillante da giovane, tanto da competere col Duca d'Orléans (Daniel Stern, *Mes souvenirs*), direttore del *Messager des Chambres*, autore di qualche opuscolo e di produzioni teatrali fischiate; incaricato da Thiers di una missione diplomatica in Egitto (1840), addetto alla Legazione francese di Buenos Ayres; cliente dell'Eliseo sotto la seconda repubblica, ministro plenipotenziario a Firenze (1849) poi a Napoli e a Madrid, ambasciatore a Londra (1851), senatore il 26 aprile 1855, ministro degli affari esteri (1855), presidente del Congresso di Parigi (1856), surrogato al *Quai d'Orsay* dal Thouvenel (gennaio 1860) e nominato membro del Consiglio privato; ministro di Stato (1860), dimissionario in giugno 1863, presidente del Corpo legislativo nel 1865, osteggiato da Rouher, che finì coll'indurlo a rassegnare le sue funzioni; morto a Strasburgo il 27 ottobre 1868.

(1) Cfr. con la lettera, d'ugual data, al marchese d'Azeglio, pubblicata da N. BIANCHI in *La politique du Comte de Cavour*, XLVI, pag. 75.

qui ne peuvent être traitées convenablement que de vive voix. Votre absence me force à vous en entretenir par écrit, au risque de me rendre importun en venant troubler le repos que vous êtes allé chercher sous les frais ombrages de Pesio.

Je ne vous parle pas de ce qui fait l'objet de la lettre de M. de Rothschild que vous m'avez communiquée. Elle soulève une difficulté légale, que le nouveau directeur de la Dette publique, M. Oytana (1), est bien plus compétent que moi à traiter. Je la lui ai remise.

J'aurais voulu vous engager à user de votre influence pour faire baisser le taux de l'escompte par les Banques. Après les réductions opérées par la Banque d'Angleterre, lorsqu'en France le bon papier se fait à 3 et 3 $^1/_2$, il est dur de faire payer le six à nos industriels. Je m'abstiens d'en parler à Bombrini (2); car, sans vous, je désespérais d'amener à mes idées ces Messieurs de Gênes et de Turin.

Si vous croyez, toutefois, que la chose soit faisable et que vous soyez disposé à l'appuyer, je vous prierais d'en écrire à Bombrini et de me faire connaître sa réponse.

Depuis qu'on a pu se douter que le ministre n'était plus inflexible à l'endroit du Crédit mobilier, plusieurs demandes m'ont été adressées. P....., le Comptoir..... veulent faire du mobilier. Cela étant, il serait impossible, sans s'exposer à des critiques de tous genres et peut-être aux blâmes du Parlement, d'accorder aux uns ce que l'on refuserait aux autres. Dans cette position, il faut chercher d'abandonner les commissions du mobilier à des conditions qui les rendent moins dangereuses. Je crois que les conditions auxquelles je fais allusion devraient être :

---

(1) Il comm. Giov. Battista Oytana, già segretario generale al Ministero delle finanze, era succeduto al conte Pelletta di Cortanzone nella direzione generale dell'Amministrazione del Debito pubblico.

(2) Noto finanziere. Il Bombrini (Carlo) era, in allora, direttore della sede di Genova della Banca Nazionale.

1. l'établissement d'un commissaire royal auprès de chaque Société ;

2. un *minimum* de capital ;

3. l'obligation de verser, dans un tems donné, le capital nominal de la Société;

4. la défense des opérations à terme ;

5. la limitation non seulement des obligations que la Société aurait la faculté d'émettre, mais encore des engagements qu'elle pourrait contracter dans les Sociétés auxquelles elle voudrait participer ;

6. l'obligation envers le Gouvernement d'escompter une certaine quantité de bons du Trésor;

7. la faculté, dans certaines circonstances, laissée au ministre des finances, de mettre le veto sur des opérations qu'il croirait dangereuses.

Avec ces précautions, je ne pense pas que la liberté des Sociétés mobiliaires puisse avoir de graves inconvénients.

Je vous prie de me dire votre avis là-dessus.

Je vous quitte pour aller à l'inauguration du chemin d'Arona. J'espère que, de votre côté, vous inaugurerez bientôt votre chemin jusqu'à Coni. N'oubliez pas que, si vous retardez trop à le faire, je vous confisque.

Croyez, etc.

CCLXXXV.

A monsieur le Marquis de Villamarina

(Turin, 5 juillet 1855).

Mon cher Marquis,

Le comte Rignon (1) m'a remis votre lettre du 30 juin. Ainsi que vous m'en avez manifesté le désir, je l'ai gardée pour moi seul, tout en profitant des nouvelles et avertissements importants qu'elle contient.

(1) Di famiglia di banchieri di Torino, meritamente ascritta all'aristocrazia.

Je me doutais que le voyage de l'*aimable Marquise* (1) avait un but politique. Elle excelle dans l'intrigue. Secondée par Madame de Brignole (2) et les autres *amis* que nous avons à Paris elle peut bien parvenir à acquérir une influence qui n'est pas à dédaigner. Je crois toutefois que l'Empereur a le sens trop droit pour donner dans le panneau et se laisser séduire par un parti qui le déteste pour le moins autant qu'il déteste le ministère actuel.

Quoi qu'il en soit, il faut combattre la Marquise et ses alliés avec leurs propres armes, et opposer ruse à ruse. N'ayez pas l'air de soupçonner ses projets ; accueillez-la le mieux possible, comme si elle était notre meilleure amie. Ne vous montrez pas avec elle trop partisan du Ministère, et vous parviendrez à pénétrer ses projets. Pralormo (3) qui, au commencement de l'hiver, paraissait repentant de son coup de tête, s'est prononcé, pendant la crise, contre nous, et nous pouvons maintenant le compter parmi nos ennemis.

J'ai prévenu le Roi du voyage de la Marquise, et je lui ai dit quelques mots sur le but qu'il pouvait avoir. Il en a été fort peu amusé, et il m'a chargé de beaucoup vous recommander de la surveiller, et de lui faire connaître, par mon entremise, ses faits et ses gestes. Je vous prie, en conséquence, lorsque vous aurez pu savoir, au juste, ce que trame *notre amie*, de m'écrire une lettre confidentielle, mais ostensible, que je puisse mettre sous les yeux du Roi.

L'intrigue ourdie pour empêcher le Roi de Portugal (4) de venir à Turin, ne réussira pas. S. M. vient d'expédier ici son officier d'ordonnance, M. de Mello, pour expliquer

---

(1) La marchesa Fanny Millet d'Arvillars, nata baronessa di Buttet, già dama d'onore della defunta regina Maria Adelaide. V. la lettera CCLXXXVII di questa raccolta.

(2) La marchesa di Brignole-Sale.

(3) Il conte Carlo Beraudo di Pralormo, già ministro plenipotenziario a Vienna ed a Parigi, ministro delle finanze e dell'interno, cavaliere dell'Annunziata e ministro di Stato.

(4) V. la nota 1 a pag. 290.

les causes du changement de son itinéraire, et annoncer son arrivée pour la semaine prochaine. La raison véritable c'est que le Roi de Portugal n'a pas voulu se trouver à Gênes en même tems que le Duc de Montpensier (1). Cette raison est bonne et nous devons l'accepter. Le Duc de Brabant (2) s'est fait annoncer, et ainsi nous avons des Princes tant que nous pouvons le désirer.

Vous avez très bien fait de vous montrer peu satisfait du discours de l'Empereur. Toutefois je n'y attache pas une bien grande importance, car ce discours trahit la profonde préoccupation de celui qui l'a prononcé. On voit que l'Empereur n'a songé qu'à justifier sa conduite aux yeux de la France, ce à quoi il ne paraît pas avoir complètement réussi. La mort du maréchal Raglan (3) pourrait avoir un résultat heureux si elle amenait l'unité du commandement. Si l'occasion se présente, ne manquez pas de vous prononcer dans ce sens, en manifestant notre désir de voir le général Pélissier (4) nommé général en chef. Lamarmora se loue de ses rapports avec lui. Vous ne direz rien qui puisse blesser la susceptibilité anglaise.

Cette lettre vous sera remise par mon ami, M. Émile De la Rue, banquier de Gênes. Je le recommande à vos bontés.

Croyez, etc.

---

(1) Luigi Filippo Maria Leopoldo d'Orléans, Duca di Montpensier, quinto figlio di Luigi Filippo Re di Francia, nato il 31 luglio 1824, consorte a Maria Luisa Ferdinanda, infante di Spagna.

(2) Leopoldo Luigi Filippo Maria Vittorio, Principe Reale, Duca di Brabante, nato il 10 aprile 1835, attualmente regnante (1893) col nome di Leopoldo II.

(3) Il feld-maresciallo lord Raglan, morto di colera (28 giugno). Gli succedette il generale James Simpson.

(4) Il generale Pélissier, che si conquistò dinanzi a Sebastopoli il bastone di maresciallo ed il titolo di duca di Malakoff, aveva surrogato il generale Canrobert (succeduto al maresciallo Saint-Arnaud, morto di colera) nel comando in capo delle forze francesi in Crimea.

CCLXXXVI (1).

A monsieur le Général La Marmora
(Turin, 7 juillet 1855).

Mon cher ami,

Durando nous a dit hier que tu persistais à demander Cavalli (2) et ses canons, quand même ils ne pourraient être prêts qu'au mois d'octobre. J'approuve tout à fait cette idée. Il est désirable, sous tous les rapports, que ces canons, inventés par un de nos officiers, soient essayés sur le plus grand théâtre guerrier qu'il soit possible d'imaginer. Seulement je dois te faire observer qu'une difficulté, que je considère comme très sérieuse, s'oppose à ce projet. Si Cavalli va en Crimée dans les circonstances actuelles, il devra nécessairement se trouver sous les ordres de Valfrè (3) et occuper, par conséquent, une position tout à fait secondaire. Tu connais la rivalité qui existe entre ces deux officiers, appartenant au même cours de l'Académie. En les plaçant un à côté de l'autre, il peut s'ensuivre de tristes conséquences. Cavalli sera excessivement mécontent, ce qui fera qu'au lieu de t'être utile, il te créera de nouveaux embarras. Cavalli peut t'être très utile. Il a de grands défauts, mais sous certains rapports, il a un véritable génie, dont, je dois le dire, nous n'avons pas su tirer parti. On le laisse ici sous les ordres de Como (4) et d'Arnaud (5) qui sont des routiniers indécrottables. Maintenant, si on l'en-

(1) Pubblicata in estesi frammenti dal Chiala, *Lettere edite ed inedite*, II, pag. 119.

(2) Il Cavalli (cav. Giovanni) era, allora, tenente colonnello, direttore del laboratorio chimico e della R. fonderia.

(3) Il cav. Leopoldo Valfrè di Bonzo, colonnello, comandante il reggimento da campagna, era, prima della spedizione, membro del Comitato centrale di artiglieria.

(4) Il cav. Faustino Como, maggior generale, direttore del materiale di artiglieria, membro del Comitato centrale.

(5) Il cav. Felice Arnò, colonnello, era direttore delle officine di costruzione di Torino.

voie à la guerre dans une position qu'il ne juge pas convenable, il s'aigrira au plus haut degré, et tu n'en tireras aucun parti. Ainsi je suis d'avis que, si tu veux Cavalli, il faut qu'il ait le commandement de l'artillerie ou, autrement, mieux vaut le laisser ici. Valfrè devrait prendre le commandement de la première brigade qui restera sans chef, et tout sera arrangé.

Nous avons décidé de prendre le *Lombardo* (1) de Rubattino, et d'acheter un second vapeur en Angleterre. Je pense que cela suffira pour assurer l'approvisionnement de l'armée, même pendant l'hiver. Sois certain que nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour subvenir à vos besoins. Nous savons que l'avenir du pays est entre tes mains et que notre devoir est de te fournir les moyens de remplir dignement la mission qui t'est confiée. Je suis certain d'ailleurs que, connaissant nos difficultés financières, tu ne nous demanderas que l'indispensable. Tu ne partages pas le superbe dédain pour l'argent qui anime Govone (2), et tu n'oublieras jamais ce que nous coûte un écu.

Nous attendons, avec une cruelle impatiènce, la nouvelle d'un premier fait d'armes. Mais nous comprenons que tu dois être le seul juge du moment où nos troupes devront se mesurer avec les Russes.

Rien de saillant ici. Le pays est parfaitement tranquille. Les partis extrêmes ne réussissent pas dans leurs efforts pour l'agiter.

Les récoltes s'annonçant sous un aspect favorable, nous pouvons espérer que les conditions économiques s'amélioreront.

Le parti réactionnaire voyant qu'il ne pouvait pas nous battre en brêche ici, est allé dresser ses batteries à Paris.

---

(1) Il medesimo vapore che servì, cinque anni più tardi, ai Mille.

(2) Nominato sottocapo di Stato maggiore al quartier generale sardo, disimpegnava le funzioni di capo in luogo del colonnello Petitti, infermo nell'ospedale di Jenikoi.

La marquise d'Arvillars, ayant (je regrette de le dire) Pralormo (1) pour chef d'État-major, est allée se joindre aux Brignole, aux Maistre (2) et consorts pour organiser à Paris une campagne contre nous.

Villamarina est en grand émoi!! Si ces intrigues ne sont pas dangereuses, elles sont certainement ignobles.

On nous annonce le retour anticipé de Hudson. On croit qu'il vient pour organiser une Légion italienne. Mande-moi confidentiellement si tu désires qu'elle soit placée sous tes ordres.

Le Roi de Portugal va arriver. Il a envoyé un de ses aides de camp pour nous expliquer qu'il n'était pas venu après s'être annoncé, pour ne pas se trouver à Gênes en même tems que le Duc de Montpensier. L'excuse est plausible.

J'ai reçu ta lettre du 16. Si tu en as le tems, écris-moi, je t'en prie.

J'ai proposé Pralormo (3) pour remplacer Saint-Marsan (4).

Adieu.

CCLXXXVII.

Al sig. march. Damiano Sauli, (Deputato) (5)

Genova.

(Torino, 24 luglio 1855).

Caro amico,

In riscontro al tuo foglio del 21 andante, mi affretto di farti conoscere che il Governo non crede poter spingere

(1) V. la nota 3, pag. 296.

(2) V. la nota 1, pag. 5 e la nota 2, pag. 296.

(3) Il cav. Vittorio Beraudo di Pralormo, capitano nei cavalleggeri Aosta. Fu mandato, invece, il conte Canera di Salasco, capitano in Novara cavalleria.

(4) Il marchese D. Vittorio Asinari di San Marzano e di Caraglio, capitano di artiglieria, già aiutante di campo di S. A. R. il duca di Genova, morto in Crimea di colera. Era regio commissario sardo presso il quartier generale francese.

(5) Il marchese Damiano Sauli era deputato per il VI Collegio di Genova.

le provincie a concorrere con sottoscrizioni alla formazione di Società aventi per iscopo la costruzione di strade ferrate, ma dover restringersi a secondare le loro istanze a tale scopo. Se i Consigli di Genova e di Alessandria sono disposti a seguire l'esempio di quelli di Voghera, Tortona e Novi, non troveranno ostacolo nel Ministero.

Credo poterti, senza commettere atto indiscreto, rendere avvertito, che ieri l'altro, un individuo di qualche peso mi assicurò che una Società gallo-sarda stava per chiedere la concessione della strada di Alessandria a Stradella, alle condizioni del capitolato approvato dalle Camere.

In fretta, ecc.

CCLXXXVIII.

A monsieur Bartholony
Président du Conseil d'Administration du chemin de fer de Lyon à Genève (1).

(6 août 1855).

Monsieur,

M. Jourdan (2) m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 juillet. Bien que je n'eusse pas l'avantage de vous connaître personnellement, il y a longtems que votre nom m'est connu comme celui du fondateur, en France, de l'industrie des chemins de fer. D'ailleurs, ayant souvent habité Paris et Genève, de nombreux amis communs m'avaient mis à même d'apprécier et votre haute intelligence et votre noble caractère. J'ai donc considéré comme une véritable bonne fortune la circonstance qui, pour la première fois, m'a mis en rapports avec vous.

---

(1) V. la nota 3 a pag. 268.

(2) Forse Luigi Jourdan, giornalista, uno dei principali redattori del *Siècle*.

J'ai eu le plus grand plaisir à causer avec M. Jourdan de vous et de nos chemins de fer, dont le sort est si étroitement lié. J'aime à vous répéter l'assurance que je lui ai donnée du désir que j'éprouve de nous relier avec le réseau que vous construisez. Mais je dois également ne pas vous laisser ignorer que cette union rencontre de graves obstacles qu'il ne serait pas en mon pouvoir seul de lever. Je ne désespère pas, toutefois, que, grâce aux efforts de tous les intéressés, et surtout moyennant votre concours, nous ne parvenions à trouver une solution qui concilie tous les intérêts et ménage certaines susceptibilités fort respectables.

Cette solution deviendrait facile si l'on pouvait unir la question de l'union des lignes françaises et sardes à celle du passage du Mont-Cenis, question d'un intérêt européen, digne d'attirer toute votre attention. Le Gouvernement du Roi s'en occupe activement ; il ne désespère pas de voir les difficultés qu'elle présente atténuées par les travaux de quelques-uns de nos ingénieurs des chemins de fer, qui, après avoir réussi à assurer le service à travers les Apennins, sur une ligne qui présente, sur près de 11 kilomètres, la pente de 35 °/₀₀, travaillent à chercher les moyens de gravir les Alpes. Mais ces travaux, dont le succès est encore douteux, ne l'empêchent pas de désirer ardemment de voir le passage du Mont-Cenis être l'objet des études des hommes qui dirigent le mouvement des chemins de fer en Europe.

Veuillez, etc.

CCLXXXIX.

Al sig. Carlo Cadorna, (Deputato)

Bagni di Saint-Didier.

(Torino, 11 agosto 1855).

Preg^mo Signore,

L'aver ignorato la sua gita a Saint-Didier, fu causa dell'aver fissata a venerdì scorso la tornata del Comitato di sorveglianza dell'Istituto commerciale (1), alla quale io non dubitava che Ella, essendo a Pallanza, avrebbe potuto intervenire.

Fatto accorto del mio errore, era troppo tardi per rimandare l'annunziata riunione. D'altronde era necessaria questa per ravvicinare gli animi del Direttore e dei membri del Comitato, che erano, e sono ancora, alquanto inaspriti. Ciò ebbe, credo, un buon risultato, giacchè, in vista, massime, dell'assenza di V. S. Preg.ma, venne, senza difficoltà, accolta una mia proposta di sospendere ogni definitiva deliberazione fintantochè una Commissione avesse esaminato l'intero programma degli studi, come pure il personale insegnante, ed avesse, intorno ad essi, fatta apposita relazione. Questa Commissione fu composta di Lei e dei professori Ferrati (2) ed Arnò (3). Spero quindi che, al suo ritorno, che io desidero al più presto possibile, Ella potrà conciliare le idee del Comitato con quelle del Direttore.

---

(1) Del Comitato di direzione e sorveglianza sull'Istituto di commercio e d'industria, facevano parte il Cavour, quale presidente, il Cadorna vice-presidente, l'ing. prof. Ferrati segretario, e nove tra deputati, banchieri e negozianti, il Rattazzi, il Daziani, il Malan, i signori Chiarini, Dumontel, Tasca, ecc.

(2) L'ing. prof. Camillo Ferrati.

(3) L'ing. Valentino Arnò, professore di matematica nella R. Accademia militare.

Dalla discussione, alla quale ho assistito, parmi che gli uni e gli altri non siano così lontani da rendere impossibile l'intendersi, e Ferrati ha reso buona testimonianza su molte parti dell'insegnamento.

Non mi farò, ora, a ragionare intorno alla difficile e spinosa quistione del programma, che io non ho abbastanza studiato, ma mi riservo di ragionare con Lei, se Ella si compiacerà venire da me prima di riunirsi coi suoi colleghi.

Duolmi che questa malaugurata vertenza l'abbia turbata nel riposo dei Bagni, ma conoscendo la sua devozione pel bene del paese, abbiamo fatto assegno sul suo intervento, come àncora di salute del periclitante Stabilimento.

Rattazzi la saluta. Sta bene, ad onta delle difficoltà che sorgono da ogni lato ed intorbidano la quiete dei ministri, e specialmente del ministro dell'interno.

Mi creda, ecc.

CCXC.

Al signor Ceronetti Carlo

Casale.

(Torino, 11 ottobre 1855).

Signore,

Le idee feconde, le grandi scoperte non sono un privilegio della classe ricca. Più volte vennero al mondo palesate per mezzo d'ingegni sviluppatisi nel ceto delle persone meno agiate. Ond'io son lungi dal condannare *a priori* il progetto di cui Ella mi fa cenno, come di un suo trovato, nel foglio a me diretto il 10 corrente; ma una lunga e dolorosa esperienza avendomi dimostrato che, in argomenti di finanze e di pubblica economia, molte idee che, a primo aspetto, parevano feconde di utile risultamento, non reggevano ad un severo esame, io non saprei indurla ad esporsi

all'incomodo di un viaggio da Casale a Torino, senza conoscere le basi almeno sulle quali esso progetto poggi.

La invito, quindi, a trasmettermi per iscritto un brevissimo cenno delle sue idee, ed ove non trovi, in esse, nulla che contrasti colle sane dottrine economiche, mi farò grata premura di assegnarle un'ora onde conferire seco.

CCXCI.

Al signor marchese Damiano Sauli (Deputato)

Genova.

(Torino, 11 ottobre 1855).

Caro amico,

Tu devi essere rimasto sorpreso di non aver, prima d'ora, ricevuto riscontro al foglio che mi scrivevi il 17 settembre p. p. Ma sono certo che mi avrai per iscusato, quando saprai che questo mi giunse alla mia terra di Leri, poche ore prima che io fossi precipitosamente richiamato dalla malattia del Re (1). Da quest'epoca non ebbi più un giorno di tregua, correndo sempre su e giù da Leri a Torino, da Torino a Pollenzo, da Pollenzo a Vercelli, ove fui chiamato a presiedere il Consiglio divisionario. Non fu però trascurato l'argomento di cui nell'accennato foglio. Ho parlato a Paleocapa della vostra Società ed ebbi da lui l'assicurazione di non prediligerne alcuna a danno della vostra. Solo mi osservò che la Società Ruscesi (?), avendo fatto domanda analoga alla vostra, avendo presentato un progetto definitivo redatto dal chiarissimo ingegnere Ferreri (2) e deposto un vaglia di 150,000 lire, firmato da persona solvibilissima, egli non poteva, allo stato delle cose, portare un

(1) S. M. il Re Vittorio Emanuele era caduto ammalato nel settembre.
(2) O Ferrari. Forse Giuseppe Ferrari, ingegnere idraulico ed architetto civile.

giudizio sul merito delle due proposte. Si è aggiunto poi una terza Società costituita da proprietari Vogaresi, che pare voler rimanere indipendente da qualunque Società costruttrice. A fronte di tanti pretendenti, una licitazione diviene inevitabile; sarà probabilmente una disgrazia, che ritarderà l'esecuzione di un'opera di gran momento. Ma è una necessità. Tu conosci abbastanza le Camere per sapere che, ove il ministro fosse accusato, con qualche fondamento, di voler allontanare la concorrenza, verrebbe aspramente censurato. In quanto al conseguimento della croce del merito civile, a motivo della bellissima opera da te portata a compimento, ti dico che difficilmente si otterrebbe un voto favorevole dal Consiglio dell'Ordine. Mosca fu il solo ingegnere a cui fu conferita (1); ma lo fu in tempi in cui le opere pubbliche monumentali erano, anzichè rare, uniche. Ora che si sono costrutte tante opere, che fanno l'ammirazione dell'Europa, se si entrasse nella via di premiare gli autori, colla croce del merito civile, se ne dovrebbero distribuire oltre al numero dagli statuti fissato.

Il ministro non potrebbe imporre la sua volontà al Consiglio. Lo fece in favore di Bonelli, ma le invenzioni di Bonelli (2) sono di tale genere da non dare motivo a molte consimili domande.

Ecco qual'è, su questo punto, la schietta mia opinione. Avrei desiderato potertene manifestare una più conforme ai tuoi desiderii, ma ho creduto non dovere lusingarti invano. Spero che ravviserai in questa schiettezza una prova della sincera amicizia colla quale ecc., ecc.

---

(1) Mosca D. Carlo, senatore del regno, ingegnere idraulico e civile, primo architetto di S. M., tenente colonnello ispettore di 1ª classe nel corpo del Genio, membro e segretario del Congresso permanente e del Consiglio superiore di ponti e strade, membro della R. Accademia delle scienze, della R. Accademia di belle arti di Torino, cavaliere e consigliere dell'Ordine civile di Savoia.

(2) Bonelli cav. Gaetano, ingegnere direttore dei telegrafi elettrici dello Stato.

CCXCII.

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(13 octobre 1855).

Mon cher Marquis,

Les doutes que vous manifestez par votre particulière du 9 de ce mois n'ont aucun fondement. Si le voyage du Roi est retardé, c'est bien réellement parce que sa santé ne lui permet pas de l'entreprendre plus tôt. Il a été plus gravement malade qu'on ne l'a dit, et il est maintenant loin encore d'être rétabli (1).

Riberi (2), soyez-en certain, l'a fort bien traité. Si on ne l'avait pas saigné à temps, la maladie n'aurait pas été vaincue.

On ne l'a pas trop saigné, car il lui est resté assez de forces pour supporter la crise dangereuse des miliaires.

Le Roi est, on peut dire, en convalescence; il peut manger et sortir. Mais il est encore plein de douleurs goutteuses; ses mains sont enflées, ainsi que ses genoux, et il ne peut marcher sans aide. Dans un tel état, comment songer à aller à Paris? Un tel voyage exige une santé parfaite. Il ne peut se présenter sur ce grand théâtre, où l'Europe entière aura les yeux fixés sur lui, boîtant ou marchant de travers.

---

(1) V. nota 1, pag. 305. Di Re Vittorio Emanuele infermo, scriveva la marchesa d'Azeglio (24 ottobre 1855): « Il fait le désespoir des médecins à qui on s'en prend toujours de ses longues maladies. Et c'est bien injuste, car, faisant toujours le contraire de ce qu'ils lui disent, je ne vois pas quelle responsabilité il peut leur rester. Aussi Tarella ne voulait-il plus aller à Pollenzo et Riberi l'a-t-il fait supplier de le dispenser de lui donner des soins... ». (*Souvenirs hist.*, pag. 499-500).

(2) V. la nota 3 a pag. 244.

Le Roi est contrarié, au plus haut degré, des retards qu'éprouve son voyage. Mais, quoique nous partagions, tous, le désir de le voir à Paris et Londres, personne de nous n'oserait lui conseiller de se mettre en route tant que le germe de la maladie, qui l'a conduit aux portes du tombeau, n'aura pas disparu.

Vous pouvez démentir le bruit que le Roi ait travaillé avec les ministres. Jusqu'à présent il n'a reçu que Cibrario et moi, et encore il n'a vu Cibrario qu'hier, pour la première fois.

J'ai reçu la lettre où vous me rendiez compte de votre conversation avec M. Magne. Avec de la patience, j'espère que cette malheureuse question de la jonction des chemins de fer recevra une solution satisfaisante.

Recevez, etc.

CCXCIII.

Al signor Conte di Collobiano (1) (Senatore del Regno)
Montecavallo (Biella).
(17 ottobre 1855).

Preg^mo signor Conte,

Essendo stato determinato che le leggi che reggono la pubblica istruzione avessero a ricevere una generale applicazione, non era possibile fare una eccezione a favore delle Salesiane, quantunque il loro insegnamento fosse riconosciuto lodevole sotto più rispetti. Le Superiori dell'Ordine riconobbero tosto la necessità di piegarsi alla prescrizione della legge; ma alcuni vescovi esitarono a concedere loro l'autorizzazione di presentarsi agli esami. Questa difficoltà pare però sul punto di essere rimossa. Monsignor Renaldi (2)

(1) Avogadro di Collobiano Ecc. conte Filiberto.
(2) Monsignor D. Lorenzo Renaldi, nato a Torino il 23 dicembre 1808, ed ivi consacrato, il 20 maggio 1849, vescovo di Pinerolo.

prese l'iniziativa, e le monache di Pinerolo subirono, con esito felice, le prove volute ad ottenere il diploma. Quest'esempio fu seguìto dai vescovi della Savoia. Solo l'arcivescovo di Torino (1), per motivi ch'io non voglio qualificare, perdura a negare la chiestagli facoltà di presentarsi all'esame. Ma quand'anche il bene dell'istruzione religiosa non giungesse a ridurre il nostro Metropolitano a più sani consigli, non perciò il convento di Torino verrebbe costretto a rinunciare alla missione sua; giacchè, per buona sorte, quattro monache trovansi munite di diploma che le abilitano ad esercitare la professione dell'insegnamento. Io mi lusingo che queste spiegazioni varranno a tranquillare l'animo della S. V. Illma, e le dimostreranno il caso che io faccio delle sue raccomandazioni.

Voglia, ecc.

CCXCIV.

Al signor Ceronetti Carlo (2)

Casale.

Signore,

L'idea che Ella mi comunicò non è nuova, ed è inattivabile. L'ipoteca che Ella vorrebbe chiedere a tutti i proprietari per garantire titoli di credito da emettersi dal Governo, non potendo essere speciale, non avrebbe maggiore valore delle rendite del Debito pubblico che sono garantite dalle fortune dello Stato, che vale quanto dire dagli averi di tutti.

Sarebbero perciò non negoziabili, e se, per trarne partito, si dovesse renderne l'accettazione obbligatoria, tanto varrebbe aver ricorso alla carta monetata.

Questi brevi cenni varranno a distoglierla dal proseguire

(1) Monsignor D. Luigi Franzoni, di cui a nota 3, pag. 42.
(2) V. lettera CCXC di questa raccolta.

l'esecuzione di un piano che non può dare utili risultati, e La indurranno a rivolgere i suoi pensieri alla ricerca di altri mezzi per isvolgere la pubblica ricchezza.

Gradisca, etc.

CCXCV.

A monsieur Charles Lafitte

Paris.

(17 octobre 1855).

Monsieur,

Sans pouvoir manifester une opinion quelconque sur les propositions que vous m'avez transmises par votre lettre du 11 courant, je m'empresse de vous faire savoir que je les ai communiquées au ministre des travaux publics (1), qui les prendra en sérieuse considération.

La santé du Roi commençant à s'améliorer, je ne suis pas sans espoir qu'il puisse effectuer son voyage à Paris dans le courant du mois prochain. A cette occasion vous pourrez discuter à fond, avec les membres du Gouvernement qui accompagneront S. M., les moyens de compléter l'œuvre que vous avez entreprise et qui nous tient à cœur autant qu'à vous.

Recevez, etc.

CCXCVI.

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(27 octobre 1855).

Mon cher Marquis,

La santé du Roi commençant à se raffermir, S. M. a décidé qu'elle partirait le 9 novembre pour se rendre à

(1) Paleocapa, di cui a nota 3, pag. 6.

Paris (1). Je vous avoue qu'en songeant à tout ce que j'ai à faire ici comme Ministre des finances, je reculais devant l'idée d'une absence d'un mois environ. Mais le Roi ayant manifesté le désir de m'avoir auprès de lui dans le cours de son voyage, j'ai dû céder à ses ordres. Seulement, comme le Roi s'embarque à Gênes et passe par Marseille, je compte me rendre directement à Paris. De plus, pour pouvoir conserver plus de liberté dans mes mouvements, je voudrais loger à part. Aussi, si le Roi va descendre à l'Élysée, je chercherai à avoir un appartement dans un hôtel des environs.

Je ne sais pas si le Roi emmènera avec lui un autre ministre (2), ou s'il priera Paleocapa de l'attendre à Paris. Prévenez-le toujours, de ma part, de cette éventualité, pour qu'il ne prenne pas des engagements pour quitter la France avant un nouvel avis de ma part. Cibrario vous fera connaître plus en détail les projets du Roi. Quant à moi, je me remets pleinement à votre zèle et à votre sagacité pour préparer une réception convenable à notre excellent Roi.

Croyez, etc.

CCXCVII.

A MONSIEUR LE BARON HAMBRO

Londres.

(1er novembre 1855).

Mon cher Baron,

J'ai reçu avec le plus grand plaisir votre bonne lettre du 25 courant, dans laquelle j'ai retrouvé ces sentiments de sympathie et d'amitié dont je fais un si grand cas. Vous

---

(1) S. M. partì il 20 novembre, per la via di Genova e Marsiglia.

(2) S. M. il re Vittorio Emanuele ebbe seco nel viaggio di Parigi e Londra, oltre al suo seguitò aulico e personale, il conte di Cavour e Massimo d'Azeglio, recatisi ad attenderlo a Lione.

m'obligerez beaucoup en continuant à m'écrire de temps à autre, d'une manière toute confidentielle et amicale, sur les graves questions financières dans lesquelles nous avons un intérêt commun. Servez-vous, dans ces occasions, de votre bon anglais, sans trouver mauvais que je vous réponde dans une langue que je puisse manier facilement.

J'ai été très satisfait des arrangements que vous avez pris avec d'Azeglio et le Trésor anglais. Ils sauvegardent tous les intérêts. Nous sommes en train, M. De la Rue et moi, de combiner les détails de l'opération. Dès qu'il aura reçu votre réponse à l'égard de l'échéance des traites qu'il doit tirer sur vous, j'écrirai à lui et à vous les lettres qui doivent régler définitivement cette petite affaire.

Vous aurez vu, avec satisfaction, que notre pays supporte avec courage, et sans une trop grande gêne, les épreuves d'une guerre lointaine et coûteuse, et les tristes effets de l'épidémie et des mauvaises récoltes. Nos ressources productives se développent rapidement et nous mettent à même de résister à des crises qui abattent nos ennemis, moins forts que nous.

Notre commerce est dans une assez bonne position ; la récolte des soies ayant été meilleure que dans le reste de l'Italie, nos fileurs et nos mouliniers font d'assez bonnes affaires ; et, à Gênes, il y a un an qu'on n'y spécule pas, de sorte qu'il n'y a rien à craindre au sujet de nos deux centres commerciaux. Seulement la Banque se trouve embarrassée pour avoir attendu trop tard, malgré mes avis répétés, à faire les payements en or. Obligée maintenant, faute d'écus, à donner des pièces de 20 fr., qui, hier encore, jouissaient d'un agio, elle ne trouve pas le public préparé à ce changement salutaire. Malgré la faute qu'elle a commise, avec quelques légers sacrifices elle se tirera d'affaire, j'en suis certain.

Vous saurez que le Roi ira à Paris et à Londres, et que je l'accompagnerai. Cela me procurera le plaisir de vous

voir et de causer à fond de plusieurs sujets que je ne saurais traiter par écrit (1).

Croyez, etc.

CCXCVIII.

AL SIGNOR CONTE OLDOFREDI

Parigi.

(14 dicembre 1855).

Caro amico,

Ricevo il vostro foglio del 10 andante. Ieri vi scrissi intorno alla proposizione di Lafitte di acquistare le azioni di Susa di proprietà del Governo. Avendoci riflettuto sopra, ho trovato che, se veramente si tratta di una fusione col Credito mobiliare, si potrebbe dare a questa cessione una maggiore estensione vendendo a Lafitte il diritto di riscatto del Governo sulle azioni emesse a favore del pubblico. Il Governo potrebbe cedere, in allora, l'esercizio della strada suddetta, ciò che permetterebbe alla Società V. E. d'intendersi colla Società di Novara, la quale sta per prolungarsi sino a Milano. Se ciò si facesse, la strada della Savoia diventerebbe le *chemin droit de Paris à Milan*, *ce qui enfoncerait toutes les lignes rivales*. Ma il Governo non farebbe queste concessioni se le Compagnie fuse non assumono un impegno relativo al passaggio del Monte Cenisio. Da ciò vedete che vi sono gli elementi di un grande affare che è impossibile il trattare per corrispondenza. Egli è perciò necessario che Lafitte, e forse anche Péreire (2), vengano a Torino. Si potrebbe, in questa circostanza, combinare l'affare del Credito mobiliare.

Fate di essere a Torino alcuni giorni prima di Lafitte.

---

(1) Nell'intervallo di tempo fra questa lettera e la seguente, ebbe luogo il viaggio di S. M. il Re e del Conte di Cavour a Parigi e Londra.

(2) Vi furono due fratelli di tal nome, Emilio ed Isacco, israeliti, di origine portoghese, banchieri a Parigi. Avevano, nel 1852, fondato la *Société générale de Crédit mobilier*. Cavour ideava una società simile per il Piemonte.

CCXCIX.

A MONSIEUR CH. LAFITTE

Paris.

(24 décembre 1855).

Mon cher Monsieur,

Le comte Oldofredi m'a remis les lettres dont il était porteur. J'ai reçu également hier au soir celles que M. Barbier et vous, m'avez adressées le 19 et 20 courant.

Il est impossible que je réponde officiellement à toutes ces lettres. Ces réponses n'avanceraient pas vos affaires. Il faudrait entrer dans trop de détails, qu'on ne peut traiter avantageusement que de vive voix.

Le ministre des travaux publics admet le *tram-road* de Modane à Suse. Il admet en principe toutes les conditions du traité, sauf quelques modifications peu importantes qui ne changent en rien la substance du contrat.

Je ne puis également approuver purement et simplement votre convention avec Bartholony. Je puis en sanctionner le principe, en me réservant d'en examiner l'application.

L'affaire de Suse pourrait prendre un grand développement. Pour cela, il faudrait fusionner Suse avec Novare, et que le Gouvernement cédât l'exercice de la première ligne à la Compagnie fusionnée. Comme il paraît que les chemins de fer lombards vont être cédés au Crédit mobilier autrichien, la prolongation de la ligne de Novare à Milan ne rencontrera plus de difficultés. En vue de cette éventualité, Novare fait préparer le projet de cette ville à la frontière, tandis que les ingénieurs autrichiens étudient le tronçon du Tessin à Milan. Cela étant, il s'agirait de former une Société ayant la ligne directe de Paris à Milan.

Il y a là, vous, le voyez, les éléments d'une très grande

affaire, mais qui exige d'être traitée à tête reposée et non en courant.

Faites donc votre liquidation de la fin de l'année, et arrivez à Turin dans les premiers jours de janvier.

Croyez, etc.

CCC.

A MONSIEUR VIGNET (1) (Directeur des Gabelles)

Chambéry.

(25 décembre 1855).

Monsieur,

Je suis loin de douter des intentions qui ont guidé votre conduite dans la malheureuse affaire d'Aix. Vous avez cru que votre intervention pourrait atténuer les effets des colères politiques qui grandissent contre moi. Vous vous êtes trompé. J'en suis affligé, mais je ne vous en sais aucun mauvais gré.

Le Conseil divisionnaire, pour frapper le ministre qu'il n'aime pas, a soulevé une question qu'il ne dépend plus de moi de résoudre.

Malgré un tel acte d'hostilité que, j'ose le dire, rien ne justifie, je suis forcé de mettre à l'abri ma responsabilité, que j'avais gravement compromise par intérêt pour la Savoie. Mais, à part cela, soyez certain que rien dans ma conduite, ni vis-à-vis du pays, ni vis-à-vis des hommes qui, dans cette circonstance, l'ont si étrangement représenté, ne se ressentira de la conduite que l'on a tenue à mon égard.

Croyez-le bien, pour ce qui me concerne, et soyez persuadé qu'à l'heure qu'il est, l'affaire d'Aix n'a pas laissé de traces dans mon esprit qui vous soient personnelles.

Recevez, etc.

---

(1) Il cav. Prospero Vignet.

CCCI.

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(26 décembre 1855).

Mon cher Marquis,

Gramont et Hudson nous ont communiqué les conditions de paix que l'Autriche a transmises à Pétersbourg sous la forme d'un ultimatum à l'eau de rose (1). Nous y allons faire une réponse dont vous recevrez une copie (2). Tenant compte du désir réel et très vif de l'Empereur de faire la paix, nous avons cru devoir dire que, du point de vue exclusif de la question russe, ces conditions étaient acceptables, et nous nous sommes bornés à exprimer le regret que l'on n'eût pas cherché à profiter de l'occasion favorable que l'intervention de l'Autriche fournissait aux Puissances occidentales, pour améliorer le sort de l'Italie, reconnu comme déplorable par la France et l'Angleterre.

Cette observation, qui revêt à demi la forme d'une protestation, nous servira de point de départ dans les négociations ultérieures qui auront lieu.

---

(1) Il conte Esterhazy era partito da Vienna, il 16 dicembre, per Pietroburgo, latore di una nota contenente la richiesta delle quattro « garanzie » già discusse nelle conferenze di Vienna; ma, dice il Rousset, « revues, corrigées, augmentées, aggravées, et surtout présentées comme un tout irréductible, sous la forme menaçante d'un ultimatum » (op. cit., II, 442). Le parole che seguono del conte di Cavour spiegano il suo giudizio, alquanto diverso.

(2) V. N. Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, vol. VII, pag. 239 e seguenti. Il pensiero dominante in detta nota è sintetizzato in questo brano: « Se la guerra, alla quale il Piemonte ha preso parte attiva a vantaggio dell'Italia, servisse, al contrario, ad aumentarvi la potenza dell'Austria..... la pace consacrerebbe una grande ingiustizia e sarebbe eminentemente immorale..... ».

Votre langage officiel correspondra à cette réponse, mais je pense que, dans l'intimité, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, soit avec Walewski, soit même avec l'Empereur, vous tiendrez un langage beaucoup plus explicite et plus conforme à la véritable pensée du Roi et de son Gouvernement, que je vais tâcher de vous faire connaître en peu de mots.

Les conditions de la paix formulées à Vienne, si elles sont adoptées, auront pour résultat de rendre l'Autriche maîtresse réelle des Principautés, agrandies de la portion de la Bessarabie qu'on veut enlever à la Russie. Le traité dit, il est vrai, que ces Principautés seront sous la protection des Puissances signataires; mais la France et l'Angleterre sont trop éloignées pour exercer sur elles la moindre influence. La Russie matée, l'Autriche seule dominera à Bukarest et à Jassy. C'est dans la nature des choses: toutes les stipulations ne pourront l'éviter, pour peu qu'à Vienne on sache s'y prendre. Cela étant, la guerre actuelle aura pour résultat d'accroître énormément la puissance de l'Autriche, qui n'a sacrifié à la cause de l'Occident ni un homme, ni un écu. Elle se sera rendue maîtresse, sans coup férir, de deux immenses Provinces, qui équivalent à un Royaume de second ordre, et, qui plus est, de tout le cours du Danube.

Un tel résultat est humiliant pour les Puissances occidentales; de plus, il est dangereux pour elles. L'Autriche, étendant ses domaines du Tessin à la Mer Noire, d'Ancône à Braïla, devient la Puissance continentale la plus redoutable. Pour peu que son Gouvernement développe les ressources matérielles de ces immenses régions — et il paraît disposé à le faire en peu d'années — l'Autriche sera beaucoup plus peuplée et beaucoup plus riche que la France et l'Angleterre. D'ailleurs, si on lui accorde de si grands avantages sans compensations, son influence politique sur l'Allemagne et sur l'Italie deviendra irrésistible. Ella pourra

songer à réaliser le grand projet d'un Empire germanique, que le roi de Prusse rêve depuis si longtemps (1); car elle sera la maîtresse absolue de la grande artère qui fait circuler la vie en Allemagne, le Danube. Quant à l'Italie, le seul contre-poids qui reste maintenant à son influence, le Piémont, aura perdu toute force. Nous n'avons aucune action sur les autres Gouvernements d'Italie, qui sont tous allemands de corps et d'âme; nous ne pourrons plus en exercer sur les populations lorsqu'on verra que notre alliance avec les Puissances occidentales n'aura eu d'autre résultat que de grandir la puissance autrichienne. Nous passerons pour des niais ou des traîtres, et il faudra céder la place à d'autres, qui seront forcés de s'accommoder avec le régime autrichien consolidé par les efforts de la France et de l'Angleterre.

Ces considérations sont tellement justes et évidentes, qu'elles ne peuvent échapper au génie pénétrant de l'Empereur. Il doit comprendre que si, à la paix, on ne fait rien pour limiter la puissance autrichienne, la France cesse d'être la première puissance du continent. Quant à l'Italie. l'influence française sera perdue à jamais. Bon gré, mal gré, il faudra devenir ou révolutionnaires, ou Autrichiens.

Telles sont les idées que je vous engage à développer avec plus ou moins d'insistance toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Vous les présenterez au point de vue de l'intérêt général, plus encore qu'au point de vue italien ou piémontais. Si ces idées sont accueillies favorablement, on vous demandera peut-être : « Mais quoi faire pour atténuer l'influence autrichienne en Italie, et obtenir une compensation à l'augmentation de puissance que va obtenir l'Autriche? ». A cette question nous répondrons complètement par le

(1) Piuttosto che affermazione esatta di un fatto, è, questa, prescienza di ciò che doveva essere ed a taluno, come a Cavour ed a Bismarck (dal 1833), appariva già « conseguenza inevitabile della natura delle cose »: l'unificazione della Germania e la sua costituzione ad impero.

travail que l'Empereur m'a demandé et auquel Massimo doit avoir travaillé (1). En attendant, vous pouvez dire que le seul moyen efficace de diminuer l'influence autrichienne, c'est d'augmenter celle du Piémont. Si l'Autriche doit avoir le Danube, qu'elle cesse d'être maîtresse absolue du cours du Pô. Si on veut lui conserver la rive gauche que le traité de Vienne lui accorde, qu'on donne la rive droite au Piémont.

Je ne vous en dirai pas davantage, mon cher Marquis, car je suis persuadé que vous saurez achever le tableau dont je me suis borné à tracer les traits principaux.

(Biglietto incluso nella precedente lettera).

Mon cher Marquis,

Le Roi, à qui j'ai communiqué votre dernière lettre, s'est montré très disposé à accorder le grand cordon de St-Maurice à M. Billault (2) comme une nouvelle preuve de sa profonde sympathie et de sa haute estime pour les personnes qui sont à la tête du Gouvernement français. Toutefois il m'a manifesté, dans cette occasion, avec plus de vivacité que par le passé, le regret que son ministre des affaires étrangères n'eût pas obtenu une faveur analogue des bontés de l'Empereur.

Ce sentiment est bien naturel. Tant qu'il n'y a eu échange de décorations qu'entre les personnages des deux Cours, l'exclusion de M. Cibrario pouvait s'expliquer. Mais maintenant qu'un grand cordon va être donné à un homme po-

---

(1) Durante la dimora di Vittorio Emanuele a Parigi, l'Imperatore, una sera, dopo il pranzo, conversando con Cavour e con Azeglio, era uscito in questa domanda: « Que peut-on faire pour l'Italie? » (Nicomede Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, vii, 230; Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, ii, pag. clx).

(2) Ministro dell'Interno in Francia.

litique, éminent, il est vrai, mais qui n'a eu aucun rapport personnel avec le Roi, on ne saurait comprendre pourquoi la France n'accorderait rien au ministre qui dirige la politique extérieure du pays dans des circonstances où les liens qui unissent nos deux nations viennent de se resserrer de la manière la plus intime.

Veuillez communiquer ces observations, d'une manière toute confidentielle et avec votre réserve accoutumée, au comte Walewski, qui, j'en suis persuadé, les accueillera avec sa bienveillance accoutumée.

CCCII.

A MONSIEUR PERRET

Lyon.

(29 décembre 1855).

Monsieur,

J'ai vu monsieur Carbonazzi (1) et j'ai fait parler au marquis Pallavicini (2) que je ne connais pas personnellement, par un ami commun. Ces démarches m'ont convaincu que si l'on veut sauver l'établissement Victor-Emmanuel (3)

---

(1) Carbonazzi D. Gio. Antonio, nato a Felizzano (Alessandria), architetto idraulico e civile, ten. colonnello ed ispettore di 1ª classe nel R. Corpo di ponti e strade, membro del Consesso del genio civile, membro onorario del R. Corpo permanente d'acque e strade.

(2) Illustre patrizio genovese, che aveva dato a mutuo una ingente somma alla Compagnia Vittorio Emanuele per il prosciugamento dello stagno di San Luri. V. la nota seguente.

(3) Altrimenti detto stabilimento di San Luri o Sanluri. Nel 1838 veniva concesso, ad una Società francese, uno stagno in Sardegna, detto di San Luri presso San Gavino, dell'estensione di circa 3000 ettari, con l'obbligo di disseccare la palude e promuovere l'industria agraria nei terreni bonificati. La società sborsò ingenti capitali e si ridusse a difficili condizioni. Ebbe aiuti, dal Governo sardo e da capitalisti, per tentare colture industriali, quali barbabietole, canne da zucchero, ecc. Ma, per le ragioni esposte nella lettera presente, pericolò nuovamente. La società aveva pure nome di « Compagnia Vittorio Emanuele ». V. *Discorsi parlamentari del Conte di Cavour*, VII, pag. 12-23; 375-379.

de la ruine qui le menace, il faut que vous vous rendiez sur le champ à Gênes, apportant avec vous de quoi payer les intérêts échus, dus au marquis Pallavicini. Aucun homme d'affaires consciencieux ne conseillera jamais à ce capitaliste de renoncer au payement immédiat des intérêts de ses capitaux. En effet, si, par suite de la sentence qu'il a obtenue, il faisait exposer en vente les immeubles gagés de la créance, il est fort douteux que le résultat des enchères soit tel à lui procurer la somme qui lui est dûe. Ce n'est pas qu'au fond l'établissement de San Luri ne vaille beaucoup plus. Mais dans les circonstances actuelles, frappé de discrédit comme il est, on trouvera difficilement quelqu'un qui veuille le payer 500,000 fr. On a commis tant de fautes, on a gaspillé tant d'argent qu'en vérité il n'est pas étonnant que les capitalistes n'aient plus de confiance dans une entreprise qui a été si mal maniée. Je regrette profondément ce triste résultat de tant d'efforts et de tant de sacrifices; mais, en vérité, je ne sais que faire, et le chev. Carbonazzi lui même n'a rien su me suggérer. Pour sauver l'entreprise, il faut de nouveaux capitaux, de nouveaux administrateurs qui inspirent de la confiance. Si avec et les uns et les autres, vous arrivez vite à Gênes, tout s'arrangera. Autrement une catastrophe est, je vous le répète, inévitable.

Recevez, etc.

CCCIII.

A MONSIEUR LA RACINE (Direccteur des Domaines)

Chambéry.

(29 décembre 1855).

Monsieur,

Si l'exécution de la loi du 29 mai (1) ne rencontrait plus d'opposition en Savoie, il se pourrait que le gouvernement

(1) La legge sui conventi.

prît en considération la position des employés qui se sont refusés à l'accomplissement de leurs devoirs. Mais, comme il n'en est pas ainsi, comme les partis hostiles au gouvernement continuent à entraver l'entière action de la loi par tous les moyens en leur pouvoir, le ministère ne saurait, sans se rendre coupable d'une impardonable faiblesse, révoquer les mesures de rigueur, que, bien malgré lui, il a été forcé d'adopter vis-à-vis de MM. *** et ***.

Recevez, etc.

CCCIV.

A MONSIEUR LAFITTE

Paris.

(4 janvier 1856).

Monsieur,

J'ai reçu hier seulement la lettre que vous m'avez écrite le 28 décembre, en retard par conséquent de quatre jours.

Je crois utile de présenter sans retard aux Chambres la nouvelle convention que nous avons projetée. Pour réussir chez nous, il ne faut pas être pressé. Si vous n'êtes pas encore en mesure de traiter la fusion avec Novare, la cession du chemin de Suse et les autres projets qui se rattachent au passage du Mont-Cenis, vous reviendrez plus tard ou vous enverrez un homme de confiance. Mais, en attendant, il faut finir l'affaire de la jonction à Culoz et profiter de la bonne disposition des esprits à cet égard.

Quant à vos projets de fusion avec d'autres Compagnies, je pense que la seule qu'il convienne de poursuivre est celle avec le « Lyon et Grenoble » où les intérêts sont identiques avec les nôtres, tandis qu'il y a une certaine opposition entre le « Méditerranée » et nous. Quant à une fusion avec les chemins concédés au Crédit mobilier autrichien,

elle serait peu populaire ici. Le moment pour opérer une fusion chez nous serait propice. L'opinion publique devient chaque jour plus favorable aux chemins de fer. Les recettes hebdomadaires sont plus considérables des prévisions généralement admises. Les actions de Novare sont revenues au pair et elles l'auraient dépassé si la spéculation s'en mêlait un petit peu. En effet, le chemin de Coni, qui a bien moins d'avenir, est déjà à 560.

Recevez, etc.

CCCV.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(24 janvier 1856).

Mon cher Marquis,

Je vous envoie ci-joint une lettre pour Lamarmora (1) que je vous prie de lui faire tenir immédiatement. Vous lui communiquerez le mémoire que je vous ai transmis pour le remettre à Walewski (2), et que vous ne ferez parvenir que sur un nouvel avis de ma part. Il nous importe d'être tenus bien au courant de tout ce qui a rapport aux prochaines conférences. Massimo (3), vous le savez, y repré-

(1) Era stato chiamato a Parigi per il Consiglio di guerra che vi si doveva riunire al cospetto dell'Imperatore.

(2) Allora ministro degli affari esteri in Francia.

(3) Massimo d'Azeglio vi andava riluttante. Scriveva il 22 al nipote Emanuele: « Vogliono mandar me alla conferenza. Capisci che, se la guerra avesse avuto conseguenze più precise, la commissione era sempre poco divertente. Nello stato attuale, è il numero uno delle commissioni rognose ». (*Lettere inedite al marchese Emanuele d'Azeglio*, documentate a cura di NICOMEDE BIANCHI, pag. 270). Rifiutò poi di andare, perchè il plenipotenziario sardo al Congresso doveva trovarsi in condizione di inferiorità di fronte ai plenipotenziari delle maggiori potenze, ciò che Cavour, « fidando in qualche benigna stella », non aveva avuto l'animo di confessare all'amico. V. *Lettere inedite*, già citate, pag. 273-274. Avvenne di poi che i delegati sardi furono ammessi senza riserve alle conferenze. V. CHIALA, *Lettere edite ed inedite*, tomo II, pag. CLXIX.

sentera le pays. Il devra, avant de s'y rendre, passer par Londres et par Paris. Il faut donc qu'il soit prévenu d'avance. D'après ce que l'on me mande, la joie est générale à Paris. Il n'en est pas de même ici; pour nous, la paix est venue ou trop tard, ou trop tôt. Toutefois il ne faut pas avoir l'air de trop mauvaise humeur. Cela déplairait à l'Empereur, ce qu'il faut surtout éviter. Montrez-vous donc, au contraire, plein de confiance dans ses dispositions bienveillantes, et répétez que vous êtes certain qu'il fera tout ce qu'il est possible et raisonnable de faire en notre faveur. Lamarmora vous a parlé de Tecco (1). Nous l'avons rappelé, car il ne faisait que nous créer des embarras. Laissez entendre que cet acte a eu pour cause le désir d'éviter une cause de mécontentement à la France. Car vous savez qu'il était au plus mal avec M. Thouvenel (2).

Croyez mon cher Marquis, à mes sentimens dévoués.

CCCVI.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(29 janvier 1856).

Mon cher Marquis,

Je profite d'un courrier que Hudson expédie à Londres pour vous écrire deux mots.

Puisque ma lettre à Walewski (3) n'a pas déplu en haut lieu, il faut en faire la base de nos opérations, en restrei-

---

(1) Ministro di Sardegna a Costantinopoli. Cavour altrove lo elogia. V. Lett. CCCVIII di questa raccolta.

(2) Diplomatico ed uomo di Stato francese (1815-1866). Era, dal maggio 1855, ambasciatore di Francia a Costantinopoli. Lasciò quel posto per assumere il portafoglio degli affari esteri (gennaio 1860).

(3) Del 21 gennaio 1856. V. BIANCHI, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, t. VII, pag. 562 e seg.

gnant notre action dans le cadre que j'y ai tracé. Nous n'avons d'espoir que dans l'Empereur; il faut, par conséquent, éviter tout ce qui peut lui déplaire ou le mal disposer. Nous le contrarierions en demandant trop ou en insistant sur des choses impossibles. Nous avons avoué franchement quelles étaient nos aspirations; c'est un jalon précieux pour l'avenir. Pour le moment il faut se montrer hommes pratiques et positifs. Nos propositions relatives à la Romagne ont ce caractère (1).

Il faut les présenter sous toutes les formes. Peut-être trouverons nous des avachures (*sic*) dans l'entourage de l'Empereur. Les parents (2) qu'il a à Bologne, élèveront... [*lacuna*]... nous seconder de tout leur pouvoir. C'est une corde délicate: mais il n'est pas impossible de la toucher d'une manière avantageuse pour nous. La Princesse Mathilde (3) pourrait être, dans cette circonstance, un utile intermédiaire. Je vous envoie ci-joint un lettre pour Lamarmora. S'il avait déjà quitté Paris, renvoyez-la moi par un occasion *sûre*. Je m'en vais vous écrire d'office au sujet de la condition des droits d'entrée sur le Rhône. Je vous fournirai des armes pour négocier.

Croyez-moi, etc.

---

(1) Nella lettera al Walewski era detto « delle provincie comprese fra gli Appennini, l'Adriatico ed il Po »: « Ces provinces, de nom, sont encore sous la domination du Souverain-Pontife; de fait, elles appartiennent à l'Autriche et cela contrairement à la lettre et à l'esprit du traité de Vienne..... » Al Marchese d'Azeglio Cavour scrive, in una lettera di egual data: « La question de la Romagne est vitale, non seulement pour l'Italie, mais pour l'Europe. Répétez-le sans cesse à lord Palmerston et à lord Clarendon ». V. Nic. Bianchi, *La politique du comte du Cavour*, p. 98.

(2) I Pepoli, parenti dei Napoleonidi, per il matrimonio del marchese Guido Pepoli (1823) con Letizia Maria Giuseppina, figlia di Gioachino Murat e di Carolina Napoleone Bonaparte.

(3) La principessa Matilde Demidoff di San Donato, figlia di Gerolamo Napoleone, ex-re di Vesfalia, e di Caterina principessa di Wurtenberg.

CCCVII.

A MONSIEUR DE MARTINET

Aix-les-Bains.

(1er mai 1856) (1).

Monsieur,

Je suis fâché du nouvel accident qui est venu retarder la conclusion de la malheureuse affaire du Casino. Toutefois je ne saurais donner tout le tort à M. Bias, en réfléchissant aux sentiments peu conciliants que M. Brachet (2) a apportés dans le cours de cette négociation. Je suis persuadé que, s'il n'avait eu à faire qu'à vous, à cette heure les clefs du Casino seraient entre vos mains.

La demande d'un engagement formel est un peu embarrassante, puisque je ne puis le prendre que sous la réserve de le faire approuver par le Parlement. M. Bias ne saurait demander davantage, puisque je l'avais prévenu. C'est dans ce sens et sous cette restriction que j'ai approuvé le procès-verbal que vous m'avez transmis.

Toutefois, comme il est urgent d'en finir et de ne pas retarder l'ouverture du Casino, il faut prévoir le refus de M. Bias sans un engagement absolu. Dans ce cas, et si vous en reconnaissez la nécessité absolue, je vous autorise à remettre à M. Bias la lettre de change ci-jointe. Pour sauver... [*lacuna*] d'une catastrophe je n'hésite pas à engager ma responsabilité d'une façon qui peut bien me coûter 75,000 fr.; mais, en tout cas, je me flatte que la Ville d'Aix saurait me tenir compte de la démarche hasardée que je fais en sa faveur.

---

(1) Il Conte di Cavour era tornato il 29 aprile dal Congresso di Parigi.
(2) Sindaco di Aix.

Pour qu'elle n'ait pas de conséquences fâcheuses, il est indispensable que tous les députés de la Savoie se rendent à la Chambre le plus tôt possible et appuient vivement les projets du chemin de fer et de l'établissement thermal.

Veuillez engager vos collègues à agir dans ce sens, en faisant en sorte de se trouver à Turin lorsque je présenterai le projet d'Aix.

M. Dupraz a accepté le poste de Directeur de l'Etablissement et part demain pour se rendre à son poste. Veuillez lui faciliter son épineuse mission.

Recevez, etc.

(ANNEXE).

Le soussigné prie MM. de Rothschild frères de payer, le premier août prochain, à M. Bias la somme de soixante quinze mille francs (75,000), qu'ils porteront au débit de son compte.

Turin, le 1er mai 1856.

C. Cavour.

DÉCLARATION.

L'an 1856, 28 avril, à Aix-les-Bains;

Les soussignés C. Gustave de Martinet, député d'Aix, et sieur François Brachet, syndic d'Aix, l'un et l'autre membres de la Société du Casino d'Aix, déclarent qu'il a été arrêté la résolution suivante, sous la haute médiation de M. le Comte de Cavour, ministre des finances, entre eux et M. Jean Louis Victor Bias, directeur du Casino d'Aix:

1. M. le Comte de Cavour a promis de faire rembourser à M. Bias, moitié dans un an et moitié dans deux, à dater de ce jour, la somme qu'il a déposée pour achat de maisons, constructions et réparations dans l'établissement thermal d'Aix, et pour tous... suivant le compte qui a été arrêté par M. l'Intendant général de Chambéry, et qui a été visé par S. E. le Ministre des finances; plus une autre somme de soixante et quinze mille livres pour prix de son mobilier garnissant le Casino, dans le plus court délai possible;

2. M. Bias, de son côté, a déclaré renoncer à la vente qui lui a été faite, du Cercle d'Aix et de ses dépendances par acte sous seing privé du 27 décembre dernier, lequel reste, dès cet instant, comme nul et non avenu.

Signé: Brachet et De Martinet.

Le soussigné déclare confirmer les engagements ci-dessus, subordonnés toutefois à l'approbation du Parlement pour la loi sur le chemin de fer Victor-Emmanuel, et pour la formation d'une Société chargée de l'exploitation des Bains d'Aix.

C. Cavour.

CCCVIII.

A monsieur d'Olozaga (1) (Ministre d'Espagne)

Paris.

(9 mai 1855).

Mon cher Ministre,

Je ne veux pas tarder plus longtems à vous répéter, par écrit, combien j'ai été heureux de faire votre connaissance, et vous assurer du prix immense que j'attache à l'amitié que vous m'avez témoignée (2). Les sentiments qui nous unissent, fondés sur une entière communauté d'opinions et de vues et sur le même désir de réunir les efforts de nos deux pays dans l'intérêt de la cause de la liberté, sont de ceux que l'absence ne détruit pas; aussi, je compterai dans l'avenir sur vous, comme sur un vieil ami. J'espère que vous en ferez autant de votre côté. M. Nigra (3) a dû vous envoyer notre

(1) Olozaga (don Salustiano de) uomo politico spagnuolo, nato nel 1803, parlamentare eloquente, uno dei capi del partito progressista, fu più volte ambasciatore a Parigi dal 1840 al 1843, dal 1854 al 1856, poi nuovamente nel 1869. Aveva firmato con Cavour, a Parigi, il 3 aprile, una Convenzione consolare fra la Sardegna e la Spagna.

(2) Dai primi di maggio il Re aveva affidato a Cavour la reggenza degli affari esteri.

(3) Costantino Nigra, oggidì S. E. il conte Nigra, ambasciatore a Vienna, che aveva conosciuto l'Olozaga a Parigi, ove era stato segretario di Cavour durante il Congresso.

Gazette officielle. Vous aurez pu y lire la discussion à laquelle le traité a donné lieu (1). Bien que l'on ait mis le plus grand ménagement dans les interpellations qui m'ont été adressées, j'ai été un peu embarrassé dans mes réponses. J'avais tant de ménagements à garder et vis-à-vis de nos alliés et vis-à-vis des habitants des autres parties de l'Italie, que j'ai dû me borner à indiquer bien des choses sans les développer. Je vous recommande spécialement le discours prononcé par Mamiani (2) ; c'est un des plus beaux *specimen* de l'éloquence parlementaire italienne. La forme est belle, quelquefois splendide, sans tomber dans l'exagération et la boursouflure. Le fond est très sage, très pratique, tout en étant très libéral et très italien. La discussion a produit un très bon effet. Les Chambres et le pays paraissent apprécier les efforts que nous avons faits à Paris, et juger notre conduite plus d'après eux que d'après les résultats par nous obtenus. Ce qui s'est passé à Paris, ce qui se passe actuellement à Londres et à Turin n'est pas de nature à calmer l'agitation des esprits en Italie. L'effervescence y est grande. Toutefois je ne pense pas qu'elle amène des mouvements révolutionnaires, si ce n'est à Naples et en Sicile. Dans ces deux pays on s'agite beaucoup. Les agents de Murat se démènent dans tous les sens ; il y en a bon nombre ici qui disent que l'heure de l'action approche. A se sujet nous sommes dans une grande incertitude ; car nous ne savons pas réellement ce qu'en pensent la France et l'Angleterre. Les Muratistes agiraient-ils si ouvertement s'ils n'étaient certains de l'approbation de l'Empereur ? Si vous pouviez me fournir quelque renseignement à cet égard, vous me rendriez et vous rendriez à la cause italienne un véritable service.

---

(1) La discussione aveva durato, nella Camera, dal 30 aprile al 7 maggio, promossa da interpellanza dell'on. Buffa.

(2) Mamiani della Rovere (conte Terenzio) allora deputato del V Collegio di Genova.

D'après ce que vous m'avez dit, j'ai cru nécessaire de nommer de suite un nouvel agent à Madrid. J'ai choisi, à cet effet, le baron Tecco, homme d'un libéralisme éprouvé, et très zélé pour la cause. C'est un diplomate sur lequel nous pouvons compter. S'il a eu quelques difficultés à Constantinople, elles n'ont jamais été causées par des démêlés avec la Porte, de laquelle, au contraire, il était fort aimé, mais elles ont eu pour origine les intrigues du ministre d'Autriche et le peu de bonne foi des ministres de France et d'Angleterre. Il a été victime de son zèle et de sa bonne foi. Je suis certain que le parti libéral sera content de lui à Madrid. Il passera par Paris pour causer avec vous.

Il ne paraît pas que la conversion du *Constitutionnel*, que vous m'annonciez, fût bien solide. Le gredin est devenu relapse. Si l'Inquisition pour les hérésies politiques existait, ce serait bien le cas de le brûler sur la place Vendôme.

Agréez, etc.

Veuillez me transmettre votre réponse par le canal de la Légation.

CCCIX.

A MONSIEUR LE COMM. JOCTEAU

Berne.

(14 mai 1856).

Monsieur le Ministre,

La discussion qui a eu lieu dans les deux Chambres sur la question italienne (1), doit vous avoir éclairé sur la politique que compte suivre le Gouvernement du Roi. Toutefois je crois utile d'ajouter quelques explications confidentielles qui vous serviront à fixer vos idées.

---

(1) La discussione aveva avuto luogo in Senato li 10 maggio, in occasione d'interpellanza del senatore conte di Castagneto.

A Paris, loin de prendre une position provoquante vis-à-vis de l'Autriche, j'ai cherché à l'amener à des idées de conciliation, soit directement, soit par l'entremise de l'Empereur, qui avait pris fort à cœur la question italienne. Ce n'est que lorsque tous mes efforts ont échoué devant l'obstination de M. de Buol que j'ai cru devoir prendre une position nette et décidée vis-à-vis de l'Autriche, en formulant notre note du 16 avril (1). Le langage de cette pièce peut paraître fort, au premier aspect ; mais en réfléchissant aux tristes effets que le résultat négatif du Congrès devait produire en Italie, on reconnaîtra que nous ne pouvions agir autrement. Tel a été l'avis de lord Clarendon et de l'Empereur. J'ai communiqué la minute de ma note au ministre des affaires étrangères d'Angleterre, et je l'ai modifiée suivant ses conseils. Depuis mon départ de Paris, l'Autriche a tenu un langage plus modéré ; mais, comme ce changement de ton reste caché dans les nuages diplomatiques, il ne modifiait nullement ma position.

En parlant comme je l'ai fait, j'ai eu en vue surtout de conserver au Piémont et au parti libéral modéré l'influence et le prestige qu'ils ont acquis en Italie. Si nous avions lâché le drapeau que nous avions déployé à Paris, le mazzinianisme s'en serait emparé, et l'influence morale du parti révolutionnaire aurait acquis un complet ascendant. En agissant comme nous l'avons fait, nous nous sommes rendus maîtres de la situation. Nous ne nous servirons pas de notre ascendant pour pousser le pays dans la voie de la révolution. Au contraire, nous tâcherons de maintenir le calme et l'ordre dans toutes les parties de la péninsule, afin de donner le tems à l'action modératrice de la France et de l'Angleterre de produire son effet.

---

(1) Nota indirizzata a lord Clarendon ed al conte Walewski. Essa trovasi *in extenso*, annessa ai discorsi di Cavour nella tornata della Camera del 30 aprile e 7 maggio, nel vol. IX dei *Discorsi parlamentari del Conte di Cavour*, pag. 479, e riassunta in BIANCHI, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, t. VII. pag. 282 e seg.

Nous n'avons pas l'intention de provoquer l'Autriche, mais nous sommes bien décidés à ne pas nous laisser intimider par elle, et à continuer à employer tous les moyens pour éclairer l'Europe sur l'état de l'Italie.

Répétez à tout le monde que notre conduite est la seule qui puisse éviter une révolution en Italie. C'est si vrai qu'elle est vivement attaquée par les *mazziniens*.

Je ne doute pas qu'en Suisse le Gouvernement et l'opinion publique ne nous soient tout à fait favorables. Vous ne négligerez rien pour les entretenir dans ces dispositions. Vous pouvez dire au Gouvernement suisse, qu'un moment l'Empereur a eu l'idée de faire porter les censures du Congrès sur la presse suisse, aussi bien que sur celle de la Belgique; mais qu'un sentiment de bienveillance pour le premier des deux pays l'a fait renoncer à ce projet (1).

La France a également témoigné de l'intérêt qu'elle porte à la Suisse dans la question de Neuchâtel (2). Le comte Walewski a repoussé très vertement certaines propositions de M. de Manteuffel (3).

---

(1) Tra le conclusioni del Congresso di Parigi, enunciate dal conte Walewski nell'ultima seduta, vi era questa: « tutti i congressisti essere stati unanimi nel biasimare gli errori dei diarii del Belgio e quasi tutti aver ammessa la necessità di frenarli ». N. Bianchi, *Storia docum.*, vii, 273; Debidour, *Hist. diplomatique de l'Europe*, ii, 155.

(2) Il principato di Neuchâtel et Valengin, proprietà patrimoniale del re di Prussia, era stato annesso alla Svizzera nel 1815 e senza cessare di appartenere a quel Sovrano, formava da quell'epoca uno dei cantoni della Confederazione elvetica. Se non che, dal 1848, i diritti della dinastia di Hohenzollern erano totalmente disconosciuti nel cantone, che si era, di fatto, dato una costituzione repubblicana e democratica, riconosciuta dalla Dieta di Berna. Il re di Prussia protestò; e le grandi potenze, col protocollo di Londra del 24 maggio 1852, confermarono i suoi diritti, ma a patto che sino a nuovo avviso si asterrebbe dal farli valere colla forza. I reclami furono dai delegati prussiani rinnovati dinanzi al Congresso di Parigi, ma come qui si vede, senza effetto. (Debidour, *Hist. diplom. de l'Europe*, ii, pag. 167-168).

(3) Manteuffel (Ottone Teodoro barone di) uomo di Stato prussiano, nato a Lubben il 3 febbraio 1805; ebbe dal 1829 al 1841 impieghi secondari nell'amministrazione prussiana. Consigliere superiore di Kefferen a Konigsberg nel 1841, vicepresidente della Reggenza di Stettino nel 1843, fu nominato l'anno appresso consigliere intimo del Principe

Vous avez pu voir par mon premier discours que nos rapports avec la Russie sont sur un très bon pied (1). Le langage que le comte de Stackelberg (2) a tenu à Turin prouve que la Cour de Pétersbourg tend à se rapprocher de nous. Il m'a dit hier: « Nous n'avons pas d'*intérêts opposés* et nous avons les *mêmes rancunes*, deux grands motifs pour être bons amis ». Le Gouvernement du Roi est animé également du désir de voir renaître l'amitié séculaire qui a uni la Sardaigne à la Russie. Vous le déclarerez à votre collègue qui représente cette puissance à Berne (3).

Je vous engage à m'écrire confidentiellement toutes les fois que vous jugerez utile de le faire. Vous savez tout le prix que j'attache à vos jugements et à vos avis.

Recevez, etc., etc.

PS. Ne laissez pas ignorer au Gouvernement fédéral le triste effet qu'ont produit ici les violences auxquelles on s'est livré dans le Tessin contre les juges courageux qui ont mis fin au procès inique intenté aux frères De Giorgi (4).

---

di Prussia, capo delle due prime divisioni del Ministero dell'interno. Combattè il partito liberale nelle Assemblee del 1847 e 1848, ebbe il portafoglio dell'interno nel Gabinetto formato dal conte di Brandeburgo, alla cui morte fu messo a capo del Ministero col portafoglio degli affari esteri. Firmò la Convenzione di Olmütz. Fu primo plenipotenziario della Prussia al Congresso di Parigi, poi allontanato dagli affari dal reggente principe Guglielmo (1858). Morì a Grossen il 26 novembre 1882.

(1) Nel *secondo* discorso, dopo reso omaggio allo spirito di conciliazione ed alla lealtà spiegati dai plenipotenziari russi nel Congresso, e manifestati « non solo rispetto a tutti gli alleati, ma in modo particolare rispetto al nostro paese », Cavour aveva espresso la fiducia che il trattato non solo ristabilirebbe la pace fra il Piemonte e la Russia, ma ripristinerebbe le buone relazioni che per tanto tempo avevano esistito fra le due nazioni, come pure quei vincoli di amicizia che avevano unito per secoli la Casa di Savoia con quella dei Romanoff.

(2) Stackelberg (conte Ernesto di), generale maggiore al seguito di S. M. l'Imperatore di tutte le Russie, incaricato di una missione speciale presso il Re di Sardegna, era giunto a Torino l'8 maggio a sera.

(3) Era il consigliere privato barone di Krüdener, inviato straordinario e ministro plenipotenziario.

(4) Intentato a parecchi del partito clericale e retrivo ticinese, imputati di avere, in uno degli ultimi giorni del carnevale, proditoriamente assassinato, a Locarno, il capo popolo liberale De Giorgi. Cavour fa equivoco.

CCCX.

AL SIGNOR DOTTOR BO

Genova.

(15 maggio 1856).

Preg^mo Signore,

La ringrazio di quanto Ella fece per scemare le funeste conseguenze delle misure quarantenarie adottate rispetto al Corpo di spedizione. Tuttavia pare che i suoi dipendenti non eseguiscano fedelmente le sue istruzioni, giacchè giungono di continuo lamenti dalla Spezia. Ieri ancora il Ministro inglese mi scrisse una lettera per lagnarsi del ritardo sofferto dall'*Hydaspes* ed altri bastimenti. La prego per ciò d'impartire gli ordini i più severi acciò tutti gl' impiegati si penetrino dell'importanza di accelerare l'operazione dello sbarco il più possibile. La notizia dell'imposta quarantena ha prodotto un pessimo effetto sui soldati rimasti in Crimea. Lamarmora me ne scrive appositamente (1). Parmi che fra qualche tempo si potrebbe sopprimere affatto per quei bastimenti che non hanno ammalati di tifo a bordo. L'aspetto delle truppe che ritornano dalla Crimea è tale da rassicurare i contagionisti i più ardenti.

Le rinnovo gli atti, ecc.

CCCXI.

AL SIGNOR MARCHESE SAULI (2)

Firenze.

(15 maggio 1856).

Preg^mo signor Marchese,

Da più giorni volevo scriverle per compiere, in via confidenziale, le spiegazioni date al Parlamento in modo uffi-

(1) Era tornato in Crimea negli ultimi giorni di Crimea.

(2) Sauli marchese Francesco, ministro residente di Sardegna nei Ducati di Toscana, Parma e Modena.

ciale; ma il tempo mi mancò per farlo prima d'ora. Quantunque tuttora occupatissimo, non voglio indugiare più oltre a comunicarle ciò che più importa ch'Ella sappia. Trovai, a Parigi, l'Inghilterra e la Francia assai bene disposte per l'Italia. Ma la prima, preoccupata specialmente del pensiero di abbattere la Russia, non voleva disgustare troppo l'Austria; l'Imperatore poi, meno curante di questa, era deciso a non offendere il Papa. L'Inghilterra voleva dare le Legazioni al Piemonte, l'Imperatore i Ducati. Quest'opposizione fece sì che non abbiamo ottenuto nulla, ciò che io considero come un bene. Rinunziando ai compensi materiali, chiesi ed ottenni che la questione italiana sarebbe trattata dal Congresso, dal lato dell'occupazione degli Stati del Papa. Ma, onde ottenere il concorso della Francia, fu forza il proporre un piano che lasciasse intatto lo stato di cose a Roma stessa. Ciò spiega il *Memorandum* (1). Se questo atto solleva critiche, faccia capire che non si trattava di far sancire un progetto dal Congresso, ma soltanto di trovare un mezzo per ottenere il concorso della Francia ad una proposizione quale si fosse a favore dell'Italia.

L'Austria si mostrò molto decisa sulle prime. Parlò con singolare energia nella seduta delli 8 aprile. Ma visto il contegno dell'Inghilterra ed udito il linguaggio alquanto risentito dell'Imperatore, il conte Buol mutò sistema, e negli ultimi giorni tenne discorsi moderati e conciliativi.

Partii deciso a non farne caso, e ad assumere un contegno non provocante rispetto all'Austria, ma energico e risoluto, onde conservare l'ascendente del Piemonte sul resto dell'Italia. Dissi a lord Clarendon ed all'Imperatore che,

---

(1) Nel secondo discorso pronunziato il 6 maggio, il Conte di Cavour disse: « Invitati a far conoscere la loro opinione, essi (i plenipotenziari di Sardegna), pensarono di dover formulare non già un *Memorandum*, ma una Memoria che sotto forma di nota verbale, venne consegnata alla Francia ed all'Inghilterra ». Ed è la nota verbale del 27 marzo 1856, che si trova riprodotta nel vol. IX dei *Discorsi parlamentari del Conte di Cavour*, pag. 476.

a fronte dei risultati negativi del Congresso, qualunque altra condotta, per parte nostra, avrebbe ridestato le passioni rivoluzionarie in Italia, e fatto riacquistare a Mazzini la sua antica influenza. Cerchi di convincere i suoi colleghi di Francia e d'Inghilterra della verità di questa proposizione.

Il contegno da noi assunto non dispiacerà, credo, all'Imperatore, ma bensì a Walewski che ci è ostile. Piacerà assai al popolo inglese, ma inquieterà un poco lord Clarendon. L'Imperatore ci sosterrà contro l'Austria, purchè non si precipiti e non si osteggi troppo il Papa. L'Inghilterra prenderà le nostre parti, se non aggrediamo direttamente l'Austria. Credo, però, che, sia rispetto alla Francia, sia rispetto all'Inghilterra, convenga usare una certa prudenza e moderazione. Bisogna mantenerle nella convinzione che siamo nemici non meno della rivoluzione che dell'Austria. Qualunque incoraggiamento ad un moto rivoluzionario ci sarebbe dannoso assai. È necessario quindi l'adoprare tutta la nostra influenza per impedire i disordini ed i moti prematuri. Tutto ciò, invece, che assume il carattere di protesta legale contro il mal governo dell'Italia, può giovarci assai.

Il tempo è per noi. L'Austria ha certamente ottenuto, apparentemente, alcuni vantaggi diplomatici; nel Congresso, era in condizione di mediatrice e talvolta di arbitra; ma moralmente ha scapitato assai. La Russia la odia, ora, al pari di noi. Questo comune sentimento è un vincolo potente che ci rende alleati sinceri. Orloff (1) a Parigi, Stackelberg a Torino, mi hanno manifestato la loro simpatia per la causa da noi propugnata ed il desiderio dell'Imperatore di esserci giovevole. Senza dar peso soverchio a queste parole, è bene l'approfittare di quest'appoggio morale della Russia per distruggere il prestigio dell'Austria. Reputo perciò utile ch'Ella si approssimi al rappresentante

(1) Il conte, poi, in quello stesso anno, principe Alessio Feodorovic Orloff (1786-1861), militare, diplomatico, uomo di Stato, aveva rappresentato la Russia al Congresso di Parigi.

dello Czar in Firenze, quando questi non sia amico segreto dell'Austria.

La Prussia, essa pure, è malcontenta del Gabinetto di Vienna. Il sig. di Manteuffel fu meco gentilissimo; lodò altamente la nostra condotta con Roma, e biasimò esplicitamente la politica austriaca in Italia. Dacchè sono ritornato, mi fece dichiarare dal sig. di Saint-Simon (1) non avere più la Prussia nessun impegno coll'Austria rispetto alle provincie italiane. Non si può fare molto assegno sulla costanza del Re di Prussia; tuttavia penso che finchè la Russia rimane ostile all'Austria, essa pure la combatterà. Sarà bene ch'Ella veda spesso il ministro di Prussia per tener dietro alle diverse fasi che subir potrebbe la mutevole politica del Gabinetto di Postdam.

Al partito liberale toscano deve raccomandare di attenersi all'impiego di mezzi legali, il momento dell'azione non essendo ancora giunto. Onde, però, prevedere ogni eventualità, sarebbe bene l'accertare quale assegnamento si potrebbe fare sull'esercito toscano nel caso di una lotta decisa coll'Austria. A Parigi L. Cipriani (2) mi assicurò che sarebbe per noi, ma non mi fido gran fatto delle asserzioni dei fuorusciti. Questo esercito fu organizzato dall'Austria, è capitanato da tedeschi; temo, quindi, ch'esso nutra sentimenti poco italiani. Raccolga, su questo punto, informazioni precise.

Ringrazii Salvagnoli (3) della sua lettera. Gli risponderò quanto prima.

---

(1) Brassier de Saint-Simon (cav. Giuseppe), ciambellano di S. M. il Re di Prussia, suo inviato straordinario e ministro plenipotenziario a Torino.

(2) Leonetto Cipriani (1812-1888), toscano, patriota di fiero sentire, soldato ed uomo di Stato. Fu, nel 1859, governatore generale delle Romagne. Disgusto d'altrui torti lo ridusse a vita privata. Senatore dal 1865, rimase sdegnoso verso uomini e tempi.

(3) Antonio Salvagnoli Marchetti, fratello di Vincenzo. Di propositi schiettamente liberali, lavorò anch'esso in favore della libertà e indipendenza d'Italia, deputato in cinque legislature per Empoli, poi senatore dal novembre 1874.

Il marchese Provenzali (1) è giunto or sono tre giorni. Il suo contegno è conciliante e conveniente.

La terrò informata di tutto ciò che può giovare a guidare i suoi passi sul terreno delicato che Ella deve percorrere.

Mi creda, ecc.

CCCXII.

A MONSIEUR LE COMTE DE LAUNAY (2)
Berlin.

(Turin, 17 mai 1856).

Monsieur le Ministre,

Je voulais vous écrire tous ces jours-ci pour bien vous faire connaître la marche politique du Gouvernement. Des affaires sans nombre m'ont empêché de le faire. Je ne doute pas, toutefois, que les pièces officielles que vous avez eues sous les yeux, les discussions du Parlement et les notes qui ont été publiées n'aient suffi à vous éclairer, en vous inspirant un langage adopté aux circonstances difficiles où nous sommes placés.

La conduite suivie par l'Autriche à notre égard rendait indispensable le langage que j'ai tenu. Ou il fallait plier, ou bien parler très haut. La première alternative nous aurait perdus; la seconde nous place dans une position qui, certes, n'est pas sans danger, mais qui aussi a de grands avantages. Notre intention n'est ni de provoquer l'Autriche, ni de susciter des troubles dans le reste de l'Italie; mais seulement de nous montrer décidés à nous opposer, par

(1) Il marchese Pompeo Provenzali, ciambellano di S. A. I. e R. il Granduca di Toscana, incaricato d'affari a Torino. Era stato precedentemente segretario di Legazione a Londra.

(2) De Launay (cav. D. Edoardo), allora ministro residente di Sardegna presso le Corti di Prussia e di Sassonia.

tous les moyens en notre pouvoir, à sa politique envahissante et dominatrice. J'espère que cette conduite recevra l'approbation du Gouvernement prussien, qui, lui aussi, doit savoir à quoi s'en tenir sur les projets de l'Autriche (1). Il ne saurait se méprendre sur nos intentions. Si ses agents l'informent exactement, il doit être convaincu que notre attitude, loin d'encourager le parti révolutionnaire, l'annule complètement. Aussi je suis persuadé qu'aucun trouble n'éclatera dans les provinces où notre influence est efficace, c'est-à-dire dans le centre et dans le nord de l'Italie. Je ne pourrais en dire autant de Naples et de la Sicile ; car ces pays sont soumis à une action à laquelle nous sommes étrangers. À Naples le Muratisme est très actif. Nous sommes très peu disposés à favoriser ses efforts ; mais nous ne croyons pas, non plus, devoir le combattre ouvertement. La Sicile reçoit le mot d'ordre de l'Angleterre, qui varie souvent.

L'Autriche, après la clôture des conférences, a changé d'attitude et de langage. Elle a tout-à-coup tenu à la France et à l'Angleterre un langage des plus conciliants, et des plus modérés. Effrayée de l'attitude de la Russie et même de celle de la Prusse, elle s'est mise à déployer envers l'Empereur tous les moyens de séduction. Elle va jusqu'à l'assurer de son désir de seconder ses vues bienveillantes sur l'Italie. Nos alliés se laisseront-ils prendre dans ces filets que leur tend l'astucieux Cabinet de Vienne ? C'est bien possible. Dans ce cas, nous laisserons faire ; et nous conseillerons nos amis à profiter des concessions autrichiennes, en attendant mieux. Mais j'ai tout lieu de croire que, quelle que

---

(1) La politica « invadente e dominatrice » dell'Austria era ben nota al Gabinetto di Berlino. Il signor di Bismarck, delegato della Prussia alla Dieta di Francoforte, aveva da cinque anni impegnata una lotta contro di essa politica, e, secondo l'espressione del generale di Gerlach, in quel consesso « mit Mühe über oesterreichische Arroganz und Schlumprigkeit den ihm zustehenden Platz erobert ». (*Denkwürdigkeiten aus dem Leben Leopold von Gerlachs.* I, pag. 690).

soit la conduite apparente de la France, au fond elle ne sera pas dupe de l'Autriche.

Il nous importe infiniment que la Prusse ne se laisse pas aller à donner son appui moral, dans la question italienne, à cette Puissance. Si je puis prêter foi au langage de M. de Saint-Simon, elle ne serait guère disposée à le faire. Ce ministre est venu me déclarer, au nom de M. de Manteuffel, que la Prusse était dégagée de tout engagement spécial vis-à-vis de l'Autriche, par rapport à l'Italie. En me donnant cet avis, il n'entendait certes pas dire que la Prusse fût disposée à aider les Italiens à secouer le joug de l'Autriche; mais qu'elle entendait conserver une entière liberté d'action dans la question italienne. Ce langage, rapproché de celui que m'a tenu le comte Orloff à Paris et le comte de Stackelberg ici, me paraît très significatif. La Prusse doit être plus unie que jamais à la Russie; et ces deux Puissances me paraissent animées d'un véritable désir de combattre énergiquement la politique autrichienne. En voyant le baron de Manteuffel, vous lui manifesterez toute la satisfaction que m'a fait éprouver la déclaration de M. de Saint-Simon. Vous lui direz que, étant décidés à suivre une ligne ferme mais modérée, nous ne demandons à la Prusse que de ne pas abdiquer sa liberté de jugement au préalable, au profit de l'Autriche.

Vous tiendrez au ministre de Russie un langage beaucoup plus décidé. Tout en protestant de nos intentions anti-révolutionnaires, vous ne lui cacherez pas qu'un abîme infranchissable nous sépare de l'Autriche; que, bien qu'elle puisse chercher à nous tromper avec la France et l'Angleterre, comme elle a trompé la Russie, nous savons fort bien qu'il existe, entre elle et nous, un antagonisme qui doit amener tôt ou tard une lutte à mort entre nous. L'Autriche étant devenue l'ennemie irréconciliable de la Russie, celle-ci doit nous considérer comme un auxiliaire utile et un instrument efficace de sa vengeance.

Le général Dabormida va porter à l'Empereur la réponse du Roi (1). Il comptait passer par Berlin et s'y arrêter quelques jours, mais il a dû renoncer à ce projet, le Czar lui ayant fait dire qu'il le recevrait à Versovie.

Je vous engage à unir à votre correspondance officielle une correspondance entièrement confidentielle destinée à ne pas laisser de traces dans les bureaux.

Je vais m'occuper de l'amélioration de votre position. Je proposerai au Roi d'élever le poste que vous occupez au rang de ministre plénipotentiaire, et j'espère que les Chambres ne me refuseront pas les fonds que ce changement exigera.

Veuillez dire à Roussy (2) que j'ai reçu sa lettre et que je m'occuperai de ce qu'il désire.

Recevez, etc., etc.

CCCXIII (3).

Al signor marchese Cosimo Ridolfi (4)

Firenze.

(18 maggio 1856).

Signor Marchese,

Quantunque io abbia la coscienza di non meritare gli elogi che vi piacque compartire alla condotta dei plenipo-

---

(1) Giunto il 24 maggio a Varsavia, venne ricevuto il giorno appresso dall'Imperatore Alessandro II e dal principe Gorciakof.

(2) De Roussy de Sales (cav. Felice) segretario di Legazione di 1ª classe a Berlino, cugino del Conte di Cavour, la cui nonna, Francesca Filippina, moglie del marchese Filippo Benso di Cavour, era della famiglia de Sales de Duingt.

(3) Di questa lettera è stato pubblicato dal Chiala, in *Lettere edite ed inedite*, vol. II, pag. 235, il frammento da: « Il contegno da noi tenuto... » sino a « dell'opinione pubblica europea ».

(4) Il marchese Cosimo Ridolfi, (1794-1865) patriota dell'ora prima, favorì con intelligenza l'industria e l'agricoltura in Toscana, promosse utili istituzioni democratiche. D'indole moderata, potè essere, senza mancare a sè stesso nè allo spirito dei tempi, ministro e presidente del consiglio nel 1848, ministro del Granduca, poi del Governo provvisorio, senatore del Regno d'Italia dal 1860.

tenziari sardi nelle conferenze di Parigi, gratissima mi tornò la lettera vostra del 12 andante. L'approvazione e la simpatia di un uomo cotanto benemerito alla patria comune, è la maggiore delle ricompense a cui possa aspirare un diplomatico piemontese.

Il contegno da noi tenuto a Parigi mi fu ispirato dalla politica inaugurata dal Re Vittorio salendo al trono, sviluppata da Massimo d'Azeglio, e che seguiamo fedelmente, i miei colleghi ed io.

Soli fra gl'Italiani, rimasti liberi ed indipendenti, crediamo nostro primo dovere il patrocinare la causa dell'Italia sui campi di battaglia, nel seno dei Consessi diplomatici, come al cospetto del tribunale dell'opinione pubblica europea.

Finora non abbiamo ottenuto nessun beneficio materiale, ma certi risultati morali non disprezzabili. Otto anni di un governo libero e temperato hanno provato al mondo la capacità degli Italiani di governarsi da sè. Questo fatto non è più contestato da alcun uomo di buona fede. Lo stesso conte Buol lo riconobbe meco. La nostra causa può dirsi vinta moralmente. Ma dureremo molta fatica a tradurre in atto pratico questa vittoria. Non dubito delle buone disposizioni dell'Imperatore e dell'Inghilterra per l'Italia; ma queste rimarranno sterili se non sapremo condurre le cose al punto in cui gli riesca impossibile rimanersene colle braccia alla cintola. Onde ciò accada è necessario operare ad un tempo con energia e con prudenza. A Parigi fu opportuno dimostrarci energici; ora forse sarà forza di dimostrarsi prudenti. L'Austria, spaventata dalla manifestazione della pubblica opinione, si mostra ad un tratto moderata e conciliante. Con ogni maniera di lusinghe, d'arti e di promesse, tenta di far credere alla Francia ed all'Inghilterra non essere ostile al miglioramento delle condizioni dell'Italia. Non vi riuscirà. L'inganno sarà smascherato, ma perciò si richiede alcun tempo. Penso che gli Italiani non si lascieranno sedurre ed ingannare; ma, se si volesse precipitare

gli eventi, si correrebbe il rischio di menomare gli effetti delle conferenze di Parigi.

Desidererei molto di poter conferire con voi o con alcuno dei comuni amici toscani intorno alle cose nostre. Forse vedrò il Gualterio (1) e potrò con lui entrare in maggiori particolari. Deve, mi si dice, venire a Genova; sarebbe bene che spingesse il suo viaggio fino a Torino.

Vi prego di essere interprete della mia gratitudine rispetto a quei nostri amici, a nome dei quali parlaste, e di gradire gli atti della mia simpatia sincera ed alta stima.

CCCXIV.

A MONSIEUR LE MARQUIS CANTONO

Vienne.

(18 mai 1856).

Monsieur le Marquis,

Cette lettre vous sera remise par le général Dabormida, qui se rend à Varsovie pour remettre à l'Empereur de Russie (2) une lettre de notre Roi. Le général vous informera de vive voix de ce qui s'est passé ici depuis mon retour de Paris, et vous fera connaître la marche que compte suivre le Gouvernement. Au reste, ayant dit tout haut ce que nous pensons, vous n'avez pas grand' chose à apprendre.

N'ayant rien obtenu de l'Autriche, il fallait bien le dire et le dire d'une manière nette et décidée, mais nullement provocante. Si l'occasion se présente, vous pouvez assurer M. de Buol que je n'ai pas changé d'une ligne, depuis que je l'ai quitté; que, certes, ce n'est pas ma faute si nous

(1) Il marchese Filippo Antonio Gualterio, da Orvieto, deputato, poi senatore (1861), ministro dell'interno nel primo ministero Menabrea, poi della Real Casa. Uomo retto, carattere energico, scrittore forte e giudizioso di cose storiche, ebbe tendenze retrive anzichè liberali.

(2) L'Imperatore Alessandro II Nicolaievic, succeduto al padre Nicola I Paolovic, il 2 marzo 1855.

nous sommes séparés sans que nos rapports politiques se soient modifiés. M. de Buol prétend avoir le droit d'intervenir toujours et partout en faveur des Gouvernements qui oppriment leurs sujets. Cette prétention, nous ne saurions l'admettre. Si la prudence l'exige, nous ne nous y opposerons pas par la force; mais nous croirons aussi avoir le droit de le faire. Notre langage n'a nullement pour but d'exciter les passions révolutionnaires; au contraire, il tend à les calmer, en prouvant aux habitants des autres provinces de l'Italie que leur sort peut être amélioré par des moyens pacifiques.

Je n'ai pas dit un mot de la question des séquestres, car il eût été au-dessous de notre dignité d'en occuper le Congrès et l'Europe. Nous avons dénoncé cette mesure comme inique. Il ne nous reste qu'à attendre la réparation qui nous est due, en silence et avec dignité.

L'*Espero* (1) a été condamné. La peine est légère; mais il faut tenir compte de la circonstance que le journaliste a prétendu avoir voulu stigmatiser uniquement la mesure des séquestres. Cette condamnation prouve l'impartialité de nos Magistrats dans les questions mêmes qui intéressent au plus haut degré l'opinion publique.

Je vous prie, M. le Marquis, de me tenir exactement informé de ce qui se passe à Vienne, surtout par rapport aux questions qui intéressent l'Italie. Vous vous servirez au besoin du chiffre et vous profiterez des occasions sûres pour m'écrire confidentiellement. Je vous engage à vous rapprocher de votre collègue de Russie. Les rapports entre nos deux pays tendant à se rétablir sur un pied tout à fait amical, il est utile de vivre en bonne intelligence avec les diplomates russes.

Recevez, etc.

---

(1) Giornale di Torino. V. *Il Conte di Cavour*, ricordi di M. A. Castelli, pag. 251.

CCCXV (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(20 mai 1856).

[On lui annonce que le marquis Alfieri (2) a refusé l'ambassade de Pétersbourg; que le Gouvernement du Roi a l'intention d'offrir cette mission au Prince de la Cisterna (3); que le comte Lisio (4) et l'abbé Perron écriront à ce dernier pour l'induire à accepter (5). Le Marquis de Villamarina s'abstiendra de toute démarche directe auprès du Prince, mais s'il était consulté par celui-ci, il devrait tout faire pour l'engager à accepter en lui expliquant et en lui faisant apprécier au juste la politique suivie par le Gouvernement pendant et après le Congrès.

On lui a envoyé, sous la même date, 60 exemplaires du compte rendu des discussions parlementaires sur le traité de paix, avec prière de les distribuer aux personnes indiquées dans une note à part. L'expédition a été confiée à Mr. Jacoangeli, courrier de la Maison Rothschild].

---

(1) Non abbiamo trovato la lettera, ma soltanto il sunto che reca l'annotazione: « Envoyée par M. Jacoangeli, courrier de Rothschild ».

(2) Alfieri di Sostegno (marchese Cesare) figlio di Carlo Emanuele Alfieri e di Carlotta Melania dei conti Duchi, nato nel 1799, dapprima servì nella diplomazia, intervenendo in posizioni subalterne ai Congressi di Aquisgrana, Lubiana, Verona, poi reggendo la legazione sarda in Pietroburgo. Fu primo scudiere di Carlo Alberto, consigliere del Re, membro del Consiglio di Stato, presidente del magistrato della Riforma degli studi, ministro dell'istruzione pubblica sotto la monarchia assoluta; sotto la costituzionale, presidente del Consiglio in momenti difficili del 1848, senatore. Di lui degnamente scrisse Domenico Berti (*Cesare Alfieri*, Roma, 1877).

(3) Della Cisterna (Emanuele del Pozzo, principé), liberale ed illustre patrizio piemontese, padre dell'augusta donna che fu la duchessa Maria Vittoria d'Aosta, regina di Spagna. Condannato in seguito ai fatti del 1821, aveva a lungo sopportato l'esiglio e viveva ancora all'estero.

(4) Lisio (conte Guglielmo Moffa di), amico del principe della Cisterna. Anch'egli condannato del 1821.

(5) Non accettò.

CCCXVI (1).

Al signor dottore Conneau (2)

Parigi.

(20 maggio 1856).

Preg^mo signor Dottore,

Mi fo lecito mandarle due copie della raccolta dei discorsi pronunciati nel Parlamento all'occasione del trattato di pace. La S. V. Illma rileverà con piacere che, se parecchi oratori si resero colpevoli di esagerazioni e di intemperanze oratorie, tutti parlarono della Francia e dell'Imperatore in modo conveniente e simpatico. Ciò dimostra quanto sia modificata l'opinione pubblica, da noi, da qualche tempo. L'Italia spera nell'Imperatore, e questa speranza non verrà spenta negl'Italiani dagli sforzi dell'Austria per far credere all'*entente cordiale* fra i due Imperatori. Farò quanto sarà in me per evitare un tanto danno; giacchè sarebbe somma sventura che gli spiriti in Italia, sospettando dei loro veri amici, tornassero alle illusioni mazziniane e rivoluzionarie.

Non le parlo di politica, giacchè non è accaduto nulla che i giornali non abbiano riferito. Vi è molta agitazione in Italia, ma cerchiamo sedarla, finchè giunga il momento opportuno per agire di concerto col migliore amico che abbiamo al di là dell'Alpi.

Mi creda, ecc.

---

(1) « Envoyée *ut supra* ». V. nota 1, pag. 345.

(2) Conneau (Enrico), medico, nato a Milano (1803) da parenti francesi, segretario di Luigi Napoleone già re di Olanda, poi medico della regina Ortensia, si legò col figlio Luigi Napoleone, che seguì nella cattiva e nella buona fortuna. Ristabilito l'Impero, fu primo medico dell'Imperatore, su cui esercitava una certa influenza; deputato, poi senatore.

CCCXVII (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(26 mai 1856).

Mon cher Marquis,

J'ai reçu hier au soir les lettres et paquets que vous m'avez expédiés par M. Minetti.

J'approuve tout à fait de vous être tenu à l'écart pendant le séjour de l'archiduc Maximilien (2) à Paris. Nous devons éviter tout ce qui peut embarrasser l'Empereur. Je suis certain qu'il nous saura gré de notre extrême réserve.

Dans ce but, nous devons ne nous montrer nullement offusqués ni du traité du 16 avril (3), ni des cajoleries faites à l'Autriche; au contraire, nous devons trouver cela tout naturel et presque nous en réjouir comme d'une preuve de l'ascendant irrésistible acquis par la France. Si vous avez l'occasion de parler avec des personnes qui sont dans l'intimité des Tuileries, vous leur direz qu'à Turin, le *Gouvernement* et spécialement *M. de Cavour* continuent à avoir une confiance absolue dans les bonnes *intentions de l'Empereur*, *et ne sont nullement inquiets des efforts que fait l'Autriche pous le rendre complice de sa politique odieuse en Italie.*

Veuillez vous informer des démarches à faire pour rétablir une mission sarde à Francfort. Croyez-vous Barral (4) apte à ce poste?

---

(1) « Envoyée *ut supra* par le courrier jusqu'à Chambéry, et par Minetti, de Chambéry à Paris ».

(2) L'arciduca Ferdinando Massimiliano Giuseppe, nato a Schœnbrünn il 6 luglio 1832, sposatosi il 23 luglio 1857 alla principessa Carlotta, figlia di Leopoldo I re dei Belgi; principe colto e popolare, fu governatore del reame Lombardo-Veneto dal 1857 al 1859, presidente della Camera dei Signori (1861), imperatore del Messico (1864). Morì miseramente fucilato a Queretaro il 19 giugno 1867.

(3) Giorno di chiusura del convegno di Parigi.

(4) Il conte (1853) Camillo di Barral. Fu nominato ministro residente. Cfr. questo passo con altro consimile nella lettera CIII della *Politica del Conte di Cavour* (p. 181).

Casati (1) me demande de revenir à Turin; je pense qu'au retour de Puliga (2), vous pouvez le laisser partir.

Rien de nouveau ici. Les Chambres vont être closes et je pourrai me reposer. Lamarmora arrive cette semaine. On doit le fêter à Gênes. Ce sera curieux de voir le *bombardatore* de 1849 (3) l'objet d'une ovation populaire.

Veuillez faire témoigner aux *Débats* le mécontentement que nous fait éprouver sa conduite tortueuse à notre égard. Leur politique sent le Bourqueney (4) d'une manière dégoûtante.

Croyez, etc.

CCCXVIII (5).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(27 mai 1856).

[Il lui a été annoncé qu'à l'arrivée du général Lamarmora il y aura une fête militaire avec distribution des médailles anglaises. Il est prié de solliciter directement auprès du maréchal Vaillant (6) l'envoi des décorations que le Gouvernement français entend accorder à nos soldats revenant de Crimée].

---

(1) Il conte Antonio Casati, figlio di Gabrio. Era addetto a Parigi. Prima era stato addetto alla Legazione sarda a Firenze, il che, per la sua origine lombarda, aveva suscitato, col governo granducale, un incidente diplomatico, che mostrò quanto fosse il vassallaggio della Toscana dall'Austria, da Nicomede Bianchi narrato nella sua *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, vol. VII, p. 208 e seg.

(2) Quigini Puliga conte Efisio, segretario di legazione di 2ª classe.

(3) Nel 1849, il Lamarmora aveva, non senza deplorato spargimento di sangue, ricondotta ad ubbidienza Genova insorta. I fatti di Genova del 1849 furono dal Lamarmora stesso narrati nel volumetto *Un episodio del Risorgimento italiano.*

(4) V. la nota 2, pag. 225.

(5) Manca il testo della lettera, di cui è questo il sunto.

(6) Fu ministro della guerra dall'11 marzo 1854 all'aprile 1859.

CCCXIX.

Al signor Marchese Sauli

Firenze.

(28 maggio 1856).

Preg^mo signor Marchese,

Mi valgo del signor Rasponi (1), che si reca a Firenze, per scriverle alcune righe in via confidenziale.

Il Rasponi, nipote di Murat, viene mandato dallo zio, che visitò testè a Parigi, per passare a rassegna i suoi partigiani. Non so se esso può contarne molti fra i Napoletani rifugiati in Toscana; qui non son molti ed il Rusconi non ha fatto gran che. Il governo del Re reputa dovere rimanere del tutto estraneo a queste mene *Muratiste*, che dispiacciono assai all'Inghilterra, e non combinano, per ora, colle mire dell'Imperatore, senza però dichiararsi apertamente contro un partito che ha per iscopo di abbattere il peggiore dei governi italiani, e che ha scritto sulla sua bandiera: *Indipendenza d'Italia.* Il Rasponi è onesto e distinto giovane che ama la patria quanto la famiglia: esso non farà nulla per menomare l'influenza sarda nelle provincie centrali d'Italia.

L'Austria ha strepitato molto a Parigi contro di noi. Pare però che l'Imperatore non le abbia dato ascolto; giacchè Walewsky, in un dispaccio a Gramont, loda implicitamente la condotta del Governo, gli ordina di ripeterci le proteste d'amicizia e di simpatia fattemi in Parigi, e si limita a consigliarci la prudenza durante le trattative iniziate dalla Francia per migliorare le condizioni d'Italia.

---

(1) Probabilmente il conte Gioacchino Luigi Rasponi, figlio primogenito del conte Giulio e di Luisa Carolina Giulia principessa Murat.

Pare che l'accoglimento fatto a Parigi alle lagnanze dell'Austria abbia deciso il conte Buol a non mostrare il suo risentimento verso di noi. Infatti accolse il generale Dabormida molto gentilmente, e parlò con lui delle nostre relazioni con molta disinvoltura. Si restrinse a lagnarsi della nota del 16 aprile.

Evidentemente l'Austria cerca d'allontanare la crisi, fingendo intenzioni conciliative e progetti di riforma.

Quanto tempo durerà questa commedia, e quale esito avrà? È difficile il prevederlo.

La prego di ringraziare, per parte mia, i nostri amici di Toscana per le dimostrazioni di simpatia di cui vollero onorarmi.

Le compiego tre lettere, che La prego voler far prontamente ricapitare.

Ho il bene di raffermarmi, ecc.

CCCXX.

Al signor generale Dabormida

Varsavia.

(31 maggio 1856).

Caro Amico,

Ho ricevuto l'interessante lettera che mi avete scritto da Vienna. Avete fatto bene assai di andare dal conte Buol, col quale si può dissentire in politica, ma che è degno, sotto ogni aspetto, dei maggiori riguardi.

Vi ringrazio dell'annuncio datomi col telegrafo del vostro arrivo in Varsavia, e del buon accoglimento fattovi dall'Imperatore (1).

Aspetto con impazienza i particolari del vostro ricevimento. Suppongo che non starete molto a lasciare Varsavia

(1) L'Imperatore Alessandro II. V. nota 1, pag. 341, e 2, pag. 343.

per Pietroburgo e poscia Berlino e Londra. Non affrettatevi, vedete, esaminate ed osservate e tornateci con copiosa messe di fatti politici e militari.

Lamarmora è giunto alla Spezia; sarà domani qui. Genova lo festeggia ed il Parlamento ha deliberato di dargli, a titolo di ricompensa nazionale, un mezzo ettaro di terreno nella contrada (1) Cernaia.

La festa militare si celebrerà in Torino il 15 di giugno.

Addio, state sano, e credete alla mia sincera amicizia.

CCCXXI.

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(2 juin 1856).

Mon cher Marquis,

J'expédie de nouveau Puliga à son poste. A son arrivée, vous pourrez permettre à Casati de s'en retourner au Ministère.

Je vous remercie des avis que vous m'avez transmis sur les mouvements des réfugiés et sur leur projet de réunion à Gênes. Nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour déjouer leur plan. Je suis toutefois disposé à croire qu'il y a quelques exagérations dans les rapports de la police, car nous n'avons pas remarqué à l'intérieur le moindre symptôme qui indiquât une agitation Mazzinienne. Jamais le parti exalté n'a eu moins d'influence chez nous. A Gênes même Mazzini a perdu tout son prestige. Il en est de même dans la plupart des provinces italiennes; à l'exception peut-être du petit Duché de Massa, où, depuis très longtemps,

---

(1) Piemontesismo, per « via ». La via della Cernaia è diventata una delle più belle di Torino.

règne un très mauvais esprit, surtout parmi les ouvriers des carrières de marbre. Là le Mazzinianisme domine, mais c'est un point tellement isolé, si peu important, que l'on ne saurait craindre qu'il s'y passe rien de sérieux. Néanmoins nous avons envoyé quelques carabiniers de renfort à la Spezia, et nous faisons exercer une surveillance très active sur la frontière de ce côté.

Je vous remercie des démarches que vous avez faites pour que les médailles arrivent à temps pour la revue du 15 de ce mois (1). Je désirerais que Gramont fût autorisé à les présenter au Roi dans cette occasion.

J'ignorais que nos journaux eussent rapporté les faux bruits qu'on a fait courir sur la santé du Prince impérial. J'en avais eu connaissance par les journaux belges et anglais, qui en ont parlé plusieurs fois. Je vous assure qu'ici personne n'y a fait attention. La presse est très napoléonienne. L'*Opinione*, l'*Unione*, le *Risorgimento* soutiennent ouvertement la politique de l'Empereur. Et il y a quelque mérite a le faire, en présence de la *phase* autrichienne qu'elle traverse. Les journaux qui défendent la France dans leurs articles de fond ne méritent pas d'être blâmés sévèrement si, parmi les nouvelles, ils rapportent des bruits, des *canards* qui ont fait le tour des gazettes de toute l'Europe. Les nouvelles qui me parviennent de Rome me portent à croire que le cardinal Antonelli est parvenu à convaincre M. de Rayneval (2) que l'Administration romaine n'a qu'un défaut : c'est d'être trop sécularisée ! A l'appui de cette singulière révélation, le Cardinal cite plusieurs pays qui ont réclamé contre les employés qui y avaient été envoyés. Vous tâcherez de faire ressortir l'absurdité de cet argument. Pour démontrer la supériorité des fonctionnaires ecclésiastiques, le Pape choisit des fripons et des imbéciles à chapeau rond

(1) V. il numero CCCXVIII di questa raccolta.

(2) Gérard de Rayneval (Alfonso), allora ambasciatore di Francia a Roma. Nato a Parigi il 1° agosto 1813, ivi morto nel febbraio 1858.

pour gouverner ses finances et ses Provinces! Citez l'exemple de Galli (1), nommé ministre après 1849, qui volait de compte à demi avec ***.

Le mauvais choix des laïques rend la sécularisation inefficace, si elle n'est pas précédée de la séparation des Légations.

Croyez, etc.

CCCXXII.

A MONSIEUR LE PROF. MUNIER (2)

Genève.

(3 juin 1856).

Monsieur,

Dès que le Ministère a eu connaissance de l'arrêt qui a frappé J....., il a décidé de proposer au Roi de lui faire grâce de la majeure partie de sa peine. Je pense que le

(1) Galli (Angelo), pro-ministro delle finanze. Nel *Diario* del Roncalli leggesi: (II, 258): « Il suddetto pro-ministro (Galli), non ha guari, acquistò per proprio conto la mole di S. Pietro in Montorio per la somma di scudi diecimila... Si recò ad esaminare la villa Mellini posta sul monte Mario, per trattarne l'acquisto. Tratta similmente di acquistare il palazzo Marescotti. Si assicura abbia acquistato, insieme con i fratelli Antonelli, una porzione delle paludi Pontine per la somma di sopra a centomila scudi. Un Castelnuovo di Farfa, in Sabina, divenuto ormai suo feudo, con le rendite del Comune, rese carrozzabili ed adagiate tutte le strade che conducono alle immense sue possessioni. Intanto le finanze dello Stato corrono sempre più a precipizio... » L'Eminentissimo Tosti scacciava da sè il Galli, dicendogli: « Va via, vero ministro del diavolo » (*Diario*, 1852). Pasquino lo pungeva di epigrammi. Il popolo davagli in mille modi del ladro. Il Papa stesso, sopraggiunto il cholera del 1854, diceva col Dr Carpi, « il vero cholera essere nelle finanze ». Nel novembre di quell'anno fu invitato a rinunziare al portafoglio.

(2) Cavour lo aveva conosciuto, molti anni innanzi, a Ginevra. Nel *Diario*, in data del 12 gennaio 1835 si legge: « J'ai dîné chez Auguste de la Rive avec M. Prévost Martin et le pasteur Munier. J'ai beaucoup causé religion avec ce dernier, qui m'a paru un homme éminemment éclairé. Jamais je n'avais entendu de ministre donner une interprétation plus large et plus philosophique au christianisme, et juger d'une manière plus saine les tendances religieuses de l'époque... » V. *Diario inedito con note autobiografiche del conte di Cavour*, pubblicato per cura e con introduzione di DOMENICO BERTI.

décret royal sera revêtu bientôt de la signature du Roi et que J..... ne tardera pas à être remis en liberté. J..... a commis, pour le moins, une grave imprudence. J'avoue toutefois que la peine qui lui a été appliquée est hors de toute proportion avec sa faute.

Recevez, Monsieur, etc.

CCCXXIII.

A MONSIEUR LE BARON HAMBRO

Londres.

(4 juin 1856).

Mon cher Baron,

Cette lettre vous sera remise par M. Marchetti (1), qui se rend en Angleterre pour acheter le matériel fixe du chemin de fer de Verceil à Casal, dont il est le constructeur.

M. Marchetti ayant été fermier des canaux d'irrigation du Verceillais, j'ai eu, et comme ministre et comme propriétaire, beaucoup de rapports avec lui, de sorte que je désire l'obliger.

Comme, dans son entreprise, il doit construire un pont sur le Pô, dans une localité très difficile, il lui serait fort utile d'être mis en rapport avec des constructeurs habiles, et spécialement avec vos clients Fox and Handerson.

M. Marchetti et ses associés sont fort riches; les fournisseurs anglais peuvent traiter avec lui en toute sécurité.

Croyez, mon cher Baron, etc.

---

(1) L'avv. Luigi Marchetti, di cui a pag. 24, nota 1, si recava a Londra nell'interesse della Società per la costruzione del tronco di ferrovia Vercelli-Valenza e in vista segnatamente del tratto Vercelli-Casale; doveva cercar forniture di materiali, specialmente per la fondazione delle pile del ponte menzionato da Cavour, forse il primo in Italia che fosse poggiato su cilindri vuoti in ferro. (Nota dovuta alla cortesia dell'avv. cav. Roberto Marchetti). L'avv. L. Marchetti era pure latore della lettera pel marchese d'Azeglio, di ugual data, che forma il n. CV della serie pubblicata dal BIANCHI, *La Politique du comte de Cavour*, pag. 184.

CCCXXIV.

A MONSIEUR DE PARIEU (1) (Vice-Président du Conseil d'État)

Paris.

(4 juin 1856).

Monsieur,

Je vous envoie le recueil des lois et ordonnances relatives aux nouveaux impôts qui ont été établis chez nous dans ces dernières années. J'aurais voulu compléter cet envoi par des renseignements statistiques sur les résultats obtenus; mais peu de complet n'a encore été fait. Ayant dû créer une nouvelle administration, nous avons dû nous servir d'un grand nombre d'employés sans expérience et avec peu d'instruction, qui, dans les commencements, ont fait un grand nombre de *brioches* et une assez médiocre besogne. Le service s'est fort amélioré et il s'améliore tous les jours; mais il n'a pas encore atteint un degré de régularité et de précision qui me permette d'imposer aux employés une tâche extraordinaire, comme sont les travaux de statistique. J'espère pouvoir le faire l'année prochaine.

Je vous envoie également un volume, qui contient le recueil des discours qui ont été prononcés à l'occasion de la loi sur le cadastre. J'ai pensé qu'ils pourraient vous intéresser.

Veuillez me garder un bon souvenir et croire, etc.

---

(1) Parieu (Mario Luigi Pietro Felice Esquirou de), uomo politico francese, nato a Aurillac il 13 marzo 1815, avvocato a Riom, deputato alla Costituente del 1848, poi alla Legislativa, ministro della pubblica istruzione (1849-51), presidente della Sezione delle finanze al Consiglio di Stato dopo il 2 dicembre 1851, poi vice-presidente (1855), e tal rimasto sino al 1870, nel quale anno, al 2 gennaio, fu nominato ministro presidente il Consiglio di Stato nel primo Gabinetto parlamentare dell'Impero.

CCCXXV.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(5 juin 1856).

Mon cher Marquis,

Je profite du courrier Roveda, que le Roi envoie à Paris pour ses affaires particulières, pour vous adresser quelques mots.

Nous nous sommes aperçus que les Mazziniens tentent d'organiser un mouvement dans les Duchés. Jusqu'à présent leur action est concentrée sur le malheureux petit pays de Massa-Carrara. Toutes les mesures sont prises pour que nos frontières ne servent pas de base d'opération à leurs manœuvres. Je ne crois pas que Mazzini se hasarde à venir à Gênes; mais il y a envoyé Orsini, qui s'est dernièrement évadé des prisons de Mantoue (1). Cette évasion extraordinaire a fait naître le soupçon que l'Autriche favorise sous main un mouvement révolutionnaire. Je doute toutefois qu'Orsini se prête au rôle d'agent provocateur. C'est un fou, mais non un scélérat. Peut-être joue-t-il à son insu le rôle de l'Autriche.

Envoyez-moi la note des décorations à donner aux employés des affaires étrangères, afin d'en finir avec les *croix*.

J'ai reçu une copie de l'album du Congrès, sur lequel est écrit: *offert au Marquis de Villamarina.* Est-ce votre bien que je retiens?

---

(1) Questa veramente straordinaria evasione è stata da Felice Orsini stesso narrata nelle *Memorie.* Felice Orsini, nato nel 1819 a Meldola, negli Stati Romani, uomo di forte animo, di gran prestigio personale, di mente e coltura vaste, morto a Parigi sul patibolo il 13 marzo 1858.

Le Roi a nommé le général Broglia (1) son ministre extraordinaire à St-Pétersbourg. C'est un bon militaire, instruit et loyal, qui a toujours prêté un concours actif à La Marmora. Il n'est pas ultra-libéral, mais il est très anti-autrichien; c'est ce qu'il nous faut à la cour de Russie.

Gramont est à Savone. Hudson a reçu de son Gouvernement des dépêches qui lui donnent l'assurance que le Ministère anglais n'a pas changé d'opinion sur les affaires d'Italie.

Tâchez d'obtenir que ce soit Gramont qui présente au Roi les médailles qui doivent être distribuées le 15.

Vous venez de traverser une phase autrichienne.

La phase romaine s'approche.

Je ne m'inquiète ni de l'une, ni de l'autre; elles ne sauraient modifier les plans que l'Empereur a arrêtés dans sa tête.

Croyez, etc.

CCCXXVI (2).

Al signor Panizzi (3)

Londra.

(5 giugno 1856).

Caro Panizzi,

Non ho dimenticato la fattavi promessa di procurarvi pel *Daily News* un corrispondente capace di somministrargli

(1) Broglia di Casalborgone conte Mario, luogotenente generale, membro del Congresso permanente consultivo della guerra, ispettore del R. esercito, senatore del Regno. Del medesimo stipite piemontese dei Broglie di Francia, assorti a titolo ducale, i quali discendono da Francesco Maria, maresciallo di Francia, quartogenito di Amedeo Broglia, da Chieri, che viveva sul principio del secolo XVII.

(2) Rimessa al corriere inglese che partì il 6. La presente lettera manca nella raccolta delle *Lettere ad Antonio Panizzi*, pubblicata da Luigi Fagan (Firenze, 1880).

(3) Noto bibliofilo. Nato a Brescello in quel di Modena (16 settembre 1797), dottore in leggi e avvocato a Parma. Compromesso nei moti del 1821, si rifugiò in Inghilterra ove fu professore di lingue, poi professore di lettere italiane all'Università di Londra, e bibliotecario e conservatore al museo britannico. Amico di molti uomini politici, servì efficamente la causa italiana del nostro paese in Inghilterra.

notizie ed articoli. Dopo molte ricerche, mi parve che nessuno fosse più adatto a quest'ufficio di Mamiani (1). Fattagliene parola, accettò, e compilò tosto un lavoro che qui compiegato vi trasmetto, come pure una nota colla quale chiede ai direttori del giornale norme per poter corrispondere a quanto reputano necessario per adempiere alla sacra missione da essi assunta a pro dell'Italia. Mandatemi la loro risposta, ch'io comunicherò a Mamiani, il quale si metterà poscia in diretta relazione con essi.

Lord Clarendon si è alquanto raffreddato dopo il suo ritorno. Ciò non mi stupisce, nè mi sgomenta. Confido nell'opinione pubblica. Proseguendo risolutamente senza commettere imprudenze, costringeremo il popolo inglese a propugnare la nostra causa. Non posso credere che, se provocati dall'Austria, avremo ricorso ai mezzi estremi, esso voglia abbandonarci.

Continuate nel vostro apostolato. Non vi scoraggiate. L'impresa è ardua; non la compiremo se non sapremo perdurare ad onta degli ostacoli che sorgono impreveduti ad ogni piè sospinto.

Se avete un po' di vacanza, fateci una visita. Vi prometto che gl'impiegati del dazio non vi molesteranno.

Salutate chi, fra i vostri amici, si ricorda di me. Addio.

CCCXXVII.

A MONSIEUR LE CHEVALIER JOCTEAU

Berne.

(7 juin 1856).

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu votre lettre particulière du 4 courant. Je vous remercie des détails que vous me donnez sur les chemins

(1) Il conte Terenzio Mamiani della Rovere.

de fer transalpins. Je ne perds pas de vue cette question si importante pour notre pays. La solution dépend, à mon sens, du résultat de l'essai d'un nouveau système de percement des tunnels, qui sera tenté cette année. S'il répond aux espérances de nos ingénieurs, nous percerons le Mont-Cenis d'abord et le Lukmanier ensuite.

Nous avons constaté quelques indices d'un redoublement d'agitation chez les Mazziniens. Il est impuissant chez nous, mais il pourrait faire quelques folies dans les pays voisins. Nos frontières sont activement surveillées.

J'espère que le canton du Tessin en fera autant de son côté. Veuillez insister, à ce sujet, auprès du Gouvernement fédéral, en lui démontrant le tort immense que ferait à la cause de la liberté en Italie une échauffourée Mazzinienne.

Le général Klapka (1), qui est devenu citoyen genevois, est arrivé à Turin. Sa présence ici pourrait bien se rattacher à quelque complot révolutionnaire. Je vous prie de me transmettre les renseignements que vous pourrez recueillir sur son compte.

Recevez, etc.

---

(1) Klapka (Giorgio), generale ungherese, nato a Temeswar il 7 aprile 1820, si distinse per la causa magiara nella guerra del 1848 e 1849, fu ministro della guerra, si difese eroicamente a Komorn. Rifugiò in Inghilterra, donde passò in Italia ed a Ginevra. Ebbe in seguito parte intermittente in alcuni avvenimenti politici, sempre cercando, con la spada e con la penna, di giovare alla causa dell'indipendenza ungherese.

CCCXXVIII.

Al signor marchese Migliorati (1)

Roma.

(8 giugno 1856).

Preg^mo signor Marchese,

Le notizie ch'Ella mi comunicava col suo foglio confidenziale e particolare del 31 scaduto maggio, non destarono in me gran meraviglia, giacchè, da un lato, non ho mai dubitato delle buone disposizioni a nostro riguardo del Sommo Pontefice, e dall'altro è facile l'intendere come il cardinale Antonelli, per rispetti politici, desideri por fine ai dissidî religiosi col Piemonte. Tuttavia io altamente commendo la prudente riserva ch'Ella ha serbato, accogliendo con riconoscenza, ma senza assumere impegni, le fattele comunicazioni. Il Governo del Re sinceramente desidera un accordo con Roma; di ciò Ella può fare sicuro l'alto personaggio che s'intromise in quest'affare con animo a noi cotanto benevolo; ma lo desidera tale ch'esso ristabilisca una pace durevole, non solo una tregua breve ed incerta. Ora debbo porla in avvertenza che non vi sarà vera pace se, oltre le questioni a cui la sua lettera accenna, non viene pure risoluta quella del matrimonio. Di ciò non è necessario ch'Ella faccia esplicita dichiarazione, ma lo lascierà fraintendere al romano negoziatore. Se Roma è intrattabile su questo punto, se ella è decisa a fulminare da noi ciò che tollera oltre Alpi, nei paesi che paiono gli oggetti della sua predilezione, la Francia ed il Belgio, difficili, impossibili forse riesciranno gli accordi. Io so che la questione del matrimonio non fu nè poteva essere argomento di negoziati.

---

(1) Il marchese Giovanni Antonio Migliorati, in allora segretario di legazione ed incaricato d'affari interinale di Sardegna presso la Santa Sede.

Rispettando noi i diritti della Chiesa per ciò che riflette il Sacramento, riteniamo essere solo competente lo Stato per ciò che riflette il contratto civile. Ma siamo troppo schietti e leali per dissimulare questi nostri sentimenti nell'atto di tentare di riconciliarci colla Corte di Roma. D'altronde non conviene illuderci. Finchè la questione religiosa non ritorna in campo, il Governo, per considerazioni di prudenza, per motivi di alta politica, può soprassedere dall'occuparsi della legge sul matrimonio; ma, se si trattasse di conchiudere con Roma definitivo accordo, questa questione sarebbe di nuovo posta in campo, e dovrebbe essere sciolta contemporaneamente, salvo si volesse terminare la lotta un giorno per ricominciarla il domani.

Se quest'ostacolo preliminare potesse venir tolto, non reputerei impossibile l'addivenire ad un sincero accordo, giacchè, lo ripeto, desideriamo sinceramente ristabilire su basi durevoli l'armonia fra lo Stato e la Chiesa, assicurando a questa quell'ampia libertà di cui abbisogna per compiere la sua divina missione. Tuttavia non conviene nascondersi che non si otterrebbe questo scopo senza avere a superare gravissime difficoltà. L'irritazione destata nell'universale dal mal governo degli Stati temporali rende gli animi poco inclinevoli ad assentire a patti che, religiosamente parlando, sarebbero da uomini imparziali reputati ragionevoli. Ond'è che, se vi fosse fondata speranza di vedere il Santo Padre accondiscendere, fra breve, a quelle riforme che renderebbero il suo dominio accetto ai popoli ch'esso governa, sarebbe cosa opportuna l'aspettare che questi atti avessero predisposto l'opinione pubblica in suo favore. È certo che un accordo col Pio IX del 1847 sarebbe stato molto, ma molto più agevole cosa che un accordo con Pio IX fatto responsabile della politica del cardinale Antonelli. In ora, se si volesse trattare, sarebbe indispensabile il circondare le trattative del più assoluto mistero, sino al giorno in cui non vi sarebbe più dubbio di sorta sull'esito loro.

Avendole fatto conoscere senza alcuna riserva il mio modo di vedere nella questione romana, Ella potrà regolare facilmente la sua condotta in armonia con esso. Se il personaggio che Le ha fatto le riferitemi aperture è uomo di tutta fiducia, potrà dargli lettura di questa mia lettera. Se poi non reputasse prudente il farlo, potrà combinare la risposta da dargli in modo da renderlo persuaso della sincerità dei sentimenti di conciliazione che ci animano, facendogli apprezzare la gravità degli ostacoli che si oppongono a ciò che questi producano effetti pratici.

La invito a procedere, in questa delicatissima bisogna, con quella savia riserva di cui Ella diede già non dubbie prove, continuando a tenermi informato, in via confidenziale e riservata, di tutto ciò che può pormi in grado di formarmi un retto giudizio sulle intenzioni della Corte di Roma rispetto a noi.

Gradisca, Illmo signor Marchese, gli atti della mia sincera stima.

CCCXXIX (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS VILLAMARINA

Paris.

(8 juin 1856).

Mon cher Marquis,

Voilà plus de 15 jours que je suis privé de vos nouvelles.

Je ne sais à quoi attribuer votre silence. J'eusse désiré connaître le résultat des entrevues que vous avez eues avec Walewski, quelque peu satisfaisant qu'il soit.

Rien de nouveau ici. Lamarmora rentrera au Ministère

(1) Remise à M. Bezzi, député.

dans le courant du mois. Il est allé aujourd'hui à Gênes où le *Municipio* fête les troupes revenues de Crimée.

Vous verrez Dabormida à Paris. Tâchez de lui obtenir une audience de l'Empereur.

Je désiderais savoir comment Breme (1) a été reçu.

Croyez, etc.

CCCXXX.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(12 juin 1856).

Mon cher Marquis,

J'ai reçu l'expédition que vous avez confiée à Casati ainsi que votre particulière n. 3.

Ces lettres m'ont amplement dédommagé du silence que je commencais à vous reprocher.

Je continuerai à vous transmettre les extraits de la correspondance de nos agents diplomatiques en Italie, qui vous serviront à rétablir les faits trop souvent dénaturés non seulement par les diplomates autrichiens, mais encore par plus d'un représentant de nos alliés. Je vous racommande spécialement ce qui a rapport à la Toscane, car c'est dans ce pays surtout que l'on tâche de présenter la question sous un jour peu avantageux pour nous.

Le rapport du Consul à Livourne vous mettra à même de constater la manière fausse et exagérée dont on rend compte des événements qui ont la moindre importance. Ma correspondance avec Sauli vous fournira l'occasion de prouver la mauvaise foi du Grand-Duc, qui, pour trouver un sujet

---

(1) Breme (marchese Ferdinando Arborio Gattinara di), senatore del Regno dal 1849.

de plainte contre nous, fausse et dénature des faits qui se sont passés à Turin au vu et au su de tout le monde.

Le Ministère, à l'occasion du service qu'on a célébré en suffrage des Toscans morts à Curtatone, a usé des égards avec lui que peut-être il ne méritait pas, en défendant une inscription qui pouvait être sévère, mais qui ne contenait que la pure vérité; et lui, jette les hauts cris, comme si l'on n'avait rien fait, et feint de croire que l'inscription rapportée par les journaux a été affichée à la porte de l'église.

C'est trop fort!!

La fête militaire de Gênes s'est admirablement bien passée. Pas un cri inconvenant n'a été poussé par la foule immense qui a encombré les rues le jour et la nuit. Gramont y est allé en cachette. S'il a renseigné exactement son Gouvernement, on verra à Paris que chez nous les désordres ne sont pas à craindre.

Il y a toujours un peu d'agitation à Massa. On y a proclamé l'état de siège. Sur notre frontière on a arrêté quelques réfugiés, mais personne de marquant. Orsini paraît avoir passé en Toscane. Il est porteur d'un passeport anglais en parfaite règle.

Croyez, etc.

CCCXXXI.

A MONSIEUR LE BARON MICHAUD (1) (Consul du Roi)

Genève.

(13 juin 1856).

Monsieur le Consul,

J'ai lu avec intérêt les renseignements que contient votre lettre du 10 courant.

Je vous engage à surveiller activement les mouvements

---

(1) Il cav. D. Francesco Michaud, segretario di legazione. Dal 1856 è chiamato Michaud conte di Beauretour.

des réfugiés français et italiens soit à Genève, soit dans les Cantons environnants, en vous concertant, à cet égard, avec votre collègue de France. Aucun trouble n'est à craindre en Piémont et nous veillerons à ce que notre pays ne devienne pas la base d'opération des révolutionnaires. Quant aux réfugiés français, ils paraissent se tenir tout-à-fait tranquilles.

M. James Fazy (1) est à Turin depuis hier et je suis étonné que vous ne m'ayez pas prévenu de cette course.

Recevez, etc.

CCCXXXII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(18 juin 1856).

Monsieur le Marquis,

J'ai reçu vos lettres particulières. Celle-ci vous sera remise par M. Paleocapa qui se rend à Paris pour prendre part aux travaux de la Commission européenne pour le percement de l'istme de Suez. Sa vue ayant beaucoup baissé (2), vous voudrez bien mettre à sa disposition un employé de l'Ambassade, qui lui serve de secrétaire pendant son séjour à Paris.

La fête de dimanche s'est admirablement bien passée. Les troupes étaient magnifiques, et elles ont reçu de la

---

(1) Fazy (James) economista ed uomo di Stato svizzero, discepolo di Smith e di Say, nato a Ginevra il 12 maggio 1796, studiò e visse dapprima in Francia. Fondò, nel 1826, il *Journal de Genève*. Stabilitosi in patria nel 1833, si pose alla testa del partito radicale. Nel 1856 divenne presidente del Consiglio di Stato del cantone di Ginevra e membro dell'Assemblea generale al Consiglio di Stato. Perdette il potere colle elezioni del 1862.

(2) Pietro Paleocapa diventò cieco pochi anni appresso.

population, accourue de tous les points de État pour assister à la revue, l'accueil le plus sympathique.

Le général Lamarmora est rentré au Ministère. Durando (2) n'ayant pas cru pouvoir accepter le portefeuille de la Marine, a été fait lieutenant-général et mis en disponibilité.

J'en suis très fâché, car c'est un homme d'un excellent jugement et d'une capacité très distinguée. Du reste il est peut-être bon qu'il soit rentré dans la vie privée avant de s'être usé. Il demeure en réserve pour une seconde crise. Veuillez faire remettre la lettre ci-jointe à Dabormida.

Paleocapa ne partant que demain, j'envoie cette lettre par la poste. Croyez, etc.

CCCXXXIII.

A S. A. le Grand Vézir Aalì Pacha (1).

(12 juin 1856).

Confiant dans les sentiments bienveillants dont votre Altesse m'a donné des preuves nombreuses pendant mon dernier séjour à Paris, je prends la liberté de recommander

---

(2) Il generale Giacomo Durando aveva assunto il portafoglio della guerra quando al Lamarmora era stato affidato il comando del corpo di spedizione. V. la lettera CCCLXXII di questa raccolta.

(1) Aalì-pascià (Mehemet-Emin), uno dei maggiori uomini di Stato della Turchia, nato a Costantinopoli nel 1815, segretario di ambasciata a Vienna (1834), primo dragomanno della Porta (1837), incaricato d'affari a Londra (1839), sotto-segretario di Stato agli affari esteri (1840), ambasciatore a Londra (1841-44), ministro degli affari esteri (1846). Gran Visir da agosto a novembre 1854; governatore a Smirne, poi governatore generale di Brussa (1854); richiamato poco appresso a Costantinopoli, ove fu nominato presidente del Tanzimat e nuovamente ministro degli affari esteri; gran Visir dal 1855 al 1856, dal 1858 al 1860, nel 1861, dal 1867 al 1868. Era in tal carica, per la sesta volta, quando morì a Erenkein (Asia minore) il 6 settembre 1871. Cavour lo aveva conosciuto al Congresso di Parigi, ove era primo plenipotenziario ottomano.

à ses bontés d'une façon toute particulière le nouveau ministre de Sardaigne auprès de la Sublime Porte, M. le chevalier Mossi (1).

Connaissant intimement ce diplomate distingué, qui a rempli pendant plusieurs années le poste délicat de secrétaire général des affaires étrangères, je ne doute que, fidèle interprète des sentiments de son Gouvernement, il ne sache se concilier l'estime et l'amitié des hommes d'État de la Turquie. M. Mossi a pour mission de maintenir et de resserrer encore, si cela est possible, les liens qui unissent nos deux pays. J'espère qu'il la remplira fidèlement et à la pleine satisfaction de nos deux Gouvernements.

Je saisis avec empressement cette circonstance pour renouveler, etc.

CCCXXXIV.

A MONSIEUR JACQUIER-CHÂTRIER (2) (Député)

Bonneville.

(23 juin 1856).

Je m'empresse de répondre aux quatre questions que vous m'avez posées dans votre lettre du 19 courant :

1° M. Venetti a été autorisé à faire les études d'un chemin de fer dans la vallée de l'Arve, sans que le Gouvernement ait pris aucun engagement de lui concéder le chemin qu'il aurait étudié.

2° Non seulement la Compagnie qui se proposerait d'exécuter la ligne de Genève à Bonneville et Annecy aurait la préférence sur celle qui bornerait ses vues à un

(1) Il cav. Luigi Mossi, inviato straordinario e ministro plenipotenziario. Fu accreditato nel luglio. Era stato deputato durante la V legislatura del Parlamento subalpino.

(2) V. la nota 1 a pag. 6.

chemin de fer dans la vallée de l'Arve, mais aucun projet ne sera approuvé s'il n'est pas formé de manière à pouvoir admettre la diramation dans la direction d'Annecy.

3° Le Gouvernement ne peut prendre *a priori* aucun engagement pour faciliter la construction du tunnel nécessaire pour relier la vallée de l'Arve avec le bassin d'Annecy. Mais, si une Compagnie sérieuse se présentait à lui, il prendrait en considération ses demandes et ne se refuserait pas à des sacrifices raisonnables.

4° Le Gouvernement ne s'opposera pas au concours que les provinces et les communes seraient disposés à accorder à la Compagnie qui se chargerait des lignes en question, dans le cas où ce concours ne compromettrait pas leur avenir financier.

Je désire vivement que ces réponses soient de nature à encourager les capitalistes avec lesquels vous êtes en rapports, à entreprendre les lignes dont vous me parlez, qui forment le complément nécessaire au réseau qui se construit actuellement en Savoie.

Recevez, etc.

CCCXXXV.

A MONSIEUR LE COMTE DE ROUSSY (1).

Berlin.

(24 juin 1856).

Mon cher Félix,

Un mouvement dans notre corps diplomatique étant imminent, le poste de premier secrétaire à Paris deviendra vacant. Je désire vivement te le donner, pour satisfaire au vœu bien légitime que tu m'as manifesté de te rapprocher de ta famille et de celle de ta femme.

(1) Il conte Felice de Roussy de Sales, segretario di legazione. V. la nota 2, pag. 341.

Tu as d'ailleurs les titres les mieux fondés à cet avancement. Les services que tu as rendus, la capacité dont tu as fait preuve, suffisent, abstraction faite de toute considération personnelle, pour décider le Gouvernement à te destiner au poste important de Paris. Un seul obstacle s'y oppose: il est fort grave; je vais te l'indiquer: il est en ton pouvoir de le faire disparaître. Tu me diras avec cette loyauté à laquelle tu m'as accoutumé depuis ton enfance, si tu y es disposé. A Paris, tu as de nombreux parents, des relations sociales très étendues, qui tous sont renfermés dans la sphère du faubourg St-Germain et appartiennent à la fraction la plus prononcée du parti légitimiste, hostile au Gouvernement de l'Empereur, peu favorable à la politique du Piémont. Dans ta position, tu ne pourrais vivre dans ce monde sans qu'il en résultât de très graves inconvénients et pour toi et pour le Gouvernement lui-même.

La Sardaigne étant intimément liée avec la France, notre Roi étant l'allié de Napoléon, nous ne saurions nous faire représenter par une personne qu'on pourrait soupçonner d'avoir des liaisons trop intimes avec l'Opposition. Il s'en suit qu'étant destiné à Paris, tu devrais, non pas rompre avec tes amis et tes parents, mais t'abstenir de fréquenter leurs salons, où l'on fait une guerre à outrance à l'Empereur, et aller, au contraire, dans ceux qui lui sont favorables. Si tu crois pouvoir le faire sans que cela trouble l'intérieur de ton ménage et te cause des désagréments de famille, tu n'as qu'à me le dire. Ayant une confiance illimitée dans ta parole, je te destine sur le champ à Paris. Si un tel engagement ne te convenait pas, alors tu comprendrais qu'à mon grand regret, je ne pourrais t'appeler en France. Dans ce cas, je t'offrirais d'aller à Bruxelles, comme l'endroit le plus rapproché de tes parents et de ceux de ta femme. Je serais désolé de te voir choisir cette dernière alternative, non seulement parce qu'elle t'imposerait un pénible sacrifice, mais encore parce qu'elle te placerait

dans un poste où tu ne rendrais pas les services que, par tes talents, tu es à même de rendre à ton pays. Je te prie de me répondre sans retard (1). Fais mes amitiés à De Launay, et crois à ma sincère affection.

CCCXXXVI (2).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(26 juin 1856).

Mon cher Marquis,

Minghetti (3) a envoyé un homme sûr à Turin pour me prévenir que les Autrichiens font tous leurs efforts pour exciter des troubles dans la Romagne. Des individus se disant agents piémontais, parcourent le pays sans être inquiétés. Il y a, à Bologne, des réunions assez nombreuses de gens du peuple que la police n'empêche pas. Avec l'état de siége, de telles manœuvres ne peuvent avoir lieu qu'avec la connivence des autorités autrichiennes. Minghetti et ses amis font tous leurs efforts pour empêcher un mouvement, au risque de perdre leur influence. Jusqu'ici ils ont réussi. Mais si cela continuait, si les agents provocateurs redoublent d'audace, ils craignent que leurs efforts soient impuissants. Veuillez en prévenir Walewski de la manière la plus formelle.

---

(1) Il De Roussy andò segretario a Parigi.

(2) « Par le comte Alfieri ».

(3) Il celebre uomo politico italiano, economista, finanziere, scrittore ed oratore dei primi. Cavour lo conosceva, crediamo dal 1848, ma aveva potuto apprezzarlo, meglio che mai, all'epoca del Congresso, a Parigi, ove lo aveva chiamato per averne aiuto e lumi nella questione delle Romagne e delle Legazioni. Ricordisi la lettera al Castelli, da Parigi 17 marzo 1856 (CHIALA, II, 206): « Minghetti est ici et nous travaillons ensemble; c'est un homme charmant. Quel excellent ministre il ferait! ».

Le cardinal Antonelli ne veut faire aucune concession et, pour pouvoir mieux résister aux influences réformatrices, il veut, d'accord avec l'Autriche, susciter des désordres qui justifient l'occupation étrangère.

Mazzini et ses agents continuent à s'agiter. On les surveille de fort près, mais il est difficile de les atteindre, car leurs mouvements sont favorisés par les polices étrangères. Orsini, le plus dangereux des lieutenants de Mazzini, après s'être évadé, sans qu'il soit possible de l'expliquer, des prisons de Mantoue, a pénétré en Toscane et parcourt probablement d'autres provinces de l'Italie.

Les Autrichiens augmentent leurs forces et concentrent des troupes à Plaisance et dans les environs de Reggio.

Nous ne nous en plaignons pas; mais, pour nous mettre à l'abri d'un coup de main, nous allons élever des fortifications en terre autour d'Alexandrie.

Croyez, etc.

CCCXXXVII (1).

AL SIGNOR MARCHESE SAULI

Firenze.

(26 giugno 1856).

Le trasmetto una lettera del collega Rattazzi, di cui raccomando il contenuto alla di lei gentilezza.

I nostri amici reputano che un po' d'agitazione legale in Toscana gioverebbe molto alla causa italiana.

Concorro, sino ad un certo punto, in questa opinione; tuttavia credo che questa agitazione, per riuscire giovevole, deve essere spontanea e non da noi provocata; e dovrebbe aver per iscopo, anzichè la risurrezione della costituzione

(1) « Per mezzo del R. Console di Livorno ».

del 1848, il sottrarre la Toscana in modo assoluto all'influenza straniera e sacerdotale.

Il moto italiano, onde non venga attraversato dalla Francia nel suo nascere, deve rivestire più il carattere nazionale che quello liberale. L'Imperatore si è sempre meco dichiarato amico del principio della nazionalità; ed in specie della nazionalità italiana. Ogni dimostrazione anti-austriaca non può dispiacergli. Ad onta delle carezze ch'egli prodiga al clero, è, nell'intimo del cuore, avverso alle prepotenze clericali. Gli sforzi dei Toscani sieno quindi rivolti contro il Papa e l'Austria, e non saranno visti di mal occhio dal Governo francese. Quando Ella andrà a Parma per invitare quel Governo ad accedere ai principii di diritto marittimo proclamati dal Congresso di Parigi, gli rivolga parole di conciliazione e di mitezza, ma eviti di cercare a prendere ingerenza nelle cose sue. Non conviene a noi contrarre legami morali colla Duchessa di Parma (1); anzi dobbiamo desiderare ch'essa continui ad essere un pretto satellite austriaco come per lo passato.

I mazziniani si agitano assai a Genova e sul confine svizzero. Le loro mene sono favorite od almeno non contrastate dall'Austria. Da noi si veglia alle frontiere, onde spero che nulla accadrà sul nostro territorio. Rotto il cordone sanitario del Varignano, che una stolta paura fece stabilire, mandiamo un battaglione alla Spezia per antivenire ogni qualunque moto.

Mi creda, ecc.

---

(1) Luigia Maria Teresa d'Artois di Borbone, reggente per il figlio Roberto I Carlo Luigi Maria di Borbone.

CCCXXXVIII (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(1er juillet 1856).

Mon cher Marquis,

J'ai reçu, par l'entremise du général Dabormida, plusieurs lettres, et notamment votre particulière n. 12.

Malgré les dispositions actuelles de coqueter avec l'Autriche qui animent le Gouvernement français, nous ne croyons pas devoir céder sur la question de notre admission dans la Commission d'enquête des Principautés (2). C'est pourquoi je vous adresserai une dépêche officielle qui partira par le courrier de demain. L'Angleterre ayant accueilli de la manière la plus favorable notre demande, vous voudrez bien vous entendre avec Lord Cowley (3), qui a reçu des instructions précises à cet égard, avant de faire une nouvelle demande auprès du Comte Walewski.

Le Ministre de Russie à Vienne s'étant prononcé dans un sens favorable à notre participation, vous ferez bien d'en causer avec le Baron Brunnow (4) sans toutefois réclamer son intervention.

---

(1) « Par M. Sommeiller ».

(2) La Commissione internazionale che doveva, secondo la decisione del Congresso di Parigi, trasportarsi in Oriente per raccogliere i voti espressi, nei Principati di Valachia e di Romania, da due divani *ad hoc*, in vista della revisione dei loro statuti fondamentali.

(3) Ambasciatore d'Inghilterra a Parigi.

(4) Brunnow (Ernesto Filippo, barone di) nato a Dresda il 31 agosto 1796, da famiglia curlandese; segretario di ambasciata a Londra dal 1820 al 1823, consigliere di ambasciata sotto Orloff, a Costantinopoli, all'Aia, poi a Londra; consigliere di Stato e primo redattore alla Cancelleria russa (1830); ministro plenipotenziario in Wurtemberga (1839); incaricato poco appresso di missione speciale in Inghilterra; ambasciatore di Russia a Londra dal 1840 al 1854; ministro plenipotenziario presso la Confederazione germanica (1855); rappresentante della Russia al Congresso di Parigi (1856), indi per poco presso la Corte di Francia; ministro plenipotenziario a Berlino (1857): ambasciatore a Londra dal 1858 al 1874; morto a Darmstadt in aprile 1875.

Le Baron de Manteuffel (1), a également manifesté le désir de la Prusse de voir la Sardaigne prendre part à l'enquête qui aura lieu dans les Principautés.

Vous pouvez, en conséquence, vous entendre avec le Comte de Hatzfeld (2) qui s'associera probablement à vos démarches. Vu les sentiments hostiles qui animent Walewski à notre égard, il serait fort utile de faire connaître en *haut lieu* notre démarche actuelle, en appelant en notre faveur l'intervention bienveillante de l'Empereur. L'affaire n'est pas assez grave pour que j'écrive directement au Docteur (3), mais si vous faisiez mettre au courant de ce qui se passe Mocquard (4), cela serait fort utile.

J'ai reçu hier la dépêche que vous m'avez adressée pour m'annoncer que Mazzini rôdait autour de nos frontières. Cette nouvelle est en contradiction avec une lettre que Clarendon a écrite, il y a quatre jours, à Azeglio pour lui dire que Mazzini était revenu en Angleterre, et qu'aucun réfugié italien n'avait quitté Londres.

On m'a mandé de Genève que des réfugiés français cherchaient à pénétrer en Savoie. Nous avons donné des ordres sévères à leur égard. Toutefois je ne crois que les réfugiés français pensent à combiner quelque chose chez nous, car plusieurs de ceux établis en Savoie, Eugène Sue (5) en particulier, viennent de quitter le pays pour se rendre en Suisse et en Hollande.

Croyez, etc.

---

(1) Il ministro degli affari esteri di Prussia.

(2) Hatzfeld (Massimiliano, conte di), nato a Berlino il 7 giugno 1813, ministro plenipotenziario di Prussia a Parigi dal 1849, morto nel 1859.

(3) Il dottore Conneau, medico e amico dell'imperatore, di cui già sopra.

(4) Mocquard (Giovanni Francesco Costante), letterato ed uomo politico francese (1791-1864), era capo del Gabinetto di S. M. l'Imperatore di Francia.

(5) Noto romanziere popolare; si era dato al socialismo.

CCCXXXIX.

Al signor marchese Sauli

Firenze.

(5 luglio 1856).

Le mando copia d'un dispaccio del marchese Cantono, relativo ai dissapori insorti fra la Duchessa di Parma ed i Tedeschi ed in ispecie il generale Crenneville (1).

Le lettere di Villamarina confermano questi fatti e li spiegano. Questi mi scrive sapere di certo che l'imperatore Napoleone è in corrispondenza diretta colla Duchessa per mezzo della sua cugina, la Duchessa di Hamilton (2). Ciò è conforme a certe confidenze che ricevette dalla bocca stessa di Napoleone. L'Imperatore deve aver animato la Duchessa a resistere agli Austriaci e datile consigli molto liberali, a modo suo almeno. Walewski ed i diplomatici ignorano un tale carteggio. La prego quindi di non farne parola con La Tour d'Auvergne (3).

Il viaggio di Baciocchi (4) in Toscana, la sua dimora a Livorno possono, per avventura, riferirsi a quelle segrete negoziazioni. Cerchi di venire informato di quanto starà facendo questo diplomatico di nuovo conio. Molti dei nostri amici, qui, pensano che un po' d'agitazione legale in To-

---

(1) Crenneville (Luigi Carlo Folliot, conte di), generale austriaco.

(2) Maria Amalia Elisabetta Carolina, duchessa di Hamilton e Brandon, figlia del granduca Carlo Luigi Federico di Baden, e di S. A. I. la granduchessa Stefania Luisa Adriana, figlia adottiva di Napoleone I.

(3) Il principe Enrico de la Tour d'Auvergne Lauraguais, ministro di Francia a Firenze.

(4) Il conte Felice Baciocchi, primo ciambellano di Napoleone III e sovrintendente degli spettacoli della Corte Imperiale. Parente dei Napoleonidi. Elisa Bonaparte, sorella di Napoleone I, aveva sposato (1797) il conte Baciocchi, corso.

scana riuscirebbe utilissima. Non divido pienamente questa idea, od almeno la trovo assai esagerata. Penso quindi che il Governo del Re deve astenersi dal promuoverla.

Mazzini è in Isvizzera o da noi. Che cosa voglia fare, è impossibile indovinarlo. La frontiera orientale è strettamente sorvegliata, onde non parmi possibile che nulla venga tentato da quel lato. Le mando questa lettera dal signor Crespi (1), aiutante di campo di Lamarmora, ottimo soldato e vero amico nostro e d'Italia.

Mi creda, ecc.

CCCXL (2).

À MONSIEUR LE COMTE ORLOFF

St-Pétersbourg.

(10 juillet 1856).

Monsieur le Comte,

Encouragé par le souvenir des relations amicales que j'ai eu l'avantage d'entretenir avec V. E. pendant le Congrès de Paris, je prends la liberté de recommander à V. E. deux de mes amis, le comte Petitti (3) et le major Cugia (4), que le Roi, mon Auguste Maître, a attaché à la mission extraordinaire qui doit représenter la Sardaigne au Sacre de S. M. l'Empereur de toutes les Russies (5). L'un et l'autre comptent parmi les officiers les plus distingués de l'armée piémontaise. Le comte Petitti était chef d'État-Major du gé-

(1) Crespi Paolo, luogotenente nei cavalleggieri Aosta.

(2) « Remise au colonel Petitti ».

(3) Il conte Agostino di Roreto, luogotenente colonnello di Stato maggiore, (passò colonnello nell'ottobre), era stato capo di Stato maggiore presso il Quartier generale principale del Corpo di spedizione.

(4) Cugia cav. Effisio. Aveva comandata la 6ª brigata camp. presso il Corpo di spedizione in Crimea.

(5) L'incoronazione di Alessandro II ebbe luogo a Mosca li 7 settembre 1856.

néral Lamarmora et le major Cugia est un de nos meilleurs officiers d'artillerie. Ils désirent utiliser leur séjour en Russie pour y étudier les perfectionnements qu'on y introduit chaque jour dans les institutions militaires. J'ose espérer que V. E. voudra bien leur faciliter les moyens de satisfaire ce désir. Vous avez bien voulu me dire que les Piémontais seraient dans le cas, *un jour*, d'apprécier les progrès de l'armée russe, en combattant à côté et non en face d'elle. Ces paroles, que je n'oublierai jamais, me donnent lieu de croire que vous ne trouverez pas la demande que je vous adresse par trop indiscrète.

En vous remerciant d'avance pour ce que vous voudrez bien faire pour mes amis, je vous prie, M. le Comte, de me conserver un bon souvenir et d'agréer l'assurance de ma haute considération et de mon parfait dévouement.

CCCXLI (1).

A MONSIEUR CHARLES LAFITTE

Paris.

(10 juillet 1856).

Il a été convenu, par l'entremise du comte Oldofredi, que la Compagnie Victor-Emmanuel payerait 75,000 fr. à M. Bias pour faciliter les arrangements pris avec lui pour la cession du Casino et de l'établissement thermal d'Aix. Je viens réclamer l'accomplissement de cette promesse, en vous priant de m'autoriser à remettre à M. Bias une traite sur vous payable au 1er août pour la somme susdite. Pour compenser la Compagnie de cette dépense, qui, à la rigueur, pourrait être considérée comme la compensation de ce qu'elle a été autorisée de se charger de l'établissement d'Aix,

(1) « Par la poste ».

je consens à lui céder les actions de Suse que la loi lui accorde, avec jouissance du 1er juillet, moyennant des traites payables à Paris le 5 janvier prochain.

Je vous prie de me faire connaître votre réponse par le télégraphe.

Je vous félicite d'avoir confié la direction des travaux à M. Ranco. A mon avis, c'est l'ingénieur le plus apte à exécuter d'une manière satisfaisante et économique un chemin de fer dans les hautes vallées des Alpes.

Recevez, etc.

CCCXLII (1).

A MONSIEUR BIAS

Genève.

(10 juillet 1856).

Monsieur,

J'aurais cru que, vous ayant remis un billet portant ma signature, vous n'auriez pas eu d'inquiétude sur son payement.

Aussi votre lettre du 6 juillet m'a passablement étonné.

Toutefois, puisque vous paraissez douter de ma ponctualité, je m'empresse de vous répéter que le 1er août vous serez payé soit par M. Charles Lafitte, soit par MM. de Rothschild.

Recevez, etc.

---

(1) « Par la poste ».

CCCXLIII (1).

À MONSIEUR LE CHEV. JOCTEAU

Berne.

(14 juillet 1856).

Monsieur le Chevalier,

Je vous remercie de votre lettre confidentielle du 9 courant, par laquelle vous me rendez compte de vos conversations avec les Ministres de France et d'Angleterre. Je donne mon approbation au langage que vous avez tenu à M. de Fénélon (2) au sujet des craintes qu'il vous a exprimées sur l'attitude du Gouvernement du Roi dans les circonstances présentes de l'Italie. Vous avez fait remarquer fort à propos à votre interlocuteur la surveillance rigoureuse que nous avons sollicitée en Suisse pour déjouer les menées des Mazziniens. La même surveillance a été exercée à l'intérieur et sur les frontières de l'État. Il résulte, de tous les renseignements recueillis, que les réfugiés politiques qui se trouvent dans les États du Roi n'ont ni l'intention ni les moyens de faire des tentatives sérieuses pour susciter des troubles dans la Péninsule. Quoi qu'en disent les agents de l'Autriche, toutes ces conspirations dont Gênes devrait être le foyer et qui devaient mettre en conflagration l'Italie et peut-être l'Europe, se réduisent à une agitation bien modérée et peu dangereuse, qui trouve son explication naturelle dans l'état de fermentation excitée en Italie par les résultats, peu satisfaisants, de la paix, et par la persuasion, assez générale ici, que les efforts de la Diplomatie n'aboutiront à rien de sérieux pour soulager les maux de ce pauvre

(1) « Par la poste ».
(2) Alfredo conte di Salignac-Fénélon, inviato straordinario e ministro plenipotenziario di Francia presso la Confederazione svizzera.

pays. Des réfugiés bien disposés envers nous m'ont assuré que Mazzini avait passé par Turin et séjourné à Gênes. Tous les efforts de la police ont été impuissants non seulement à découvrir le grand conspirateur, mais à constater les traces de son passage. Cela me ferait croire ou que Mazzini n'est pas venu en Piémont ou que sa présence n'y a produit aucune espèce d'impression. Cette seconde hypothèse est peut-être la plus probable, car je sais positivement qu'à Gênes même, les Mazziniens les plus influents, Bertani (1) et autres, ont déclaré qu'ils s'opposeraient de toutes leurs forces à tout mouvement révolutionnaire.

Vous aurez lu dans la *Gazette Piémontaise* l'ordonnance royale portant allocation d'un million pour faire face aux premiers travaux de fortification d'Alexandrie. Le but de cette mesure est clairement indiqué dans la relation qui précède le décret. C'est une précaution pour la défense de notre frontière orientale entièrement ouverte, aussi bien qu'une réponse aux mouvements de l'armée autrichienne en Lombardie et aux fortifications illégales de Plaisance. Tout en vous gardant d'exagérer la portée de cet acte, il est bon que vous fassiez remarquer aux hommes politiques avec lesquels vous vous trouverez en contact, que la mesure en question a été causée par l'attitude menaçante de l'Autriche sur nos frontières. Vous aurez soin, en même temps, de faire ressortir la différence qui existe entre les fortifications de Plaisance et celles d'Alexandrie.

Les premières constituent une violation flagrante des traités de Vienne et de Francfort, une mesure agressive contre le Piémont; tandis que les autres ne violent aucun traité et revêtent le caractère d'une simple mesure défensive.

Recevez, etc.

---

(1) Bertani (Agostino), nato a Milano il 19 ottobre 1812, morto in Roma il 30 aprile 1882. Addottoratosi in medicina e chirurgia a Pavia, ebbe parte cospicua nelle Cinque giornate, fu con Garibaldi in Roma, dai Francesi assediata; molto si adoperò per la preparazione della spedizione dei Mille.

CCCLXXIV (1).

A monsieur le Duc de Gramont

Savone.

(14 juillet 1856).

Mon cher Duc,

Je vous remercie de la communication confidentielle que vous m'avez faite. J'ignore comme vous, quel peut être l'auteur de la lettre écrite de Gênes, qui a été saisie par le Gouvernement Toscan, car je ne connais aucun des réfugiés domiciliés dans cette ville. On a abusé de mon nom dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres. Au reste, le Gouvernement Toscan peut juger de mes véritables intentions par la conduite de Sauli à Florence et de notre Consul à Livourne. L'un et l'autre ont pour instructions de se tenir tranquilles et de ne pousser personne à l'action. Je crois qu'ils s'y conforment fidèlement. Des émigrés bien intentionnés et qui peuvent être bien informés m'ont assuré que Mazzini est venu à Turin et a démeuré quelques jours à Gênes. En savez vous quelque chose? Il nous a été impossible de constater la moindre trace de son passage. Loin de là; depuis quelques jours tout indice d'agitation apparente parmi l'émigration a disparu. Comptez sur ma discrétion comme sur ma reconnaissance et croyez, etc.

---

(1) « Par la poste ».

CCCXLV (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(15 juillet 1856).

Mon cher Marquis,

Ne sachant pas où adresser la lettre ci-jointe que mon frère (2) écrit à sa fille (3), je vous l'envoie; veuillez la lui faire parvenir au plus tôt.

Le pays est on ne peut plus tranquille. Les élections municipales viennent d'avoir lieu. En général, elles ont donné des résultats favorables aux amis du Gouvernement.

Les cléricaux se sont donné beaucoup de mouvement et ont réussi dans quelques localités. Le concours des électeurs a été plus considérable que par le passé.

Croyez, etc.

CCCXLVI (4).

AL SIGNOR MARCHESE SAULI

Firenze.

(22 luglio 1856).

Preg^mo Signore,

Ho ricevuto la sua particolare del 15 andante, dalla quale ho ricavato il documento di cui si era gentilmente incaricato il marchese Ridolfi. Gli tributi i miei ringraziamenti per la sua cortesia a mio riguardo. Ho letto attentamente le carte sequestrate dal Governo toscano e mi sono convinto che non vi esiste nè in Genova nè altrove alcun comitato che miri a promuovere moti rivoluzionari in To-

(1) « Par la poste ».
(2) Il marchese Gustavo di Cavour.
(3) La marchesa Giuseppina Alfieri di Sostegno.
(4) « Per posta ».

scana. Assicuri il signor Baldasseroni (1) che, da noi, non si tollererebbero comitati di cotal fatta; ma che non riputiamo dover usare atti di rigore contro individui i quali, nella loro corrispondenza, manifestano speranze sciocche od esagerate. Ho parlato a Lamarmora del desiderio del principe Lajatico (2); la sua domanda verrà favorevolmente accolta quando giungerà al Ministero per la via regolare, cioè pel canale del Comandante dell'Accademia Militare. Non vedo inconveniente a che Ella faccia una gita in patria al suo ritorno da Parma. In questa circostanza avrei caro che Ella potesse fare una corsa, anche brevissima, a Torino per conferire verbalmente sopra molti argomenti che mal si trattano per corrispondenza. La prego, per l'avvenire, a voler numerare le sue lettere particolari, onde non rimanere in dubbio del loro regolare recapito. Ho il bene di dichiararmi, ecc.

CCCXLVII.

Al signor cav. Bombrini (3).

Genova.

(23 luglio 1856).

Ho ricevuto la lettera colla quale Ella mi trasmette la domanda del marchese Spinola che parmi, a primo aspetto, assai ragionevole. Colgo questa circostanza per manifestarle, in via confidenziale, quanto io sia stato accorato nel vedere così decisamente respinta la deliberazione del Consiglio di Torino intorno allo stabilimento d'una succursale a Cuneo. Questa tornerà, ne vada persuaso, di utilità somma, non

(1) Il consigliere intimo Giovanni Baldasseroni era presidente del Consiglio, ministro segretario di Stato al dipartimento delle finanze e faceva funzioni di ministro degli affari esteri e della guerra.

(2) Don Neri Corsini, marchese di Lajatico. Crediamo si trattasse dell'ammissione di un suo figlio nell'Accademia militare di Torino.

(3) Direttore della sede di Genova della Banca Nazionale.

solo al pubblico, ma altresì alla Banca. L'esempio di Vercelli è una prova di quanto asserisco.

Infatti, nello scorso semestre, mentre il numerario usciva a furia da tutte le altre casse, quella di Vercelli ne riceveva più di quanto ne spendeva. Le succursali, inoltre, rendono popolare la Banca, le conferiscono il carattere di vera istituzione nazionale; tolgono il remoto pericolo di qualunque concorrenza. La prego istantemente a prendere in serio esame queste considerazioni che le espongo rapidamente; ed ove, come spero, ne riconosca il valore, si adoperi per fare modificare le deliberazioni del Consiglio di Genova.

Sono pure dolente dei ripetuti ritardi che soffre l'attivazione della succursale d'Alessandria. Voglio sperare che il mese non terminerà prima che questa cominci le sue operazioni. Non dimentichi quanto le dissi intorno all'ammessione allo sconto delle cambiali presentate da persone che non hanno dimora nel capoluogo della Provincia.

Ho il bene di raffermarmi, ecc.

CCCXLVIII.

A MM. de Rothschild frères

Paris.

(Turin, 24 juillet 1856).

Messieurs de Rothschild frères,

Je viens de remettre une traite de 75,000 fr. sur la Société Victor-Emmanuel à M. Bias, ancien fermier des jeux d'Aix, pour solde des meubles du Casino.

Je ne doute pas que la Société n'y fasse honneur; mais si, par impossible, son payement soulevait la moindre difficulté, je vous prierais de payer pour mon compte, quand même elle vous serait présentée sans avoir été protestée.

En vous remerciant d'avance de ce service éventuel, je vous renouvelle, etc.

CCCXLIX (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 24 juillet 1856).

Mon cher Marquis,

J'ai reçu hier votre particulière, n. 18, apportée à Chambéry par Minetti.

Je vous remercie des détails éminemment intéressants que vous me donnez sur l'Espagne (2). La crise de Madrid est comme vous le dites, l'œuvre de la France. C'est un rude coup porté à la politique anglaise. Tâchez de voir lord Howden (3) et de pénétrér la pensée de son Gouvernement. Le Cabinet de St-James, forcé de plier vis-à-vis des États-Unis, battu en Espagne, ne cherchera-t-il pas à prendre sa revanche en Italie? C'est ce que feraient certainement Chatham (4), Pitt (5) ou Canning (6), s'ils étaient à la tête des affaires.

---

(1) « Par Minetti ».

(2) Il ministero Espartero, costituito nel 1854, si era dimesso. O' Donnell, che ne aveva fatto parte come ministro della guerra, era incaricato di formare il nuovo Gabinetto. Abbandonò i progressisti, cercò l'aiuto dei conservatori e trovò l'appoggio dei reazionari. L'avvento di O' Donnell fu considerato come una controrivoluzione ed una disfatta del liberalismo in Europa.

(3) Howden (John-Hobart Caradoc, 2° barone) diplomatico inglese, nato nel 1799, salì, nell'esercito che abbandonò nel 1861, sino al grado di tenente generale. Fu dal 1850 al 1858 ambasciatore della Gran Brettagna a Madrid, ove si mostrò favorevole al partito liberale. Trovavasi di passaggio a Parigi.

(4) Il primo William Pitt, il grande « Commoner », diventato lord Chatham. Nessun uomo di Stato sentì forse più profondamente della potenza e della grandezza del proprio paese.

(5) Il secondo William Pitt, secondogenito di Chatham, il grande avversario della Rivoluzione e di Bonaparte.

(6) Giorgio Canning, ministro per gli affari esteri dal 1807 al 1809, poi nuovamente nel 1822, primo ministro nel 1827.

Nous ne pouvons pas toutefois avoir l'air mécontent de ce qui vient de se passer. Au contraire: en parlant avec la diplomatie impériale, il faut se réjouir du triomphe remporté sur le désordre et le socialisme.

J'ai reçu la réponse du Ministre du Commerce au sujet de la Caisse paternelle. Elle me met dans le plus grand embarras. Il y a trois ans, je présentai une loi sur les Sociétés tontinières, qui ne permettait pas aux Sociétés étrangères de faire des opérations dans ce pays. Le Gouvernement français, par l'entremise de Gramont, fit faire auprès de moi les plus vives instances pour que la loi fût modifiée de manière à ce que la « Paternelle » pût continuer à opérer en Piémont. Je ne saurais vous décrire l'insistance qu'on y mit à Turin et à Paris. Un peu à contre-cœur, je cédai, et malgré une opposition des plus vives, je parvins à faire modifier la loi dans le sens désiré par le Gouvernement français. Maintenant la défense d'acheter des fonds étrangers, que le Ministre du Commerce ne veut pas lever, paralyse l'effet de la loi, et la « Paternelle » va cesser ses opérations en Piémont, à son grand préjudice et à celui des nombreuses personnes qui lui ont confié des fonds.

Parlez-en à Walewski. Dites-lui qu'il y a une espèce d'engagement moral envers nous. Il me paraît qu'on pourrait faire une exception pour le Piémont, en la justifiant par le fait que nos fonds sont cotés à la Bourse de Paris, et que leurs coupons sont payables dans cette ville.

M. Garzini, qui représente la « Paternelle » en Italie, est, en ce moment, à Paris; tâchez de seconder ses efforts pour qu'il parvienne à fléchir M. Rouher (1).

---

(1) Rouher (Eugenio), uomo politico francese, nato a Riom il 30 novembre 1814, avvocato, deputato dopo la rivoluzione di febbraio 1848, alla Costituente poi alla Legislativa; ministro della giustizia nel 1849, guardasigilli e ministro della giustizia al 2 dicembre, vice-presidente del Consiglio di Stato (1852), ministro di agricoltura, commercio e lavori pubblici (1855); senatore (1856); negoziatore del trattato di commercio del 1860 con l'Inghilterra, e di quello col Belgio del 1861; mi-

Je vais passer quelques jours sur le lac pour tâcher de redonner un peu d'élasticité à mon esprit, qui fléchit sous le poids des affaires.

J'y recevrai les lettres que vous m'écrirez.

J'ai nommé Roussy à Paris, mais après avoir obtenu la promesse formelle qu'il ne fréquenterait pas les salons du Faubourg (1) et ferait l'aimable dans la société officielle. Pour me rassurer, il m'a déclaré que la meilleure amie de sa femme était madame de Malaret (2).

Vous comprendrez toute la force de cet argument.

Croyez, etc.

CCCL.

AL SIGNOR MARCHESE MIGLIORATI

Roma.

(Lagomaggiore, 25 luglio 1856).

Ho ricevuto stamane la sua particolare del 21 andante. Lontano dai miei colleghi, e non avendo sott'occhio le altre precedenti sue lettere che trattavano i medesimi argomenti, non potrei emettere fondata opinione sul merito loro. Solo credo poterle dire che l'affare in questione non è così premuroso che Ella non possa andare a prendere bagni sulle sponde dell'Adriatico.

Al suo ritorno, riceverà da me precise istruzioni. Si valga della gita che sta per intraprendere per istudiare lo stato

---

nistro presidente del Consiglio di Stato (1863); ministro di Stato dal 1863 al 1869, poi presidente del Senato sino alla caduta dell'Impero. Dopo di allora deputato. Fu detto *Vice-Empereur*. Ebbe eloquenza alverniate. Pronunciò un *jamais* che lo rese impopolare in Italia, e che i fatti s'incaricarono di smentire, comprovando il detto del vecchio Metternich: « Il ne faut *jamais* dire *jamais* ».

(1) Il *Faubourg Saint-Germain*, che, sotto il secondo, come sotto il primo Impero, era la cittadella dell'opposizione legittimista. V. p. 369.

(2) Vedi, circa la non oscura allusione, le *Memorie* del malèdico conte Orazio di Viel-Castel.

reale delle popolazioni delle Legazioni e delle Marche. Esamini senza spirito di parte nè preconcette opinioni. Ove osservasse fatti notevoli, la pregherei a riferirmene in via particolare.

Ho il bene, ecc.

CCCLI.

A MONSIEUR JULES SIMON (Directeur de l'Omnium)

Gênes.

(26 juillet 1856).

Tout en approuvant les efforts que vous faites pour fonder à Gênes une presse libérale et raisonnable, je ne saurais prendre une part directe dans les entreprises que vous dirigez. C'est pourquoi je vous renvoie l'action libérée de l'Omnium (1) que vous m'avez transmise, en vous souhaitant beaucoup d'actionnaires et un succès complet.

CCCLII.

AL SIGNOR CONTE CORTI

Londra.

(26 luglio 1856).

Qui unita le trasmetto una nota di alcuni opuscoli e stampati sull'*income-tax*, che non poterono rinvenirsi in Torino, e che mi occorrerebbe di ricevere piuttosto sollecitamente.

Non dubito che la S. V. potrà procurarseli in Londra senza gravi difficoltà; ove però avesse ad incontrarne, favorisca rivolgersi al signor Gladstone, a nome mio, e fargliene la richiesta, anticipandogli i miei ringraziamenti.

---

(1) Società per azioni. Liquidò in questi ultimi anni (1894).

CCCLIII.

A MONSIEUR FRANÇOIS (Ingénieur des Mines)

Plombières.

(26 juillet 1856).

J'ai reçu, hier, sur les bords du Lac Majeur, où je suis venu chercher un peu de repos, la lettre que vous m'avez écrite de Plombières. Je vous remercie de ce que vous avez fait à Aix depuis mon séjour dans cette ville: il paraît que la nouvelle organisation des bains a réussi complètement, et que déjà on commence à recueillir les fruits des travaux que vous avez commencés avec une si rare habileté; car on m'assure que jamais le nombre des baigneurs n'a été aussi considérable et jamais les recettes ne se sont élevées à une somme si importante. Vos calculs se réalisent et l'État et la Province retireront un intérêt honnête de leurs avances. J'ai donné des ordres pour que les fonds nécessaires à l'entreprise soient faits, et que les payements ne souffrent plus de retard.

Je vous remercie d'avoir parlé à l'Empereur d'Aix et de moi: lorsque l'établissement sera achevé, il sera digne de le recevoir, et il se peut qu'il daigne l'honorer de sa présence, soit en souvenir de sa mère (1), soit à cause de l'amitié qu'il professe pour notre Roi.

Recevez, monsieur, l'assurance, etc.

---

(1) La regina Ortensia era stata più volte a Aix-les-Bains, e, fra le altre, nell'anno 1816, in cui avvenne, sotto i di lei occhi, la tragica fine della sua amica e dama di compagnia signora De Broc. V. i *Mémoires*, etc., della lettrice signorina Cochelet.

CCCLIV.

Al signor senatore Gautieri (1)

(Baveno, 2 agosto 1856).

Carissimo Amico,

Ti ringrazio di avermi partecipato le proposte fatte da Lafitte per l'acquisto delle azioni della strada ferrata di Novara. Poichè mi richiedi del mio parere intorno ad esse, ti dirò che debbono essere considerate dal lato dell'interesse degli azionisti e da quello dell'interesse generale. Non posso nè debbo formulare un'opinione sul primo punto, onde non influire sopra le determinazioni degli interessati.

Dal lato dell'interesse generale, la proposta Lafitte, presenta vantaggi ed inconvenienti. È, al mio credere, molto vantaggioso pel paese che le linee ferrate dal Ticino al Rodano siano nelle mani di una sola Compagnia. È un inconveniente che ogni elemento nazionale scompaia nella Società che rimarrebbe proprietaria dell'intera rete. Il Governo ed il Parlamento, a fronte di queste considerazioni opposte, potrebbero rimanere in dubbio intorno all'approvazione legislativa necessaria a rendere valido il progettato contratto. Se non che vi esiste un mezzo di deciderli per l'affermativa ed è nel far sì che i prodotti di « Novara » sieno annullati, con quelli del « Vittorio Emanuele », nel computo degli interessi guarentiti a questa Società. A fronte d'una condizione che renderebbe molto meno probabile il sacrificio eventuale a cui l'erario può soggiacere, io mi renderei quasi garante del voto delle Camere. Duolmi di non poterti vedere a Novara, ma ritorno a Torino senza passare da quella città.

Credimi, qual sono, con affettuosi sensi, ecc.

---

(1) Il cav. Gaudenzio Gautieri, senatore dal 1853.

CCCLV.

Al signor cav. Paleocapa

(Baveno, 3 agosto 1856).

Caro Collega,

Ho ricevuto la vostra lettera del 27 andante col progetto di risposta ai promotori della strada da Ginevra ad Annecy. Approvandone pienamente il tenore, ve l'avrei rimandata firmata se, dopo maturi riflessi, non mi fosse parso più conveniente il restringersi per ora a rispondere al solo sig. Tourte (1), che si presentò come rappresentante il Governo di Ginevra. Così la nostra risposta sarà più regolare e non costituirà il menomo impegno rispetto ad una Compagnia, la quale, come è ora costituita, non presenta le volute guarentigie di solidità ed intelligenza.

Ove consentiate in questa opinione, concerteremo, al mio ritorno, la risposta a Tourte, la quale, salvo la forma, dovrà riprodurre nella sostanza quanto avete con tanta maestria esposto nel vostro progetto. Ho visto Lafitte incantato delle ricchezze e delle bellezze del nostro paese: mi parlò delle offerte fatte alla Società di Novara per l'acquisto della sua linea. Non presi impegni su questo argomento. Solo gli dissi che il contratto non verrebbe sancito se non quando la garanzia statuita a favore del « Vittorio Emanuele » fosse estesa complessivamente alla nuova linea. Così si scemerebbe di molto la probabilità di avere a sostenere un sacrificio per corrispondere agli azionisti il garantito interesse.

---

(1) Allora vice-presidente del Consiglio di Stato di Ginevra. Fu in seguito ministro di Svizzera a Torino. Il d'Ideville scrisse (*Journal d'un diplomate en Italie*, I, p. 37): « Un des hommes les plus distingués de notre corps diplomatique est, sans contredit, le ministre de la Confédération Suisse, Abraham Tourte. Nature élevée, droite, pleine de franchise et d'enthousiasme. Esprit cultivé, intelligence profonde... Le comte de Cavour... avait un goût particulier pour le jeune ministre ».

Lafitte pareva propendere a non aprire la linea d'Aix a S. Giovanni (1), se non questa primavera. Ciò è quanto non possiamo tollerare. Stante la creduta prossima apertura della strada Vittorio Emanuele, le comunicazioni ordinarie tra la Savoia ed il Piemonte non si sono accresciute in proporzione dei bisogni; onde riescono, in ora, del tutto insufficienti; lo potrete argomentare dal fatto seguente. Ieri vidi nella diligenza del Sempione un impiegato degli esteri: richiesto del dove andasse, mi rispose: a Lione, e vedendo che io faceva le meraviglie, aggiunse: avendo fretta mi fu forza scegliere questa via, giacchè, volendo andare pel Cenisio, ero costretto di aspettare otto giorni per trovare un posto nella diligenza.

Addio, sarò martedì o mercoledì al più tardi a Torino.

CCCLVI.

A MONSIEUR LE CHEV. MOSSI (Ministre de Sardaigne)

Constantinople.

(7 août 1856).

Monsieur le Chevalier,

Votre lettre particulière du 23 juillet dernier, m'a appris les épreuves douloureuses auxquelles votre famille toute entière a été soumise à son arrivée à Constantinople. J'ai pris, veuillez le croire, une part bien vive à vos malheurs, et c'est avec un véritable plaisir que j'ai remarqué dans votre lettre que les choses vont maintenant un peu mieux et que la santé de Madame Mossi ne donne désormais aucun sujet de crainte. Certes, au milieu de préoccupations si tristes, il vous aurait été impossible de vous appliquer immédiatement aux affaires qui forment l'objet de votre mission.

---

(1) San Giovanni di Moriana.

Je comprends et j'apprécie l'état où votre esprit a dû se trouver en de pareilles circonstances. Maintenant que ces circonstances vont cesser, et je fais des vœux pour que cela arrive le plus promptement possible, j'espère que vous pourrez jouir de la tranquillité nécessaire pour vous occuper sans retard de la mission que la bonté du Roi vous a confiée.

CCCLVII.

(Confidentielle)

A MONSIEUR LE COMTE DE MONTALTO (1) (Ministre de Sardaigne)

Bruxelles.

(9 août 1856).

Monsieur le Comte,

La mission du comte Broglia (2) étant temporaire, devant cesser aussitôt après le couronnement de l'Empereur (3), j'ai dû m'occuper du choix du Ministre qui devra représenter d'une manière permanente la Sardaigne auprès de la Cour de Russie. Je n'ai pas eu de peine à me convaincre que cette mission importante ne saurait être remplie d'une manière plus convenable et plus avantageuse au pays que par vous, Monsieur le Comte, qui, à la connaissance de la Russie, joignez les lumières et l'expérience qui font les diplomates consommés. Toutefois, avant de soumettre au Roi votre nomination, j'ai cru devoir vous interpeller dans

---

(1) Lupi di Moirano di Montalto (conte D. Alberto) inviato straordinario e ministro plenipotenziario di Sardegna presso S. M. il Re del Belgio. Non accettò il posto di Pietroburgo. V. lettera CCCLXXIV di questa raccolta.

(2) Inviato straordinario del re di Sardegna all'incoronazione dell'imperatore Alessandro II di Russia. Era giunto a Pietroburgo il 16 luglio.

(3) V. pag. 376, nota 5.

la crainte que des circonstances particulières ne vous mettent dans l'impossibilité d'accepter une nouvelle destination.

Connaissant votre dévouement au Roi, votre zèle pour le service public, je suis certain que vous ne déclinerez pas une mission dans laquelle vous pouvez vous rendre si utile à votre pays, qu'autant que des obstacles insurmontables s'opposeraient à votre acceptation.

J'espère, autant que je désire, que ces obstacles n'existent pas et qu'une réponse affirmative de votre part, me mette bientôt à même de rendre une éclatante justice à vos longs services, en confiant un des postes les plus importants de notre diplomatie à des mains aussi habiles que sûres.

Recevez, etc., etc.

CCCLVIII.

A MONSIEUR A. TOURTE (1) (Vice-Président du Conseil d'État)

Genève.

(9 août 1856).

Monsieur,

Une absence qui s'est prolongée au-delà de mes prévisions m'a empêché de répondre plus tôt aux communications verbales que vous avez faites à mon collègue le Ministre des travaux publics et à moi pendant votre séjour à Turin, au sujet du chemin de fer de Genève à Annecy, par Bonneville. J'espère que ce retard, que je vous prie d'excuser, n'aura pas d'inconvénients, ne s'agissant que d'un projet dont la réalisation ne saurait être immédiate.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, je me plais à vous répéter que le Gouvernement du Roi prend le plus

(1) V. nota 1, pag. 391.

grand intérêt à l'exécution de la ligne en question. Il la considère comme le complément nécessaire, non seulement des chemins de la Savoie, mais encore du grand réseau national qui, de Gênes et des bords du Tessin, resterait imparfait s'il ne s'étendait pas directement jusqu'aux frontières de la Suisse occidentale.

Cette déclaration doit vous convaincre que l'accomplissement de cette ligne ne nous tient pas moins à cœur qu'au Gouvernement éclairé au nom duquel vous vous êtes adressé à nous.

Un concours de circonstances nous força, il est vrai, de ne pas comprendre cette ligne dans la concession faite à la Compagnie Victor-Emmanuel ; mais les dispositions des articles 5, 10 et 12 de cette concession prouvent que le Gouvernement a l'intention bien arrêtée de persister dans les vues qu'il a manifestées dans le programme définitif du réseau savoyard. Cette intention ressort également de l'obligation imposée à la Compagnie de construire la ligne d'Albertville et d'Annecy, qui n'aurait aucune raison d'être, si elle ne devait pas être prolongée jusqu'à Genève.

Venant maintenant à la demande spéciale qui nous a été faite par une Compagnie que vous avez bien voulu appuyer, j'observerai qu'elle contient deux conditions qui méritent surtout de fixer l'attention du Gouvernement.

En premier lieu la Compagnie voudrait que la ligne se dirigeât de Genève sur Bonneville pour aller ensuite à Annecy par La Roche. En second lieu elle demande une garantie d'intérêt et un subside pour l'indemniser de la dépense extraordinaire qu'entraînera la construction du tunnel nécessaire pour passer du bassin de l'Arve dans celui du lac d'Annecy.

Quant à la première condition, le Gouvernement voit un grave inconvénient dans l'adoption d'un tracé qui augmente le parcours de Genève à Annecy de plusieurs kilomètres. Le Gouvernement, par conséquent, ne saurait l'adopter

qu'autant que des études approfondies viendraient à démontrer qu'il est le seul praticable à des conditions économiques, ce dont il est permis de douter d'après les données recueillies par les ingénieurs du chemin Victor-Emmanuel.

Quant à la seconde condition, le Gouvernement n'ayant sous les yeux ni projets ni études, ne saurait s'engager même moralement à accorder une garantie ou une subvention. Mais, après ce que je vous ai dit sur l'importance qu'il attache à cette ligne, vous ne saurez douter qu'il ne consente à proposer au Parlement de consentir aux sacrifices raisonnables qui seront nécessaires pour en assurer l'exécution par une Compagnie sérieuse.

D'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, il résulte : 1. que le Gouvernement sarde considère la ligne d'Annecy à Genève comme complément indispensable du réseau national, dont l'exécution doit avoir lieu dans un avenir rapproché ; 2. qu'il donnera la préférence au tracé qui, en satisfaisant le mieux aux intérêts du commerce international, sera le plus avantageux aux localités qu'elle traverse ; 3. que, si les études à faire démontraient que cette ligne ne saurait être exécutée sans de certains sacrifices de la part de l'État, le Ministère n'hésitera pas à en proposer l'adoption au Parlement, en faveur de la Compagnie qui se montrera la plus raisonnable.

Je ne doute pas que cette réponse, en prouvant au Gouvernement de Genève l'identité parfaite de ses vues avec celles du Gouvernement sarde, au sujet de la ligne d'Annecy à Genève, ne décide la Compagnie que vous m'avez recommandée à poursuivre les études qui sont la base indispensable de toute négociation.

Recevez, etc., etc.

CCCLIX (1).

A MONSIEUR LE COMTE CORTI

Londres.

(12 août 1856).

Monsieur le Comte,

Le comte Cigala (2), se rendant en Angleterre pour exécuter quelques commissions dont le Roi l'a chargé, je vous prie de lui prêter tout l'appui qui est en votre pouvoir. Si, par hasard, il avait à faire parvenir au Roi quelque communication d'une nature confidentielle, vous voudrez bien mettre à sa disposition le chiffre de la Légation.

J'espère que vous serez content du jeune Perrone (3); faites-le beaucoup travailler, en lui facilitant, en même tems, les moyens de fréquenter la bonne compagnie.

CCCLX (4).

A MONSIEUR LE CHEV. JOCTEAU

Berne.

(12 août 1856).

Monsieur le Chevalier,

J'ai reçu votre confidentielle du 8 courant. Je vois avec plaisir que les événements de Sarzana et Massa (5) ont été

---

(1) « Par Cigala ».

(2) Martini di Cigala (cav. Enrico Vittorio) luogotenente di cavalleria, aiutante di campo onorario del Re, ispettore delle R. Scuderie.

(3) Perrone di San Martino barone Ferdinando, addetto alla Legazione di Sardegna a Londra.

(4) « Par la poste ».

(5) Nella notte dal 25 al 26 luglio era stato tentato un movimento armato nel ducato di Massa e Carrara, che, nel mattino seguente, parve allargarsi sul territorio estense. Fu cosa da poco, che non ebbe conseguenze di sorta.

sainement jugés par le Corps diplomatique de Berne. Nous n'avons pas pu les prévenir parce qu'il est impossible de garder cette langue de terre qui s'étend sur la rive gauche de la Magra entre la mer et le Duché de Massa.

Jamais il n'a été possible d'empêcher la contrebande de s'y faire sur une large échelle. De même, on ne parviendra à prévenir les fous de ce coin reculé d'entretenir des rapports révolutionnaires avec les gens des Duchés. Mais ce qu'il y a de certain c'est qu'un mouvement qui n'a pour base que le territoire de Sarzana ne saurait être dangereux.

Ce mouvement a été uniquement organisé par Mazzini et [*illeggibile*]. Les républicains honnêtes, même exaltés, l'ont sincèrement blâmé. Maintenant les fous travaillent à organiser un mouvement en Toscane et prennent pour point de mire les Maremmes. Au premier abord, ce projet paraît complètement absurde, car il suffit de la *malaria*, sans l'aide d'aucune force militaire, pour détruire qui s'établirait dans ces lieux malsains. Mais cela ne suffit pas pour déclarer ce projet irréalisable. Il n'y a pas d'absurdité au monde dont les Mazziniens ne soient capables. Le Gouvernement les surveille autant qu'il peut et il espère qu'il n'arrivera rien de sérieux. Il est absolument faux que l'on ait délivré des passeports pour la Suisse à des Lombards provenant de la Légion anglo-italienne. Loin de là, nous n'avons pas permis aux légionnaires non nationaux de débarquer à Gênes. Les réclamations du Conseil fédéral me paraissent, par conséquent, n'être nullement fondées, ce qui rend encore moins tolérable le ton hautain et semi-impertinent de la note qu'il vous a adressée. Je vais vous répondre officiellement. Vous voudrez bien, en communiquant au Conseil notre réponse, lui faire sentir que nous sommes accoutumés à des formes moins acerbes.

Le Conseil comunal d'Aoste a présenté une requête au Ministère des travaux publics pour demander que la galerie du

col de Menouve (1) soit transportée dans une localité moins élevée, ce qui améliorerait le passage, mais augmenterait de beaucoup la dépense et le temps que le percement exige. Le Conseil prétend que cette modification est réclamée par la Suisse. Quoique le Gouvernement ne soit guère disposé à accueillir cette demande, il désire toutefois savoir si réellement le Gouvernement fédéral désire modifier le tracé du tunnel de façon à en doubler la dépense. Vous m'obligerez en me faisant connaître confidentiellement la pensée du Conseil.

Recevez, etc., etc.

CCCLXI (2).

A MONSIEUR BILLAULT (3) (Ministre de l'Intérieur de France)

Paris.

(13 août 1856).

Monsieur le Ministre,

L'extrême bienveillance que vous avez bien voulu me témoigner pendant mes deux derniers séjours à Paris, me fait espérer que vous voudrez bien accueillir avec bonté une recommandation en faveur de mon parent et ami, le comte de Sainte-Rose, directeur général du Trésor.

M. de Sainte-Rose se rend en France pour y soigner quelques intérêts de ses enfants, propriétaires, du chef de leur mère, de marais situés dans le département de l'Aix, qu'il s'agirait de dessécher. En même temps, je l'ai chargé d'étudier l'organisation de votre Cour des comptes, que je désirerais imiter en Piémont.

---

(1) V. nota 1, pag. 48.
(2) « Par Santarosa ».
(3) Billault (Augusto Adolfo Maria) avvocato e uomo politico francese, nato a Vannes il 12 novembre 1805, morto presso Nantes il 13 ottobre 1863.

M. de Sainte-Rose pourra donner à V. Ex. des détails précis sur l'état de notre pays, qui, malgré les efforts des Mazziniens et des agents de l'Autriche, n'a jamais joui d'une plus parfaite tranquillité ; ce qui est dû, j'ose l'affirmer, à la confiance que la politique nationale du Ministère a inspirée à l'immense majorité de la population.

Il n'en est pas de même du reste de l'Italie. Mais, certes, ce n'est pas notre faute si l'obstination des Gouvernements dans un système fatal excite de plus en plus le mécontentement des peuples et les passions révolutionnaires. Malgré ce triste état de choses, ma confiance dans les sentiments de l'Empereur et dans les bonnes dispositions de ses principaux ministres, n'est nullement ébranlée. J'espère toujours, et lorsque je me sens porté au découragement, j'invoque le souvenir des paroles sympathiques que vous avez bien voulu me dire lorsque j'ai été prendre congé de V. Ex. avant de quitter Paris.

Veuillez, Monsieur le Ministre, me conserver votre précieuse amitié et croire soit à ma sincère reconnaissance, soit à ma haute considération et parfait dévouement.

CCCLXII (1).

A MONSIEUR LE CHEV. LAFITTE

Paris.

(13 août 1856).

Monsieur,

En répondant à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 7 du courant, au sujet de la proposition de M. Cochaux, j'ai l'honneur de vous prévenir que je me suis borné à exprimer des vœux pour la réus-

(1) « Par la poste ».

site de son plan et à conseiller M. Cochaux de soumettre la proposition et ses devis à l'Administration de la Compagnie, et de s'entendre avec elle.

Croyez, etc.

CCCLXIII (1).

Al sig. avv. Rossi, Sindaco di Novara.

(15 agosto 1856).

Preg.mo Signore,

Nel ringraziare la S. V. pel cortese di Lei foglio del 7 andante, mi è grato poterle porgere sinceri complimenti sulla fabbrica di cui Ella è proprietaria, da me visitata al mio ritorno dal Lago Maggiore. Ho ammirato le macchine in essa adoperate e più ancora la lodevole distribuzione del lavoro. Col concentrare nello stesso Stabilimento tutte le operazioni necessarie a trasformare la materia greggia in stoffe atte alla consumazione, col restringere la loro fabbricazione a pochi articoli di universale consumo, hanno stabilito la loro industria sopra le basi le più solide e le più in armonia colle condizioni economiche del paese.

Mi congratulo con Lei del progetto di stabilire a Novara un vasto opificio serico. Se in questo si dovesse pure lavorare la moresca ed i prodotti serici secondari, come si fa a Meina, esso riescirebbe d'immensa utilità al paese. Sono lieto di vedere che la soluzione definitiva della spinosa questione del ponte sulla Sesia abbia soddisfatto gli uomini ragionevoli delle due sponde del fiume.

Ho il bene, ecc.

---

(1) « Per posta ».

CCCLXIV (1).

A S. E. MONSIEUR LE COMTE WALEWSKI

Paris.

(16 août 1856).

Mon cher Comte,

Je m'empresse de vous faire savoir que, d'après votre recommandation, le Roi vient d'accorder au prince M. Lubomirski (2) les lettres de naturalisation qu'il sollicitait.

Le Prince habite depuis deux ans une petite campagne dans les environs de Turin, où il mène une vie retirée et exemplaire qui contraste, dit-on, tout-à-fait avec celle qu'il a menée pendant une longue suite d'années.

Sa conduite est si sage et si réservée que je ne pense pas que la faveur dont il vient d'être l'objet, puisse donner de l'ombrage à nos nouveaux *amis* les Russes.

Je saisis avec plaisir cette circonstance pour me rappeler à votre souvenir amical et vous renouveler l'expression de ma haute considération.

CCCLXV (3).

A S. EM. IL CARDINALE GAUDE (4)

Roma.

(20 agosto 1856).

Eminenza,

Il Rev. Padre Giacomo (5), curato della parrocchia in cui vivo, recandosi a Roma, l'ho pregato d'incaricarsi di importante e delicata missione, dalla quale potrebbero riuscire conseguenze sommamente utili alla Chiesa ed allo Stato nel nostro Piemonte.

---

(1) « Envoyée à Villamarina ».

(2) Forse il principe Marcellino Lubomirski.

(3) « Rimessa a Padre Giacomo ».

(4) Francesco Gaude, dell'Ordine dei Predicatori, cardinale dell'Ordine dei Preti, del titolo di Santa Maria in Aracœli, nato in Cambiano, arcidiocesi di Torino, li 5 aprile 1809, morto nel 1861.

(5) Padre Giacomo dell'Ordine dei Minori, parroco della Madonna degli Angeli a Torino. Assistette il Conte di Cavour al letto di morte.

Padre Giacomo, giunto a Roma, dovrà richiedere l'insigne favore di una particolare udienza dal Santo Padre, onde far conoscere a S. S. il vero stato della religione da noi, chiarendolo con quei fatti che nissuno, meglio del capo di una delle più copiose parrocchie, è in caso di raccogliere ed accertare.

Quando le cose esposte da lui producessero una favorevole impressione sull'animo pietoso del Santo Padre, egli dovrà sottoporle, a nome mio, in modo confidenzialissimo, alcune proposte, le quali, se non sono tali da comporre pienamente i dissidî fra la Chiesa e lo Stato, avrebbero certamente, quando fossero accettate, per risultato di sedare l'irritazione dei partiti, di calmare le passioni e di giovare non poco ai veri interessi della religione.

Conoscendo avere l'Em. V. conservato un caldo affetto per la patria sua, oso sperare ch'Ella vorrà essere largo al Rev. Padre Giacomo del suo appoggio e delle sue direzioni. Mi lusingo che, quando questo zelante religioso le farà conoscere le proposte da sottoporsi al Santo Padre, Ella le ravviserà dettate da un vero spirito di conciliazione e dal sincero desiderio di preparare le vie, per quanto è praticamente possibile, ad un definitivo accordo.

L'Em. V. cooperando ad opera così utile al Piemonte, avrà la consolazione di aver reso segnalati e positivi servigi alla sua patria, ch'Ella già onorò colla luminosa carriera ch'Ella ha percorsa.

Ho l'onore di rassegnare all'Em. V. gli atti dell'alto ossequio col quale pregiomi di chiamarmi.

Dell'Em. V. (4).

---

(4) *Lettera del cardinale Gaude al Rev. Padre Giacomo dell' Ordine dei Minori, parroco della Madonna degli Angeli in Torino.*

Roma, 31 ottobre 1856.

M. R. Padre,

Non sono solito niegare risposta a veruno che abbia la bontà di rivolgersi a me con i suoi scritti, e molto meno il doveva fare con la S. V. che mi parlava di cosa cotante importante. Ma quando giunse

CCCLXVI (1).

AL SIGNOR MARCHESE MIGLIORATI

Roma.

(20 agosto 1856).

Il Rev. Padre Giacomo, curato della Madonna degli Angeli in questa città, recandosi a Roma per affari del suo Ordine, la prego di essergli cortese d'aiuto e protezione.

---

la sua in Macerata, io era in giro per altre provincie e città dello Stato; e quindi, innanzi d'averla nelle mani, mi trascorse una buona quindicina di giorni. La mia assenza da Roma mi rendeva d'altronde impossibile di mettermi in verbale comunicazione con V. R. per udire quelle proposizioni, che sole mi porrebbero nel caso di misurare la possibilità d'interpormi con qualche probabilità di successo, ed inoltre io ignorava quanto a lungo fosse per durare la di lei permanenza nella capitale del mondo cristiano.

In tale stato di cose dovetti preferire di appigliarmi al silenzio, fino al mio ritorno che avvenne or ora; ed appena giunto, non mancai di praticare le opportune ricerche presso i suoi Conventi per verificare se la S. V. ancora non fosse partita.

Ma avendo saputo, che già da lungo tempo Ella siasi restituita in patria, non voglio lasciarla sotto la sinistra impressione che potrebbe aver provata dal mio contegno. Siccome amo immensamente la Chiesa e la Santa Sede, cui mi trovo attaccato per vincoli così stretti, ed insieme porto la più viva affezione al Piemonte, mia patria, così il vedere questo riconciliato a quella, forma il mio più ardente desiderio, e quasi direi il sogno della mia vita. Ma purtroppo debbo rimanere tuttavia nella dolorosa convinzione, che per ora non sia quasi sperabile un accordo, perchè proseguendo il Governo piemontese nelle vie di fatto, non vi ha base conveniente e sicura per farvi emergere le trattative, avendo sempre creduto che l'armistizio sia una condizione preliminare indispensabile per conchiudere la pace. Che se la Divina Provvidenza volesse col tempo valersi della mia nullità per cooperare ad un bene, che tanto bramo e sospiro, mi stimerei fortunatissimo, e l'avrei come l'epoca più bella della mia vita.

Per i motivi più sopra accennati non ho risposto al sig. Ministro, di cui la S. V. m'inchiudeva la gentilissima lettera, tanto più che non potendo entrare in alcun dettaglio, la mia risposta non poteva essere che inconcludente. Tuttavia prego lei a farne le mie scuse col sig. Conte, che avendo meco adoperati modi così cortesi, ha ben diritto di non vedersene corrisposto con inurbanità offensiva. Preghiamo Iddio per la prosperità spirituale e temporale della cara Patria nostra. Ed Ella in particolare mi riguardi quale con piacere mi rassegno, ecc.

Firmato: Card. GAUDE.

(1) « Rimessa a Padre Giacomo ».

Questo zelante sacerdote potrà somministrarle sulle condizioni vere della religione in Piemonte, dei dati che le riesciranno utilissimi per confutare le false asserzioni degli esaltati.

Ove le venisse dal detto religioso rivolta richiesta di sussidio, la prego accoglierla favorevolmente, portando nella nota delle spese da trasmettersi al Ministero le somme che gli avrà somministrate.

Ho il bene di dichiararmi, ecc.

CCCLXVII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(23 août 1856).

Mon cher Marquis,

J'ai reçu vos lettres particulières n. 22, 23 et 24.

Je ne suis pas fâché de la protestation des Grimaldi de ..... (1). Ce sera un motif de plus pour ne pas accéder aux demandes absurdes du Prince. D'ailleurs le Ministère pense que, par suite de la mort de Florestan (2), la question de Menton et de Roccabruna est entrée dans une phase nouvelle (3). Ces deux pays étaient possédés par le Prince défunt à titre de fief en vertu d'une investiture régulière du Roi Charles Albert. Ses droits de propriété étaient réglés par la législation féodale. Or il est évident que la constitution de 1848 a aboli chez nous le droit féodal,

(1) I Grimaldi di Genova e Nizza (nobiltà insigne), signori di Monaco, poi principi dal secolo XI, finirono in Antonio, morto nel 1731, la cui figlia Luisa Ippolita era moglie di Francesco Matignon, conte di Thorigny, e trasmise al figliuolo Onorato Camillo lo Stato. Eran vassalli di Savoia per Mentone e Roccabruna.

(2) Il principe Tancredi-Florestano-Ruggero-Luigi Grimaldi, nato il 10 ottobre 1785, aveva regnato sotto il nome di Florestano I, ed era morto ai 20 di giugno 1856. Gli era succeduto il principe Carlo Onorato, nato l'8 dicembre 1818.

(3) V. N. BIANCHI, *Storia della diplomazia europea in Italia*, ecc. vol. VII, pag. 375 e seg.

comme la révolution de 1789 l'a aboli en France, et comme il a été aboli en Allemagne. Dans l'état actuel des choses, une investiture faite, selon les usages du moyen-âge, serait impossible. Les fiefs de Menton et de Roquebrune doivent être considérés comme abolis. Au profit de qui? Suivant ce qui s'est pratiqué en France et en Allemagne, ce doit être au profit de la Couronne. Le seul point douteux, c'est de savoir si cette abolition doit donner lieu à une indemnité ou non. La France n'a rien donné aux possesseurs des fiefs de l'Alsace. Pourquoi voudrait-elle nous forcer à en donner une au propriétaire des fiefs de Menton et de Roquebrune?

On prépare au Ministère un travail sur cette question délicate, que je vous transmettrai aussitôt qu'il sera achevé. En attendant je vous engage à laisser entrevoir cette nouvelle phase de la question, sans cependant engager aucune discussion à cet égard.

Le comte Sainte-Rose, directeur général du Trésor, ira passer quelques jours à Paris pour des affaires particulières. Il profitera cependant de son séjour pour étudier l'organisation de la Cour des Comptes. Je vous le recommande d'une manière particulière, non seulement comme employé supérieur d'un mérite distingué, mais encore comme un excellent ami, qui m'a été dévoué dans toutes les phases de ma vie politique.

Je vous transmets ci-joint une note sur l'affaire de la « Paternelle », afin que vous puissiez expliquer au Ministre du Commerce ce dont il s'agit. Vous insisterez en lui expliquant que, si la « Paternelle » n'était pas autorisée dans ces États, nous ne lui permettrions pas d'opérer, sans regrets; mais il nous en coûte, après avoir lutté dans les Chambres pour faire modifier la loi en sa faveur, sur l'instance très vive du Ministère de France, d'être obligés maintenant de lui retirer l'autorisation qu'elle a obtenue.

Croyez, etc.

CCCLXVIII (1).

À MONSIEUR LE CHEVALIER JOCTEAU

Berne.

(1er septembre 1856).

Un personnage de distinction, qui m'honore de son amitié, vient de me participer, au nom de Madame la Duchesse d'Orléans (2), le désir que cette Princesse lui a témoigné de venir passer l'hiver prochain sur la rivière de Gênes pour y rétablir sa santé à l'aide du climat bienfaisant du midi. Le même personnage a eu soin de m'informer que la politique n'entrera pour rien dans le séjour de la Princesse dans les États du Roi; mais que cependant il avait été chargé de me prévenir de ce projet et de s'assurer d'avance des dispositions du Gouvernement de S. M. à cet égard.

Madame la Duchesse d'Orléans est, en ce moment, en Allemagne, mais elle doit se rendre incessamment en Suisse pour y prendre des bains qui lui sont conseillés par l'état de sa santé. Je désire que vous trouviez un moyen de lui faire savoir d'une manière *indirecte*, c'est-à-dire par l'entremise d'une tierce personne et sans que cela puisse avoir l'air d'une communication même extra-officielle, que le Gouvernement du Roi n'a absolument aucune difficulté à ce que l'auguste malade vienne passer quelque temps dans notre pays, et qu'il croit d'accomplir un devoir en offrant ainsi l'hospitalité à une Princesse aussi recommandable par ses malheurs que par les qualités éminentes dont elle est douée.

---

(1) « Par la poste ».

(2) Elena Luisa Elisabetta di Mecklenburgo-Schwerin, sposatasi al Duca d'Orléans il 30 maggio 1837, vedova il 13 luglio 1842, madre del Conte di Parigi, attuale capo della dinastia, morta il 18 maggio 1858.

Je ne doute pas que vous ne fassiez cette démarche avec votre réserve habituelle et avec le tact parfait dont vous savez faire usage en toute circonstances.

Agréez, etc.

CCCLXIX.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 5 septembre 1856).

Mon cher Marquis,

J'ai reçu l'intéressant rapport que vous m'avez envoyé par le comte Puliga (1). Vous avez raison de dire que la conduite de l'Empereur cache quelques mystères que nous devons faire tous nos efforts pour pénétrer. Je comprends combien il est difficile d'y parvenir ayant à faire avec un homme comme Walewski, qui ne connaît pas la pensée intime de son maître. Il est cependant un point sur lequel vous pouvez demander des explications catégoriques, qu'on ne saurait vous refuser. Je fais allusion aux menées du prince Murat (2).

D'après ce qui se passe en Piémont, d'après les notions que je reçois de Naples, il résulte que le parti Muratiste a fait, dans ces derniers temps, de grands progrès. Le parti libéral napolitain, voyant la stérilité des efforts de la diplomatie, s'est peu à peu rapproché de lui, et il est à croire qu'il attire un certain nombre d'officiers de l'armée. Sentant sa force, ce parti s'est mis à agir ouvertement. Ses partisans en Piémont s'organisent et parlent très haut. Le Prince, qui s'était conduit avec une grande réserve, vient

(1) Il conte Quigini-Puliga, secondo segretario della Legazione di Sardegna a Parigi.

(2) Il principe Luciano Napoleone Carlo Murat, già ministro plenipotenziario a Torino (1850), principe francese dal 1853.

de manifester ses intentions. Pendant son séjour à Aix, n'a caché ni ses projets, ni ses espérances. Ces faits nous causent un grand embarras; ils nous placent dans une position très difficile. Nous n'aimons pas la solution Muratiste; toutefois si la France la favorise, si elle entre dans les vues de l'Empereur, nous ne voudrions rien faire qui lui fût hostile.

Murat placé à Naples par Napoléon, c'est la guerre à l'Autriche dans un temps donné; c'est la solution pratique de la question italienne. Sous ce point de vue, non seulement nous ne la repoussons pas, mais nous sommes prêts à l'appuyer. Murat se vante de l'approbation de l'Empereur; il cite des faits graves à l'appui de son dire. Il exagère peut-être, mais il est évident que Murat, qui a dîné, le 15 août, à St-Cloud, qui a eu, après le dîner, une conférence de deux heures avec l'Empereur, n'est pas parti le 16 pour Aix, où il s'est posé en prétendant, sans avoir obtenu l'assentiment de son cousin. Le langage officiel de Gramont ne lui est pas favorable. Mais cela ne prouve rien.

Je comprends que la seule manière de savoir quelque chose de positif serait de s'adresser directement à l'Empereur. C'est ce que je comptais faire lorsque je vous ai demandé par le télégraphe si le docteur Conneau était à Paris. Son absence rend impossible l'emploi de ce moyen. Je n'en saurais imaginer un autre; car je sens qu'il ne faut pas abuser de la confiance que l'Empereur m'a témoignée. Pour le moment, je crois qu'il faut se borner à interroger Walewski d'une manière nette et péremptoire; lui exposer les faits et lui demander un conseil, en lui disant carrément que nous sommes pour Murat si la France le désire; mais que Murat, sans l'appui de la France, ne nous va pas du tout.

Une autre question vient de surgir qui n'est ni moins grave ni moins dangereuse. L'Angleterre s'est laissé entraîner par les instances de la Porte, et paraît prête à se

prononcer contre la réunion des Principautés. Hudson m'ayant fait une communication officielle à ce sujet, je me suis décidé à maintenir le principe de l'union dans une longue note qui part aujourd'hui pour Londres. Je vous en enverrai copie par Puliga.

Quelque regret que j'éprouve à me séparer de l'Angleterre, quelques inconvénients que cela puisse avoir, j'ai cru que notre honneur comme nos intérêts exigeaient la manifestation énergique de notre opinion en faveur d'une question qui lient de si près au principe des nationalités, dont nous sommes les champions ardents.

Vous ne parlerez pas à Walewski de la note adressée à Clarendon, mais vous lui direz que, sur le point de la réunion, je suis inébranlable. Quand toutes les autres Puissances se sépareraient de la France, nous demeurerions étroitement unis à elle. Si vous avez moyen de faire connaître cela à l'Empereur, servez-vous en de suite, afin qu'il ne doute pas un instant de notre fermeté et de notre constance.

Je reçois, à l'instant, la boîte que vous m'avez expédiée par la diligence. Ce que vous me dites dans votre dépêche particulière du langage de W. à l'égard du Roi de Naples tend à me confirmer dans l'opinion que l'Empereur travaille à la solution Murat.

CCCLXX (1).

A MONSIEUR LE CHEV. JOCTEAU

Berne.

(8 septembre 1856).

Monsieur le Ministre,

Les menées du parti Muratiste, que vous me signalez dans la note qui accompagne votre dépêche du 5 de ce mois, ont fixé l'attention du Gouvernement.

---

(1) « Par la poste ».

Faible d'abord, ce parti a vu grossir ses rangs d'une foule de personnes qui ont cessé d'espérer dans l'intervention des Puissances et l'action de la diplomatie. Son chef, qui agissait avec une grande réserve, voyant le nombre de ses partisans grossir, a fini par se poser presque ouvertement en prétendant. C'est ce qu'il a fait à Aix, où il a reçu un grand nombre de Napolitains et de réfugiés des autres provinces italiennes. Cette conduite du Prince place le Gouvernement du Roi dans un position assez difficile.

J'étais décidé à demeurer tout à fait étranger à cette lutte entre Murat et Ferdinand. La neutralité absolue me paraissait la seule conduite conforme aux véritables intérêts du pays. Elle était facile à suivre tant que la réserve de Murat nous portait à croire que la France n'était pas disposée à appuyer ses prétentions au trône de son père. Mais maintenant qu'il agit ouvertement, il y a lieu de penser que, malgré les dénégations de la diplomatie française, l'empereur Napoléon favorise efficacement les projets de son cousin. C'est là un point de la plus haute importance que nous désirerions pouvoir éclaircir. J'ai fait interpeller Walewski, mais je m'attends à une réponse évasive. Placé comme vous l'êtes, vous pouvez peut-être deviner la véritable pensée du Gouvernement français, si tant est qu'il l'ait fait connaître à son représentant en Suisse. Tout ce que vous pourrez m'envoyer à ce sujet m'intéresse au plus haut degré.

Je doute que le général Klapka (1) trempe dans un complot muratiste. Ses courses en Savoie ont un but plus galant que politique.

Veuillez vous informer si l'Administration des postes se chargerait de fournir des chevaux à S. M. l'Impératrice de Russie, dans le cas où elle se déciderait à traverser la Suisse.

Recevez, etc., etc.

---

(1) V. pag. 359, nota 1.

CCCLXXI (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(10 septembre 1856).

Mon cher Marquis,

La question des Principautés Danubiennes, voire même celle de la Principauté déchue de Neuchâtel (2) sont de nature telle à faire oublier celle des Principautés de Menton et Roquebrune (3). Néanmoins pour calmer Walewski, vous pourrez lui dire que, dans notre opinion, la mort de Florestan (4) a changé nos rapports avec l'héritier ; que nous reconnaissons que cela implique une question très épineuse de droit public, question que nous sommes prêts à discuter avec les hommes le plus compétents. Dans ce but, je m'en vais faire préparer un mémoire plein de citations et de documents que je vous transmettrai. Walewski pourra le faire réfuter ; nous répliquerons et pendant que la cause s'instruira, ou nous traiterons directement avec le Prince, ou quelque incident surgira qui aménera une solution quelconque. Pour le moment il s'agit surtout de gagner du temps.

J'ai été *touché* des protestations d'amitié de Walewski. Au fond je ne crois pas qu'il nous soit hostile : seulement il nous en veut toutes les fois que nous le forçons à s'occuper de nous en dérangeant ses projets ultra-pacifiques.

---

(1) « Remise à Oldoini ».

(2) Il 3 settembre un certo numero di fautori dei diritti della Corona di Prussia avevano tentato, a Neuchâtel, un colpo di mano per ristabilirne l'autorità. Alcune centinaia di insorti furono arrestati e tradotti in giudizio avanti la Dieta di Berna. Il Governo prussiano richiese la loro liberazione e l'annullamento della procedura avviata contro di essi. Il Governo elvetico mise per condizione la rinuncia formale del re di Prussia ad ogni diritto sui principati di Neuchâtel e Vallengin.

(3) V. N. BIANCHI, *Storia della diplomazia europea in Italia*, vol. VII, pag. 375 e seg.

(4) V. pag. 405, nota 2.

Je vous informe officiellement de la ridicule histoire du Gouvernement Toscan avec le Collége commercial de Gênes. Oldoini qui en a été témoin oculaire, vous la racontera en détail. Vous lirez la note que j'ai adressée à Florence à ce sujet, vous pouvez la communiquer à Walewski et à vos collégues. Elle est un peu vive, mais aussi le langage de Baldasseroni à Gianotti (1) avait frisé l'impertinence. Si on ne savait pas que c'est la peur qui inspire leurs paroles, il faudrait se fâcher tout rouge avec eux.

Au reste, je vous engage à tourner l'affaire en ridicule. Cela vous serait facile, si, comme moi, vous aviez vu les petits moutards qui ont si fort effrayé Baldasseroni, se promener dans le jardin du Roi avec des tournures à ne pas faire peur à des moineaux.

Je vous recommande l'adresse de la Congrégation provinciale de Brescia au Gouvernement autrichien que l'*Opinione* a publiée. Cette pièce officielle, rédigée avec autant d'habileté que de mesure, est de nature à faire connaître d'une manière précise le malheureux état de la Lombardie.

Croyez, etc., etc.

PS. Croyez-vous que l'Empereur envoie quelqu'un complimenter à Nice l'Impératrice de Russie ?

CCCLXXII (2).

Al generale Giacomo Durando

Mondovì.

(11 settembre 1856).

Nell'accettare la missione che ti è stata offerta dal Re e dal suo Governo, fai cosa sommamente utile al paese. Il posto di Costantinopoli si è fatto per noi altrettanto

---

(1) Il cav. Carlo Felice Gianotti, segretario della Legazione di Sardegna a Firenze.

(2) « Per la posta ».

importante quanto difficile. Esso richiede, del pari, senno ed accorgimento politico, prudenza e fermezza. Nè parmi di ostacolo alla tua accettazione l'opinione da te manifestata altre volte sulle sorti future dell'Impero Ottomano; giacchè se, per coprire un posto diplomatico a Costantinopoli, fosse necessario credere nella sua durata, l'Europa non sarebbe rappresentata colà se non da uomini ignoranti o scemi.

Naturalmente questa missione non modifica punto la tua posizione nell'esercito; come non furono modificate quelle di Collegno (1) e Broglia (2), che ebbero missioni diplomatiche prima d'ora.

Prevedendo che ti sarebbe necessario qualche tempo per dare assetto ai tuoi affari, ho già dato l'ordine al conte Doria (3) di recarsi a Costantinopoli per farvi l'*interim* fino al tuo arrivo.

Non mi muovo da Torino prima del 20. Spero di vederti presto, onde ragguagliarti sopra alcune gravi questioni, le quali dovranno specialmente fissare la tua attenzione.

Credi alla mia distinta stima.

CCCLXXIII (4).

A MONSIEUR LE BARON MICHAUD

Genève.

(16 septembre 1856).

Monsieur,

L'officier sur le compte duquel vous me demandez des informations, est le fils . . . . . .

. . . . . .

(1) Provana di Collegno cav. Giacinto, luogotenente generale in disponibilità, membro del Congresso consultivo permanente della guerra, dell'Accademia R. delle scienze di Torino, del Consiglio delle miniere, senatore. Era stato inviato straordinario e ministro plenipotenziario a Parigi.

(2) Inviato straordinario presso la Corte di Russia. V. sopra.

(3) Doria di Ciriè conte Rodrigo, segretario di prima classe.

(4) « Confidentielle. Par la poste ».

Ses parents tiennent un rang des plus honorables dans la société et jouissent à juste titre de l'estime publique. Leur fortune, celle surtout de sa mère, était assez considérable ; elle a été cependant assez endommagée par des malheurs et par les dettes de leurs enfants. Quant à l'officier lui-même, il est assez médiocre soit sous le rapport de la conduite, soit sous celui de l'instruction. Il n'a pas de chances de faire une carrière, mais seulement d'avancer d'après la loi de l'ancienneté. Fait lieutenant l'année dernière, bien des années se passeront avant qu'il soit promu au grade de capitaine.

Il a un frère aîné qui sert aussi dans la cavalerie avec beaucoup de distinction, et une sœur, la comtesse ***.

Je vous prie de faire un usage très réservé de ces renseignements que j'ai cru devoir vous fournir avec une sévère exactitude.

Recevez, etc., etc.

CCCLXXIV (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(. . . . .)

Mon cher Marquis,

J'ai lu avec le plus vif intérêt le récit de votre dernière conversation avec Walewski. J'ai été heureux de constater que, malgré les efforts de Bourqueney (2), le Cabinet des Tuileries tend de plus en plus à se séparer de celui de Vienne, et j'espère que l'Empereur appréciera notre conduite franche et décidée dans les négociations difficiles

(1) « Par la poste ».
(2) Il barone di Bourqueney, ministro di Francia a Vienna.

auxquelles la question des Principautés donne lieu. Il devra remarquer qu'elle diffère autant de celle de l'Autriche qu'a différé notre manière d'agir pendant la guerre, et il nous tiendra compte de nous être séparés sans hésitation de l'Angleterre pour demeurer étroitement unis à sa politique.

Lord Palmerston a favorablement accueilli la note que j'ai faite sur cette question. Il n'a pas dissimulé son opinion en faveur du principe de la séparation, mais il a reconnu qu'on ne pouvait prendre aucune décision définitive jusqu'à ce que les divans se fussent prononcés. Ce qui est en tout point conforme à ce que Walewski vous a dit. Lord Palmerston, par contre, a fortement insisté avec Corti pour que le Gouvernement sarde se prononçât dans un sens analogue aux vues de l'Angleterre sur la question de l'île des Serpents (1) et sur celle de Belgrad (2). Hudson m'a fait une communication officielle dans ce sens.

Vous comprendrez facilement que cette démarche nous place dans un grand embarras; d'abord parce qu'il nous est fort difficile de nous former une opinion précise sur des questions auxquelles nous sommes demeurés entièrement étrangers jusqu'ici, ensuite parce que nous regrettons fort de devoir nous prononcer dans une controverse où l'Angleterre et la France professent des vues opposées.

J'ai répondu à Hudson que la Sardaigne n'ayant pas été appelée à faire partie de la Commission chargée de la délimitation de la Bessarabie, je manquais absolument des

---

(1) L'isola dei Serpenti è situata di fronte agli sbocchi della Kilia e della Sulina, a circa 24 miglia verso Est. Alta e scoscesa, è visibile da lungi durante il giorno; il faro erettovi nel 1856 la segnala di notte, rendendola di grande utilità per le navi a destinazione delle Bocche del Danubio, che possono così, anche col mar grosso, avvicinarsi, ormeggiare sotto il riparo che offre o bordeggiare senza perderla di vista sino al momento in cui riesce loro di avvicinarsi alla costa bassa del Delta e tentare l'ingresso del fiume. V. Voisin bey, *Travaux d'amélioration de l'embouchure du Danube*, 1857-1891, tomo I, *passim*.

(1) Belgrad o Bolgrad, borgo della Bessarabia, presso il Pruth, in fondo al lago Yalpuck, a 25 chilometri da Ismail.

éléments indispensables pour me former une opinion sur des questions aussi délicates; que, ne prévoyant pas les difficultés qui venaient de surgir, je n'avais eu garde de m'en occuper, comme n'ayant aucun intérêt politique pour la Sardaigne. J'ajoutai toutefois que j'allais en faire l'objet d'études sérieuses.

Les arguments avec lesquels le Gouvernement anglais appuie ses opinions me paraissent avoir une grande valeur pour ce qui regarde l'île des Serpents; ils me paraissent moins concluants à l'égard de Bolgrad. L'île des Serpents étant située en face des embouchures du Danube, bien au midi de la limite extrême de la nouvelle frontière russe, il me paraît contestable que, d'après l'esprit du traité, elle doive être considérée comme un annexe des territoires qu'on a voulu soustraire à la Russie pour lui enlever toute ingérence sur la navigation du Danube. Les Russes occupaient, de fait, cette île avant la guerre, mais ils l'avaient évacuée pendant sa durée. Ils ne peuvent invoquer, en conséquence, le droit de possession.

La France, pour tourner la difficulté, a proposé la neutralisation de l'île; cette solution n'est guère pratique, à moins de déclarer qu'elle demeurerait inhabitée, ce qui est contraire à l'intérêt de la navigation non seulement du Danube, mais de la mer Noire elle-même. Il faudrait chercher un autre moyen de conciliation; c'est ce que je vais tâcher de faire.

Quant à la question de Bolgrad, il est bien difficile de se former une opinion à l'aide des cartes que j'ai sous les yeux; il faudrait recourir à celle qui a servi à la conférence. Demandez à Walewski s'il est possible de s'en procurer une copie; ce n'est qu'à l'aide de ce document qu'on peut interpréter raisonnablement les stipulations des traités.

Sans faire au Gouvernement français des communications formelles, vous ferez connaître au Ministre des affaires étran-

gères la démarche de lord Clarendon, en le priant de nous faire savoir l'opinion de la France.

Je m'attendais à la réponse que Walewski vous a faite au sujet de Murat. Tout en ayant l'air de l'accepter sans défiance, vous aurez soin de vous montrer à vos collègues, et surtout à lord Cowley, comme très préoccupé des menées de ce prétendant au trône des Deux-Siciles. Au reste, cette préoccupation est réelle ; car les dernières nouvelles que j'ai reçues de Naples annoncent que le Muratisme fait chaque jour de nouveaux progrès. Il serait bon de réveiller, à ce sujet, l'attention de l'Angleterre. C'est peut-être le meilleur, sinon le seul moyen, de la forcer à agir avec un peu de vigueur vis-à-vis du Roi de Naples. Je vous autorise à en parler, en mon nom, à votre collègue d'Angleterre. Vous lui direz que, tout en n'aimant pas la solution muratiste, nous serons forcés de l'accueillir si elle réussit, et même de l'appuyer, si l'Autriche voulait la combattre les armes à la main.

Lord Palmerston a répondu à Corti que le Cabinet anglais ne s'était pas occupé jusqu'ici de Murat, confiant dans les déclarations de Napoléon. Vous n'aurez pas de peine à convaincre lord Cowley combien cette négligence est imprudente et périlleuse. Si l'Angleterre ne fait rien, tenez pour certain que Murat réussira dans un temps donné et que la majorité du parti libéral l'acceptera avec empressement.

Je vous conseille de garder la réserve la plus absolue sur l'affaire de Neuchâtel (1). Vous vous abstiendrez de formuler une opinion quelconque sur les prétentions de la Prusse, et vous vous bornerez à exprimer des vœux pour que la médiation de la France amène une solution qui satisfasse la Suisse et la Prusse. La conduite de l'Empe-

---

(1) La vertenza originata dal movimento insurrezionale realista del 3 settembre.

reur dans cette affaire, nous éclairera sur ses véritables intentions à l'égard du Prince de Monaco. Il nous convient, par conséquent, de traîner cette affaire en longueur.

Le Roi vient de nommer le marquis Sauli son ministre à Saint-Pétersbourg, et le général Durando à Constantinople. Le pauvre Mossi a perdu la tête à la suite de la mort de son fils.

Croyez, etc.

PS. Cette lettre vous sera remise par La Tour (1) qui se rend à Bruxelles pour y occuper le poste de premier secrétaire. Vu l'état très précaire de la santé de son père (2), j'ai permis à La Tour de faire des courses à Turin avec la permission de son chef. Je lui ai donné l'ordre de vous en prévenir chaque fois, et de se concerter avec vous, afin que vous puissiez profiter de ces occasions pour me faire parvenir ce qu'il n'est pas bon de confier à la poste.

Veuillez profiter du passage de La Tour à Paris, pour lui donner vos instructions à cet égard.

CCCLXXV.

Al signor Conte Dandolo (3)

Milano.

(Torino, 23 settembre 1856).

Preg.mo Signore,

Desiderando avere precisi ragguagli sullo stato degli animi nella Lombardia, sarei molto bramoso di conferire con la S. V., il cui giudizio m'inspira un'illimitata fiducia.

---

(1) Il conte Vittorio Sallier de La Tour o Della Torre, precedentemente secondo segretario di legazione a Londra.

(2) Il conte D. Vittorio Sallier Della Torre, marchese di Cardon, maresciallo, senatore del Regno, ministro di Stato.

(3) Il conte Emilio Dandolo. V. Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. v, pag. 352 in nota.

Se quindi Ella può, senza soverchio incomodo, fare una gita a Torino dai 5 ai 20 di ottobre, io gliene sarò singolarmente grato.

Gradisca gli atti della mia distinta stima.

CCCLXXVI.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 27 septembre 1856).

Tant que les Gouvernements de France et d'Angleterre se sont bornés à remettre des notes au Roi de Naples, nous nous sommes tenus complètement à l'écart, sans les gêner par des excitations ou des interpellations indiscrètes: mais maintenant qu'ils passent à des démonstrations actives, notre devoir nous force à nous joindre à eux, d'une manière toutefois prudente et nullement provocatrice (1).

C'est pour porter cette détermination à la connaissance du Gouvernement français que je vous adresse une note dont vous pouvez donner lecture au comte Walewski. D'après cette note, vous verrez que le rappel de notre légation,

---

(1) Con dispaccio del 21 maggio, il conte Walewski aveva, nell'interesse generale europeo, chiamato nuovamente l'attenzione del governo delle Due Sicilie sulla situazione del Regno e della Sicilia, esprimendo il parere che quella situazione costituiva un pericolo serio per il riposo dell'Italia e una minaccia per quello dell'Europa. A tale comunicazione, fatta da parte dei governi francese ed inglese, il ministro degli affari esteri di Napoli, comm. Carafa, rispose dapprima (30 giugno) altezzosamente nessun governo aver il diritto di ingerirsi nell'amministrazione interna di un altro Stato; poi, in seguito all'impressione prodotta da quella prima nota, in modo più conciliante nella forma, tuttochè egualmente forte nella sostanza (26 agosto). In conseguenza di ciò, il governo imperiale, e, d'accordo con esso, quello di S. M. Britannica, non credettero poter mantenere sul medesimo piede che in passato le loro relazioni col governo delle Due Sicilie. In questo senso scrisse il Walewski al barone Brenier, ambasciatore di Francia a Napoli, in data del 10 ottobre.

dans le cas du départ des ministres de France et d'Angleterre, a été décidé. En effet, nous ne saurions, nous, les accusateurs du Roi de Naples, conserver des rapports diplomatiques avec lui lorsqu'il n'en aura plus avec la France et l'Angleterre. Notre intention est d'envoyer une frégate à vapeur la chercher, mais nous n'avons pas voulu décider cet envoi avant d'avoir prévenu nos alliés.

Je pense que Walewski ne nous fera aucune objection sur ce dernier point. En tous cas, il vous serait facile de les combattre. Notre Légation se retirant, il est convenable qu'elle le fasse sur un vaisseau de l'État; il serait humiliant pour elle de devoir aller chercher l'hospitalité sous un autre pavillon, quand même ce pavillon est celui d'une puissance amie. D'ailleurs le concours de la Sardaigne, dans la mesure dans laquelle nous nous proposons de le prêter, ne peut qu'être utile au but que les puissances occidentales se proposent d'atteindre.

L'excessive réserve que nous avons mise dans toute cette affaire, est un sûr garant que nous ne ferons rien qui puisse embarrasser nos alliés. Comme cette mesure doit déplaire souverainement à l'Autriche, il est possible qu'elle ne soit pas du goût de Walewski; dans ce cas, il faudrait tâcher de porter la question devant l'Empereur, ce que vous avez le moyen de faire.

Je vous prie de m'informer sans délai, par le télégraphe, du résultat de la communication que vous ferez à ce ministre.

Gramont a reçu l'ordre de nous interpeller sur la démande faite par la Russie pour la réunion du Congrès dans le but de discuter la question de Bolgrad (1).

---

(1) Con nota del 19 settembre al conte Walewski, il barone Brunnow inviato russo presso la Corte di Francia, aveva proposto alle potenze firmatarie del trattato di pace, la convocazione di una conferenza a Parigi per regolare, in modo definitivo, le questioni ancora pendenti relative all'esecuzione del trattato 18-30 marzo.

Je compte lui répondre que la Sardaigne étant demeurée étrangère à la commission chargée de la délimitation de la Bessarabie russe, je ne suis pas dans le cas de me former une opinion sur la valeur et la nature des difficultés que soulève la ville de Bolgrad; que, par conséquent, je ne saurais dire si l'intervention du Congrès est nécessaire pour les résoudre; mais que, si nos alliés les jugent telles, nous n'avons pas la moindre objection à ce qu'on les lui soumette.

Je vous engage à parler dans ce sens à Walewski, tout en lui disant que vous n'avez pas encore reçu d'instructions à ce sujet. Le comte de Buol ne sachant plus comment nous nuire, fait, depuis quelque tems, tous ses efforts pour persuader au Cabinet anglais qu' une liaison intime, une espèce d'alliance s'est formée entre la Russie et nous. Sir H. Seymour (1) a donné dans le panneau et, se fondant sur quelques propos du jeune Fortis, qui remplace à Vienne, dans ce moment, Cantono, il écrit à Londres dans ce sens. Lord Palmerston, qui est atteint d'une véritable russophobie, a adressé à Corti quelques observations très-amicales sans doute, mais qui indiquent toutefois qu'il prête une certaine foi aux rapports de son ministre à Vienne. Veuillez dénoncer formellement au Gouvernement français cette nouvelle ruse autrichienne.

Certes, une fois la paix signée, nous n'avons plus de raisons pour être mal avec la Russie. La question de l'île des Serpents, celle de Bolgrad nous touchent trop peu pour exciter notre colère contre elle. Le Gouvernement russe a de bons procédés envers nous; nous en avons de bons avec lui; mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de rapports intimes avec lui, et nous ne comptons pas en avoir pour le moment. Certainement nous sommes charmés

---

(1) Sir Giorgio Hamilton Seymour, ministro della Gran Brettagna a Vienna.

de voir que l'ingratitude et la duplicité de l'Autriche ont suscité contre elle une haine profonde chez les Russes. Nous avons et nous aurons toujours une grande tendance à nous rapprocher des ennemis des Autrichiens; mais nous ne sommes pas disposés à abandonner nos anciens alliés pour de nouveaux amis. Le comte de Stackelberg (1) à Turin et le prince Gortschakoff (2) à Moscou nous ont tenu le même langage qu'Orloff à Paris, au vu et au su de la France et de l'Angleterre.

Vous ajouterez à Walewski que, si je me suis hâté d'accueillir les avances des Russes, j'y ai été décidé, en grande partie, par les conseils de l'Empereur, qui, plus d'une fois, m'a répété: *Tâchez de vous mettre bien avec les Russes* (3).

Si l'occasion se présente de parler de ceci avec Cowley, tâchez de rectifier ses idées en l'assurant que les intrigues russes à Turin n'existent que dans l'imagination du comte Buol.

Cette excessive irritation de l'Angleterre contre la Russie nous impose une grande réserve. Je vous engage, par conséquent, à ne pas vous lier trop intimement avec ce vieux renard de Brunnow.

Croyez, etc.

---

(1) Inviato russo presso la Corte di Torino.

(2) Il principe Gorciacoff (Alessandro Michelovic) nato nel 1798, andò, al seguito del conte di Nesselrode, ai congressi di Lubiana e di Verona. Segretario di legazione a Londra (1824), incaricato d'affari a Firenze (1830), addetto (1832) alla Legazione russa a Vienna; ministro e ambasciatore straordinario a Stoccarda dal 1841 al 1854. Ambasciatore a Vienna, ministro degli affari esteri (1856) in surrogazione del conte di Nesselrode, vice-cancelliere dell'Impero (1862), cancelliere (1863). Si dimise nel 1867.

(3) Il conte (poi duca) di Morny, fratello dell' Imperatore, parteggiava per la Russia, L'Inghilterra si insospettì delle tendenze russofile che, nella Corte di Francia, seguirono alla guerra.

CCCLXXVII.

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(Turin, 3 octobre 1856).

J'ai reçu votre particulière n. 32. J'attends maintenant avec beaucoup d'impatience la réponse de Walewski à la communication que vous devez lui avoir faite sur la conduite que nous comptons tenir vis-à-vis de Naples. Ayant déjà reçu une réponse de Londres, il me tarde d'avoir celle de Paris.

Ainsi que je vous l'ai mandé par le télégraphe hier, le duc de Gramont est venu me demander de nous unir à la France pour réclamer la réunion immédiate du Congrès (1). Il s'est fondé moins sur la question de Bolgrad, que sur la mauvaise tournure que les négociations prenaient à Constantinople.

« Vous devez savoir, comme moi, que l'Autriche est de-
« venue maîtresse du terrain; l'appui qu'elle prête à la
« Porte dans la question de l'union des Principautés, lui
« a valu une influence irrésistible. Elle ne veut pas éva-
« cuer la Valachie et la Moldavie; et l'Angleterre se re-
« fuse de se joindre à nous pour la contraindre à le faire.
« Il est, par conséquent, nécessaire de transporter de nou-
« veau le siége des négociations à Paris ».

J'ai répondu que nous ne nous opposions pas à la réunion du Congrès, mais que nous ne croyons pas devoir la provoquer, par égard pour l'Angleterre. Après une longue discussion, j'ai adhéré à changer la phrase, « ne pas s'op-

(1) La conferenza di cui nella nota 1, pag. 421.

poser », en *consentir* à la réunion; ce qui au fond revient au même.

Gramont m'a également dit que la France demandait que les décisions fussent prises à la majorité des voix; sur ce point, j'ai déclaré partager entièrement cet avis.

Notre position devient excessivement difficile, en présence du dissentiment de la France et de l'Angleterre. Tout en reconnaissant que la première de ces Puissances suit une politique plus conforme à nos intérêts, nous ne pouvons pas nous brouiller avec l'autre. Tous nos efforts doivent tendre à les amener à se mettre d'accord par des concessions réciproques. La France appuye l'Angleterre dans la question de l'île des Serpents, qui a une véritable importance. Sur la question du Bolgrad, elle propose un *mezzo termine* qui me paraît tout à fait acceptable par l'Angleterre, pour peu qu'on le modifie encore.

Quant à la question de l'union, il n'est pas encore tems de s'en occuper; pour le moment, nous devons nous borner à réclamer l'évacuation des Principautés par les troupes autrichiennes. Dites à Walewski qu'il nous est impossible d'envoyer notre Commissaire (1) à Bukarest pour y être gardé par des grenadiers croates. Il y a là, pour nous, une question de dignité. Je ne comprendrais pas, d'ailleurs, après la déclaration formelle faite par Walewski au sein du Congrès, comment la France pourrait consentir à ce que les Divans fussent élus sous la pression des bayonnettes autrichiennes.

Expliquez bien que nous voulons envoyer un ou deux vaisseaux à Naples pour emmener notre Légation et ceux de nos concitoyens qui voudraient quitter ce pays. Nous ne voulons rien faire qui puisse embarrasser le moins du monde nos alliés. La France doit avoir d'autant moins d'objections à la présence de nos vaisseaux, qu'elle désire

(1) Il cav. Bensi, membro della Commissione europea chiamata a regolare i rapporti dei Principati Danubiani.

évidemment voir éclater un mouvement Muratiste. Gramont me l'a fait entendre assez clairement. Je lui ai répondu carrément que je m'en doutais et que c'était là le motif qui nous avait engagé à laisser aux Muratistes une pleine liberté d'action. L'ayant pressé de se prononcer clairement, il a fini par me dire : que l'Empereur seul pouvait me faire une réponse catégorique.

Du moment que la France favorise Murat, nous devons l'aider de notre mieux. Ce n'est pas une bonne solution, mais c'est la guerre avec l'Autriche dans un tems plus ou moins éloigné. C'est un acheminement vers l'indépendance de l'Italie et l'agrandissement du Piémont.

Je ne sais trop ce que fera l'Angleterre ; si je devais en juger par la conduite d'Hudson, je devrais croire qu'elle est disposée à accepter Murat sans difficulté ; mais je pense bien que notre bon ami va plus loin que ses instructions.

Sur ce point, nous sommes en règle avec l'Angleterre ; car il y a trois mois que je ne cesse de lui dire qu'en ne faisant rien en Italie, on rendait inévitable le succès de Murat. Ce n'est pas ma faute si lord Palmerston a toujours eu l'air de traiter avec dédain ce prétendant.

Je vous prie de ne pas m'annoncer vos dépêches particulières par le télégraphe, car cela rend notre correspondance ruineuse.

Croyez, etc.

CCCLXXVIII.

A MONSIEUR LE COMMANDEUR MOSSI.

Constantinople.

(Turin, 7 octobre 1856).

Pour satisfaire à la demande que vous m'avez adressée et vous mettre à même de vous réunir le plus tôt possible à votre famille, le Gouvernement s'est décidé à expédier

sans délai à Constantinople le comte Doria (1) avec la mission de remplir les fonctions de chargé d'affaires par intérim jusqu'à l'arrivée de votre successeur, le général Durando.

Je ne doute pas que vous ne fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour faciliter au comte Doria la mission difficile qui lui est confiée et que vous ne quitterez votre poste avant de l'avoir présenté aux Autorités turques avec lesquelles il devra être en rapports, ainsi qu'aux principaux membres du Corps diplomatique.

Je ne puis m'empêcher de vous manifester le vif regret que j'éprouve en vous voyant quitter un poste auquel vous aviez été appelé par mon prédécesseur, avec mon assentiment. J'ai apprécié les causes douloureuses qui vous ont placé dans la nécessité de demander à vous éloigner de Constantinople. Je ne doute pas que, de votre côté, vous comprendrez la gravité des motifs qui ont décidé le ministre à ne pas laisser un instant à découvert une mission aussi importante que celle qui vous avait été confiée.

Recevez, etc.

CCCLXXIX.

A S. A. Mehemed Ali Pacha (Grand Vizir)

Constantinople.

(Turin, 7 octobre 1856).

Une suite de malheurs de famille ayant forcé le chevalier Mossi à demander la faculté de revenir dans son pays, le Gouvernement, en attendant l'arrivée de son successeur, le général Durando, a envoyé à Constantinople le comte Doria pour faire l'intérim.

---

(1) Il conte Rodrigo Doria di Ciriè, primo segretario della legazione sarda a Bruxelles.

C'est en faveur de ce jeune diplomate que je prends la liberté de réclamer la bienveillance de votre Altesse. Descendant en ligne directe de l'illustre André Doria, il joint à beaucoup de capacité, une prudence et un tact au-dessus de son âge. Ce sont des qualités qui lui concilieront, j'espère, l'estime et la sympathie du Gouvernement auprès duquel il est accrédité.

Et ajoutant qu'il est mon proche parent (1), j'ose espérer que votre Altesse, en souvenir de l'amitié dont elle m'a honoré, voudra bien l'accueillir avec bonté.

Je saisis, etc.

CCCLXXX (2).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 15 octobre 1856).

La lettre que je vous ai adressée hier vous aura fait connaître que nous suivions les conseils de la France, et que nous nous abstenons de toute démonstration quelconque vis-à-vis de Naples.

Vous aurez soin toutefois de faire remarquer nos bonnes dispositions pour agir de concert avec la France, malgré l'avis contraire de la Russie. Vous insisterez sur ce point comme preuve de notre fidélité à nos anciennes alliances. Gropello (3) a déjà reçu des instructions précises par le télégraphe, et rien ne transpirera des ordres primitifs qui lui avaient été transmis. La conduite des alliés vis-à-vis de

(1) Michele Antonio Benso di Cavour, ferito alla battaglia di Guastalla, ove il fratello Carlo Giuseppe rimaneva ucciso, cavaliere dell'Ordine supremo dell'Annunziata nel 1771, morto nel 1773, avo del conte Camillo di Cavour, aveva sposato Teresa Agnese Doria di Ciriè.

(2) « Par courrier anglais ».

(3) Il conte Giulio Figarolo di Gropello, primo segretario di legazione, in allora incaricato d'affari di Sardegna a Napoli.

Naples me paraît absurde. Je suis heureux de ne pas être obligé de m'y associer.

La question de Bolgrad devient de plus en plus embarrassante pour nous. Jusqu'à présent nous avons pu nous en tirer en prétextant notre ignorance des faits qui donnent lieu au dissentiment qui existe entre la France et l'Angleterre. Lord Clarendon a pris le parti de me communiquer tous les documens qu'il possède, et de me demander confidentiellement mon opinion. J'ai cru devoir lui répondre avec la plus entière franchise, sous le sceau toutefois du secret. En conséquent, j'ai remis, ce matin, à Hudson un *Memorandum* dont vous trouverez ci-joint une copie. Il est superflu que je vous prie de n'en souffler mot avec qui que ce soit, même avec lord Cowley. Il est impossible de contester que, si la question est portée sur le terrain de la légalité, si on pose au Congrès la question: quelle est l'interprétation littérale et rigoureuse de l'article du traité relatif à Bolgrad? il est impossible, dis-je, de ne pas donner raison à l'Angleterre. L'essentiel est de trouver un moyen de conciliation. Celui que je propose me paraît tout à fait conforme, si non à la lettre, certainement à l'esprit du Traité. En l'adoptant, on conserve à la Russie ses Colonies bulgares (1), et on l'empêche de se prévaloir de cette concession pour menacer, même indirectement, la libre navigation du Danube. Bensi (2) m'informe par le télégraphe que la Porte vient de communiquer officiellement les firmans qui convoquent les Divans *ad hoc*. Ces firmans contiennent des clauses contraires à la libre manifestation des vœux des populations, contre lesquelles il paraît que la France et la Prusse sont décidées de protester. Je donne l'ordre à Bensi de se joindre aux démarches de ces Puissances. Prévenez-en Walewski, en me faisant connaître sa réponse par le télégraphe. Agréez, etc.

---

(1) V. la lettera CCCLXXXII di questa raccolta.
(2) Il signor Bensi, di cui a pag. 425, in nota.

CCCLXXXI.

A Sir James Hudson (Ministre d'Angleterre)

Turin.

(15 octobre 1856).

Je vous envoie le *Memorandum* sur la question de Bolgrad, que j'ai préparé d'après le désir que lord Clarendon en a manifesté par votre entremise. Veuillez bien lui dire que cette pièce contient simplement l'opinion consciencieuse du comte de Cavour, mais qu'elle n'a pas la moindre valeur officielle, et le prier, en suite, de vouloir bien garder sur cette démarche de ma part, le secret le plus absolu.

Je vous envoie une *box* pour Azeglio. Croyez, mon cher Hudson, à mon sincère dévouement.

CCCLXXXII.

A Sir James Hudson (Ministre d'Angleterre)

Turin.

(Turin, 22 octobre 1856).

Je vous remercie de la communication que vous m'avez faite, hier au soir, du dernier protocole de la Commission chargée de tracer la nouvelle frontière de la Bessarabie. Je regrette de ne pas en avoir eu connaissance lorsque j'ai rédigé le *Memorandum* confidentiel sur la question de Bolgrad, que je vous ai remis, il y a quelques jours, car cette pièce constate plusieurs faits que j'ignorais complètement.

J'ai été fort étonné de voir que les opinions manifestées par le Commissaire français sont en complet désaccord avec

la langage du Gouvernement de l'Empereur à Paris et de ses agents à l'étranger; et que, lui aussi, interpréte le traité de Paris de la même façon que les commissaires de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Turquie. J'en conclus que, du point de vue *du droit*, la France ne saurait admettre, ainsi que je l'ai déclaré dans mon *Memorandum*, les prétentions de la Russie.

Mais, d'un autre côté, les faits nouveaux que m'a fait connaître la lecture de ce protocole, me confirment dans la conviction que, sous le rapport de la convenance et de l'intérêt réel de la sécurité de la Turquie et des Principautes, la transaction que j'ai proposée est préférable aux projets soit du Commissaire français, soit des Commissaires de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Turquie.

L'importance des Colonies bulgares que la Russie conserve est plus considérable que je ne l'avais supposée. Quarante-un villages et 38,277 habitants supposent, dans un pays aussi arriéré que la Bessarabie, un territoire fort étendu. En imposant à la Russie l'obligation de n'y fonder ni forteresses ni établissements militaires et de n'y pas établir de lignes de douanes, on lui impose un sacrifice qui compense largement la concession qu'on lui fait en lui laissant la possession du nouveau Bolgrad, et l'on met le lac Yalpouck bien mieux à l'abri de l'influence militaire russe, que si on lui enlevait cette ville ou on lui laissait la faculté de fortifier Bolgrad-Tobak.

Devant partir demain pour Gênes, je n'ai pas le tems de développer ces idées dans un nouveau *Memorandum*, mais j'ai cru devoir vous les communiquer purement et simplement, en vous priant de les porter confidentiellement à la connaissance de lord Clarendon.

Recevez, etc.

CCCLXXXIII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Senza data) (1).

Je fais repartir en toute hâte M. Minetti pour vous apporter la dépêche ci-jointe dont vous apprécierez facilement la haute importance.

L'Angleterre fait, depuis quelque tems, de grands efforts pour obtenir de nous l'engagement de seconder ses vues dans le Congrès et de s'appuyer de notre vote. Elle s'est servi des prières et même quelque peu d'insinuations menaçantes. Nous n'avons voulu contracter aucun engagement. Nous ne lui avons pas caché que nous trouvions déplacées la violence et la raideur qu'elle apportait dans cette affaire; nous lui avons prêché la conciliation jusqu'à exciter la colère de lord Palmerston et à mettre lord Clarendon en fureur. Tout a été inutile; le Gouvernement anglais persiste à réclamer l'exécution rigoureuse, littérale du traité. La question, portée sur le terrain de la légalité, n'est guère douteuse. L'Angleterre a raison, selon la lettre du traité; nous n'avons pas pu le contester; mais, jusqu'à présent, nous avons soutenu qu'il était, sous tous les rapports, préférable d'interpréter le traité d'une manière large et conciliante. Voyant notre résistance à prendre un engagement, l'Angleterre se penche à notre oreille et nous dit: *Votez avec nous; la France le désire; nous vous le garantissons d'une manière positive.* Si cela était, notre position présenterait moins de difficultés. Il s'agit maintenant de constater la

(1) Probabilmente del 26 o 27 ottobre, e spedita in pari tempo che la lettera del 27 ottobre al marchese d'Azeglio, n. CXV, in BIANCHI, *La politique du comte de Cavour*, p. 200.

vérité de cette assertion. C'est pourquoi je vous ai écrit à la hâte et vous expédie, sans délai, la dépêche ci-jointe, que je vous prie d'emporter à Compiègne pour la montrer à Walewski et, si faire se peut, à l'Empereur. Il comprendra l'embarras excessif où nous sommes, et certes il ne se refusera pas à nous aider à en sortir. Si véritablement l'Empereur est pressé d'en finir et si, pour obtenir ce résultat, peu lui importe de donner gain de cause aux Anglais, il suffit que la France, sur l'instance de l'Angleterre, consente à ce que la question soit posée au Congrès sous une forme légale: c'est-à-dire, qu'on se borne à l'interroger sur l'interprétation littérale de l'art. 20 du traité. Dans ce cas, après avoir fait un appel infructueux à l'esprit de conciliation, nous serions forcés, en conscience, de voter avec l'Angleterre.

Un autre moyen se présente de tourner la difficulté. Le dernier paragraphe de ce malheureux art. 20 dit « Des délégués des Puissances contractantes fixeront, dans ses détails, le tracé de la nouvelle frontière ». On peut soutenir que la Délégation faite par le Congrès est absolue et sans réserves; et que, par conséquent, il appartient aux seuls Délégués, ou aux Puissances qui les ont nommés, de décider les questions auxquelles la délimitation de la Bessarabie peut donner lieu.

Ce n'est pas nous qui pouvons prendre l'initiative d'un pareil moyen; mais s'il venait à être proposé par quelque Puissance, l'Autriche exceptée, nous pourrions le subir.

Il est essentiel que vous puissiez causer de cette affaire avec l'Empereur. Ouvrez-vous entièrement avec lui et demandez-lui un conseil de ma part.

Il reconnaîtra notre entière franchise et parfaite bonne foi et il ne se refusera pas à nous aider.

Vous me transmettrez de suite votre réponse par le télégraphe. Vous pouvez emporter le chiffre à Compiègne et m'expédier de là des dépêches chiffrées.

Le moment actuel est peut-être le plus difficile de tous ceux que nous avons jusqu'ici traversés. Un faux pas peut nous faire perdre le fruit de nos fatigues et de nos efforts. Aussi je me recommande d'une manière toute particulière à votre amitié et à votre dévoûment à votre pays. Ne négligez rien pour obtenir, le plus promptement possible, quelques mots de l'Empereur qui puissent m'éclairer dans le labyrinthe diplomatique où je me trouve engagé.

Croyez, etc.

CCCLXXXIV.

A MONSIEUR LE COMTE DE STACKELBERG (1).

Nice.

(Turin, 9 novembre 1856).

Monsieur le Comte,

Je vous remercie de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 5 courant, pour me donner des nouvelles de la santé de l'Impératrice (2) et me faire connaître les sentiments dont S. M. est animée envers le Roi et notre pays.

S. M. est heureux de penser que son Hôte Auguste se trouve bien du séjour de Nice. Il voudrait pouvoir le lui rendre aussi agréable qu'avantageux.

Et aussi vous pouvez compter que les ministres, interprètes fidèles et empressés de ces intentions, feront tout ce qui dépend d'eux pour Lui éviter, sous le rapport des douanes, comme sous tout autre rapport, le moindre des ennuis.

Je partage entièrement le désir et l'espérance que cette circonstance resserre et cimente les liens d'amitié qui ont si longtems existé et qui sont maintenant rétablis entre nos souverains et nos deux pays.

---

(1) V. la nota 1, pag. 423.

(2) L'imperatrice Alessandra Feodorowna, in addietro Federica Luisa Carlotta Guglielmina, figlia di Federico Guglielmo III di Prussia, vedova dell'imperatore Nicolò.

Je ne saurais croire que les difficultés qui n'ont pas encore été aplanies puissent s'opposer à ce résultat; quels que soient les efforts d'une Puissance que nous pouvons désormais appeler, du moins lorsque nous ne nous exprimons pas en langage diplomatique, notre *commune ennemie*, nous avons fait et nous continuons à faire, dans la limite de nos moyens d'action, tous nos efforts pour les faire disparaître. Sans nous être prononcés sur le fond même des questions encore en litige, faute de renseignements suffisants, nous n'avons cessé, depuis quelque tems, de répéter, à Paris et à Londres comme à Turin, que leur importance était si faible par rapport à l'intérêt que l'Europe avait à la consolidation de la paix, qu'il fallait les résoudre, le plus promptement possible, dans un esprit de conciliation et de concorde.

Le médiocre accueil que cette opinion a éprouvé auprès de certaines puissances ne nous a pas fait changer d'avis, et certes ce ne sera pas notre faute si des points secondaires continueront à être la cause ou le prétexte du non achèvement de l'œuvre de pacification commencée à Paris.

En vous remerciant, Monsieur le Comte, des vœux que vous faites pour la prospérité et la gloire de mon pays, je vous prie d'agréer, etc.

CCCLXXXV (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 13 novembre 1856).

Mon cher Marquis,

J'espère que rien ne vous aura arrêté sur la route, que vous arrivez à tems ce soir à Lyon pour l'*express* (2),

(1) « N° 20, par M. Perrone »: forse l'addetto a Londra barone Perrone di S. Martino.

(2) Aveva fatto una rapida corsa a Torino.

et que, ainsi, vous pouvez demain voir l'Empereur à Saint-Cloud. J'espère que, dans cette circonstance, vous aurez obtenu la promesse que la France fera ses efforts pour nous faire jouer le rôle de conciliateur, en amenant l'Angleterre à consentir, sur notre proposition, à une concession quelconque en faveur de la Russie, qui, lors même qu'elle n'aurait aucune importance réelle, aurait l'immense avantage de satisfaire l'amour-propre de la Russie.

Si vous pouvez réussir sur ce point, je vous en saurai un gré infini.

Il me paraît que Cowley, bien disposé à notre égard, doit vous seconder à ce sujet. Vous n'aurez pas de peine à le convaincre que, quoique nous n'ayons aucune tendance russe, nous avons le plus grand intérêt à ménager cette Puissance, avec laquelle nous avons des relations commerciales extrêmement étendues. Notre position, d'ailleurs, vis-à-vis de l'Autriche nous force à ne pas nous faire du Czar un ennemi.

Ne laissez à Cowley aucune illusion sur un rapprochement possible entre Vienne et nous. Quand même nos relations diplomatiques se rétabliraient, il n'en existerait pas moins un abîme entre nous.

Je vous renouvelle la recommandation de faire comprendre à Brunnow la position où nous nous trouvons placés. Vous ferez sonner bien haut nos efforts pour ramener l'Angleterre à des sentiments plus conciliants, conduite qui nous a attiré des reproches de la part de nos meilleurs amis d'outre-Manche. Vous lui direz qu'il n'a pas dépendu de nous que la question de Bolgrad fût traitée du point de vue des convenances générales, et non sous celui de l'interprétation littérale du traité. Envisagée sous ce dernier aspect, vous n'aurez pas de peine à lui démontrer que la Russie a tort. Du moment que cette Puissance ne conteste pas que les cartes soumises au Congrès ne faisaient mention que de Bolgrad-Tobak, je ne conçois pas qu'elle puisse

soutenir que ce n'est pas cette ville que le traité de paix a entendu désigner. Vous ajouterez à l'appui de cette opinion que l'art. 20 indiquant que la frontière, après avoir passé au sud de Bolgrad, doit suivre la rivière Yalpouck, exclut l'idée qu'elle puisse comprendre une portion quelconque du lac de ce nom.

J'ai écrit à Azeglio de se tenir en correspondance suivie avec vous et d'aller, au besoin, vous trouver à Paris ou dans telle autre ville que vous fixeriez pour lieu de rendez-vous.

J'espère que, de tout ceci, il restera un refroidissement complet entre la France et l'Autriche. C'est un résultat auquel vous devez travailler sans relâche.

Veuillez me tenir régulièrement au courant de toutes les phases de cette délicate et importante négociation confiée à votre zèle et à votre sagacité. N'épargnez, dans cette circonstance, ni le télégraphe ni les courriers, s'ils sont nécessaires.

Recevez, etc.

CCCLXXXVI (1).

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(Turin, 17 novembre 1856).

Mon cher Marquis,

Je regrette que la neige et le mauvais tems aient rendu votre voyage long et pénible. Toutefois, j'ai vu avec plaisir que le retard que vous avez subi en route n'a pas eu d'inconvénients, puisque vous avez trouvé encore l'Empereur à St-Cloud.

(1) « N° 21: par courrier anglais ».

J'attends avec impatience le récit de votre entretien avec lui, ainsi que de connaître le résultat de vos entrevues avec Cowley et Brunnow.

N'ayant rien reçu par le télégraphe depuis la dépêche qui m'annonçait votre arrivée, j'en conclus que ce moyen vous a été interdit pour ne pas exciter les soupçons de notre ami Walewski.

Ici, votre course a mis la diplomatie en émoi. Stackelberg, mis en éveil par une lettre de Brunnow, est arrivé tout haletant de Nice pour réclamer une réponse à l'exposé russe que son secrétaire m'avait communiqué officiellement pendant son absence. Je la lui ai adressée sur le champ. Je vous en envoie copie. Vous verrez que, suivant le conseil de l'Empereur, j'ai évité de me compromettre, tout en laissant entendre à la Russie qu'elle aurait tort de trop compter sur nous.

On m'assure que Stackelberg est furieux et qu'il tâche de communiquer sa colère à Gramont. Ce dernier se doute vaguement de quelque chose. Dans sa dernière entrevue, il a beaucoup insisté sur la question des Principautés, et il a glissé assez légèrement sur celle de Bolgrad.

Cependant on me rapporte de lui quelques propos qui prouvent qu'il ne sait trop à quoi s'en tenir. Il doit revenir aujourd'hui et sera peut-être plus explicite.

Cowley a informé Hudson de ce qui s'était passé à Compiègne. Je l'ai supplié de garder à ce sujet le silence le plus absolu. Il me l'a promis et, pour ne pas être tenté de commettre d'indiscrétions, il est reparti de suite pour Gênes, où il court le rivage avec un artiste (1).

Croyez, etc.

---

(1) Cf. con la lettera di eguale data pubblicata, col n. CXVII, da Nicomede Bianchi, *La Politique du Comte de Cavour*, p. 206.

CCCLXXXVII.

A MONSIEUR LE CHEVALIER DE GERMAGNAN (1).

(Turin, 19 novembre 1856).

Je trouve bien naturel que tu désires consacrer quelques jours à tes affaires, à cette époque de l'année où il est d'usage de les régler. Pour te mettre à même de le faire, je vais engager M. de Sommariva (2) à aller te remplacer à Agliè (3) pendant ton absence.

Si tu passes par Turin, je te prie de venir me voir, désirant causer quelques instants avec toi.

Mille amitiés.

CCCLXXXVIII (4).

AL SIGNOR GENERALE DURANDO

Costantinopoli.

(Torino, 22 novembre 1856)

Caro Generale,

Ti ho scritto d'ufficio la determinazione che era stata presa dal Governo rispetto a ***. Il pover'uomo, dopo aver fatto un mondo di bestialità, si è comportato col Ministero in sì strano modo da rendere indispensabile l'accettazione della sua demissione.

---

(1) Faussone di Germagnano cav. Luigi, cavaliere d'onore di S. A. R. la Duchessa di Genova.

(2) Seyssel d'Aix e di Sommariva marchese Alberto, uno dei cavalieri d'accompagnamento di S. A. R. la Duchessa di Genova. L'altro era il conte D. Alfonso Scarampi di Villanova.

(3) S. A. R. la Duchessa di Genova risiedeva al castello d'Agliè.

(4) « N° 1; per posta ».

Ciò non toglie che io desideri vivissimamente reprimere, nel modo il più energico, gli abusi ch'egli ha denunziati in modo sconveniente. Ti prego perciò d'indagare rigorosamente gli appunti fatti a carico di ***, ***, *** ed altri estranei al Consolato. Ove ti venisse fatto di constatare porcherie, frodi, od altre malversazioni, ti esorto a sospendere immediatamente il colpevole dalle sue funzioni. Ti assicuro che non vi saranno protettori capaci d'impedire che i colpevoli vengano colpiti da esemplare castigo. Quando poi *** si trovasse, siccome *** lo lascia supporre, in questa faccenda, ti prego di farne oggetto di confidenziale e personale relazione. Non ch'io voglia sottrarlo al fato che potrebbe meritare, ma perchè, onde la luce si faccia, è necessario che la pratica sia condotta con prudenza e segretezza.

La questione di Bolgrad volge verso un pacifico scioglimento.

L'Imperatore cede a fronte della pertinacia dell'Inghilterra; esso ha consigliato alla Russia la rassegnazione, e questa, non avendo mezzi di resistere, farà di necessità virtù e si rassegnerà a ritenere solo il vecchio Bolgrad-Tobak.

Non mi stupirebbe che venisse imposto a Thouvenel (1) di mostrarsi più arrendevole con lord Strafford (2), anche nella questione dei Principati. Ciò renderebbe la nostra posi-

---

(1) Thouvenel (Edoardo Antonio), nato a Verdun nel 1818, addetto di ambasciata a Bruxelles (1844), segretario di legazione (1845), poi incaricato d'affari (1848) e ministro plenipotenziario in Atene (1849); ministro plenipotenziario a Monaco (1850), direttore degli affari politici al Ministero degli affari esteri (1852); ambasciatore a Costantinopoli (1855); senatore (1856); ministro degli affari esteri (gennaio 1860-ottobre 1862). Morto a Parigi nel 1866.

(2) Strafford di Redcliffe (Visconte di), precedentemente Strafford-Canning (sino al 1852), cugino di Giorgio Canning, nato nel 1788; segretario di ambasciata (1809) a Costantinopoli, ministro plenipotenziario in Isvizzera (1814), uno dei rappresentanti inglesi al Congresso di Vienna; ministro plenipotenziario agli Stati Uniti (1820-1823); incaricato di una missione a Pietroburgo (1824), ambasciatore a Costantinopoli (1825-1828), incaricato dei negoziati per la delimitazione della Grecia (1831), ambasciatore a Costantinopoli dal 1841 al 1847, cavaliere della Giarrettiera (1869). Morto il 14 agosto 1880.

zione più difficile. Tuttavia, avendo secondato, sino ad un certo punto, l'Inghilterra nella faccenda di Bolgrad e cooperato a che venisse decisa in suo favore, credo ch'essa non avrà a male che persistiamo nel patrocinare la causa della nazionalità Rumena, con che però lo facciamo con prudenza.

Ho inteso con piacere la nomina a ministro degli affari esteri di Ali Pacha. Fagli, ti prego, i miei complimenti.

Non vi è nulla di nuovo all'interno. Le Camere si raduneranno il 7 gennaio. Non prevedo discussioni molto animate, nè un'opposizione molto tenace.

Ti saluto, ecc.

CCCLXXXIX.

Al signor Direttore del Demanio (1)
Cagliari.

(Torino, 22 novembre 1856).

Signor Direttore,

Io l'ho promossa e destinata a Cagliari, perchè confido ch'Ella saprà riordinare il servizio di quella importante direzione, che trovavasi in condizioni deplorabili. Le ho assegnati collaboratori attivi e capaci, e non le negherò nessuno dei mezzi materiali ch'Ella richiede. Con ciò io mi riprometto buoni risultati.

L'amministrazione ha bisogno di essere rialzata nell'opinione pubblica. I contabili non sono cattivi; alcuni sono ottimi: bene diretti, è possibile conciliare l'interesse della finanza colla simpatia ed il rispetto del pubblico.

Veda di camminare d'accordo col bravo intendente Conte (2), che gode tutta la mia fiducia. Non si lasci spa-

(1) Il cav. Paolo Andrina, precedentemente direttore demaniale a Sassari.

(2) Il cav. avv. Angelo Conte, intendente generale della divisione amministrativa di Cagliari.

ventare dalle difficoltà; con prudenza ed energia verrà a capo di tutte quelle che incontrerà nell'esordire delle sue funzioni.

L'invito a farmi conoscere confidenzialmente quel che fa il sig. C..... per appurare la contabilità della carta bollata, come pure quale sia l'opinione degli impiegati sulle cause delle constatate deficienze.

CCCXC.

AL SIGNOR BOMBRINI (Direttore della Banca Nazionale)

Genova.

(Torino, 28 novembre 1856).

Preg^mo Signore,

Desiderando conferire colla S. V. intorno ad un argomento molto delicato, ma che reputo di gran momento per la Banca, la prego a volersi recare in questa città tosto che lo potrà fare senza suo incomodo, tenendo ora segreto questo mio invito.

Ho l'onore, ecc.

CCCXCI.

A MONSIEUR LE COMTE DE VITZTHUM (Envoyé extraordinaire de Saxe)

Turin.

(Turin, 29 novembre 1856).

Devant me rendre demain auprès du Roi, je désire pouvoir lui annoncer l'arrivée des instructions que vous attendez de Dresde, ou du moins être en mesure de lui faire connaître les causes d'un retard auquel S. M. était loin de s'attendre. C'est pourquoi je viens vous prier, Monsieur le Comte, de vouloir bien passer au Ministère des affaires étrangères de trois à cinq heures, si cela ne vous dérange pas trop.

Recevez, etc.

CCCXCII (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 5 décembre 1856).

J'ai lu avec le plus grand intérêt les lettres que M. Minetti m'a apportées. La réunion de la Conférence étant maintenant certaine, nous devons nous préparer au rôle que nous serons appelés à y jouer. Quelle que soit la formule qu'on adopte, il est évident que la question de Bolgrad devra être décidée d'après le sens littéral de l'art. 20. Cela étant, notre vote ne peut pas être douteux. Il y a deux mois que je l'ai déclaré à l'Angleterre: et ce qui s'est passé dans cet intervalle n'est pas de nature à modifier cette opinion. En effet, ce n'est qu'en dernier lieu que j'ai appris que, dans toutes les hypothèses, la Russie venait à céder une portion notable des Colonies bulgares, au sort desquelles elle attache un si haut intérêt. La question d'honneur se trouve ainsi écartée. Car si la Russie croit pouvoir, sans forfaire à l'honneur, abandonner les villages habités par des Bulgares, pourquoi serait-elle déshonorée si elle en céde 42? Malgré cela, nous devons faire tous nos efforts pour que la Russie obtienne une compensation territoriale quelque part; mais nous ne devons pas faire de cette concession une condition absolue de notre vote. Le droit est du côté de l'Angleterre. Mais il y a des raisons politiques d'une haute portée, des considérations d'équité fort graves qui doivent amener cette Puissance à tenir compte de la semi-promesse faite à la Russie de lui laisser la possession de Bolgrad. C'est dans ce sens que vous

(1) « Par *** ».

parlerez à lord Cowley, sans jamais laisser planer le moindre doute sur notre manière d'interpréter l'art. 20.

Vous ne lui cacherez pas que je ne trouve pas fort heureuse la formule adoptée par l'Angleterre. Je crois qu'il eût mieux valu que la question fut posée de la manière suivante:

« D'après l'art. 20 du traité, la nouvelle frontière de la Bessarabie doit-elle être tracée au sud de Bolgrad-Tobak, pour se diriger ensuite directement vers la rivière Yalpouck? ou bien doit-elle passer au sud du nouveau Bolgrad? ».

Dès que le jour de la réunion du Congrès sera fixé, je préparerai des instructions précises et détaillées, que je vous enverrai par Nigra, avec tous les documents que j'ai réunis sur cette question (1).

L'Empereur d'Autriche vient, enfin, de lever les sequestres sans aucune exception. La mesure est tardive, mais complète. Si elle avait été prise à l'occasion du Congrès de Paris, cela nous eût évité de grands embarras. La réception à Venise ayant été très froide, il est douteux encore si l'Empereur viendra à Milan, où certainement il ne recevra pas un meilleur accueil.

Oldoini m'écrit que le bruit s'est répandu à St-Pétersbourg que l'Empereur compte faire un voyage en Allemagne et venir ensuite faire une visite à sa mère. Tâchez de sonder, à ce sujet, avec une grande réserve, toutefois, les diplomates mâles et femelles que la Russie entretient à Paris.

Nous ne savons rien de précis sur le mouvement qui a éclaté en Sicile. La *Gazette Officielle* contient tout ce que nous avons reçu. Il est possible, même probable, qu'il n'ait pas de suite. Mais s'il se propageait, il acquerrait une grande importance. Nous nous trouverions dans une position assez

---

(1) Cf. con la lettera di egual data, diretta al marchese Emanuele d'Azeglio e pubblicata col n. CXVIII da N. Bianchi, *La Politique du Comte de Cavour*, p. 207.

difficile. Il est vrai que la France, et l'Angleterre surtout, ne seraient pas moins embarrassées que nous. Pour le moment, il faut se borner à répéter que nous n'y sommes pour rien. Vous constaterez que nous avons prévenu depuis longtems la France et l'Angleterre que nous n'exercions aucune influence ni sur Naples ni sur la Sicile, en faisant observer toutefois qu'un mouvement révolutionnaire dans un pays où toutes les classes de la population, sans exception aucune, détestent le Gouvernement existant, n'a rien d'étonnant.

J'aurai soin de vous tenir exactement au courant de notre manière d'envisager les événements qui se produiront dans le midi de l'Italie.

Cette lettre vous sera remise par ***, dont j'ai amélioré considérablement le sort. J'espère qu'il est content, ou du moins, s'il ne l'est pas, qu'il nous laissera tranquilles, vous et moi, pendant quelque tems.

Croyez, etc.

CCCXCIII.

Al signor Intendente generale (1)

Nizza.

(Torino, 6 dicembre 1856).

Il deputato Cavallini (2) mi ha consegnata la sua lettera del 3 andante e mi ha date notizie della sua salute. Con sincero dispiacere ho inteso com'Ella sia stata più giorni trattenuta a letto da malattia non grave, ma d'indole persistente. Temo che il suo male sia in parte cagionato dalle molte cure che si è dato per rendere il soggiorno di Nizza piacevole all'Imperatrice. Mentre il Governo ed io, in ispecie,

(1) Cav. Pietro Boschi.

(2) L'avv. cav. Gaspare Cavallini, allora deputato per il collegio di Sartirana, oggidì senatore.

le siamo grati di quanto Ella operò, la esorto a non fare oltre di ciò che le sue forze consentano, e specialmente a non infastidirsi se talvolta nascono inconvenienti, sovente inevitabili.

Nel complesso, l'Imperatrice pare molto soddisfatta dell'accoglienza che le venne fatta, ed in ispecial modo della sollecitudine dimostratale dalle Autorità. Ciò deve, mi pare, bastare per tranquillizzarla appieno.

Il principe di Carignano (1) andrà a fare una visita all'Imperatrice all'intorno del Natale. Il Re non lascierà Torino se non negli ultimi giorni di gennaio, onde non trovarsi a Nizza all'epoca dell'anniversario delle due Regine (2).

Gradisca, ecc.

CCCXCIV (3).

A MONSIEUR LE MARQUIS SAULI

Paris.

(Turin, 6 décembre 1856).

J'ai reçu les lettres particulières n. 1 et 2 que vous m'avez écrites de Nice, dans lesquelles vous me rendez compte de vos entrevues avec l'Impératrice et la Grande Duchesse Hélène (4).

---

(1) Eugenio Emanuele Giuseppe Maria Paolo Francesco Antonio di Savoia, principe reale, principe di Carignano, nato il 14 aprile 1816.

(2) S. M. la Regina madre, Maria Teresa, morta il 13 gennaio e S. M. la Regina Maria Adelaide, il 20 gennaio dell'anno precedente 1855.

(3) « Par Cerruti ».

(4) Elena Paolowna (Federica Carlotta Maria di Wurtemberg) granduchessa, nata il 9 gennaio 1807, sposata il 19 febbraio 1824 al granduca Michele Paolovic. Vedova il 9 settembre 1849. Donna di gran senno. Si fu in una festa data dalla granduchessa Elena (9 gennaio 1853) che Nicolò ebbe con sir George Hamilton Seymour, ministro d'Inghilterra, la prima delle celebri conversazioni che preludiarono alla guerra d'Oriente, e chiamò l'Impero Ottomano l'*uomo malato*: « Nous avons sur les bras un homme malade, un homme très malade... » (ROUSSET, op. cit., I).

Comme vous devez vous arrêter quelques jours à Paris (1), je profite d'une occasion particulière pour vous y adresser vos instructions. J' y ai traité la question de Bolgrad un peu légèrement, mais j'ai chargé le Marquis de Villamarina de compléter les renseignements qu'il est utile que vous connaissiez, en vous communiquant tous les détails confidentiels qui ne sauraient figurer dans des pièces officielles.

Vous verrez que la France, ou, pour mieux dire, l'Empereur, joue un rôle singulier. Sans trahir le secret de la comédie, il sera bon toutefois que vous donniez à entendre aux Russes que la France ne nous a guère encouragés à résister à l'Angleterre, et qu'elle a fait entendre qu'elle attache bien plus d'importance à obtenir une solution quelconque que de laisser Bolgrad entre les mains des Russes.

Vous m'obligerez beaucoup, monsieur le Marquis, en me faisant connaître l' impression qu' aura produit sur vous l'état politique de la France et de Paris.

CCCXCV.

Al signor Intendente generale

Ciamberì.

(7 dicembre 1856).

La ringrazio della fattami confidenziale comunicazione intorno alla strada Vittorio Emanuele. Qualunque possa essere la persona di cui Ella mi riferisce l'opinione, credo che essa pecchi per singolare esagerazione.

La strada in discorso non è un modello; ma, a detta di Ranco e di altri nostri ingegneri, non meno capaci ed assai più onesti degli ingegneri francesi, è discreta. Se fosse quale

(1) Si recava a Pietroburgo in qualità di inviato straordinario.

venne dipinta, Ranco, che è, a mio credere, uno dei più distinti costruttori d'Europa, non ne avrebbe assunta la direzione. Quanto al materiale mobile, vi è non solo esagerazione, ma calunnia. Le locomotive furono costrutte a *** direi quasi sotto l'ispezione di Sommeiller, che stava colà attendendo alle sue macchine pneumatiche. Ora Sommeiller mi accerta essere ottime, assai migliori delle macchine francesi. Non sono tutte per la grande velocità, ma per superare i piani inclinati di cui la Savoia abbonda. L'ingegnere Mayor (1) fu giudicato capacissimo da Paleocapa, Grandis ed altri giudici competenti.

Rispetto al servizio, sarà forse difettoso, ma vi si potrà rimediare. Se la S. V. si compiacesse indicarmi fatti precisi, non mancherei di dare energici provvedimenti in proposito.

CCCXCVI (2).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 8 décembre 1856).

Monsieur le Marquis,

Hier Gramont est venu me communiquer officiellement que le Gouvernement français était tombé d'accord avec le Gouvernement anglais pour soumettre à la Conférence les points en litige qui restaient à régler avec la Russie, pour la complète exécution du traité de paix; il m'a donné, en même tems, lecture d'une dépêche dans laquelle la France maintient l'opinion qu'elle a déjà manifestée sur la question de Bolgrad.

---

(1) Svizzero.

(2) « Par Minetti ». — Pubblicata in parte, come nota alla lettera diretta da Cavour al marchese E. d'Azeglio, n. CXIX, da N. BIANCHI, *La politique du Comte de Cavour*, pag. 210.

Cela fait, Gramont, du ton le plus confidentiel, m'a dit que, pour me faire connaître la pensée de son Gouvernement, il lui fallait commettre une grande indiscrétion, en me donnant lecture d'une lettre particulière de Walewski.

Dans cette lettre, Walewski commence par démentir, de la manière la plus formelle, le bruit que la France nous aurait engagés à voter, dans la question de Bolgrad, dans le sens de l'Angleterre; il proteste avec une vertueuse indignation contre une telle supposition, et il conclut en chargeant Gramont de nous engager à proposer au Congrès d'accorder à la Russie une compensation territoriale pour la cession, qu'on exigerait d'elle, de Bolgrad, capitale des Colonies bulgares.

D'après cette lettre, je dois croire que Walewski ignore complètement ce qui s'est passé à Compiègne; aussi j'ai accueilli cette communication sans témoigner la moindre surprise, mais sans prendre le plus petit engagement.

Je ne puis supposer qu'il entre dans la pensée de l'Empereur de nous faire jouer le rôle que voudrait nous assigner son ministre des affaires étrangères. Nous avons déclaré que, si la question de Bolgrad était posée sur le terrain légal, si l'on se bornait à demander quel était le sens littéral de l'art. 20 du traité du 30 mars, nous voterions conformément à nos convictions, depuis longtems arrêtées, avec l'Angleterre. Cette déclaration constitue un engagement que nous sommes décidés à maintenir religieusement. Nous avons promis un vote clair et précis, non un vote subordonné à certaines conditions; nous serons fidèles à nos promesses. Je vous autorise à le déclarer de la manière la plus formelle à lord Cowley, tout en le priant de continuer à garder envers Walewski le secret que l'Empereur nous a imposé.

Avec celui-ci vous éviterez de vous prononcer d'une manière positive, tout en lui faisant observer que le mode suivant lequel la question de Bolgrad est posée, rend très

difficile, pour ne pas dire impossible, une transaction, si tous les membres du Congrès ne sont pas d'accord. Une proposition de la nature de celle qu'on nous conseille de faire, pourrait être écartée par une objection préjudicielle, comme sortant du cercle dans lequel il a été établi, d'un commun accord, que les délibérations du Congrès doivent se renfermer. Toutefois, si nous nous refusons de la manière la plus catégorique à modifier les engagements contractés, ce n'est pas que nous ne jugions convenable, sous tous les rapports, d'accorder à la Russie une compensation territoriale. Mais cette compensation, nous ne pourrons la proposer qu'autant que nous serions d'accord avec l'Angleterre. Je n'ai pas besoin d'insister sur les raisons qui conseillent un tel acte. Une augmentation de territoire sur le haut Yalpouck ou dans telle autre direction éloignée du Danube, ne saurait présenter le moindre inconvénient, ni sous le rapport politique, ni sous celui stratégique.

Quelques kilomètres carrés de plus ou de moins, quelques milliers de sujets de plus ne rendent certainement pas la Russie plus redoutable ; c'est une concession que les alliés peuvent faire sans mettre en danger l'édifice de l'Empire Ottoman, quelque peu solide qu'il soit.

D'autre part, elle aurait l'immense avantage de procurer une grande satisfaction à l'Empereur et de raffermir l'alliance anglo-française sur laquelle repose l'avenir de la civilisation. En présence d'un tel but, un léger sacrifice est bien peu de chose.

Si l'Angleterre partageait cette manière de voir, il y aurait deux façons de procéder. Nous pourrions proposer la compensation territoriale à l'occasion de la question de Bolgrad elle-même ; ou bien, lorsqu'il s'agira de régler le différend auquel a donné lieu la délimitation de la frontière entre la rivière Yalpouck et le Pruth. Ce second système ferait ressortir davantage la loyauté et la générosité des alliés ; il devrait convenir mieux à l'Angleterre.

Après avoir tranché d'une façon absolue la question de Bolgrad, elle agirait d'une manière conforme à sa dignité et à sa grandeur, en consentant à une compensation pour dédommager la Russie de la non réalisation de l'espérance qu'on lui avait laissé concevoir de conserver la capitale des Colonies bulgares.

Ouvrez-vous librement avec lord Cowley à ce sujet. Notre conduite dans toute cette négociation a été trop loyale et trop franche, quoi que nos ennemis aient pu dire, pour que la moindre réticence envers nos alliés soit nécessaire.

Si l'Angleterre adhère à nos instances, nous en serons heureux, moins pour nous que dans l'intérêt de l'alliance occidentale qui nous tient si fort à cœur. Si elle se refuse à toute concession, nous n'en maintiendrons pas moins religieusement nos promesses, tout en nous permettant de trouver excessives sa raideur et sa ténacité.

Je vous prie de me faire savoir, aussitôt que vous le pourrez, l'époque précise de la réunion du Congrès, afin que je puisse vous faire parvenir à tems les documents qui pourraient vous être utiles dans cette circonstance.

Passant maintenant de Bolgrad à un sujet beaucoup moins important, je dois vous prier de tâcher d'obtenir deux décorations auxquelles deux de mes bons amis, M. Castelli (1) et M. Ricotti (2), me paraissent avoir droit.

Il y a quelque tems, un échange de documents importants a eu lieu entre les Archives de France et celles du Royaume. À cette occasion, on nous a demandé et nous avons ac-

---

(1) Michelangelo Castelli, da Racconigi, deputato, direttore generale degli Archivi generali del Regno, poi senatore e segretario del Gran Magistero dell'Ordine Mauriziano.

(2) Ricotti cav. Ercole, dà Voghera, capitano nel Genio militare, professore di storia moderna nella R. Università di Torino, membro della R. Accademia delle Scienze di Torino, cavaliere dell'Ordine civile di Savoia. Più tardi senatore. Lasciò molti scritti d'indole storica, fra i quali primeggiano una *Storia delle compagnie di ventura* ed una *Storia della monarchia piemontese*, nonchè delle *Memorie*, che sono state pubblicate dall'illustre barone Antonio Manno.

cordé deux décorations : une d'officier à M. *** et une de chevalier à M. ***. Maintenant il nous paraît de toute justice qu'on décore les personnes qui, chez nous, ont le plus travaillé à l' échange en question. Ricotti, membre de l'Académie des Sciences, est un de nos historiens les plus distingués ; il est digne à tous les égards de la croix d'honneur. Castelli a des titres tout particuliers à la reconnaissance de la France. Sur la demande de Gramont, il s'est occupé de réunir toutes les lettres de Napoléon I, qui se trouvaient dans les Archives de Turin et de Gênes. Il est parvenu à mettre ensemble une collection fort intéressante, qui a dû être envoyée directement à l'Empereur par Gramont qui, à cette occasion, lui avait déjà annoncé une croix.

Ricotti n'étant que capitaine du génie, ne saurait aspirer qu'à la croix de chevalier. Castelli étant chef des Archives, ne pourrait recevoir que celle d'officier. Peut-être en recommandant directement cette affaire à M. Billault (1), vous réussirez mieux qu'en passant uniquement par le canal, peu bienveillant, de Walewski.

Recevez, etc.

PS. Je pense qu'il serait utile qu'en ayant l'air de commettre une indiscrétion, vous laissiez prendre connaissance de la confidentielle de ce jour à lord Cowley. Vous aurez soin de tenir Azeglio au courant de vos démarches. La position est difficile, mais j'ai confiance que, grâce à vous, nous nous en tirerons passablement bien.

---

(1) Billault, senatore, ministro dell'Interno.

CCCXCVII.

A MONSIEUR LE COMTE D'HOFSCHMIDT (1)

Bruxelles.

(Turin, 10 décembre 1856).

Monsieur le Comte,

Je m'empresse de vous fournir les renseignements que vous m'avez fait l'honneur de me demander par votre lettre du 5 courant.

Le Governement sarde est très disposé à accueillir favorablement la demande d'établir à Gênes une Société de crédit maritime, sans toutefois s'engager *a priori* à donner son autorisation aux Statuts de la dite Société. Toutefois, comme le Gouvernement a pour principe de laisser à l'industrie privée une grande liberté d'action, les fondateurs peuvent compter qu'on ne leur imposera pas d'inutiles entraves.

Quant à la maison dont vous me parlez, c'est une des plus honorables de Gênes, qui tient le premier rang dans le commerce des grains de la Méditerranée.

Je serais charmé que ces renseignements vous déterminent à vous intéresser dans une entreprise sarde destinée peut-être à augmenter les rapports commerciaux de nos deux pays. Je vous prie de me rappeler au souvenir de vos anciens collègues MM. Frère (2) et Rogier (3), et d'agréer l'assurance de ma haute considération.

---

(1) Uomo politico e finanziere belga, di parte liberale.

(2) Frère, o Frère-Orban, avvocato ed uomo di Stato belga, pubblicista, più volte ministro delle finanze, presidente del Consiglio nel 1868 e nuovamente nel 1878 dopo un periodo passato nella opposizione, di cui era capo. Liberale e anticlericale.

(3) Rogier (Carlo), uomo di Stato belga, nato nel 1800, uno degli autori dell'indipendenza belga; ministro dell'interno nel 1832, dopo essere stato governatore di Anversa; ministro dei lavori pubblici nel 1840, poi dal 1847 al 1852 successivamente dell'interno e della guerra. Capo dell'opposizione liberale sotto i ministri De Brouckère e De Decker; tornò al potere l'anno 1857 col portafoglio dell'interno e quindi degli affari esteri; si ritirò nel 1868.

CCCXCVIII (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 18 décembre 1856).

Mon cher Marquis,

Je vous envoie par Nigra tous les documents que j'ai réunis sur la malheureuse question de Bolgrad. Je vous recommande la lecture des protocoles de la Commission chargée de tracer la nouvelle frontière. Vous verrez avec étonnement que le Commissaire français a combattu les prétentions de la Russie avec non moins de vigueur que le Commissaire anglais. Je vous engage à en faire la remarque à Walewski, à l'occasion.

Nigra vous remettra également vos instructions. Elles peuvent se résumer en deux lignes : voter sans réserve avec l'Angleterre sur l'interprétation de l'art. 20 ; tâcher d'amener les Anglais à consentir à une compensation territoriale en faveur de la Russie, sans toutefois prétendre leur imposer cette concession à coups de majorité. La tâche est délicate et difficile ; mais vous l'accomplirez avec succès, mon cher Marquis, j'en ai le pressentiment. Je crois convenable et utile que la Sardaigne motive son vote, pour peu que cela puisse se faire sans soulever de graves objections de la part des autres puissances. Appelés, en quelque sorte, à jouer le rôle de juge, d'arbitre, il faut que le monde connaisse les raisons qui ont décidé notre vote. Peu de phrases suffiront. Il me paraît que vous aurez peu à ajouter à ce que contiennent vos instructions ; peut-être faudra-t-il indiquer le motif qui vous empêche de donner aux arguments russes un poids prépondérant.

---

(1) « N. 24, par Nigra ».

Si la question de l'évacuation immédiate des Principautés et de la mer Noire est mise sur le tapis, notre position deviendra assez embarrassante, car il est presque impossible de frapper l'Autriche sans que quelques coups retombent sur l'Angleterre. Il vaudrait mieux, par conséquent, que la question ne soit pas soulevée dans le sein du Congrès. Cela ne vous empêchera pas de répéter sur tous les tons que nous ne consentirons jamais à envoyer notre Commissaire à Bukarest, tant qu'un soldat autrichien demeurera dans les Principautés.

Si malgré nos efforts, on proposait au Congrès d'adresser à l'Angleterre l'invitation formelle de retirer ses vaisseaux de la mer Noire, vous pourriez dire que, ne pouvant mettre en doute l'intention de cette Puissance d'exécuter les conditions du traité, vous êtes convaincu qu'elle rappellera sa flotte le lendemain du jour où ce traité aura reçu, de la part de la Russie, un pleine exécution ; qu'une fois les questions de Bolgrad et de l'île des Serpents résolues, rien ne saurait justifier la présence des Anglais dans la mer Noire, et que, par conséquent, leur supposer le projet d'y demeurer, en opposition évidente avec les engagements pris, non seulement envers la Russie, mais aussi envers toutes les autres Puissances, ce serait leur faire une injure à laquelle vous ne croyez pas devoir vous associer (1).

Pour ne pas rendre ma correspondance trop volumineuse, j'ai chargé Nigra de vous répéter de vive voix plusieurs choses d'une importance secondaire, qu'il eût été trop long de vous écrire.

Vous pouvez employer Nigra sans réserve, il est au courant de tout ce qui s'est passé, et d'ailleurs vous savez qu'il mérite toute notre confiance.

Je regrette vivement la tournure que prennent les affaires

---

(1) Cfr. con la lettera d'egual data (erroneamente indicata 16 dicembre) pubblicata col n. CXX da N. Bianchi, *La politique du Comte de Cavour.*

de Neuchâtel. Il nous convient d'y demeurer entièrement étrangers. J'avais fait adresser quelques conseils de modération et de clémence au Conseil fédéral, dont il n'a pas tenu compte ; maintenant il ne nous reste rien à faire qu'à déplorer la stupidité de gens qui auraient pu se tirer de la situation difficile où ils sont placées, en hâtant la conclusion du procès des insurgés neuchâtelois, pour se débarrasser d'eux une fois leur sentence prononcée, par une amnistie pleine et entière (1).

Je vous engage à faire tous vos efforts pour éviter que la question ne soit soumise au Congrès.

Vous aurez vu par les journaux que le Prince de Monaco vient d'établir dans sa *capitale* une grande maison de jeu.

Son intention est de faire de Monaco un vaste tripot européen. Ce beau projet ne doit guère augmenter la considération dont il jouit auprès des grandes Puissances. Pour le moment, nous le laissons faire, afin que l'Europe connaisse à quelle espèce d'homme et de Prince nous avons à faire. Je me réserve de vous entretenir plus tard de cette question. En attendant, si l'occasion se présente, vous pouvez vous montrer fort indigné contre le Prince, en ajoutant que vous êtes persuadé que la Sardaigne ne tolérera pas qu'on vienne implanter un foyer de corruption au centre de ses États.

Pendant mon séjour à Paris, j'ai été en rapports avec

---

(1) Il 26 novembre, la Francia aveva fatto conoscere al Consiglio federale svizzero che « nel caso in cui l'Assemblea federale avesse ceduto al desiderio dell'Imperatore, e messo in libertà i prigionieri, l'imperatore avrebbe fatto il possibile presso il re di Prussia per indurlo a rinunziare ai suoi diritti su Neuchâtel e Valangin ». Il Consiglio federale rifiutò di accedere alle proposte francesi (5 dicembre). Dopo di che la Prussia dichiarò (8 dicembre) non poter differire più a lungo di prendere provvedimenti più atti che non le vie diplomatiche a far rientrare il re di Prussia nei suoi diritti, pur soggiungendo che, se la Svizzera ritornava a più savie risoluzioni, « l'orecchio del re non rimarrebbe chiuso alla voce della conciliazione ». Il 16 dicembre, le relazioni diplomatiche fra i due Stati furono rotte.

M. Buloz (1), directeur de la *Revue des Deux Mondes*, qui me fit une foule de promesses qu'il n'a guères tenues. Lui ayant fait faire des reproches, il s'est justifié par une foule de mauvaises raisons, parmi lesquelles il allégue que vous n'avez jamais voulu le recevoir. Je vous prie, si l'occasion se présente, de l'accueillir avec bienveillance et de lui fournir les renseignements, sur notre politique et sur l'état du pays, que vous croirez pouvoir lui donner sans inconvénients.

La *Revue* ayant un grand nombre d'abonnés dans toute l'Europe, il importe qu'elle soit dans nos intérêts.

Recevez, etc.

CCCXCIX.

AL SIGNOR DOTTORE BO

Genova.

(Torino, 19 dicembre 1856).

Preg^mo Signore,

Nel ringraziare la S. V. dell'invio dell'opera ch'Ella sta stampando per volgarizzare le buone dottrine sanitarie, altamente commendo i suoi sforzi per svolgere l'applicazione dei principii che informano il nuovo sistema che più d'ogni altro Ella ha contribuito ad introdurre nello Stato. Ma, nello stesso tempo, debbo eccitarla a mostrarsi un po' più largo nella pratica, interpretando le norme stabilite in modo da procurare maggiori facilità al commercio. Ogni giorno odo lamenti sui ritardi frapposti dalla Sanità allo sbarco dei passeggeri provenienti dalla Sardegna. Quale assurdità il richiedere formalità da persone che giungono

(1) Buloz Francesco, nato nel 1803 a Vulpères, presso Ginevra, dopo essere stato proto di tipografia ed aver fatto alcune traduzioni dall'inglese, fondò, nel 1831, la notissima *Revue des Deux Mondes*, tuttora fiorente.

dalle provincie colle quali esistono corrispondenze telegrafiche!! Lasci sbarcare i Sardi senza molestarli. Non li trattenga per ore in porto ad aspettare che gl'impiegati sanitari sieno svegliati. Lasci gracchiare i maligni e gli uomini di mala fede. Non abbia paura delle loro contumelie e delle loro calunnie, chè il pubblico le farà plauso. Quanto minori formalità richiederà, altrettanto maggiori saranno i suoi meriti presso il Governo. Sia largo, glielo ripeto, ed io ed i miei colleghi la sosterremo senza riserva.

Creda, ecc.

CD.

Al signor cavaliere Galvagno (1)

Torino.

(Torino, 19 dicembre 1856).

Preg.mo Signore,

Il signor *** impiegato in Sardegna, stava da nove mesi sul continente oziando, ed impiegando il suo tempo a far la guerra al Ministero. Un simile scandalo non poteva tollerarsi; tanto più che questa non è la prima volta in cui questo signore si sottrae ai doveri del proprio officio. Il *** ritrae uno stipendio come giornalista; non può cumulare con questo una paga come regio impiegato.

Mi lusingo che quando la S. V. prenderà a considerare questi fatti, ravviserà la disposizione di cui il *** fu l'oggetto, tutt'altro che soverchiamente severa.

Ho il bene, ecc.

---

(1) L'avvocato Giovanni Filippo Galvagno, da Torino, più volte deputato, e ministro col De Launay e con Massimo d'Azeglio. Sindaco di Torino e senatore. Morto nel 1874.

CDI (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 26 décembre 1856).

Mon cher Marquis,

J'ai reçu l'expédition Minetti. Vos raisonnements sur la question de Bolgrad sont parfaitement justes. Toutefois je ne crois pas nécessaire de les faire insérer tout au long dans le protocole de la conférence. Un ou deux ou trois considérants seraient, à mon avis, suffisants pour motiver notre vote et justifier notre conduite. Au reste, si ce que Gramont m'a communiqué hier au soir est exact, il n'y aurait plus de discussion, et la conférence résoudrait le problème qui tient depuis trois mois l'Europe en suspens, par une délibération prise à l'unanimité. L'Angleterre et la France étant tombées d'accord sur la compensation territoriale à donner à la Russie, ce moyen d'en finir que nous avons suggéré depuis longtems réunirait l'approbation de toutes les Puissances.

Si cela est, vous auriez soin de constater auprès des Russes que c'est à nous que revient l'honneur de l'initiative d'une proposition qui sauvegarde l'honneur et l'amour propre de la Cour de St.-Pétersbourg. D'autre part, pour convaincre l'Angleterre de notre parfaite loyauté, vous pourrez communiquer confidentiellement vos instructions à Cowley.

Si l'Empereur n'est pas un ingrat, il doit nous savoir le plus grand gré de notre conduite dans toute cette négo-

(1) « N. 25 ». — Pubblicata parzialmente, dalle parole « Maintenant que la question de Bolgrad, etc. » come nota al n. CXXI, da N. BIANCHI, *La politique du Comte de Cavour*, pag. 215.

ciation, car il doit reconnaître que c'est à nous qu'il doit de se tirer d'une manière digne et convenable du mauvais pas où son ministre l'avait fourré. Si Walewski était chargé de nous faire exprimer officiellement par Gramont la satisfaction de l'Empereur, j'en serais bien aise, car cela dissiperait entièrement les nuages que ma réserve a suscitées dans l'esprit de ce diplomate.

Maintenant que la question de Belgrade est finie d'une manière satisfaisante, commencent les embarras suscités par celle de Neuchâtel. La France ne doit pas désirer plus que nous de voir la Suisse envahie par la Prusse : elle devrait, par conséquent, nous savoir gré des efforts que nous ferions pour amener une solution pacifique du différend qui menace d'allumer un incendie au centre de l'Europe.

Ne voulant pas nous donner une importance exagérée, nous avions résolu de ne pas intervenir diplomatiquement dans cette affaire. Dans ce but, j'avais retenu Jocteau à Turin afin que son absence fournît à notre Légation à Berne un motif ou un prétexte de se tenir tout à fait à l'écart ; mais les instances de la Prusse d'abord, celles de l'Angleterre ensuite, nous ayant poussé à faire des démarches officieuses, nous pouvons, sans crainte d'être taxé de présomption, jouer un rôle actif dans cette affaire. Si nous étions sûrs de l'appui ou du moins de l'adhésion tacite de la France, nous n' hésiterions pas à entreprendre la tâche difficile de trouver un moyen de concilier la dignité de la Prusse et de la Suisse.

Il est évident qu'au point où en sont les choses, la Prusse ne peut pas commencer des négociations et suspendre ses opérations militaires, si le procès des insurgés Neuchâtelois se poursuit malgré ses protestations ; d'un autre côté, la Suisse ne peut supprimer le procès sous le coup des menaces de la Prusse. Comment sortir de ce fâcheux dilemme ? Un seul moyen, à mon avis, a chance de réussir. C'est le suivant : On demanderait à la Suisse

de suspendre le procès des insurgés de Neuchâtel, en mettant ceux-ci en liberté provisoire, avec l'engagement d'honneur, pris par eux et garanti par une ou plusieurs des Puissances médiatrices, qu'ils se constitueraient de nouveau en prison, dans le cas où le procès dût être repris. Une fois les prisonniers en liberté, on engagerait la Prusse à négocier ; si elle accepte, il sera facile d'arriver à un arrangement définitif. Il serait à désirer que vous puissiez faire parvenir cette proposition à l'Empereur lui-même ; en tout cas, Walewski ne pourra pas se dispenser de la lui soumettre.

Vous aurez soin de répéter à Walewski, que, si nous nous sommes décidés à faire cette communication, c'est parce que nous sommes convaincus qu'il serait fort agréable à la France de voir terminer un différend qui peut lui causer de graves embarras. Vous ne lui laisserez pas ignorer que le Cabinet de Berlin nous a engagés, par l'entremise de De Launay, de faire des offices pacifiques à Berne ; enfin vous laisserez entrevoir l'embarras immense où nous nous trouverions si l'Autriche s'avisait, pour avoir en main un gage contre les projets de la Prusse, d'occuper le Tessin.

Vous m'informerez sans délai, par le télégraphe, du résultat de la démarche que je vous engage à faire.

CDII (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 27 décembre 1856).

Mon cher Marquis,

Ma lettre de hier était déjà cachetée lorsque j'ai reçu votre dépêche télégraphique du 26 courant. Je crois devoir,

(1) « N. 26 ».

en conséquence, vous répéter que nous n'avons aucune envie de nous mêler de la question de Neuchâtel. Si nous avons adhéré aux instances du ministre d'Angleterre et aux sollicitations de la Prusse, c'est que nous étions persuadés de rendre un service à l'Europe, et à la France en particulier, qui, plus que toute autre Puissance, est intéressée à ce que la guerre ne s'allume pas en Suisse. Si notre intervention déplait à la France, et s'il n'est pas possible de concerter nos démarches avec elle, nous y renoncerons très volontiers. Jusqu'à présent, nous ne sommes nullement engagés, et par conséquent parfaitement libres de nous tenir à l'écart (1).

Je vous autorise à vous abstenir de faire la communication contenue dans ma lettre de hier pour peu que vous la jugiez inopportune.

Croyez, etc.

CDIII.

A MONSIEUR LE COMTE DE LAUNAY

Berlin.

(27 décembre 1856).

Mon cher Comte,

La démarche collective que les ministres d'Angleterre et des États-Unis nous avaient proposé de faire (2) n'ayant pas pu s'accomplir, nous nous trouvons placés dans une position très délicate. Ma demande isolée, surtout si elle n'avait pas l'appui moral de nos alliés, n'aurait aucune chance de réussir.

D'ailleurs cet acte a trop d'importance, il est d'une exécution trop difficile pour pouvoir être confié à un simple

(1) Cfr. con la lettera del 26 dicembre (CXXI) pubblicata da N. BIANCHI, *La politique du Comte de Cavour*, pag. 214.

(2) Presso il Consiglio federale elvetico.

chargé d'affaires par intérim. En présence de cette double difficulté, j'ai expédié un courrier à Paris et à Londres, afin que nos ministres sondent les Cabinets auprès desquels ils sont accrédités, et en même temps j'ai engagé M. Jocteau de retourner à son poste. L'habileté et la prudence qui distinguent ce diplomate, ainsi que la considération dont il est entouré, le mettent à même de s'acquitter, de la manière la plus satisfaisante, de la tâche délicate qui pourrait lui être confiée. Vous n'aurez pas de peine à persuader le Cabinet de Berlin que, du moment où nous avons à agir isolément, il est hautement convenable que les démarches que nous pourrions faire soient confiées à une homme dans une position élevée, jouissant de toute notre confiance. En admettant, maintenant, que la France et l'Angleterre ne s'opposent pas à une démarche isolée de la Sardaigne, est-il probable que celle-ci ait la moindre chance de succès, si elle consistait à reproduire les propositions que le Conseil fédéral a déjà repoussées à plusieurs reprises? Je ne le pense pas. L'opinion publique en Suisse est excessivement montée. Tous les partis sont d'accord pour soutenir le Conseil fédéral et repousser les prétentions de la Prusse. Les Suisses se font peut-être illusion, mais ils sont persuadés d'être en mesure de résister à la Prusse. Si l'on veut que la Suisse cède, il faut trouver un moyen terme qui sauvegarde leur honneur déjà trop engagé pour qu'ils puissent supprimer purement et simplement le procès de Neuchâtel, ainsi qu'on leur a conseillé de le faire. Mais on pourrait, il me semble, arriver au même but par un moyen que la Prusse pourrait accepter. On proposerait à la Suisse de suspendre indéfiniment le procès de Neuchâtel et de mettre les prisonniers en liberté provisoire, moyennant l'engagement que prendraient ceux-ci de se constituer en prison si le procès était repris. Cette mesure prise, la Prusse consentirait à négocier avec la Suisse, soit directement, soit par l'entremise d'une puissance amie. Les négociations, pour

peu qu'elles fussent conduites avec habileté, aboutiraient certainement à un résultat pacifique, car, d'accord quant au fond, il faudrait être bien maladroits pour ne pas trouver une forme qui sauvegarde l'honneur et l'amour-propre des deux parties.

Veuillez toucher quelques mots de cette idée avec M. de Manteuffel, sans donner à vos paroles la moindre portée officielle. Vous m'informerez par le télégraphe de l'accueil que cette idée aura reçu.

Si l'on vous interpelle sur la conduite que nous entendons suivre en cas de guerre, vous déclarerez que notre intention est de rester parfaitement neutres, sans entrer toutefois en discussion sur la manière d'appliquer le principe de la neutralité. On vous demandera peut-être si nous donnerons passage aux Suisses du Roi de Naples et à ceux du Pape, dans le cas où ils voudraient retourner chez eux. Vous répondrez que nous ne les laisserons pas passer en corps organisé, mais que nous ne saurions nous opposer à leur passage comme individus allant défendre leurs foyers. Vous saisirez cette occasion pour faire ressortir les inconvénients que présente, pour un Gouvernement, l'emploi de troupes mercenaires, et vous ne dissimulerez pas que, comme puissance italienne, nous verrions avec plaisir des soldats étrangers quitter le sol de notre patrie. Votre position est difficile et délicate, mais je ne doute pas que vous ne vous tiriez d'affaire, aussi bien que vous venez de le faire à Dresde.

Je vous remercie de la lettre particulière que vous avez bien voulu m'adresser le 22 de ce mois. Je suis excessivement sensible aux sentiments que vous m'exprimez, quoique je pense ne pas avoir de droit à votre reconnaissance, car, si j'ai pu contribuer à améliorer votre position, ce n'est point une faveur que je vous ai procurée, mais bien une justice que j'ai aidé à vous rendre.

Croyez, etc.

CDIV (1).

À MONSIEUR LE COMM. JOCTEAU

Berne.

(1er janvier 1857).

J'espère qu'à votre arrivée à Berne, vous aurez trouvé les négociations encore pendantes, et que vous pourrez, grâce à votre habileté consommée et à la haute influence dont vous jouissez, contribuer puissamment à les amener à une conclusion favorable au maintien de la paix. Si les propositions n'ont plus de chances d'être accueillies par le Conseil fédéral, je pense que ce serait le cas de mettre en avant le projet que j'avais communiqué au Marquis de Villamarina, et dont je vous ai remis une copie avant votre départ.

La Suisse peut l'adopter sans sacrifier le moindre de ses droits ni courir le danger d'être accusée de faiblesse. Puisqu'elle est disposée à supprimer le procès de Neuchâtel, si le Roi de Prusse consent à négocier sur la base de la renonciation de ses droits de souveraineté sur le Canton, pourquoi ne pourrait-elle pas en suspendre le cours? Peut-être trouvera-t-elle excessive une suspension indéfinie. Dans ce cas, elle pourrait se borner à le suspendre pour un tems déterminé, trois mois par exemple. Le point qui rencontrera le plus de difficulté ce sera l'élargissement sur parole des prisonniers. Mais encore ici, on pourrait vaincre cet obstacle si les prisonniers prenaient l'initiative de quelque démarche auprès du Roi de Prusse dans l'intérêt de la paix. S'il vous était possible de vous mettre en communication directe avec eux, vous pourriez le leur conseiller. Ces mes-

(1) « N. 1 ».

sieurs dont on ne saurait révoquer en doute les sentimens nobles et généreux, se sont crus engagés d'honneur vis-à-vis de la Cour de Berlin. Ils ont payé une dette qu'ils croyaient avoir contractée envers le Roi Frédéric-Guillaume; ils l'ont payée largement, avec usure.

Maintenant ils ont des devoirs, non moins sacrés, vis-à-vis de la Suisse que, dans toutes les hypothèses, ils doivent considérer comme leur véritable patrie. Pourquoi ne s'acquitteraient-ils pas envers elle comme ils l'ont fait vis-à-vis du Prince qu'ils considéraient comme leur souverain?

Une adresse au Roi de Prusse signée par MM. de Pourtalès (1) et de Weldestein (2) en faveur de la paix et demandant ces concessions devenues inévitables en dernière analyse, produirait un excellent effet.

Si vous pouviez obtenir d'aller les visiter, vous pourriez la leur demander ou nom de l'intérêt que non seulement la Suisse, mais l'Europe entière ont à la solution pacifique de la question qui tient les esprits en suspens. S'ils sont, comme je n'en doute pas, animés d'un véritable patriotisme, ils doivent frémir à l'idée de la lutte sanglante qui est sur le point de s'engager. Quelle qu'en soit l'issue, elle coûtera à leur véritable patrie des sacrifices immenses en hommes et en argent. Ils seront, en quelque sorte, responsables du sang de leurs concitoyens. Si vous les trouviez bien disposés, vous pourriez leur dire que la Sardaigne est prête à se rendre garante des engagements qu'ils prendront.

Je conçois que les démarches que je viens de vous conseiller sont de la nature la plus délicate; aussi je vous laisse juge absolu de leur opportunité. Ayant la plus entière confiance dans votre zèle éclairé et dans votre haute prudence, je me remets entièrement à vous sur le choix des

---

(1) I conti Federico e Luigi Di Pourtalès, promotori del movimento del 3 settembre.

(2) Probabilmente il signor Wesdehlen, uno dei capi del movimento del 3 settembre.

moyens pour atteindre le but de nos efforts: le maintien de la paix.

Veuillez témoigner au Conseil Fédéral toute la satisfaction que nous ont fait éprouver les efforts qu'il a faits pour conserver à la question actuelle un caractère éminemment national, en la préservant de tout alliage avec l'esprit révolutionnaire et démagogique.

CDV.

A monsieur le Marquis Costa de Beauregard.

(2 janvier 1857).

Mon cher Léon,

Je ne vous ai pas écrit plus tôt parce que j'espérais pouvoir, d'un jour à l'autre, vous annoncer le résultat des experiences Sommeiller. Elles devaient avoir lieu en décembre, mais quelques accidents arrivés aux machines les ont retardées. On m'assure toutefois qu'elles auront lieu la semaine prochaine.

Sommeiller et ses amis (1) sont plus confiants que jamais. Ranco, étranger à leur invention et par conséquent désintéressé, est animé d'une foi tellement robuste qu'il ne doute de pouvoir sinon transporter les montagnes, les percer à coup sûr avec la plus grande facilité.

Si les expériences réussissent, nous présenterons immédiatement une loi au Parlement pour obtenir les facultés nécessaires pour cette œuvre gigantesque. Il ne s'agit que de 35,000,000 pour aller de Modane à Suse. Le budget ordinaire de 1858 présentant un parfait équilibre, le Parlement ne nous refusera pas le crédit que nous lui demanderons.

Dans ce cas, toutefois, il sera nécessaire que tous les

(1) Grandis e Grattoni.

députés de la Savoie, vous en tête, veniez à votre tour jouer le rôle de députés ministériels. Ranco est convaincu que le « Victor-Emmanuel » deviendra un des premiers chemins de l'Europe.

Quant on percerait le Mont-Genèvre, la ligne du Mont-Cenis ne continuerait pas moins à être la ligne directe de Gênes-Turin à Paris.

Si le projet Perreire s'exécutait, le Mont-Genèvre, loin de faire tort au Mont-Cenis, lui serait fort avantageux. Tout dépend du succès des expériences; si elles réussissent, soyez sans inquiétude, et tenez pour certain que la locomotive vous transportera de Turin à Paris sans la moindre interruption.

J'ai écrit, ces jours derniers, au Duc de Valmy, pour lui rappeler ses engagemens au sujet du tracé de la ligne de Grenoble à Lyon.

A peine j'ai reçu votre lettre antécédente, j'ai écrit à M. Laracine pour qu'il hâte l'affaire d'Aiguebellette: il m'a répondu que le retard provenait d'un de vos agents. Veuillez vérifier le fait. Soyez certain que je ne demande pas mieux que de terminer cette affaire en empochant vos écus.

Agréez.

CDVI.

A MONSIEUR LE CHEV. DUPRAT (Commissaire) (1).

Aix.

M. Bias m'a adressé deux lettres pour réclamer mon intervention en sa faveur auprès de l'administration de l'établissement thermal d'Aix. Il invoque mes souvenirs et s'ap-

---

(1) Giovanni Battista Duprat o Dupraz, avvocato, intendente. Fu qualche tempo in disponibilità, poi collocato quale commissario presso lo stabilimento delle Terme di Aix. Passò nuovamente nelle intendenze. Nel 1860 era intendente a Pallanza.

puie sur les motifs qui ont inspiré les deux conventions par lui passées avec les finances, pour prouver que la retenue de 80,000 fr., qu'on veut lui faire n'est pas équitable. M. Bias s'exagère la valeur des arguments dont il se prévaut. Toutefois je dois dire que, lors de la seconde convention, j'ai inutilement réclamé de lui la suppression de l'article, cause de la contestation actuelle. M. Bias l'interprétait dès lors en sa faveur, et moi, sans admettre sa manière de voir, je n'ai pas cru devoir la combattre pour ne pas créer une difficulté en vue d'une hypothèse qui alors ne paraissait pas devoir se réaliser.

D'après ce que je viens de vous dire, je ne me crois pas engagé moralement envers M. Bias. Malgré cela, je verrais avec une véritable satisfaction ce différend se terminer par une transaction. La question, que j'ai fait soigneusement examiner, en est pour le moins douteuse. Le mémoire remarquable de M. Dupasquier s'appuie plus sur l'esprit que sur la lettre de la convention: il est, par conséquent, possible, sinon probable, que ses arguments aient moins d'influence sur l'esprit des magistrats que ceux de la partie adverse. D'ailleurs je pense qu'il y a un grand intérêt à éviter un procès avec M. Bias, qui exciterait un certain scandale. Par ces motifs, je pense qu'un arrangement à l'amiable serait désirable sous tous les rapports. Si cette manière de voir était partagée par les membres du Conseil, je crois qu'il me serait facile d'amener M. Bias à des conditions équitables. Je vous engage à communiquer ma lettre à M. Dupasquier, et à me faire connaître son opinion sur mon projet de transaction.

J'ai été très satisfait du double résultat que nous avons obtenu devant la Cour de Cassation. Si cela avait pour résultat de rendre M. Mollard plus traitable, il faudrait en profiter pour terminer le différend qu'il a soulevé.

CDVII.

A MONSIEUR L'AVOCAT ADOLPHE DEFORESTA (1)

Nice.

(Turin, 6 janvier 1857).

J'ai été très sensible à la démarche que vous avez bien voulu faire pour effacer la pénible impression qu'avait produit sur moi la part que vous avez prise au dernier procès que le directeur des douanes de Nice a eu à soutenir. Je ne nous ai jamais soupçonné d'entretenir des sentiments hostiles à l'Administration que je dirige, ni ne vous ai accusé de vouloir acquérir une facile popularité en vous posant en adversaire des employés chargés de la douloureuse et difficile mission de percevoir des impôts auxquels la population niçoise n'était pas encore accoutumée. Il se peut qu'emporté par la chaleur de la discussion, vous ayez déployé un zèle et employé des arguments qui ont pu être attribués à une animosité personnelle. Mais accoutumé, moi même, aux emportements des luttes parlementaires, je sais avec quelle indulgence ou doit juger les excès du barreau.

Aussi je n'ai qu'une seule observation à vous faire. Votre client était un employé. Votre devoir et votre droit étaient de faire tous vos effort pour le faire absoudre de l'accusation qui était portée contre lui; mais vous ne deviez pas, à mon avis, vous transformer en accusateur de l'autre partie, employé, comme lui, de l'État. L'avocat représente son client; il parle, en quelque sorte, en son nom. Or, vous avouerez, j'en suis certain, qu'il eût été hautement incon-

(1) Figlio del ministro di grazia, giustizia e culti, conte Giovanni De Foresta. Praticò avvocatura nella città nativa di Nizza; entrò poi, dopo il 1860, nella magistratura italiana e vi raggiunse i più alti gradi. Senatore nel 1884; morto a Roma nel novembre 1886.

venant que M. Ferraud se fût livré en public à une violente attaque contre un directeur des Douanes. Sans être solidaires, les employés des différents administrations se doivent des égards mutuels. S'ils ont des griefs les uns contre les autres, c'est à leur supérieur qu'il appartient de les redresser.

Je ne doute que vous ne preniez en bonne part cette observation tout amicale et qui m'est dictée par l'intérêt que je porte au fils d'un collègue que j'aime et que je respecte.

Recevez, etc.

CDVIII.

A MONSIEUR JOCTEAU

Berne.

(10 janvier 1857).

J'ai lu avec le plus grand intérêt les dépêches officielles et la lettre confidentielle que vous m'avez adressées depuis votre arrivée à Berne jusqu'au 6 courant.

Je m'empresse de vous faire connaître que j'approuve sans réserve tout ce que vous avez dit et fait. Il était impossible de remplir avec plus de mesure et de tact toutes les instructions que j'ai eu l'honneur de vous donner avant votre départ.

Il est à espérer que l'Angleterre et la France parviendront à se mettre d'accord et à faire accepter leur médiation à la Suisse. L'envie de plaire à la Prusse ne saurait l'emporter, dans l'esprit élevé de l'Empereur, sur l'intérêt que la Suisse doit lui inspirer. Si la médiation sera acceptée, notre rôle devra se borner à tenir à Berne, comme à Berlin, un langage conciliant et modéré. Si, malheureusement, cette solution n'était pas réalisable, je persiste à

croire que l'emploi du moyen que vous avez suggéré à M. Fornerod (1) produirait d'excellents résultats, quand même il ne serait pas accepté d'avance par la Prusse. Si les prisonniers Neuchâtelois étaient mis en liberté, si le procès était suspendu, le Roi Frédéric-Guillaume n'aurait plus de prétexte pour hâter le mouvement de ses troupes; il serait forcé de négocier. Une fois les négociations ouvertes, on serait certain de les voir aboutir à un résultat pacifique, puisque, d'accord sur le fond, les deux parties ne se disputent que sur une question de forme. Or, à mon avis, la diplomatie, impuissante, en général, à résoudre les problèmes qui roulent sur des faits, excelle à règler les disputes où l'amour-propre et la vanité des parties sont seules en jeu (2).

Vous avez fait si bien jusqu'ici que je n'ajoute rien aux instructions que je vous ai données, me remettant pleinement à votre jugement pour les interpréter suivant les circonstances, et de la manière la plus favorable au but que nous nous proposons d'atteindre.

Recevez, etc.

CDIX.

Al M. R. don Margotti (3).

Torino.

(8 febbraio 1857).

Nel ringraziare la S. V. del dono ch'Ella mi fece, mi fo debito di assicurarla che mi torna sommamente gradito

---

(1) Costante Fornerod, del cantone di Vaud, presidente, per l'anno 1857, del Consiglio federale (*Bundesrath*) svizzero.

(2) Il Consiglio federale svizzero, con messaggio del 12 gennaio all'Assemblea, propose l'annullamento del processo contro gli autori della sommossa dei 2 e 3 settembre, l'allontanamento degli accusati dal territorio svizzero sino ad assestamento definitivo della vertenza. Il Consiglio nazionale (15 gennaio) ed il Consiglio degli Stati (16 gennaio) adottarono, con fortissime maggioranze, le dette proposte.

(3) Noto pubblicista clericale, fondatore e direttore dell'*Unità Cattolica*, polemista acuto.

quale prova non dubbia che, in questa terra matura a libertà, gli eletti ingegni sanno combattere i loro avversari politici senza ricusare loro la simpatia e la stima che, come uomini, possono meritare.

Sono con distinti sensi, ecc.

CDX (1).

Al signor conte di Sanfront (Sindaco)

Tronzano.

(9 febbraio 1857).

Salmour mi ha comunicato la lettera che il sig. Giles ti ha diretta.

Ti prego rispondergli che il Governo ha l'intenzione di abbandonare la costruzione dei Dock all'industria privata e che perciò lascerà alla Compagnia che ne assume l'impresa la libera scelta dell'ingegnere che dovrà dirigerne l'esecuzione.

Ti restituisco le carte che erano annesse alla lettera di Salmour.

CDXI.

Al signor generale Durando

Costantinopoli.

(9 febbraio 1857).

Le notizie che tu mi dai colla tua particolare del 26 scaduto, intorno al nuovo rappresentante della Porta a Torino, mi fa capace che non guadagniamo al cambio che sta

(1) « Per posta ».

per operarsi. Mussurus (1) era una buona persona, poco educata, ma di un commercio facilissimo.

Comunque, hai fatto ottimamente a non opporti alla nomina di Rustem-Bey (2), e di fare, in qualche modo, a *mauvais jeu bonne mine.* Se questi è un uomo di spirito, non farà l'austriaco da noi. È probabile che egli cercherà, abbondando in altro senso, a distruggere la prevenzione che le sue simpatie antiche hanno fatto concepire. Ma, fatto cauto dai tuoi avvisi, non mi lascierò infinocchiare da lui.

Ti raccomando caldamente l'affidata inchiesta. Vedrai dalla relazione di *** quanto sconveniente sia stata, rispetto a lui, la condotta degli impiegati del Consolato, e quella di ***. Parmi che tutti meritino più o meno un qualche castigo; nulla però deciderò prima di avere ricevuto la tua relazione; è l'opinione tua che ti prego trasmettermi in via confidenziale. Ciò che ti ho testè detto, basta a provarti che non sogno nemmeno di rimandare *** a Costantinopoli. Quando anche venisse ad essere scolpato come impiegato, mi rimarrebbe sempre di lui sinistra impressione come uomo.

Temo al pari di te che la Commissione dei Principati (3) non proceda in modo soddisfacente. Ciò rende sempre più necessario l'usare molta prudenza. Ma di questa qualità Benzi non difetta. È da sperare che, ad onta delle nuove tendenze austriache del Gabinetto di Londra, il Commis-

---

(1) Mussurus o Musurus o, come allora scrivevasi anche, Muzurus Giovanni, incaricato d'affari di Turchia. Aveva già cessato dalle funzioni da più di sei mesi. Musurus pascià, morì, pochi anni sono, ambasciatore a Londra.

(2) Rustem-Bey, incaricato d'affari di Turchia, era di origine veneziano. Dice il d'Ideville: « Sous le nom de comte Marini il avait jadis, au service de l'Autriche, rempli des fonctions mal définies ». Salvo errore, Rustem era direttore delle corrispondenze in francese del Gabinetto del ministro degli affari esteri a Costantinopoli quando venne nominato a Torino.

(3) Si componeva dei signori Liehman di Palmerode, delegato per l'Austria: barone di Talleyrand-Périgord, per la Francia; sir Henry Bulwer, per la Gran Brettagna; barone di Richthofen, per la Prussia; cav. Bensi, per la Sardegna, e Safet effendi, per la Turchia.

sario [inglese] verrà alle rotte col suo collega austriaco. Noi dobbiamo piegare più verso la Francia che si mantiene fedele alla causa della nazionalità Rumena.

La politica estera procede senza gravi variazioni. Non possiamo tuttavia nascondere che la benevolenza del Governo inglese per noi è scemata d'assai. Lord Clarendon è diventato fautore dichiarato dell'alleanza austriaca, ciò che lo rende alquanto acre rispetto noi. Ciò mi affligge, ma non mi stupisce nè mi intimorisce. Per riuscire nel nostro intento, avremo ben altre difficoltà da vincere.

Le nostre relazioni colla Francia sono ottime. L'Imperatore cerca tutte le circostanze per dimostrare a Villamarina le sue simpatie per noi. Siamo pure benissimo colla Russia; ed io non dubito che il soggiorno dell'Imperatrice a Nizza, e la visita fattale dal Re (1), renderanno più stretti i vincoli d'amicizia collo Czar, assicurati dall'odio comune rispetto l'Austria.

Nell'interno, niente di nuovo. La Camera si è *infangata* nell'Istruzione Pubblica, donde non la può trarre Lanza (2) ad onta della sua pertinacia ed energia. Il Re sta bene, è di ottimo umore, e m'incarica di salutarti.

Addio, credi, ecc.

CDXII.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES CONTRIBUTIONS
Chambéry.

(Senza data).

J'ai pu reconnaître, par l'état des travaux mensuels que vous m'avez transmis par votre lettre du 7 courant,

---

(1) Il re Vittorio Emanuele aveva visitato, a Nizza, l'imperatrice Alessandra Feodorowna. V. la lettera CCCXCIII di questa raccolta.

(2) Giovanni Lanza, deputato, ministro segretario di Stato per la pubblica istruzione.

que l'expédition des rôles de l'année courante ne souffrira presque pas de retard.

J'espère que vous porterez la plus sérieuse attention à l'épuration des rôles des années passées; et que vous pourrez, avant la fin de l'exercice, faire disparaître les *Fonds de caisse* considérables que grossissent outre mesure les cotes irrécouvrables. La régularisation de ces cotes procède activement sous votre direction, et je vous en suis reconnaissant.

Au moment de l'épuration des rôles, il m'importe de savoir comment le bureau de l'Intendance procède par rapport aux contribuables qui recourent à lui pour obtenir des délais, des réductions ou voire même la dispense absolue de payer. Vous m'en informerez directement par une lettre particulière et réservée.

CDXIII.

A MONSIEUR LE COMM. JOCTEAU

Berne.

(Turin, 22 février 1857).

Les pièces que j'ai l'honneur de vous communiquer vous mettent à même d'apprécier et de faire apprécier la conduite de l'Autriche. Les articles de la *Gazette de Milan* étaient une espèce de préface de la Note aussi aigre que violente du comte Buol (1). Le Ministère comptant sur l'appui

(1) Il 10 febbraio, il conte Buol aveva scritto al conte Paar, incaricato d'affari austriaco a Torino, « l'atteggiamento passivo del Governo piemontese in presenza degli attacchi diretti dalla stampa contro l'Austria, aver ferito i sentimenti dell'Imperatore; la stampa sarda attaccare il principio monarchico e l'interno ordine sociale; il Governo imperiale chiedere garanzie contro il prolungarsi indefinito di un tale stato di cose, ecc. ». Il 20, il conte di Cavour scriveva al marchese Cantono, incaricato d'affari sardo a Vienna, « la libera discussione formare una delle basi essenziali del regime politico in Piemonte,

de l'Angleterre et sur le peu de sympathie de l'Empereur pour la presse, a cru nous intimider.

Il s'est complètement trompé. Si nous avons opposé aux diatribes de la Cour de Vienne une réponse calme et modéré, ce n'est pas que nous ayons la moindre idée de faire à Vienne une concession quelconque. Un acte de faiblesse nous perdrait; nous en sommes incapables.

Toutefois vous pouvez compter que les provocations de l'Autriche ne nous feront commettre ni imprudences ni folies. Prêts à tout pour défendre notre dignité et notre honneur, nous attendrons, avec calme, que l'Autriche mette ses menaces à exécution.

M. de Paar (1) a annoncé que la Légation d'Autriche avait l'ordre de quitter Turin. Cette mesure regrettable sous le rapport des intérêts matériels, nous paraît avantageuse sous le rapport politique, car elle forcera l'opinion publique en Europe à se déclarer en notre faveur.

Je ne doute pas que le Gouvernement Suisse et l'immense majorité du public ne nous donne raison. On connaît en Suisse ce que vaut la politique autrichienne.

D'après les premiers avis reçus par le télégraphe, de Paris et de Londres, j'ai tout lieu de croire que l'Empereur et Lord Clarendon blâment les procédés du Cabinet de Vienne. Vous n'aurez pas, en conséquence, de peine à faire pro-

---

e produrvi minori inconvenienti che altrove; l'unione del paese e del trono diventarvi sempre più intima; i giornali sardi non essere nè più violenti nè più acerbi che i giornali belgii o inglesi; i loro attacchi contro l'Imperatore essere stati dal Governo disapprovati; potersi reprimere nelle vie legali (dietro querela del rappresentante della parte offesa, mezzo codesto a cui il Governo austriaco ricusava di appigliarsi, volendo che l'iniziativa della repressione venisse dal Governo subalpino); il principio monarchico, anzichè scapitare, rinvigorirsi in Piemonte; avere, anche questo, lagnanze da formulare contro il Governo austriaco; essere in ogni modo deciso fermamente ad adempiere verso i vicini agli obblighi e doveri impostigli dal diritto delle genti e dei trattati ».

(1) Il conte Luigi Paar, segretario di legazione, incaricato d'affari interinale d'Austria a Torino.

noncer les Ministres de ces deux Puissances en notre faveur. Vous pouvez leur communiquer les pièces que je vous envoie.

Recevez, etc.

CDXIV (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS SAULI

St-Pétersbourg.

(Turin, 22 février 1857).

Les pièces que je vous envoie vous feront connaître que l'Autriche, comptant sur la sympathie de sa nouvelle alliée l'Angleterre, et sur l'antipathie que la presse inspire à l'Empereur, a adopté, à notre égard, une politique provocatrice et menaçante. Nous avons opposé aux diatribes diplomatiques du comte Buol, ainsi que nous l'avions fait aux attaques passionnées de la *Gazette de Milan*, des réponses calmes et modérées. Mais notre modération n'est pas de la faiblesse. Le Roi et son Gouvernement sont bien décidés à ne pas faire à l'Autriche la moindre concession. Dans nos rapports avec cette Puissance, nous observons fidèlement les traités et les devoirs que nous impose le Droit des gens, mais nous entendons ne modifier en rien les institutions qui sont, en définitive, la véritable cause de son ressentiment contre nous. M. de Paar a annoncé aux Ministres de France et d'Angleterre que le Cabinet de Vienne retirerait probablement sa Légation de Turin. Cette menace nous a fort peu émus. Si l'Autriche l'exécute, quelques intérêts matériels pourront en souffrir, mais je crois qu'il en résultera un excellent effet moral, car l'opinion publique en Europe ne pourra plus prendre le change sur les véritables intentions de l'Autriche en Italie.

---

(1) « Particulière, n. 2 ».

Le langage du comte de Stackelberg a été très amical dans cette circonstance. Malgré le peu de goût qu'il ressent pour les institutions constitutionnelles et pour la liberté de la presse en particulier, il n'a pas hésité à blâmer sévèrement les procédés de l'Autriche. Votre dépêche télégraphique chiffrée d'avant-hier me porte à croire qu'à St-Pétersbourg on porte le même jugement à cet égard. Vous pouvez assurer le Prince Gortchakoff que notre conduite sera conforme à notre langage. Les provocations de l'Autriche ne nous entraîneront pas à commettre la moindre imprudence. Mais, si l'Autriche passait des menaces aux faits, elle nous trouverait préparés à toutes les éventualités. Le pays serait à peu près unanime pour résister aux attaques de nos voisins.

Il est possible que l'Autriche ait compté sur l'appui du parti ultra-conservateur et clérical; mais, ici aussi, elle se trompe complètement, car un grand nombre de personnes distinguées de ce parti ont manifesté hautement l'intention de donner, dans cette circonstance, leur appui au Gouvernement. Le comte La Margherita (1) lui même a ouvertement approuvé la réponse de la *Gazette Piémontaise.* L'Autriche chez nous n'a de partisans que dans les bas fonds des sacristies.

Recevez, etc.

---

(1) Solaro della Margherita conte Luigi Clemente, ministro di Stato. Era stato diplomatico (1816-1834), ministro degli affari esteri (1834-1847); era deputato per San Quirico. Rimaneva uno de capi del partito clericale e reazionario in Piemonte.

CDXV (1).

A monsieur le Comte De Launay

Berlin.

(Turin, 22 février 1857).

L'Autriche a enfin jeté le masque. Nous croyant abandonnés par l'Angleterre, elle pense pouvoir employer envers nous l'intimidation et les menaces. Les articles de la *Gazette Officielle* de Milan et la note hautaine et violente du comte de Buol, sont les premiers actes de cette nouvelle politique. Nous avons répondu à ces attaques, fort peu diplomatiques, avec une grande modération, mais sans être toutefois le moins du monde intimidés. Décidés à ne pas nous laisser emporter par ces provocations de l'Autriche, et à conserver toujours la plus grande mesure, nous le sommes également à maintenir, dans toute leur intégrité, nos droits et notre dignité. M. de Paar a annoncé aux ministres de France et d'Angleterre que la Légation d'Autriche serait retirée de Turin. Cette mesure violente ne nous émeut guère. Si quelques intérêts matériels pourront en souffrir, elle aura pour résultat de faire connaître à l'Europe les véritables intentions de nos voisins sur l'Italie.

M. de Saint-Simon (2), qui n'a pas reçu, comme ses collègues, les confidences de M. de Paar, n'a pas hésité à blâmer hautement le fond et la forme de la note du comte de Buol. J'espère qu'en cela, il n'a été que le fidèle interprète des sentiments du Cabinet de Berlin. Nous comptons, dans cette circonstance, sur son approbation et sur son appui moral. Vous pouvez donner à M. de Manteuffel

(1) « Particulière ».

(2) Il consigliere intimo attuale e ciambellano Brassier de Saint-Simon, ministro di Prussia a Torino.

l'assurance que les provocations de l'Autriche ne nous feront pas dévier de la voie calme et modérée que nous avons suivie jusqu'ici ; mais vous lui ferez connaître que nous sommes prêts à tout, même à tirer le canon, si cela est nécessaire.

J'ai lieu de croire que la conduite de l'Autriche a été blâmée à Paris et à Londres, mais je n'ai pas encore, à cet égard, de détails précis.

Recevez, etc.

CDXVI (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(27 février 1857).

Mon cher Marquis,

Merci de vos dépêches télégraphiques, et plus encore du zèle et de l'habileté que vous avez déployés pour parer le coup que Hübner (2) a cherché à nous porter. La première dépêche que Walewski a écrite à Gramont contenait une approbation pleine et entière de la note de Buol. Elle me paraîtrait incompréhensible si je ne connaissais l'antipathie de Walewski pour notre pays et surtout pour moi. Je pense, en outre, que son antipathie trouve un instrument complaisant et empressé dans M. ***. Si vous pouvez le faire sans inconvénients, plaignez-vous à l'Empereur de son ministre et de son clérical agent.

Gramont m'a laissé entendre que Walewski était persuadé que la Municipalité de Turin avait baptisé une nouvelle rue *Agesilao Milano* (3). J'ai cherché à connaître la

(1) « N. 29 particulière. Par un courrier anglais ».
(2) Ambasciatore d'Austria a Parigi.
(3) Agesilao Milano aveva, agli 8 dicembre 1856, attentato alla vita del re di Napoli. Arrestato, venne giustiziato il 13.

source de ce bruit absurde, et j'ai découvert qu'une insinuation perfide de l'*Armonia* avait été reproduite et commentée par les journaux ultra-cléricaux du midi de la France. L'un d'eux, *Le Var*, qui se publie à Draguignan, a un article à ce sujet, qui dépasse en violence tout ce qui a été écrit à cet égard. Il est contenu dans le numero du 5 de mois. Veuillez vous en plaindre formellement à Walewski, en lui observant que nos journaux ne contiennent rien de plus passionné ni de plus injuste à l'égard de l'Autriche.

Gramont s'est parfaitement bien conduit. Il m'a paru apprécier à leur juste valeur les premières instructions de Walewski.

Tout le corps diplomatique, Canofari (1) et Provenzali (2) non exceptés, désapprouvent la note autrichienne, et Paar lui-même commence à répéter tout bas que le comte Buol ne voulait pas l'envoyer, mais qu'il a été forcé de le faire par l'entourage de l'Empereur (3).

Croyez, etc.

CDXVII.

A MONSIEUR TOURTE (V. Président du Conseil d'État)

Genève.

(Turin, 5 mars 1857).

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la demande de la Société qui s'est constituée à Genève pour obtenir la concession du chemin de fer de cette ville à Annecy, a été prise en sérieuse considération par le Gouvernement

---

(1) Canofari cav. D. Giuseppe dei baroni di Santa Vittoria, incaricato d'affari delle Due Sicilie a Torino.

(2) Provenzali marchese Pompeo, ciambellano di S. A. I. R. il Granduca di Toscana e incaricato d'affari di Toscana a Torino.

(3) Cfr. con la lettera di egual data al marchese D'Azeglio pubblicata, col n. CXXVIII, da N. BIANCHI, *La politique du Comte de Cavour*, pag. 232.

du Roi, qui a décidé qu'on traiterait avec elle sur la base d'un concours de l'État, soit sous la forme d'un subside, soit sous celle de la garantie d'un certain produit brut par kilomètre. J'espère que les négociations entamées avec cette Compagnie aboutiront à une entente définitive, et que le Ministère pourra, dans le cours de la session actuelle, demander au Parlement la sanction d'un projet pour relier par une voie ferrée notre pays avec le vôtre. Je ne doute pas que, de son côté, suivant les assurances que vous avez bien voulu me donner, le Gouvernement de Genève favorisera cette utile entreprise, destinée à resserrer encore les liens qui unissent la Sardaigne et Genève.

Croyez, etc.

CDXVIII.

Al signor Rignon (banchiere)

Torino.

(8 marzo 1857).

Mi è grato di poter partecipare alla S. V. che, nel giorno d'ieri, il Re, sulla mia proposta, si degnò conferirle la Croce dei Ss. Maurizio e Lazzaro, quale contrassegno del conto nel quale tiene i segnalati servigi ch'Ella ha reso all'arte serica nel nostro paese.

S. M. che già conosceva per fama il suo bellissimo stabilimento di Savigliano, udì con somma soddisfazione la relazione della visita di esso, da me fatta in sua compagnia.

S. M. m'incarica di congratularmi con Lei del felice scioglimento dell'arduo problema della..... continua in tutte le stagioni dell'anno, che non può a meno di riuscire di grandissima utilità alla principale nostra industria.

Ho il bene di raffermarmi, pregiatissimo signor Cavaliere, con distinti sensi, ecc.

CDXIX (1).

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(10 mars 1857).

Je vous félicite des succès répétés que vous avez obtenus sur Hübner. Il aura beau se démener, vous continuerez à le battre sur tous les points.

Malgré la désapprobation de l'Europe, M. de Buol paraît persister dans le projet de retirer la Légation d'Autriche de Turin. Si les choses en restent là, il n'y aura pas grand mal : au contraire, cet acte produira un grand effet en notre faveur sur l'opinion publique en Angleterre et forcera le Ministère à se prononcer ouvertement pour nous.

Soyez certain que les provocations de l'Autriche ne nous feront commettre aucune imprudence ; dans les limites des facultés que la législation nous accorde, nous serons prêts, avant comme après, à agir avec vigueur et loyauté.

Si l'Autriche nous accuse d'avoir donné une publicité précoce à notre polémique, vous direz que le fait ne vient pas de nous, qu'il nous était impossible de conserver un secret dont on avait fait la confidence à tous les diplomates de l'Europe. Les Russes ayant été enchantés de notre réponse, il est possible qu'ils aient désiré la rendre publique. Le grand-duc Constantin (2) s'en est fait remettre une copie, et je sais que Stackelberg en a expédié plus d'une à l'étranger.

Je remets à Bonelli (3) deux mots pour M. Billault, pour

---

(1) « N. 30, particulière. Consignée au chevalier Bonelli ».

(2) Costantino Nicolaiewic, granduca, fratello dell'imperatore Alessandro II, nato il 31 settembre 1827.

(3) Il corriere, latore della lettera presente.

lui recommander le pauvre Brett, qui est prêt à renouveler pour la troisième fois l'essai de la pose du cable de la Sardaigne à l'Algérie (1). C'est une affaire d'une grande importance pour nous. Veuillez, de votre côté, parler en sa faveur.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments dévoués.

PS. Veuillez faire tenir le billet ci-joint à la bonne Lady Holland (2) qui m'a écrit une lettre charmante.

CDXX (3).

A MONSIEUR BILLAULT (Ministre de l'Intérieur)

Paris.

(10 mars 1857).

Je viens encore une fois recommander à V. Ex. le pauvre M. Brett, qui se dispose à tenter pour la troisième fois la pose du cable de l'Algérie à la Sardaigne. Sa persévérance et ses malheurs me paraissent devoir exciter l'intérêt des Gouvernements avec lesquels il a traité. Je dois d'ailleurs lui rendre la justice qu'il a maintenant mis en parfait état la ligne qui traverse la Sardaigne.

Je pense que le Gouvernement français n'est pas mécontent du service de la Corse. En lui facilitant l'accomplissement de son œuvre, V. Ex. fera un acte de générosité bien entendue.

En vous priant, monsieur le Ministre, d'excuser la liberté que je prends, comptant sur l'amitié dont vous voulez bien m'honorer, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments de haute considération et parfait dévoûment.

---

(1) V. la lettera seguente.

(2) Lady Holland, donna di sensi liberali, fautrice della causa napoleonica in Francia. Ebbe un salone celebre. Sismondi l'aveva giudicata alquanto severamente dal lato del cuore, pur riconoscendole grande ingegno politico.

(3) « Consignée au chev. Bonelli ».

CDXXI.

A monsieur le Duc de Gramont

Turin.

(10 mars 1857).

Ayant fait parvenir à sa haute destination le livre dont M. le Baron du Casse (1) a fait hommage au Roi, S. M. m'a chargé de vous prier de remercier, en son nom, l'auteur de cet ouvrage, qui a été déposé dans sa bibliothèque.

Je vous serai également fort reconnaissant si vous vouliez faire connaître à M. du Casse combien j'ai été sensible au don qu'il a bien voulu me faire d'une copie de ce même ouvrage.

Croyez, mon cher Duc, à mes sentiments de parfait dévoûment.

CDXXII.

A monsieur le Marquis Cantono

Vienne.

(15 mars 1857).

Mon cher Marquis,

Vous aurez vu par les journaux que le Ministère a présenté aux Chambres une loi pour déclarer libre le taux de l'intérêt. Cette loi, adoptée à une faible majorité par la Chambre des députés, est maintenant soumise au Sénat.

---

(1) Du Casse (P. Emmanuel-Albert, barone), scrittore militare francese, nato circa il 1815. Lasciò parecchie opere di strategia. Quella di cui faceva omaggio al re Vittorio Emanuele probabilmente era il *Précis historique des opérations militaires en Orient*, dal marzo 1854 all'ottobre del 1855 (1857, in-8°, con carta e pianta).

Comme elle doit y rencontrer une forte opposition, je dois réunir tous les éléments pour démontrer l'utilité et l'opportunité de cette mesure. À cet effet, il m'importe extrêmement de connaître ce qui a été fait, à cet égard, par le Gouvernement autrichien. Je sais que M. de Bruck (1) s'est fort occupé de cette réforme législative.

Je pense qu'en vous adressant à lui, vous en obtiendriez facilement tous les renseignements que je pourrais désirer.

J'ose espérer que M. de Bruck ne se refusera pas à me rendre ce service ; car, si j'ai le malheur de me trouver souvent en opposition de principes politiques avec le comte Buol, il me paraît que son collègue des finances professe, en matière économique, des principes analogues à ceux qui je m'efforce à faire triompher en Piémont. La discussion de la loi dont je viens de vous entretenir devant avoir lieu prochainement, je vous serai fort obligé d'apporter dans cette affaire toute la sollicitude possible.

Recevez, etc.

CDXXIII.

A MONSIEUR SEPTIME AVIGDOR

Nice.

(22 mars 1857).

Monsieur,

Le Gouvernement ayant reçu des propositions sérieuses relativement au chemin de fer du littoral, a préparé, à cet effet, un projet de loi qu'il va présenter au Parlement.

---

(1) Carlo Luigi barone De Bruck, nato in Elberfeld il 18 ottobre 1798, fondatore e direttore del Lloyd austriaco a Trieste, membro del Parlamento di Francoforte nel 1848 e chiamato al ministero dal Vicario dell'Impero ; ministro del commercio e dei lavori pubblici in Austria dal 1848 al 1851 ; internunzio e ministro plenipotenziario a Costantinopoli (1853), ministro delle finanze (10 marzo 1855). Morto nel 1860.

Le Gouvernement considère qu'une entreprise aussi grandiose suffit pour la Session actuelle, et il croit devoir renvoyer à la Session prochaine le projet pour une nouvelle ligne de la mer à l'intérieur du Piémont.

Recevez, etc.

CDXXIV (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(23 mars 1857).

Mon cher Marquis,

Je m'empresse de vous confirmer le rappel de Paar et de la Légation d'Autriche que je vous ai annoncée hier par télégraphe.

Le comte Buol, dans une longue dépêche dont il ne m'a pas été laissé copie, motive cette mesure sur les mêmes faits énumérés dans sa note du 10 février : il prétend que ma réponse à Cantono, si elle est satisfaisante par rapport au monument (2), laisse intacts les griefs qu'il nous avait imputés.

Il insiste, en outre, sur l'acceptation d'une médaille que les Modénais m'ont offerte dernièrement. Ces récriminations répétées, ayant été combattues victorieusement plusieurs fois, je ne vous parlerai que de ce dernier fait. Après le Congrès de Paris, les habitants de plusieurs villes de l'Italie voulurent témoigner leur reconnaissance à la Sardaigne, en faisant frapper des médailles. Dans le courant de l'été, j'en ai reçu de Rome, Naples et quelques autres villes. Les Modénais s'étant adressés à un artiste moins diligent,

---

(1) « Part. n. 31. Par la poste ».

(2) Il monumento che i Milanesi volevano innalzare, a Torino, all'esercito sardo, e che sorse, nell'anno 1859, sulla piazza Castello, dinanzi a Palazzo Madama, dalla parte della facciata del Juvara. V. la lettera CDXXVII.

leur médaille ne fut prête que le mois dernier. Elle me fut présentée pas deux individus de cette ville qui habitent Turin depuis 1848, d'une manière tout à fait privée. Cette présentation a fait si peu de bruit, que beaucoup de personnes, et plusieurs de mes collègues entre autres, l'ont ignorée. La Marmora lui-même n'en savait rien ; ce ne fut qu'un mois après qu'elle a eu lieu, qu'il en a été informé par Saint-Simon (1). Vous voyez par là que ce ne peut être une cause de rupture, mais seulement un véritable prétexte à querelle d'Allemand.

M. de Buol déclare que nous sommes les maîtres de laisser Cantono à Vienne, où on le traitera comme un agent diplomatique. Je doute que le Roi consente. C'est dans cette prévision que je vous ai mandé de demander au Gouvernement français de bien vouloir se charger de la protection des sujets sardes en Autriche.

J'espère que cette demande ne nous sera pas refusée. La Prusse, quoiqu'elle soit loin d'être en aussi bons termes avec l'Autriche que nous le sommes avec la France, s'est chargée de la protection des sujets de cette puissance (2).

Vous pourrez assurer le Gouvernement français que la retraite de la Légation d'Autriche ne nous créera aucune difficulté à l'intérieur ; on s'y attendait et l'on ne s'en émeuvra pas. Le pays est et demeurera parfaitement tranquille (3).

J'ai été très agréablement surpris de l'énergie que les *Débats* ont déployée en notre faveur. Si elle leur a été inspirée par M. Guizot, cela me ferait presque oublier nos nombreux griefs envers lui.

Croyez, etc.

---

(1) Il conte Brassier de Saint-Simon, ministro di Prussia a Torino.
(2) Negli Stati sardi.
(3) Cfr. con la lettera di egual data al marchese d'Azeglio pubblicata col n. CXXIX, da N. Bianchi, *La politique du Comte de Cavour*, pag. 234.

CDXXV (1).

Al signor cav. Boncompagni (2)

Firenze.

(23 marzo 1857).

Caro amico,

Trovo assennatissime le vostre osservazioni intorno alle cose di Modena, e sull'opportunità di richiamare l'attenzione delle grandi potenze, ed in ispecie della Francia e dell'Inghilterra, sulle conseguenze della morte dell'attuale regnante. Desidererei presentar loro una Memoria su questa delicata questione. Nessuno meglio di voi essendo nel caso di compilarla, vi prego instantemente a volervene occupare. A questo scopo vi trasmetto, qui compiegati, varii documenti che varranno a farvi conoscere gli atti su cui le pretese di Casa d'Austria sul Ducato di Modena riposano. Per mala sorte, il trattato di Vienna pare darle precisa sanzione. Tuttavia parmi potersi dimostrare che, se la lettura di quel trattato è ad esse favorevole, lo spirito di esso è in diretta contraddizione colla riunione di nome e di fatto del Ducato alle possessioni austriache. Quand'anche si rispettasse il principio della separazione dei due Stati, se al dominio di Modena venisse chiamato un fratello dell'Imperatore, l'unione si troverebbe di fatto compiuta. Questa unione procurerebbe all'Austria il dominio di una parte del littorale del Mediterraneo, isolerebbe il Piemonte, ed assicurerebbe il predominio austriaco nella Penisola; ciò che non può tornare gradito nè alla Francia, nè all'Inghilterra e molto meno alla Toscana.

Vi sarò oltremodo tenuto se potrete trasmettermi la chiestavi Memoria prima di recarvi a Parma.

---

(1) « Per posta ».
(2) Succeduto al marchese Sauli.

Consento pienamente con voi sull'opportunità di stabilire relazioni più strette col Governo parmense. Le circostanze mi paiono favorevoli ad un tentativo a questo scopo. La Duchessa ed i suoi Ministri sono irritatissimi contro l'Austria e per motivi personali e per ragioni politiche. Ciò li induce a mostrarsi più inclinevoli verso il Piemonte. Il nostro carteggio col Pallavicini (1) si è fatto cortese e quasi amichevole, e le accoglienze fatte da lui e da' suoi colleghi ai rappresentanti della Società della strada ferrata di Stradella, instanti per ottenere il tronco di Piacenza, prova che le apprensioni rispetto alla politica piemontese si sono in molta parte dileguate.

Parmi quindi doversi cercar modo di stabilire più intimi rapporti con quel Governo; a questo scopo sarei d'opinione che aveste a condurre con voi a Parma Gianotti (2) o mio nipote (3); e se questo vostro seguace fosse bene accolto dal Governo, lo lasciaste colà col pretesto di curare alcuni affari, ed in ispecie quello della concessione del tronco di Stradella a Piacenza, alla Compagnia Nazionale che lo richiede. Questo però non si può fare se non siete certo che torni gradito al Governo; giacchè, stante le presenti difficoltà coll'Austria, non conviene in nessun modo crearsi dei dissidii con altri Stati italiani.

Lascio quindi all'assoluto vostro arbitrio il fare ciò che reputereste più opportuno.

Ieri Paar è venuto a leggermi un dispaccio di Buol che gl'impone di partire colla Legazione austriaca, incaricandolo però di assicurarmi che a quest'atto solo si restringerebbero le dimostrazioni del Governo imperiale rispetto a

---

(1) Il marchese Giuseppe Pallavicino, ministro degli affari esteri del ducato di Parma.

(2) Il cav. Carlo Felice Gianotti, segretario della Legazione di Sardegna a Firenze.

(3) Il marchese Ainardo di Cavour, addetto alla legazione di Sardegna in Toscana.

noi. Dal canto nostro richiameremo Cantono, quantunque siamo stati invitati a lasciarlo a Vienna; ma ci asterremo da qualunque altro atto di ostilità. Potete assicurare il Governo toscano, che questa misura rabbiosa e provocatrice dell'Austria non modificherà in nulla la nostra condotta rispetto agli altri Stati italiani. Abbiamo proclamato il nostro rispetto pei trattati, saremo a questa dichiarazione fedeli, finchè l'iniziativa delle infrazioni ai trattati non sia da altri presa.

Addio; i colleghi vi salutano, credetemi, ecc.

CDXXVI.

Al signor avv. Cabella (1).

(24 marzo 1857).

Preg^mo Signore,

In riscontro al suo foglio del 21 andante, le annunzio che oggi o domani verrà presentato alla Camera il progetto di legge relativo alle strade ferrate delle Riviere, il quale, per ciò che riflette la Società Ligure Orientale, è redatto in conformità di quanto ebbi ad esporle a viva voce.

CDXXVII (2).

A monsieur le Marquis Cantono

(25 mars 1857).

Mon cher Marquis,

Je crois nécessaire d'ajouter quelques mots confidentiels à la dépêche que je vous ai expédiée aujourd'hui pour vous inviter à quitter Vienne avec toute la Légation de Sardaigne.

---

(1) L'avv. Cesare Cabella, deputato del collegio di Voltri, poi del IV Collegio di Genova, professore all'Università di Genova. Senatore (1870). Eminente giureconsulto, godette di grande influenza nella sua città nativa e vi occupò posti eminenti. Morto il 2 aprile 1888.

(2) « Par courrier ».

En prenant congé de M. de Buol, vous aurez soin d'éviter toute discussion irritante. Vous lui déclarerez de la manière la plus polie possible, qu'ayant cessé d'avoir un caractère diplomatique, vous ne sauriez lui fournir aucune explication quelconque sur les questions qui ont amené la rupture provoquée par l'Autriche. Toutefois, si, après cette déclaration, M. de Buol manifestait le désir d'entamer une conversation en quelque sorte extra-officielle sur ces mêmes questions, vous ne vous y refuseriez pas. Dans ce cas, vous auriez soin de démontrer à M. de Buol que, par la note que je vous ai adressée dans le mois de février, nous étions entrés dans une voie tout à fait conciliante. En effet, le Ministère des affaires étrangères d'Autriche est forcé de convenir que nos assurances relativement au monument à élever à l'armée piémontaise, sont tout à fait satisfaisantes et qu'il apprécie mes déclarations sur les abus de la presse. Qu'est-ce que M. de Buol voulait de plus ? Prétendait-il que nous changions une législation qui a été reconnue efficace toutes les fois qu'un Gouvernement étranger a consenti à se servir des moyens qu'elle renferme pour réprimer les attaques et les injures contre les Souverains ? Si telle était l'intention de M. de Buol, il faut croire qu'il était décidé, en écrivant la première dépêche au comte Paar, à amener la rupture actuelle.

Conformément à ce que je vous avais mandé, j'étais disposé à manifester en public, à la première occasion convenable, les déclarations faites dans mes notes, sur les excès de la presse. Si M. de Buol avait adressée à ma dernière note une réponse conciliante, j'aurais saisi avec empressement la circonstance de la discussion sur les fortifications d'Alexandrie pour flétrir les attaques injurieuses contre l'Empereur d'Autriche, tant en mon nom qu'en celui du Gouvernement. Je l'aurais fait avec la même franchise et énergie que j'ai mise à condamner, aux débuts de la session, les tentatives du parti révolutionnaire. Nos diffé-

rends avec la Cour de Vienne étant encore pendants à cette époque, j'ai dû, à mon grand regret, m'abstenir de toute allusion à leur égard. Mais vous pouvez dire à M. de Buol, que vous êtes certain, que la rupture regrettable qui vient de s'accomplir, ne m'empêchera pas de manifester en public les sentiments que je vous avais chargé de lui faire connaître.

Dans sa dernière dépêche, M. de Buol insiste fortement sur une médaille qui m'a été offerte dernièrement par des Modénais. En vérité, j'étais loin de m'attendre à ce que ce don, qui se rapporte à la part que j'ai prise au Congrès de Paris et auquel personne n'a fait attention à Turin, serait considéré à Vienne comme un grief assez grave pour être la cause principale de la rupture des relations diplomatiques des deux pays. Il y a neuf mois que cette médaille a été décidée. Je ne sais quels contretems ont empêché qu'elle ne fût achevée au mois d'août, comme celles que des Romains et des Bolonais m'ont offertes. Je n'y ai pas attaché la moindre importance, et cela au point que j'ai oublié d'en parler à mes collègues. J'ai cru, et je crois encore, qu'ayant appelé l'attention de l'Europe sur l'état déplorable de l'Italie, j'ai parfaitement le droit de recevoir des témoignages de reconnaissance et de sympathie de la part d'individus appartenant aux pays dont j'ai plaidé la cause.

Les ministres anglais ont maintes fois reçu des adresses de la part des réfugiés établis en Angleterre, sans que cela amenât la rupture des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et les pays auxquels les réfugiés appartenaient. En vérité, je ne puis m'empêcher de croire que cette médaille est le prétexte et non la cause de la grave mesure que vient de prendre l'Autriche.

M. de Buol se trompe lorsqu'il prétend que nous encourageons l'esprit révolutionnaire en Italie. Notre politique a un but tout à fait différent, et les résultats qu'il est facile

de constater, prouvent que nous l'avons en grande partie atteint.

Le parti révolutionnaire a perdu toute influence en Italie. Mazzini est devenu absolument impuissant; le sentiment monarchique, non seulement en Piémont ou dans les États du Roi, mais dans les autres États de l'Italie, est plus fort qu'il n'a jamais été; des renseignements, qui nous parviennent de tous les côtés, nous autorisent à affirmer ce fait de la manière la plus positive.

Cet affaiblissement des passions révolutionnaires, ce développement du sentiment monarchique profitera aux différents Gouvernements de la Péninsule, s'ils savent en profiter. Certes, pour cela il est nécessaire qu'ils se conduisent autrement que ne le fait le Roi de Naples. Mais s'ils suivent une marche sage, éclairée et conciliante, ils acquerront peu à peu la force morale qui leur manque. C'est ce qui arrive déjà à Parme, où les dernières mesures du Gouvernement ont produit un excellent effet sur l'esprit des populations. Veuillez citer cet exemple à M. de Buol pour lui prouver que le voisinage du Piémont n'est pas un obstacle à la réconciliation des Gouvernements avec les peuples soumis à leur empire.

Je désire plus que je n'espère que les explications officieuses que vous êtes en mesure de donner à M. de Buol, en vous fondant sur les considérations que je viens de vous tracer, produisent assez d'impression sur son esprit, pour l'amener à reconnaître l'inopportunité de la mesure adoptée par le Gouvernement impérial. Quoiqu'il en soit, en le quittant, vous manifesterez l'assurance que le tems convaincra l'Autriche de notre sincérité et de notre loyauté et l'engagera à suivre envers nous un système politique plus apte à maintenir de bonnes relations entre les deux pays. Vous témoignerez à M. de Bourqueney (1) toute la

(1) Ambasciatore di Francia a Vienna.

satisfaction que j'éprouve de ce que l'Empereur a bien voulu consentir à ce que les intérêts de nos concitoyens lui fussent confiés. Les efforts qu'il a fait pour empêcher la rupture de nos relations avec l'Autriche, sont une nouvelle preuve de la sympathie que la France a pour notre pays. Vous voudrez bien lui dire que les rapports personnels que j'ai l'avantage d'entretenir avec lui, me mettent à même d'apprécier toute l'étendue du service que l'Empereur veut bien nous rendre dans cette circonstance.

Je ne vois aucune raison pour que vous hâtiez votre départ de Vienne. Vous pouvez employer à vos préparatifs tout le tems que vous jugerez convenable. Je conçois que, devant effectuer un déménagement complet, plusieurs jours, si ce n'est des semaines, vous soient nécessaires.

J'avais pensé qu'il aurait été convenable que vous demandiez une audience de l'Empereur avant de partir ; mais le comte Paar n'ayant pas demandé jusqu'ici à prendre congé du Roi, vous vous abstiendriez de toute démarche dans ce but, sans laisser ignorer la cause de ce qui pourrait être faussement interprété comme un manque d'égard pour le souverain du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Vous voudrez bien me faire connaître par le courrier porteur de cette lettre, le résultat de votre entrevue avec M. de Buol. Je me plais, en terminant cette lettre, la dernière peut-être que je vous adresse à Vienne, de vous faire connaître combien le Roi et son Gouvernement ont été satisfaits de la manière prudente et habile avec laquelle vous vous êtes acquitté de la difficile mission qui vous est confiée depuis quatre ans.

Recevez, M. le Marquis, l'assurance de ma considération distinguée.

CDXXVIII.

A Madame Fanny Denoux de Vergnes

Beauvais (Oise).

(26 mars 1857).

Madame,

Je suis honteux d'avoir tardé si longtems à vous témoigner ma reconnaissance pour les nombreuses preuves de sympathie que vous avez bien voulu me donner. Je ne mérite pas les éloges que vous avez publiés, mais mon pays est digne de l'intérêt que vous lui portez. Continuez à soutenir sa noble cause et vous ferez une œuvre méritoire, car la pauvre Italie a besoin de l'appui des âmes élevées et des nobles cœurs pour accomplir la rédemption à laquelle elle aspire après tant de siècles d'oppression et de souffrances.

Agréez, Madame, avec la nouvelle expression de ma reconnaissance, l'assurance de ma haute considération.

CDXXIX (1).

A monsieur de Parieu (Vice-Président du Conseil d'État)

Paris.

(Turin, 28 mars 1857).

Monsieur,

Comptant sur les sentiments dont vous m'avez donné des preuves si nombreuses, je me suis décidé à vous communiquer, d'une manière tout à fait confidentielle, quelques

(1) Questa lettera non fu spedita e nemmeno terminata. Vi si legge in margine: « Suspendu l'envoi de cette lettre par suite d'une conversation avec M. de Rothschild ».

idées dont l'application me paraîtrait devoir produire des conséquences fort avantageuses pour nos deux pays.

L'immense développement des transactions économiques exige, pour leur effectuation, l'emploi croissant des agents de la circulation ; aussi les financiers et les économistes se préoccupent, de plus en plus, de la nécessité d'économiser le numéraire en lui substituant des moyens fournis par le crédit. Pour tout ce qui a rapport aux transactions qui s'accomplissent dans l'intérieur d'un même État, des résultats d'une grande portée ont été obtenus. Grâce aux billets de banques, aux *chèques*, aux billets à l'ordre, on est parvenu à effectuer une masse toujours croissante d'affaires avec une quantité proportionnellement fort limitée d'argent monnayé. En Angleterre on a peut-être atteint la dernière limite de l'économie à cet égard. Le continent est moins avancé, mais de grands progrès s'y accomplissent chaque jour. En France, comme en Sardaigne, les moyens que le crédit fournit au commerce intérieur se multiplient rapidement et l'on peut prévoir le tems où ces pays n'auront rien à envier à l'Angleterre à ce sujet. Mais ce qui a si bien réussi pour les transactions qui s'accomplissent dans l'intérieur des États, n'a pas été appliqué aux transactions internationales. Rien ou bien peu de chose n'a été fait jusqu'à présent pour économiser les métaux précieux dans le commerce extérieur. Sauf l'extension qu'a reçu l'emploi de la lettre de change, la circulation entre les différents États s'accomplit encore exclusivement au moyen du numéraire. Il en résulte que le commerce intérieur augmentant avec une énorme rapidité, ses opérations exigent des quantités croissantes de numéraire, que les mines de l'Australie et de la Californie ne fournissent pas en quantité suffisante. C'est là, à mon avis, une des causes de la crise monétaire qui préoccupe, à juste titre, tous les Gouvernements de l'Europe.

Si les considérations que j'ai eu l'honneur de vous sou-

mettre s'appliquent aux rapports de tous les pays, elles ont surtout un grand poids relativement aux nations qui ont une même système monétaire, et dont les grands centres commerciaux sont reliés par des communications promptes et économiques . . . . . .

CDXXX (1).

À MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(28 mars 1857).

Mon cher Marquis,

Le comte Buol veut faire croire qu'il n'a pas rappelé Paar et ne lui a pas donné l'ordre de demander ses passeports. Rien de plus faux. Après m'avoir donné lecture de la dépêche qu'il venait de recevoir, M. Paar m'a prié de lui envoyer ses passeports. Le lendemain, étant revenu me faire une visite de politesse, il a répété sa demande en ajoutant qu'il me ferait tenir ses noms et ses titres, ainsi que le nom de son valet de chambre.

Hier, après avoir lu les articles des journaux de Vienne qui démentent le bruit de la demande des passeports, j'ai fait vérifier si Paar avait envoyé les renseignements nécessaires pour les préparer. On me répondit que non. Je pris le parti alors de lui faire expédier un passeport pour lui et toutes les personnes de sa suite. Étant venu immédiatement pour me remercier, je lui demandai des explications sur les articles des gazettes viennoises au sujet de son départ. Il convint qu'elles avaient été induites en erreur, et manifesta les regrets que les fausses nouvelles répandues dans le public lui inspiraient (2).

---

(1) « N. 32 ».

(2) Confronta con la lettera di egual data pubblicata, col n. CXXX, da N. BIANCHI, *La politique du Comte de Cavour*, pag. 238.

Le départ de Paar n'a donné lieu à aucune espèce de démonstration. C'est à peine si les journaux s'en sont occupés. On n'en a pas dit un mot à la Chambre des députés. M. Méry (1), qui a passé quelques jours à Turin, ne revenait plus de son étonnement de ce qu'un fait aussi grave n'eût pas provoqué une vive discussion parlementaire.

M. de Buol sera trompé dans son attente. Nous ne commettrons pas la moindre imprudence, comme nous ne ferons pas un acte quelconque de faiblesse. J'espère que l'Empereur sera content de nous.

Malgré ses nouvelles tendances autrichiennes, L. C. (2) a été forcé de nous donner complètement raison. Il l'a fait de très mauvaise grâce, et il a entremêlé le jugement porté sur notre conduite de commentaires peu aimables ; mais enfin il a reconnu que l'Autriche jusqu'ici était complètement dans le tort. Qu'en dit Cowley ? Paar quitte Turin ce soir. Ses collègues prétendent que son départ aura des conséquences tragiques, l'alliance anglo-autrichienne ayant jété des racines très fortes parmi les subordonnés femmes de la Légation britannique. Je serais désolé que le sang de la pauvre *** eût à retomber sur ma tête. Si cela arrive, j'en arroserai celle de M. de Buol. Aujourd'hui nous avons la visite du Prince Charles de Prusse (3). Il est curieux que son arrivée coïncide exactement avec le départ de la Légation d'Autriche.

Croyez, etc.

---

(1) Probabilmente Joseph Méry, poeta e letterato francese (1798-1866).
(2) Lord Clarendon.
(3) Il principe Federico Carlo Alessandro, nato il 29 giugno 1801, fratello del re Federico Guglielmo IV, e del principe Guglielmo, che più tardi fu reggente, poi re e imperatore.

CDXXXI.

A monsieur le Marquis Cantono

Vienne.

(senza data)

Monsieur le Marquis,

Les journaux de Vienne prétendent que le comte Paar n'a pas reçu l'ordre de demander ses passeports. Il nous importe de démentir ces journaux. Le jour même où ce diplomate est venu me lire la dépêche qui lui enjoignait de quitter Turin avec toute sa Légation, il m'a demandé formellement ses passeports. Le lendemain, étant venu me faire une visite de politesse, il a répété sa demande, en ajoutant qu'il désirait un passeport spécial pour M. de Bruck (1). Comme M. Paar ne quitte Turin que ce soir, ce n'est que hier que je lui ai envoyé ses passeports. J'ai laissé écouler plusieurs jours avant de satisfaire sa demande pour lui donner le tems de la modifier s'il l'avait cru convenable. Au reste, M. de Paar est étranger à ces faux bruits, car il est venu manifester ses regrets hier au comte de Salmour (2).

Je vous prie, si l'occasion se présente, de rectifier les faits auprès du comte Buol, afin qu'il n'y ait aucun malentendue relativement aux circonstances qui ont accompagnée la rupture de nos relations avec l'Autriche. Nous n'avons nullement l'intention de les rendre plus graves qu'elles ne le sont, mais il nous importe que la conduite du Gouvernement autrichien à notre égard soit constatée en face de l'Europe d'un façon sincère et exacte.

Recevez, etc.

---

(1) Allora addetto alla legazione d'Austria a Torino; oggidì ambasciatore austro-ungarico a Roma presso S. M. il Re d'Italia.

(2) Allora segretario generale nel Ministero degli affari esteri.

CDXXXII (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 29 mars 1857).

Mon cher Marquis,

Paar a quitté Turin à 5 heures, se rendant à Milan par le chemin de Novare. Il a été accompagné au débarcadère par quelques Secrétaires de Légation qui, à justes titres, ont voulu lui donner une dernière marque d'amitié.

Il n'y a eu, de la part du public, aucune espèce de démonstration. La grande masse le croyait parti depuis deux jours.

Gramont a reçu, hier au soir, un courrier. Il m'a dit que le Gouvernement français approuvait notre conduite, sauf sur un point, celui relatif à la médaille des Modénais.

Je vous prie de rectifier sur ce point les opinions de Walewski, et, si faire se peut, celles de l'Empereur. Le *Journal des Débats*, inspiré par vous, a travaillé dans ce sens.

Expliquez bien qu'il s'agit d'un témoignage relatif au Congrès de Paris, qui devait m'être offert au mois d'août et auquel personne n'a fait attention, à commencer par moi.

Gramont m'a dit également que Clarendon s'était exprimé d'une manière très aigre à notre égard avec Persigny.

Hudson n'a rien reçu qui pût faire supposer que le Cabinet anglais blâme notre conduite ; et les rapports d'Azeglio n'indiquent rien qui ressemble à des reproches. Clarendon lui a recommandé la prudence ; il a manifesté la crainte que le succès nous fît aller trop loin, mais il a approuvé sans

(1) « N. 33 ».

réserve notre langage et notre maintien. Tâchez de tirer de Cowley la véritable pensée de son Gouvernement, en ayant soin de lui laisser ignorer les communications que Gramont m'a faites.

Les journaux parlent de la nomination de Gramont à Saint-Pétersbourg. Ce bruit a-t-il quelque fondement ? J'en serais très fâché, car si Gramont est quelquefois importun, il est toujours bienveillant.

Le Prince Charles de Prusse est ici depuis hier. Au dîner de la Cour, il s'est exprimé très nettement sur l'Autriche et m'a fait des compliments sur ma réponse à Buol.

Vous pouvez en glisser quelques mots à notre ami Hatzfeldt (1).

Je vous recommande le Mémoire sur Monaco.

La question y est placée sous son véritable jour.

Croyez, etc.

CDXXXIII (2).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(31 mars 1857).

Mon cher Marquis,

J'ai lu avec le plus grand intérêt les lettres que vous m'avez expédiées par M. Minetti : j'ai été fort satisfait du langage que Walewski a tenu à Buol. Remerciez-le de ma part, comme si j'étais convaincu que c'est de la farine de son sac. Ayez soin de lui faire observer le calme qui règne dans le pays depuis la rupture avec l'Autriche, la réserve absolue des Chambres et, je dirais presque, la modération

(1) Il conte Massimiliano di Hatzfeldt, consigliere intimo attuale, inviato straordinario e ministro plenipotenziario di Prussia a Parigi.

(2) « N. 34 ».

de la presse. Paar n'a été attaqué par aucun journal, et si le *Fischietto* a célébré son départ, c'était uniquement pour se moquer des *codini*. Ce n'est pas que le sentiment national ne soit très excité ; il n'eût tenu qu'à nous de provoquer des démonstrations très énergiques des Chambres, mais nous avons usé de toute notre influence pour les éviter. Afin de vous donner la mesure de l'opinion du parti conservateur prononcé, je vous dirai que votre beau-père, le Marquis d'Azeglio, voulait absolument que le Sénat souscrivît en corps aux cents canons. C'est La Marmora qui l'a empêché d'en faire la motion formelle.

L'article des *Débats* de hier est parfait ; je ne doute pas qu'il ne soit dû pour beaucoup à M. Cobianchi. Veuillez lui dire combien j'apprécie les services qu'il nous rend. Chargez-le, de ma part, de remercier M. de Sacy (1) qui, j'en suis certain, nous conserve une grande sympathie.

Veuillez demander à Walewski s' il peut nous faciliter les moyens de communiquer avec Benzi (2). Nous ne nous soucions guère que nos dépêches passent sous les yeux de Buol, mais nous sommes très disposés à les confier à la France, avec laquelle nous agissons en parfait accord.

J' ai envoyé par télégraphe l' ordre à Benzi d'appuyer chaudement la proposition du Commissaire français relativement à la présidence ; mais je n'ai pu lui expliquer ce dont il s'agissait, car j'aurais dû le dire avec des chiffres, ce qui était trop long.

Je vous envoie une lettre pour d'Azeglio que vous voudrez bien remettre, si vous n'avez pas d'occasion plus propice, à Ronzani qui se rend à Londres après vous avoir remis les paquets relatifs à Monaco. Je travaille à un Mémoire sur la question de Modène.

Croyez, etc.

---

(1) Collaboratore, dal 1828, al *Journal des Débats*, dei Quaranta (1854).
(2) Il delegato sardo nella Commissione europea allora sedente a Bucarest per regolare i rapporti dei Principati danubiani.

PS. Clarendon a dit à Azeglio que j'avais fait mal de ne pas donner à Paar les explications qu'il lui a fournies sur la médaille de Modène. Si pareille objection vous était faite, vous répondrez que le comte de Paar ne m'en a jamais dit un mot, et que je n'ai appris que très tard, par Gramont, que Buol en faisait le thême d'un nouveau grief.

CDXXXIV (1).

AL SIGNOR CAV. BONCOMPAGNI

Firenze.

(31 marzo 1857).

Caro amico,

Sta benisssimo che indugiate fin dopo Pasqua, ad andare a Parma e Modena; così potrete seguire con tutto comodo gli uffici della settimana Santa a Firenze, per guadagnarvi la benevolenza di Monsignor Franchi (2).

Ciò essendo, non vedo ostacolo acciò mio nipote (3) faccia una corsa a Roma. Raccomandategli la prudenza, giacchè il suo nome non deve tornar grato all'orecchio d'Antonelli. Manderò Gianotti (4) a Costantinopoli.

La partenza di Paar non ha prodotta la menoma agitazione nel paese. Potè passeggiare otto giorni dopo che il suo richiamo fu annunciato ufficialmente, senza che nessuno a lui badasse.

I giornali non gli rivolsero alcuna ingiuria o rimprovero. Solo il *Fischietto* lo raffigurò circondato dai codinissimi in lagrime, di che non si offese menomamente.

---

(1) « N. 2 ».

(2) Monsignor Alessandro Franchi, arcivescovo di Tessalonica *in partibus inf.*, internunzio apostolico.

(3) Benso di Cavour marchese Ainardo, addetto alla Legazione sarda a Firenze.

(4) Gianotti avv. Carlo Felice, segretario della Legazione sarda a Firenze.

Spero che il contegno del paese sarà approvato dall'Europa. La sua moderazione prova quanto l'esercizio della libertà lo abbia maturato.

Il linguaggio di Buol con Cantono fu assai mite.

Credo che esso sia pentito del falso passo a cui venne condotto per compiacere le ire fanciullesche dell'Imperatore.

Minto (1) è qui giunto; non l'ho ancora visto; pranzerò oggi con lui da Hudson. Non conviene illudersi; se il popolo inglese è a noi favorevole, gli uomini d'affari si mostrano più inchinevoli per l'Austria.

Vi saluto affettuosamente.

CDXXXV.

Al signor avv. Conco Alerino (Provveditore degli Studi)

Alba.

(Torino, 6 aprile 1857).

Signore,

In riscontro al pregiatissimo foglio che la S. V. mi dirigeva il 1° corrente, mi fo debito di accertarla non essere io contrario alla progettata strada che riunir deve Alessandria colla ferrovia di Cuneo, destinata a peculiar beneficio di una provincia, i cui interessi mi stanno sommamente a cuore. Solo io reputo che essendo quest'opera di gravissimo momento e che, dovendo sollevare gravissime opposizioni, se ne comprometterebbe l'esito, ove si volesse

(1) Gilberto Elliott-Murray-Kynynmond, conte di Minto; nato il 16 novembre 1782, membro della Camera dei Comuni nel 1806, della Camera dei Lord nel 1814, ministro plenipotenziario a Berlino (1832), primo lord dell'Ammiragliato nel Gabinetto Melbourne (1835-1841) e nel Gabinetto Peel (1841-1846); lord del sigillo privato nel Ministero diretto da lord John Russell, suo genero (1846-1852), incaricato di una missione speciale in Isvizzera ed in Italia (settembre 1847-maggio 1848), morto a Londra il 31 gennaio 1859.

precipitare le pratiche che si richieggono per portarla a compimento.

Penso che, invece di precipitare le cose, come vorrebbero taluni, debbansi ben bene maturare, e che, così facendo, si potrà per avventura riuscire al bramato intento di dotare la provincia d'Alba di una ferrovia necessaria allo sviluppo delle sue economiche ricchezze.

Ho il bene di raffermarmi, ecc.

CDXXXVI (1).

AL SIGNOR CAV. BONCOMPAGNI

Firenze.

(13 aprile 1857).

Caro amico,

Il Consiglio ha fatto plauso alla risposta che intendete fare a Forni (2). Ve l'ho fatto sapere pel telegrafo, aggiungendovi però che, salva la nostra dignità, riputava opportuno il tenere a Modena un linguaggio conciliante. L'Austria avendoci reso il servizio di assumere la parte di provocatrice, è nel nostro interesse di mostrarci altrettanto fermi quanto moderati.

L'Inghilterra, che austriacheggia, è costretta a darci ragione in pubblico come in privato, ma credo che coglierebbe volontieri il primo errore da noi commesso per voltarci le spalle. Con Modena non possiamo nè desiderare, nè sperare un riavvicinamento ; non così con Parma, ove esiste una vera antipatia per l'Austria. La paura sola può impedire quel Governo di stringersi a noi.

Bisogna cercare di rassicurarlo, provandogli che siamo

(1) « N. 3 ».
(2) Il conte Giuseppe Forni, consigliere di Stato, ciambellano, ministro degli affari esteri del duca di Modena.

forti moralmente e materialmente. Se si potesse fare qualche atto apparente che dimostrasse le buone relazioni dei due paesi, sarebbe un gran colpo per l'Austria.

Penso che porterete con voi la cifra; in ogni caso potete far viaggiare mio nipote da Parma al confine.

Aspetto con impazienza il lavoro sulla successione di Modena che mi avete promesso.

Il paese è oltre ogni dire tranquillo; dà prove evidenti di maturità politica che deve fare stupire coloro che non hanno tanta fede quanto noi nel senno dei Piemontesi.

CDXXXVII.

A MONSIEUR LE CHEV. DE CASTRO (1) (Ministre d'Espagne)

Turin.

(14 avril 1857).

Monsieur le Chevalier,

Je suis excessivement sensible à la preuve de bienveillance que vous venez de me donner en m'envoyant les premières livraisons de l'*Histoire du Monastère de l'Escurial.* La lecture de ce magnifique ouvrage augmentera mon estime pour la généreuse nation espagnole, et ma sympathie pour son digne représentant parmi nous.

Veuillez, monsieur le Ministre, croire à ma sincère reconnaissance, ainsi qu'à mes sentiments de haute considération.

---

(1) Alessandro de Castro, inviato straordinario e ministro plenipotenziario di Spagna e Parma presso la Corte di Sardegna.

CDXXXVIII (1).

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(17 avril 1857).

Mon cher Marquis,

Ce que vous m'avez mandé hier par le télégraphe au sujet des instances venues de Londres pour amener une démarche collective de la France et de l'Angleterre, m'a plus indigné que surpris. Je connais trop lord Clarendon pour ne pas être persuadé qu'il ne me pardonnera jamais ma conduite dans la question de Bolgrad. J'ai tout lieu de croire que cette démarche avait pour but d'amener un changement de Ministère. Je ne sais s'il l'aurait atteint; mais ce qui est certain, c'est qu'elle aurait perdu à jamais l'influence de l'Angleterre en Italie. Je vous prie de faire parvenir jusqu'à l'Empereur l'expression de ma vive reconnaissance pour cette nouvelle preuve de ses sentiments amicaux envers notre pays. Vous pouvez le rassurer sur nos intentions. Notre conduite présente et passée est un sûr garant de notre conduite avenir.

Je crois qu'on est forcé de reconnaître combien nous avons été calmes et modérés en présence des provocations de l'Autriche. Nous continuerons de même. Si les Puissances occidentales désirent éviter de nouvelles complications en Italie, elles n'ont qu'à nous laisser tranquilles. Pouvant compter sur notre prudence, elles devraient se convaincre que la rupture des relations diplomatiques ne rend pas plus mauvaises nos relations avec l'Autriche. Je crois, au contraire, qu'elle les améliorera. Le chargé d'af-

(1) « Part., N. 35 ».

faires de cette Puissance à Turin se croyait en devoir de transmettre à Vienne tous les articles de journaux, tous les discours hostiles à son Gouvernement, ce qui entretenait et excitait une continuelle irritation dans les hommes d'État autrichiens. Maintenant que personne ne leur mettra plus sous le nez des articles et des discours auxquels personne ne fait attention ici, ils seront beaucoup plus calmes à notre égard.

L'Autriche cherche tous les moyens pour nous provoquer, témoin son histoire du camp d'Alexandrie, auquel nous n'avons jamais songé (1).

Croyez, mon cher Marquis, etc.

PS. Vouz voudrez bien faire porter à Londres la lettre ci-jointe pour Azeglio, qui est très pressée.

CDXXXIX.

A Sir James Hudson

Gênes.

(19 avril 1857).

Mon cher Ministre,

Si je n'avais pas les Chambres à soigner et le Mont-Cenis à percer, j'irais vous chercher à Gênes ; mais retenu à Turin par ces chaînes parlementaires, je suis, à mon grand regret, forcé de vous prier instamment de vouloir bien venir causer avec moi de choses de la plus haute importance.

Si nous ne parvenons pas à déjouer les intrigues que Hübner et Cowley ont ourdies à Paris, l'alliance anglo-sarde s'en va *ad magnam meretricem*, et les amis de l'An-

(1) Cfr. con la lettera di egual data (quella medesima di cui è cenno nel poscritto), diretta al march. d'Azeglio e pubblicata, col n. CXXXII, da N. Bianchi, *La politique du Comte de Cavour*.

gleterre seront la risée de l'Italie et de l'Europe. Dans l'espoir que tout en me trouvant fort ennuyeux, vous ne m'enverrez pas, dans votre for intérieur, à tous les diables, comme je doute que fasse de tems, en tems votre digne chef (1), je vous renouvelle l'assurance de ma sincère amitié.

CDXL (2).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(25 avril 1857).

Mon cher Marquis,

J'ai reçu votre expédition par Gambarotta, que j'ai trouvée fort intéressante. Toutefois j'aurais préféré que vous me l'eussiez envoyée par occasion, afin d'éviter un trop grand surcroît de frais de courrier, qui atteindront, je crois, cette année, un chiffre énorme.

Je vous envoie une copie d'une dépêche de Boncompagni, par laquelle vous verrez que l'affaire de la médaille de Modène a été arrangée de la façon la plus satisfaisante.

Comme Walewski avait paru se préoccuper de cette affaire, vous pouvez lui en dire un mot en passant, en lui faisant observer que nous ne nous refusons pas à donner des explications lorsqu'on nous les demande d'une manière convenable.

La tranquillité du pays est parfaite ; on prétend toutefois que l'Autriche ait envoyé à Turin bon nombre d'agents secrets pour tâcher d'amener quelque démonstration à l'occasion des fêtes du Statut. Je ne prête pas une grande foi à ces bruits, d'autant plus que ces manœuvres ne sauraient

(1) Lord Clarendon.
(2) « N. 36. Consignée à M. le ch. Sismondi ».

avoir de succès parmi nos bonnes populations. Pepoli m'a prié de lui faire tenir, par votre entremise, plusieurs copies d'une réponse qui a été préparée, à Bologne, au mémoire de Rayneval (1). Il m'a assuré que ce travail a été fait par ordre exprès de l'Empereur et que ces copies lui sont destinées.

Ne parlez pas de Monaco pour le moment. Attendez une occasion favorable pour en dire un mot à l'Empereur, en lui faisant entendre que nous le prendrions volontiers pour arbitre s'il voulait porter lui-même la sentence définitive, sans laisser à Walewski et ..... le soin de le .....

Croyez, etc.

PS. Vous pouvez envoyer la lettre ci-jointe à Azeglio par la poste.

CDXLI.

A Sa Grandeur monseigneur l'archevèque (2) de Gènes.

(28 avril 1857).

L'affaire dont Votre Grandeur veut bien m'entretenir dans Sa lettre du 27 courant forme l'objet des préoccupations du Gouvernement depuis plusieurs mois. Si une solution se fait attendre, j'ose affirmer qu'il n'y a pas de sa faute.

Votre Grandeur pourrait s'en convaincre si je pouvais avoir une explication avec elle à ce sujet. C'est pourquoi je prends la liberté de vous prier de vouloir bien, la première fois qu'une affaire quelconque vous amènera à Turin, me le faire savoir, afin que je puisse concerter une entrevue

---

(1) Il conte Alfonso di Rayneval, ambasciatore di Francia presso la Santa Sede.

(2) Monsignor A. Charvaz. V. pag. 51, nota 1.

dans le but de traiter la question des Évêchés vacants, qui, je le répète, m'intéresse au plus haut degré (*).

Veuillez, etc.

(*) In prova di che diamo qui una *Memoria rimessa l'11 maggio 1857 al cav. Boncompagni* (1), trovata fra le carte di Cavour.

Il papa scrisse, nello scorso ottobre, una lettera privata, nella quale lamentava in modo speciale la vacanza della Sede vescovile di Nizza (2). A questa non venne fatta da S. M. nessuna risposta: ma, nell'occasione della sua gita in questa città, ebbe a manifestare più volte il suo desiderio di darle un supremo vescovile Pastore.

Tornato il Re a Torino, il vescovo di Mondovì (3), che fatto aveva un viaggio a Roma, chiese di poter conferire con lui intorno alle questioni vertenti tra la Chiesa e lo Stato. Il Re non volle riceverlo; ma lo invitò ad aprirsi al Presidente del Consiglio in modo affatto confidenziale.

Dietro questo invito, una conferenza ebbe luogo in casa del conte Nigra (4) fra monsignor di Mondovì ed il presidente del Consiglio. In questa, dietro le ripetute proteste delle buone disposizioni del Pontefice, venne dal conte di Cavour proposto il seguente accordo intorno alle Sedi vescovili vacanti:

1° rinuncia di monsignor Fransoni (5), elevato al Cardinalato, mediante una pensione;

2° nomina di un nuovo arcivescovo a Torino, da concertarsi col Sommo Pontefice;

3° autorizzazione a monsignor Marongiù (6) di tornare a Cagliari;

4° nomina di un vescovo a Nizza;

5° riunione delle diocesi di Alessandria e Tortona, o meglio di Alessandria ed Acqui;

---

(1) Il Boncompagni, ministro di Sardegna a Firenze, andava a Bologna ad ossequiare il Papa. V. la lettera CDLII di questa raccolta.

(2) Vacante per la morte di monsignor D. Domenico Galvano, avvenuta verso il 1856. Monsignor D. Domenico Galvano era nato in Bibiana (Pinerolo) il 29 ottobre 1800, ed ivi era stato consacrato il 24 novembre 1833.

(3) Monsignor Fr. Giovanni Tomaso Ghilardi, dell'Ordine dei Padri Predicatori, nato a Casalgrasso il 20 ottobre 1800, consacrato in Roma il 5 giugno 1842.

(4) Ministro della Casa Reale. V. pag. 239, nota 1.

(5) V. pag. 42, nota 3.

(6) Monsignor D. Emanuele Marongiù-Nurra, nato a Bessuda il 26 marzo 1794, consacrato in Sassari il 28 agosto 1842.

6° soppressione della diocesi di Fossano;

7° nomina di un vescovo in Alba (1);

8° soppressione di uno dei vescovadi della Riviera occidentale, Ventimiglia od Albenga, e nomina di un vescovo in Sarzana (2).

Il Presidente del Consiglio aggiunse che, ove il Santo Padre non intendesse acconsentire a tutte le proposte fattegli, ciò non di meno il Governo non avrebbe dissentito dal nominare un vescovo a Nizza, ma, in questo caso, avrebbe fatto palese al mondo il rifiuto della Corte di Roma di provvedere allo stato anormale della diocesi di Torino, lasciando che la responsabilità degli inconvenienti, che da esso risultano, ricadesse intieramente su di essa.

CDXLII (3).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(3 mai 1857).

Pour vous donner une juste idée de la violence des journaux lombards-vénitiens, je vous adresse par la poste le dernier numéro de la *Bilancia*. Il vous servira à prouver aux plus incrédules la bonne foi de nos adversaires.

La dissolution du Conseil municipal de Gênes a reçu l'approbation universelle. Je crois qu'elle produira un bon effet, soit à Gênes, soit dans le reste du pays. On ne nous accusera pas de manquer de fermeté.

L'opposition factieuse est provoquée par le parti clérical qui cherche à exciter les rouges. L'Autriche pourrait bien souffler là-dessus. Vous aurez remarqué les flatteries adressées à Gênes par La Margherita (4). Malgré ces coupables menées, l'ordre ne sera pas troublé, et force restera à la loi.

Croyez, etc.

---

(1) Questa sede vescovile era vacante per la morte di monsignor D. Costanzo Michele Fea.

(2) La sede vescovile di Sarzana e Brugnato era vacante per la morte di monsignor D. Francesco Agnini.

(3) « N. 37, part. ».

(4) V. pag. 479, nota 1.

CDXLIII.

A Sir James Hudson

Turin.

(4 mai 1857).

Mon cher Ministre,

Je vous trasmets la réponse que le directeur de la Dette publique a faite à la demande de M. D..... Vous verrez par cette lettre qu'elle ne peut remplacer des titres au porteur.

Il paraît d'ailleurs que les titres en question n'ont pas été détruits, mais égarés ou volés. S'il est vrai que les intérêts échus ont été payés par M. Polonari, un des premiers banquiers de Nice, il ne devrait pas être difficile d'en retrouver la trace.

Croyez, mon cher Ministre, à mes sentiments dévoués.

PS. — Je vous renvoie la lettre de M. D....

CDXLIV (1).

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(6 mai 1857).

Mon cher Marquis,

Je vous envoie une copie de la dépêche que je viens d'adresser à Azeglio pour mettre fin aux velléités de se mêler de nos affaires, dans l'intérêt de l'Autriche, qui animent le Cabinet anglais.

Cowley a écrit à Hudson pour se justifier. Il prétend que Walewski ne demandait pas mieux que de nous adresser

(1) « Par la poste, N. 38 ».

des reproches au sujet de la presse, et que c'est lui qui s'y est opposé. Je n'en crois pas un mot. Il sera bon toutefois que vous fassiez connaître à ce dernier les récriminations dont il est l'objet de la part de l'ambassadeur d'Angleterre.

La discussion de la Spezia (1) s'est prolongée au-delà de toute mesure; mais il était nécessaire de laisser le champ libre aux Génois pour développer tous leurs moyens d'action. Leur cause étant mauvaise, nous n'avons qu'à gagner à ce qu'elle soit examinée de toutes ses faces.

Le plus habile des orateurs génois, M. Cabella (2), a parlé hier. Il a été d'une faiblesse remarquable; on voyait évidemment que la conscience d'avoir à défendre une cause perdue au tribunal de l'opinion publique lui enlevait ses moyens oratoires ordinaires.

Croyez, ecc.

CDXLV.

AL COMM. VIGLIANI (3) (avvocato fiscale generale)

Nizza.

(7 marzo 1857).

Preg^mo Signore,

Le rivolgo questa mia onde raccomandarle Lord Jermyn (4) che recasi a Nizza onde ottenere che gli vengano consegnati i figli di suo fratello, ora colla madre Lady Hervey (5), e di cui fu nominato tutore dalla Corte della Cancelleria.

---

(1) Per il trasporto alla Spezia dell'Arsenale militare. La legge relativa fu approvata dalla Camera, il giorno 8, con 94 voti contro 52.

(2) V. pag. 492, nota 1.

(3) Paolo Onorato Vigliani, che assurse ai più alti gradi della magistratura e fu ministro di grazia e giustizia nei gabinetti Menabrea (ott.-dic. 1869) e Minghetti (luglio 1873-marzo 1876). Senatore del Regno dal 1860 e ministro di Stato, vive oggidì ritirato a Firenze.

(4) Federico Guglielmo, conte Jermyn.

(5) Hervey, nome patronimico della famiglia dei baroni Hervey, 1703; conti di Bristol, 1714, poi marchesi; conti Jermyn, 1826.

Lord Jermyn vorrebbe evitare di ricorrere ai mezzi giudiziari, od almeno esperire, prima di ciò fare, le vie amichevoli. Esso è figlio del marchese di Bristol, uno dei più distinti membri dell'aristocrazia inglese; lui stesso non è senza influenza nel Parlamento.

Lord Clarendon mi ha scritto per raccomandarmelo in ispecial modo, onde avrei caro di secondare i suoi desiderii, che paiono a me ed a Rattazzi pienamente fondati in diritto. Tuttavia, come la questione tra Lord Jermyn e sua cognata è complicata di considerazioni religiose, è necessario usare molta prudenza per scansare i malevoli commenti.

Pieno di fiducia nella provata sua cortesia, le anticipo le più vive grazie e me le professo, con distinta stima, ecc.

CDXLVI.

A Lord Jermyn.

Turin.

(7 mai 1857).

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre pour M. le commandeur Vigliani, avocat général près la Cour d'appel de Nice.

J'espère que cet habile jurisconsulte pourra vous aider à obtenir par la persuasion l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour de la Chancellerie, que Sir James Hudson m'a communiqué. Si vous deviez, ce qui, j'espère, n'arrivera pas, avoir recours aux moyens légaux, M. Vigliani pourra vous indiquer la marche que Votre Seigneurie aura à suivre.

Je saisis avec empressement cette occasion pour vous renouveler l'assurance de ma considération distinguée.

CDXLVII.

A M. Van Der Duyn (1).

Turin.

(8 mai 1857).

J'aurais vivement désiré pouvoir vous recevoir hier, mais des engagements préalables ne m'ont laissé aucune heure de libre dans la journée. Quoique fort occupé aujourd'hui, je puis disposer d'une demi-heure, de 11 $^1/_2$ à midi, que je serai heureux de passer avec vous.

Veuillez agréer, M. le Baron, la nouvelle assurance de ma considération distinguée.

CDXLVIII (2).

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(11 mai 1857).

Je suis fort irrité de l'article des *Débats* du 9 de ce mois. Ce journal s'efforce de présenter ma réponse à Brofferio comme une espèce de satisfaction donnée à l'Autriche. Rien de plus faux. Si je ne savais pas que la peur est le sentiment qui domine ses vieux rédacteurs, je serais tenté de croire qu'ils ont voulu me jouer un mauvais tour. Quoi qu'il en soit, je vous serai bien reconnaissant si vous pouvez obtenir de leur faire rectifier leur fausse interprétation de mes paroles et démentir ce qu'ils ont dit sur le rôle que la France a joué dans tout ceci. Il faut tâcher que justice soit rendue à l'Empereur, qui nous a soutenus non seulement contre l'Autriche, mais encore contre l'Angleterre.

---

(1) Il barone G. Van Der Duyn era incaricato d'affari dei Paesi Bassi a Torino.

(2) « Part., N. 39 ».

Le chargé d'affaires turc est venu me lire une note de Ethem Bey (1), qui invite les Puissances signataires du traité de paix à s'entendre sur les mesures à prendre dans le cas éventuel où des désordres graves éclateraient dans les Principautés. Sans m'opposer au principe d'une entente préalable, je me suis borné à en contester l'opportunité. Il m'a assuré que l'entente suffirait pour empêcher toute tentative révolutionnaire. Je n'ai plus insisté.

Il est revenu deux jours après me dire que son Gouvernement pensait que la Turquie devait être chargée des mesures concertées pour le maintien de l'ordre. À ce sujet, je lui ai répondu que je ne pouvais émettre aucune opinion sans m'être concerté avec nos alliés.

Depuis lors, ayant su que la France, la Prusse et la Russie s'opposaient de la manière la plus formelle à s'occuper du cas peu probable où la paix serait gravement troublée dans les Principautés, j'ai préparé des instructions pour Durando (2), dont je vous enverrai copie demain. Je me borne à vous dire que Durando a l'ordre de conformer, au fond, ses démarches à celles de M. Thouvenel (3), en conservant, dans la forme, tous les ménagements possibles envers la Porte. Le langage de Walewski à son ministre à Constantinople est hautain et presque menaçant. Il ne nous convient pas de l'imiter: nos intérêts exigent que nous soyons bien à Constantinople. Mais si notre langage sera modéré, notre vote sera conforme à celui de la France.

J'espère qu'on est content de Benzi à Paris. À en juger par ses rapports et par ce que les journaux, voire même les autrichiens, disent de lui, on doit reconnaître qu'il a agi avec une grande prudence et une parfaite loyauté.

Croyez, etc.

---

(1) Più tardi Ethem pascià. Era ministro degli affari esteri.
(2) Ministro di Sardegna a Costantinopoli.
(3) V. pag. 440, nota 1.

CDXLIX.

A Lord Clarendon

Londres.

(13 mai 1857).

Mon cher Lord Clarendon,

Malgré tout ce que j'ai pu faire, Lord Jermyn n'a pas réussi à enlever à sa belle-sœur ses deux neveux. Lord Jermyn a refusé d'avoir recours aux moyens violents, et les moyens de persuasion ont été sans effet sur l'esprit fanatique et exalté de Lady Hervey, qui a décampé, une belle nuit, de Nice, sans que nous sachions où elle a été se réfugier. Il est probable qu'elle a passé la frontière; elle sera allée chercher un refuge en France, où la manie de convertir trouve plus d'appui que chez nous.

J'espère être plus heureux une autre fois; en attendant, je me félicite de cette occasion, qui me permet de me rappeler à votre bon souvenir, et de vous renouveler l'expression de mon sincère dévouement.

CDL.

A M. le Duc de Gramont

Turin.

(senza data).

Ayant trouvé hier, en rentrant chez moi, à 6 heures, la lettre que vous m'avez adressée au sujet des Conférences télégraphiques qui vont s'ouvrir, je ne puis vous répondre officiellement que ce matin, en allant à mon bureau.

Je ne veux toutefois tarder à vous prévenir que je serai

charmé de vous recevoir avec MM. de Châteaurenard (1) et de Vougy (2).

Je ne vous indique pas une heure plus matinale, car j'ai une conférence avec Stackelberg (3) au sujet des croix à distribuer (4), qui pourrait se prolonger jusqu'à midi.

Croyez, etc.

CDLI.

A Sir James Hudson.

Turin.

(22 mai 1857).

Mon cher Ministre,

Pour vous mettre à même de connaître l'histoire de Miss *** à Gênes, je vous envoie la copie d'un rapport de police que Rattazzi a reçu.

Vous avez bien raison de dire que l'Autriche s'inquiète du passage de l'Impératrice jetant les croix à pleines mains sur sa route. Cette Puissance doit craindre que l'influence russe, augmentant en Piémont, n'y fasse prévaloir les principes absolutistes, ce qui contrarierait évidemment la nouvelle politique libérale qu'elle s'efforce de faire prévaloir en Italie, aux applaudissements de toute l'Europe éclairée.

J'ai vu Mariani (5) et tâché de le décider à abandonner la ville peu mélodieuse de Gênes, et à venir régénérer le sens musical des Turinais.

Croyez, mon cher Ministre, etc.

---

(1) Il marchese de Châteaurenard, in allora primo segretario della Legazione di Francia a Torino.

(2) Il visconte de Vougy era direttore generale dei telegrafi al ministero francese dell'interno. V. la lettera CDLII di questa Raccolta.

(3) Ministro di Russia a Torino.

(4) V. le due lettere seguenti.

(5) Angelo Mariani, celebre capo d'orchestra e maestro concertatore, nato a Ravenna nel 1822. Occupava il seggio di concertatore al Carlo Felice di Genova, donde poi passò al Comunale di Bologna. Morto il 13 giugno 1873.

CDLII (1).

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(25 mai 1857).

Mon cher Marquis,

Votre dépêche télégraphique relative à la mission du prince Napoléon m'a causé le plus douloureux étonnement. Je vous avoue que je ne puis y prêter foi. Je ne saurais croire que, dans les circonstances actuelles où nous soutenons énergiquement en Orient la cause de la France, l'empereur Napoléon consente à nous engager à faire un acte de faiblesse vis-à-vis de l'Autriche, et je comprendrais moins encore qu'il nous envoyât, dans ce but, son cousin, qui, vous le savez, nous a toujours donné des conseils dans un autre sens que celui qu'il s'agirait maintenant de faire adopter.

Cependant, comme, par le tems qui court, il faut s'attendre à tout, il faut prévoir le cas où la mission, que vous m'avez annoncée, ait lieu. Notre parti est pris, vous le déclarerez à Walewski de la manière la plus péremptoire; nous sommes décidés à ne point faire la moindre concession, si petite qu'elle soit, à l'Autriche, quand même elle nous serait demandée conjointement par la France et par l'Angleterre. Après mes discours à l'occasion de la loi sur la Spezia, après ma dépêche à Azeglio, je ne prononcerai plus un mot, je n'écrirai plus une ligne qui puisse être interprétée, même indirectement, comme une satisfaction donnée à la Cour de Vienne pour l'amener à rétablir des relations diplomatiques régulières avec nous. Cela bien établi, si le prince Napoléon veut venir faire une visite au Roi, ce que,

(1) « N. 40 ».

par parenthèse, je trouverais fort convenable, il sera fort bien reçu.

L'impératrice de Russie, après avoir passé deux jours à Turin, part ce matin pour Genève. Les couches de sa fille la princesse Marie (1), maintenant reconnue comtesse Strogonof, ont accéléré son départ. Elle a été envers le Roi aussi affectueuse que possible, et elle s'est montrée pour tout le monde affable et affectueuse. A l'occasion de son arrivée, il y a eu grande distribution de cordons, de plaques et croix grandes et petites. Trois ministres ayant été décorés, il est évident que la Russie a voulu donner à cette distribution un caractère politique. Il est possible que cela déplaise à l'Autriche; mais je pense que l'empereur Napoléon verra avec plaisir que nous avons fidèlement suivi le conseil qu'il nous a donné, à plusieurs reprises, de rétablir avec la Russie des relations intimes et amicales.

. . . . . .

. . . . . .

Le Roi a décidé d'envoyer Boncompagni à Bologne pour complimenter le Pape. Il n'est nullement question d'entamer des négociations sur les questions en litige avec la Cour de Rome, mais uniquement de faire acte de déférence et de respect pour le chef de l'Église et envers un prince italien. Je pense qu'il sera apprécié par l'Empereur, qui désire que l'on use des ménagements envers le Pape.

Les paisibles Conférences télégraphiques ont été troublées

(1) La granduchessa Maria Nicolaiewna, nata il 18 (6) agosto 1819, maritata il 14 (2) luglio 1839 a Massimiliano duca di Leuchtenberg, principe d'Eichstædt, vedova il 1° novembre (20 ottobre) 1852, morì, dopo lunga malattia, il 24 febbraio 1876. Il matrimonio morganatico della granduchessa Maria col conte Strogonof era stato celebrato il 16 novembre 1856. Il conte Gregorio Alessandrowic, del ramo primogenito della illustre famiglia Strogonof o Stroganof, era figlio del conte Alessandro Gregoriewic e di una principessa Kotsciubei, colonnello della Guardia, consigliere privato e gran ciambellano. Non ebbe parte eminente nella politica. (Kleinschmidt, *Geschichte des russischen hohen Adels*).

par un incident des plus fâcheux, provoqué par les délégués de la France.

Vous savez qu'en m'annonçant l'adhésion de la France aux Conférences de Turin, vous m'avez dit qu'elle serait représentée par M. de Vougy. En effet, M. de Vougy s'est présenté à moi comme seul représentant de son pays. Mais le jour même où la Conférence devait se réunir pour la première fois, Gramont accourut chez moi avec une dépêche officielle pour m'annoncer que la France aurait deux plénipotentiaires, M. de Châteaurenard et M. de Vougy. Quelque étrange que me parût une telle mesure, comme elle ne nous regardait pas, je ne fis aucune objection, et transmis à Cibrario la dépêche de Gramont.

La première conférence se passa assez paisiblement, bien que la présence d'un diplomate déplût souverainement aux représentants techniques de l'Espagne, de la Belgique et de la Suisse. Mais à la seconde séance, lorsqu'il s'agit de la signature du procès-verbal, M. de Vougy se refusa net de signer après M. de Châteaurenard. Une discussion fort vive surgit entre ces deux messieurs, que Cibrario eut toute la peine à empêcher de devenir orageuse. Pour pouvoir continuer, on suspendit de signer.

Cette querelle entre deux représentants d'une même Puissance donna lieu à une foule d'incidents qui se terminèrent par un compromis assez curieux : ce fut celui de ne faire signer les procès-verbaux que par le Président.

Tout en restant étranger à cette regrettable dissidence, j'ai cru devoir donner à M. de Vougy une marque signalée du cas que je faisais de lui, en lui donnant le pas et la place d'honneur au grand dîner qui a eu lieu aux Affaires étrangères. Aux Conférences, la France est maîtresse de régler la préséance de ses représentants comme elle l'entend ; mais, hors de là, je ne puis donner le pas à un simple Secrétaire de Légation sur un Directeur général qui occupe dans son pays une haute position.

Je vous prie d'entretenir M. Billault de cet incident, en ajoutant que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour empêcher qu'un fonctionnaire placé si près de lui fût dans une fausse position.

Croyez, mon cher Marquis, etc.

CDLIII.

A MONSIEUR TOURTE

Genève.

(26 mai 1857).

J'ai vivement regretté l'incident auquel a donné lieu le passeport du général Klapka. Dès que j'en ait été informé, j'ai envoyé par le télégraphe l'ordre de le viser. Du reste, le général aurait pu venir en Sardaigne sans visa, car j'ai donné des instructions pour qu'on fût très facile à la frontière.

Veuillez dire au général Klapka que, s'il vient à Turin, je serai charmé de le voir et de lui exprimer de vive voix le regret de ce qu'il ait éprouvé quelques difficultés pour venir dans un pays où on serait charmé de lui accorder l'hospitalité.

Recevez, etc.

CDLIV.

A MONSIEUR LE BARON DE HUMBOLDT (1)

Berlin.

(27 mai 1857).

Monsieur de Raumer (2), que vous avez bien voulu me recommander, m'ayant annoncé qu'il repasserait par Turin

---

(1) Il celebre autore del *Cosmos*, Alessandro barone di Humboldt, fratello di Guglielmo, a questo sopravissuto. Scienziato de' primi dell'età sua, liberale, beneviso dalla Corte di Prussia.

(2) Sono parecchi gli uomini celebri di tal nome, contemporanei. Qui deve trattarsi di Carlo Giorgio di Raumer, fratello minore dello storico Federico Luigi Giorgio di Raumer, geologo e geografo, nato a Warlitz, presso Dessau, il 9 agosto 1783, professore di mineralogia, consigliere all'Amministrazione delle miniere, ecc., morto il 2 giugno 1865.

en se rendant à Berlin, je comptais profiter de cette occasion pour répondre à la lettre que vous m'avez écrite. Mais M. de Raumer ayant probablement modifié ses projets, je ne veux pas tarder plus longtems à vous exprimer ma profonde reconnaissance pour le témoignage de sympathie et d'estime que vous m'avez donné. Le suffrage d'un homme comme vous est la plus précieuse récompense qu'un Ministre puisse obtenir pour prix de ses efforts et de ses travaux.

Fidèle interprète des sentiments de mon Roi, les éloges que vous voulez bien me donner lui reviennent en entier. Comme moi, il y sera sensible au plus haut degré, car le nom d'Alexandre de Humboldt est vénéré en Piémont autant qu'en Allemagne.

J'ai vivement regretté que l'arrivée de M. de Raumer à Turin ait coïncidé avec la fin d'une session parlementaire excessivement laborieuse, ce qui ne m'a pas permis de profiter de son séjour parmi nous autant que je l'aurais désiré.

J'espère cependant qu'il aura été satisfait de l'accueil qu'il a reçu de nos savants, qui apprécient ses talents et les services qu'il a rendus aux sciences autant qu'ils méritent de l'être.

Je suis heureux qu'une occasion se soit présentée pour vous exprimer directement les sentiments de sincère admiration que depuis longtems je nourris pour l'homme illustre qui tient le sceptre de la science en Allemagne, et je dirais même en Europe.

CDLV.

AL SIGNOR CAV. BONCOMPAGNI

Firenze.

(2 giugno 1857).

Caro Ministro,

Vi scrivo due linee in fretta, che vi saranno consegnate dal marchese Farinola (1), che parte questa mattina per Firenze, onde dirvi che ho letto con sommo interesse la relazione delle vostre conversazioni col Nunzio e col Gran Duca e suoi Ministri. Dalle prime scorgo essere difficile che il Papa si pieghi ad accordi parziali, per ora, anche rispetto alla nomina dei vescovi. Se respinge le nostre proposte, peggio per lui. Ciò farà chiaro al mondo che gli interessi della sua Corte gli stanno più a cuore di quelli della religione.

Penso che affretterete quanto potrete la vostra gita a Bologna (2) e la farete breve, onde evitare gl'incidenti che la vostra presenza potrebbe far nascere. Mi si dice che vi si prepara una serenata; non dubito che distoglierete i vostri amici da questo pensiero, che non sarebbe scevro d'inconvenienti.

Portate con voi la cifra, onde possiamo corrispondere sicuramente.

Vedrò di contentarvi per ciò che riflette P....., benchè il suo ritorno nella carriera debba far fare le smorfie a coloro che sono dopo di lui.

Credetemi con sincera devozione, ecc.

---

(1) Forse il marchese Francesco Farinola.
(2) V. la lettera CDLII di questa Raccolta.

CDLVI (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(3 juin 1857).

Mon cher Marquis,

Gramont m'a communiqué deux dépêches de Walewski, relatives aux Principautés, d'après lesquelle j'ai cru m'apercevoir que le Gouvernement français trouvait le zèle de M. de Talleyrand (2) quelque peu exagéré, et qu'il désirait de ne pas se mettre trop directement en opposition avec l'Angleterre. Tout en maintenant son opinion en faveur de l'union, Walewski repousse, pour le moment du moins, l'idée d'un Prince étranger.

J'ai cru, à la suite de cette communication, devoir transmettre à Benzi, par le télégraphe, des instructions pour qu'il eût à garder une grande réserve et à retenir plutôt qu'à pousser son collègue de France. Je pense que cette conduite sera agréable à Walewski. Vous aurez soin de lui faire comprendre que, quel que soit l'intérêt que nous portons à la cause des Moldo-Valaques, nous avons surtout à cœur d'éviter les complications qui pourraient embarrasser la marche de la France.

Pour ce qui nous regarde personnellement, nous ne tenons nullement à la question du Prince étranger. La Sardaigne, non seulement n'aspire pas à placer un de ses Princes sur le trône qu'on pourrait élever à Bukarest, mais, si la proposition lui en était faite, ella la refuserait sans hésitation,

---

(1) « Part., n. 41. Expédiée par l'entremise du comte Claretta ».

(2) Il barone di Talleyrand-Périgord, membro, per la Francia, della Commissione europea sedente a Bucarest per regolare i rapporti dei Principati danubiani.

soit parce qu'un Prince de la maison de Savoie ne pourrait, sans déchoir, consentir à être vassal de la Porte, soit encore parce que, vu l'état où se trouve réduite notre famille royale, la présence en Piémont du seul Prince disponible (1) est une nécessité.

Veuillez, à cet égard, vous expliquer de la manière la plus catégorique, pour qu'on ne soupçonne pas qu'une arrière-pensée égoïste nous fasse agir comme nous le faisons dans la question des Principautés.

Hier matin, Hudson est venu me communiquer une dépêche de Clarendon, qui lui annonce l'arrivée à Turin du Comte de Beust (2), ministre des affaires étrangères de Saxe, dans le but de composer notre différend avec l'Autriche (3).

N'ayant reçu aucune communication de De Launay à ce sujet, j'ai cru d'abord qu'il y avait erreur. Plus tard, une lettre de ce dernier est venue me confirmer ce qu'Hudson m'avait dit le matin.

J'ai peine à comprendre que le roi de Saxe ait consenti à se charger d'une pareille mission. C'est un tour que nous joue l'Angleterre. Vous en préviendrez Walewski, sans toutefois attacher une grande importance à l'arrivée à Turin de M. de Beust.

De Launay pense que le voyage de ce diplomate se rattache aux projets matrimoniaux du prince Napoléon. Si cela

---

(1) Il principe Eugenio di Savoia-Carignano.

(2) Beust (Federico Ferdinando, barone, poi conte di), nato a Dresda il 13 gennaio 1809, addetto al Ministero degli affari esteri di Sassonia nel 1831; segretario di Legazione a Berlino (1836), Parigi (1838), incaricato d'affari a Monaco (1841), a Londra (1848), ministro degli affari esteri (1849), e dell'interno (1853), presidente del Ministero sassone dal 1853 al 1866, chiamato, dopo Sadowa, dall'imperatore Francesco Giuseppe al posto di ministro degli affari esteri d'Austria, che occupò dal 1866 al 1871, ambasciatore d'Austria-Ungheria a Londra (1871-1879), poi a Parigi (1879-1882). Morto in Altenburgo (Austria) il 24 ottobre 1886. Autore di interessanti memorie pubblicate nel 1877 (*Aus drei Viertel-Jahrhunderten, Erinnerungen und Aufzeichnungen*).

(3) Cf. con la lettera di egual data al marchese d'Azeglio, pubblicata col n. CXXXVII da N. Bianchi, *La politique du comte de Cavour*, pag. 250.

était, vous pourriez donner à entendre à Walewski et même directement à l'Empereur que nous serions charmés de pouvoir seconder les vues de la France à ce sujet. Vous comprendrez comme moi, qu'une immense réserve est nécessaire sur une question aussi délicate; ainsi vous aurez soin de l'aborder de très loin et de n'avancer qu'autant que vous trouverez le terrain bien disposé.

Étant particulièrement lié avec le prince Napoléon, je serais charmé de faire une chose qui pût lui être agréable.

Quant à M. de Seebach (1), vous l'interrogerez sur le but du voyage de M. Beust, tout en lui déclarant que je suis charmé que l'occasion se présente de faire la connaissance d'un ministre que je considère comme un des hommes les plus distingués de l'Allemagne.

Je vous prie de me faire connaître par le télégraphe ce que vous aurez recueilli, soit de Walewski, soit de Seebach, à l'égard de ce voyage inattendu.

Je vous envoie une lettre pour Azeglio. Elle n'est pas pressée; cependant si une occasion sûre ne se présentait pas dans deux ou trois jours, vous expédierez à Londres un de vos jeunes gens pour la lui porter.

Croyez, etc.

CDLVII (2).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(17 juin 1857).

Je ne vous ai plus écrit, faute d'occasions, depuis votre dépêche télégraphique qui m'annoncait une révolution prochaine à Gênes. Comme l'avis venait de l'Empereur, il fallait s'en montrer très reconnaissant, quoique, au fond, j'eusse

(1) Il ciambellano Albino Leo di Seebach, inviato straordinario e ministro plenipotenziario di Sassonia a Parigi.

(2) « Part., N. 42 ».

la certitude que cette nouvelle était dénuée de tout fondement (1). En effet, non seulement l'ordre n'a pas été troublé à Gênes, mais la Police, mise en éveil, n'a pu saisir aucun indice d'un mouvement quelconque. Tâchez de persuader l'Empereur et son Gouvernement que notre pays est à l'abri de tout mouvement révolutionnaire (2); il n'aurait aucune chance de réussite, les agitateurs le savent. Ils savent également que le Gouvernement est décidé à réprimer la moindre tentative de désordre, et cela de la manière la plus énergique. Personne, même parmi nos ennemis, ne met en doute la fermeté du Ministère et la ferme volonté de l'immense majorité du pays de ne pas permettre une infraction quelconque à l'ordre légal. De tems en tems les réfugiés et les quelques Mazziniens qui existent à Gênes se remuent et s'agitent sur des nouvelles et des excitations venues de dehors, non dans le but d'opérer un mouvement en Piémont, mais pour se préparer à un mouvement qu'on leur dit prêt à éclater en France ou ailleurs. Tant que l'Empereur vivra et contiendra la révolution en France, nous pouvons dormir sur nos deux oreilles, sans craindre que notre sommeil soit troublé par Mazzini ou ses adhérents.

Boncompagni a été reçu par le Pape froidement, mais convenablement. Je n'ai pas encore reçu de rapport circonstancié sur sa réception, qui, au reste, aura produit tout ce que nous en attendions, si elle a prouvé à l'Europe que nous savons concilier les égards dus au Chef du catholicisme avec le maintien de l'indépendance du pouvoir civil.

. . . . . .

---

(1) Cavour era in errore. Si preparava la spedizione del *Cagliari*, concertata fra Mazzini e Pisacane, nonchè il moto rivoluzionario che fu poi tentato a Genova nella notte dal 29 al 30 giugno, e quello di Livorno di egual data. V. le lettere CDLX-CDLXIII.

(2) Tale era pure il convincimento di Rattazzi, allora Ministro dell'interno, come ebbe a dichiarare in Senato, nella tornata del 10 luglio.

CDLVIII.

A MONSIEUR LE COMM. JOCTEAU

Berne.

(21 juin 1857).

J'ajoute deux mots à ma dépêche officielle de ce jour, relative au rapport du général Dufour (1), pour vous engager à faire observer au Conseil fédéral combien nous avons été surpris de voir que l'on cherchait à nous compromettre vis-à-vis de la Prusse pour prix des bons procédés que nous avons usés envers la Suisse lorsqu'elle se trouvait dans une position difficile. Le général Dufour a évidemment voulu donner à entendre que le Gouvernement sarde s'était engagé à fournir de la poudre à la Confédération en cas de guerre. C'est tout à fait faux. Sur les instances du colonnel Lentusky, je me suis borné à lui dire que nous n'aurions pas mis d'obstacle à ce qu'il achetât de la poudre chez les habitants qui ne sont pas soumis au contrôle direct du Gouvernement. Certes, nous avions l'intention d'être utiles à la Suisse, ce qui avait bien quelque mérite au moment où elle paraissait abandonnée par toutes les grandes Puissances. Mais nous n'avons jamais eu l'intention de nous mettre en hostilité ouverte envers la Prusse, et nous ne pouvions nous attendre qu'une fois que les difficultés qui existaient entre elle et la Suisse seraient aplanies, on voudrait se vanter en public des preuves de sympathie que nous lui avions données.

Recevez, etc.

---

(1) Dufour (Guglielmo Enrico), nato a Costanza nel 1787, chiamato dalla Dieta elvetica, poco dopo il 1830, alle funzioni di quartiermastro generale; vincitore del *Sonderbund* nel 1847; incaricato nel 1857 di missione confidenziale presso Napoleone III a proposito dell'affare di Neuchâtel; presidente della Conferenza internazionale che riuscì alla Convenzione del 22 agosto 1864 sul trattamento dei feriti in tempo di guerra. Morto a Ginevra il 14 luglio 1875.

CDLIX.

A MONSIEUR VIGNET (Directeur des Douanes)

Chambéry.

(Turin, 26 juin 1857).

J'ai chargé M. de Salmour de vous faire connaître mes intentions relativement au service des passeports. Je suis convaincu que ce prétendu moyen de police ne sert qu'à vexer les honnêtes gens, et à assurer la liberté des mouvements des fripons. Mais, comme les passeports existent en vertu d'une loi, je ne puis les abolir pour leur substituer quelque chose de plus rationnel; seulement je dois m'efforcer d'en rendre les inconvénients moins sensibles. C'est pourquoi je vous engage à prendre des mesures pour qu'à l'époque des eaux et des touristes, la loi s'applique de la manière la plus large. Vous vous entendrez facilement, à cet égard, avec M. Magenta, qui est un homme d'esprit. D'un commun accord vous pourriez convenir que les gens allant à Aix ne soient pas tenus à l'enregistrement des passeports. La même chose peut avoir lieu pour les voyageurs allant à Chamounix ou à Evian.

Quand la Police aura vu que, malgré ces facilités, la Savoie n'aura pas été envahie par les Voraces (1) ou les Socialistes, il est probable qu'elle opposera une résistance moins tenace aux réformes que je m'efforce d'accomplir.

Agréez, etc.

---

(1) « Les Voraces » : nome dato a certi rivoluzionari e fuorusciti, che, dalla Francia entrarono in Savoia, con intendimenti sovversivi, nell'aprile dell'anno 1848.

CDLX (1).

A monsieur le Marquis d'Azeglio

Londres.

(6 juillet 1857).

Le tems m'a manqué pour vous informer en particulier de ce qui s'est passé à Gênes. Il paraît maintenant hors de doute que le grand parti révolutionnaire européen, dont le quartier général est à Londres, avait décidé de concentrer tous ses moyens pour s'emparer de Gênes et faire de cette ville la citadelle du Gouvernement anarchiste. De grands moyens d'action y avaient été accumulés et depuis longtems. Les conjurés n'étaient pas excessivement nombreux, mais ils comptaient sur les mauvaises passions qui animent la population génoise et surtout sur le mécontentement causé par la loi sur les gabelles, et par le transport de la marine militaire à la Spezia. Heureusement le complot a été découvert à tems, et on a pu le réprimer juste au moment où un commencement d'action ne permettait plus à ceux qui l'ont préparé de contester le but qu'ils se proposaient d'atteindre. Je regrette que parmi les personnes les plus compromises se trouve une Anglaise, Miss ***. Il paraît certain qu'elle a joué un rôle important, et qu'elle a fait tous ses efforts pour pousser à la lutte. Les magistrats chargés de l'instruction du procès ont lancé contre elle un mandat d'arrêt, qui a été exécuté hier matin. On l'a trouvée cachée chez un des Mazziniens les plus ardents, et on a saisi une correspondance qui ne laisse pas de doute sur sa participation aux actes les plus violents

(1) Pubblicata in parte soltanto da N. Bianchi, *La politique du Comte de Cavour*, pag. 252. La parte inedita comincia dalle parole: « Il paraît certain... ».

des conjurés. Ella a cherché à séduire les carabiniers qui la gardaient en employant la coquetterie féminine. Mais nos braves soldats sont des Josephs que les femmes des Putiphars n'ébranlent pas. Nous ne sommes pas féroces, mais nous croyons que, dans les circonstances actuelles, nous devons être très sévères, car il ne s'agit pas simplement de simples conspirateurs politiques, mais de forcenés qui veulent arriver à leur but par le meurtre, l'assassinat et le pillage. Hudson, à qui Miss *** s'est adressée, a refusé de s'intéresser à elle. Son procès aura lieu; elle a choisi Brofferio pour défenseur (1).

Veuillez prévenir de ce fait Lord Clarendon pour qu'il ne reçoive pas mauvaise impression d'un acte qui nous est imposé par le devoir sacré de réprimer la tentative la plus odieuse et la plus coupable qui ait encore eu lieu depuis 48.

J'ai reçu votre lettre du 2 juillet.

Recevez, etc.

CDLXI (2).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(8 juillet 1857).

J'ai répondu sur-le-champ à votre dépêche télégraphique d'hier au soir, en vous chargeant d'engager le Gouvernement français de nous expédier, sans délai, l'agent qu'il croit capable de faire arrêter Mazzini (3). S'il y réussit, il

---

(1) In una lettera successiva (*La politique du Comte de Cavour*, lettera CXLI) del 4 agosto, Cavour scriveva al marchese d'Azeglio: « Nous allons mettre en liberté la Miss de Gènes ».

(2) « Part., N. 43 ».

(3) Mazzini trovavasi a Genova. Ha rivelato poi Saffi che « era in una casa poco discosta dallo Spirito Santo ». (*Scritti editi ed inediti di* GIUSEPPE MAZZINI, vol. IX, pag. CLXI).

peut compter sur une belle récompense, car, croyez-le bien, nous désirons ardemment délivrer le Piémont, l'Italie et l'Europe de cet infâme conspirateur qui est devenu un véritable chef d'assassins. Si nous le prenons, il sera, je l'espère, condamné à mort, et il sera pendu sur la place de l'Acquasola. Les soupçons du Gouvernement français sont souverainement injustes. Il est vrai qu'à Gênes la police est mal faite; nous dépensons trop peu pour la faire bien; mais à Milan, où elle coûte des trésors, on n'a pas eu plus de succès à l'égard de Mazzini. Le bon Octave de La Marmora est peu propre au difficile métier d'Intendant général de Gênes. Dans le moment de l'action, il est brave et résolu comme tous les La Marmora; le danger passé, il redevient indolent et confiant. J'ai eu toutes les peines du monde à le persuader que l'on conspirait à Gênes. Sûr des moyens de répression, il ne s'est pas assez préoccupé des menées des bandes Mazziniennes. Ce que je crains maintenant, c'est que Mazzini ne se soit sauvé et n'ait regagné sa tannière à Londres. Dans ce cas, n'y aurait-il pas le moyen de demander son extradition au Gouvernement anglais? Si on parvenait à établir judiciairement qu'il a cherché à faire assassiner l'Empereur, on ne pourrait considérer cet acte comme un délit politique. Le mouvement de Gênes a été déplorable. Toutefois il a eu pour effet de mettre en évidence la nullité du parti Mazzinien en Piémont et même à Gênes. En Piémont il n'y a eu qu'un cri d'indignation dans la Chambre et dans le public. Si nous avions fait appel à la Garde nationale, il y aurait eu une foule de volontaires pour aller mettre les conjurés à la raison. A Gênes, la grande masse de la population a témoigné hautement de son horreur pour Mazzini. Les débitants qui faisaient de l'opposition et avaient fermé leurs magasins, se sont tous empressés de les rouvrir et d'envoyer une Députation à l'Intendant pour l'assurer de leur attachement au régime actuel. Mazzini est un fou furieux qui ne sait qu'organiser

le crime, sans se préoccuper du résultat; mais 27 ans de conspirations l'ont rendu fort habile à préparer l'émeute.

Ayez soin de faire observer que tous les sicaires que Mazzini envoie en France sont des sujets du Pape, dont bon nombre munis de passeports réguliers. Si l'agent français doit agir utilement, il faut que tout le monde ignore sa mission, sauf Gramont. Munissez-le d'une lettre pour moi, en l'engageant à se présenter à mon hôtel à 7 heures du matin.

L'affaire des Principautés s'embrouille terriblement. Je crains que nos Commissaires n'y mettent un peu de passion. Le refus de reconnaître le Divan de Moldavie me paraît un acte d'une bien grande gravité. Toutefois, si la France le croit nécessaire, nous nous associerons à elle sans hésitation.

Pour en revenir à Mazzini, ce qui m'étonne le plus c'est l'étendue des moyens pécuniaires dont il a pu disposer. Il a reçu plusieurs sommes provenant de Lombardie. Un individu a traversé plusieurs fois la frontière avec des sacs de *zwanziche*. Nous croyons que la Police autrichienne en était informée, et qu'elle a pu y contribuer. C'est l'opinion de plusieurs diplomates. En effet, Mazzini est le plus puissant auxiliaire de l'Autriche, qui maintenant déteste Napoléon autant que nous...

Il est constaté que l'expédition de Pisacane à Naples (1) n'a excité aucune sympathie dans ce royaume. Là aussi le Mazzinianisme a perdu toute influence. C'est un résultat dû à notre politique. L'escadre de l'amiral Lyons est arrivée à la Spezia. L'amiral viendra samedi à Turin, et il sera reçu dimanche par le Roi. Pour ne pas donner trop d'importance à cette visite, le Ministre anglais a exigé qu'il allât également à Florence faire sa cour au Grand-Duc.

Croyez, etc.

---

(1) Pisacane, cogli animosi suoi compagni, ventisei in tutto, era partito da Genova, sul *Cagliari*, la sera del 25 giugno.

CDLXII.

Al signor cav. Boncompagni

Firenze.

(8 luglio 1857).

Carissimo amico,

Non vi ho scritto prima d'ora intorno ai moti di Genova perchè avrei avuto poco ad aggiungere a quanto i giornali ne riferivano. La Polizia si è dimostrata, come sempre, inabile ed inefficace. Tutto era preparato per reprimere il moto, ma nulla venne fatto per prevenirlo. Il buon La Marmora si rifiutò a credere sino in ultimo all'esistenza di una vasta congiura ed alla presenza di Mazzini a Genova. Sicuro dell'efficacia dei mezzi di resistenza, non badò agli indizi assai numerosi d'un tentativo mazziniano. Il colpo non poteva riuscire perchè era opera di setta, non di partito. L'intiero Piemonte e la grande maggioranza in Genova erano al moto avversissimi. Anche i bettolieri, benchè irritati dall'appalto delle gabelle, non si associarono all'impresa, ma anzi contro essa protestarono nel modo il più formale.

Tuttavia non è da nascondersi che la setta conteneva più aderenti che non si sarebbe creduto. Il numero degli affigliati ad essa eccede i calcoli fatti, e la loro fede, la loro devozione al profeta supera l'aspettativa.

Il moto di Genova pare si combinasse con un colpo sull'Imperatore in Francia. Mazzini si è trasformato. Non è più il duce di un partito politico, ma bensì il capo di un'orda di feroci e fanatici assassini. Se giungiamo a prenderlo, come tale lo giudicheremo, e se viene condannato, subirà la sorte che spetta ad assassini.

Sinora nessun Toscano notevole risulta compromesso nel moto di Genova. Credo che quei tali che eccitavano, l'anno

scorso, i sospetti del Governo toscano, siano rimasti adesso estranei.

Il processo si farà con tutto rigore. Ma, pur troppo, non sarà condotto con quell'abilità necessaria per ottenere buoni risultati. L'avvocato generale Cotta (1) non è pari al suo impiego. Già era deciso il suo cambio con Vigliani, ma, pur troppo, questo non può più farsi sino finito il processo.

Assicurate il Governo toscano che, senza uscire dalla legalità, procederemo colla massima energia e rigore, giacchè il paese e noi siamo ristucchi delle molestie cagionateci dal mazzinianismo.

Parmi che farete meglio di aspettare il Papa a Firenze. Se però questo vi cagionasse grave disturbo, lasciate pure il vostro posto.

Credetemi, ecc.

CDLXIII.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARIMA

Paris.

(9 juillet 1857).

Réponse à la dépêche télégraphique du 9 juillet.

La politique libérale du Gouvernement piémontais est parvenue à annuler le parti républicain en Piémont et à le réduire, à Gênes, à des proportions minimes; mais il n'a pas réussi à éteindre dans cette ville les sentiments municipaux. Au contraire, le libre jeu de nos institutions lui a donné plus de force. Ce sentiment a été froissé par le rôle mesquin que les Gênois ont joué depuis 1848. Le système parlementaire a été stérile à Gênes. Cette ville n'a produit ni hommes d'État, ni chefs de parti, ni orateurs, ni militaires, ni littérateurs, ni même de négociants sortant du

(1) Il comm. Francesco Cotta.

commun. Dans les Chambres comme hors du Parlement, les Gênois qui ont pris une part quelconque à la via politique se sont montrés d'une médiocrité désespérante. On peut en juger par la valeur politique de Ricci (1) et de Pareto (2), qui, en dernière analyse, sont encore les seuls Gênois qui aient fait parler d'eux. Gênes se sent humiliée de la part qui lui revient dans la direction des affaires publiques. Ce mécontentement s'est accru par suite de la lutte que la Municipalité a engagée au sujet de la gabelle, et plus encore à cause du transport à la Spezia de la marine militaire. Il s'en suit que Gênes, sans être révolutionnaire, était mécontente au plus haut degré. Mazzini a cru pouvoir tirer parti de cette dissension des esprits pour tenter un coup de main à l'aide des séïdes assez nombreux qu'il compte encore parmi l'émigration et ses adhérents personnels.

Mazzini est un fou qui poursuit un but absurde, mais c'est un conspirateur excessivement habile; une expérience de 30 années l'a rendu professeur de premier ordre dans l'art de déjouer la surveillance de toutes les polices. La preuve en est qu'il a traversé dix fois la France sans être arrêté.

A Gênes il a ourdi une conspiration à l'aide de 4 ou 500 individus recrutés dans les bas-fonds de la société et de l'émigration. Ayant eu à sa disposition des sommes assez considérables venues de l'étranger, il a pu se procurer des armes et de la poudre, non toutefois dans la quantité qu'on

---

(1) Il marchese Vincenzo Ricci, di Genova, amico intimo di Pareto (L.), deputato di Genova al Parlamento subalpino, morto nel 1868; ministro dell'interno nel 1848 (Gabinetto Balbo), poi delle finanze (Gabinetto Casati e Gioberti); combattè la politica di Cavour ed in particolare la spedizione di Crimea, la legge sul matrimonio civile e quella dell'incameramento dei beni ecclesiastici. (A. Bert).

(2) Il marchese Lorenzo Pareto, nato a Genova nel 1800, morto nel 1865, geologo distinto, amico intimo del marchese Vincenzo Ricci; appartenne al partito liberale avanzato. Fe' parte del Ministero Balbo nel marzo 1848. (V. Borelli, *Lorenzo Pareto*).

suppose. Il a cru que s'il parvenait à exciter une émeute quelconque, il entraînerait la masse de la population hargneuse et mécontente. La Police, qui sait très bien que la population génoise crie beaucoup, mais agit très peu, n'a pas cru qu'il y eût danger. Accoutumée à de petites conspirations, se renouvelant sans cesse depuis 1848, elle n'a pas fait assez attention aux manœuvres des Mazziniens. Prête à la répression, elle a un peu négligé de prévenir. L'Intendant, d'une nature bonne et inaccessible à la peur, a secondé ces dispositions, répondant, toutes les fois qu'on l'engageait à surveiller les menées révolutionnaires, qu'il répondait de Gênes sur sa tête, certain de maintenir l'ordre avec la moitié de la force dont il disposait.

Telle est la véritable histoire de l'échauffourée de Gênes. À l'intérieur elle a produit un bon effet, car elle a fait voir que, s'il y a des conspirateurs, il n'y a pas de véritable parti révolutionnaire.

À l'étranger l'effet peut avoir été mauvais, mais je ne doute pas que, lorsqu'on pourra apprécier les causes et les faits à leur juste valeur, on reconnaîtra que nulle part la révolution n'est moins à craindre que chez nous.

CDLXIV (1).

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(13 juillet 1857).

Je vous envoie ci-inclus une lettre pour Salmour, en vous priant de la lui faire parvenir à Plombières, s'il a quitté Paris lorsqu'elle y arrivera.

Les deux agents que vous m'avez annoncés ne sont arrivés qu'hier matin. N'ayant pas pris le chemin de Mâcon

(1) « N. 44 ».

à Culoz, ils ont perdu 36 heures en route. Je les ai fait repartir de suite pour Gênes, où l'Intendant général et le Commandant des Carabiniers les attendent. Je les ai exhortés à ne rien négliger pour réussir dans leur mission, en leur promettant une récompense éclatante. La prise de Mazzini serait d'un avantage immense pour la Sardaigne, l'Italie et je dirais même pour l'Europe.

À peine ai-je reçu votre dépêche sur les Principautés, j'ai transmis à Benzi l'ordre de ne pas protester et de tenter de jouer le rôle de conciliateur. Je ne pense pas qu'il convienne pousser les choses à bout. Il faudrait, ce me semble, trouver un moyen de conciliation. Si cela convenait au Gouvernement français, je m'occuperais de formuler un projet, mais je ne veux prendre d'initiative qu'autant que cela entrerait dans les vues de l'Empereur.

Salmour doit vous avoir entretenu de l'affaire de Monaco. Je serais bien aise d'en finir et de tirer cette épine qui pourrait un jour ou l'autre avoir de fâcheuses conséquences.

Pressé par le tems, je ne puis vous écrire plus au long.

CDLXV.

A monsieur le Baron Hambro

Londres.

(15 juillet 1857).

Mon cher Baron,

Je vous prie de me donner des renseignements précis sur la respectabilité morale et financière de

MM. Francis Alommency,
G. Bidder,
Edwin Clark,

qui nous demandent carrément la concession de la ligne du Var à la frontière Modénaise (1).

---

(1) La linea littorale delle due Riviere.

CDLXVI.

Al signor Direttore delle Contribuzioni (1)
Cagliari.

(15 luglio 1857).

Le comunico nel modo il più confidenziale una lettera anonima, ed una ricevuta l'anno scorso da Sassari, che mi paiono scritte dalla medesima mano. Faccia confronto fra le due e mi riferisca il giudizio che Ella porterà. Se potesse scoprire l'autore dell'anonima, vorrei dare un esempio per far cessare il mal vezzo, in Sardegna, delle denuncie anonime.

Non ne faccio parola col cav. Sequi Bertolotti (2), non volendo amareggiare gli ultimi giorni che ha da rimanere in Sardegna.

Ho nominato alla Direzione delle contribuzioni uno dei più zelanti, dei più abili impiegati delle Finanze.

Mi lusingo che Ella lo accoglierà come buon collega e lo assisterà coll'esperienza delle cose dell'isola da essa acquistata.

CDLXVII.

Al signor avv. Cabella
Genova.

(12 luglio 1857).

Solo ieri mi furono consegnati i documenti relativi allo stato attuale della Transatlantica (3), da me richiesti al Con-

(1) Probabilmente dell'ufficio distrettuale: era un conte Enrico Morozzo della Rocca.

(2) Il cav. G. B. Sequi Bertolotti era direttore dell'ufficio contribuzioni e catasto della provincia di Cagliari. Ebbe a successore il signor Vittorio Sacchi.

(3) Compagnia di navigazione con sede a Genova.

siglio d'amministrazione. Un rapido esame mi ha assai sgomentato. E tuttavia mi riservo di pensarvi sopra nuovamente. D'altronde, essendo giunti a Torino i sigg. Casareto e Polleri (1), nulla deciderò prima di avere con essi conferito.

CDLXVIII.

AL SIG. CAV. BONCOMPAGNI

Firenze.

(27 luglio 1857).

Mio caro amico,

Sabbato sera un agente dei meglio informati mi partecipò essersi Mazzini imbarcato il giorno prima sul *Corinthion*, partito alla volta di Livorno. Telegrafai tosto a Magnetto (2), avvertendolo che sul detto vapore doveva essere ricoverata persona altamente pericolosa. Nulla aggiunsi, non avendo cifra con Livorno. Pensava scrivervi la domenica, ma un primo dispaccio di Magnetto mi fece nota l'imminente partenza del *Corinthion*. Più tardi, un secondo dispaccio mi annunziò la sua dimora insino ad oggi. Immediatamente vi telegrafai, ma vedo pur troppo inutilmente; poichè il Mazzini non si è trovato sul denunziato bastimento.

È veramente cosa strana come questo demonio giunga a sottrarsi alle ricerche di tutte le Polizie d'Europa. Spero però che cadrà nelle nostre mani un giorno o l'altro, e che giungeremo a togliergli la facoltà di nuocere a' suoi simili e specialmente all'infelice sua patria.

Essendoci stato riferito che sulla frontiera di Massa regnava qualche agitazione, abbiamo colà spedito due com-

---

(1) V. CHIALA, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. VI, p. 353.
(2) Il comm. Giuseppe Magnetto, console generale di Sardegna a Livorno.

pagnie per tenere in freno quegli spiriti torbidi delle rive della Magra.

Del resto il paese gode della più perfetta tranquillità; solo a Genova regna un gran terrore fra gli spiriti timidi, e sono i più.

Addio.

CDLXIX.

A MONSIEUR CHARLES LAFITTE

Turin.

(23 juillet 1857).

Ayant eu l'occasion de causer hier avec le Directeur de la Banque, j'ai acquis la conviction que vous pouvez traiter à des conditions convenables avec cet établissement pour faire passer à Turin les fonds que vous retirerez de l'emprunt que vous êtes sur le point de contracter en Angleterre.

Vous pourriez, d'après cet arrangement, accorder des termes de deux ou trois mois à vos emprunteurs pour solder ce qu'ils auront à payer. La Banque mettrait immédiatement à votre disposition les sommes dont vous aurez besoin, en se remboursant en tirant sur la Compagnie à trois mois.

Si l'arrangement que je vous propose vous convient, vous pouvez vous mettre directement en rapport avec M. Bombrini, directeur de la Banque Nationale, demeurant à Gênes.

Dans l'attente d'une dépêche qui annonce le succès de vos démarches, je vous renouvelle l'assurance, etc.

CDLXX.

A MONSIEUR LE BARON MICHAUD (Consul général)

Genève.

(Turin, 26 juillet 1857).

Un Hongrois soi-disant réfugié, exerçant le métier d'espion, fieffé coquin de la pire espèce, m'a écrit de Genève qu'il

était dans le cas de me fournir d'utiles indications sur le complot mazzinien et sur le dépôt d'armes dont il connaît l'existence, et il a fini en me demandant 500 fr. pour venir à Turin.

Je me suis borné à l'engager à se présenter à vous. S'il adhère à cette invitation, vous voudrez bien l'interroger pour vous assurer que ces assertions ont un fondement quelconque. Si ses réponses vous paraissent satisfaisantes, c'est-à-dire si vous jugez qu'il sait vraiment quelque chose, vous lui remettrez 100 fr. pour faire le voyage à Turin, en lui déclarant que nous sommes disposés à le bien payer s'il nous est utile, mais que nous ne voulons plus être dupés une seconde fois par lui.

Il a pris le nom de Jules Frémery, et il habite l'Hôtel du Lac.

Recevez mes compliments empressés.

CDLXXI.

A monsieur Henfrey (1)

(31 juillet 1857).

Lorsque rien n'était décidé relativement au moyen de relier Ivrée au chemin de Novare, j'ai manifesté une opinion favorable à la ligne d'Ivrée à Livourne (2); mais depuis que la concession de la ligne de Chivasso a eu lieu, il n'a pu me passer par la tête de favoriser une autre ligne. Ainsi vous pouvez compter que, soit comme individu, soit comme ministre, je ne désire maintenant qu'une chose, de voir votre ligne achevée le plus tôt possible. Je ne sais quelle

(1) Già uno dei concessionarii, col signor Jackson ed il signor Brassey, della costruzione della ferrovia da Torino a Susa.

(2) Livorno Vercellese.

interprétation M. Vialleton a pu donner à quelques phrases d'une conversation qu'il a eue avec moi. Ce qu'il y a de certain, c'est que je me suis borné à lui dire que, si les habitants de Rivarolo voulaient un chemin de fer, il ne fallait pas que cette ligne passât entre l'Orco et le Malone; mais qu'il convenait mille fois faire un chemin de fer par Caselle, Ciriè et desservant toutes les vallées entre le Cerrone et l'Orco.

Je vous autorise à communiquer cette lettre à Messieur Brassey (1).

CDLXXII.

AL SIGNOR CAV. BONCOMPAGNI

Firenze.

(31 luglio 1857).

Da Gualterio (2) vi mando questa mia che ne racchiude altra per Minghetti, che vi compiacerete fargli pervenire per via sicura.

Non ho tempo di scrivervi a lungo, essendo, con La Marmora, il solo ministro rimasto a Torino.

Vi dico solo che ho buone notizie dalla Francia.

Salmour fu ricevuto dall'Imperatore nel modo il più affettuoso, e ne riportò assicurazioni pienamente confortanti per noi.

La politica s'imbroglia in Oriente. L'Inghilterra vi si fa complice dei maneggi austriaci.

Quantunque me ne dolga assai, sosteniamo un'altra politica, d'accordo colla Francia, colla Prussia e colla Russia, più conforme ai principii liberali ed al dogma della nazionalità.

Tre scappati dalle galere giunsero a formare una banda di grassatori che commise varii delitti nelle vicinanze di

(1) V. la nota 1, pag. 546.
(2) Il marchese Filippo Gualterio.

Pollenzo, ciò che diede argomento ai clericali di gridare a piena gola contro il Ministero, ed in ispecie contro Rattazzi, la loro bestia nera.

Spero che fra breve essa sarà distrutta.

Addio.

CDLXXIII.

A MONSIEUR LE DUC DE GRAMONT

Nice.

(1er août 1857).

Je pense que M. Bartholdy (1) vous aura informé hier, par le télégraphe, que j'ai expédié dans la matinée l'ordre au général Durando de menacer de rompre, et de rompre en effet toute relation politique avec la Porte si pareille mesure était adoptée par M. Thouvenel (2). Cet ordre était en quelque manière superflu, parce que Durando devait avoir reçu, il y a deux jours, l'instruction précise de marcher d'accord avec le ministre de France, ce que, d'ailleurs, il est très porté à faire; mais j'ai voulu, en lui traçant une ligne de conduite positive, enlever toute possibilité de doute ou de retard.

Au reste, si nos Gouvernements avaient pu conserver la

---

(1) Amedeo Bartholdy, segretario della Legazione di Francia in Torino.

(2) Con nota diretta alla Sublime Porta il 28 luglio, l'ambasciatore di Francia a Costantinopoli, Thouvenel, aveva chiesto che le elezioni della Moldavia fossero annullate ed i rappresentanti di Sardegna, Prussia e Russia avevano appoggiato tale domanda. Il 4 agosto, la Porta rispose essere disposta a chiamare a Costantinopoli i due caimacani di Valachia e Moldavia e ad aprire una inchiesta sulle elezioni dei Principati. L'inviato francese replicò che la Francia insisteva a reclamarne l'annullamento immediato: in caso diverso la bandiera francese sarebbe abbassata nelle ventiquattro ore. L'indomani avendo la Porta rinnovata la proposta, addebitando alla Francia sola la responsabilità di ogni ulteriore conseguenza, il Thouvenel fece abbassar la bandiera, ed il 6, i rappresentanti di Francia, Sardegna, Prussia e Russia annunciavano, con una nota alla Porta, cessate le relazioni diplomatiche.

moindre hésitation, le récit circonstancié de ce qui s'est passé à Constantinople, récit qui m'est parvenu hier au soir, les aurait convaincus de la nécessité absolue d'adopter des mesures promptes et energiques.

Imaginez-vous, mon cher Duc, que la Porte et les Ministres d'Angleterre et d'Autriche ont cru pouvoir donner à une dépêche télégraphique que M. Thouvenel avait eu la loyauté de communiquer textuellement au Grand-Vizir une tout autre interprétation que celle qu'il lui donnait lui-même. Il a eu beau dire (par écrit) : « Je proteste de toutes les « forces que je puise dans les sentiments de ma dignité « personnelle et dans le respect pour le caractère dont une « auguste confiance m'a investi, contre un procédé que le « Gouvernement de l'Empereur appréciera » ; tout a été inutile, la Porte a prétendu qu'à Paris on s'était déclaré satisfait d'un retard de 8 jours dans la convocation des Collèges électoraux, et on a passé outre.

Après une telle conduite, il est évident que M. Thouvenel et ses collègues ne peuvent continuer à entretenir des relations avec la Porte, si on ne leur accorde une réparation satisfaisante.

D'après ce que m'écrit Villamarina, l'Angleterre se montrerait embarrassée à justifier cette nouvelle et inouïe incartade de Lord Redcliffe (1). Dieu veuille qu'elle comble la mesure et décide le Cabinet de Londres à rappeler un homme qui pousse son pays dans une voie fatale.

La chaleur est devenue si forte qu'on se croirait en Égypte, sinon au Sénégal. Je regrette amèrement les frais ombrages de Vaudier (2) où l'on respire à midi comme on le fait ailleurs dans les plus belles journées du printems ; mais, hélas ! veuf de mes deux secrétaires généraux (3), de Sal-

(1) Il ministro Stratford de Redcliffe, ambasciatore della Gran Brettagna a Costantinopoli.
(2) Valdieri.
(3) Cavour aveva i due portafogli degli affari esteri e delle finanze.

mour qui ne revient pas et de Sainte-Rose qui s'en va, je ne puis m'éloigner de cette fournaise qui se nomme Place Château (1).

Croyez, mon cher Duc, etc.

CDLXXIV (2).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(1er août 1857).

J'ai lu avec le plus vif intérêt les lettres que vous m'avez expédiés par Minetti. Malgré les colères de MM. Billault et Fould, je vous félicite de la publication du testament de Pisacane. Cette pièce a produit un excellent effet en Piémont. Elle en produira un analogue en Europe, en prouvant à l'évidence que le plus grand obstacle que la Révolution rencontre en Italie, c'est la Sardaigne. Au reste, je vois avec plaisir, d'après les conversations de Salmour avec l'Empereur, que cet illustre souverain juge sainement notre conduite et notre position.

Le procès de Gênes (3) chemine passablement. Nous sommes sur les traces des chefs du complot, mais nous ne sommes pas encore en mesure d'en faire une histoire complète. J'espère toutefois que, dans quelques jours, on fera des découvertes de la plus haute importance.

Les agents sont toujours à Gênes : ils agissent de concert avec l'Intendant général, qui en est très satisfait, du Corse en particulier.

Je ne pense pas que vous puissiez entamer des négociations directes avec le Prince de Monaco avant le retour

---

(1) Il Ministero degli affari esteri era situato in piazza Castello, n. 18; il Ministero delle finanze in piazza Castello, n. 3.

(2) « Part., N. 45 ».

(3) Contro gli autori del tentativo rivoluzionario del 30 giugno.

d'Angleterre du comte Walewsky. Soyez très conciliant dans la forme, mais très raide au fond, tant qu'il ne s'agira que de la cession de Menton et de Rochebrune. Si, au contraire, vous pouvez amener le Prince à la cession de toute la Principauté, alors montrez-vous coulant. Pour nous enlever cette épine du flanc, nous pouvons bien consentir à des sacrifices qui ne sont nullement justifiés s'il s'agit seulement de lui casser la pointe. Toutefois, comme il est possible que le Prince se montre obstiné et oppose une résistance invincible à la cession de sa Principauté homéopathique, il ne faut pas fermer la porte à ce dernier contrat. Dans ce cas, vous mettrez en avant l'idée d'une union douanière comme moyen d'obtenir un plus large sacrifice de notre part.

Salmour ayant fait une étude spéciale de cette question, je l'ai chargé de vous communiquer les idées que nous avons arrêtées. Je vous prie de le tenir au courant de ce que vous ferez, et de concerter avec lui les mesures que vous croiriez devoir prendre d'urgence. Je pense qu'il va retourner à Paris, où il s'arrêtera pour achever la cure qu'il a entreprise sous la direction du fameux médecin qu'il a consulté.

J'ai reçu hier au soir la dépêche télégraphique que vous m'avez adressée pour m'annoncer le parti pris par la France de demander l'annullation des élections de Moldavie (1), la destitution de Vogoridés (2), en déclarant qu'elle romprait toute relation si on refusait de faire droit à ses réclamations. J'ai envoyé à Durando l'ordre d'en faire autant, en agissant parfaitement d'accord avec M. Thouvenel. Au premier abord, la mesure m'avait paru un peu forte, mais ayant reçu de Durando le récit de ce qui s'est passé et de la manière inconcevable dont la Porte a agi envers M. Thouvenel, je me suis convaincu que la France et ses alliés ne sauraient moins faire.

---

(1) V. nota 2, pag. 548.

(2) Nicola Konaky Vogorides, figlio del principe di Samos, era stato dalla Porta nominato, il 7 marzo 1857, caimacano di Moldavia.

Vous pouvez rappeler à Walewsky l'assurance que notre concours ne fera certes pas défaut à la France dans une cause où le bon droit et les principes sont évidemment de son côté.

Recevez, etc.

PS. — Ci-joint une lettre pour le comte de Salmour, que je vous prie de lui faire parvenir par un moyen sûr.

CDLXXV.

A MONSIEUR LE COMTE DE SALMOUR

Plombières.

(1er août 1857).

Bravo, bravissimo! tu ne pouvais te conduire avec plus de tact et d'habileté avec l'Empereur. Ton succès a été complet, et je t'en félicite. Ne me l'attribue pas, car il te revient de droit. J'espère que maintenant tu partages la conviction que l'Empereur est notre meilleur ami, le seul pouvoir en France qui soit favorable à la cause de l'Italie, le seul souverain de l'Europe qui ait un intérêt réel à l'agrandissement du Piémont. En marchant d'accord avec lui, nous parviendrons à notre but. Ce doit être là le principe dominant de notre politique.

D'après cela, je viens d'envoyer à Durando l'ordre précis d'agir d'accord en tout avec Thouvenel. Cela nous brouillera tout à fait avec l'Angleterre, ou, pour mieux dire, avec Clarendon. Mais peu importe. Tant que le Cabinet de Londres maintient des rapports intimes avec celui de Vienne, nous n'avons rien à attendre de lui. Lorsque l'occasion se présentera, tu feras ressortir combien était injuste l'accusation d'anglomanisme dont j'ai été maintes fois l'objet à Paris. A ton retour dans cette ville, je te prie de t'occuper spécialement de l'affaire de Menton. Il faut seconder les vues

de l'Empereur, et insister pour une cession complète. Nous l'obtiendrons en nous montrant très difficiles pour la cession partielle. Le chiffre de 150,000 fr. est très élevé; tâche d'en rabattre quelque chose. Mais s'il faut en passer par là, nous prendrons patience.

Le procès de Gênes va médiocrement. *Vibò* (1) toutefois espère obtenir de bons résultats. Nous y gagnerons toujours une condamnation de Mazzini, qui nous mettra à même d'arrêter légalement ce diable incarné.

Le Roi se rendra probablement en Savoie pour inaugurer le chemin, du 20 au 30 de ce mois (2).

Tâche de savoir si l'Empereur compte de faire quelque chose à cette occasion. Naturellement ce sujet doit être traité avec une grande délicatesse.

Il fait à Turin une chaleur tropicale. Tout le monde est en fuite. Malgré cela, ma santé est excellente; ainsi ne t'inquiète pas de moi.

Adieu, écris-moi et ne m'en veux pas si je suis si laconique, mais le tems me manque pour t'en dire davantage.

CDLXXVI (3).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(1er août 1857).

Je réponds à la hâte deux mots à votre lettre d'avant-hier pour vous rassurer pleinement sur les prétendues révélations du sieur Nicotera (4). Elles sont fausses d'un bout

(1) Forse *Vipò*, cioè V. P. O., Vigliani Paolo Onorato, che succedette al Cotta avvocato generale a Genova.

(2) Il 31 agosto, Re Vittorio Emanuele inaugurò di presenza i lavori pel traforo del Moncenisio.

(3) « Part., N. 46 ».

(4) È noto che dopo la cattura del *Cagliari*, il Nicotera cercando di stornare dai compagni, arrestati su quel battello, le ire del governo britannico o quanto meno di attenuare ciò che agli occhi di questo

à l'autre pour ce qui regarde le Piémont. Nous avons toujours refusé de la manière la plus catégorique d'aider Murat, soit directement, soit indirectement. Sans nous déclarer hostiles à ses projets, nous n'avons pas caché que la solution muratienne ne nous paraissait utile ni à l'Italie, ni à nous. Il est vrai que j'ai, à plusieurs reprises, déclaré que nous ne ferions pas arrêter le chef du complot, parce qu'il était le cousin de l'Empereur. Mais cette déclaration je l'ai faite à Canofari (1), qui a convenu que nous ne pourrions agir autrement.

Je vous engage, par conséquent, à démentir les bruits que l'on fait courir à cet égard, et à vous plaindre très fort des calomnies que le Gouvernement de Naples répand sur notre compte.

Comme on associe mon nom à celui de l'Empereur, je ne me plains pas et je me félicite que Bomba (2) me mette en si bonne compagnie.

CDLXXVII.

Al signor Marchese Migliorati (3)

Roma.

(5 agosto 1857).

Le esterno la piena mia soddisfazione per la prontezza ed abilità colla quale Ella, a seconda delle mie istruzioni, ha procurato l'arresto del marchese ***. Ora che esso è in carcere, converrà presentargli la seguente alternativa.

---

era la loro colpa, con una dichiarazione stesa a Bonabitacolo, esagerò la cospirazione murattista, facendo in questa consistere il vero pericolo per la corona dei Borboni. Generoso stratagemma vi fu, ma non rivelazioni.

(1) Il cav. D. Giuseppe Canofari, de' baroni di Santa Vittoria, incaricato d'affari del Governo delle Due Sicilie a Torino.

(2) Ferdinando II.

(3) Allora segretario di legazione di 1ª classe, incaricato d'affari interinale di Sardegna a Roma.

O rimanere in carcere e subire la sorte di un processo, o partire direttamente per l'America del Sud, prendendo imbarco a Genova sopra un legno della Transatlantica. In questa ultima ipotesi, esso potrebbe fare assegnamento sopra una pensione di L. 3000 che gli verrebbe regolarmente corrisposta a Rio Janeiro o Buenos Ayres.

Io mi lusingo che la S. V. otterrà dal marchese *** che esso dia la preferenza alla seconda alternativa. Ove le sue istanze tornassero vane, e ch'Ella giudicasse che a vincere la sua resistenza potesse giovare l'opera d'un suo parente, vedrei di decidere a portarsi a Roma un suo cognato, capitano nel regio esercito, giovane di proposito.

In ogni ipotesi, La prego di veder modo di ritirare dalle sue mani qualunque lettera o carta che compromettere potesse ***.

Ho il bene di preferirmi, ecc.

CDLXXVIII.

A MONSIEUR LE BARON MICHAUD

Genève.

(6 août 1857).

Je ne doute pas que, d'après ce que me mande l'Intendant général d'Annecy, tout se passe convenablement à l'enterrement d'Eugène Sue (1), et que Rouges et Noirs ne demeurent désappointés. Je vous remercie néanmoins des avis que vous vous êtes empressé de me communiquer. Je comprends fort bien qu'il est impossible de faire la police sans le *nerf de la guerre*. Aussi je vous autorise à dépenser dans ce but les sommes que vous jugerez nécessaires, jusqu'à concurrence de 2000 fr. J'espère que nous tirerons meil-

(1) Il celebre romanziere era morto addì 3 agosto, in Annecy.

leur parti des dépenses que vous ferez, que nous n'en avons retiré des 200 fr. remis à ce coquin de Hongrois qui n'a jamais songé à se rendre à Turin, après avoir reçu de vous de quoi payer son voyage.

Recevez, etc.

CDLXXIX (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(8 août 1857).

J'ai reçu hier les lettres que vous m'avez expédiées par M. Minetti. En attendant que je puisse vous adresser une réponse d'office, je m'empresse de vous faire connaître les réflexions qu'elles ont fait naître en moi, et l'impression que j'en ai ressentie.

En premier lieu je dois vous prier de témoigner toute ma reconnaissance pour le procédé tout amical de l'Empereur à l'égard de mon pays et à mon égard en particulier. J'y ai reconnu une nouvelle preuve de la précieuse bienveillance dont Sa Majesté veut bien m'honorer.

J'ai été, de même, fort sensible aux sentiments que le comte Walewski a manifestés dans cette occasion. Ils prouvent qu'au fond, il est notre ami, plus que les apparences ne le feraient supposer.

Venant au fond de la question, je n'hésite pas à vous déclarer que j'ai été profondément affecté par l'idée que la situation intérieure du pays et la politique du Ministère étaient envisagées d'une manière peu favorable, et j'oserais dire pas trop exacte, par l'Empereur et le comte Walewski. Les derniers évènements de Gênes (2) paraissent leur

(1) « Part., N. 47 ».
(2) Del 30 giugno.

avoir fait concevoir l'opinion que la tolérance du Gouvernement avait favorisé les tendances mazziniennes en Piémont et en Italie et rendu plus redoutables les menées du parti révolutionnaire. Or il me paraît évident que le contraire résulte de l'examen impartial de ce qui s'est passé.

Mazzini, conspirateur émérite, qui depuis vingt-sept ans travaille nuit et jour à perfectionner les moyens d'ourdir des complots, est parvenu, cette fois, à organiser une conspiration qui s'étendait de Gênes aux Calabres (1). Les polices ont été inhabiles et n'ont pas su en prévenir l'explosion. Mais une fois le complot éclaté, lorsque les conspirateurs ont dû faire appel aux populations, quels résultats ont-ils obtenu? Partout, à Gênes comme à Livourne, à Livourne comme à Sapri, les Mazziniens n'ont excité ni enthousiasme, ni sympathie. Les masses, les classes moyennes, les hommes les plus ardents comme les plus modérés non seulement ne se sont pas joints à eux, mais ils ont manifesté hautement la répugnance qu'ils leur inspiraient.

A Gênes même, patrie de Mazzini, ville éminemment d'opposition, où règne un véritable mécontentement pour des causes étrangères à la politique, les conjurés n'ont trouvé aucun appui dans la population.

Au contraire, les classes les plus hostiles au Gouvernement se sont empressées de protester contre leurs actes et leurs doctrines. Les élections communales qui viennent d'avoir lieu confirment cette assertion. Certes, elles ont été faites dans un esprit d'opposition au Gouvernement, mais nullement dans un esprit mazzinien. Pas un seul adhérent du prophète n'a été élu; la liste du *Cattolico* a passé tout entière. Le marquis Ignazio Pallavicini, homme respectable sous tous les rapports, mais ultra-conservateur (il a 700,000 fr. de rente), a réuni l'unanimité des suffrages. Qu'on compare

(1) Allude al moto di Genova, a quello di Livorno, pure del 30 giugno, ed allo sbarco di Pisacane (27 giugno-1° luglio) a Ponza e Sapri.

les derniers événements à ceux qui ont eu lieu en 1849, et l'on se convaincra combien de terrain le parti mazzinien a perdu en neuf ans. Alors toute la ville s'est prononcée en sa faveur; aujourd'hui, en dehors des sectaires, personne n'a manifesté de sympathie pour les principes révolutionnaires.

Mais on objectera : comment se fait-il, si Mazzini a perdu de son influence, ainsi que vous le dites, qu'il ait réussi à organiser un aussi vaste complot? Cela s'explique bien aisément. Dans un pays comme l'Italie, où depuis quarante ans les proscriptions se succèdent sans interruption, où l'on compte vingt émigrations différentes et peut-être 40,000 bannis, il sera toujours facile, avec quelque argent, d'organiser un complot. Mais ce qu'il y a de remarquable cette fois-ci, c'est ce que, si Mazzini a trouvé en Italie, parmi les émigrés et ses amis personnels de Gênes, des soldats pour l'émeute, il n'y a pas su trouver des fonds, car il est maintenant prouvé que tout l'argent dont il a disposé lui est venu de l'Angleterre, sauf quelques sacs de *zwanziche* qui ont passé le Tessin.

Dans les autres villes du royaume, le complot mazzinien a excité une indignation universelle. Le pays se serait levé en masse pour l'écraser si, par impossible, il avait réussi à s'emparer de Gênes. Les élections politiques feront foi de ce sentiment universel. Je suis certain que le nombre des Rouges sera minime dans la nouvelle Chambre; il y en aura juste ce qu'il faut pour que tous les partis soient représentés.

Les faits de Livourne et de Sapri prouvent également le peu d'empire des idées mazziniennes. Quelque peu d'énergie qu'il y ait en Toscane, il est incontestable que le Gouverneur grand-ducal n'est ni estimé, ni aimé; qu'on y désire un changement politique. Malgré cela, Mazzini, à l'exception de quelque assassins gagnés, n'a pas trouvé un adhérent. A Naples, l'impuissance de Mazzini a été bien plus

évidente. Vous savez combien les populations de ce pays sont hostiles à leur Gouvernement; et pourtant le drapeau rouge de Mazzini y a été accueilli à coup de fusils.

Enfin, pour vous convaincre que sur l'émigration seule Mazzini peut compter, il suffit de vous faire observer que l'amnistie de cet hiver ayant considérablement diminué l'émigration lombardo-vénitienne, Mazzini n'a pu rien tenter contre les provinces autrichiennes.

J'ai trop de confiance dans le jugement éclairé de l'Empereur pour douter qu'en mettant sous ses yeux les faits que je viens d'énumérer rapidement, il ne reconnaisse que notre politique a eu pour résultat d'enlever toute influence réelle à Mazzini, en le réduisant au rôle de conspirateur peu dangereux.

Les [autres] Gouvernements italiens, l'Autriche en tête, savent fort bien que Mazzini ne peut leur faire courir de dangers réels, qu'au contraire il est leur principal auxiliaire. En lisant attentivement les journaux de Milan, on s'aperçoit que telle est, au fond, l'opinion des partisans de l'Autriche. Vous verrez d'ailleurs, par l'extrait d'une lettre de Boncompagni, que je vous envoie d'office, que Landucci (1), qui, s'il est un fripon, n'est pas un sot, désire la préservation de Mazzini.

Je viens maintenant à la question de la presse. Personne plus que moi ne déplore ses excès et personne ne cherche davantage à les réprimer, surtout pour ce qui a rapport à la France. Sans être parvenu à empêcher tous les abus, nous avons réussi toutefois à la rendre, dans l'immense majorité des circonstances, favorable à l'Empereur. Aucun des journaux qui s'impriment en français ne lui est plus hostile; les plus forts le soutiennent ouvertement. Un dernier journal anti-napoléonien, *L'Avenir de Nice*, paraît s'être

(1) Il Consigliere di Stato Leonida Landucci, ministro segretario di Stato per l'interno, nel Granducato di Toscana.

converti ou près de l'être, car il doit avoir fait des ouvertures à Gramont et lui avoir offert de s'abstenir de tout article qui pût déplaire au Gouvernement français.

La presse italienne est beaucoup plus violente; mais elle n'est pas anti-française. Est-ce que, si l'opinion publique, si hostile à l'Empereur après le 2 Décembre, n'avait pas subi une profonde modification, est-ce que je pourrais maintenant rompre en visière avec l'Angleterre, dans la question d'Orient, pour demeurer fidèle à l'alliance française? Que notre politique ne soit pas jugée sur des faits isolés, mais sur l'ensemble des résultats obtenus, et l'on devra reconnaître qu'elle est conforme aux principes que représente l'Empereur: le progrès, la civilisation et les nationalités, par des moyens loyaux et réguliers. Si nous avions agi autrement, si nous n'avions conservé un ascendant sur toutes les nuances du parti libéral, serions-nous de force à lutter contre les efforts réunis de l'Autriche et de l'Angleterre?

Je suis loin de renoncer à l'idée d'améliorer notre loi sur la presse; je voudrais surtout pouvoir améliorer la composition du jury; mais pour obtenir ce but, je ne puis changer les principes que j'ai professés et m'aliéner une portion nombreuse de nos amis politiques. Dois-je risquer de faire passer le pouvoir dans les mains du parti réactionnaire?

Non, certainement; ce ne peut être ni dans les désirs, ni dans l'intérêt du Gouvernement français.

J'ai trop de confiance dans l'impartialité et la bienveillance de l'Empereur pour douter qu'il n'apprécie toutes les difficultés de ma position. L'Angleterre est furieuse. Panizzi, arrivé hier de Londres, m'a dit que Lord Palmerston s'était exprimé en termes violents à mon égard, en soutenant que j'étais dévoué entièrement à la France.

Ce ministre, qui protège Mazzini, parle de moi comme Buol.

Je me résigne à sa colère parce que j'ai la conscience d'avoir servi mon pays en donnant la préférence à l'alliance

française. Mais si, maintenant, la France se tourne contre moi, il faudra bien que j'abandonne le poste aux partisans de l'alliance austro-britannique. J'ai fait allusion à cette alliance, qui, je le dois avouer le cœur navré, devient plus intime chaque jour. Le Gouvernement français doit en être convaincu plus que moi.

C'est là un danger pour lui, comme pour nous. Le danger doit nous réunir intimement et nous inspirer une confiance réciproque. Que l'Empereur daigne ajouter foi à mes paroles. La révolution n'a pas d'ennemi plus déterminé que moi, et la France, appui des nationalités, n'aura pas d'ami plus dévoué.

Je n'ai pas le tems de vous en dire davantage; mais je pense vous en avoir dit assez pour vous mettre à même de faire apprécier justement au comte Walewski notre politique.

Les agents français travaillent toujours. Un d'eux, le Corse, venu à Turin, est à la piste d'un des plus dévoués agents de Mazzini.

Je l'ai aidé de tous mes moyens. Mais, lui aussi, doit reconnaître que la tâche qui lui est imposée, présente plus de difficultés qu'il ne l'aurait imaginé.

Le Roi ira en Savoie à la fin du mois. Je pense qu'il inaugurera le pont sur le Rhône qui unit la France à la Sardaigne (1). Prévenez-en officieusement Walewski et tâchez de savoir si le Gouvernement français entend faire quelque chose dans cette circonstance.

Croyez, mon cher Marquis, à mes sentiments, etc.

PS. Dès que le feuilleton de l'*Indipendente* a paru, j'ai mandé le directeur de ce journal, bien qu'il ne soit

---

(1) V. nota 2, pag. 553. Dopo inaugurati i lavori pel traforo del Moncenisio (Fréjus), il Re pose, addì 3 settembre, la prima pietra del ponte presso Culoz sul quale passa la ferrovia che doveva mettere in comunicazione la Savoia colla Francia. Assistettero alle due cerimonie, a nome dell'imperatore, il principe Napoleone ed il maresciallo Pélissier, duca di Malakoff.

guère ministériel, pour lui adresser de vifs reproches. Il s'est excusé en disant qu'il n'avait pas lu l'article si inconvenant, et il m'a juré ses grands dieux que rien de pareil ne paraîtrait plus. Je le crois, car ce journal est très conservateur et très napoléonien.

CDLXXX.

A monsieur le Comte de Salmour

Paris.

(8 août 1857).

Mon cher ami,

Je te donne carte blanche pour en finir avec le Duc de Monaco.

Je préférerais la solution complète, et pour l'obtenir j'irais jusqu'à 150,000 fr. (1) et je consentirais aux autres conditions que tu indiques.

S'il faut se contenter de Menton et Roquebrune, tâche au moins d'obtenir l'union douanière; sans union douanière, fais le difficile, mais à la fin arrive à une solution définitive.

Sers-toi de tous les moyens que tu indiques, en mesurant toutefois les sacrifices pécuniaires aux ressources dont nous pouvons disposer.

Je désirerais beaucoup que tu pusses revoir l'Empereur pour l'entretenir de ce qui fait l'objet de la longue lettre que j'écris ce matin à Villamarina (2).

Je te serais fort reconnaissant de lui faire comprendre les exigences de ma position.

---

(1) Di rendita, s'intende. V. Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, lett. MCCCCXXV, vol. vi, pag. 91.

(2) V. la lettera CDLXXIX di questa raccolta.

Je puis faire fusiller Mazzini s'il tombe entre mes mains, faire bombarder Gênes si elle bronche; mais si je touche brutalement à la loi sur la presse, je perds mon prestige et je tombe à plat devant Revel et peut-être La Marguerite (1).

Mille amitiés.

CDLXXXI.

A MONSIEUR L'INTENDANT GÉNÉRAL

Gênes.

(Turin, 9 août 1857).

Les informations que j'ai reçues sur le compte de G..... (2) lui sont on ne peut plus défavorables. Il a dû émigrer pour d'autres causes que la politique; quoi qu'il en soit, il peut nous être utile, et par conséquent j'écrirai à Azeglio, Villamarina et Jocteau selon que nous sommes convenus.

Le Corse (3) a fait la sottise de s'adjoindre ici un agent qui ne vaut pas grand'chose et qui est capable de le compromettre.

Il m'en a prévenu trop tard pour qu'il m'ait été possible de l'empêcher. Néanmoins il est parvenu à suivre tous les mouvements de A..... (4), qui a reçu hier une lettre qui lui annonce que Mazzini l'attend à Locarno.

A..... part aujourd'hui, suivi de près par le Corse et d'autres limiers qu'il (5) a pris à sa solde.

Il serait bien à désirer que l'on parvînt à s'emparer de

---

(1) Il conte di Revel, capo della Destra: il conte Solaro della Margherita, capo della parte intransigente del partito conservatore.
(2) Un agente segreto di polizia.
(3) V. la lettera CD.
(4) Un mazziniano.
(5) L'agente côrso.

Mazzini, qui, d'après les révélations du procès de Paris (1), est descendu au rang des plus odieux assassins.

Quoiqu'il n'y ait rien à craindre pour le moment, il ne faut pas s'endormir.

Adieu.

CDLXXXII (2).

A MONSIEUR DE PARIEU (Vice-Président du Conseil d'État)

Paris.

(10 août 1857).

Je prends la liberté de vous recommander le Comte de Santa-Rosa, secrétaire général du Ministère des finances. J'ai chargé M. de Santa-Rosa de vous entretenir de quelques problèmes financiers qui ont fait l'objet de vos études spéciales et sur lesquelles vos écrits ont répandu de vives lumières.

J'ose me flatter que vous ne trouverez pas ses demandes indiscrètes et que vous ne nous refuserez pas le concours de votre expérience et de vos vastes connaissances pour résoudre des questions qui intéressent également nos deux pays.

J'ai espéré pendant quelque temps de vous voir appelé à la direction de la Banque de France. Dans ce cas, je me proposais de vous soumettre quelques idées tendant à étendre aux rapports internationaux les facilités que les établissements de crédit procurent aux transactions nationales (3).

---

(1) Il processo, dinanzi alle Assise della Senna, contro gli italiani Tibaldi, Grilli e Bertolotti, accusati di attentato alla vita di Napoleone III. Aveva avuto fine il 7 agosto, con la condanna del primo alla deportazione perpetua, degli altri due a quindici anni di carcere. Mazzini, Ledru-Rollin, Campanella e Massarenti, ritenuti complici nella stessa cospirazione, erano stati condannati in contumacia alla deportazione.

(2) « Consignée au Comte de Santa-Rosa ».

(3) V. la lettera CD.

Je ne saurais le faire avec le nouveau Gouverneur, que je n'ai pas l'honneur de connaître et qui ne me paraît pas disposé à lutter vigoureusement contre l'esprit routinier qui domine l'Administration de la Banque. Je le regrette toutefois infiniment, car je suis convaincu que nos deux pays profiteraient immensément de l'union des moyens d'action de nos grands établissements de crédit.

Veuillez, etc.

CDXXXLIII.

Al signor marchese Migliorati

Roma.

(11 agosto 1857).

Onde evitare che il *** (1) cerchi di abusare nuovamente della . . . . . e di tendere ad ottenere, con false promesse, la sua liberazione senza recarsi in America, ho pensato bene di spedire a Roma il suo cognato, il sig. ***, capitano nel R. Esercito, persona soda e dabbene.

Ottenuto un impegno per iscritto di recarsi in America, il sig. *** lo accompagnerà a Genova e non lo lascierà finchè non siasi imbarcato su di una nave pronta a salpare per l'altro mondo.

Intanto mi è grato di significare alla S. V. l'approvazione di . . . . . pel modo col quale la S. V. seppe disimpegnare l'ardua e delicata missione che le venne affidata.

Ho il bene di raffermarmi, ecc.

---

(1) Il medesimo di cui è parola nelle lettere CDLXXVII e CDLXXXIX.

CDLXXXIV (1).

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(11 août 1857).

L'agent corse, en arrivant à Turin, induit en erreur par E..... C....., a fait la sottise de s'adresser à un certain M., ancien agent de Saint-Martin (2), fieffé coquin, impudent menteur et bavard. Lorsqu'il m'en a prévenu, il l'avait déjà mis dans la confidence de sa mission; de sorte que j'ai dû lui conseiller de le ménager tant qu'il resterait à Turin, pour éviter que celui-ci ne le découvrît au public. L'agent a suivi ce conseil, et il a dû se laisser gruger quelques centaines de francs. Maintenant il est parti sans que M. sache où il est allé (3); mais il craint que celui-ci ne s'adresse au préfet de police, en se prévalant des prétendus services rendus au Corse. Il est, par conséquent, important que vous préveniez sur-le-champ M. le préfet, en lui faisant connaître que M. ne mérite ni crédit, ni confiance.

Ce qui s'est passé m'a prouvé que les agents les plus habiles sont sujets à se laisser mettre dedans, aussi bien que les moins clairvoyants.

J'ai lu avec surprise dans les journaux que Tibaldi (4) s'est dit natif de Biella. J'ai tout lieu de croire que c'est faux et que cet affreux sicaire est un produit du sol et de l'éducation papaline.

---

(1) « Part.. N. 48 ».

(2) Ponza di San Martino, antico ministro dell'interno. (V. pag. 16, nota 2).

(3) Intendasi l'inverso: « M. est parti sans que le Corse sache où il est allé; mais celui-ci craint que M. ne s'adresse..... ».

(4) V. la nota 1, pag. 564.

Je fais faire des recherches à cet égard et je vous écrirai d'office lorsque je pourrai vous envoyer des détails, afin que vous puissiez faire démentir l'assertion que Tibaldi est notre compatriote.

Croyez, etc.

CDLXXXV.

A MADAME LA COMTESSE KAROLYI ZICHY

Conegliano
(*Lombardo-Veneto*).

(12 août 1857).

Madame,

J'attendais, pour vous répondre, de pouvoir vous donner l'espoir de faire honneur à votre recommandation. Malheureusement je n'ai pu trouver jusqu'à présent le moyen de lui (1) trouver une occupation qui corresponde à ce qu'il est capable de faire. Les circonstances actuelles ne sont guère favorables aux nouvelles entreprises, et les anciennes sont toutes pourvues du personnel qui leur est nécessaire.

Je n'oublierai pas votre recommandation, et, si une occasion de placer convenablement la personne qui vous intéresse se présente, je serai charmé de vous prouver le cas que je fais de vos recommandations.

Recevez, etc.

CDLXXXVI.

A MADAME DE VATRY (2)

Paris.

(12 août 1857).

Après les derniers évènements de Gênes, le Gouvernement a pris la résolution de ne plus permettre, pour quelque

(1) Cioè « de trouver à votre recommandé..... ».
(2) Sul signor Alphée Bourbon de Vatry, vedasi CHIALA, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. VI, pag. 56, in nota.

tems au moins, que de nouveaux réfugiés aillent fixer leur domicile dans cette ville. C'est en vertu de cette mesure générale que M. le Marquis de Villamarina a dû refuser le visa à M. G.....

Je suis persuadé que votre recommandé est devenu calme et modéré, et qu'il n'est nullement dangereux; mais ayant été, dans le tems, mazzinien fougueux, sa présence à Gênes donnerait lieu, dans ce moment, à de fâcheuses interprétations.

S'il veut choisir Nice pour sa résidence, j'enverrai l'ordre qu'on lui vise son passeport.

Je suis désolé de ne pas pouvoir vous accorder tout ce que vous me demandez; mais dans la position délicate et difficile où les folies des anciens amis de M. G..... nous ont placés, je suis forcé à des ménagements qui me peinent, surtout lorsqu'ils m'empêchent de vous prouver mon sincère désir de vous obliger.

Veuillez agréer, ma chère Madame de Vatry, l'assurance de mon sincère attachement.

CDLXXXVII.

Al signor Intendente generale (1)

Chambéry.

(13 agosto 1857).

Il Re essendo assente, non ho potuto sottoporre alla sua approvazione il programma delle feste che la Savoia intende dare a suo onore; epperò non posso farle in proposito una definitiva risposta. Debbo restringermi, quindi, a manifestarle come, in mio particolare, nulla io abbia a ridirvi, e come io ritenga che si possa prendere per base del da farsi.

---

(1) Il cav. avv. Pietro Magenta.

Parmi difficile che il Re, da Chambéry, possa portarsi nelle altre provincie della Savoia, sia per difetto di tempo, sia per la difficoltà di ordinare i mezzi di trasporto.

Avrò l'onore di accompagnare il Re, assieme al mio collega il ministro dei lavori pubblici (1), il quale, quantunque ormai privo quasi del tutto della vista, vuole assistere all'iniziamento dell'opera monumentale dovuta specialmente alla sua perseveranza.

Benchè io creda che la Sua simpatia per la mia persona La spinga ad esagerare i sentimenti dei Savoini a mio riguardo, confido che riceverò da essi una buona accoglienza, ch'io reputerò in gran parte dovuta ai felici sforzi da Lei fatti per unire intorno alla bandiera del Governo le sinora disperse file del gran partito costituzionale.

CDLXXXVIII.

A monsieur le Comte de Salmour

Paris.

(14 août 1857).

Je suis charmé de te savoir de retour à Paris. Tâche de ne pas t'exposer à perdre le bénéfice de la cure que tu as faite, en te fatiguant trop pendant le séjour que tu feras dans cette ville. Restes-y tout le tems que ton médecin jugera nécessaire. Le Roi ne quittera Turin qu'à la fin du mois, et pendant son absence je suppose qu'il n'y aura pas grand'chose à faire au Ministère.

Je suis charmé que la question des élections de la Moldavie ait reçu une solution aussi glorieuse pour l'Empereur et pour ses alliés (2). Les résultats qu'il a obtenus sont hau-

---

(1) Paleocapa.
(2) V. la lettera CDXC.

tement appréciés ici et ne contribuent pas peu à rendre toujours plus populaire l'alliance française, base constante de ma politique.

Rien de bien nouveau à Turin; on n'y rencontre plus âme qui vive de connaissance. Les diplomates seuls ne s'en sont pas allés, ou sont revenus pour le grand dîner que Gramont donne demain (1).

La frayeur causée par les quelques vols à main armée qui ont eu lieu se calme. L'arrestation de deux chefs principaux de la bande qui les a commis a rassuré les esprits. On a, à ce sujet, beaucoup crié et à tort. Jamais il n'y a eu moins de brigands qu'il n'y en a maintenant. Moi qui, du tems de mon père, vivais au milieu des commissaires de police (2), je sais qu'il se commettait alors bien plus de *grassazioni* qu'à présent. Mais alors aucun journal n'osait rapporter les actes les plus audacieux; maintenant le moindre fait sert de texte aux déclamations furibondes de la presse cléricale.

Quant à Mazzini, tous nos efforts, puissamment aidés par les deux agents que la police française nous a prêtés, ne nous ont pas conduit à l'arrêter; seulement un de ces agents croit être sur sa piste; et il est parti pour la Suisse, où il espère le dénicher. Je lui ai fait fournir des hommes et de l'argent pour le mettre à même de remplir sa mission.

Il est complètement faux que l'Intendant de Gênes s'inspire près du..... Au contraire, il a eu lieu de s'en plaindre. Le ..... est un imbécille qui doit sa place à je ne sais quelle protection puissante d'un des membres les plus influents du parti..... Aussi est-il ultra-conservateur, et il professe pour Mazzini la plus grande horreur. Mais il lui sert quel-

---

(1) Il 15 agosto, giorno in cui celebravasi la festa dell' imperatore Napoleone.

(2) Il marchese Michele Benso di Cavour era stato, come è noto, vicario e sovrintendente generale di politica e polizia.

quefois d'instrument, sans le vouloir, par suite des circonstances suivantes.

Il y a à Gênes un petit cercle de dames ....., républicaines en diable et mazziniennes enragées. Les deux plus marquantes sont la femme du ..... et une Mme ***, séparée de son mari. La première a donné des leçons de musique aux filles du ..... et a conservé sur elles un immense ascendant; la seconde est la maîtresse du fils du ..... A elles deux, elles dominent entièrement la maison de ce bonhomme, qui ne s'est jamais douté qu'on s'est servi de lui pour transmettre la correspondance de Pisacane et de Mazzini.

Sainte-Rose est à Paris; je suppose qu'il ira te voir; fais-lui mes amitiés.

Adieu.

CDLXXXIX.

Al signor marchese Migliorati

Roma.

(17 agosto 1857).

Solo ieri potei farle conoscere col telegrafo le intenzioni rispetto al sig. ***. Io non dubito che questi abbia accettato la generosa offerta di L. 300 al mese e che siasi disposto a partire tosto per Marsiglia e per l'America.

Ho quindi impartito al R. Console in questa Città le necessarie istruzioni onde abbia ad imbarcarsi tosto sul piroscafo diretto a Rio Janeiro. Non mi rimane quindi che a rinnovarle l'attestato della mia piena soddisfazione e a invitarla a mandarmi la nota delle spese d'ogni genere che Ella avrà incontrato a cagione del ***, ond'io possa fargliene versare l'importo nelle mani del suo procuratore.

Le rinnovo i sensi, ecc.

CDXC.

Al signor generale Durando

Costantinopoli.

(19 agosto 1857).

Caro Generale,

L'Inghilterra e l'Austria avendo aderito all'annullamento delle elezioni della Moldavia, la sollevata vertenza non potrebbe avere soluzione più conveniente e decorosa per noi e per le Potenze colle quali siamo rimasti associati. È da sperarsi che, dopo la disdetta ricevuta dal suo Governo, Lord Redcliffe abbandonerà il suo posto, se non definitivamente, almeno per qualche tempo, ciò che renderà più facile e meno spiacevole l'andamento degli affari a Costantinopoli.

Nullameno, non bisogna farsi illusione sul merito della questione che ci rimane a sciogliere. L'Inghilterra è più che mai ostile all'unione (1); e la Francia, quantunque non voglia cedere del tutto, pare disposta ad entrare nella via della conciliazione. A noi conviene secondare queste disposizioni, giacchè nessuno è più di noi interessato a che (per ora almeno) l'*entente cordiale* (2) non si rompa.

Parmi dunque che abbiamo a stare sulla riserva, e, senza disdire ai principii da noi professati, cercare di ottenerne l'applicazione nel limite del possibile.

Si è già rinunciato all'idea dell'unione con un Principe estero, se non si può ottenere con un Principe nazionale; cosa penseresti dell'idea di costituire un Senato comune ai due Principati, il quale avrebbe per missione di mantenere fra essi l'uniformità legislativa ed amministrativa?

---

(1) Dei Principati danubiani.

(2) Nome già dato, sotto Luigi Filippo, all'accordo tra Francia ed Inghilterra durato, con eccezione di pochi intervalli, dai primordii di quel regno ai matrimonii spagnuoli (1846).

Questo sistema presenta, lo so, molti inconvenienti nella pratica; ma avrebbe pure dei vantaggi e sarebbe un passo notevole nella via della ricostituzione d'una nazionalità rumena.

Fui invitato confidenzialmente dalla Francia ad esporre le mie idee in proposito. Esito a farlo, difettando delle cognizioni locali necessarie per formarmi un criterio esatto di quello che convenga a quei paesi. Tu devi essere nel caso d'illuminarmi: ti prego quindi di farmi conoscere le tue idee sull'accennato progetto, di stabilire cioè un'unione nei Principati col mezzo di un Senato, Corpo supremo, in cui sarebbe concentrato il potere legislativo ed anche buona parte dell'esecutivo.

Ti prego di raccomandare espressamente la moderazione e la prudenza a Benzi. Credo che la Francia abbia invitato Talleyrand (1) a moderare il suo zelo; conviene quindi che il nostro Commissario rimanga il più quieto che gli sarà possibile.

Spero che la tua salute continuerà a migliorare e che non avrai a lamentare gli effetti del clima di Costantinopoli, che però qui è riputato saluberrimo.

CDXCI (2).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(19 août 1857).

La multitude d'affaires que l'absence de Salmour et Sainte-Rose me fait retomber sur le dos, m'empêche de vous écrire aussi souvent que je voudrais et que je devrais le

(1) Il barone di Talleyrand-Périgord, che più tardi surrogò il principe De La Tour d'Auvergne, successore del Gramont, nel posto di ministro di Francia a Torino, era, come il Bensi per la Sardegna, fra i membri della Commissione europea sedente a Bucarest per regolare i rapporti dei Principati danubiani.

(2) « Part., N. 49 ».

faire. Je me reproche de ne pas vous tenir assez au courant de ce qui se passe chez nous, et de ne pas vous répondre avec assez d'exactitude. Mais je sais par expérience que, grâce à votre zèle et à votre habileté, mon silence est sans inconvénients.

L'itinéraire du Roi est définitivement arrêté. S. M. partira le dimanche 30, à 10 heures du soir.

Il s'arrêtera à Modane pour inaugurer les travaux du percement des Alpes et faire partir la première mine du grand tunnel qui immortalisera son règne. Il repartira, je pense, de Modane de 10 à 11 heures, et arrivera à Chambéry pour dîner. Le lendemain, 31, il ira à Culoz par bateau à vapeur, et reviendra le soir à Chambéry, où une grande fête lui sera donnée. Le 1er septembre il ira à Aix poser la première pierre de la grande façade de l'établissement thermal, et il assistera à une fête que donnera la Ville. Le 2 il repartira, à moins qu'on ne parvienne à organiser une chasse à l'ours dans les Bauges (1) ou quelque autre localité.

Le Roi sera très sensible à l'attention de l'Empereur de l'envoyer complimenter par le prince Napoléon. Il serait heureux de pouvoir le ramener en Piémont avec lui pour lui faire les honneurs de sa Capitale.

Nous n'aurions pas de grands camps de manœuvres à lui montrer, mais la visite des travaux d'Alexandrie et quelques manœuvres partielles ne seraient pas sans intérêt pour lui.

Je regrette que, cette année, il n'y a pas de camp d'instruction; mais deux raisons nous ont conseillé de ne pas en faire. Alexandrie est à peu près la seule localité où l'on puisse réunir un certain nombre de troupes avec avantage. Or, cette année, les travaux des fortifications étant inachevés, c'eût été un grand embarras pour les manœuvres. En second lieu, une réunion à Alexandrie aurait pu être inter-

(1) Les Beauges, regione montagnosa a nord-est di Chambéry.

prêtée comme une provocation à l'Autriche, ce que nous avons désiré éviter.

Le Roi sera charmé de vous voir à Chambéry, et moi, pour mon compte, je me félicite de pouvoir causer à fond sur bien des sujets que je n'ai pas le tems de traiter par correspondance.

Je pense que, comme moi, vous regretterez beaucoup Gramont (1). Tout en servant son Gouvernement avec beaucoup de zèle, il a toujours été très amical et très conciliant.

Il emporte l'estime et la sympathie universelle. Tout le monde, excepté les ultra-cléricaux, en fait des éloges et le voit partir avec peine.

Le seul sujet sur lequel nous avons eu quelques discussions, c'est la presse. Il s'est constamment élevé, et cela avec raison, contre ses excès, et il a poursuivi avec vigueur les journaux qui ont insulté l'Empereur.

Malgré cela, la presse est unanime à lui rendre justice, et plusieurs journaux qu'il a fait condamner lamentent son départ. C'est un fait qu'il est bon de noter, car il prouve que, même parmi les mauvais journaux, il y a plus d'ignorance que de méchanceté, et, ensuite, que l'immense majorité du pays apprécie dans Gramont le diplomate qui a puissamment contribué à resserrer l'alliance de la Sardaigne avec la France.

Puisque Gramont devait nous quitter, je suis bien aise que l'Empereur l'envoie à Rome. C'est une preuve qu'il ne désapprouve pas notre conduite envers le Saint-Siège, puisque Gramont, qui a vu les choses de près, n'a jamais cessé de nous donner raison. La retraite de Rayneval (2) fera un ex-

---

(1) Il duca di Gramont, che si trovava a Torino dall'aprile 1853 quale inviato straordinario e ministro plenipotenziario di Francia, era stato nominato ambasciatore a Roma.

(2) Da Roma. Il conte Alfonso de Rayneval aveva rappresentato la Francia presso la Santa Sede dal 22 agosto al 6 novembre 1849 e dal 17 aprile 1850 al 16 agosto 1857.

cellent effet dans toute l'Italie. Je voudrais, pour ma part, pouvoir remercier l'Empereur.

Je crois que nous avons tout lieu de nous féliciter du choix de Latour d'Auvergne (1). Il a tenu à Florence une conduite sage et prudente, et il n'a jamais cessé de conseiller la modération à Baldasseroni (2).

Je vous envoie les pièces de notre différend avec Naples. Carafa (3) a été d'une inconvenance inconcevable. Je crois que le Roi (4) veut rompre avec nous; comme bien vous comprenez, nous ne tenons guère à conserver des rapports avec lui. Si Carafa refuse de retirer la note insolente écrite à Gropello (5), nous rappellerons celui-ci et souhaiterons bon voyage à Canofari (6).

La question des Principautés est trop compliquée pour que je puisse la traiter incidemment. Nous en causerons à fond et je vous chargerai de communiquer mes idées à Walewski. Veuillez l'en prévenir, en le remerciant de ce qu'il m'a fait connaître le désir d'avoir mon avis.

Je vous ai écrit une dépêche en chiffre pour vous prévenir que vous recevriez peut-être une lettre à mon adresse d'un individu. Si cette lettre vous est remise, veuillez me l'envoyer sans délai à Chambéry par Minetti.

Croyez, etc.

---

(1) Il principe Enrico de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, inviato straordinario e ministro plenipotenziario, fu accreditato presso la Corte di Sardegna il 16 agosto.

(2) Il consigliere intimo Giovanni Baldasseroni, presidente del Consiglio, ministro Segretario di Stato al dipartimento delle finanze, ecc. nel Granducato di Toscana.

(3) Il comm. Luigi Carafa di Traetto, ministro segretario di Stato *ad interim* del Reame delle Due Sicilie.

(4) Ferdinando II.

(5) Incaricato d'affari di Sardegna a Napoli.

(6) Incaricato d'affari delle Due Sicilie a Torino.

CDXCII (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(20 août 1857).

Mon cher Marquis,

Cette lettre vous sera remise par M. Du Toit, associé de la maison Long (2) de cette ville, qui se rend à Paris à la recherche d'un fripon qui les a floués d'une somme assez considérable au moyen d'une fausse lettre de crédit, suivant le récit que vous trouverez ci-joint. Je vous prie d'aider, autant qu'il sera en vous, le dit négociant à retrouver le voleur dont il a été victime.

Je vous prie de chercher auprès des principaux libraires le Statut organique des Principautés et de m'en expédier un exemplaire le plus tôt possible. J'ai prêté celui du Ministère à Benzi, ce qui me contrarie beaucoup, car j'en aurais besoin pour rédiger le Mémoire que Walewski m'a fait demander.

J'ai écrit à Durando de jouer le rôle de conciliateur qui me paraît être dans les desseins de l'Empereur; j'ai recommandé également à Benzi de redoubler de prudence et de modération.

Je vous prie d'être très aimable auprès du prince Napoléon et de l'assurer de tout le plaisir que j'aurai à le voir et à connaître son opinion sur tout ce qui se passe dans les régions diplomatiques.

Je pense que l'affaire Monaco sera renvoyée jusqu'après le voyage en Savoie. Nous aurons le tems d'en causer.

---

(1) « Part., N. 50 ».
(2) Long Francesco e figli, il cui banco era in via Ambasciatori, n. 5.

Je ne sais s'il est convenable de donner avis officiel du voyage du Roi. Je pense que non; mais je vous laisse libre de faire ce que vous jugerez plus conforme aux usages.

La Russie a l'idée d'établir un dépôt et des magasins pour sa marine à Villefranche. Sans en faire même l'objet d'une communication confidentielle, tâchez de pressentir l'opinion de Walewski à cet égard.

J'ai gardé pour moi seul l'autographe que vous avez bien voulu me communiquer.

Croyez, etc.

CDXCIII.

A MONSIEUR L'INTENDANT GÉNÉRAL DE CHAMBÉRY.

(23 août 1857).

Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on prie, conformément au désir manifesté par la Compagnie « Victor-Emmanuel », l'archevêque de Chambéry de bénir les locomotives, à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres pays.

Je dois vous prévenir qu'une dépêche télégraphique de Paris m'annonce que le prince Napoléon partira samedi soir, 29, pour aller, par Culoz, coucher dimanche soir à Modane, afin d'avoir l'honneur de complimenter le Roi lundi matin et assister en Savoie aux différentes inaugurations.

Je pense qu'il serait convenable que vous allassiez à la rencontre de S. A. I. jusqu'à Culoz, et que vous preniez les dispositions nécessaires pour qu'à Modane il fût logé le moins mal possible.

Par des raisons de haute convenance, il serait à désirer que le colonel Charras (1) ne se trouvât pas à Aix pendant

(1) Charras (Giovanni Battista Adolfo), nato nel 1810 à Clermont-Ferrand, allievo della Scuola politecnica, si segnalò nelle giornate di luglio 1830, pubblicò scritti su questioni militari, si distinse in Africa. Dopo la rivoluzione di febbraio fu sottosegretario di Stato alla guerra

le séjour du Roi. Je vous prie en conséquence de l'inviter à s'éloigner pour quelques jours de cette ville, libre à lui d'y venir achever sa cure après le départ du Roi.

Je ne doute pas que les préparatifs que vous dirigez ne soient tels que le voyage du Roi ne présente pas d'inconvénients; je suis uniquement préoccupé de la difficulté que devra présenter le transport de Modane à Saint-Jean du Roi et de toutes les personnes qui doivent l'accompagner jusqu'à Chambéry. Il faudra réunir à Modane un grand nombre de voitures et de chevaux. La Compagnie et ses entrepreneurs pourraient, il me semble, vous en faciliter les moyens. Vous pourrez vous entendre avec M. Lafitte, qui sera, je pense, mardi ou mercredi au plus tard à Chambéry.

CDXCIV.

Al signor D. Elena (Presidente della Camera di Commercio)

Genova.

(25 agosto 1857).

Nessuno più di me valuta le gravi difficoltà contro le quali il partito moderato in Genova ha da lottare, e maggiormente apprezza i generosi sforzi degli amici delle libertà costituzionali per mantenere la cosa pubblica in una via savia ed ordinata. Credo però al beneficio del tempo ed alla giustizia dell'opinione pubblica, a lungo andare. Epperciò io esorto V. S. a non perdersi d'animo a cagione delle ingiustizie presenti. La Camera ha fatto molto per Genova; può fare di più continuando ad essere diretta con senno e

---

e ministro interinale. Eletto rappresentante alla Costituente, poi alla Legislativa, combattè la politica del presidente Luigi Napoleone. Nella notte del 2 dicembre fu arrestato e carcerato; venne poi compreso nel primo decreto di espulsione. Si ritirò nel Belgio, poi in Svizzera. Morì a Basilea l'anno 1865.

fermezza. Le scuole tecniche sono per essa un titolo non perituro alla riconoscenza dei suoi concittadini. I lavori a Banchi, quelli che aspetto con tanta impazienza presso la Dogana ed il porto franco, produrranno, spero, ottimo effetto. Ad opera compiuta, anche i malevoli applaudiranno.

Nella prossima sessione, ho in pensiero di presentare una legge per modificare alcuni articoli della tariffa doganale. Non parmi il caso di fare nuove riforme per ciò che riflette i tessuti ordinari; mi restringerò a qualche semplificazione in ordine alle stoffe miste, che presentano ora gravi anomalie.

L'articolo che pure abbisogna di riformare è il ferro e le fondite. Penso che su questo argomento avrò l'appoggio della Camera di Genova.

Un punto sul quale sono tuttavia molto dubbioso è l'olio d'oliva. I Nizzesi chiedono l'abolizione assoluta del dazio, per poter sviluppare il loro commercio d'olii misti; le Riviere, invece, domandano il mantenimento del dazio. Propendo per i primi, convinto che la libertà del commercio degli olii tornerà utile ai produttori non meno che ai consumatori, siccome accade per l'industria delle sete; ma temo l'opposizione della *zona olearia*. Per vincerla, avrei mestieri dell'appoggio della Camera. Crede Ella che questa opinerebbe nel senso della libertà assoluta, ove fosse da me interrogata? In caso contrario, mi asterrò dal farlo, onde non accrescere gli ostacoli all'attuazione delle progettate riforme.

La prego, quindi, a volermi ragguagliare su questo punto in via confidenziale.

G..... venne, un giorno, da me, tutto turbato per non so quale pettegolezzo al quale non diedi retta. Mi lusingo che Le verrà fatto di comporlo e di evitare una rottura che sarebbe per tutti spiacevole.

CDXCV.

A monsieur Charles Lafitte

Paris.

(7 septembre 1857).

Pendant mon séjour en Savoie ayant beaucoup réfléchi à l'avenir du « Victor-Emmanuel », je crois devoir vous faire connaître ma manière de penser à cet égard. Je le fais d'une manière toute confidentielle, plus en ami qu'en ministre. Vous ne pouvez douter de l'immense intérêt que je porte à l'entreprise que vous dirigez. Pour surmonter les difficultés qui s'opposaient dans les Chambres à sa réussite, j'ai engagé pleinement ma responsabilité. Si elle tournait mal, si elle ne répondait pas à ce que le pays attend d'elle, je serais gravement compromis et je serais exposé justement aux reproches les plus sévères.

Le chemin Victor-Emmanuel, tel qu'il est constitué, est, il ne faut pas se le dissimuler, excessivement difficile à administrer. Si vous n'adoptez pas un système qui réponde à toutes les exigences du service, les inconvénients les plus graves se succéderont de la façon la plus déplorable.

A mon avis, pour que l'Administration, placée comme elle est dans une condition tant soit peu anormale, ayant sa tête à Paris et ses membres éparpillés des deux côtés des Alpes, du Tessin au Rhône, fonctionne bien, il est indispensable qu'il existe un accord parfait entre elle et le Gouvernement. Cet accord est facile à établir, car le Gouvernement est solidaire de la Compagnie. Si elle fait de mauvaises affaires, c'est sur lui que retombent les pertes qui en seraient la conséquence. Il n'y a pas antagonisme d'intérêts; au contraire. Ce qui profite à la Société, est également avantageux pour l'État. Cet accord est surtout nécessaire pour que l'Administration soit armée de toute la force morale

qu'exige la mission qu'elle a à remplir. Une Compagnie étrangère doit rencontrer nécessairement plus d'obstacles qu'une Compagnie nationale; pour les vaincre il faut l'appui constant du Gouvernement.

Quoique le Pays jouisse d'une grande liberté, qu'il en use et en abuse même largement, au fond il est éminemment gouvernemental. L'autorité y a conservé tout son prestige, et le dernier gendarme est investi d'une force morale que ne possède pas au même degré le plus haut fonctionnaire d'une Compagnie privée.

Comme il n'existe pas opposition d'intérêts, l'accord s'établira facilement si les hommes qui représentent la Compagnie sont sympathiques aux chefs du Gouvernement.

Quel que soit le choix que vous ferez, vous pouvez compter sur ma bienveillance personnelle. Mais vous savez que dans les affaires compliquées qui fourmillent de détails, il ne suffit pas d'avoir l'appui du ministre; il faut encore ne pas être en opposition avec les subordonnés. C'est pourquoi il est essentiel que le chef de l'Administration en Piémont soit bien vu de tout le monde.

Je vous prie de vouloir accueillir ces observations non comme un avis que le Ministre entend vous imposer, mais comme des conseils que vous donne une personne qui croit bien connaître son pays.

Passant maintenant de la question générale aux questions particulières, je crois devoir vous renouveler mes instances:

1° pour que vous ne perdiez pas de tems pour émettre les obligations, qui vous donnent le moyen de vous libérer, le plus tôt possible, de vos engagements envers le Comptoir;

2° pour que le service en Savoie se fasse d'une manière plus satisfaisante. Vos employés subalternes ne sont pas assez disciplinés, ils n'ont pas assez d'égards pour le public. Si vous preniez à votre service quelques personnes façonnées à l'école de M. Bona, je crois que vous vous en trouveriez bien;

3° pour que vous organisiez puissamment le service de Saint-Jean (1) à Suse; c'est une condition essentielle pour attirer le mouvement international. Si l'on continue à faire voyager dans la rotonde les voyageurs de première classe, nous ne battrons pas nos rivaux : Marseille et le St-Gothard.

Quant à la ligne de Novare, elle est susceptible d'améliorations; mais je crois que vous obtiendrez ce but au moyen de quelques légères réformes, sans avoir besoin de bouleverser l'Administration actuelle, qui contient plusieurs bons éléments.

Je vous le répète : tenez tout ce que je viens de vous écrire, non comme un document officiel, mais comme la lettre d'un ami qui s'intéresse au « Victor-Emmanuel », tout comme s'il avait deux ou trois mille actions dans son portefeuille.

Croyez, mon cher Monsieur, à mes sentiments dévoués.

CDXCVI.

A MONSIEUR LE COMTE CORTI

Londres.

(19 septembre 1857).

Le prince de Galles est venu faire une course dans les États du Roi, sans que le Gouvernement en ait été prévenu. Étant arrivé à Chamounix par le Valais, l'Intendant du Faucigny n'en a pas été prévenu à tems pour en informer le Ministère.

De Chamounix, le Prince s'est rendu à Aoste, mais sans s'arrêter dans cette ville; il est de suite rentré en Suisse, en passant le Saint-Bernard.

Le général Lamarmora ayant appris par une lettre du

(1) San Giovanni in Moriana. Il tratto percorrevasi in « diligenza ».

général Codrington (1) le voyage du Prince, se disposait à partir lorsqu'il a su qu'il n'arriverait plus à tems pour présenter ses hommages au Prince.

Le Roi a profondément regretté que le mystère dont le voyage du Prince a été entouré, l'ait empêché de lui témoigner sa profonde sympathie, en lui faisant les honneurs de la partie des États qu'il désirait visiter, tout en respectant son incognito.

Vous voudrez bien exprimer ces regrets à Lord Palmerston ou à Lord Clarendon, la première fois que vous les verrez, en évitant soigneusement de rien dire qui ressemble à une plainte ou à une récrimination.

Recevez, etc.

CDXCVII.

A monseigneur l'Archevêque de Gênes (2).

(19 octobre 1857).

D'après ce que Votre Grandeur me fit l'honneur de m'écrire, le Ministère a renoncé, quoiqu'à regret, à l'idée de proposer à Sa Majesté de présenter l'abbé Vachetta (3) au Saint-Siège pour l'Évêché de Nice. Il ne nous a pas été facile de faire un nouveau choix. Un de mes collègues a pensé que l'abbé Michelotti, qui a été directeur spirituel de l'Académie militaire, réunissait toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement le poste éminent, mais difficile, d'évêque d'une ville où se réunit, toutes les années,

---

(1) Sir William John Codrington. Era stato comandante in capo delle truppe britanniche in Oriente (1855-56).

(2) Monsignore Charvaz. V. pag. 51, nota 1.

(3) Vachetta cav. D. Michele Aug., abbate di Santa Maria di Cavour, economo generale regio apostolico de' beneficii ecclesiastici e dei vescovati vacanti, consultore di Stato per le cose ecclesiastiche dell'ordine dei Ss. Maurizio e Lazzaro e priore onorario delle chiese dell'ordine medesimo, canonico della Metropolitana di Torino, presidente del R. Ricovero di Mendicità.

l'élite de la société européenne. Je me hâte de communiquer à Votre Grandeur cette idée, en La priant de me dire ce qu'Elle en pense.

Un personnage haut placé, mais étranger au Ministère, m'a indiqué comme un excellent choix l'abbé Sola (1), curé de Vigone. J'ai toujours entendu parler de cet ecclésiastique avec les plus grands éloges; mais je crains qu'il ne possède pas assez la langue française pour remplir les fonctions épiscopales dans un pays où le français est la langue de la majorité de la population. Votre Grandeur doit avoir connu l'abbé Sola, et peut, par conséquent, savoir à quoi s'en tenir à cet égard.

Je n'ai pas encore communiqué à S. M. les projets de retraite de Votre Grandeur. Si votre santé en rend la réalisation indispensable, le Roi ne s'y opposera pas, quel que soit le regret qu'ils lui fassent éprouver.

J'ai l'honneur, etc.

CDXCVIII.

A monsieur le Marquis de Cavour

Florence.

(22 octobre 1857).

Mon cher Aynard (2),

D'après les renseignements que mon collègue Paleocapa a recueillis, nous avons tout lieu de croire que le Comte D..... M..... est déchu des droits que lui conférait la concession qu'il a obtenue en 1852 par le Gouvernement modénais, et que, par conséquent, les ouvertures qu'il t'a chargé de me transmettre n'ont d'autre but que de nous

(1) L'abbate Pietro Sola. Diventò poco dopo vescovo di Nizza. V. Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, lettera MCCCCXLI.

(2) Nipote del conte Camillo, addetto alla Legazione sarda presso Toscana, Parma e Modena.

extorquer une bonne-main. Dans cette hypothèse, il n'y aurait rien à faire qu'à l'envoyer promener. Toutefois, comme il se pourrait que D..... M..... eût conservé quelques droits qu'il serait fâcheux de voir passer entre les mains d'une Compagnie étrangère, hostile aux intérêts du Piémont, je t'engage à lui répondre que le Gouvernement sarde ne peut pas traiter directement avec lui, quand ce ne serait pour autre chose, parce qu'il est certain que toute cession faite en sa faveur ne serait pas approuvée par le Gouvernement modénais; mais qu'il serait disposé à favoriser les négociations qu'il pourrait entreprendre avec la Compagnie qui se propose de demander la concession du chemin de fer de Gênes à la frontière de Massa. Nous verrons ce qu'il répliquera.

En attendant, je te prie de t'informer si D..... M..... possède quelque chose de la concession primitive, et quelle valeur peuvent avoir les droits qui lui restent. Je crois que tu feras bien de te diriger, dans ce but, au chevalier Peruzzi, directeur du Chemin de fer Léopold.

CDXCIX (1).

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(23 octobre 1857).

Ayant pris définitivement mes quartiers d'hiver et la direction des affaires que j'ai un peu négligées pendant mes vacances, je m'empresse de recommencer ma correspondance particulière avec vous.

Je n'ai pas grand'chose d'intéressant à vous mander sur l'état intérieur du pays. Il demeure d'une tranquillité parfaite, malgré tous les efforts des partis pour l'agiter à l'oc-

(1) « Part., N. 51 ».

casion des prochaines élections. Malgré cette tranquillité apparente, il ne faut pas se dissimuler que la lutte sera vive et sérieuse. Le parti clérical met en jeu toutes ses forces et emploie tous les moyens en son pouvoir pour faire réussir ses adeptes. Nos amis croient qu'il échouera complètement. Je ne partage pas tout à fait cette opinion, et je pense qu'il obtiendra un certain nombre de voix (1). S'il eût su se modérer, il eût été beaucoup plus à craindre. Sa violence, son exagération nous ont été fort utiles, en éloignant de lui une foule de gens qui, tout en ne partageant pas entièrement les opinions du Ministère, les préfèrent toutefois à celles du Comte de la Marguerite.

J'ai appris avec beaucoup de regret que plusieurs évêques comptent prendre part à la lutte, en publiant des circulaires en faveur des cléricaux.

Ils commettent une faute qui leur sera bien plus nuisible qu'au Ministère, mais qui fera du tort à la religion, ce que je déplore sincèrement.

Malheureusement, les derniers concordats, les concessions faites à l'Église dans plusieurs pays, le réveil de l'esprit religieux, ont eu pour effet de persuader à bon nombre d'ecclésiastiques que le catholicisme allait regagner toutes les positions qu'il avait perdues, et que la Cour de Rome allait redevenir aussi puissante qu'au moyen âge.

Cette opinion m'a été manifestée avec une grande naïveté et la plus entière franchise par un évêque qui n'est pas des plus exaltés. Ce prélat m'a déclaré sans détour, qu'en présence des succès inespérés obtenus par l'Église en Allemagne, en Suisse, en France, en Espagne et ailleurs, il n'était pas raisonnable de croire qu'elle voudrait abandonner en Piémont ce qu'elle considère comme des droits acquis.

Cet aveu, venant de la part d'un évêque qui, dans la pratique, se montre assez modéré, m'a confirmé dans la

---

(1) La previsione si avverò più che Cavour non credesse.

croyance que, pour le moment, la conciliation est impossible et qu'il faut se résigner à la lutte.

Tout ce qu'il est possible de faire, c'est de maintenir le parti libéral dans les voies de la modération, et empêcher qu'il n'oppose exagérations à exagérations, excès à excès.

Le Roi a signé hier le décret de la dissolution de la Chambre des députés, et celui de la convocation des Collèges électoraux pour le 15 novembre prochain.

Dans trois semaines le pays portera son jugement solennel sur notre politique, et se prononcera entre La Marguerite et nous.

Je me suis sérieusement occupé de la malheureuse question des Principautés. J'ai beau mettre à la torture mon cerveau, je ne puis parvenir à en faire sortir un projet qui ait la chance de réunir le suffrage de la grande majorité des Puissances représentées au Congrès de Paris. Je l'ai déclaré à Benedetti, qui, de son côté, m'a avoué que, lui aussi, avait vainement cherché à formuler un plan qu'il pût soumettre avec confiance à son ministre.

Toutefois, pour répondre à la confiance de Walewski, je tâcherai de mettre ensemble quelques idées que je vous transmettrai avant que vous alliez faire votre cour à l'Empereur à Compiègne, afin que vous puissiez les soumettre à sa haute intelligence.

Je dois maintenant vous prier de vous occuper activement d'une question qui me tient excessivement à cœur.

La Compagnie « Victor-Emmanuel », pour faire face aux nouveaux engagements contractés avec le Gouvernement pour le percement du Mont-Cenis, et par suite de l'acquisition faite par elle du Chemin de Novare, se trouve dans la nécessité d'émettre 100,000 nouvelles actions.

Cette émission qui, d'ailleurs, sera retardée jusqu'à un tems plus opportun, ne saurait avoir lieu si le Gouvernement français ne consent pas à ce que ces actions soient, ainsi que les anciennes, cotées à la Bourse de Paris. M. La-

fitte en a fait la demande au Ministère des finances, qui l'a renvoyée à l'Empereur. Dans le doute que la question ne lui soit pas soumise dans un esprit bienveillant, je désire vivement que vous tâchiez de la lui faire envisager sous son véritable aspect.

D'abord, il est bon de constater qu'il ne s'agit pas d'une émission immédiate, mais seulement d'une faculté éventuelle. Si M. Lafitte insiste maintenant pour l'autorisation immédiate, c'est qu'il s'est engagé à le faire vis-à-vis de la Caisse d'escompte de Turin, qui lui a fourni les fonds dont il avait besoin pour rembourser les anciens actionnaires de Novare, en recevant en garantie des actions nouvelles Victor-Emmanuel en dépôt.

La Caisse n'a nulle intention de se rembourser par la vente de ces actions, ce que, d'ailleurs, elle ne pourrait faire que dans un tems fort éloigné; mais elle exige, avec raison, que ces actions jouissent des mêmes avantages que les anciennes.

Vous pouvez observer ensuite qu'il est fort probable que, dans la suite, une bonne partie, si ce n'est toutes les actions, se placent dans le pays, surtout si elles ne sont pas frappées de défaveur à l'étranger. En effet, si l'opinion en Piémont n'était guère favorable à la ligne de Savoie, elle l'est excessivement à celle de Suse au Tessin. Il est donc certain que les nouvelles actions seront fort recherchées chez nous, surtout lorsque la jonction avec Milan, à laquelle on va travailler activement, sera opérée. Si toutefois ces actions étaient moins favorisées que les anciennes, elles ne se vendraient qu'avec un fort escompte, ce qui retomberait à la charge des anciens actionnaires, français pour la plupart.

Ces deux raisons persuaderont l'Empereur et M. Magne que la demande de M. Lafitte doit être accueillie dans un intérêt exclusivement français. Aussi je compte tout à fait sur le succès de vos demandes.

Croyez, etc.

D.

A monsieur le Comte de Castagnetto (1)

Turin.

(24 octobre 1857).

J'ai l'honneur de vous envoyer une copie du Règlement sur les fabriques que l'archevêque de Verceil m'a communiqué. D'après les explications que m'a fournies l'évêque de Maurienne, il résulte que l'Épiscopat se croit seul compétent pour régler cette matière, et qu'il ne reconnaît à l'État nulle compétence pour s'immiscer dans tout ce qui a trait aux biens de l'Église. Cette théorie me paraît en contradiction directe avec les maximes de notre jurisprudence et la pratique de nos magistrats. Je ne pense pas pouvoir l'admettre. Si les évêques ne veulent pas s'en départir, un accord quelconque sera impossible. Toutefois je crois inutile d'entrer, pour le moment, en discussion avec l'Épiscopat à cet égard. Je me réserve de le faire, si jamais le Ministère jugeait indispensable de représenter une loi quelconque sur les fabriques au Parlement.

Croyez, monsieur le Comte, à mes sentiments distingués.

DI (2).

A monsieur le Marquis de Villamarina

Paris.

(27 ottobre 1857).

Je vous avoue franchement que je commence à être excédé des remontrances et des conseils de Walewski sur notre presse. À la première occasion, veuillez lui tenir un langage

(1) Castagnetto (Trabucco di) conte Cesare, senatore.
(2) « Part., N. 52 ».

de nature à les faire cesser. Vous pouvez, de ma part, lui dire ce qui suit :

La presse sarde est mauvaise; soit! Mais cette presse n'a pas empêché ni Azeglio ni Cavour de suivre, pendant neuf ans, la même ligne politique, ce qui est sans exemple en Europe. Pendant qu'en Sardaigne il n'y a pas eu une seule véritable crise ministérielle, il y en a eu vingt en Espagne, trois en Belgique, quatre en Angleterre et même un certain nombre dans plusieurs États non constitutionnels. Une telle stabilité prouve que la liberté de la presse n'exerce pas une influence dangereuse; et notez que, pendant ces neuf années, Azeglio et Cavour ont eu à lutter contre des difficultés de tous genres; qu'il leur a fallu résister à l'hostilité ouverte de l'Autriche, aux intrigues incessantes de la Cour de Rome; qu'ils ont eu à réparer les désastres d'une guerre malheureuse, à lutter contre la disette, le choléra, les maladies de la vigne et des vers à soie: que leur marche a été entravée par les sentiments hostiles des Génois, le mauvais vouloir des Savoyards, les exagérations des Sardes; qu'ils ont, malgré tant d'obstacles intérieurs et extérieurs, entrepris une guerre peu populaire; qu'à la paix ils se sont séparés de l'Angleterre; qu'ils ont rétabli l'alliance russe, sans se préoccuper de l'interprétation que l'opinion publique pouvait donner à ces faits.

Si les ministres de Victor-Emmanuel ont pu accomplir une tâche aussi longue et aussi difficile, c'est que, par la loyauté de leur conduite, ils ont rallié autour d'eux toutes les nuances du parti libéral; c'est qu'ils ont ôté tout prétexte raisonnable d'opposition aux ambitieux et aux intrigants comme Valerio, Brofferio et consorts. Or serait-il sage, serait-il prudent, après avoir obtenu de tels résultats, de changer de politique, et, sans raisons valables, de venir toucher aux lois organiques? Le pays n'y comprendrait rien et il se refuserait à suivre le Ministère dans cette voie. Je doute que nous puissions réussir à faire passer une nouvelle

loi sur la presse; mais quand même nous fussions de force à le faire, la majorité ministérielle serait brisée, une opposition de gauche surgirait et deviendrait l'ennemie irréconciliable du Ministère. Unie à la droite, elle ne tarderait pas à le renverser. Mais là ne serait pas le mal le plus considérable. Ce qui serait vraiment déplorable, c'est la perte du fruit de neuf ans de travaux, la défiance répandue dans le Pays. Le pouvoir, n'ayant plus pour appui le parti libéral tout entier, serait forcé de flotter de droite à gauche.

Convaincu, comme je le suis, des conséquences qu'entraînerait toute modification à la loi sur la presse, je ne consentirais jamais à la proposer, sauf que le pays se trouvât en des circonstances exceptionnelles. Que demain nous soyons sérieusement menacés par la révolution, que la guerre éclate, et alors je sacrifierai la liberté de la presse sans hésiter. Mais tant que le pays jouit de la plus parfaite tranquillité, qu'il se conduit avec une sagesse admirable, je n'irai pas, pour faire plaisir à Walewski, jeter au milieu de lui le trouble et l'alarme par un changement de politique.

Si l'Empereur désire qu'il y ait en Piémont un Gouvernement fort et vigoureux, capable de maintenir l'ordre à l'intérieur et d'agir, au besoin, énergiquement à l'extérieur, qu'on ne vienne pas troubler la marche politique suivie jusqu'ici. Si, au contraire, l'Empereur veut que le Piémont devienne une seconde Espagne, il n'a qu'à favoriser une politique incolore, réactionnaire un jour, libérale le lendemain. Mais qu'il ne compte, pour cela, ni sur moi, ni sur mes collègues.

Je ne doute pas qu'en tenant, à cet égard, un langage ferme et décidé, vous ferez cesser des sollicitations qui, vraiment, deviennent insupportables.

J'ai fini par mettre ensemble quelques idées sur le problème des Principautés; j'espère pouvoir vous les expédier ce soir par le marquis Provenzali (1). Je n'ai indiqué que

(1) Incaricato d'affari di Toscana a Torino.

les bases principales de l'organisation future de ce pays. Il est inutile de s'occuper de leur développement, tant qu'on ne sera pas d'accord sur les principes.

Ce que je propose n'est pas merveilleux, mais je n'ai rien su trouver de moins mauvais avec les données obligées par le désir de concilier les répugnances de la Porte et le mauvais vouloir de l'Angleterre.

Je n'attache à ce travail aucun amour-propre d'auteur. Si Walewski trouve un autre moyen de sauver le principe de l'union, tant mieux.

Seulement je ne crois pas qu'on doive songer à faire admettre l'union sous un prince national. Si toutefois on était certain qu'une telle proposition fût refusée, on pourrait la mettre en avant pour avoir le mérite de faire une concession de plus (1).

Je vous envoie ce que j'ai encore trouvé d'intéressant pour Monaco. Si vous entamez des négociations sérieuses, montrez-vous très raide s'il n'est question que de Menton et Roquebrune, et très coulant s'il (2) veut bien nous débarrasser entièrement de sa présence.

Le colonel Cipriani (3), qui est ici, a entamé avec moi le sujet délicat de nos conversations de Chambéry. J'ai été fort embarrassé à lui répondre; voici une nouvelle complication.

Quel rude métier que celui d'un ministre des affaires étrangères par le tems qui court!

Je vous parlerai une autre fois de cette affaire avec plus de détails.

Croyez, etc.

---

(1) V. la lettera DII.
(2) Il Principe di Monaco.
(3) V. pag. 337, nota 2.

DII.

A monsieur le Prince de la Tour d'Auvergne
(Ministre de France)

Turin.

(29 octobre 1857).

Mon Prince,

En vous transmettant une copie du projet pour l'organisation des Principautés, je prends la liberté de vous rappeler que, s'il n'est pas fait mention de l'union avec un prince indigène, c'est que je considère cette combinaison comme radicalement mauvaise, mais que, malgré cela, je serais d'avis de la mettre en avant si on est certain de devoir l'abandonner à titre de concession. Je dois également vous répéter, mon Prince, que je considère le projet *B* comme très imparfait, et que je serais heureux de me rallier à une autre combinaison, si on parvient à en trouver une meilleure qui sauvegarde également le principe de l'union.

Je vous prie, etc.

DIII.

A Sir James Hudson (Ministre d'Angleterre)

Turin.

(31 octobre 1857).

Je m'empresse de vous annoncer que le Roi ayant été informé par un de ses aides-de-camp que vous aviez ouvert une souscription en faveur des victimes de l'insurrection des Indes (1), a de suite donné l'ordre au ministre de sa maison de vous envoyer 10,000 fr.

---

(1) Le truppe indiane del Bengala erano insorte nel maggio; la cospirazione, vasta e ramificata, fu politica e militare a un tempo. Gli Europei e le loro famiglie vennero massacrati, le loro abitazioni saccheggiate. Vinti e dispersi a Merrut, gli insorti occuparono Delhi, proclamandovi re il figlio del Gran Mogol. Insorsero gli eserciti d'Oude e il contingente di Gwalior. Atti di efferata crudeltà furono commessi nel Cawnpore e altrove.

Mes collègues Rattazzi, Lamarmora et moi nous voulons aussi joindre notre obole à la souscription royale, que vous voudrez bien considérer comme une faible expression de la profonde simpathie que nous inspirent les immenses malheurs et l'héroïque conduite de vos compatriotes dans les Indes.

Croyez, mon cher sir James, à mes sentiments dévoués.

Souscription.

Rattazzi	Fr. 100
Lamarmora	» 100
Cavour	» 250
	Fr. 450

PS. J'ai la satisfaction de vous annoncer que la Convention postale a été signée à Londres ces jours derniers (1). À ce que mande notre représentant, M. Forni (2), l'Administration anglaise a été très conciliante, de sorte que la Convention sera très avantageuse aux deux pays. Le coût des journaux diminuera de prix de moitié.

DIV.

AL SIGNOR AVV. G. P. B.....

Torino.

(8 novembre 1857).

Quando la S. V., colpita da grande sciagura (3), si rivolgeva a me, invocando antiche relazioni, ho posto in obblìo la Sua ingratitudine ed il mal Suo procedere al mio riguardo, e L'ho accolta con sincera simpatia.

Ora ch'Ella si crede lecito lo scrivermi in modo sconve-

(1) Si trattava di convenzione preliminare tra capi amministrativi. La Convenzione postale fra la Sardegna e la Gran Bretagna fu firmata il 12 dicembre seguente dal marchese d'Azeglio, dal conte di Clarendon e dal duca d'Argyll, mastro generale delle poste d'Inghilterra.

(2) Vedi pag. 265, nota 2.

(3) V. CHIALA, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. II, pag. 278.

niente e minaccioso, torno all'antico mio proposito e Le dichiaro che non intendo di avere con la S. V. Illma relazioni di sorta.

DV.

A MONSIEUR LE CHEV. COSSILLA (1) (Intendant)
Voghera.

(Turin, 9 novembre 1857).

M. l'avocat Quaglia, de Valence, prétend avoir des chances pour battre à Casteggio le fameux docteur Laurent (2). J'en doute fort, vu la grande quantité d'onguent démocratique débité par le dit docteur dans ce Collège électoral.

Toutefois je pense que nous pouvons, sans nous compromettre, aider son compétiteur. Je n'ai nulle envie d'exclure Valerio de la Chambre. C'est un dissolvant précieux de toute opposition ultra-libérale. Mais, certain qu'il serait réélu quelque part dans les secondes élections, je serais bien aise qu'il reçut cette fois une petite leçon.

Je m'en remets, du reste, exclusivement à votre jugement. Vous connaissez votre Province, et vous devez pouvoir apprécier le poids qu'il faut donner aux assertions de l'avocat Quaglia. S'il n'a pas de chances, il vaut mieux s'abstenir tout à fait; mais si, comme il le dit, il était parvenu à miner le terrain sous les pieds de son concurrent, il faudrait lui donner un bon coup de collier.

Quelques électeurs à Casteggio, dit-on, ont l'intention de voter pour M. E. Broglio (3). Il faudrait les dissuader de le faire, vu que le Ministère appuie la candidature de ce fougueux partisan de l'impôt sur le revenu à Alassio.

Recevez l'assurance, etc.

---

(1) V. p. 181, nota 1.
(2) Lorenzo Valerio.
(3) Emilio Broglio. Aveva pubblicato, l'anno innanzi, le sue lettere a Cavour *Dell'imposta sulla rendita e del capitale in Inghilterra e negli Stati Uniti.*

DVI (1).

A MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLAMARINA

Paris.

(Turin, 11 novembre 1857).

Mon cher Marquis,

Je suis très satisfait des concessions que vous avez obtenues de M. Magne (2). Le Gouvernement français, en traitant la Compagnie « Victor-Emmanuel » à l'égal d'une Compagnie française, nous accorde tout ce qu'il nous était permis d'espérer. Il nous sera facile de nous entendre avec le Gouvernement français quant à l'époque de l'émission de cette seconde série d'actions, car nous avons le même intérêt à ce qu'elle n'ait lieu que lorsque les circonstances seront favorables à cette opération.

J'espère que l'Empereur tranchera, à Compiègne, le nœud gordien des Principautés, comme il a tranché, l'année dernière, celui de Bolgrad. Mettez-vous entièrement à sa disposition, comme vous l'avez déjà si bien fait.

Nous sommes à la veille des élections. Les partis s'agitent, sans toutefois répandre la moindre inquiétude fiévreuse dans le Pays. Les cléricaux se représentent en masse au scrutin. Je crois qu'ils obtiendront 20 ou 25 députés (3). La droite

---

(1) « Partic., n. 53 ».

(2) V. la lettera CDXCIX di questa raccolta ed in CHIALA, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, la lettera MCCCCXXVII.

(3) Ne ottennero quaranta, « clericali decisi, *more* La Margherita, e venticinque conservatori clericali, ... fatto gravissimo, il quale, se il Piemonte non fosse stato in condizioni eccezionali, massime rispetto all'estero, avrebbe dovuto necessariamente condurre ad un cambiamento di ministero ». V. CHIALA, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, lettera MCCCDXXIII, vol. VI, pag. 87, nonchè vol. II, pag. CCXXXV e seguenti.

modérée en aura un nombre égal. Celle-ci est, au fond, d'accord avec le Ministère. Le reste des députés appartiendra aux différentes nuances du parti libéral, sauf quelques exceptions qu'il faudra ranger sous le drapeau du radicalisme.

Le télégraphe vous apprendra le résultat du scrutin de dimanche.

Croyez, mon cher Marquis, etc.

DVII.

Al signor Marchese Serra (1)

Cassano (Savona).

(13 novembre 1857).

Caro Marchese,

Se le circostanze in cui versa il Paese fossero meno gravi, se non si trattasse di una lotta decisiva col partito retrivo, non avrei pensato a turbare la Sua tranquillità. Ma in momenti come questi, la patria ha diritto di richiedere il concorso di tutti i buoni, ed io sono certo che Ella non ce lo negherà.

Qualunque sia l'esito della lotta, io non Le sarò meno grato dell'abnegazione di cui Ella farà prova.

Spero che sarà quale io lo desidero (2), nell'interesse non del Ministero, ma del Paese.

Io mi lusingo quindi di poterle, fra breve, stringere la mano e rinnovarle di viva voce l'espressione della mia molta stima e sincera amicizia.

---

(1) Il marchese Francesco Serra-Cassano.

(2) Non fu precisamente tale. Il 22 Cavour scriveva: « Delle sconfitte ce ne sono toccate delle belle. La Camera sarà piena di *ultraclericali* ». V. Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, vol. vi, pag. 86, nonchè altre parecchie di quel turno.

DVIII.

A monsignor Arcivescovo di Genova.

(Turin, 13 novembre 1857).

Monseigneur (1),

J'ai reçu presque en même tems la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11, et la visite de M. Sola (2), de retour de Gênes.

Je vous suis fort reconnaissant, Monseigneur, de ce que vous avez bien voulu faire pour décider ce digne ecclésiastique à accepter la noble mais difficile mission à laquelle le Roi et son Gouvernement désirent le voir appelé. Mgr Sola m'a exprimé la crainte que sa nomination ne rencontre quelque difficulté à Rome, par suite des rapports peu favorables qu'aurait fait sur son compte Mgr Fransoni. D'après ce que Votre Grandeur a bien voulu m'écrire à ce sujet, je crois que ces craintes sont dénuées de fondement. Toutefois je vous serais infiniment reconnaissant si vous vouliez bien préparer le terrain à Rome avant que la présentation officielle de Mgr Sola n'ait lieu. Les informations que, mieux que personne, Votre Grandeur peut donner sur son compte, dissiperaient, j'en suis certain, les mauvaises impressions que la calomnie aurait pu produire à son égard, si, par hasard, elles existaient.

Le Roi ne doutant pas que, dans l'intérêt de l'Église, le Saint-Père n'accepte la renonciation de Mgr Artico (3), aurait

---

(1) Monsignor A. Charvaz.

(2) V. la lettera CDXCVII.

(3) Monsignor D. Filippo Artico, nato in Ceneda il 16 febbraio 1798, consacrato a Roma il 27 dicembre 1840. V. Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, lettere MCCCCXXX e MCCCCXXXVI, vol. vi, pag. 108.

l'intention de demander à la Cour de Rome que l'Administration du Diocèse d'Asti fût confiée à Votre Grandeur. Le Roi pense que ce nouveau fardeau ne serait pas incompatible avec celui que vous portez déjà. Asti est maintenant moins éloignée de Gênes que Pianezza ne l'était de Turin lorsque Mgr Fransoni y passait une partie de l'année. L'air d'Asti conviendrait à votre santé, et vous pourriez y aller retremper vos forces de tems en tems, de manière à pouvoir continuer à gérer le Diocèse que vous avez transformé en peu d'années. J'espère que Votre Grandeur n'aura pas d'objection à opposer aux projets du Roi, et qu'elle voudra bien m'autoriser à lui faire connaître son adhésion d'une manière formelle.

Si vous acceptez cette nouvelle charge, je vous prierai, Monseigneur, de vouloir bien me permettre de vous faire connaître quelques circonstances relatives à la renonciation de M. Artico, qui pourront vous éclairer sur la marche à suivre pour ramener la discipline et la paix dans ce triste Diocèse.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous féliciter sur la Pastorale toute évangélique que vous avez publiée à l'occasion des élections, et qui contraste d'une manière éclatante avec celle des évêques de la province de Turin (1).

Veuillez agréer, etc.

---

(1) Questo contegno tollerante di Mgr Charvaz gli sollevò contro le ire di una parte del clero genovese, che cercò di screditarlo a Roma. V. Chiala, *Lettere edite ed inedite di C. Cavour*, lettere MCCCCXXX e MCCCCXXXII, vol. vi, pag. 102.

DIX.

Al signor Federico Ricci (Studente in legge) (1)

Siena.

(Torino, 4 settembre 1858.

Preg^mo Signore,

Ho ricevuto la lettera che V. S. Preg.ma mi scrisse il 27 del passato agosto, e la lessi con vera soddisfazione.

I nobili sensi che Ella mi esprime ed i generosi desiderii da cui è animata fanno molto onore a Lei ed a coloro che la educarono nei santi principii di libertà e d'amore di patria.

Io credo fermamente che in ogni carriera si possa giovare moltissimo al pubblico bene, qualora a decisa volontà ed a cuore ben nato, vada unita la distinta educazione ch'Ella ha ricevuta; ad ogni modo, però, sarò lietissimo di agevolarle, potendolo, il conseguimento di ciò che desidera, purchè, bene inteso, Ella ottenga pei suoi progetti l'approvazione del suo signor padre e della sua famiglia.

Qui unito troverà le norme attualmente in vigore per l'ammessione in questa R. Militare Accademia. Ella potrà, dalla lettura delle stesse, conoscere se abbia i requisiti prescritti per poterne far parte e troveravvi eziandio la risposta a tutti i quesiti che mi fa nella gentil sua lettera summenzionata.

Io voglio sperare ch'Ella non troverà nelle unite istruzioni ostacoli di sorta ai suoi divisamenti; sarei dolentis-

---

(1) Federico Ricci, senese, laureatosi in leggi a 18 anni, nel 1858, prese parte alle campagne del 1859 e 60; esercitò quindi l'avvocatura fino al termine di sua vita, avvenuto nel 1877. Suo padre dott. Antonio dirigeva in Siena il movimento nazionale. (Lettera e cenno dovuti alla cortesia del figlio, avv. Carlo Ricci).

simo che altrimenti fosse, stantechè non sarebbe possibile derogare alle prescrizioni suddette e per non istabilire un antecedente, ed eziandio pel poco tempo trascorso da che il Regolamento in questione venne messo in vigore.

Voglia Ella intanto continuare nei lodevoli sentimenti che l'animano, corrispondendo, rispettoso figliuolo, al molto amore che ha per Lei la sua famiglia e non dimenticando che, figli tutti d'una stessa patria, dobbiamo in qualsiasi circostanza della vita aver a cuore, sopra ogni altra cosa, il bene e gli interessi del nostro Paese.

Gradisca, pregiatissimo signore, i sensi della mia distinta considerazione.

APPENDICE

DX.

Al conte Carlo Baudi di Vesme (1)

(Senza data, trovata fra lettere del 1848).

Carissimo amico,

Questa mattina nel foglio della *Riforma* di Lucca, rinvenni l'unito biglietto ch'io mi affretto trasmetterti.

Colgo questa favorevole circostanza per pregarti di dirmi se gli azionisti della *Nazione* hanno presa una definitiva deliberazione in ordine alla fusione col *Risorgimento* e se puoi a questo proposito darmi precisi ragguagli.

Credimi qual sono con devoti sensi tuo amico.

DXI.

Al Conte Carlo Baudi di Vesme.

(Torino, 2 giugno 1848).

Carissimo Amico,

Mi rincresce assai che le basi della fusione della *Nazione* nel *Risorgimento* non sieno state rigorosamente definite

(1) Letterato, storico, uomo di Stato (1809-1877). Deputato nella I e III Legislatura, senatore dal 1850. Dobbiamo queste lettere all'amicizia del conte Alessandro Baudi di Vesme, degno figlio del conte Carlo.

prima di farla nota al pubblico. Ma se ciò non si fece, il motivo si fu che la *Nazione* non era in grado di presentare un conto approssimativo del suo avere, e quindi del fondo ch' ella avrebbe conferito al *Risorgimento*.

Tu ti ricorderai certamente avere io ripetutamente dichiarato che la questione finanziaria era la più importante e non potersi risolvere le altre finchè questa non fosse stata definita. Ora nelle due conferenze seguite in casa di Salmour, le condizioni finanziarie della *Nazione*, lungi dall'essere definite, rimasero nella più assoluta incertezza; e ci fu impossibile, al sig. Bolmida ed a me, il determinare se la fusione reale poteva operarsi con vantaggio pel *Risorgimento*. Quindi nulla venne risolto.

Risalendo alle prime negoziazioni, ecco le basi che ci vennero proposte:

1° Pagamento per parte degli azionisti della *Nazione* di una somma da accertarsi, ma che doveva superare le L. 7000 e giungere forse alle L. 10,000, per la quale somma verrebbero consegnate ai detti azionisti delle azioni del *Risorgimento* ad un tasso da accertarsi;

2° Ammessione di Vesme nella direzione del *Risorgimento*, e del sig. Cargnino nella collaborazione, con un assegnamento da stabilirsi;

3° Disimpegno per parte del *Risorgimento* degli obblighi assunti dalla *Nazione* verso i suoi abbonati, e verso gli azionisti per ciò che riflette il diritto di ricevere una copia pattuita pel corrente anno.

Le due ultime condizioni dovevano necessariamente essere subordinate alla prima. Infatti ove la *Nazione* non avesse procurata una somma cospicua al *Risorgimento*, la direzione di questo giornale non avrebbe potuto aumentare le spese di redazione, che sono già soverchie, senza fallire al suo debito verso i suoi committenti. Quindi, finchè la prima di queste non sia adempita, la direzione del *Risorgimento* non si crede tenuta a nient'altro se non a servire

gli abbuonamenti della *Nazione*. Ove poi la liquidazione degli averi della *Nazione* facesse risultare un fondo disponibile e certo, guarentito da alcuni de' suoi rappresentanti, sommanti se non a 7000 almeno a L. 6000, in allora i direttori del *Risorgimento* si farebbero grata premura di sanzionare li due ultimi articoli delle intavolate trattative e di abbracciare Vesme come collega e Cargnino come collaboratore.

Io ho creduto dover entrare in alcuni particolari onde far sparire ogni ambiguità e chiarire il punto in cui stanno le nostre trattative, le quali avranno spero un esito felice e rafforzando pecuniariamente l'erario del *Risorgimento*, gli procureranno il sussidio di due valenti scrittori.

Credimi qual sono, con affettuosi sensi, dev.mo amico.

DXII.

Al conte Carlo Baudi di Vesme

(Senza data, trovata fra lettere dell'aprile 1850).

Carissimo,

Mi rincresce di non poter aderire al tuo desiderio di far inserire il tuo articolo nel *Risorgimento;* ma a ciò si oppone dapprima il difetto di spazio, già essendo distribuite ai compositori le materie dei numeri di lunedì e martedì; dappoi il non poter ammettere dottrine ch' io reputo assolutamente erronee. Se io pubblicassi il tuo articolo, ragion vorrebbe ch' io combattessi i tuoi argomenti ad uno ad uno, e rifacessi i tuoi calcoli nei quali credo poter trovare parecchi errori. E ciò senza utilità, giacchè è poco probabile che la legge che ci venne dal Senato rimandata sia discussa nell'attuale Sessione.

Quand'essa sia presentata di nuovo l'anno venturo, in

allora avrai campo a combattere questa riforma, che io reputo eminentemente utile ed opportuna.

Nel rimandarti il tuo articolo, mi è grato il rinnovarti l'espressione dei miei sinceri sensi.

DXIII.

AL SIGNOR . . . . . (1).

(Senza data) (2).

Mon cher Monsieur,

Je pars pour Leri. C'est assez vous dire que pour mon compte la crise ministérielle est finie. Balbo est chargé de la formation du Ministère. J'espère qu'il se réservera le portefeuille des finances, et qu'il arrangera un peu de *leurs nos affaires* (sic).

Vous comprendrez combien ma position est devenue délicate. Je dois me tenir à l'écart dans l'intérêt de notre parti. Je pars donc sans pouvoir rien conclure à l'égard du *Risorgimento*. Je me borne à vous déclarer que, si une Société se forme pour soutenir ce journal, je suis prêt à souscrire pour 1000 francs par an.

En présence d'un Ministère présidé par Balbo qu'il faudra plus ou moins combattre, nous convient-il d'adopter pour organe le *Risorgimento*, sans lui faire subir une transformation complète? C'est ce qui me paraît fort douteux; causez-en avec Castelli, que je laisse muni de mes pleins pouvoirs.

Rattazzi repart de son côté. Il souscrit 400 fr. par an pour notre journal.

Croyez, mon cher Monsieur, etc.

---

(1) Questa lettera e la seguente, indirizzate, credesi, al sig. Luigi Bolmida, sono state pubblicate nella *Gazzetta Letteraria* del 10 novembre 1894 dal sig. C. Efisio Aitelli, a cui furono comunicate dall'avvocato Postremo Fulcini di Torino. Dobbiamo alla cortesia di entrambi di poterle unire alla presente raccolta.

(2) Degli ultimi giorni di ottobre 1853.

DXIV.

AL SIGNOR . . . . . .

(Senza data).

Monsieur,

Vous finissez la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par une phrase qui a tout-à-fait l'air d'une leçon. Vous dites que les démarches que j'ai faites pour sortir de la Société du *Risorgimento* ne sont pas conformes aux usages. Vous êtes, Monsieur, à cet égard, dans l'erreur la plus complète. Je n'ai rien fait qui fût, je ne dis pas contraire aux usages, mais encore qui ne fût conforme aux principes de la plus scrupuleuse délicatesse. Avant de vous le prouver, je me permettrai, Monsieur, usant du droit que vous m'avez donné, m'adressant des observations d'une nature que je m'abstiens de qualifier, de vous dire ce que je considère comme contraire aux usages, aux convenances, à la délicatesse lorsqu'on agit avec des personnes loyales et franches: c'est, Monsieur, d'aller chercher un homme politique duquel on s'était publiquement et bruyamment séparé, de réclamer le concours de sa bourse et de son influence pour soutenir un journal à l'agonie en lui promettant d'en faire l'organe du parti auquel il appartient, et puis, à peine ce concours obtenu, de permettre que le principal rédacteur de ce journal, par des menées infidèles, compromette cet homme auprès de son parti et du pays tout entier. Voilà, Monsieur, ce qui est indélicat, ce qui est contraire aux sentiments de la délicatesse et des convenances. Cela dit, je m'empresse de rectifier ce que vous me mandez.

Je ne me suis nullement retiré de la Société du *Risorgimento;* au contraire, j'ai déclaré dans toutes les lettres que j'ai écrites à mon neveu, que, s'il ne pouvait plus

compter sur mon appui politique, il pouvait le faire sur mon concours pécuniaire. Cette phrase se trouve dans le dernier comme dans le premier billet que je lui ai adressé après ce qui c'est passé à l'égard de M. Boggio. Malgré son refus et le vôtre d'accéder à une demande éminemment juste et légitime, je n'ai pas hésité à laisser mes fonds à votre disposition, pour vous en servir contre moi si bon vous semblait. Si c'est là de l'indélicatesse, faisons-en juge le public : qu'il prononce entre vous et moi.

Quant à vos rapports avec le Comte S. Martino, j'y demeure entièrement étranger et ne puis à cet égard vous fournir aucune explication.

De même je n'en suis pour rien dans les décisions de mon neveu de quitter le *Risorgimento*; je lui ai donné le conseil de se séparer de Boggio à tout prix : si je ne l'avais fait, je le ferais de nouveau. Vous ne trouverez pas mauvais qu'ayant l'intime conviction que mon neveu compromet son avenir politique en associant son nom à celui de Boggio, je le lui dise. Est-ce indélicat? Est-ce contraire aux usages? Si cela est, j'avoue mon ignorance en fait d'usages et de délicatesse.

Je dois en terminant ajouter que je n'ai nullement proposé à mon neveu de se mettre à la tête d'un nouveau journal, et que s'il quitte le *Risorgimento*, je ne peux être... d'une proposition analogue à celle que je viens d'indiquer.

Recevez, Monsieur, etc.

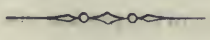

INDICE ALFABETICO

DELLE PERSONE ALLE QUALI SONO INDIRIZZATE LE LETTERE

DI

C. CAVOUR

contenute nel presente volume

S. A. R. il Duca di Genova, pagina 202.
*** 233, 261.
Aali pascià (S. A. il Gran Visir Mehemed) 366, 427.
Agnès (cav. Giorgio) 186.
Alerino (V. Conco Alerino).
Alfieri di Sostegno (march. Carlo) 158, 277.
Andrina (cav. Paolo) 96.
Arrivabene (conte Giovanni) 187.
Avet (Giacomo Antonio) 97, 105, 201, 257.
Avigdor (conte Enrico) 41.
Avigdor (Giulio) 45, 70, 79.
Avigdor (Settimio) 143, 487.
Azeglio (V. D'Azeglio)

Barnato (Teodoro) 123.
Bartholony (Francesco) 301.
Belly (Felice) 32.
Bezzi (Giovanni) 109, 116, 125.
Bias (Giovanni Luigi Vittorio) 22, 92, 106, 133, 182, 250, 378.
Billault (S. E. Augusto Adolfo Maria) 399, 485.
Birago di Vische (march. Carlo Emanuele) 89.
Bixio (Alessandro) 171.
Blanc (Maurizio) 100, 168.
Bo (dott. Angelo) 15, 147, 183, 216, 334, 457.
Boggio (avv. Pier Carlo) 132, 274.
Bollo (Giuliano) 112.
Bolmida (Luigi) 86, 274, 293...
Bombrini (cav. Carlo) 383, 442.
Bona (cav. Bartolomeo) 102, 196.
Boncompagni (cav. Carlo) 490, 505, 507, 527, 588, 544, 547.
Bonjean (Paolo) 152.
Borromeo (conte Vitaliano) 34.
Boschi (cav. avv. Pietro) 131, 135, 178, 257.
Braccio (ing. cav. Celestino) 67.

Broughton (John Cam Hobhouse, lord) 169.
Brussa (.....) 178.
Buffa (Domenico) 69, 125, 144.
Buisson (Paolo) 38.

C..... (L.....) 195.
Cabella (avv. Cesare) 492, 543.
Cadorna (avv. Carlo) 127, 240, 303.
Cantono di Ceva (march. Giovanni) 235, 238, 343, 486, 492, 501.
Carpi (Giuseppe) 187.
Castagneto (V. Di Castagneto)
Castelborgo (V. Di Castelborgo)
Castiglione (Suora M. A.) 190.
Cauvin (cav. Giuseppe) 17.
Cavour (V. Di Cavour).
Ceronetti (Carlo) 304, 309.
Cerutti (comm. Marcello) 228.
Cevasio (cav. Giacomo) 218.
Charvaz (S. E. Monsignor Andrea) 51, 112, 584.
Clarendon (lord Giorgio) 520.
Collobiano (V. Di Collobiano).
Conco Alerino (avv.) 506.
Conneau (dott. Enrico) 346.
Corso (cav. Maurizio) 46, 229.
Corso (Ippolito) 37, 93, 95.
Corti (conte Luigi) 49, 113, 161, 169, 194, 388, 397.
Corti (Suora Maria Camilla) 289.
Cossilla (V. Di Cossilla).
Costa de Beauregard (marchese Leone) 467.

Dabormida (generale conte Giuseppe) 350.
Dandolo (conte Emilio) 419.
D'Azeglio (march. Emanuele) 82, 107, 253, 258, 534.
De Amicis (ing.....) 15.
De Bernardi (.....) 149.
De Castro (cav. Alessandro) 508.
De Fra (signora Augusta) 291.
De Foresta (avv. Adolfo) 470.
De Gramont (Duca Aymon) 231, 381, 486, 520, 548.
De Guiche (V. De Gramont).
De La Rive (William) 2.
De Lachenal (cav. Ambrogio) 42.
Della Lunga (cav. Mauro) 165, 181, 189, 217, 259.
De Launay (conte D. Edoardo) 338, 462, 480.
De Martinet (Gustavo) 326.
Denoux de Vergnes (sig.ª Fanny) 497.
De Parieu (M. Luigi Pietro Felice Esquirou) 355, 497.
De Sonnaz (conte Ippolito di Gerbaix) 154.
De Roussy (conte Felice) 368.
De Solms (principessa Maria) 103.
De Vatry (signora .....) 567.
De Villette (barone Giov. Enrico di Chevron) 128.
D'Hofschmidt (conte ....) 453.
Di Castagneto (conte Cesare) 590.
Di Castelborgo (conte Camillo Bongioanni) 138, 148.
Di Cavour (marchese Ainardo) 585.
Di Collobiano (S. S. il conte Filiberto Avogadro) 308.
Di Cossilla (avv. conte Nomis), 596.
Di Germagnano (cav. Luigi Faunom) 439.
Di Montalto (conte D. Alberto Lupi di Moirano) 393.
Di Pollone (conte Antonio Nomis) 264, 265.
Di Revel (conte Ottavio Thaon) 118.
Di Salmour (conte Roggero Gabaleone) 36, 122, 126, 552.
Di Sanfront (conte ...) 473.
Di Santa Rosa (conte Teodoro Derossi) 235.
Di Stackelberg (conte Ernesto) 434.
Di Vesme (conte Carlo Baudi) 603, 605, 607.
Di Villamarina (march. Salvatore Pes) 1, 5, 26, 39, 58, 70, 184, 205, 212, 215, 223, 226, 243, 245, 246, 251, 254, 262, 272, 275, 279, 284, 289, 292, 295, 307, 310, 316, 319, 323, 324, 345, 347, 348, 351, 356, 362, 363, 365, 370, 373, 382, 385, 405, 408, 412, 415, 420, 424,

428, 432, 435, 437, 443, 448, 454. 459, 461, 481, 484, 499, 502, 503, 509, 511, 514, 515, 518, 522, 528, 530, 535, 539, 541, 550. 553, 556.
Di Vitzthum (conte . . . . .) 442.
D'Olozaga (Don Sallustiano) 328.
Domenget (cav. Luigi Franc.) 83.
Du Bourget (barone Francesco) 91, 268.
Duport (baronessa Giulia) 44.
Duprat (cav. Giov. Battista) 468.
Durando (generale Giacomo) 413, 439, 473.

Elena (Gian Domenico) 60, 192.

Fasciotti (Giov. Battista) 36.
Favre (Gian Battista) 47.
Fenolio (dott. G. Cesare) 26.
Ferrati (ing. prof. cav. Camillo) 20.
Ferrero Della Marmora (generale cav. Alfonso) 136, 146, 298.
Ferrero Della Marmora (cav. Ottavio) 130, 240, 249.
François (ing. . . . .) 389.

Galimberti (B . . . . .) 165.
Galvagno (avv. Giovanni Filippo) 458.
Gastaldi (cav. Biagio) 27.
Gaude (S. Em. il Cardinale) 402.
Gautieri (comm. Gaudenzio) 390.
Germagnano (V. Di Germagnano).
Ginet (cav. Giuseppe) 203.
Gioia (comm. Pietro) 59.
Girod (cav. Luigi) 94.
Gladstone (R. H. W. E.) 194.
Gramont (V. De Gramont).
Greffiè (conte . . . .) 44.
Grendi (cav. Carlo) 57, 110.
Guiche (V. De Guiche).

Hambro (barone G. C.) 55, 75, 84, 87, 162, 311, 354, 542.
Hasleword (Edoardo) 271.
Heath (Giovanni Beniamino) 108.
Hatherton (Edward-Richard Littleton, lord) 170.
Henfrey (. . . . .) 170, 546.
Hofschmidt (V. D'Hofschmidt)
Hudson (sir James) 430, 430, 510, 515, 521.
Humboldt (barone Alessandro di) 525.

Jacquier-Châtrier (Giuseppe) 6, 29, 367.
Jermyn (Fed. Guglielmo Hervey, lord) 517.
Jocteau (comm. Alessandro) 281, 330, 358, 379, 397, 407, 410, 465, 471, 476, 532.

Karolyi Zichy (contessa . . . . .) 567

Lachenal (V. De Lachenal).
Lafitte o Laffitte (Carlo) 3, 11, 31, 111, 175, 267, 285, 310, 314, 322, 377, 400, 545.
La Marmora (V. Ferrero Della Marmora).
La Racine (cav. Francesco) 21, 232, 321.
Leoni (arch. cav. . . . .) 33.
Levet (cav. avv. Amato) 269.

M. . . . (G. . . . .) 175.
Majoni (avv. Giuseppe) 83, 133.
Malinverni (ing. . . . .) 156.
Manno (S. E. il barone) 260.
Maraglia (Francesco) 56.
Marchetti (avv. cav. Luigi) 24, 43, 52.
Margotti (Don Giacomo) 472.
Martinet (V. De Martinet).
Mathey (Sac. . . . .) 67.
Michaud (barone poi conte Alessandro) 364, 414, 545, 555.
Michelini (Alessandro) 167.
Migliorati (march. Gio. Antonio) 360, 387, 404, 554.
Minghetti (Marco) 179.
Moncafi (cav. Melchior Ignazio) 218.
Montalto (V. Di Montalto).
Mossi (comm. Luigi) 392, 426.
Mossotti (prof. Ottaviano Fabrizio) 10.
Munier (prof. . . . .) 353.

Nicolay (Pietro) 53, 152.
Nigra (cav. Giovanni) 239.

Noè (cav. ing. Carlo) 106, 116, 124, 128, 177, 188, 220.

Oldofredi (conte Ercole) 63, 68, 80, 115, 129, 151, 313.
Olozaga (V. D'Olozaga)
Orloff (S. E. il conte Alessio) 376.
Oytana (comm. Giov. Battista) 134, 141.

Paleocapa (cav. Pietro) 391.
Pallavicini (marchese Francesco) 30, 47.
Pallavicini Triulzio (marchese Giorgio) 185.
Palluel (avv. Ferdinando) 12.
Panizzi (prof. Antonio) 357.
Parent (Niccolò) 101.
Parieu (V. De Parieu).
Pelletta di Cortanzone (conte Alessandro) 87, 286.
Penco (. . . . .) 74.
Périer (Sac. . . . .) 283.
Perret (. . . . .) 320.
Piatti (conte Vittorio) 249.
Plezza (avv. comm. Giacomo) 66.
Pollone (V. Di Pollone).
Porcile (Vincenzo) 118.
Prato (comm. Giulio Giuseppe) 139, 270.
Prina (avv. Luigi Rondone) 155, 230.
Protasi (Gian Domenico) 114.

Rabbini (geom. cav. Antonio) 17.
Ract (Enrico) 90.
Ragazzoni (Pietro) 72.
Ramel (. . . . .) 72, 74.
Randell (V. Rendel).
R. . . . (contessa) 200.
Rattazzi (comm. Urbano) 142, 145.
Rabizzo (Lazzaro) 198.
Rescalli (march. Paolo) 16.
Rendel (Giacomo Meadows) 61.
Revel (V. Di Revel).
Rey (Gian Giacomo) 53, 98, 219.
Ricci (march. Giovanni) 102.
Ridolfi (march. Cosimo) 341.
Rignon (cav. . . . .) 483.
Rossi (Avv. . . .) 401.
Rothschild (Fratelli) 384.
Roussy (V. De Roussy).
Rubattino (Raffaele) 153.

Sage (cav. . . .) 19.
Salmour (V. Di Salmour).
Santa-Rosa (V. Di Santa-Rosa).
Sauli (march. Damiano) 300, 305.
Sauli (march. Francesco) 220, 334, 349, 371, 375, 382, 446, 478.
Scialoja (prof. Antonio) 35, 104.
Selmi (prof. . . . .) 107.
Serrá (march. Orso) 174.
Simon (Giulio) 388.
Solms (V. De Solms).
Stackelberg (V. De Stackelberg).
Stefani (Guglielmo) 166.

T. . . . . (G. . . . .) 156.
Taffini d'Acceglio (march. Michele) 103.
Tecco (barone D. Romualdo) 221, 242.
Todde (avv. G. . . . .) 54.
Tourte (Abramo) 394, 482, 525.

Utassi (. . . . .) 129.

Van Der Duyn (barone G. . . . .) 518.
Vatry (V. De Vatry).
Viale (Carlo) 23, 121, 252.
Vigliani (avv. Paolo Onorato) 516.
Vignet (cav. Prospero) 315, 533.
Villette (V. De Villette).
Villamarina (V. Di Villamarina).
Vulcano (march. Carolina) 23.

Walewski (S. E. il conte Alessandro) 402.

Ajutante di campo di S. A. R. il principe di Savoia Carignano, 205.
Arcivescovo (Monsignore) di Genova 512 (V. Charvaz).
Direttore delle contribuzioni di Cagliari, 543.
Direttore delle contribuzioni di Ciamberì, 475.
Direttore delle contribuzioni di Genova, 288.

Direttore del Demanio a Cagliari, 441.
Direttore del Demanio a Ciamberì, 21.
Direttore del Demanio a Nuoro, 150.
Direttore del Demanio a ***, 199.
Direttore della Dogana di Nizza, 65.
Direttore della Dogana di ***, 272.
Intendente di Biella, 124.
Intendente generale di Ciamberì, 7, 13, 14, 18, 21, 58, 190, 210, 214, 266, 447.
Intendente generale di Nizza, 445.
Ispettore generale delle contribuzioni e Demanio in Alessandria, 193.
Questore di Torino, 136.
Reggente l'Intendenza generale di Sassari, 227.
Sindaco della città di Chieri, 197, 199.
Sindaco della città di Torino, 28.

INDICE ALFABETICO - ANALITICO

A

Aali-pascià (S. A. Mehemet Emin), 366, 427, 441.
Abusi, 410.
Agenti austriaci, 375. V. Austria, Politica austriaca.
Agliè (Castello di), 439.
Agnès cav. Giorgio, 186.
Agnini mons. D. Francesco, 511.
Agricoltura, 149.
Airenti..... 47.
Aix-les-Bains, 8, 18, 22, 39, 40, 70, 183, 315, 326, 389, 411.
Aix-les-Bains (Giuochi di), 8, 9, 58.
Aix-les-Bains (Società del Casino di), 18, 326, 384.
Aix-les-Bains (Terme di). 8. 9, 18, 39, 70, 106, 133, 184, 191, 250, 327, 377, 378, 468.
Albertazzi.....,148.
Albano....., 149.
Alessandra Feodorovna (S. M. l'imperatrice), 434, 475, 521, 523.
Alessandria, 380, 381, 493, 510, 574.
Alessandro II (S. M. l'imperatore), 341, 343, 350, 444.
Alfieri di Sostegno marchese Carlo, 158, 161, 162, 194, 275, 276, 277, 279, 280.
Alfieri di Sostegno marchese Cesare, 35, 345.
Alfieri di Sostegno marchesa Giuseppina, 258, 382.
Alfurno cav. Teodoro, 141.
Algeria, 485.
Alleanza con la Francia, 570, 575.
Alleanza con le Potenze occidentali, 208, 212, 222, 262 e seg., 510.
Alleanza austro-britannica, 561.
Alommeney (?) (Francis), 542.
Alpi, 302.
America centrale, 272.
Anarchici, 534.
André Luigi, 1.
Andreis cav. Luigi, 270.
Andrina cav. Paolo, 96, 150, 411.
Anglo-Sarde (Azioni), 76, 79. 162, 163.
Aosta, 47, 398.
Aosta (Valle di), 48-49.
Antonelli cardinale Giacomo, 325, 352, 360, 361, 371.
Anzasca (Valle), 114.
Apennini, 32, 302.
Archivi, 451.
Armatori, 85.
Apertole (Le), 155, 157.
Aristocrazia, 280.
Armonia (L'), 137, 482.
Arnò cav. Felice, 198.
Arnò ing. Valentino, 303.
Arnulfo cav. Giuseppe, 215.
Artico monsignor D. Filippo, 599, 600.
Arve (L'), 6.
Arve (Valle dell'), 32, 367, 368.
Arve (Ferrovia della Valle dell'), 367, 368.
Arvillars (marchesa Fanny Millet, d'), 296, 300.
Associazione Marittima Ligure, 16, 57.
Associazione Vercellese, 21 e seg., 43, 124, 156, 177, 179, 220, 258.
Associazione di irrigazione ad ovest della Sesia. V. Associazione Vercellese.
Asti (Diocesi di), 600.
Audiffredi cav. Giovanni, 17.
Austria, 77, 78, 184, 236 e seg., 246, 263, 273, 231, 281, 293, 316 e seg., 331, 332, 335 e seg., 338 e seg., 342, 343 e seg.,

349 e seg., 371, 373, 400, 416, 421, 425, 426, 433, 435, 476 e seg., 484, 488 e seg., 491, 493, 495, 496, 501, 503, 507, 508, 509 e seg., 514, 518, 521, 522, 523, 537, 549, 572, 575, 591.
Austriaci, 267, 371, 423.
Avenir (*L'*), 71.
Avenir de Nice (*L'*), 559.
Avet Giacomo Antonio, 96, 105, 257.
Avet conte Giacinto Fedele, 97.
Avigdor conte Enrico, 1, 41.
Avigdor Giulio, 41, 45, 68, 70, 79, 143.
Avigdor Settimio, 143, 487.
Azeglio (D') marchesa Costanza, 86, 240.
Azeglio (D') marchese Emanuele, 82, 107, 109, 161, 249, 253, 258, 262, 290, 312, 325, 374, 430, 452, 502, 504, 505, 510, 515, 522, 530, 535, 563.
Azeglio (D') cav. Massimo, 2, 62, 224, 235, 240, 311, 319, 323, 591.
Azeglio (D') marchese Roberto, 240.
Aziende, 46.

B

Baciocchi conto Felice, 375.
Bacigalupo Giuseppe, 189.
Balbis (A.....), 243.
Balaklava, 262.
Balbo conte Cesare, 605.
Baldasseroni Giovanni, 383, 413, 576.
Banca d'Inghilterra, 291.
Banca di Savoia, 11, 72, 73, 74, 75, 232, 233.
Banca Nazionale, 383-384, 545.
Banca Sarda di Sconto, Depositi e Circolazione, 218-219.
Banque de France, 73. 561, 565.
Banca Ipotecaria, 261.
Banche Inglesi, 159.
Bankers, 159-160.
Barbès Armand, 185.
Barbier....., 31, 314.
Barnato Teodoro, 116, 123, 124, 270.
Barral (De) conte Camillo, 247.
Bartholdy Amedeo, 548.
Bartholony Francesco, 268, 301, 314.
Baudi di Vesme conte Carlo, 603, 605, 607.
Beaumont (De), 50.
Belgio, 187, 332, 591.
Bellelli barone Gennaro, 23.
Bellelli barone Federico, 23.
Bellotti-Bon, 27.
Belly Felice, 32.
Benedetti Vincenzo, 588.
Beneficenza, 13.
Benzi cav. Raffaele 291, 425, 430, 474, 504, 519, 528, 542, 573, 577.
Berlinghieri....., 149.
Bertaui Agostino, 380.
Bert Amedeo, v, vii, xxii, 77 e *passim*.
Berti Domenico, xi, xxii, xxiii, 2, 29.
Berthier avv....., 44.
Bertolotti Bartolomeo, 86.
Bertolotti....., 564.
Bessarabia, 422, 430, 433, 444.
Bestiame, 113.
Beust Feder. Ferdinando barone poi conto di, 529, 530.
Bezzi Giovanni, 107, 108, 109, 113, 116, 125.
Bianchi Nicomede, v, vii, xix, xxiii, 83 e *passim*.
Bianzè, 157.
Bias Gianluigi Vittorio, 8, 9, 13, 14, 18, 22, 39, 40, 58, 59, 70, 106, 133, 182, 191, 210, 214, 250, 266, 267, 326, 327 e seg., 377, 378, 384, 468, 469.
Bidder G....., 542.
Biglia....., 85, 88.
Bilancia (*La*), 514.
Billault S. E. Augusto Adolfo Maria, 319, 399, 452, 484, 485, 525, 550.
Birago di Vische marchese C. Emanuele, 89.
Bill brokers, 159.
Bibbie, 240-242.
Bismarck S. A. il Principe di, 318.
Blanc Alberto, viii.
Blanc Maurizio, 92, 100, 168, 169, 170.
Blanc avv. Pietro, 91.
Bixio Alessandro, 1, 171, 175.
Bo dott. Angelo, 15, 147, 183, 216, 334, 457.
Boccardo Girolamo, 145.
Boggio avv. Pier Carlo, 132, 274, 275, 595, 606.
Bolcheon and Vaughan, 88.
Bolgrad, 416 e seg., 421 e seg., 424 e seg., 429, 430, 536 e seg., 438, 440, 443, 447, 448 e seg., 454 e seg., 459 e seg., 509, 597.
Bolgrad-Tobak, 431, 436 e seg., 440 e seg., 444. V. Bolgrad.
Bollo Giuliano, 112.
Bolmida Luigi, 86, 87, 121, 274, 275, 293, 606.
Bologna, Bolognesi, 494.
Bomba (Re), 554.
Bombrini cav. Carlo, 291, 383, 442, 545.
Bon Laura, 27.
Bona comm. Bartolomeo, 60, 102, 196, 197, 199, 582.
Boncompagni di Mombello cav. Carlo, 34, 35, 490, 505, 507, 511, 513, 523, 527, 531, 538, 547.
Bonelli cav. Gaetano, 306, 484, 485.
Boujean Paolo, 152.
Bonnard....., 126, 127.
Bonneville, 6, 29, 395.
Borromeo conte Vitaliano, 34.
Borsa, 234.
Borsa di Londra, 78.
Borsa di Parigi, 78.
Borse Sarde, 85.
Boschi cav. avv. Pietro, 131, 135, 178, 257, 415.
Boves, 17.
Bourget (Du) barone Francisque, 91.
Bourqueney (De) barone....., 225, 348, 415, 495.
Boyd....., 88.
Brabante (Di) S. A. R. il Duca Leopoldo, 297.

Braccio cav. Celestino, 67.
Brachet Francesco, 326 e seg.
Brassey..... 99, 172, 173, 176, 547.
Brassier de Saint-Simon cav. Giuseppe, 337, 340, 480, 489.
Breme (Di) marchese Antonio Gattinara, 363.
Brénier barone Anatolio, 420.
Brett....., 485.
Brignole-Sale (Di) marchesa, 296, 300.
Broc (De) signora, 389.
Brofferio avv. Angelo, 42, 518, 591.
Broglia di Casalborgone conte Mario, 357,393, 414
Broglio Emilio, 596.
Brougham Lord, 8.
Brouckère (Di) C. M. Giuseppe Ghislano, 123.
Broughton John-Cam Hobhouse, barone, 168, 169.
Bruck (De) barone Carlo L. 487.
Bruck (De) barone Carlo Luigi, 501.
Brunet avv. Carlo, 266, 267.
Brunl cav. Domenico, 65.
Brunier avv. Leone, 91.
Brunnow barone Ernesto Filippo, 373, 421, 423, 438.
Bruschetti ing....., 10.
Bruzza....., 128.
Bude (De). V. *De Frà*.
Buenos-Ayres, 228, 229.
Buisson Paolo, 38.
Buglione di Monale cav. Alessandro, 92.
Buloz Francesco, 437.
Buol-Schauenstein (Di) Carlo Ferdinando, conte, 214, 237, 238, 239, 331, 335, 342, 343, 344, 350, 422, 423, 476, 478, 480, 481, 484, 488, 489, 491, 493, 494, 495, 499, 500, 501, 503, 506, 560.
Buffa Domenico, 69, 125, 142, 144, 145.
Burdin....., 101.
Burger (De) cav. Federico, 213.
Buttet (De). V. *Areillars (D')*.
Buvelot....., 73, 232, 233.

C

Cabella avv. Cesare, 492, 516.
Cadorna Carlo, 126, 240, 303.
Cagliari, 153.
Capraia, 153.
Cassa Paterna, 386.
Calligaris....., 135.
Calvet-Rogniat J....., 1,
Cambiaggi ing. Livio, 189.
Camere di Commercio, 104.
Campanella....., 564.
Canali del Vercellese, 259, 354.
Canning Giorgio, 385.
Cannes, 8.
Canofari cav. D. Giuseppe, 482, 554, 576.
Canrobert, generale, poi maresciallo, 297.
Cantono di Ceva marchese, XXI, 225, 235, 238, 343, 375, 422, 486, 488, 489, 492, 506.
Cantù Cesare, IX,
Carafa comm. Luigi, 420, 576.
Carquet Francesco, 91.
Carbonazzi D. Gio. Antonio, 320, 321.
Carbone cav. Agostino, 270, 288.
Carguino cav....., 604.
Cariati Principe di, 61.
Carignano S. A. R. il Principe di, 205, 446.
Carlo Alberto, S. M. il Re, 405.
Carlo di Prussia, S. A. R. il Principe, 500, 503.
Carpi Giuseppe, 187, 188.
Casalone....., 257.
Casanova (Di) cav. Alessandro Avogadro, 3.
Casaretto....., 544.
Casale, 32, 131.
Casale, Ospedale di, 106.
Casati conte Antonio, 348, 351, 363.
Cascio barone Severino, XI.
Castelborgo (Di) conte Camillo Bongioanni, 138, 141, 148.
Castagneto (Di) conte Cesare Trabucco, 224, 330, 590.
Castelli Michelangelo, 27, 451.
Castellinard avv. Adolfo, 66.
Castiglione suora Maria Angelica, 190.
Catasto, 17-18, 355.
Cattolico (Il), 557.
Cauvin cav. Giuseppe, 17, 269.
Cavalli cav. Giovanni, 298. 299.
Cavallini cav. Gaspare, 445.
Cavour (Di) marchese Michele Benso, 27, 570.
Cavour (Di) marchese Michele Benso, avo del conte, 428.
Cavour (Di) marchese Gustavo Benso, 382.
Cavour (Di) marchese Ainardo Benso, 491, 505, 585.
Censimento, 117.
Cerere (La), 275.
Cerutti comm. Marcello, 228.
Cereali (Crisi dei), 76.
Ceronetti Carlo, 304, 309.
Cevasio cav. Giacomo, 218.
Challes (Acque di), 84.
Chambéry, 42.
Chamoux, 155.
Champorchet o Champorcher, 47.
Chaplin Guglielmo, 1.
Chapperon avv. Timoleone, 41, 44, 246, 248.
Charraz colonnello G. B. Adolfo, 578.
Charvaz S. E. monsignor Andrea, 51, 60, 512, 584, 599.
Charrue belge, 102.
Charrue à la Dombasle, 102.
Châteaurenard (De) marchese, 521. 524, 525.
Chatham William Pitt, Lord, 385.
Chiala Luigi, V, VII, IX, XXIII.
Chiavacci ing....., 66.
Chevet, 279.
Chiarini....., 303.

Chieri, 196, 197,
Chiesa e Stato, 360 e seg., 590.
Colera, 114, 122, 135, 142, 145, 146, 154, 155, 167, 183.
Cibrario nob., poi conte Luigi, 34, 96, 146, 265, 291, 292, 308, 311, 319.
Cigala (Di) cav. Enrico Vittorio Martini, 397.
Cigliano, 259.
Cipriani Leonetto, 337, 593.
Circourt (contessa A. di), vii, x.
Clarendon Giorgis G. F, Villiers, conte di, 83, 255. 256, 325, 331, 335, 358, 374, 410, 429, 431, 432, 475, 477, 500, 502, 509, 517, 520, 529, 535, 584.
Clark Edwin, 542.
Classi inferiori, 160.
Clericali, 382, 505, 597.
Cobianchi....., 504.
Cochelet signorina, 389.
Codini, 504.
Codrington Sir W. J., generale, 584.
Collegno (Di) cav. Giacinto Provana, 414.
Collobiano (Di) S. E. il conte Filiberto Avogadro di, 308.
Colonie bulgare, 429, 431, 443, 449, 451.
Commissione europea di Bucarest, 425, 474, 504, 528.
Commissione per la delimitazione della Bessarabia, 430, 433.
Como cav. Faustino, 298.
Compagnia Bartholony, 285.
Compagnia Reale, 27.
Compagnia Rubattino, 107.
Compagnia ferroviaria Vittorio Emanuele, 268, 377, 378, 588. V. *Vittorio Emanuele.*
Compagnia ferroviaria Vittorio Emanuele per la bonificazione di Sanluri, 320. V. *Sanluri.*
Compagnia della ferrovia da Lione a Ginevra, 11. V. *Ferrovie.*
Compagnia Laffitte, 58, 115, 151, 171, 173, 267. V. *Vittorio Emanuele.*
Compiègne, 433, 4 8, 449, 588, 597.
Conciliatore (*Il*), 132.
Conco avv. Alerino, 506.
Confederazione Germanica, 293.
Conferenze telegrafiche, 523 e seg.
Conferenze di Vienna (1855), 245 e seg., 272 e seg.
Conforti Raffaello, 35.
Congresso di Parigi, vi, 331, 332, 335 e seg., 344, 356, 376, 433, 502, 588.
Congresso progettato (settembre 1876), 421 e seg., 424 e seg., 432, 444, 448 e seg., 455, 456.
Conneau dott. Enrico, 346, 409.
Consiglio Federale Svizzero. V. *Svizzera.*
Consoli esteri, 46,
Constitutionnel (*Le*), 32, 330.
Contagionismo, Contagionisti, 147, 183, 184. V. *Politica sanitaria.*
Conte cav. avv. Angelo, 441.
Contrabbando, 175.
Conventi (Legge sui), 122, 205, 217, 226, 227, 235, 264, 284, 286, 289, 321.
Convenzione Postale, 108, 116, 595.
Convenzione Sanitaria di Parigi (1852), 117.
Corpo di spedizione in Crimea, 334.
Corio Giacinto, 178.
Corriere di Napoli (*Il*), 35.
Corriere Mercantile (*Il*), 143.
Cortason. V. *Pelletta di Cortanzone.*
Corsica, 485.
Corso Ippolito, 21, 37, 93, 95.
Corso Maurizio, 46, 229.
Corso Edoardo, 46.
Corte dei conti, 399.
Cortelezzi geometra....., 25.
Corte di Vienna, 477, 494, 522.
Corte di Roma, 226, 360 e seg.
Corte di Berlino, 466.
Corti conte Luigi, 113, 161, 168, 169, 194, 388, 397, 416, 422, 582.
Corti suora Maria Camilla, 287.
Cossilla (Di) conte Augusto Nomis, 166, 181, 596.
Costa della Torre Ignazio, 126.
Costa di Beauregard march. Leone, 216, 467.
Costantino S. A. I. il Granduca, 484.
Costantinopoli, 413, 414.
Costituzione, sistema costituzionale, 117.
Cotta comm. Francesco, 539.
Courrier des Alpes (*Le*), 99.
Courtois d'Arcollières cav. Luigi, 60.
Cowley Enrico Riccardo Carlo Wellesley, conte, 214, 273, 418, 423, 429, 436, 438, 449, 452, 459, 500, 503, 510, 515.
Credito (nuovo sistema di), 126.
Credito (sistema di) in Inghilterra, 160.
Credito in Iscozia, 160.
Credito mobiliare, 294, 313.
Crenneville (De) Luigi Carlo Folliot, conte, 375.
Crescentino, 52, 135, 143, 156, 179, 180.
Crespi Paolo, 176.
Crittogama, 164.
Crimea, 246, 260, 262 e seg., 277, 298, 334, 348, 363.
Cugia cav. Efisio, 376, 377.
Cuoco, 278.
Cucina, 278-279.
Culinaria (Scienza), 278, 279.
Cuneo, 17.
Culto protestante negli Stati Sardi, 253.
Curati 283.
Curia Romana, 225, 591. V. *Corte di Roma.*
Czar S. M. I. (lo), 436, 475. Vedi *Alessandro II.*

D

Dabormida generale conte Giuseppe, 1, 34, 45, 144, 146, 185, 206, 207, 208, 209, 341, 350, 363, 366, 373.
Dailly Alfredo, 1.
Dandolo conte Emilio, 419.
Daniele G. B., 181.
D'Azeglio cav. Massimo, xiii, xiv.

D'Azeglio marchese Emanuele, v, VII.
Daziani avv. Lodovico, 303.
De Amicis ing....., 15.
Débats (*Les*). V. *Journal des Débats*.
De Bernardi....., 149.
De Castro cav. Alessandro, 508.
De Cesare Carlo, 35.
De Cesare Raffaele 35.
Deforesta conte avv. Adolfo, 470.
De Frà signora Augusta, 291.
De Giorgi fratelli, 333.
De La Hante o **Delahante** Gustavo, 1.
De La Rive Augusto, 2
De La Rive William, VIII, XIII, 2.
De La Rue Emilio, v, 76, 188, 278, 297, 312.
De La Tour d'Auvergne 375. V. *La Tour d'Auvergne* (*de*).
De Launay. V. *Launay* (*de*).
Della Cisterna Emanuele del Pozzo, principe. 345.
Della Croce di Dojola conte Enrico, 235.
Della Lunga, Dellalonga o **Dellalunga** cav. Mauro, 94, 97, 165, 181, 189, 217, 259.
Della Motta conte Emiliano Avogadro, 215.
Della Rovere cav. Alessandro, 212.
De M. ..... 257.
De Maistre conte Rodolfo, 5, 83, 300.
De Maria ....., 146.
De Martinet Gustavo, 39, 326 e seg.
De Mello ....., 296.
Denarié dott....., 44.
Denoux de Vergnes signora Fanny, 497.
Desambrois de Révâche commend. Luigi, 264, 265, 273.
Derby, 265.
Despine Constante, 19.
Despine comm. Carlo, 95, 120, 241.
Di Negri Don Pedro, 82.
Diritto feudale. 405-406.
Diplomazia, 380.
Divani, 425. 429, 537. V. *Moldavia, Valacchia, Principati danubiani.*
Disraeli Beniamino, 50.
D..... M..... conte, 585.
Docks di Genova, 62.
Dolgoruki principe....., 23.
D'Olozaga Don Salustiano, 328.
Domenget D. Luigi Francesco, 83.
Domodossola 281, 282,
Doria Andrea, 427.
Doria di Ciriè conte Rodrigo, 414, 427 e seg.
Doria marchese Giorgio, 221.
Drouyn de Lhuys ....., 206, 209, 212, 221, 225, 226, 231, 245, 247, 248, 263.
Du Bourget barone Francesco, 268.
Duca di Parma, 81.
Du Cassel barone P. Emanuel Alberto, 486.
Ducati (I), 335.
Duchessa di Parma, 375.
Due Sicilie, 420 e seg.
Dufour generale Gugl. Enrico, 522.
Dumontel Gilberto 303.
Dupasquier ..... 469.
Duport baronessa Giulia, 44.
Duport famiglia, 44.
Dupraz o **Duprat** Gio. Batt. 327, 468.
Durando generale Giacomo, 266, 366, 413, 419, 427, 439, 473, 519, 548, 551, 552. 572, 577.
Durando generale Giovanni, 3.
Du Toit ....., 577.

E

Easthope Giovanni, 1.
Ebrington Ugo Fortescue, lord, 117.
Eco della Borsa (*L'*). 74.
Elezioni, 597 e seg.
Elena Gian Domenico, 139, 181, 192, 579.
Elena S M. I. la Granduchessa, 446.
Eloquenza parlamentare italiana, 329.
Emigrazione, 77, 270, 381, 558.
Esterhazy conte, 316.
Espero (*L'*), 341.
Espartero (Baldomero), 385.
Etroubles, 48.
Ethem bey, 519.

F

Farini Luigi Carlo, 99.
Farinola marchese Francesco, 527.
Fasciotti Eugenio, 36.
Fasciotti Gian Battista, 36.
Faubourg Saint-Germain, 369, 387.
Fauciguy, Fossigni, 6, 30.
Favre Gian Battista, 47.
Fazy James, 145, 365.
Fea monsig. D. Costanzo Michele, 514.
Federico Guglielmo IV, 246, 466. 472.
Fénélon Alfredo conte di Sulignac, 379
Fenocchio avv. Carlo, 271.
Fenoglio Innocenzo, 26.
Fenoglio Lorenzo Bartolomeo, 26.
Fenolio dott. G. Cesare, 26.
Ferdinando III di Borbone, 81.
Ferdinando II, 410, 411, 554.
Ferdinando di Genova S. A. R. il duca, 230.
Ferrand o **Ferrand** ....., 471.
Ferrari ing. Giuseppe, 305.
Ferrati prof. Camillo, 17, 18, 20, 303, 304.
Ferrero avv....., 135.
Ferrero Della Marmora generale cav. Alfonso, 34. 62, 123, 136, 144, 146, 151, 207, 208, 222, 223, 224, 243, 245, 251, 255, 258, 259, 260, 262, 263, 297, 298, 323, 325, 334, 348, 351, 357, 362, 366, 376, 377, 383, 489, 547, 583, 595.
Ferrero Della Marmora marchese Edoardo, 122.

Ferrero Della Marmora cav. Ottavio, 130, 240, 249, 536, 538, 541.
Ferrovia da Alessandria a Cuneo, 506.
Ferrovia da Alessandria a Novara, 76.
Ferrovia da Alessandria a Stradella e Parma, 301, 491.
Ferrovia da Aix a Ciamberì e San Giovanni di Moriana, 21, 80, 392.
Ferrovia da Annecy ad Annemasse, Bonneville e Ginevra, 30, 367, 368, 394, 396, 482 e seg.
Ferrovia da Ciamberì a Ginevra, 32.
Ferrovia da Ginevra ad Annemasse, 391.
Ferrovia da Ivrea a Livorno, 546.
Ferrovia da Lione a Ginevra, 268.
Ferrovia da Lione a Grenoble, 322, 468.
Ferrovia da Novara ad Arona, 76, 148, 295.
Ferrovia da Novara a Milano, 513, 514, 589.
Ferrovia da Susa al Ticino, 589.
Ferrovia da Torino a Cuneo, 295, 323.
Ferrovia da Torino a Genova, 60, 77.
Ferrovia da Torino a Novara, 314, 342, 323, 390, 588, 589.
Ferrovia da Torino a Susa, 76, 268, 313, 314, 322, 378.
Ferrovia dal mare nell'interno del Piemonte, 488.
Ferrovia dal Ticino a Milano, 314,
Ferrovia dal Ticino al Rodano, 390.
Ferrovia del litorale ligure 487, 488.
Ferrovia di Orleans, 268.
Ferrovia di Sallanche, 31. V. *da Ginevra ad Annemasse, da Annecy ad Annemasse*, ecc.
Ferrovia di Valenza, 131.
Ferrovia Leopoldo, 586.
Ferrovia Parigi-Lione-Mediterraneo, 322.
Ferrovia Vittorio Emanuele, 10, 32, 111, 112, 171, 172, 268, 390, 392, 447. Vedi *Vittorio Emanuele*.
Ferrovie, 313, 358, 359, 394, 396.
Ferrovie francesi, 301.
Ferrovie sarde, 302.
Figarolo di Gropello conte Giulio, 428.
Fiorio (Caffè), 265.
Fischietto (*Il*), 504, 505.
Fittaiuoli inglesi, 159.
Florestano I S. A. il principe, 405, 412.
Fontana ....., 38.
Foresti ....., 69.
Forestier Gaspare, 9, 20.
Fornerod Costante, 472.
Forni cav. Ugolino, 265, 595.
Forni conte Giuseppe, 507.
Fortis o **De Fortis** Tancredi, 235, 239, 422.
Fossano, 167.
Fossigni o **Faucigny**, 6, 30.
Fouid Achille, 550.
Fox and Handerson, 354.
Francesco Giuseppe, S. M. l'Imperatore, 236, 346, 444, 493.
Franchi ing. Alessandro, 305, 527.
François ing....., 39, 40, 70, 182, 184, 185, 210, 389.
Francia, 78, 246, 273, 277, 335 e seg., 342, 349 e seg., 373, 385, 416 e seg., 418, 429, 431, 433, 445, 447, 459 e seg., 471 e seg., 489, 504, 519, 522, 547, 558 e seg., 572 e seg.
Franzoni monsignor Luigi, 42, 309 513, 599, 600.
Fraschini S. E. cav. Vittorio, 241.
Free-trade, 170.
Fréjus (Monte), 99, 467 e seg.
Fremery Jules, 546, 556.
Frère-Orban, 453.
Fréres Provençaux, 279.

G

Gabinetto di Berlino. V. *Prussia*.
Gabinetto di Londra, 552. V. *Inghilterra*.
Gabinetto di Vienna, 552. V. *Austria*.
Galimberti B....., 165.
Galles, S. A. R. il principe di, 583, 584.
Galli Angelo, 353.
Gallisai avv. Francesco, 150.
Gallina conte....., 25.
Galvano mons. D. Domenico, 279.
Galvagno avv. Gio. Filippo, 458.
Garibaldi generale Giuseppe, 82.
Garzini ....., 386.
Gambarotta ....., 511.
Gastaldi cav. Biagio, 27.
Gaude S. E. il cardinale, 402.
Gautieri cav. Gaudenzio, 390.
Gay di Quarti cav. Leopoldo, 7.
Gazzette de Savoie (La), 21, 22, 95.
Gazzetta del Popolo (La), 132.
Gazzetta di Milano (La), 476, 478.
Gazzetta Ufficiale (La), 92, 225, 444.
Gazzetta Ufficiale (di Milano), 480.
Gazzetta di Genova (La), 74.
Gazzetta Piemontese (La), 380, 479.
Ginet avv. Giuseppe, 92.
Giacomo Padre, 402, 403, 494.
Genova, 61, 108, 111, 117, 140, 164, 166, 181, 182, 186, 192, 193, 379, 398, 514, 521, 530 e seg., 534 e seg., 538, 539, 550, 562, 570, 571, 579 e seg., 591.
Genova, S. A. R. la duchessa di, 439.
Genovesi (deputati), 217.
Germagnano cav. Luigi Faussone di, 439.
Ghilardi monsignor F. Giov. Tomaso, 513.
Ghiaccio, 138.
Gianotti cav. Carlo Felice, 413, 491, 505.
Ginevra, 22.
Gioberti Vincenzo, 6.
Giovanetti Giacomo, 114.
Giola comm. Pietro, 59.
Girod comm. Luigi, 94.
Girod de Montfalcon ....., 64, 95, 99, 101.
Giovi, 100.
Gladstone William, 50, 104, 194, 388.
Giulio prof. Carlo, 35.
Giornali clericali, 284.
Giornali lombardo-veneti, 514.

Giuochi, 24, 58.
Giuoco, 233-234.
Govone Giuseppe, 137, 299.
Gorciacof principe Alessandro, 245, 341, 423, 479.
Governo francese, 597.
Governo inglese 448.
Governo sardo o piemontese, 246, 539.
Gramont, duca di, 148, 207, 231, 291, 316, 349, 352, 357, 364, 421, 425, 438, 448, 449, 452, 460, 481, 482, 486, 502, 503, 520, 537, 548, 560, 570, 575.
Grandis ing. Sebastiano, 99, 192, 196, 448, 467.
Granduca di Toscana, S. A, (il), 527.
Granges....., 119, 120.
Grani, 2, 110, 111. 186, 204.
Grattoni ing. Severino, 99, 192, 467.
Gravier Giovanni, 271.
Greffié o **Greyffier de Bellecombe** conte....., 44.
Grimaldi, Principi, 405.
Grendi o **Grendy** Carlo, 57, 111.
Gualterio marchese Filippo Antonio, 343, 547.
Guerra di Oriente, 76, 202. 276 e seg.
Guerrazzi Domenico, 142.
Guiche, duca di, 148, 207, 208, 213, 224, 226, 231, 280. V. *Gramont* (*Di*).
Guizot Francesco, 489.

H

Hambro barone G. C., 55, 58, 75, 77, 84, 87, 104, 162, 311, 354, 542.
Hamilton, duchessa di, 375.
Hansard, 50.
Hasleword Edward, 271.
Hatherton S. R. Littleton, barone, 168, 170.
Hatzfeldt Massimiliano, conte, 374, 503.
Hautecombe, 283.
Heath Giov. Beniamino, 108, 109.
Heine, 85, 88.
Henfrey....., 170, 546.
Hervey barone, 516, 520.
Heurtier....., 70, 185.
Hoffschmidt, conte di, 453.
Hope W. W., 1.
Howden, John Hobart Carador, barone, 385.
Hudson sir James, 83, 207, 226, 251, 280, 281, 300, 316, 357, 410, 416, 426, 429, 430, 438, 502, 506, 510, 515, 517, 529, 535, 594.
Hübner barone Giuseppe Alessandro, 213, 481, 484, 510.
Humboldt (**Di**), barone Alessandro, 525, 526.

I

Imbriani Paolo Emilio, 35.
Impiegati, 94, 97, 150, 151, 199, 257.
Imperatori....., 7.
Imperatrice di Russia, S. M. (la), 411, 413, 445 e seg.
Impero germanico, 318.
Impero ottomano, 414.
Imposta, 2.
Imprestito, 78, 88.
Income-tax, 50, 388.
Indie, 108, 591, 595.
Indépendance belge (*L'*), 225.
Indipendente (*L'*), 561.
Industria in Piemonte, 75-77.
Ingegneri inglesi, 20.
Inghilterra, 50, 51, 146, 216, 255, 273, 281, 290, 335 e seg., 342, 373, 409 e seg., 416 e seg., 418, 422, 423, 429, 440, 443 e seg., 449 e seg., 454 e seg., 459 e seg., 471 e seg., 494, 509, 511, 519, 522, 547, 549 e seg., 552, 560, 572, 591, 593.
Inglesi, 263.
Intendente generale di Ciamberì, 7, 13, 14, 190, 210, 214, 266.
Intraprenditori inglesi, 20.
Isera (Arginamento della), 211.
Ispettore generale delle contribuzioni e Demanio, 193, 195.
Ispettore generale delle finanze, 217.
Istituti di credito inglesi, 158-159.
Istituto di commercio e d'industria, 303.
Italia, 236 e seg., 247, 316 e seg., 329, 332, 335 e seg., 542, 552.

J

J....., 353-354.
Jacoangeli....., 345.
Jacquier-Châtrier Giuseppe, 6, 29, 91, 93, 367.
Jacquin, Andrea, 211.
Jermyn Fed. Guglielmo, conte, 516, 517, 520.
Juste milieu, 105.
Jocteau comm. Alessandro, 281, 330, 358, 379, 397, 407, 410, 460, 465, 471, 476, 532, 563.
Jourdan Luigi, 301, 302.
Journal (*The*) *of of the Royal Agricultural Society*, 113.
Journal des Débats (*Le*) 126, 225, 284, 348, 489, 502, 504, 518.
Journal de Genève (*Le*), 240.

K

Kaunitz (**Di**), barone Carlo, 143.
Karolyi Zichy contessa, 567.
Klapka generale Giorgio, 359, 411, 525.
Kint de Mayer, 187.
Krüdener, barone di, 333.

L

L....., 230.
Lachenal Ambrogio de, 42, 92.
Lafarge, madame, 141.

Lafitte o **Laffitte** Carlo 1, 3, 12, 31, 63, 64, 68, 80, 81, 91, 99, 100, 111, 115, 167, 173, 267, 284, 285, 310, 313, 318, 322, 377, 378, 390, 391, 400, 545, 579, 581, 588,
Lajatico D. Neri Corsini, principe di, 383.
La Margherita, V. *Solaro Della Margherita.*
La Marmora V. *Ferrero Della Marmora.*
Lamporasso, 157.
Lanchetti ....., 131, 133.
Landucci Leonida, 559.
Lanza Giovanni, 6, 215, 475.
La Racine cav. Francesco, 21, 232, 321, 468.
Larwes ....., 113.
La Tour d'Auvergne (De), principe, 576, 534.
Launay (De) conte Edoardo, 328, 461, 480, 529.
Ledru-Rollin Alessandro, 564.
Legacy Duty, 50.
Legazioni, 335.
Legione Anglo-Italiana, 398,
Legione Italiana, 300.
Legione Svizzera, 281-282.
Lentuski (?) colonnello, 532.
Leoni cav....., 33.
Leoi, 3, 11, 178, 266.
Lesseps Ferdinando di, 61.
Levet Amato, 73, 75, 269.
Libertà, 13.
Libertà dei culti, 254.
Libertà economica, 104.
Liguria, 110, 122.
Lisio (Di) conte Guglielmo Moffa, 345.
Lione, 392.
Locatelli ....., 182.
Lombardi, 398.
Lombardia, 110, 413, 419, 537.
Lombardo (Il), 299.
Lombardo-Veneto, 237.
Lomellina, 25, 43, 156.
Long Francesco, 577.
Losana monsignor Gio. Pietro, 209.
Luckmanier, 359.
Luppoli, 125.
Lubomirski principe....., 402.
Lyons, ammiraglio, 537.

M

M ....., 128.
Maga (La), 188.
Magenta avv. Pietro, 533, 568.
Magistratura, 250,
Magne S. E. Pietro, 40, 184, 210, 308, 589, 597.
Magrelli ....., 25.
Magrelli (Cavo), 25, 52, 177.
Malan ....., 303.
Malaret (De) baronessa, 387.
Malinverni ing....., 24, 156.
Malta, 106, 107, 117.
Mamiani Della Rovere conte Terenzio, 329, 358.
Manno S. E. il barone Don Giuseppe, 260.
Mantenffel (Di) barone Ottone Teodoro, 332, 337, 340, 374, 464, 480.
Majoni avv. G....., 83, 132, 133.
Mantica ....., 85.
Mar Nero, 455.
Maraglia Francesco, 56.
Marchetti ing. Cesare, 25.
Marchetti avv. Luigi, 24, 52, 124, 255.
Marchetti avv. cav. Roberto, 24, 25.
Mareneo Giuseppe, 288.
Margotti D. Giacomo, 472.
Mariani Angelo, 521.
Maronglù-Nurra monsignor D. Emanuele, 513.
Marsiglia, 108.
Marcora (La), 83.
Maria Nicolaiewna, S. A. S. la Granduchessa, 523.
Martinelli ..... 135.
Martin ....., 88.
Martini conte Enrico, 64, 68, 173.
Massimiliano, S. A. I. l'arciduca, 347.
Mathey ....., 67.
Mathilde, S. A. I. la principessa, 325.
Massa-Saluzzo S. E. conte D. Leonzio, 241.
Massa (Ducato di), 351, 352, 364, 397, 398, 544, 545, 586.
Massarenti ..... 561.
Maurig Antonio, 69.
Mayor ing....., 448.
Mazzini Giuseppe, 82, 145, 336, 351, 356, 359, 371, 374, 376, 380, 381, 398, 495, 531 e seg., 534 e seg., 535, 536, 537, 540, 542, 544, 553, 557 e seg., 561, 563, 564, 570, 571.
Mazziniani, 2, 77, 147, 185, 332, 346, 351, 352, 356, 372, 379-380, 391, 400, 530 e seg., 534 e seg., 553, 557 e seg.
Memorandum sulla questione di Bolgrad, 429, 430, 431. V. *Bolgrad.*
Menabrea Luigi Federico, 220.
Menouve (Colle del), 48, 399.
Mentone, 405 e seg., 551, 552 e seg., 562, 593.
Méry Giuseppe, 500.
Metternich (Di) S. A. il principe Clemente, 213.
Michaud barone D. Francesco, 364, 414, 545, 555.
Michelini Alessandro, 167.
Michelini di S. Martino e Ripalta conte G. B., 167.
Michelotti Don....., 129, 584.
Migliorati marchese Giov. Antonio, 360, 387, 404, 554, 565, 571.
Milano, 444.
Milano Agesilao, 481.
Minetti ....., 347, 385, 432, 413, 503, 576.
Minghetti Marco, 370.
Minto Gilberto Elliot, conte di, 506.
Modena, 488, 490, 494, 502, 504, 505. 507, 508, 511, 585.
Mollard ....., 93, 119, 190, 191, 250, 469.
Moldavia, 424, 537, 551, 572.

Moldo-Valacchi, 528.
Monaco, Principe di, 419, 455, 551, 562.
Monaco (Questione di), 419, 456, 501. 512, 542, 562, 577, 593.
Moncalì cav. Melchiorre Ignazio, 218, 232.
Mongellaz dott. Giuseppe, 95.
Moniteur (*Le*), 226.
Monte Bianco (Il), 24, 32.
Moncenisio (Il), 32, 100, 302, 313, 322, 359. 468, 510, 588.
Mont-Genèvre, 468.
Montallo conte Alberto Lupi Moirano di, 393.
Montevideo, 228.
Montpensier, S. A. R. Luigi Filippo M. Leopoldo d'Orleans, duca di, 297 300.
Morano, 157.
Morny, conte poi duca di, 423.
Morozzo Della Rocca conte Enrico, 543.
Mosca ing. Carlo Bernardo, 211, 306.
Mossi cav. Luigi, 367. 392, 419, 426 e seg.
Mossotti prof. Ottaviano Fabrizio, 10.
Muffone avv. Bernardino, 96.
Munier prof....., 353.
Murat S. A. il principe Achille, 349, 408 e seg., 410 e seg., 418, 426, 554.
Murat S. A. la principessa Letizia, 81.
Muratismo, 339, 418.
Muratisti, 329, 349, 408 e seg., 410 e seg., 418, 426.
Musei agricoli, 101.
Mussurus. **Musurus** o **Muzurus** Giovanni, 474.

N

Napoleone I, VI, XI, 453.
Napoleone III, 35, 186, 243, 244, 246, 251, 262, 316, 319, 329, 331, 332, 335 e seg., 342, 346, 347, 369, 372, 374, 375, 389, 408, 409, 410, 411, 413, 415, 418, 421, 431, 433, 434, 436, 438, 440. 447, 449, 450, 459 e seg., 471, 475, 477, 478, 481, 496, 500, 502, 512, 518, 522, 531, 537, 538, 547, 549, 550, 552, 553, 554, 556, 559, 562, 564, 574, 575, 576, 589, 591, 597.
Napoleone, S. A. I. il principe, 522, 529, 530, 561, 574, 577, 578.
Napoli, 339, 345, 349, 554.
Napoli, S. M. il re di, 420 e seg., 495. V. *Ferdinando II*.
Napoli (Questione di) (1856), 420, e seg., 424 e seg., 428 e seg., 576.
Nazione (*La*), 603 e seg.
Nazionalità, 236, 372, 441.
Neuchâtel (Principato, Cantone di), 332 e seg., 412, 418. 456.
Neuchâtel (Questione di), 332, 412, 418, 456, 460, 462 e seg., 471 e seg.
Newman....., 130.
Nicolay Pietro, 53, 152.
Nicolay cav....., 192.
Nicotera Giovanni, 553, 554.
Nigra cav. poi conte Giovanni, 239, 503.
Nigra Costantino, VI, IX, X, XI, XIV, 328, 444, 454, 455.
Nizza, 58, 65, 71, 80, 580, 581.
Nuè ing. Carlo, 25, 43, 106, 116, 124, 128, 135, 177, 188, 220, 258, 259.
Notta comm. Giovanni, 28.
Novara, 282.
Nugent generale, conte Laval, 213.

O

Odier Carlo, 1,
Oldofredi conte Ercole, 58, 63, 68, 80, 115, 129, 151, 175, 313, 314.
Oldoini marchese Filippo, 55, 58, 280, 284, 444
Olmütz, 333.
Onorificenze cavalleresche, 148.
Opinione (*L'*), 352, 413.
Ordine, 13.
Oriente, 547.
Orléans, S. A. R. la duchessa d', 407.
Ortensia di Beauharnais, S. M. I. la regina, 389.
Ordine dei SS. Maurizio e Lazzaro, 25.
Orloff principe Alessio Feodorovic, 336, 340.
Orsini Felice, 356, 371.
Ottavio..... 178.
Oytana comm. Giov. Battista, 131, 141, 287, 294.

P

Paar conte Luigi, 477, 478, 480, 482, 488, 491, 496, 499, 500, 501, 502, 504, 505.
Paleocapa S. E. il cav. Pietro, 6, 31, 34, 68, 115, 119, 146, 151, 172, 305, 310, 311, 314, 365, 366, 391, 394, 448.
Pallieri conte Giuseppe Deodato, 258.
Pallavicini marchese Francesco, 30, 47, 320, 321.
Pallavicini-Triulzi marchese G., 185.
Pallavicini marchese Ignazio, 557.
Pallavicino marchese Giuseppe, 491.
Palmerston Enrico Giovanni Temple, visconte, 256, 325, 416, 418, 422, 426, 432, 560, 584.
Pallmel avv. Ferdinando. 12.
Panizzi prof. Antonio, 357, 560.
Pansa....., 85.
Papa, S. S. (il), 77, 224, 266, 335, 336, 360 e seg., 372, 523, 527, 531, 539.
Parent Nicola, 101.
Pareto marchese Lorenzo, 540.
Parieu M. L. P. F. Esquirou de, 355, 497, 564.
Parlamento (*Il*), 74, 145.
Parlamentary Debates, 50.
Parlamentary Papers, 117.

Parma, S. A. R. la duchessa di, 372, 491.
Parma, 490, 491, 495, 507.
Partiti, 289, 586 e seg.
Partito clericale, 2, 5, 77, 587.
Partito legittimista francese, 369.
Partito liberale, 42, 579, 598.
Partito mazziniano, 237.
Partito moderato, 379.
Partito reazionario, 212, 296, 299, 300.
Partito savoiardo, 70.
Passaporti, 533.
Pastore Pietro Vincenzo, 181.
Pate nelle (La), 406.
Pedro (Don) d'Alcantara Maria Ferdinando (S. M.), 290, 296, 297, 300.
Peel Sir Robert, 159.
Pélissier, il generale, poi maresciallo, 297, 561.
Pellegrini ....., 182.
Pelletta cav. Giulio, 60.
Pelletta di Cortanzone conte Alessandro, 86, 286.
Penco ....., 74.
Pepe generale Guglielmo, 81.
Pepoli conte Carlo, 81.
Pepoli marchese Gioacchino, 81.
Pepoli (Famiglia), 325.
Pernolet ing....., 119.
Périer ....., 283.
Pereire Emilio ed Isacco, 313, 468.
Perret ....., 119-121, 320.
Perron abbate....., 345.
Perrone di San Martino barone Ferdinando, 397, 435.
Peruzzi Ubaldino, 586.
Peschiere (Le), 198.
Petitti di Roreto conte Agostino, 3, 376, 377.
Petitti conte Ilarione, 35.
Piccaroli Bartolomeo, 149.
Piatti conte Vittorio, 249.
Piemonte, 55, 56, 100, 202, 205, 312, 331, 392, 495, 538, 552, 591.
Piemontesi, 508.
Pietisti, 144.
Pio IX. S. S. il Papa, 361. V. *Papa*.
Pillet-Will ....., 168.
Pisacane ....., 537, 550, 571.
Pitt William, 385.
Plata (Stati del), 228.
Plezza cav. Giacomo, 66.
Plombières, 541.
Pobietto, 25, 43, 52, 106, 124, 128, 177.
Polcevera, 166, 181.
Politica, 592.
Politica austriaca, 337, 338 e seg., 370, 476 e seg., 480 e seg., 492 e seg.
Politica francese, 352, 416 e seg., 422, 432 e seg.
Politica inglese, 426, 432 e seg., 475, 478.
Politica sanitaria, 457 e seg.
Politica sarda, 342, 344, 347, 360 e seg., 371 e seg., 415 e seg., 422 e seg., 434 e seg., 454 e seg., 477, 592.
Politica (vita), carriera politica, 280.
Polizia austriaca, 537.
Polizia sarda, 538, 540.
Polleri ....., 544.
Pollone conte Antonio Nomis di, 256, 264, 265, 280.
Pont-Boset, 47.
Ponza di San Martino conte Gustavo, 16, 34, 41, 92, 566.
Popolo, 157.
Popolo piemontese, 274.
Porcile Vincenzo...
Porta (La Sublime), 409 e seg., 548 e seg., 593.
Pourtalès conte di, 466.
Pralormo conte Carlo Beraudo di, 296, 300.
Pralormo cav. Vittorio Beraudo di, 300.
Prato avv. Giulio Giuseppe, 139, 166, 181, 270.
Pratolungo Emanuele, 189.
Preti, 157.
Principati danubiani, 317 e seg., 373 e seg., 410, 412, 416, 431, 438, 440, 528 e seg., 537, 542, 572 e seg., 576, 577, 588, 592 e seg., 594, 597.
Prina avv. cav. Luigi Rondone, 155, 230.
Principe Imperiale (Il), 352.
Probità, 94.
Protestante (Culto), 253-254.
Provenzali marchese Pompeo, 482, 592.
Prussia, 318, 333 e seg., 337, 339 e seg., 418, 429, 460 e seg., 471 e seg., 489, 519, 532, 547.
Pruth, 450.
Puliga. V. *Quigini-Puliga*.

Q

Quaglia avv....., 596.
Quarantene..... 117, 147, 154, 332.
Quigini-Puliga conte Efisio, 348, 351, 408, 430.

R

R..... contessa, 133, 202.
Rabbini geom. cav. Antonio, 17.
Ract Enrico, 90.
Radicali, 77.
Ragazzoni Pietro, 72, 288.
Raglan J. H. Fitzroy-Somerset, lord, 258, 297.
Ramel ....., 72, 74.
Ranco ing....., 378, 448, 467, 468.
Rasponi conte Gioacchino Luigi, 349.
Rattazzi Urbano, 34, 92, 114, 123, 135, 137, 140, 142, 151, 198, 208, 227, 239, 803, 371, 517, 521, 548, 595.
Raumer Carlo Giorgio di, 525.
Rayneri Giovanni Antonio, 29.
Rayneval conte Alfonso di, 352, 512, 575 e seg.

Re di Napoli, 410. V. *Ferdinando II.*
Reblzzo Bianca, 198.
Redcliffe. V. *Strattford di Redcliffe.*
Regina Maria Adelaide (S. M. la) 59.
Religione dei SS. Maurizio e Lazzaro, 25.
Renaldi monsignor D. Lorenzo, 308.
Rendel James Meadows, 61, 62, 102.
Rendel Giorgio, 61.
Repubblicani, 117.
Rescalli marchese Paolo, 16.
Responsabilità, 229.
Retrivi, 398.
Revel conte Adriano Thaon di, 235.
Revel conte Ottavio Thaon di, 25, 76, 118, 315. 220, 226, 563.
Revue des Deux Mondes, 457.
Rey Gian Giacomo, 53, 98, 219.
Reyre Clemente e soci, 1.
Riberi comm. Alessandro, 244, 307.
Ricci marchese Giovanni, 67, 102.
Ricci cav. Federico, 601.
Ricci marchese Vincenzo, 540.
Rickards prof., 195.
Ricotti Ercole, 451.
Ridolfi marchese Cosimo, 341, 382.
Riforma (La), 603.
Rifugiati, esuli, 365, 374.
Rignon conte....., 295.
Rignon signor....., 483.
Risaie, 85, 146.
Riso, 149.
Risorgimento (Il), 352, 603 e seg.
Riviera di Genova, 5, 407.
Riviera di Levante, 204.
Rivoluzione, 494 e seg., 550, 561.
Roccabruna, 405 e seg., 551, 562, 593.
Rocco di Cortanze marchese Don Ercole, 205.
Roggia Camera, 180.
Roggione, 25.
Rogier Carlo, 123, 453.
Rolosino, 25, 52.
Roma, 77, 337, 352, 360 e seg., 491.
Romagne, 325.
Romanoff, 333.
Ronzani ....., 504.
Rosnoblet ....., 139.
Rossi avv....., 401.
Rothschild (Casa bancaria), 4, 327, 345, 378, 384.
Rothschild barone James di, 64, 79, 84, 163, 278, 279, 294.
Rouher Eugenio, 356.
Roussy de Sales cav. Felice de, 341, 368, 387.
Roveda ..... 356.
Roviera ..... 135.
Rubattino Raffaele, 110, 153, 299.
Rumania, 474, 475 V. *Valachia, Moldavia, Principati danubiani, Nazionalità.*
Rumilly, 41.
Russia, 77, 246, 316 e seg., 333 e seg., 340, 422 e seg., 431, 434 e seg., 443, 448 e seg., 454 e seg., 519, 523, 547, 578, 591.
Russi, 299, 417, 422 e seg., 447, 448 e seg., 459, 484.
Russell Lord John, 117, 239.
Rustem bey, 474.

S

Sacy, Silvestre de, 504.
Sage cav....., 19,
Saint-Arnaud, maresciallo, 297.
Saint-Cloud, 436, 437.
Saint-Georges-les-Heurtières, 119.
Salesiane, 308.
Sallier de la Tour conte D. Vittorio, 419.
Sallier de la Tour S. E. il conte D. Vittorio, 419.
Salmour Ruggero Gabaleone, conte di, 36, 38, 39, 122, 126, 473, 533, 540, 542, 547, 549, 550, 551, 552, 562, 569, 573, 604.
Salvagnoli Antonio, 337.
San Bernardo (Gran). 48-49.
San Bernardo (Piccolo), 48-49.
Sanfront, conte di, 473.
San Gennario, 155.
San Giovanni di Dio (Fratelli di), 216.
San Giovanni di Moriana, 583.
Sanluri o San Luri (Stabilimento di), 320 e seg.
San Marzano D. Vittorio Asinari, marchese di, 300,
San Michele (Abbazia di), 283.
San Salvario o San Salvatore (Monast. di). 33.
Santa Rosa. Teodoro De Rossi, conte di, 139, 198, 235, 399, 400, 406, 550, 564, 571, 573.
Santena, 196.
Santo Padre, 599. V. *Papa.*
Sardegna, 107, 110, 174, 320, 333, 374, 417, 421 e seg., 466, 478, 485, 522, 542, 550.
Sardi, 320, 374, 485, 591.
Sardo (Governo), 236 e seg., 243. V. *Piemonte, Sardegna, Politica sarda.*
Sarzana, 397.
Sauli marchese Damiano, 300, 305.
Sauli marchese Francesco, 220, 334, 349, 371, 375, 381, 382, 419, 446, 478.
Savoie, 3.
Savoia, 4, 5, 9, 20, 70, 98, 99, 100, 105, 137, 192, 270, 321, 374, 392, 533, 568 e seg., 582, 591.
Savoia (Dinastia di), 528 e seg.
Scialoja Antonio, 35, 104.
Sclopis di Salerano conte Federico, 35, 224.
Sechach Albino Leo di, 530.
Sellon (Famiglia De), xvi, 2.
Selmi prof....., 107, 140.
Sempione, 392.
Sensali. 35.
Senior Nassau William, 50, 169.
Sequestri, 143, 207, 236, 238, 239, 263.
Serpenti (Isola dei), 416 e seg., 422 e seg., 455.
Sequi Bertolotti cav. G. B., 543.
Serra marchese Orso, 41, 174.
Serra-Cassano marchese Francesco, 598.
Seymour Sir Giorgio Hamilton, 422.

Shaftesbury Antony Ashley Cowper, conte di, 219.
Siccardi conte Giuseppe, 134.
Sicilia, 339, 444 e seg.
Simon Giulio, 388
Sociali (Questioni), 160.
Socialisti, 533.
Società del Casino d'Aix, 18, 22.
Società bibliche, 241, 248.
Società Laffitte, 58, 63, 69.
Società di mutuo soccorso di Troffarello, 57.
Società costruttrici di Ferrovie, 301.
Società delle Terme Genovesi, 113.
Società di Credito marittimo, 453.
Società Gallo-Sarda, 301.
Società Ligure-Orientale, 492.
Società Transatlantica, 59, 74, 112.
Società Vercellese. V. *Associazione Vercellese*, 257-258.
Società *Vittorio Emanuele*, 30, 91, 175.
Sola Don Pietro, 585, 599.
Solaro della Margherita conte Luigi Emanuele, 479, 514, 563, 587, 588.
Solms, principessa Maria di, 103.
Sommariva march. Alberto di Seyssel d'Aix e di, 439.
Sommeiller Germano, 99, 192, 448, 468..
Sommo Pontefice. V. *Papa*.
Sonnaz conte Ippolito de Gerbaix de, 154,
Spagna, 110, 385, 591, 592.
Spedizione di Crimea, 334.
Spezia, 61, 516, 522, 534.
Spedizione d'Oriente, 243, 250, 251, 260, 262 e seg., 298 e seg.
Spinetta, 17.
Spinola marchese....., 383.
Stackelburg conte Ernesto di, 333, 336, 340, 423, 434, 438, 479, 484, 521.
Stampa, 388, 559 e seg., 563, 575.
Stampa sarda, 352, 559 e seg.
Stampa viennese, 499, 501, 590 e seg.
Stati del Papa, 335 e seg., 566.
Stefani Guglielmo, 166.
Stato e Chiesa, 360 e seg.
Strasford de Redcliffe Visconte, 440, 519, 572.
Sue Eugenio, 374, 555.
Suez (Istmo. canale di), 61, 365.
Superga, 283.
Susa, 583.
Svizzera, 48, 332, 333, 379, 399, 418, 456, 462 e seg., 471 e seg. 532.
Svizzeri (Mercenari), 461.

T

Tallini d'Acceglio march. Michele, 103.
Talleyrand-Périgord barone C. A. di, 528, 573.
Tarella dott....., 307.
Tariffe doganali, 580.
Tasca ....., 303.
Tattershall, 265.
Tavalino ....., 155.
Tecchi ....., 138.
Tecco barone D. Romualdo, 221, 246 324, 330.
Tedeschi, 375.
Tégaut ..... 291.
Thiers Adolfo, 234.
Thouvenel Edoardo Ant., 324, 440, 519, 548, 518, 551, 552.
Tibaldi, 564, 566, 567.
Tissot Joseph, 216.
Ticino, 282, 259, 333, 390, 395, 461.
Tocqueville Alessio de, 50.
Todde avv. G., 54.
Torino, 574.
Toscana, 337 e seg., 350, 363 e seg., 381 e seg., 398, 413, 537.
Toscani, 538-539.
Tomaso di Genova S. A. R. il principe, 230.
Tram-Road da Modana a Susa, 34.
Tourte Abramo, 391, 394, 482, 525.
Transatlantica (Società di Navigazione), 543, 541.
Trattato di alleanza con la Francia, l'Inghilterra e la Turchia. V. *Alleanza*, 223, 273.
Trattato di Vienna, 319, 380.
Trattato di Parigi, 429.
Trieste, 108.
Troffarello, 57.
Tronzano, 157.
Troya Carlo, 35.
Truppe sarde in Crimea, 212. 222, 243 e seg., 252. 255 e seg., 258. 259, 262, 564.
Tuileries (Il Gabinetto delle), 415. Vedi *Francia*, *Napoleone III*.
Tunisi, 108.
Turchia, 414, 431. V. *Porta* (*La Sublime*).

U

Unione (*L'*), 352.
Usura. 104, 117, 138.
Ulassy ....., 129.

V

Vacca cav. Giuseppe, 270.
Vacchetta Don Michele Aug.. 584.
Valachia, 421. V. *Rumenia*, *Principati Danubiani*, *Moldavia*.
Vaillant, maresciallo, 348.
Valengin. V. *Neuchâtel*.
Valerio Lorenzo, 215, 591, 596.
Valfrè di Bonzo cav.. Leopoldo, 298
Valle Angasca, 114.
Vallese 48.
Valli Valdesi, 252.
Vallombrosa ....., duca di, 1.
Valmy, duca di, 468.
Van Der Duyn barone G., 518.
Var (*Le*), 482.
Vatry, signora Bourdon de, 567.
Vegezzi Giuseppe, 86.

Venetti ....., 367.
Venezia, 414.
Vercelli, 52, 131, 157, 384.
Vercelli (Ospedale di), 135.
Vercellese, 156, 259.
Viale Carlo, 23, 121, 252.
Viale-Collet, 23
Viani d'Ovrano cav. Emilio, 124.
Vichy, 40.
Vico Gian Battista, 140.
Vigliani Paolo Onorato, 241, 249, 516, 517, 539, 553.
Vignet cav. Prospero, 315, 533.
Villa ....., 86.
Villamarina march. Salvatore Pes di, 1, 5, 26, 49, 58, 70, 184, 206, 212, 215, 223, 226, 231, 232, 245, 246, 251, 254, 262, 265, 267, 272, 275, 276, 284, 285, 289, 292, 295, 300, 307, 310, 316, 323, 324, 345, 347, 348, 351, 356, 362, 363, 365, 370, 373, 375, 382, 385, 405, 408, 412, 415, 420, 424, 428, 432, 435, 437, 443, 447, 448, 454, 459, 461, 481, 484, 488, 499, 502, 503, 509, 511, 514, 515, 522, 528, 530, 535, 539, 541, 549, 550, 553, 556, 562, 563, 566, 568, 573, 577, 586, 590, 597.
Villamarina march. Emanuele Pes di, 26.
Ville de Quincy ..... de, 4, 44.
Villefranche, 578.
Villette barone Giov. Enrico de Chevron de, 128.
Viry cav. Carlo de, 241.
Visitazione (Ordine religioso della), 190, 281-284.
Vittorio Emanuele II, S. M. il Re, 222, 244, 290, 296, 305, 307, 308, 310, 311, 312, 319, 320, 343, 356, 397, 419, 434, 446, 486, 513, 553, 561, 569 e seg., 571 e seg., 578 e seg., 584, 585, 599.
Vittorio Emanuele (Ferrovia), 4, 19, 390, 391, 468, 578, 581 e seg.
Vittorio Emanuele (Azioni della Società), 1, 588 e seg.
Vittorio Emanuele (Compagnia), 3, 4, 12, 578, 381 e seg., 597.
Vittorio Emanuele (Stabilimento agricolo-industriale), 320.
Vitzthum, conte di, 442.
Vogorides Nic. Konaky, 551.
Voraces (*Les*), 533.
Vougy visconte de, 521, 523-525.
Vulcano marchesa Carolina, 23.

Y

Yalpuk, (lago e riviera), 431, 437, 450

W

Wales, S. A. R. il principe di, 583.
Weiss de Stackenfels Vittorio, 69.
Werdehlen....., 466,
Westmoreland....., conte di, 225.
Wilson....., 249.
Walewski Alessandro Adriano, Giuseppe Colonna, conte, 292, 317, 320, 323, 324, 331, 336, 349, 362, 370, 373, 375, 386, 408, 409, 410, 411, 412, 415, 416, 417, 418, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 429, 433, 438, 449, 452, 454, 460, 461, 481, 482, 502, 503, 504, 511, 515, 519, 528, 529, 530, 551, 552, 554, 556, 561, 576, 577, 579, 588, 590, 591, 593.
Wolowski Luigi F. M. Raimondo, 158, 202.

INDICE CRONOLOGICO

delle lettere contenute nel presente volume

1853.

	Pag.
Al marchese di Villamarina	1
Al sig. William de la Rive	2
Al sig. Charles Lafitte.....	3
Al marchese di Villamarina	5
Al sig. Jacquier-Châtrier...	6
All'intendente generale di Ciamberì.....	7
Al sig. Mossotti.....	10
Al sig. Charles Lafitte.....	11
Al sig. Palluel.....	12
All'intendente generale di Ciamberì.....	13
All'intendente generale di Ciamberì.....	14
All'ing. De Amicis.....	15
Al sig. Bo.....	ivi
Al marchese Paolo Rescalli.	16
Al cav. Cauvin.....	17
Al sig. Rabbini.....	ivi
All'intendente generale di Ciamberì.....	18
Al cav. Sage.....	19
Al prof. Ferrati.....	20
All'intendente di Ciamberì.	21
Al dirett. del Demanio.....	ivi
Al sig. Bias.	22
Alla marchesa Carolina Vulcano	23
Al sig. Viale.....	ivi
Al cav. Marchetti.....	24
Al marchese di Villamarina	26
Al dott. Fenolio.....	ivi
Al cav. Biagio Gastaldi ...	27
Al sindaco di Torino.....	28
Al sig. Jacquier-Châtrier...	29
Al marchese Francesco Pallavicini....	30
Al sig. Charles Lafitte.....	31
Al sig. Félix Belly.....	32
Al cav. architetto Leoni....	33
Al conte Vitaliano Borromeo	34
Al prof. Scialoja.....	35
Al sig. Fasciotti	36
Al conte di Salmour	ivi
Al sig. Ippolito Corso.....	37
Al sig. Paolo Buisson.....	38
Al marchese di Villamarina	39
Al conte Avigdor.....	41
Al cav. A. Lachenal.....	42
Al cav. Marchetti.....	43
Al conte Greffié.....	44
Alla baronessa Giulia Duport	ivi
Al sig. Giulio Avigdor.....	45
Al sig. Maurizio Corso	46

1854.

Al marchese Francesco Pallavicini.....	47
Al sig. Gian-Battista Favre figlio.....	ivi
Al conte Corti.....	49
A monsignor Charvaz, arcivescovo di Genova.....	51

	Pag.
All'avv. Marchetti	52
Al sig. Nicolay	53
Al sig. Gian Giacomo Rey	ivi
All'avv. G. Todde	54
Al barone Hambro	55
Al sig. Maraglia Francesco	56
Al sig. C. Grendi	57
Al marchese di Villamarina	58
All' intendente generale di Ciamberì	ivi
Al cav. Gioia	59
Al sig. Domenico Elena	60
Al sig. Rendel	61
Al conte Oldofredi	63
Al direttore delle Dogane di Nizza	65
Al senatore Plezza	66
Al sig. Castellinard	ivi
Al cav. Braccio	67
Al sig. Mathey	ivi
Al sig. Oldofredi	68
Al sig. Buffa	69
Al marchese di Villamarina	70
Al sig. Giulio Avigdor	ivi
Al sig. Ragazzoni	72
Al sig. Ramel	ivi
Al sig. Penco	74
Al sig. Ramel	ivi
Al barone Hambro	75
Al sig. Giulio Avigdor	79
Al conte Oldofredi	80
Al marchese d'Azeglio	82
Al avv. G. Majoni	83
Al cav. Domenget	ivi
Al barone Hambro	84
Al sig. Bolmida	86
Al conte Pelletta di Cortanzone	87
Al barone Hambro	ivi
Al marchese Birago di Vische	89
Al sig. Ract	90
Al barone du Bourget	91
Al sig. Bias	92
Al sig. Ippolito Corso	93
Al cav. Girod	94
Al sig. Ippolito Corso	95
Al cav. Andrina	96
Al sig. A. Avet	97
Al sig. J. J. Rey	98
Al sig. Maurizio Blanc	100
Al sig. Parent, figlio	101
Al sig. marchese Ricci	102
Al cav. Bona	ivi
Al marchese Taffini	103
Alla principessa Maria di Solms	ivi
Al professore Scialoja	104
Al sig. A. Avet	105
Al sig. Noè	106
Al sig. Bias	ivi
Al professore Selmi	107
Al marchese d'Azeglio	ivi
Al sig. Heath	108
Al sig. G. Bezzi	109
Al cav. Grendi	110
Al sig. Charles Lafitte	111
Al sig. Giuliano Bollo	112
Al conte Corti	113
Al sig. Gian Domenico Protasi	114
Al conte Oldofredi	115
Al cav. Noè	116
Al sig. G. Bezzi	ivi
Al sig. Vincenzo Porcile	118
Al conte di Revel	ivi
Al sig. C. Viale	121
Al conte di Salmour	122
Al sig. T. Barnato	123
All'intendente di Biella	124
Al cav. Noè	ivi
Al cav. Buffa	125
Al sig. G. Bezzi	ivi
Al conte di Salmour	126
Al sig. Carlo Cadorna	127
Al cav. Noè	128
Al barone de Villette	ivi
Al sig. Utassy	129
Al conte Oldofredi	ivi
Al cav. La Marmora	130
Al cav. Boschi	131
All'avv. Boggio	132
All'avv. Giuseppe Majoni	133
Al sig. Bias	ivi
Al comm. Oytana	134
Al cav. Boschi	135
Al questore di Torino	136
Al generale La Marmora	ivi
Al conte di Castelborgo	138
Al comm. Prato	139
Al comm. Oytana	141
Al comm. Rattazzi	142

Pag.
Al sig. Settimio Avigdor... 143
Al cav. Buffa..... 144
Al comm. Rattazzi..... 145
Al generale La Marmora... 146
Al dottore Angelo Bo..... 147
Al conte di Castelborgo... 148
Al sig. Debernardi..... 149
Al direttore del Demanio a Nuoro..... 150
Al conte Oldofredi..... 151
Al sig. Nicolay..... 152
Al sig. Bonjean..... ivi
Al sig. Rubattino..... 153
Al conte de Sonnaz..... 154
Al cav. Prina..... 155
All'avv. G..... T..... 156
All'ingegnere Malinverni... ivi
Al marchese Carlo Alfieri.. 158
Al conte Corti..... 161
Al barone Hambro..... 162
Al sig. Galimberti..... 165
Al cav. Dellalunga..... ivi
Al sig. Stefani..... 166
Al sig. Alessàndro Michelini 167
Al sig. Blanc..... 168
Al conte Corti..... 169
A lord Broughton..... ivi
A lord Hatherton..... 170
Al sig. Henfrey..... ivi
Al sig. Bixio..... 171
Al marchese Orso Serra... 174
Al sig. G..... M..... 175
Al sig. Charles Lafitte..... ivi
Al cav. Noè..... 177
Al sig. Brussa..... 178
Al cav. Boschi..... ivi
Al Ministero dell'Interno... 179
Al cav. Dellalunga..... 181
Al sig. Bias..... 182
Al dottore Bo..... 183
Al marchese di Villamarina 184
Al march. Pallavicini Triulzi 185
Al sig. Agnès..... 186
Al conte Arrivabene..... 187
Al sig. Giuseppe Carpi.... ivi
Al cav. Noè..... 188
Al cav. Dellalunga..... 189
Alla suora M. A. Castiglioni 190
All'intendente gen. di Ciamberi..... ivi
Al cav. Dom. Elena..... 192

Pag.
All'ispettore generale delle Contribuzioni e Demanio. 193
All'on. W. E. Gladstone... 194
Al conte Corti..... ivi
Al sig. L..... C..... 195
Al cav. Bona..... 196
Al sindaco di Chieri..... 197
Al sig. Lazzaro Rebizzo... 198
Al sindaco di Chieri..... 199
Al dirett. del Demanio di *** ivi
Alla contessa R..... 200
Al sig. A. Avet..... 201
A S. A. il Duca di Genova 202
Al sig. Ginet..... 203
All'aiut. di Campo di S. A. R. il Principe di Carignano. 205

1855.

Al marchese di Villamarina 205
A mons. Losana, vescovo di Biella..... 209
All' intendente generale di Ciamberi..... 210
Al march. di Villamarina.. 212
All' intendente generale di Ciamberi..... 214
Al march. di Villamarina... 215
Al dott. A. Bo..... 216
Al cav. Dellalunga..... 217
Ai cav. Moncafi e Cevasio. 218
Al sig. J. J. Rey..... 219
Al cav. Noè..... 220
Al march. Francesco Sauli. ivi
Al barone Tecco..... 221
Al march. di Villamarina.. 223
Allo stesso..... 226
Al reggente l'Intend. gen. di Sassari..... 227
Al comm. Cerutti..... 228
Al cav. Corso..... 229
Al cav. Prina..... 230
Al duca di Guiche..... 231
Al sig. La Racine..... 232
Al sig. ***..... 233
Al conte di Santarosa..... 235
Al marchese Cantono..... ivi
Allo stesso..... 238
Al cav. Nigra..... 239
All'avv. Carlo Cadorna.... 240
Al cav. La Marmora..... ivi

Pag.
Al barone Tecco..... 242
Al marchese di Villamarina 243
Allo stesso..... 245
Allo stesso..... 246
Al conte Vittorio Piatti.... 249
Al cav. La Marmora..... ivi
Al sig. Bias 250
Al marchese di Villamarina 251
Al sig. Viale..... 252
Al marchese d'Azeglio..... 253
Al marchese di Villamarina 254
Al sig. Avet..... 257
Al cav. Boschi..... ivi
Al marchese d'Azeglio..... 258
Al conte Pallieri..... ivi
Al cav. Dellalunga..... 259
Al barone Manno..... 260
Ai signori..... 261
Al marchese di Villamarina 262
Al conte di Pollone..... 264
Allo stesso..... 265
All'intendente gen. di Ciamberi..... 266
Al sig. Charles Lafitte 267
Al barone du Bourget..... 268
Al sig. Levet..... 269
Al comm. Prato..... 270
Al sig. Edward Hasleword. 271
Al sig. ***..... 272
Al marchese di Villamarina ivi
All'avv. Boggio..... 274
Al sig. Luigi Bolmida..... ivi
Al marchese di Villamarina 275
Al marchese Carlo Alfieri.. 277
Al marchese di Villamarina 279
Al comm. Jocteau..... 281
Al sig. Périer..... 283
Al marchese di Villamarina 284
Al sig. Charles Lafitte..... 285
Al conte Pelletta di Cortanzone..... 286
Alla rev^ma Suora M. C. Corti 287
Al direttore delle Contribuzioni di Genova..... 288
Al marchese di Villamarina 289
Alla signora De Frà 291
Al marchese di Villamarina 292
Al sig. Luigi Bolmida..... 293
Al marchese di Villamarina 295
Al generale La Marmora.. 298
Al marchese Damiano Sauli 300

Pag.
Al sig. Bartholony..... 301
Al sig. Carlo Cadorna..... 303
Al sig. Ceronetti Carlo.... 304
Al marchese Damiano Sauli 305
Al marchese di Villamarina 307
Al conte di Collobiano.... 308
Al sig. Ceronetti Carlo.... 309
Al sig. Charles Lafitte..... 310
Al marchese di Villamarina ivi
Al barone Hambro..... 311
Al conte Oldofredi..... 313
Al sig. Ch. Lafitte 314
Al sig. Vignet..... 315
Al marchese di Villamarina 316
Al sig. Perret..... 320
Al sig. La Racine..... 321
Al sig. Ch. Lafitte..... 322
Al marchese di Villamarina 323
Allo stesso 324
Al sig. de Martinet 326
Al sig. Olozaga..... 328

1856.

Al comm. Jocteau..... 330
Al dottor Bo 334
Al marchese Sauli..... ivi
Al conte de Launay..... 338
Al marchese Cosimo Ridolfi 341
Al marchese Cantono..... 343
Al marchese di Villamarina 345
Al dottore Conneau..... 346
Al marchese di Villamarina 347
Allo stesso 348
Al marchese Sauli..... 349
Al generale Dabormida.... 350
Al marchese di Villamarina 351
Al prof. Munier..... 353
Al barone Hambro..... 354
Al sig. di Parieu..... 355
Al marchese di Villamarina 356
Al sig. Panizzi 357
Al cav. Jocteau..... 358
Al marchese Migliorati.... 360
Al marchese di Villamarina 362
Allo stesso..... 363
Al barone Michaud..... 364
Al marchese di Villamarina 365
A S. A. il Gran Visir Alì Pascià..... 366
Al sig. Jacquier-Châtrier... 367

Pag.
Al conte di Roussy..... 368
Al marchese di Villamarina 370
Al marchese Sauli..... 371
Al marchese di Villamarina 373
Al marchese Sauli..... 375
Al conte Orloff..... 376
Al sig. Charles Lafitte..... 377
Al sig. Bias..... 378
Al cav. Jocteau..... 379
Al duca di Gramont..... 381
Al marchese di Villamarina 382
Al marchese Sauli..... ivi
Al cav. Bombrini..... 383
Ai signori di Rothschild... 384
Al marchese di Villamarina 385
Al marchese Migliorati.... 387
Al sig. Jules Simon..... 388
Al conte Corti..... ivi
Al sig. François..... 389
Al senatore Gautieri..... 390
Al cav. Paleocapa..... 391
Al cav. Mossi..... 392
Al conte di Montalto..... 393
Al sig. A. Tourte..... 394
Al conte Corti..... 397
Al cav. Jocteau..... ivi
Al sig. Billault..... 399
Al cav. Ch. Lafitte..... 400
All'avv. Rossi..... 401
A S. E. conte Walewski... 402
A S. E. il cardinale Gaude. ivi
Al marchese Migliorati.... 404
Al marchese di Villamarina 405
Al cav. Jocteau..... 407
Al marchese di Villamarina 408
Al cav. Jocteau..... 410
Al marchese di Villamarina 412
Al gener. Giacomo Durando 413
Al barone Michaud..... 414
Al marchese di Villamarina 415
Al conte Dandolo..... 419
Al marchese di Villamarina 420
Allo stesso..... 424
Al comm. Mossi..... 426
A S. A. Mehemed Alì Pacha 427
Al marchese di Villamarina 428
A Sir James Hudson..... 430
Allo stesso..... ivi
Al marchese di Villamarina 432
Al conte di Stackelberg... 434
Al marchese di Villamarina 435

Pag.
Al marchese di Villamarina 437
Al cav. di Germagnano.... 439
Al generale Durando..... ivi
Al direttore del Demanio . 441
Al cav. Bombrini..... 442
Al conte di Vitzthum..... ivi
Al marchese di Villamarina 443
All'intend. gen. di Nizza.... 445
Al marchese Sauli..... 446
All' intendente generale di Ciamberi..... 447
Al marchese di Villamarina 448
Al conte d'Hofschmidt..... 453
Al marchese di Villamarina 454
Al dottore Bo..... 457
Al cav. Galvagno..... 458
Al marchese di Villamarina 459
Allo stesso..... 461
Al conte di Launay..... 462

1857.

Al comm. Jocteau..... 465
Al marchese Costa di Beauregard..... 467
Al cav. Duprat..... 468
All'avv. Adolfo Deforesta.. 470
Al sig. Jocteau..... 471
A don G. Margotti..... 472
Al conte di Sanfront..... 473
Al generale Durando..... ivi
Al direttore delle Contribuzioni di Ciamberi..... 475
Al comm. Jocteau..... 476
Al marchese Sauli..... 478
Al conte di Launay..... 480
Al marchese di Villamarina 481
Al sig. Tourte..... 482
Al sig. Rignon..... 483
Al marchese di Villamarina 484
Al sig. Billault..... 485
Al duca di Gramont..... 486
Al marchese Cantono..... ivi
Al sig. Settimio Avigdor... 487
Al marchese di Villamarina 488
Al cav. Boncompagni..... 490
All'avv. Cabella..... 492
Al marchese Cantono..... ivi
Alla signora Fanny Denoux de Vergnes..... 497
Al sig. de Parieu..... ivi

Pag.
Al marchese di Villamarina 499
Al marchese Cantono..... 501
Al marchese di Villamarina 502
Allo stesso..... 503
Al cav. Boncompagni 505
All'avv. Conco Alerino 506
Al cav. Boncompagni..... 507
Al cav. De Castro..... 508
Al marchese di Villamarina 509
A Sir James Hudson..... 510
Al marchese di Villamarina 511
A S. G. mons. arcivescovo di Genova..... 512
Al marchese di Villamarina 514
Al Sig. James Hudson..... 515
Al marchese di Villamarina ivi
Al comm. Vigliani 516
A Lord Jermyn..... 517
Al barone Van Der Duyn. 518
Al marchese di Villamarina ivi
A Lord Clarendon 520
Al duca di Gramont..... ivi
A Sir James Hudson..... 521
Al marchese di Villamarina 522
Al sig. Tourte..... 525
Al barone di Humboldt.... ivi
Al cav. Boncompagni..... 527
Al marchese di Villamarina 528
Allo stesso 530
Al comm. Jocteau..... 532
Al sig. Vignet 533
Al marchese D'Azeglio 534
Al marchese di Villamarina 535
Al cav. Boncompagni..... 538
Al marchese di Villamarina 539
Allo stesso..... 541
Al barone Hambro..... 542
Al Direttore delle Contribuzioni di Cagliari..... 543
All'avv. Cabella.. ivi
Al cav. Boncompagni..... 544
Al sig. Charles Lafitte 545
Al barone Michaud..... ivi
Al sig. Henfrey..... 546
Al cav. Boncompagni..... 547
Al duca di Gramont..... 548
Al marchese di Villamarina 550
Al conte di Salmour..... 552
Al marchese di Villamarina 553

Pag.
Al marchese Migliorati.... 554
Al barone Michaud..... 555
Al marchese di Villamarina 556
Al conte di Salmour 562
All'intendente generale di Genova..... 563
Al sig. di Parieu... 564
Al marchese Migliorati 565
Al marchese di Villamarina 566
Alla contessa Karoly-Zichy 567
Alla signora di Vatry..... ivi
All'intendente generale di Ciamberì 568
Al conte di Salmour..... 569
Al marchese Migliorati.... 571
Al generale Durando 572
Al marchese di Villamarina 573
Allo stesso..... 577
All'intendente generale di Ciamberì 578
Al dott. Elena..... 579
Al sig. Charles Lafitte 581
Al conte Corti..... 583
A S. G. mons. arcivescovo di Genova..... 584
Al marchese di Cavour.... 585
Al marchese di Villamarina 586
Al conte di Castagneto..... 590
Al marchese di Villamarina ivi
Al principe de La Tour d'Auvergne 594
A Sir James Hudson..... ivi
All'avv. G. P. B..... 595
Al cav. Nomis di Cossilla.. 596
Al marchese di Villamarina 597
Al marchese Serra 598
A S. G. mons. arcivescovo di Genova..... 599
Al sig. Federico Ricci..... 601

APPENDICE

Al conte Carlo Baudi di Vesme..... 603
Allo stesso 603
Allo stesso 605
Al sig..... 606
Al sig..... 607

95299 HI.B
Author Cavour, Camillo Benso, conte di C38Sno
Title Nuove lettere inedite; ed by Mayor.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU